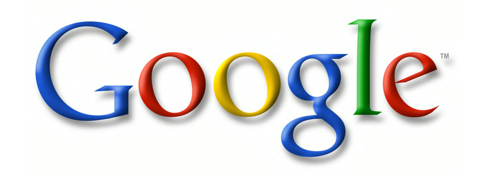
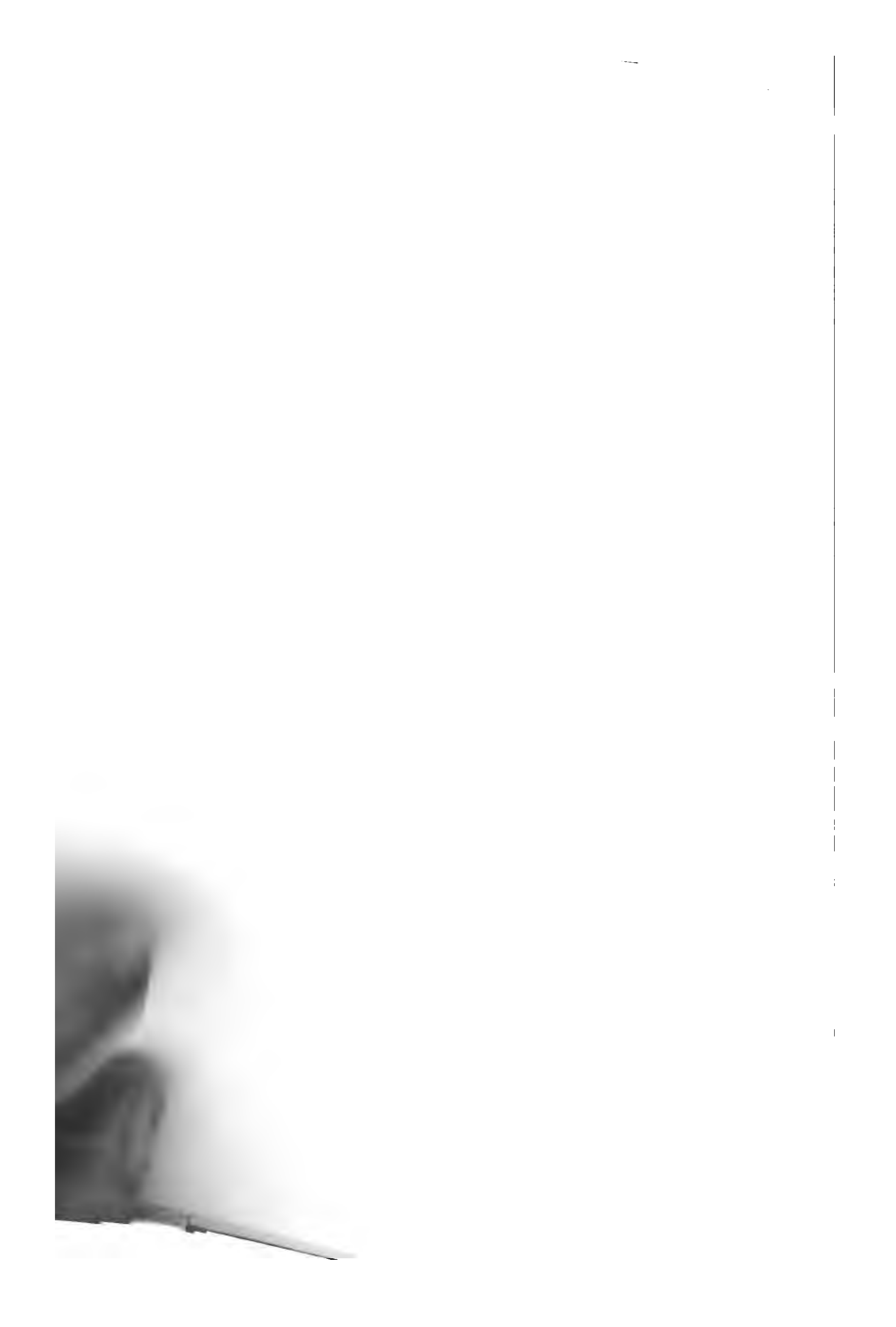

Google





ESSAI

SUR LE

RÈGNE DE L'EMPEREUR AURÉLIEN

(270-275)

THÈSE POUR LE DOCTORAT

PRÉSENTÉE

A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PAR

LÉON HOMO

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE,
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME,
LAURÉAT DE L'INSTITUT (PRIX BORDIN, 1903).



PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE THORIN ET FILS
ALBERT FONTEMOING, ÉDITEUR
Libraire des Écoles Françaises d'Athènes et de Rome
du Collège de France et de l'École Normale Supérieure
4, RUE LE GOFF, 4

1904

A

MONSEIGNEUR LOUIS DUCHESNE

MEMBRE DE L'INSTITUT

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

Hommage de reconnaissance et de respectueux dévouement.

INTRODUCTION.

LES
SOURCES DU RÈGNE D'AURÉLIEN.

Les sources du règne d'Aurélien se divisent en deux groupes :

1° Les biographies de l'*Histoire Auguste*. — *Vies* principales de *Claude*, *Aurélien*, *Tacite*, *Probus*. — *Vies* accessoires *des XXX Tyrans*, *de Firmus*, *Saturninus*, *Proculus et Bonosus* ;

2° Les autres sources littéraires (grecques et latines), juridiques, épigraphiques et numismatiques.

Les sources du second groupe sont sûres et peuvent être utilisées directement. Les biographies de l'*Histoire Auguste* sont suspectes et ne peuvent être utilisées sans une étude critique préalable.

I

LES BIOGRAPHIES DE L'HISTOIRE AUGUSTE.

La question de l'*Histoire Auguste* est une question générale que nous ne pouvons ici reprendre dans son ensemble. Nous nous contenterons seulement d'indiquer les conclusions auxquelles nous conduit l'étude critique des biographies.

La répartition traditionnelle par noms d'auteurs, d'une part, la théorie de H. Dessau [1] et d'O. Seeck [2], d'après laquelle l'*Histoire Auguste*, dans son ensemble, serait une œuvre falsifiée, composée par un seul auteur à la fin du IV[e] siècle ou au début du V[e], d'autre part, sont également inadmissibles. — L'ensemble des biographies se répartit nettement en deux séries : Hadrien-Caracalla, Macrin-Carinus.

Première série. — Les vies principales de la première série : *Hadrien*, *Antonin*, *M. Aurèle*, *Commode*, *Pertinax*, *D. Julianus*, *S. Sévère*, *Caracalla*, ont été composées par un même auteur. Les vies secondaires : *Verus*, *Av. Cassius*, *P. Niger*, *Cl. Albinus*, *Geta*, sont l'œuvre de divers auteurs ; elles ont été ajoutées plus tard au recueil des vies principales. — Cet ensemble des vies principales et des vies secondaires formait tout d'abord un recueil indépendant.

Deuxième série. — Les groupes de biographies attribués à Trebellius Pollion (*Philippe-Claude*) et Vopiscus (*Aurélien-Ca-*

1. H. Dessau, *Über Zeit und Persönlichkeit der Scriptores Historiæ Augustæ* (*Hermès*, XXIV, 1889, pp. 337-392).

2. *Studien zur Geschichte Diocletians und Constantins* : III, *die Entstehungszeit der Historia Augusta* (*Jahrbüch. für Philol. und Pädag.*, CXLI, 1890, pp. 609-639). — Sur l'ensemble de la bibliographie, relative à la question de l'*Histoire Auguste*, voir surtout H. Peter, *die Scriptores Historiæ Augustæ* Leipzig, 1892, *introduction*, pp. III-IV. — Les biographies sont citées d'après la seconde édition de H. Peter (Leipzig : Teubner, 1884).

rinus), ont été réellement composés par deux auteurs différents et publiés indépendamment l'un de l'autre. Plus tard ils ont été réunis et le recueil a été complété, pour la partie *Macrin-Gordien III*, par un certain nombre de vies d'origine et d'auteurs divers.

Les deux recueils, primitivement indépendants, ont été réunis pour former l'ensemble que nous possédons aujourd'hui ; il n'y a pas eu de remaniement d'ensemble postérieur. L'*Histoire Auguste* n'est ni l'œuvre d'un seul auteur, ni la juxtaposition des œuvres de plusieurs auteurs ; les groupes attribués à Trebellius Pollion et Vopiscus étaient complets, probablement aussi le groupe formé par les *Vies* principales de la première série (*Hadrien-Caracalla*). Mais les autres biographies — *a*) vies secondaires de la première série ; *b*) *vies de Macrin à Gordien III*, ont été écrites par des auteurs différents dont nous n'avons pas l'œuvre entière. Il y a eu au III[e] siècle et au début du IV[e] siècle, à l'imitation de Suétone et de Marius Maximus, une littérature biographique très développée : l'*Histoire Auguste* nous en a conservé un certain nombre d'extraits.

Quant aux documents insérés, il est impossible d'en admettre l'authenticité. Ils ont été composés par les auteurs des biographies eux-mêmes. Ces documents n'ont donc pas la valeur de pièces d'archives, mais les faits qui y sont mentionnés ne sont pas nécessairement tous faux. Le biographe peut les avoir puisés dans ses sources et avoir composé des pièces fausses avec des données en partie historiques.

L'*Histoire Auguste* est authentique. Les biographies du groupe attribué par la tradition à Vopiscus, ont été composées au début du IV[e] siècle, la *Vita Aureliani*, et probablement aussi, la *Vita Taciti*, peu après l'abdication de Dioclétien, sous le règne de Constance Chlore et Galerius (1[er] mai 305-25 juillet 306), les *Vies de Probus, Firmus, Saturninus, Proculus et Bonosus*, un peu plus tard.

LA VITA AURELIANI.

1° La composition. — La *Vita Aureliani* est une des plus longues de l'*Histoire Auguste*. Si on ne considère que la longueur absolue, elle vient au second rang après la *Vie de Sé-vère Alexandre*; si on tient compte du développement relatif,

c'est-à-dire qu'on établisse le rapport entre la longueur de la biographie et la durée du règne, une seule, parmi les grandes biographies de l'*Histoire Auguste* est plus développée : c'est celle d'*Elagabal*. — Comparée aux deux autres grandes biographies du groupe *Aurélien-Carinus*, attribué à Vopiscus, la *Vita Aureliani* est deux fois et demie plus developpée que la *Vita Probi* et d'un quart plus développée que la *Vita Cari*.

Le plan de la *Vita Aureliani* est le suivant :

I. Préambule (§ 1—2). Raisons qui ont déterminé l'auteur à écrire la *Vie d'Aurélien*. Conversation avec le préfet de la Ville Junius Tiberianus.

II. La vie privée (§ 3—18,1) :

a) Famille. Lieu de naissance (§ 3—4,3) ;

b) Présages du règne (§ 4,3—5) ;

c) Portrait physique (§ 6,1-2) ;

d) Carrière privée (§ 6,3—18,1).

III. Le règne (§ 18,2—35,5).

L'ordre suivi pour le récit des événements est l'ordre chronologique ;

a) Guerres danubiennes. Invasion de l'Italie (§ 18,2—21,4) ;

b) Aurélien et le Sénat. L'enceinte de Rome (§ 21,5-11) ;

c) Les deux campagnes d'Orient (§ 22—32,2) ;

d) Campagne de Gaule (§ 32,3-4) ;

e) Le triomphe (§ 33—34) ;

f) Réformes intérieures : alimentaire et religieuse. Construction du Temple du Soleil. (§ 35,1-3) ;

g) Campagnes de Gaule et de Rhétie. Préparatifs de la guerre contre les Perses (§ 35,4) ;

IV. Mort d'Aurélien (§ 35,5—36) ;

V. Honneurs rendus à sa mémoire (§ 37,1-4) ;

VI. Durée du Règne (§ 37,4) ;

VII. Additions et rectifications diverses (§ 37,5—39). (Voir plus loin, pp. 28-29) :

a) Sur Quintillus (§ 37,5-6) ;

b) Sur Waballath (§ 38,1) ;

c) La révolte des Monétaires (§ 38,2-4) ;

d) Honneurs conférés à Tetricus. — Le Temple du Soleil. — L'Enceinte de Rome. — Mesures financières (§ 39,1-6) ;

e) Évacuation de la Dacie transdanubienne et création de la nouvelle province de Dacie (§ 39,7) ;

f) Exécutions ordonnées par Aurélien (§ 39,8-9) ;

VIII. Événements qui suivirent la mort d'Aurélien. Élection de Tacite (§ 40—41);

IX. Les descendants d'Aurélien (§ 42,1-2);

X. Jugement sur Aurélien (§ 42,3—44);

XI. Retour sur le règne d'Aurélien (§ 45—50) :

a) Réformes alimentaires (§ 45—48);

b) Vie privée d'Aurélien (§ 49—50).

Au point de vue de la composition, la *Vita Aureliani* présente les principaux caractères des biographies de la série *Macrin-Carinus :*

a) La biographie commence par un préambule plus ou moins long, alors que dans les biographies principales de la première série (*Hadrien-Caracalla*), construites d'après le type de Suétone, l'auteur entre immédiatement en matière. Le préambule de la *Vita Aureliani* occupe deux paragraphes.

b) Les indications chronologiques et biographiques sont rares et manquent de précision. Les biographies de la première série donnent généralement, comme Suétone : la date de naissance et la date de mort par année consulaire, l'âge au moment de la mort, la durée exacte du règne. — La *Vita Aureliani* ne donne que cette dernière indication : de même les *Vies de Tacite et de Probus*. La *Vie de Carus* n'en donne aucune. — Les noms des parents d'Aurélien ne sont pas mentionnés ; c'est également le cas pour Claude, Tacite et Carus.

c) De nombreux documents sont insérés dans le texte : La *Vita Aureliani* en compte 20 :

Lettre d'Aurélien à son vicaire (§ 7,5-8);

Lettre de Valérien au consul Antoninus Gallus (§ 8,2-4);

Lettre de Valérien au préfet de la Ville Ceionius Albinus (§ 9,2-7);

Lettre de Valérien à Aurélien (§ 11,1-10);

Lettre de Valérien à Ælius Xifidius, préfet de l'Ærarium (§ 12,1-2);

Procès-verbal du conseil de Byzance, tenu par Valérien (§ 13—14,7) :

a) Discours de Valérien (§ 13,2-4);

b) Discours d'Aurélien (§ 14—14,4);

c) Discours d'Ulpius Crinitus (§ 14,4-7);

Lettre de Claude à Aurélien (§ 17,2-4);

Procès-verbal de la séance du Sénat (III Id. Jan. 271) (§ 19—20) :

a) Discours du préteur urbain Fulvius Sabinus (§ 19);
b) Lettre d'Aurélien au Sénat (§ 20,4-8);
Lettre d'Aurélien à Mallius Chilo (§ 23,4-5);
Lettre d'Aurélien à Mucapor (§ 26,2-5);
Lettre d'Aurélien à Zénobie (§ 26,7-9);
Lettre de Zénobie à Aurélien (§ 27,1-6);
Lettre d'Aurélien à Cerronius Bassus (§ 31,5-9);
Lettre d'Aurélien à Ulpius Crinitus (§ 38,3-4);
Lettre de l'Armée au Sénat (§ 41,1-2);
Discours de Tacite au Sénat (§ 41,3-15);
Lettre d'Aurélien à Flavius Arabianus, préfet de l'Annone (§ 47,2-4).

Sur ces 20 documents, 15 sont des lettres, 5 des discours. — 9 se rapportent à la vie privée d'Aurélien, 11 à son règne. La *Vita Aureliani* est de toutes les biographies de l'*Histoire d'Auguste* celle qui contient le plus de documents. Sur un total de 50 paragraphes, les documents en occupent 15, soit près du tiers.

2° La valeur historique. — Dans l'étude de la valeur historique, il faut distinguer deux parties :
I. Le texte;
II. Les documents insérés.

I. Le texte historique. — *a*) *Carrière privée d'Aurélien* (3—18,1). — Le biographe est la source principale pour la vie d'Aurélien avant son avènement. Si l'on fait abstraction des présages du règne (4,3—5) et des documents (7 paragraphes et demi sur 15), il ne reste qu'un petit nombre de faits précis. Diverses traditions relatives au lieu de naissance d'Aurélien sont rapportées (3—3,2) : *Divus Aurelianus ortus, ut plures loquuntur, Sirmii familia obscuriore, ut nonnulli Dacia Ripensi. Ego autem legisse me memini auctorem, qui eum Mœsia genitum prædicaret.*

Le biographe ne se doute pas que ces deux dernières traditions peuvent très bien se confondre, la nouvelle province de Dacie ayant été précisément formée en 275 aux dépens des deux Mésies. Ce fait montre son ignorance, mais aussi sa bonne foi : il juxtapose deux traditions qu'il trouve dans deux sources différentes, sans se soucier de les mettre d'accord. — Plusieurs des indications de la *Vita Aureliani* sont confirmées,

directement ou indirectement par d'autres sources : ainsi le rôle joué par Aurélien, dans le meurtre d'Aureolus (16,2-3; cf. ZOSIME, I, 41), le commandement de la cavalerie sous Claude [18,1 ; cf. ZONARAS, XII, 25 (III, p. 147 Dind), et les monnaies, du début du règne d'Aurélien à légende *Virtus Equitum:* Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 396, première émission de Tarraco]. — La VI° légion, à la tête de laquelle Aurélien battit les Francs près de Mayence (7,1), est réellement venue en Gaule au III° siècle; mais c'était une légion de Bretagne, qui n'a jamais porté le titre de *Gallicana*, que lui donne, par erreur, le biographe. — Quant au premier consulat d'Aurélien, en 258, et à son adoption par Ulpius Crinitus, voir plus loin, pp. 34—35.

b) *Règne d'Aurélien.* — 1° *Les guerres danubiennes* (18,2). — La *Vita Aureliani* mentionne trois campagnes d'Aurélien contre les Barbares du Nord : *Aurelianus contra Suebos et Sarmatas isdem temporibus vehementissime dimicavit ac florentissimam victoriam retulit. Accepta est sane clades a Marcomannis per errorem* (18,2-3; cf. 18,3-4). — Ce sont les trois guerres dont parlent les fragments conservés de Dexippe, le fragment de Pierre le Patrice et le troisième fragment du Continuateur de Dion : guerre contre les Juthunges, guerre contre les Vandales, seconde guerre contre les Juthunges (Alamans selon ZOSIME, I, 49, et AURELIUS VICTOR, *Cæsar.*, 35,2). La désignation des peuples barbares, dans la *Vita*, manque de précision. — La défaite d'Aurélien, à Plaisance, n'est indiquée que par le biographe (21,1-2). — Pour la fin de la campagne, le biographe dit simplement qu'Aurélien écrasa les barbares, qui s'étaient dispersés par bandes : *quos omnes Aurelianus carptim vagantes occidit* (18,6). Il n'est question d'aucune des trois victoires de Fanum Fortunæ (cf. *C. I. L.*, XI, 6308—6309), de Plaisance et de Pavie, mentionnées par l'*Epitome* (35,2).

Cette partie de la biographie, relative aux guerres danubiennes d'Aurélien, est peu développée et peu précise ; elle est toutefois plus exacte que le récit de Zosime (I, 48—49,1), qui parle seulement de deux campagnes contre les Barbares du Nord, une contre les Scythes, une contre les Alamans.

2° *Séjour d'Aurélien à Rome* (21,5-11). — En ce qui concerne les séditions, l'exécution de quelques sénateurs, la construction du mur d'enceinte, le récit de la *Vita* est confirmé

par celui de Zosime (I, 49). — L'insurrection des monétaires n'est pas indiquée à sa place chronologique (Voir plus loin, IIIe Partie, Chap. III). Le biographe (21,10) est le seul texte qui mentionne l'extension du Pomerium par Aurélien : l'indication est trop précise pour avoir été inventée par lui.

3° *Les deux campagnes d'Orient* (22—32,3). — La guerre contre les Goths, dont ne parle pas Zosime, est mentionnée également par Eutrope (IX, 13,1; cf. OROSE, VII, 23, et JORDANES, *Rom.*, 290), par les inscriptions où Aurélien porte le cognomen *Gothicus*, et par les monnaies à légende *Victoria Gothica* (Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 383, inéd., pp. 386—387; — Fr. GNECCHI, *Rivist. Ital. di Numismat.*, IX, 1896, p. 191, n° 190).

Le récit de la première campagne d'Orient, chez le biographe (22,3—30,3), correspond, dans l'ensemble, à celui de Zosime (I, 50-60); mais il est beaucoup moins complet et beaucoup moins précis. La bataille de l'Oronte (ZOSIME, I, 50), n'est pas nommée; le combat de Daphné, qui a eu lieu après le séjour à Antioche (ZOSIME, I, 52), est, par erreur, placé avant. La description de la bataille d'Hémèse (25, 2-3) est incomplète et vague. La valeur historique de la *Vita Aureliani* n'est pas contestable; deux exemples précis, relatifs à des faits non mentionnés par Zosime, le montrent. L'anecdote sur le massacre des chiens, lors de la prise de Tyane (22,6—23,3), et les négociations entamées avec Zénobie, au début du siège de Palmyre (26,6—27,5) se retrouvent dans les fragments 4 et 5 du Continuateur de Dion.

Les victoires d'Aurélien sur les Perses (28,2 et 35,4) sont confirmées par Aurelius Victor (35, 1-2), par l'existence des cognomina *Parthicus* et *Persicus* sur les inscriptions, et de la monnaie à légende *Victoria Parthica* (Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 385). Pour les victoires sur les Carpes (30,4), cf. AURELIUS VICTOR (39, 43), le cognomen *Carpicus* et l'inscription de Durostorum (*C. I. L.* III, *Supplément*, 12.456).

Le récit de la révolte de Palmyre (31,1-4) est très inférieur à celui de Zosime (I, 60—61,1). Le biographe se trompe sur le nom de l'usurpateur qu'il nomme Achilleus : le nom véritable (ZOSIME, I, 60; cf. POLEMIUS SILVIUS, *Laterc.*, *Chronic. Minor*, éd. Th. Mommsen, I, p. 522, n° 49; — et les inscriptions) est Antiochus; mais il indique, ce que ne dit pas Zosime, que cet usurpateur était parent de Zénobie

(*Achilleo cuidam parenti Zenobiæ parantes Imperium*, 31, 2) : le fait est confirmé par une des inscriptions d'Antiochus (E. Kalinka, *Inschriften aus Syrien*, *Jahresheft. des Œsterr. Archäol. Inst. in Wien*, III, 1900, *Beiblatt*, p. 25, n° 11).

Le nom de l'usurpateur Firmus n'est donné que par la *Vita Aureliani* (32,2) et par la *Vita Firmi*. Il en sera question plus loin (IIe Partie, Chap. IV).

4° *Campagne de Gaule* (32,3). — Le biographe (cf. les autres sources citées, IIe Partie, Chap. V), place avec raison la guerre contre Tetricus avant le Triomphe. La chronologie, suivie par Zosime (I, 61), est erronée sur ce point.

5° *Le Triomphe* (33—34).—*Les cognomina de victoires portés par Aurélien* (30,4-5). — Il est difficile de dire dans quelle mesure le récit du Triomphe donné par le biographe est exact ; les points de comparaison manquent : toutefois, sur deux points précis, ce texte est confirmé par d'autres sources. Il est certain que Tétricus assistait au Triomphe [Cf. *Vitæ* XXX *Tyrann.*, 24 (*Tetric. Sen.*), 4 ; 25 (*Tetric. Jun.*), 2 ; — Eutrop., IX, 13,2 ; — Oros., VII, 23,5 ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2290 (Ed. A. Schöne, p. 185)]. De même le char attelé de quatre cerfs, sur lequel Aurélien serait monté au Capitole, est mentionné par Zonaras (XII, 27, III, p. 153, Dind.).

Les cognomina de victoires pris par Aurélien sont énumérés au paragraphe 30, 4 et 5 : *Cum et Gothicus, et Sarmaticus, et Armeniacus et Parthicus et Adiabenicus jam ille diceretur ;* le biographe ajoute que le Sénat conféra à l'empereur, en son absence, le surnom de Carpicus. Aurélien aurait répondu : *Superest ut me etiam Carpisculum vocetis... quod cognomen deforme videbatur*. L'anecdote est certainement fausse ; en tout cas, le texte ne dit nullement qu'Aurélien ait refusé catégoriquement le surnom. Les surnoms mentionnés par les inscriptions sont ceux de *Germanicus*, *Gothicus*, *Sarmaticus*, *Dacicus*, *Parthicus* (*Persicus*), *Arabicus*, *Carpicus* et *Britannicus*. La liste donnée par le biographe est donc incomplète. On n'y trouve ni *Germanicus*, ni *Arabicus ;* d'autre part, les deux cognomina d'*Armeniacus* et d'*Adiabenicus* ne sont pas confirmés par les inscriptions. Il serait toutefois imprudent de les déclarer absolument erronés. Jusqu'en 1890, le surnom de *Sarmaticus* n'était connu que par le biographe. Une inscription trouvée à Sofia (*C. I. L.*, III, *Supplément*, 12.333) en a démontré l'authenticité.

6° *Les réformes intérieures* (35,1-3). — La réforme alimentaire (35, 1) est confirmée par Zosime (I, 61), Aurelius Victor (35, 7), l'*Epitome* (35, 6-7), et le Chronographe de 354 (*Chronic. Minor.*, éd. Th. Mommsen, I, p. 148). — Le biographe est le seul texte qui mentionne la création des *Pontifices Solis* (35, 3) : le fait est confirmé par les inscriptions. —La réforme monétaire, bien indiquée par Zosime à sa place chronologique (I, 61), est omise ici.

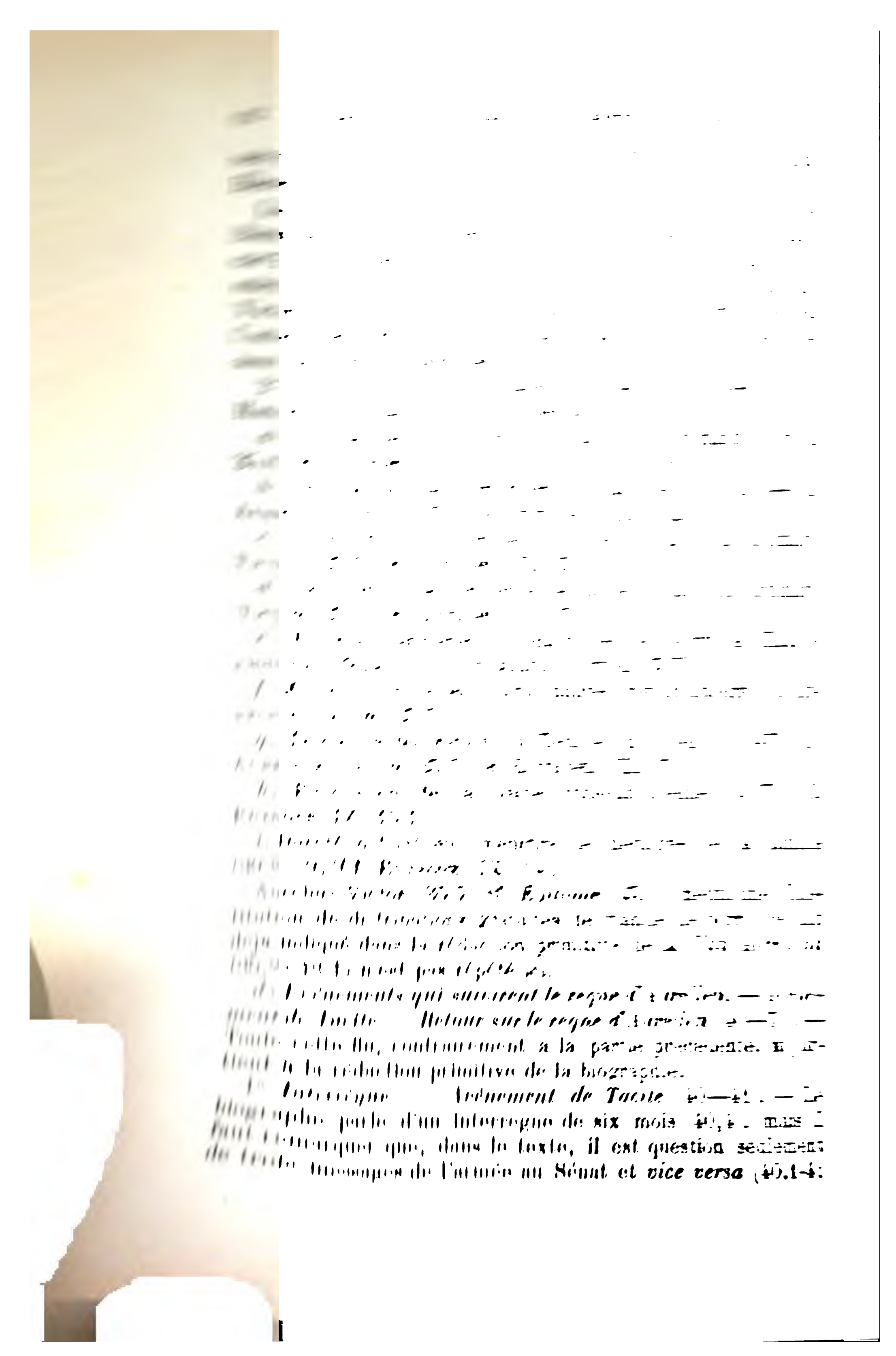
7° *Campagnes de Gaule et de Rhétie.* — *Mort d'Aurélien* (35, 4—36). — Le séjour d'Aurélien en Gaule est confirmé par Zonaras (XII, 27, III, p. 153 Dind.) et Syncelle (I, p. 721, Bonn). La campagne de Rhétie n'est donnée que par le biographe. — Le récit de la mort d'Aurélien est le même que dans les autres textes; le secrétaire, instigateur du meurtre, est nommé ici Mnesteus (36, 4-5), et non Eros, comme dans l'ensemble des sources grecques.

8° *Honneurs rendus à la mémoire de l'Empereur* (37, 1-4). — La divinisation est confirmée par Eutrope (IX, 15, 2), et les inscriptions. — Pour la durée du règne, voir *Appendice I.*

c) *Additions et rectifications diverses* (37, 5—39). — Cette partie de la bibliographie n'appartient pas à la rédaction primitive. Elle a été ajoutée ultérieurement, vraisemblablement par l'auteur lui-même. La source principale, utilisée également, à la fin du IV° siècle, par Aurelius Victor, Eutrope et Rufus Festus, est une Histoire Romaine, aujourd'hui perdue, qui s'étendait jusqu'à la fin du règne de Dioclétien[1]. — Cette histoire, composée sous Dioclétien, a paru après son abdication, peu de temps sans doute après la rédaction de la *Vita Aureliani* (305—306) ; elle a été utilisée déjà dans la composition des *Vies* de Probus et de Carus, qui sont de fort peu postérieures à la *Vita Aureliani.*

1° Deux rectifications, relatives à la mort de Quintillus (qui n'a pas été tué par ses soldats, cf. *Vita Aurelian.*, 16,1, mais s'est fait ouvrir les veines), et au règne de Waballath (l'auteur de la *Vita*, 22,1, avait dit par erreur que Zénobie, après la mort d'Odænath, avait exercé le pouvoir au nom de

1. Al. Enmann, *Eine verlorene Geschichte der Römischen Kaiser* (*Philologus, Ergänz. B.*, IV, pp. 335-501); — H. Peter, *die Scriptores Historiæ Augustæ, loc. cit.*, pp. 89 sqq. ; Id., *die Geschichtliche Litteratur über die Römische Kaiserzeit bis auf Theodosius und ihre Quellen*, Leipzig, 1897, II, pp. 131-159.



[illegible] Événements qui suivirent le règne [illegible] — [illegible] de Tacite. — Retour sur le règne d'Aurélien [illegible] — [illegible] cette fin, contrairement à la partie [illegible] la rédaction primitive de la biographie.

[illegible] Interrègne [illegible] Avènement de Tacite [illegible] — La biographie parle d'un interrègne de six mois [illegible] mais il faut remarquer que, dans le texte, il est question seulement de [illegible] de l'armée au Sénat et *vice versa* [illegible]

41, 15. — Voir *Appendice I*). — L'armée se trouvait alors près de Byzance, à environ 1900 kilomètres de Rome; l'envoi des trois messages ne peut avoir exigé plus d'un mois. Le biographe, une fois de plus, ne s'est pas soucié de mettre les différents faits d'accord.

2° *Constructions du règne d'Aurélien* (45,2). — Aurélien, dit le biographe, voulut construire des thermes dans la région transtibérine. Il est question, sur une inscription de Grumentum (*C. I. L.*, X, 222), d'un nouveau règlement, relatif aux thermes, promulgué par Aurélien. Ces deux faits doivent être en corrélation l'un avec l'autre (cf. aussi *C. I. L.*, XI, 556, Cæsena) et *C. I. L.*, III, *Supplément*, 12.736 (Domavia, en Dalmatie).

3° *Projet d'une loi relative à l'emploi de l'or pour les usages privés* (46,1). — L'indication, donnée par le biographe, s'accorde absolument avec ce que l'on sait des réformes monétaires d'Aurélien. Elle est trop précise et trop conforme à la réalité des faits pour avoir été inventée.

4° *Les distributions de vin. — Les congiaires* (48). — Le projet, relatif à la plantation de vignes sur les terres incultes d'Etrurie, se rattache au projet général de mise en culture des terres italiennes, mentionné par une constitution du Code (Cod. Justin., XI, 58,1). Le texte du biographe trouve ainsi sa confirmation.

Le nombre de trois congiaires (*Vita Aureliani*, 48,5) concorde bien avec le montant total de la dépense (500 deniers), indiqué par le Chronographe de 354 (*Chronic. minor.*, I, éd. Th. Mommsen, p. 148).

5° *Vie privée* (49—50). — Il est impossible de déterminer la valeur des indications qui concernent la vie privée d'Aurélien. Tout ce que l'on peut dire, c'est que, d'une manière générale, elles correspondent bien à ce que l'on sait d'autre part, sur le caractère d'Aurélien.

II. Les documents. — Dans leur ensemble, les documents de l'*Histoire Auguste* doivent être rejetés comme faux. Aucun ne peut être considéré comme authentique.

La *Vita Aureliani* comprend 20 documents, dont 9 se rapportent à la vie privée et 11 au règne.

a) *Documents relatifs à la vie privée.* — 7 sont certainement faux. Ce sont : la lettre de Valérien au consul Antoninus Gallus (8,2-4); la lettre de Valérien à Aurélien (11,1-10); la

lettre de Valérien à Ælius Xifidius, préfet de l'Ærarium (12,1-2); les trois discours prononcés au conseil de Byzance (13—14,7); la lettre de Claude à Aurélien (17,2-4). Pour les deux autres — lettre d'Aurélien *ad vicarium suum* (7,5-8), et lettre de Valérien au préfet de la Ville Ceionius Albinus (9,2-7), — la preuve directe de la falsification manque. Mais le ton en est déclamatoire, et le contenu, fort suspect.

b) *Documents relatifs au règne*. — 4 sont certainement faux : la lettre d'Aurélien au Sénat sur la consultation des Livres Sibyllins (20,4-8); la lettre d'Aurélien à Cerronius Bassus (31,5-9); la lettre d'Aurélien à Ulpius Crinitus (38, 3-4); le discours de Tacite au Sénat (41,3-15). Les 7 autres sont plus ou moins suspects : quelques-uns, comme la lettre d'Aurélien à Mallius Chilo (23,4-5), la lettre d'Aurélien à Mucapor (26,2-5), la réponse d'Aurélien à Zénobie (26,7-9), sont de la pure rhétorique.

LES AUTRES BIOGRAPHIES.

Les autres biographies de l'*Histoire Auguste*, dont on peut tirer parti pour une étude du règne d'Aurélien, sont de valeur fort inégale. Les unes appartiennent au même groupe que la *Vita Aureliani :* ce sont les biographies de *Tacite*, *Probus*, *Firmus*, *Saturninus*, *Proculus* et *Bonosus;* les deux premières sont de beaucoup les meilleures. Les autres — *Vies de Tetricus père et fils*, *de Zénobie*, *d'Herennianus* et de *Timolaüs* — sont réunies dans les *Vies des XXX Tyrans*, attribuées par la tradition à Trebellius Pollion. Ces biographies sont très inférieures aux *Vies d'Aurélien*, *de Tacite* et *de Probus;* elles sont généralement vides et déclamatoires : c'est le cas, en particulier, pour la *Biographie de Zénobie*. Les *Vies d'Herennianus* et de *Timolaüs* semblent devoir être rejetées entièrement.

Quant aux documents insérés, dont un certain nombre concernent le règne d'Aurélien : procès-verbal de la séance du Sénat où Tacite fut proclamé empereur (*Vita Taciti*, 3,2—7, 1); lettre d'Aurélien à Probus (*Vita Probi*, 6,6); édit d'Aurélien, après la répression de la révolte de Firmus (*Vita Firmi*, 5,3-6); lettre d'Aurélien à Gallonius Avitus (*Vita Bonosi*, 15,6-8); lettre d'Aurélien au Sénat (*Vita Zenobiæ*, 30,4-11), ils n'ont pas plus de valeur que ceux de la *Vita Aureliani*.

II

LES AUTRES SOURCES.

1° Les sources grecques. — Parmi les sources grecques les deux principales étaient Dexippe et Eunape.

DEXIPPE. — La Chronique de Dexippe, Χρονικά, se terminait à l'avènement de Claude, mais les Σκυθικά s'étendaient jusqu'en 271. En ce qui concerne le règne d'Aurélien, il ne reste de ce dernier ouvrage que deux fragments, relatifs à la guerre contre les Juthunges et à la guerre contre les Vandales. Dexippe était contemporain des événements qu'il raconte ; son récit est exact et sûr. Les deux fragments conservés[1] sont la source essentielle pour l'histoire des guerres danubiennes d'Aurélien en 270/271.

EUNAPE. — Eunape écrivit, dans la seconde moitié du IV° siècle, une continuation de la Chronique de Dexippe, sous le titre : Ἡ μετὰ Δέξιππον ἱστορία χρονική[2]. Cet ouvrage s'étendait de l'avénement de Claude en 268 à la mort de Constance. On n'en a conservé que quelques fragments ; aucun ne se rapporte au règne d'Aurélien. La valeur d'Eunape était bien inférieure à celle de Dexippe ; il se souciait assez peu de la précision et son histoire était en grande partie une œuvre de rhétorique.

ZOSIME. — Eunape a été utilisé comme source par un certain nombre d'historiens byzantins postérieurs : Zosime, le

1. *Fragmenta Historicorum Græcorum* (éd. C. Müller), III, fr. 24, pp. 682-686 ; — *Historici Græci Minores* (éd. L. Dindorf), I, fr. 22, pp. 190-198.
2. *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller), IV, pp. 7-56 ; — *Hist. Græc. Min.* (éd. L. Dindorf), I, pp. 204-274.

Continuateur anonyme de Dion, probablement identique à Pierre le Patrice, Jean d'Antioche. Le principal d'entre eux est Zosime.

Zosime écrivit au début du VIe siècle son Ἱστορία νέα[1]. En ce qui concerne le règne d'Aurélien, ses deux sources principales sont les Σκυθικά de Dexippe pour les guerres danubiennes de 270-271, l'Ἱστορία χρονική d'Eunape, pour l'ensemble du règne. Zosime a puisé — la comparaison avec les fragments conservés des Σκυθικά (cf. le fragment de Pierre le Patrice le montre) — non pas à Dexippe lui-même, mais à une source intermédiaire. D'autre part, il résulte du rapprochement avec les fragments du Continuateur de Dion, dont la source principale a été Eunape, que Zosime suit Eunape d'assez loin et en l'abrégeant beaucoup.

Le récit de Zosime — livre I, § 47—63 — est distribué d'une manière fort irrégulière. Les guerres du Danube en 270-271, occupent un paragraphe et demi (§ 48—49, 1); les campagnes d'Orient, la partie la plus développée, 11 paragraphes et demi (§ 50—61,1); les derniers événements du règne, un et demi (§ 61,2—62). — La valeur de Zosime est assez inégale. Il est souvent mal renseigné pour les événements d'Occident. Le récit des guerres danubiennes est inexact et confus; la première guerre Juthunge est passée sous silence; les Vandales ne sont pas nommés; la grande victoire sur le Danube, placée par Zosime à la fin de la seconde campagne contre les Juthunges-Alamans, appartient incontestablement à la première. — La guerre contre Tetricus est inexactement placée en 274, après le triomphe. — Zosime, ou plus vraisemblablement sa source Eunape, ne comprend pas la portée exacte des réformes monétaire et alimentaire.

Mais, pour les campagnes d'Aurélien en Orient, Zosime est une source de premier ordre : c'est, de beaucoup, la plus importante que nous possédions. Son récit, généralement sec, prend de l'ampleur; il décrit les batailles (batailles de l'Oronte, de Daphné, d'Hémèse), donne la composition des armées en présence. Les détails relatifs à la seconde révolte de Palmyre, au rôle de Marcellinus, d'Apsæus et de l'usurpateur

1. Ἱστορία νέα (éd. L. Mendelssohn). — L'article de L. Mendelssohn (*Rhein. Mus.*, N. F. XLII, 1887, 525-530 : *De Zosimi ætate disputatio*) est reproduit comme préface de l'édition.

Antiochus (les noms de ces deux derniers sont confirmés par les inscriptions : voir IIe Partie, Chap. IV) ne se trouvent que chez lui. La tendance générale de Zosime est favorable à Aurélien.

PIERRE LE PATRICE. — CONTINUATEUR ANONYME DE DION. — Pierre le Patrice, avec lequel il faut probablement identifier le Continuateur anonyme de Dion[1], écrivit au VIe siècle, peu de temps après Zosime, une *Histoire Romaine* du second Triumvirat à Julien. — Nous avons conservé pour le règne d'Aurélien, 7 fragments, dont 1 sous le nom de Pierre le Patrice[2], relatif à la campagne contre les Vandales, en 270, et 6 sous le nom du Continuateur de Dion.

a) Conseil tenu à Ravenne, par Aurélien ;
b) Maladie d'Albinus ;
c) Négociations d'Aurélien avec les barbares, à Plaisance ;
d) Siège de Tyane ;
e) Négociations d'Aurélien avec Zénobie ;
f) Attitude d'Aurélien à l'occasion d'une sédition militaire.

La valeur de cette source, qui est considérable, tient à ce que l'auteur a utilisé directement Eunape. Il résulte des fragments conservés que le récit du Continuateur de Dion était beaucoup plus développé et beaucoup plus voisin du texte d'Eunape que ne l'est celui de Zosime.

JEAN D'ANTIOCHE. — L'Ἱστορία χρονική, de la création du monde à la mort d'Anastase (518), écrite par Jean d'Antioche[3] dans la première partie du VIe siècle, avait pour sources principales Eunape et Eutrope, ce dernier probablement d'après une traduction grecque. — Deux fragments sont relatifs au caractère et à la mort d'Aurélien.

ZONARAS. — J. Zonaras[4] dans son Ἐπιτομὴ Ἱστοριῶν, écrite au milieu du XIIe siècle, utilise directement le Continuateur de

1. K. KRUMBACHER, *Geschichte der Byzantinischen Litteratur*, p. 238.

2. Le fragment connu sous le nom de PIERRE LE PATRICE fait partie des *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller), IV, p. 185, n° 12 (= *Hist. Græc. Min.*, éd. L. Dindorf, p. 431, n° 12). — Les fragments du CONTINUATEUR ANONYME DE DION sont édités dans les *Fragm. Hist. Græc.* (*loc. cit.*, pp. 197-198, n° 10) et dans l'édition de Dion Cassius de L. Dindorf (t. V, pp. 228-229).

3. *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller), IV, pp. 538-622. — Les deux fragments relatifs au règne d'Aurélien se trouvent p. 599 (nos 155-156).

4. Édition L. Dindorf (partie relative au règne d'Aurélien : XII, 27, t. III, pp. 152-153).

Dion. Il est généralement précis et sûr. C'est une des sources principales pour le règne d'Aurélien.

SYNCELLE.—CEDRENUS.—G. Syncelle[1] ('Εκλογὴ Χρονογραφίας : IX[e] siècle), remonte surtout à la Chronique d'Eusèbe; G. Cedrenus[2] (Σύνοψις Ἱστορίων : XI[e] siècle), au Continuateur de Dion.

MALALAS. — J. Malalas[3] (Χρονογραφία : fin du VI[e] siècle), mêle quelques indications exactes à un amas d'erreurs.

LIVRES SIBYLLINS. — Un passage du XIV[e] Chant des Livres Sibyllins[4], écrit en Egypte au début du IV[e] siècle, se rapporte peut-être au règne d'Aurélien.

2° Les sources latines. — LES ABRÉVIATEURS : AURELIUS VICTOR, « EPITOME », EUTROPE, RUFUS FESTUS. — Les principales sources latines, en dehors des biographies de l'*Histoire Auguste*, sont les abrégés de la fin du IV[e] siècle : les *Cæsares*, d'Aurelius Victor[5], l'*Epitome* d'un auteur inconnu[6], le *Breviarium* d'Eutrope[7] et celui de Rufus Festus[8]. Tous ces ouvrages

1. Édition G. Dindorf (Bonn), t. I, pp. 721-722.
2. Édition I. Bekker (Bonn), p. 455.
3. Édition G. Dindorf (Bonn), liv. XII, pp. 299-301.
4. XIV, 205-214 (éd. Rzach).

Καὶ τότε δ'ἁγνὸς ἄναξ, ὅς τ'ἔλλαχε γράμματος ἀρχήν,
'Εχθροὺς ἡγεμονῆας ἐπειγόμενος περὶ νίκης
Φέρβεσθαι σκυλάκεσσι καὶ οἰωνοῖσι μεθήσει.
Αἴ οἵ σοι, πυρίκαυστε πόλις, μεγαλόσθενε 'Ρώμη,
'Οππόσα δεῖ σε παθεῖν, ὁπότ'ἄν τάδε πάντα γένηται.

'Αλλὰ μέγας βασιλεὺς ὁ περίκλυτος ἀμφίς ἔπειτα
Χρυσῷ τ'ἠλέκτρῳ τε καὶ ἀργύρῳ ἠδ'ἐλέφαντι
'Εξεγερεῖ πᾶσαν σε καὶ ἐν κόσμῳ προτερήσεις
Κτήμασι καὶ ναοῖς ἀγοραῖς πλούτοις σταδίοις τε
Καὶ τότε δ'αὖθις ἔσῃ πᾶσιν φάος, ὡς τὸ πρὶν ἦσθα.

A. WIRTH (*das Vierzehnte Buch der Sibyllischen* (*Wiener Studien*, XIV, 1892, pp. 46-47) rapporte les vers 205-207, à l'écrasement des tyrans par Aurélien; les vers 208-209, à l'incendie d'une partie de la ville, au moment où fut réprimée la révolte des monétaires, fait qui serait intéressant (Voir plus loin, III[e] Partie, Chap. III); les vers 210-215, à la construction de la nouvelle enceinte de Rome et du Temple du Soleil. JOH. GEFFCKEN (*Komposition und Entstehungszeit der Oracula Sibyllina*, Leipzig, 1902, pp. 64-68) croit au contraire que ces vers ne font allusion à aucun événement historique précis.

5. AUREL. VICTOR, *De Cæsaribus* (35).
6. Voir, pour la critique de ces divers abrégés, H. PETER, *die Geschichtliche Litteratur über die Römische Kaiserzeit bis Theodosius und ihre Quellen*, II, pp. 152-157.
7. IX, 13-15.
8. 8; 24.

ont utilisé, dans une mesure plus ou moins large, l'Histoire Romaine aujourd'hui perdue, dont il a été question plus haut, à propos de la *Vita Aureliani*[1]. Ces textes sont généralement exacts, mais aussi très secs. Le récit d'Aurelius Victor est incomplet : le début du règne d'Aurélien manque.

JORDANES. — OROSE. — Jordanes[2] (*De Summa Temporum vel origine actibusque gentis Romanorum*) et Orose[3] (*Historiarum adversus paganos libri VII*), suivent Eutrope et la Chronique de Saint Jérôme.

Il faut ajouter quelques indications éparses dans les Panégyriques, Ammien Marcellin, Julien[4], etc.

EUSÈBE. — LE « DE MORTIBUS PERSECUTORUM ». — Pour l'histoire religieuse les textes essentiels sont ceux d'Eusèbe[5] (*Histoire Ecclésiastique*) et du pseudo-Lactance[6] (*De Mortibus Persecutorum*).

La tradition grecque et byzantine qui se rattache à Dexippe et Eunape est généralement favorable à Aurélien ; c'est le cas notamment pour Zosime et Zonaras.

Les abréviateurs latins sont divisés. Eutrope et l'auteur de l'*Epitome* reflètent l'opinion du parti sénatorial sur Aurélien ; ils lui reprochent d'avoir été cruel et sanguinaire. Aurelius Victor, au contraire, lui consacre un éloge enthousiaste.

3° **Les Chroniques.** — La chronique qui a servi de base à toutes les autres est la *Chronique d'Eusèbe*[7], écrite peu après 325 ; l'original grec est perdu, mais on a conservé la version arménienne et la traduction latine de Saint Jérôme, rédigée en 380. La *Chronique de Saint Jérôme* est suivie par

1. Voir plus haut, p. 11.
2. Édit. Th. Mommsen (*Monum. German., Auctor. Antiq.*, t, V. p. 37, 290-291).
3. Édit. K. Zangemeister [*Corp. Script. Eccles. Lat. Vindob.*, t. V (Id., éd. Teubner)].
4. Συμπόσιον ἢ Κρόνια (313 D — 314 A, p. 403, éd. Hertlein). — Quelques allusions, d'ailleurs sans importance, à des événements historiques du règne d'Aurélien, se trouvent dans l'un des deux traités sur l'*Éloquence*, attribués au *Rhéteur Ménandre*. W. NITSCHE, *der Rhetor Menandros und die Scholien zu Demosthenes* (Program., Berlin, 1883).
5. Édit. G. Dindorf, t. IV, VII, 28, 4 ; 30, 19-22.
6. Édit. Brandt (*Corp. Script. Eccles. Lat. Vindob.*, t. XXVII, p. 179).
7. Édit. A. Schöne, t. II (*Vers. Armén.*, p. 184 ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, p. 185).

la *Chronique de Cassiodore*[1] et les *Chronica Gallica*[2]. — La *Chronique Pascale*[3], composée à Constantinople vers 630, occupe une place à part.

La *Chronique Urbaine* de 354[4] donne quelques indications précises sur les distributions alimentaires et sur les constructions d'Aurélien à Rome. Il faut y ajouter le *Laterculus* de POLEMIUS SILVIUS[5], composé en 449.

Les trois rédactions des Fastes Consulaires : *Chronique Urbaine de* 354[6], *Consularia Constantinopolitana*[7], suivis par la *Chronique Pascale*, *Consularia Italica*[8], concordent absolument pour le règne d'Aurélien[9].

La liste des préfets de la Ville est donnée par la *Chronique Urbaine* de 354[10].

4° **Les sources juridiques.** — Les constitutions d'Aurélien dont le texte est conservé sont au nombre de sept. Six sont données par le CODE JUSTINIEN (I, 23,2 ; II, 44,1 ; V, 3,6 ; V, 72,2 ; VII, 16,7 ; X, 62,2), une par les fragments du Vatican (Ph. HUSCHKE, *Jurisprudentia antejustiniana*, p. 706, n° 30). Deux autres sont mentionnées par des constitutions d'empereurs postérieurs [(COD. JUSTIN., XI, 58,2 : Constitution de Constantin), XII, 62,4 (Constitution de Dioclétien et Maximien)].

5° **Les Papyrus.** — Les papyrus, relatifs au règne d'Aurélien, sont au nombre de quatre.

1° *Greek Papyri in the British Museum*, *Catalogue with Texts*, edited by F. G. Kenyon. 2e volume (1898), pp. 161-162, n° CCXIV. — Une partie du Papyrus (ll. 1—15) a été reproduite dans la *Palæographical Society*, II, 1893, p. 164 ; la fin a été découverte plus tard. Il s'agit de dégats commis sur une propriété de l'empereur Aurélien, en Egypte. Pas de date précise.

1. Édit. Th. Mommsen (*Monum. Germ.*, *Auctor. Antiq.*, *Chronica Minora*, t. II, p. 148).
2. *Id.*, t. I, p. 642.
3. Édit. L. Dindorf (Bonn), t. I, pp. 508-509.
4. Édit. Th. Mommsen (*Monum. Germ.*, *Auctor. Antiq.*, *Chronica Minora*, t. I, p. 148.
5. *Id.*, pp. 521-522.
6. *Id.*, p. 60.
7. *Id.*, pp. 228-229.
8. *Id.*, p. 289.
9. Voir *Appendice II*.
10. *Id.*

2° *Papyrus Erzherzog Rainer : Führer durch die Ausstellung*, n° 287. — Acte privé, daté de la troisième année alexandrine d'Aurélien (29 août 271/28 août 272).

3° *Corpus Papyrorum Raineri* (K. Wessely), vol. I, 1895, pp. 27-31, n° IX (Cf. *Führer durch die Ausstellung*, n° 286, p. 85 ; et K. Wessely, *Ein Papyrus aus der Zeit des Aurelianus und Vaballathus*, dans les *Mittheilungen aus der Sammlung der Papyrus Erzherzog Rainer*, t. IV, 1888, pp. 51 à 62). — Acte privé, daté du mois de M(εχείρ = février), de la seconde année alexandrine d'Aurélien et de la cinquième de Waballath (29 août 270/28 août 271).

4° Ulr. Wilcken, *Die Titulatur des Vaballathus* (dans la *Zeitschr. für Numism. Berl.*, XV, 1887, p. 331. — Acte privé, daté de la même année, le 26 μεχείρ (= 23 février 271).

6° **Les inscriptions.** — La liste des inscriptions, relatives au règne d'Aurélien, est donnée à l'*Appendice III*.

7° **La numismatique.** — Le travail essentiel sur la numismatique du règne d'Aurélien [1] est celui de Th. Rohde : *Die Münzen des Kaisers Aurelianus, seiner Frau Severina und der Fürsten von Palmyra*, Miskolcz, 1881, divisé en trois parties : *a*) les textes ; *b*) catalogue des monnaies ; *c*) classification par ateliers monétaires. — Le catalogue doit être complété d'après les études de Belfort[2], de E. Chaix[3] et de Fr. Gnecchi[4].

Il faut ajouter les articles de Al. Sorlin Dorigny[5], sur le soulèvement des Monétaires, de Al. Missong[6], Em. Lépaulle[7],

1. *Le Catalogue des Monnaies d'Aurélien* dans H. Cohen (2° édition, t. VI, *Aurélien*, Paris, 1886), comprend 287 numéros : celui de Th. Rohde, 446 numéros.

2. *Monnaies non décrites dans H. Cohen*, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1883, pp. 260-262.

3. *Recherche des monnaies coloniales romaines non décrites dans l'ouvrage de H. Cohen*, dans l'*Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1893, pp. 27-28.

4. *Appunti di Numismatica Romana*, dans la *Rivista Italiana di Numismatica :* I (1888), pp. 148-155 ; II (1889), 462-476 ; III (1890), 202-205 ; IV (1891), 315-319 ; V (1892), 24-29 ; VI (1893), 292-297 ; VIII (1895), 189-192 ; XI (1898), 55-57.

5. *Aurélien et la guerre des Monnayeurs* (*Revue Numismatique*, 1891, pp. 105-133).

6. *Zur Münzreform unter den Römischen Kaisern Aurelian und Diocletian* (*Wien. Numism. Zeitschrift*, I, 1869, pp. 105-134).

7. *La Monnaie Romaine à la fin du Haut Empire* (*Revue Numismatique*, 1888, pp. 396-416 ; 1889, pp. 115-141).

O. SEECK[1], TH. MOMMSEN[2], sur la réforme monétaire, les travaux de A. MILANI[3] et de AD. BLANCHET[4], sur la circulation monétaire et les enfouissements de trésors.

Les règnes de Gallien, Claude et Quintillus ont été étudiés dans une série d'articles de O. VOETTER[5] et AND. MARKL[6]; la numismatique de l'empire gallo-romain, par R. MOWAT[7] et celle de l'empire palmyrénien, par Al. MISSONG[8], A. VON SALLET[9] et TH. ROHDE[10].

Travaux divers. — Le règne d'Aurélien est étudié par TILLEMONT (*Histoire des Empereurs*, Paris, 1691, III, pp. 500-524), TH. BERNHARDT (*Geschichte Roms von Valerian bis zum Dio-*

1. *Die Münzpolitik Diocletians und seiner Nachfolger* (*Zeitschr. für Numism. Berl.*, XVII, 1890, pp. 36-89 ; 113-166).
2. TH. MOMMSEN, *Das Diocletianische Edikt über die Waarenpreise* (*Hermès*, XXV, 1890, pp. 25-35).
3. *Il Ripostiglio della Venera : Monete Romane della secunda meta del Terzo Secolo*, Florence, 1886 (*Atti dell. Acc. dei Lincei*, Série III. *Memor.*, vol. IV, 1879-1880, pp. 1-213; — ID., *Museo Italiano di Antichita Classica*, II, *Di Alcuni Ripostigli di Monete Romane*, pp. 367-370. — Al. MISSONG, *die Münzfunde der Venera* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XIII, 1881, pp. 364-367).
4. *Les Trésors de Monnaies Romaines et les Invasions Germaniques en Gaule*, Paris, 1900.
5. *Die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXII, 1900, pp. 117 à 147 ; XXXIII, 1901, pp. 73 à 110). — Cf. *Congrès international de Numismatique réuni à Paris en* 1900 (*Procès-verbaux et Mémoires* publiés par le comte de Castellane et Ad. Blanchet, pp. 227 à 234).
6. *Uber die Bedeutung der Sieges Münzen Victoria G IIIIII und Victor. German. unter Claudius* II (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XVI, 1884, pp. 367-375); — *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius* II *und ihre Emissionen* (*Id.*, pp. 375-460) ; — *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Claudius* II *Gothicus* (*Id.*, XXI, 1889, pp. 234-254) ; — *Serdica oder Antiochia* (*Id.*, pp. 393-430) ; — *das Provinzial Courant unter Kaiser Claudius* II : *a*) *Colonial Geld* (*Id.*, XXXI, 1899, pp. 319-329) ; — *b*) *Geld der Griechischen Städte* (*Id.*, XXXII, 1900, pp. 149-183) ; — *c*) *Alexandriner* (*Id.*, XXXIII, 1901, pp. 51-71). — *Die Reichmünzstätten unter der Regierung des Quintillus und ihre Emissionen* (*Id.*, XXII, 1890, pp. 10-24) ; — *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Quintillus* (*Id.*, XXIV, 1902, pp. 143-147).
7. *Les ateliers monétaires impériaux en Gaule, principalement de Postume à Tetricus* (258-273) (*Rev. Numism.*, 1895, pp. 134-176).
8. *Unedirte Münze des Römischen Kaisers Vabalathus* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, II, 1870, 443-448).
9. *Die Fürsten von Palmyra, unter Gallienus, Claudius und Aurelian*, Berlin, 1866; — *die Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen*, Berlin, 1870 ; — *die Münzen des Vabalathus und der Zenobia* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, II, 1870, pp. 31-48) ; — *Denar des Vaballath* (*Id.*, III, 1871, pp. 101-104); — *Prägung der Palmyrener unter Claudius* (*Zeitschr. für Numism. Berl.*, III, 1875, pp. 405-406).
10. *Loc. cit.*

cletians Tode (Berlin, 1867, pp. 144 à 213), E. HERZOG (*Geschichte und System der Römischen Staatsverfassung*, Leipzig, 1884, II, pp. 576-585), V. DURUY (*Histoire des Romains*, éd. in-4°, nouvelle édition, Paris, 1883, VI, pp. 456-499), H. SCHILLER (*Geschichte der Römischen Kaiserzeit*, Gotha, 1883, I², pp. 851-871).

Il faut ajouter enfin les dissertations peu développées et sans grande importance de FR. GOERRES (*de primis Aureliani principatus temporibus*, Bonn, 1858), A. BECKER (*Imperator L. Domitius Aurelianus restitutor orbis*, Monasterii, 1866), K. H. KOKER (*de L. Valerio Aureliano*, Trajecti ad Rhenum, 1873), A. MARTINI (*Quæstiones criticæ de rebus ad historiam Aureliani pertinentibus institutæ*, pars I, *De Bello Palmyrenico*, Monasterii, 1884).

PREMIÈRE PARTIE.

CARRIÈRE PRIVÉE D'AURÉLIEN.

L'EMPIRE A SON AVÉNEMENT.

CHAPITRE I.

CARRIÈRE PRIVÉE D'AURÉLIEN.

Aurélien (L. Domitius Aurelianus[1]) naquit en Pannonie Inférieure, aux environs de Sirmium[2], le 9 septembre[3], probablement — le chiffre de l'année n'est pas absolument sûr — en 214[4]. Sa famille était de condition assez basse[5]. Son père, un homme de la campagne, était établi comme colon, selon une tradition

1. Le nom complet est donné par les inscriptions, les monnaies et par un papyrus de 271 (K. Wessely, *Ein Papyrus aus der Zeit des Aurelianus und Vaballathus*, *loc. cit.* (Voir plus haut, p. 21). Les textes, les constitutions du Code, les autres papyrus donnent simplement Aurelianus. — La suscription d'une lettre de Claude, insérée au paragraphe 17 de la *Vita Aureliani*, porte : *Flavius Claudius Valerio Aureliano*. La lettre n'est pas authentique (voir plus loin, p. 39, not. 1), et l'attribution à Aurélien du gentilice Valerius n'a aucune valeur.

2. Selon une autre tradition, Aurélien serait né dans la partie des deux Mésies qui forma, depuis 275, la nouvelle province de Dacie. La *Vita Aureliani* (3, 1-2) mentionne les deux traditions : *Divus Aurelianus ortus, ut plures loquuntur, Sirmii familia obscuriore, ut nonnulli, Dacia Ripensi. Ego autem legisse me memini auctorem qui eum Mœsia genitum prædicaret*. La seconde tradition se retrouve aussi dans Eutrope (IX, 13, 1) : *Dacia Ripensi oriundus*, et l'*Epitome* (35, 1) : *Inter Daciam et Macedoniam*.

3. Le jour de naissance est donné par la liste des *Natales Cæsarum*, rédigée au temps de Constance II : *C. I. L.*, I², p. 255 : *V. Idu. Sept.* (= 9 septembre), et par les Fastes de Philocalus, de 354 (*id.*, p. 272).

4. L'année de la naissance n'est indiquée par aucune des sources principales. Malalas (XII, p. 301, éd. Bonn) dit qu'Aurélien mourut à soixante et un ans; la *Chronique Pascale* (I. p. 509, éd. Bonn) lui donne soixante-quinze ans au moment de son avènement. Le second chiffre est manifestement erroné : il y a eu confusion avec l'âge de Tacite, successeur d'Aurélien. — Selon Zosime (I, 51), Aurélien, lors de la première campagne contre Zénobie (début de 272), était grisonnant : « Ἄνδρα μεσαιπόλιον ἐμφέρειάν τινα πρὸς τὴν τοῦ βασιλέως ἰδέαν δοκοῦντα πως ἔχειν. » Cette indication de Zosime, l'effigie des monnaies et tout ce que l'on sait de l'activité et de la vigueur d'Aurélien, concordent bien avec l'âge mentionné par Malalas.

5. *Vita Aurelian.*, 3, 2 : *familia obscuriore* : 4, 1 : *modicis ortus parentibus* : *id.*, 4, 3 ; 4, 7.

rapportée par l'*Epitome*[1], sur les domaines d'un certain sénateur Aurelius ; c'était vraisemblablement un ancien soldat, qui, comme tant d'autres au IIIe siècle, avait reçu, à sa sortie du service, un lot de terre à cultiver.

Sa mère, selon la *Vita Aureliani*[2], aurait été prêtresse du Soleil. Le fait, souvent révoqué en doute, n'est pas aussi invraisemblable qu'on l'a prétendu. Déjà, à la fin du IIe siècle, les diverses formes de la religion solaire étaient fort en honneur dans les provinces danubiennes, particulièrement en Pannonie et en Dacie ; propagées par l'armée, elles avaient profondément pénétré dans les campagnes, où les soldats, après avoir achevé leur service militaire, s'installaient souvent comme cultivateurs. Les sanctuaires consacrés à la religion solaire étaient nombreux.

D'autre part, le culte du Soleil, sous sa forme italique, avait été de tout temps, à Rome, desservi par la gens Aurelia[3] et était pour cette gens une sorte de culte domestique. Il est très admissible que la mère d'Aurélien, femme d'un colon du sénateur

1. 35, 1 : *Genitus patre mediocri et, ut quidam ferunt, Aurelii clarissimi senatoris colono.*

Il est probable qu'Aurélien tenait son cognomen Aurelianus de sa mère. Son père était un Domitius, sa mère vraisemblablement une Aurelia, sans doute une affranchie des Aurelii. — De même, le cognomen de Dioclétien, Diocletianus, lui venait de sa mère, Dioclea : *Diocletianus Dalmata, Anulini senatoris libertinus, matre pariter atque oppido nomine Dioclea, quorum vocabulis, donec imperium sumeret, Diocles appellatus, ubi orbis Romani potentiam cepit, Graium nomen in Romanum morem convertit* (*Epitom.*, 39, 1).

2. *Vita Aurelian.*, 4, 2 : *Matrem ejus Callicrates Tyrius Græcorum longe doctissimus scriptor, sacerdotem templi Solis, qui in vico eo, in quo habitabant parentes,... fuisse dicit. Habuisse quin etiam nonnihilum divinationis...; — id.* 4, 5-6 ; 5, 5 : *Data est ei præterea, cum legatus ad Persas isset, patera, qualis solet imperatoribus dari a Rege Persarum, in qua insculptus erat Sol eo habitu quo colebatur ab eo templo, in quo mater ejus fuerat sacerdos.* — Deux statues mutilées (pour toutes deux la tête manque) ont été découvertes, en 1883, sur l'emplacement de l'ancien camp de Carnuntum, en Pannonie Supérieure (Fr. Studniczka, *Ausgrabungen in Carnuntum*, II, Bildwerke, *Archäol. Epig. Mitth. aus Œsterreich Ungarn*, VIII, 1884, pp. 59-74, Pl. I, II). L'une est une statue d'empereur portant la tunique et la cuirasse, l'autre est une statue de femme, vêtue d'une longue tunique et d'un manteau, portant sur le bras gauche un petit enfant nu. Peut-être ces deux statues représentent-elles, l'une Aurélien empereur, l'autre la mère d'Aurélien, en costume de prêtresse, portant son fils enfant (Cf. P. Habel, *Numismatisch-Archäologischer Beitrag zur bildlichen Darstellung des Sonnengottes in der Römischen Kaiserzeit*, *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1889, pp. 275-278).

3. Festus : *De Verborum Signific.* (édit. Thewrewk de Ponor, p. 18) : *Aureliam familiam ex Sabinis oriundam a Sole dictam putant, quod ei publice a populo romano datus sit locus, in quo sacra faceret Soli, qui ex hoc Auselii dicebantur, ut Valesii, Papisii pro eo quod est Valerii, Papirii.*

Aurelius et probablement elle-même affranchie des Aurelii, ait eu un culte particulier pour la religion solaire, et qu'elle ait été choisie, de préférence à toute autre, comme prêtresse du Soleil, dans la localité qu'elle habitait. Aurélien montra toujours pour la religion solaire une ferveur [1] qu'on ne retrouve au même degré chez aucun des empereurs danubiens du IIIe et du début du IVe siècle; cette ferveur particulière s'expliquerait très bien par un culte de famille.

Les textes ne disent pas qu'Aurélien ait eu des frères. Ils mentionnent seulement une sœur [2], dont il fit plus tard, durant son règne, mourir le fils ou la fille.

La Pannonie, entièrement romanisée, était, depuis le IIe siècle, un des centres de recrutement pour l'armée romaine. L'esprit militaire, naturellement fort vif au voisinage de la frontière, y était entretenu par les nombreuses troupes réparties le long du Danube, et par la masse d'anciens soldats établis comme cultivateurs dans le pays. Parmi cette population rude et inculte, les religions orientales avaient trouvé un terrain particulièrement favorable à leur développement; dans aucune province de l'Occident, au IIe et au IIIe siècle, on ne les voit aussi florissantes qu'en Pannonie et en Dacie[3]. Les deux traits caractéristiques d'Aurélien seront ceux mêmes de la population pannonienne: l'esprit militaire et la ferveur religieuse.

La jeunesse d'Aurélien correspond à une période de calme et de prospérité pour les provinces danubiennes. De Caracalla à Sévère Alexandre, ces provinces, et, en particulier, la Pannonie, ne furent jamais sérieusement menacées par les invasions; le danger ne devait commencer pour elles qu'au temps de Maximin et de Gordien III, lorsque les Goths attaquèrent les villes grecques du Pont-Euxin et la Dacie.

Sur la jeunesse d'Aurélien, nous ne savons rien. Le biographe dit simplement qu'il se fit remarquer de bonne heure par la vivacité de son esprit, par sa force musculaire et son ardeur pour les exercices militaires[4]. Le fait est fort vraisemblable;

1. Voir plus loin, IIIe Partie, Chap. V, pp. 188 sqq.

2. *Vita Aurelian.*, 36, 3; — *Epitom.*, 35, 9; — Eutrop., IX, 14. — Voir plus loin, IIIe Partie, Chap. Ier.

3. Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, Bruxelles, 1896-1899, t. I, pp. 248-255.

4. *Vita Aurelian.*, 4, 1: *A prima ætate ingenio vivacissimus, viribus clarus,*

dans cette population de soldats, la préparation à la guerre était constante. Aurélien, qui, par tempérament, ne faisait rien à demi, dut attirer l'attention très vite.

L'entrée d'Aurélien au service militaire, — il eut vingt ans vers 234, — précéda d'assez peu la mort de Sévère Alexandre. Sa carrière privée, qui comprend trente-cinq années environ, correspond à la période de l'anarchie militaire (235-268), si désastreuse pour l'Empire, mais si favorable à l'avénement des hommes nouveaux. Sévère Alexandre, en inaugurant dans l'administration des provinces la séparation des pouvoirs civil et militaire, avait ouvert aux officiers sortis du rang l'accès des grands commandements. D'autre part, dans la détresse croissante de l'Empire, les provinces danubiennes, dont l'importance était si considérable pour le recrutement de l'armée, devaient de plus en plus passer au premier plan; en quinze années, deux empereurs, Maximin, un Thrace, Decius, un Pannonien comme Aurélien, allaient successivement en sortir.

Aurélien eut donc la double fortune d'entrer dans l'armée au moment où les hauts commandements devenaient accessibles à tous et où les provinces danubiennes, d'où il était originaire, commençaient à jouer un rôle prépondérant.

La carrière militaire d'Aurélien jusqu'à son avénement à l'Empire (v. 234-270), se divise en trois parties sur lesquelles les textes nous renseignent inégalement:

1° Jusqu'à l'avénement de Valérien (v. 234-253);
2° Sous Valérien et Gallien (253-268);
3° Sous Claude (268-270).

I

Pour cette première période, la *Vita Aureliani* ne mentionne que deux faits.

a) Une campagne en Illyricum (6, 3-6). — « A la tête de 300 soldats præsidiarii, Aurélien battit les Sarmates qui envahissaient l'Illyricum. Il en tua, de sa main, 48 en un seul

nullum unquam diem prætermisit, quamvis festum, quamvis vacantem, quo non se pilo et sagittis ceterisque armorum exerceret officiis.

jour, et plus de 950 en plusieurs rencontres. » — Le biographe ajoute qu'à la suite de ces exploits, « les jeunes soldats composèrent, en son honneur, des chants et des danses militaires qu'ils exécutaient les jours de fête » :

Mille, mille, mille decollavimus,
Unus homo! mille decollavimus.
Mille vivat qui mille occidit.
Tantum vini nemo habet, quantum fudit sanguinis.

b) Une campagne en Gaule, sur le Rhin (7, 1-2). — « Aurélien, tribun de la VI[e] légion Gallicana, battit complètement, près de Mayence, les Francs qui ravageaient toute la Gaule. Il en tua 700 et fit vendre à l'enchère 300 des leurs faits prisonniers[1]. » Cet exploit fut célébré par une autre chanson militaire :

Mille Sarmatas, mille Francos semel et semel occidimus,
Mille Persas quærimus.

Les détails de ces deux récits n'ont évidemment aucune valeur historique. Aurélien, par sa bravoure et sa force physique, est devenu assez vite dans l'armée un héros de légende, et il est vraisemblable que les deux chansons rapportées par le biographe ont été composées plus tard. Mais l'existence même de ces deux premières campagnes d'Aurélien n'est pas douteuse.

Il résulte du récit, d'une part, que la campagne contre les Sarmates a précédé la victoire sur les Francs, et, d'autre part, qu'au moment du combat de Mayence, Aurélien était tribun de légion. L'âge légal pour l'obtention du tribunat légionnaire était trente ans. Aurélien, entré au service militaire vers 234, a débuté nécessairement par les grades inférieurs, puis il est devenu successivement centurion et tribun de cohorte. Il n'a pu être nommé tribun de légion avant les dernières années de Gordien III (vers 242-244), au plus tôt.

Il est question, en 242, lors du départ de Gordien III pour

1. Les chiffres relatifs au nombre des Sarmates et des Francs, tués ou faits prisonniers par Aurélien, ont été arbitrairement choisis de manière à donner le nombre total de 1.000.

la campagne d'Orient, d'une guerre contre les Sarmates[1] sur le Bas Danube ; peut-être (on ne peut se prononcer avec certitude) la victoire d'Aurélien sur les Sarmates se place-t-elle à ce moment, ou est-elle légèrement antérieure. L'effectif, 300 hommes, placé sous ses ordres donnerait à penser qu'il n'était encore que tribun de cohorte ; il aurait été promu tribun de légion à la suite de ce succès.

Vers la fin du règne de Gordien III, Aurélien passa de l'armée du Danube à l'armée du Rhin ; c'est à ce moment[2] qu'il détruisit près de Mayence, en interceptant leur retraite, plusieurs bandes de Francs qui avaient envahi la Gaule par la vallée de la Moselle.

Le tribunat légionnaire et la préfecture d'une aile de cavalerie étaient les grades les plus élevés auxquels Aurélien pouvait atteindre. A cette époque le commandement de la légion appartenait encore au légat sénatorial. Mais il y avait un emploi dans lequel l'empereur pouvait déléguer les tribuns légionnaires : c'était celui de *dux*, chargé, pour un laps de temps variable, du commandement d'une ou de plusieurs légions. En qualité de *dux*, Aurélien devait exercer à plusieurs reprises, sous Valérien et sous Claude, d'importants commandements. — Son biographe écrit (10, 2) : *Habuit multos ducatus, plurimos tribunatus, vicarias ducum et tribunorum diversis temporibus prope quadraginta;* le chiffre donné est sujet à caution, mais les indications générales relatives à la carrière sont exactes[3].

Il est question également, au paragraphe 5, 5 de la *Vita Aureliani*, d'une ambassade d'Aurélien en Perse[4]. A cette

1. *Vita Gordianor.*, 26, 4 ; — cf. 34, 3.

2. Wietersh.-Dahn, *loc. cit.* (v. p. 60), I, p. 214 ; — F. Dahn, *loc. cit.* (*id.*), p. 203. Il est absolument impossible d'admettre la chronologie de Th. Bernhardt (p. 20) et de H. Schiller (I², p. 815, not. 3), qui reculent la date de cette victoire jusque sous le règne de Valérien (vers 255-256). — A cette même invasion des Francs se rapportent vraisemblablement les trouvailles monétaires d'Uersfeld (Province Rhénane : Ad. Blanchet, *loc. cit.*, n° 752), d'Houffalize (Luxembourg belge : *Id.*, n° 689), de Marialmé (Belgique : province de Namur : *Id.*, n° 707), de Contrisson (Meuse : *Id.*, n° 105), de Prézelles (Nord : *Id.*, n° 85) et d'Annappes (Nord : *Id.*, n° 3). — Tous ces trésors ont été enfouis sous le règne de Gordien III.

3. La lettre d'Aurélien ad Vicarium Suum (*Vita Aurelian.*, 7, 5-8), n'a aucune valeur historique. C'est un document vide et déclamatoire, que le biographe a composé uniquement pour appuyer ce qu'il dit de la sévérité d'Aurélien.

4. *Data est ei præterea, cum legatus ad Persas isset, patera, qualis solet im-*

même ambassade se rapporte probablement l'entrée d'Aurélien à Antioche mentionnée au paragraphe 5, 3-4[1]. Ces deux indications étant données à propos des présages du règne, il n'y a guère à y attacher d'importance. Si elles sont authentiques (ce qui est plus que douteux), l'ambassade d'Aurélien en Perse doit se placer entre 244 et 251, probablement sous Decius.

On ne sait rien de précis sur la carrière d'Aurélien au temps de Philippe, Decius, Gallus, Æmilianus; il est vraisemblable que Decius, Pannonien lui aussi, dut contribuer fortement à l'avancement de son compatriote.

II

Le biographe consacre huit paragraphes (8-15) à la carrière d'Aurélien durant les sept années du règne de Valérien (253-260); mais, de ces huit paragraphes, six sont occupés par des documents dont aucun n'est authentique[2], et un (15, 3-6), par une digression étrangère au récit.

peratoribus dari a Rege Persarum, in qua insculptus erat Sol eo habitu quo colebatur ab eo templo in quo mater ejus fuerat sacerdos. Donatus eidem etiam elephantus præcipuus, quem ille imperatori obtulit, zolusque omnium privatus Aurelianus elephanti dominus fuit.

1. *Ingrediente eo Antiochiam in vehiculo, quod præ vulnere tunc equo sedere non posset, ita pallium purpureum, quod in honore ejus pansum fuerat, decidit ut humeros ejus tegeret. Et, cum in equum transire vellet, quia invidiosum tunc erat vehiculis in civitate uti, equus est ei Imperatoris adplicitus, cui per festinationem insedit. Sed ubi comperit, semet ad suum transtulit.*

2. Sur les sept documents, relatifs à cette partie de la vie d'Aurélien, il y en a six pour lesquels la falsification est certaine :

a) Lettre de Valérien au consul Antoninus Gallus, trouvée, selon le biographe, *in Ulpia Bibliotheca inter linteos libros* (8, 2-4). — Gallien y est qualifié de *puer: Culpas...quod Postumo filium meum Gallienum magis quam Aureliano commiserim, cum utique severiori et puer credendus fuerit et exercitus...* Or, en 253, Gallien était âgé de trente-cinq ans (cf. H. Peter, *die Scriptores Historiæ Augustæ*, pp. 160, 179);

b) Lettre de Valérien à Aurélien (11);

c) Lettre de Valérien à Ælius Xifidius, préfet de l'Ærarium (12, 1-2);

d, e, f) Procès-verbal du conseil de Byzance en 258, extrait, selon le biographe, *ex libris Acholi, qui magister admissionum Valeriani principis fuit, libro actorum ejus nono* (13-14). — Dans tous ces documents, il est question d'un premier consulat d'Aurélien en 258, consulat suffect. Les Fastes et les Inscriptions attestent, qu'Aurélien a été consul pour la première fois, après son avènement, en 271 (cf. H. Peter, *loc. cit.*, p. 181). — La lettre de Valérien

Les faits mentionnés sont les suivants. En 256, au moment où Gallien arriva en Gaule, Aurélien aurait été encore présent à l'armée du Rhin[1] (lettre de Valérien au consul Antoninus Gallus, 8, 2). Un peu plus tard, il aurait été chargé, comme *dux*, d'inspecter et d'organiser tous les camps des frontières et aurait, à cette occasion, fait un séjour à Rome (lettre de Valérien à Ceionius Albinus, préfet de la Ville, 9, 2-3.6.7). En 257-258, il aurait suppléé Ulpius Crinitus qui commandait sur le Bas Danube, battu les Goths, fait de nombreux prisonniers et remis la frontière en état de défense (10, 2-3; lettre de Valérien à Aurélien, 11, 1-7; procès-verbal du conseil de Byzance, 13, 2; 14, 6). A la suite de cette victoire, il aurait reçu le consulat suffect (lettre de Valérien à Aurélien, 11, 8; lettre de Valérien au préfet de l'Ærarium Aelius Xifidius, 12,1; procès-verbal du conseil de Byzance, 13, 4; 14, 3.7; 15, 3) et aurait été adopté par Ulpius Crinitus (*id.*, 14, 5-7; 15, 1-2; cf. 10, 3).

Les indications relatives au consulat[2] et à l'adoption[3] sont certainement fausses; la charge d'inspecteur des camps, mentionnée seulement dans la lettre de Valérien à Ceionius Albi-

à Aurélien (11) précise la date de ce consulat : *Consulatum cum eodem Ulpio Crinito in annum sequentem a die undecimo Kalendarum Iuniarum in locum Gallieni et Valeriani sperare te convenit* (11, 8). — Si le document était authentique, le Valerianus dont Valérien parle sous cette forme : *in locum Gallieni et Valeriani*, ne pourrait être que P. Licinius Cornelius Valerianus, fils aîné de Gallien. Or, jamais Gallien et son fils Valerianus n'ont pris le consulat ensemble. Du vivant de son père, Gallien a été trois fois consul : en 254, 255, 257, toujours avec lui, jamais avec son fils (Cf. H. Peter, *loc. cit.*, p. 181).

g) Quant au septième document, la lettre de Valérien au préfet de la Ville Ceionius Albinus *ex scriniis Præfecturæ Urbanæ* (9, 2-7), la preuve directe de la falsification manque. Mais le document est très vide : la forme, oratoire, n'est pas celle de la correspondance administrative : *Quid in illo non clarum? Quid non Corvinis et Scipionibus conferendum? Ille liberator Illyrici, ille Galliarum restitutor, ille dux magni totus exempli...* (9, 4). Cette lettre n'est pas plus authentique que les autres.

Pour l'étude de ces documents, cf. H. Peter, *loc. cit.*, pp. 166-171.

1. Le fait est admis par Wietersheim-Dahn (*loc. cit.*, I, p. 206). Aurélien, avec Postumus, aurait pris part aux premières campagnes de Gallien sur le Rhin, en 256-257.

2. Il résulte des Fastes et des Inscriptions qu'Aurélien fut consul pour la première fois en 271, l'année qui suivit son avènement (Voir plus loin, p. 141). De même, les autres généraux qui devinrent empereurs à la fin du IIIe siècle, Claude, Probus, Dioclétien, ne parvinrent au consulat qu'après leur avènement à l'Empire.

3. L'adoption d'Aurélien par Ulpius Crinitus, en 258, est certainement à rejeter. Si elle avait eu lieu, il en serait resté quelque trace dans le nom

nus, est au moins fort douteuse. Le seul fait que l'on puisse, semble-t-il, admettre avec certitude, est la présence d'Aurélien sur le Bas Danube en 257-258, et la suppléance d'Ulpius Crinitus[1].

Pour les huit années du règne de Gallien (260-268), la *Vita Aureliani* ne donne aucune indication. Un seul fait est certain : l'empire gallo-romain s'étant constitué en 258 et l'Orient ayant été perdu en 260, Aurélien resta attaché à l'armée du Danube, à laquelle il appartenait déjà sous Valérien. Il est curieux qu'il ne soit pas question de lui à cette époque ; peut-être Gallien, qui le savait très populaire dans l'armée et craignait sa sévérité, le tint-il à l'écart, confiant de préférence les grands commandements à Heraclianus[2], à Marcianus[3], et surtout à Claude, qui était en 268, selon l'expression de Zosime[4], le second personnage de l'Empire.

Aurélien rentre en scène en 268 : les généraux de l'armée du Moyen et du Bas Danube, soit loyalisme, soit difficulté de s'entendre sur le choix d'un empereur, étaient, depuis la chute d'Ingenuus et de Regalianus, restés fidèles à Gallien. Mais, en 268, la situation se trouva plus grave que jamais ; deux grandes invasions menaçaient l'Empire, dirigées, l'une, celle des Alamans, contre les provinces du Haut Danube, où la révolte d'Aureolus avait désorganisé la défense, et l'Italie ; l'autre, la plus formidable, celle des Goths, contre l'Illyricum, la Macédoine et la Thrace. En présence de ce double danger, auquel, pensaient-ils, Gallien était incapable de faire face, les généraux se décidèrent à agir. L'armée, sous les ordres directs de

d'Aurélien ; il est possible que la femme d'Aurélien, Ulpia Severina (voir plus loin, p. 141 et not. 4), ait été fille, ou tout au moins parente, d'Ulpius Crinitus. Aurélien serait entré par son mariage dans la famille d'Ulpius Crinitus : la légende relative à l'adoption serait le résultat d'une confusion.

1. La supposition de Tillemont (*Mémoires pour servir à l'Histoire Ecclésiastique des six premiers siècles*, t. IV, Paris, 1701, pp. 205, 646), qu'Aurélien, en qualité de fonctionnaire impérial en Gaule, aurait persécuté les chrétiens (particulièrement saint Patroclus, à Troyes : *Acta Sanctor.*, 21 janvier), soit sous Gallus, au début de 253 (*loc. cit.*, p. 646 : Note sur saint Patroclus), soit sous Valérien, en 259 (p. 205 ; cf. p. 646), n'est pas admissible. — Cf. Fr. Goerres, *Aurelianus schon als Statthalter Christenverfolger* (*Zeitschrift für Wissensch. Theologie*, XX, 1877, pp. 529-534).

2. Zosim., I, 40 ; — Jean d'Antioch., *Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 599, n° 152, 3 ; — *Vita Gallien.*, 13, 4-5.

3. Zosim., I, 40 ; — *Vita Gallien.*, 6, 1 ; 13, 10 ; — *Vita Claud.*, 18, 1.

4. Zosim., I, 40 : Κλαύδιον ὅς μετὰ βασιλέα τῶν ὅλων ἐπιτροπεύειν ἐδόκει.

Gallien, était réunie autour de Milan, où elle tenait Aureolus assiégé ; les principaux généraux de l'armée danubienne étaient présents [1]. C'étaient le préfet du prétoire Heraclianus [2], qui, battu, l'année précédente, par Zénobie [3], avait cependant conservé la faveur de l'empereur ; Marcianus [4], le vainqueur des Goths en 267, et Claude [5]. Aurélien, qui commandait alors un corps de cavalerie (il était probablement occupé sur le Bas Danube à poursuivre les débris des troupes gothiques écrasées par Marcianus [6]), était absent. On ne pouvait rien faire sans lui, car son opposition eût pu être dangereuse : on l'attendit donc. Lorsqu'il fut arrivé avec sa cavalerie [7], le complot se forma définitivement ; il y adhéra, — personnellement, il devait peu avoir à se louer de Gallien, — et même, si l'on en croit Aurelius Victor, il suggéra le plan à suivre [8].

Avant de l'exécuter et pour prévenir toute compétition, les conjurés résolurent de s'entendre sur le choix d'un empereur [9]. Depuis la sécession des Gaules et de l'Orient, deux des trois grandes armées de l'Empire, l'armée du Rhin et l'armée d'Orient, étaient hors de cause ; il ne restait que l'armée du Danube et son choix devait être décisif. Les généraux réunis autour de Milan étaient maîtres de l'élection. Les deux candidats les plus en vue étaient Aurélien et Claude. Aurélien avait alors cinquante-trois ans environ. Sa force physique, son habitude du commandement et ses exploits depuis trente années lui avaient valu une grande popularité dans l'armée [10]. On le savait homme d'action et capable, plus qu'aucun autre, de faire face aux dan-

1. Sur cette conjuration de Milan, voir mon travail : *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. II.

2. Zosim., I, 40 ; — Zonar., XII, 25 (III, p. 149 Dind.); — Jean d'Antioch., *loc. cit.*; — *Vita Gallien.*, 14, 1.

3. *Vita Gallien.*, 13, 4.

4. *Vita Gallien.*, 14, 1. — Selon Zosime (I, 40), au contraire, Marcianus se trouvait alors sur le Bas Danube, où il commandait en chef.

5. Zosim., I, 40 ; — Zonar., XII, 25 (III, p. 148 Dind.); — *Vita Gallien.*, 14, 2 ; — *Vita Claud.*, 1, 3 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 33, 26 ; — *Epitom.*, 34, 2.

6. *Vita Gallien.*, 13, 9-10.

7. Zonar., XII, 25 (III, p. 147 Dind.) : Αὐρηλιανὸς σὺν ἱππεῦσι προσῆλθεν.

8. *Cæsar.*, 33, 21 : *Aureliani consilio.*

9. Zosim., I, 41 ; — *Vita Gallien.*, 14, 2. — Voir *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore, loc. cit.*

10. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 33, 21 : *Aureliani consilio, cujus gratia in exercitu atque honos præstabant.*

gers multiples qui menaçaient l'Empire. Claude avait le même âge qu'Aurélien[1] ; ses services étaient moins éclatants, mais sa situation, grâce à la faveur de Gallien, était plus haute. Son caractère était doux et conciliant, qualité que la dureté bien connue d'Aurélien faisait apprécier davantage encore par les officiers et par les troupes. Il fut préféré à Aurélien et les généraux se mirent d'accord sur son nom. Peu de temps après, on simula une attaque de nuit : au milieu du tumulte, Gallien fut mis à mort[2].

III

Aurélien, devenu le second personnage de l'Empire et le principal lieutenant de Claude[3], prit part à la campagne contre Aureolus, toujours assiégé dans Milan. Aureolus dut bientôt se rendre. Il fut tué, malgré la capitulation, sans qu'on puisse déterminer exactement dans quelles conditions. Il résulte toutefois des diverses traditions rapportées par le biographe qu'Aurélien fut l'auteur direct de ce meurtre, soit qu'il ait agi de sa propre autorité et contrairement à la volonté de Claude, soit qu'il ait obéi aux ordres formels de l'empereur[4].

1. MALAL., XII, p. 299 (éd. Bonn) ; — *Chroniq. Pascal.*, p. 508 (*id.*).

2. Quoique les textes ne le disent pas expressément, Aurélien, qui, selon AURELIUS VICTOR (*loc. cit.*), avait suggéré le plan à suivre, fut probablement chargé de l'exécution. Le fait semble résulter du récit de ZONARAS (XII, 25, III, pp. 147-148 Dind.). — Dans ZOSIME (I, 40) et la *Vita Gallieni* (14, 4 ; 7-9), il n'est également question que de cavaliers ; ces deux textes racontent que Gallien fut frappé par le chef d'un corps de cavalerie dalmate (ZOSIM. : ὅς τῆς τῶν Δαλματῶν ἦρχεν ἴλης. *Vita Gallien.* : *Cecropius* (Zosime ne donne pas son nom) *Dux Dalmatarum*). Ce Cecropius était très probablement un subordonné d'Aurélien.

3. *Vita Aurelian.*, 16, 1 : *His igitur tot ac talibus præjudiciis muneribusque fultus, Claudianis temporibus tantum enituit ut...*

4. *Vita Aurelian.*, 16, 2-3 : *Hoc loco tanta est diversitas historicorum, et quidem Græcorum, ut alii dicant invito Claudio ab Aureliano Aureolum interfectum, alii mandante ac volente, alii ab imperatore jam Aureliano eumdem occisum, alii vero adhuc a privato.* — ZOSIME (I, 41) dit qu'Aureolus, après s'être rendu, fut tué par les soldats, qui ne lui pardonnaient pas sa défection : Αὐρίολος παραδοὺς ἑαυτὸν ὑπὸ τῶν περὶ τὸν βασιλέα στρατιωτῶν ἀναιρεῖται, τῇ διὰ τὴν ἀπόστασιν ἐχομένων ὀργῇ. [Cf. JEAN D'ANTIOCH., *Fragm. Hist. Græc.*, (éd. C. Müller), IV, 599, n° 15.] Aurélien n'est pas nommé, mais il est très possible qu'il ait été un des instigateurs du meurtre. — Selon ZONARAS

La même année (268), Aurélien dut prendre part — les textes n'en disent rien — à la guerre contre les Alamans dans l'Italie du Nord et à la victoire du lac de Garde [1]. Ce fut probablement au cours de cette campagne qu'il reçut le commandement en chef de la cavalerie romaine [2].

En 269, à la tête de la cavalerie romaine, Aurélien joua un rôle actif dans la guerre contre les Goths. Les Goths, apprenant l'arrivée de Claude sur le Danube, avaient abandonné les sièges de Thessalonique et de Cassandrée pour marcher contre lui. Aurélien, placé sur leur flanc gauche avec la cavalerie dalmate, les battit dans la région de Doberos, en Pélagonie, et leur tua 3.000 hommes [3]. Après la victoire de Naïssus, il poursuivit les fuyards, en tua ou en prit un grand nombre et, fermant aux autres le chemin de la Macédoine, il les rejeta dans l'Hæmus, où, bloqués par les troupes romaines, ils n'allaient pas tarder à souffrir cruellement de la famine et de la peste [4] (fin 269).

Dans les premiers jours de 270, Claude quitta le théâtre de la guerre, où tout danger était dissipé, et se rendit à Sirmium [5],

(XII, 26, III, p 149 Dind.). Aureolus fut tué ὑπὸ στρατιωτῶν, parce qu'il tentait d'usurper de nouveau. L'*Epitome* (34, 2) et la *Vita Claudii* (5, 3) disent qu'Aureolus fut tué par ses propres soldats

1. *Epitom.*, 34, 2. — D'après une lettre (non authentique) d'Aurélien, insérée dans la *Vita Probi* (6, 5-6), Aurélien aurait reçu de Claude le commandement des *Decimani* (= la Xe Gemina, de Pannonie Supérieure). Si le fait est exact, — ce qui est douteux, — il se place en 268, au début du règne de Claude, antérieurement à la campagne contre les Alamans.

2. Lors du complot de Milan, en 268, Aurélien (Zonar., XII, 25, III, p. 148 Dind.) commandait un corps de cavalerie. La *Vita Aureliani* (18, 1) dit qu'il eut, sous le règne de Claude, le commandement en chef de la cavalerie : *Equites sane omnes ante Imperium sub Claudio Aurelianus gubernavit, cum offensam magistri eorum incurrissent, quod temere Claudio non jubente pugnassent.* — Aurélien a obtenu ce grade avant la guerre gothique de 269 : le combat téméraire, à la suite duquel les chefs de la cavalerie furent disgraciés, ne peut se placer qu'en 268, pendant la campagne contre les Alamans.

3. Zosim., I, 43 ; — *Vita Aurelian.*, 17, 2.

4. Zosim., I, 45 ; — *Vita Claud.*, 11, 3. — Sur le rôle actif de la cavalerie pendant cette campagne, *Vita Claud.*, 11, 9 : *In quo bello... equitum Dalmatarum ingens exstitit virtus.*

Zosime (*loc. cit.*) parle d'une rencontre où l'infanterie romaine, témérairement engagée, aurait fait des pertes sensibles et n'aurait dû son salut qu'à l'arrivée de la cavalerie. Il est probable — Zosime ne le dit pas — qu'Aurélien prit personnellement part au combat. A ce commandement en chef de la cavalerie se rapporte la monnaie *Virtus Equitum*, frappée à Tarraco, dans la première période monétaire (270-271) du règne d'Aurélien (Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 396).

5. *Vita Aurelian.*, 16, 4 ; 17, 4-5 ; — Zonar., XII, 26 (III, p. 151 Dind.) ; — Chronog. Ann. 354, p. 148 (éd. Th. Mommsen) ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2287 (éd. A. Schöne, p. 183) ; — Jordan., *Rom.*, 288.

appelé par une invasion des Juthunges sur le Haut Danube, et peut-être aussi par une menace d'invasion des Vandales en Pannonie. Aurélien, resté sur le Bas Danube, reçut le commandement en chef de l'armée[1] avec la charge de poursuivre et d'anéantir les bandes de Goths qui tenaient encore la campagne. Celles-ci firent (fin janvier-février 270) une tentative désespérée contre Anchialos, sur le Pont-Euxin, et Nicopolis, pour se ravitailler et s'ouvrir la route du Nord[2]. Cette tentative échoua devant la résistance des milices provinciales et sans doute aussi des troupes régulières qui défendaient la frontière de Mésie Inférieure[3]. Ces dernières victoires furent remportées après la mort de Claude, mais, vraisemblablement, avant qu'Aurélien, éloigné de Sirmium, n'en reçût la nouvelle.

Claude mourut[4] de la peste vers le milieu de janvier 270. Aurélien, par ses exploits antérieurs et par les grands commandements qu'il venait d'exercer[5], était tout désigné pour lui succéder. Il ne semblait pas qu'il pût avoir de compétiteur. Mais il n'était pas présent à Sirmium; les généraux, comme en 268, se défiaient de lui ; ils attendirent et leur inaction permit au Sénat d'intervenir.

Les rapports entre le Sénat et l'empereur, si hostiles au temps de Gallien, qui avait exclu les sénateurs de l'armée[6],

1. *Vita Aurelian.*, 16, 4 ; 17, 1 ; 17, 2-3. — La lettre de Claude à Aurélien insérée au paragraphe 17 est certainement fausse. La suscription porte : *Flavius Claudius Valerio Aureliano suo salutem.* Le document a été composé en même temps que la biographie sous le règne de Constance Chlore (305-306). — Les deux noms de Flavius et de Valerius appartiennent à Constance Chlore et à Constantin, nullement à Claude (M. Aurelius Claudius) et à Aurélien (L. Domitius Aurelianus). — De même la *Vita Claudii* (3, 6 ; 7, 8) désigne Claude sous le nom de Flavius et (18, 4) de Valerius, et la *Vita Probi* (11, 5) donne aussi par erreur le nom de Valerius à Probus. — Cf., sur ce document, H. Peter, *loc. cit.*, p. 176.

2. *Vita Claud.*, 12, 4-5.

3. *Vita Claud.*, *loc. cit.* ; — *Vita Aurelian.*, 17, 5 : *Secundis prœliis usus, auspiciis Claudianis rempublicam in integrum reddidit.* Plusieurs monnaies de Quintillus (And. Markl, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus und ihre Emissionen*, *Wien. Numism. Zeitschr.*, XXII, 1890, pp. 17-18; 22-23. — Cf. H. Cohen², VI, *Quintille*, nos 70-71), à légende *Victoria Aug(usti)*, 1re et 2e émissions de Rome, émission de Siscia, et *Victoriæ Gothic(æ)* (Fr. Gnecchi, *Appunti di Numismatica Romana*, *Rivist. Ital. di Numismat.*, IX, 1896, p. 190), se rapportent à ces victoires.

4. Zosim., I, 46 ; — Zonar., XII, 26 (III, p. 151 Dind.); — *Vita Claud.*, 12, 2 ; — Eutrop., IX, 11, 2 ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2287 (éd. A. Schöne, p. 183) ; — Oros., VII, 23, 1. — Sur la date de mort, voir *Appendice I*, *Chronologie générale du règne d'Aurélien*, pp. 337-338.

5. *Vita Aurelian.*, 16, 1.

6. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 33, 34.

étaient devenus presque amicaux sous Claude; la douceur de Claude et la joie que le Sénat éprouvait d'être débarrassé de Gallien[1] avaient amené une détente. D'ailleurs, Claude avait presque toujours été absent de Rome et les froissements entre les deux pouvoirs, inévitables dans les questions de politique intérieure, n'avaient pas eu l'occasion de se produire. En marchant contre les Goths, Claude avait laissé à Aquilée un corps de troupes chargé de garder les derrières de l'armée d'opérations et de protéger l'Italie contre toute invasion venue du Norique ou de la Rhétie. C'était un poste de confiance dont il avait donné le commandement à son frère Quintillus[2].

Quintillus, portrait affaibli de Claude[3], dont il avait la douceur[4], mais non les brillantes qualités militaires, n'était pas un homme de guerre[5] et il n'appartenait, à aucun titre, à cet état-major de généraux danubiens formés à l'école de Decius et de Valérien. Prévenu de la mort de Claude, le Sénat, qui redoutait, non sans raison, l'avénement d'Aurélien, se hâta d'agir. Il donna l'Empire à Quintillus[6].

Ce choix était habile : le Sénat espérait que l'armée du Danube, très attachée à la mémoire de Claude[7], reconnaîtrait son frère sans difficulté. C'est en effet ce qui arriva. Quintillus fut reconnu par l'armée de Sirmium et par toutes les provinces restées fidèles à l'Empire. Tous les ateliers monétaires qui avaient frappé sous Claude, frappèrent à son nom[8].

Aurélien avait été retenu quelque temps, en Mésie Inférieure, par la double attaque des Goths sur Anchialos et Nicopolis. Dès qu'il en eut fini avec eux, il se rendit à Sirmium. L'armée de Sirmium, mécontente de l'initiative prise par le Sénat, avait reconnu Quintillus, mais sans enthousiasme. Quintillus avait commis la faute de ne pas y venir. Malgré sa présence, les

1. Zonar., XII, 26 (III, p. 150 Dind.); — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 33, 31.
2. *Vita Aurelian.*, 37, 5 : *Quintillum... cum in præsidio Italico esset;* — Chronog. Ann. 354, p. 148 (éd. Th. Mommsen).
3. *Vita Claud.*, 12, 3 : *Sui fratris, ut vere dixerim, frater.*
4. Zonar., XII, 26 (III, p. 151 Dind.); — Eutrop., IX, 12 : *Unicæ moderationis vir ac civilitatis.*
5. Zonar., *loc. cit.*
6. Zonar., *loc. cit.*, donne seul le véritable récit des événements; les autres textes manquent de précision ou sont inexacts. — Zosim., I, 47; — *Vita Claud.*, 12, 3; — *Vita Aurelian.*, 37, 5; — Eutrop., IX, 12; — *Epitom.*, 34, 5. — Voir *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. IX.
7. Zonar., *loc. cit.* : Διὰ τὸν πρὸς Κλαύδιον πόθον.
8. And. Markl, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus. loc. cit.*, pp. 10-24. — Voir *De Claudio Gothico*, *loc. cit.*

troupes d'Aquilée elles-mêmes remuaient[1]. Le bruit courait que Claude, en mourant, avait désigné Aurélien comme son successeur[2]. Aurélien fut proclamé empereur à Sirmium[3]; toute l'armée le reconnut aussitôt. Il n'eut même pas à paraître pour avoir raison de son rival. Quintillus fut abandonné par ses propres troupes[4]. Ce n'était pas l'appui du Sénat qui pouvait le sauver. Ses amis, voyant son impuissance[5], lui conseillèrent de renoncer à toute résistance. Il se fit ouvrir les veines par son médecin[6] (fin mars 270), après un règne de deux mois et demi environ[7]. Aurélien était désormais seul maître, et son règne s'ouvrait par une victoire décisive sur le parti sénatorial.

1. *Vita Claud.*, 12, 5.

2. Zonar., XII, 26 (III, p. 151 Dind.) : (Κλαύδιος)... συγκαλέσας τὸ λογιμώτατον τοῦ στρατεύματος περὶ βασιλέως διειλέχθη αὐτοῖς καὶ τὸν Αὐρηλιανὸν ἄξιον τῆς βασιλείας εἶπε τυγχάνειν.

3. Zonar., *loc. cit.*

4. *Vita Aurelian.*, 37, 6. — Voir *De Claudio Gothico*, *loc. cit.*

5. Zosim., I, 47.

6. Zosim., *loc. cit.*; — Zonar., XII, 26 (III, p. 151 Dind.); — Jean d'Antioch., *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller), IV, p. 599, 153; — *Vita Aurelian.*, 37, 6. — C'était probablement aussi la version de Dexippe (*Vita Claud.*, 12, 6 : *Dexippus Quintillum non dicit occisum, sed tantum mortuum : nec tamen addit morbo, ut dubium sentire videatur*). — Le récit d'après lequel Quintillus aurait été tué par ses propres soldats (*Vita Claud.*, 12, 5; — *Vita Aurelian.*, 16, 1; — *Epitom.*, 34, 5; — Eutrop., IX, 12; — Chronog. Ann. 354, p. 148, (éd. Th. Mommsen); — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2287 (éd. A. Schöne, p. 189); — Jordan., *Rom.*, 289) est erroné.

7. Il existe deux traditions sur la durée du règne de Quintillus. Selon l'une, il aurait régné plus de deux mois (Zosim, I, 47 : ὀλίγους βιώσαντος μῆνας; Chronog. Ann. 354, p. 148, éd. Th. Mommsen, soixante-dix-sept jours); selon l'autre, quelques jours seulement [Zonar., XII, 26 (III, p. 151 Dind.); — *Vita Claud.*, 12, 5; — Eutrop., IX, 12; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *loc. cit.*; — Jordan., *Rom.*, 289, dix-sept jours; — *Vita Aurelian.*, 37, 6, vingt jours; — *Epitom.*, 34, 5, peu de jours (*paucis diebus*)].

L'étude des monnaies prouve que la première tradition est la véritable (And. Markl, *loc. cit.*, pp. 12-24). Quintillus a certainement régné plus de vingt jours : il y a eu, sous son règne, deux émissions d'Antoniniani à Rome (And. Markl, *loc. cit.*, pp. 17-18) et à Tarraco (*id.*, pp. 19-20). — Quintillus se tua lorsqu'il apprit l'avénement d'Aurélien. Cette nouvelle ne peut avoir mis plus de huit jours à lui parvenir. Il a été seul empereur un peu plus de deux mois (Voir *Appendice* I, *Chronologie générale du règne d'Aurélien*). Peut-être pourrait-on admettre que les dix-sept jours de règne dont parlent certains textes, s'appliquent simplement à la période pendant laquelle Quintillus et Aurélien ont été simultanément empereurs.

CHAPITRE II.

L'EMPIRE A L'AVÉNEMENT D'AURÉLIEN. — L'EMPIRE GALLO-ROMAIN. — L'ÉTAT PALMYRÉNIEN. — L'EMPIRE ROMAIN.

En 270, au moment de l'avénement d'Aurélien, l'unité de l'Empire était rompue depuis douze ans. La défection de la Gaule, sous Postumus, avait eu lieu en 258 ; en Orient, l'empire de Macrianus, bientôt renversé par Odænath et remplacé par l'Etat Palmyrénien, s'était constitué à la fin de 260. L'Empire, menacé à la fois sur le Rhin et sur le Danube par le renouvellement des invasions germaniques, sur l'Euphrate par la formation du royaume sassanide, n'avait pu résister à tant d'attaques simultanées : il s'était disloqué. La Gaule, à la suite de la terrible invasion de 256-257 qui avait entraîné la perte du Limes germanique, l'Orient, abandonné à lui-même depuis la captivité de Valérien, avaient dû songer à leur propre défense.

Les provinces occidentales — Gaule, Bretagne, Espagne, — d'une part, les provinces orientales, de l'autre, étaient unies par une certaine communauté d'intérêts et de tendances, qui amenait, dans les moments de crise, — le fait s'était vu en 69 et en 193, — la formation de groupements distincts. Les trois grandes armées des frontières, — armées du Rhin, du Danube et de l'Euphrate, — recrutées sur place depuis le II[e] siècle, rendues peu mobiles par les réformes de S. Sévère et de Sévère Alexandre, étaient intimement liées aux provinces dans lesquelles elles tenaient garnison. Le morcellement de l'Empire se produisit sous la pression des invasions, conformément aux nécessités de la défense et aux tendances parti-

cularistes des provinces. Il y avait trois grandes armées, trois frontières à défendre, trois groupes d'envahisseurs : l'Empire se divisa en trois parties. Chacune eut ses ressources, sa tâche particulière, ses ennemis à combattre. L'empire gallo-romain, avec les légions de Germanie, défendit la frontière du Rhin contre les Francs et les Alamans ; l'empire de Macrianus et, plus tard, l'Etat palmyrénien, avec l'armée d'Orient, l'Euphrate contre les Perses; l'empire romain, enfin, avec l'armée du Danube, l'Illyricum et les provinces grecques d'Europe, contre les Alamans et les Goths.

I

L'EMPIRE GALLO-ROMAIN.

La constitution de l'empire gallo-romain fut l'œuvre de Postumus ; la Bretagne et l'Espagne, dont la vie économique était étroitement liée à celle de la Gaule, et qui étaient ravagées, la première par les pirates francs et saxons, la seconde par les Francs, suivirent spontanément la Gaule dans sa défection. Dès le début, Postumus rompit officiellement avec l'empire romain : il prit le titre d'empereur, battit monnaie et mit à mort le fils aîné de Gallien, P. Licinius Cornelius Valerianus, fait prisonnier à Cologne. Gallien marcha deux fois contre Postumus[1]; mais, rappelé par les invasions danubiennes, il dut le laisser en possession de la Gaule. Du moins il ne consentit jamais à le reconnaître comme empereur.

Postumus ne chercha pas à renverser Gallien et à rétablir l'unité impériale à son profit; il eut la sagesse de s'en tenir aux provinces qui avaient reconnu son autorité. A l'extérieur, il défendit avec succès la frontière du Rhin, traversa le fleuve à plusieurs reprises, et, sans relever entièrement la ligne du Limes —, la partie située au Nord du Main resta définitivement perdue[2] —, il réussit à conserver, particulière-

1. ZONAR., XII, 24 (III, p. 144 Dind.); — *Vita Gallien.*, 4, 4; 7, 1; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 3 (*Postum.*), 5: — CONTIN. DION, *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller), IV, pp. 194-195, n° 6 : éd. Dion Cassius, Dind., V, p. 223.

2. La partie du Limes germanique située au Nord du Main a été perdue, dans

ment dans la vallée du Neckar, un certain nombre de postes avancés[1]. Les Germains, Francs et Alamans, qui avaient envahi la Gaule, furent écrasés. A l'intérieur, il rétablit l'ordre, favorisa le commerce et les travaux publics; sa monnaie fut supérieure à celle de Gallien.

Tout changea à sa mort. Postumus avait régné dix ans; ses successeurs, Lollianus, Victorinus, Marius, ne firent que passer. Les compétitions se multiplièrent. Pour mettre fin à l'insubordination des soldats et sauver l'empire gallo-romain, Victorina, mère de Victorinus, toute-puissante en Gaule après la mort de son fils, essaya d'établir un gouvernement purement civil; elle donna l'empire à un membre de l'aristocratie sénatoriale romaine, Tetricus, gouverneur d'Aquitaine, qui se fit proclamer à Bordeaux.

Mais déjà il était trop tard; l'empire gallo-romain était en pleine décadence. En 268, à l'avénement de Claude, l'Espagne et une partie de la Narbonaise orientale revinrent à l'unité romaine[2]. Le mouvement gagna même le centre de la Gaule. Autun, qui avait déjà remué sous Victorinus, se souleva contre Tetricus et appela Claude à son secours; mais Claude ne put intervenir et la ville dut se rendre après un siège de sept mois[3]. La situation économique s'aggravait de jour en jour; la monnaie d'or n'était plus frappée qu'exceptionnellement et la pseudo-monnaie d'argent, plus mauvaise encore que celle de Claude, était devenue une pure monnaie de cuivre[4].

son ensemble, peu de temps après 250. — Les monnaies trouvées dans les castella de cette région ne dépassent pas le règne de Decius (249-251) : châteaux de Niederberg (O. von Sarwey et F. Hettner, *der Obergermanisch-Ræetische Limes des Römerreiches*, Heidelberg, depuis 1893, n° 2), Hunzel (*id.*, n° 5), Langenhain (*id.*, n° 13), Kast Butsbach (*id.*, n° 14), Marköbel (*id.*, n° 21), Kesselstadt (*id.*, n° 24), Hofheim (*id.*, n° 29), Hainhaus (*id.*, n° 47), Hesselbach (*id.*, n° 50). Heddernheim [F. Quilling, *die Antiken Münzen aus Heddernheim, Praunheim und Umgebung*, dans les *Mittheilungen über Römische Fünde in Heddernheim*, vol. III (1900), pp. 1-89], Saalburg (V. Cohausen et L. Jacobi, *das Römer Kastell Saalburg*, 4e édition, Hombourg, 1893, p. 6: L. Jacobi, *das Römer Kastell Saalburg bei Homburg*, *id.*, 1897, p. 58).

Un des derniers châteaux qui aient résisté, celui de Niederbieber (au Nord-Est de Neuwied), a succombé en 259-260 (*Limesblatt*, 1892, pp. 745 sqq., 825-833, 897; — E. Ritterling, *Zwei Münzfünde aus Niederbieber*, dans les *Bonn. Jahrbücher*, 1901, pp. 95 à 131).

1. *Vitæ XXX Tyrann.*, 5 (*Lollian.*), 4. — Cf. E. Ritterling, *loc. cit.*, p. 114. — Voir plus loin, IIe Partie, Chap. V.

2. Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. V.

3. *Id.*, *loc. cit.*

4. Th. Mommsen, *Histoire de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), Paris, 1863-1872,

Tetricus, pacifique et faible de caractère, découragé déjà, n'était pas capable d'arrêter la désagrégation croissante de l'empire gallo-romain. L'armée du Rhin voulait maintenir l'œuvre de Postumus, mais elle n'aimait pas Tetricus et n'avait aucune confiance en lui. Il n'y avait pas en Gaule de sentiment national antiromain; la population civile, lasse de révolutions militaires et rassurée par les victoires de Claude, savait qu'elle aurait plus à gagner qu'à perdre à un changement de régime. Elle devait se prêter avec faveur à la reconstitution de l'Empire.

II

L'ÉTAT PALMYRÉNIEN.

En 260, Valérien avait été écrasé et fait prisonnier par le roi de Perse Sapor; les Perses vainqueurs avaient dévasté la Syrie et la Cappadoce; Antioche avait été enlevée. Les généraux de Valérien, Macrianus et le préfet du prétoire Ballista, réunirent à Hémèse les débris de l'armée romaine d'Orient pour fermer aux envahisseurs la route du Sud et délibérèrent sur les mesures à prendre[1]. Il ne fallait pas compter sur Gallien, alors en guerre avec Postumus et menacé, en Italie même, par l'invasion des Alamans[2]. Macrianus fit proclamer empereurs ses deux fils Macrianus et Quietus : Ballista conserva ses fonctions de préfet du Prétoire.

Le centre du nouvel empire était en Syrie; l'Asie Mineure et l'Egypte[3] le reconnurent spontanément. L'empire de Macrianus eut un caractère strictement romain; il ne fut pas

III, p. 94; — Rob. MOWAT, *loc. cit.*, pp. 136-144; — Ad. ERMAN, *Marius und Victorinus* (*Zeitschr. für Numism. Berl.*, VII, 1880, pp. 350-351); — E. FERRAY, *le Trésor militaire d'Evreux* (*Rev. Numism.*, 1892, pp. 21-22).

1 ZONAR., XII, 23 et 24 (III, pp. 141-142 Dind.); — SYNCELL., I, p. 716 (Bonn); — *Vita Gallien.*, 1 et 2; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 12 (*Macrian. Sen.*); 13 (*Macrian. Jun.*); 14 (*Quiet.*); 15 (*Odæn.*), 4; 18 (*Ballist.*); — DENYS D'ALEXAND., cité par EUSÈBE, *Hist. Eccles.*, VII, 10, 5. Cf. VII, 23, 1-2.

2. ZOSIM., I, 37; — ZONAR., XII, 24 (III, p. 143 Dind.); — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 33, 3; — EUTROP., IX, 7, 8; — INCERT. PANEG. *Constantio Cæsari*, 10 (éd. Bæhr., p. 139); — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2277 et 2278 (éd. A. Schöne, p. 183); — A. HOLLÆNDER, *Die Kriege der Alamannen mit den Römern im III*e* *Jahrhundert n. Chr.*, pp. 25-27.

3. A. VON SALLET, *die Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen*, pp. 76-79.

plus oriental que celui de Postumus n'était gaulois. Macrianus et Ballista poussèrent vigoureusement les hostilités contre les Perses. Ballista remporta deux victoires en Cilicie ; Sapor dut battre en retraite vers l'Euphrate [1]. Mais Macrianus n'eut pas la sagesse de Postumus. Il pouvait s'en tenir à la possession de l'Orient : il préféra marcher contre Gallien. Laissant en Syrie Quietus et Ballista, il passa en Europe ; battu en Illyricum, il succomba avec son fils aîné Macrianus et l'élite des troupes d'Orient [2].

Gallien, qui n'avait pas renoncé à reconquérir l'Orient, mais qui n'avait pas les moyens d'intervenir lui-même, trouva un auxiliaire précieux, Odænath, prince de Palmyre, vassal de Rome.

Le père d'Odænath [3], Septimius Odænath, avait déjà tenté, quelques années auparavant, de profiter de la rivalité entre la Perse et Rome pour jouer un grand rôle en Orient ; mais ses menées avaient été découvertes, et il avait été mis à mort par Rufinus [4], légat de Syrie ou d'Arabie. Il avait été remplacé successivement par ses deux fils Septimius Hairanes et Septimius Odænath. Ce dernier était déjà prince de Palmyre à la date de 258 [5] ; il portait les titres de *clarissimus* et de *consularis*, λαμπρότατος ὑπατικός. En 260, il sut habilement profiter du désarroi qui suivit la défaite de Valérien.

Il fit d'abord des avances au roi de Perse, qui les rejeta dédaigneusement [6]. Odænath se tourna alors du côté de Rome. Il se proclama roi de Palmyre [7], et, réunissant quelques troupes palmyréniennes et syriennes [8], il courut à l'Euphrate, pour couper la retraite à l'armée perse. Sapor fut battu et réduit à fuir dans ses Etats [9].

1. ZONAR., XII, 23 (III, p. 142 Dind.) ; — SYNCELL., I, p. 716 (Bonn).
2. ZONAR., XII, 24 (III, pp. 145-146 Dind.) ; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 12 (*Macrian. Sen.*), 12-14 ; 13 (*Macrian. Jun.*), 2-3.
3. Sur le rôle de Palmyre, voir surtout A. VON SALLET, *die Fürsten von Palmyra*.
4. CONTIN. DION, *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller) III, p. 195, n° 7 ; éd. Dion Cass., Dind., V, p. 224.
5. WADDINGTON, *Voyage archéologique en Asie Mineure*, Paris, 1877, III, 2602 (cf. DE VOGÜÉ, *Syrie centrale. Inscriptions sémitiques*, Paris, 1869-1874, n° 23 : date 258).
6. PIERRE LE PATRIC., *Fragm. Hist. Græc.* (éd. C. Müller), IV, p. 187, n° 10 ; — *Hist. Gr. Min.*, I, p. 430.
7. *Vitæ XXX Tyrann.*, 15 (*Odæn.*), 2 : *Adsumpto nomine regali* ; — *Vita Gallien*, 10, 1.
8. RUF. FEST., 23 ; — JORDAN., *Rom.*, 290 ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2282 (éd. A. Schöne, p. 183) ; — OROS., VII, 22, 12-13.
9. ZONAR., XII, 23 (III, p. 142 Dind.) ; — SYNCELL., I, p. 716 (Bonn) ; — MALAL., XII, p. 297 (*id.*) ; — *Vita Valerian.*, 4, 2-4.

Odænath avait agi de sa propre initiative ; il affecta de n'être que le mandataire de Gallien et refusa de se rallier à l'empire provincial de Macrianus. Gallien eut l'habileté de se prêter à cette politique, qui sauvegardait, au moins en principe, la souveraineté romaine en Orient. Il reconnut Odænath comme roi de Palmyre et lui conféra, avec le titre de *dux*, le commandement légal des troupes romaines d'Orient[1]. Odænath marcha alors, au nom de Gallien, contre Quietus et Ballista : tous deux furent tués[2]. L'empire fondé par Macrianus disparut. Théoriquement l'Orient tout entier revint à l'unité romaine. En fait, à l'exception de l'Asie Mineure et de l'Egypte, il fut dès lors sous la domination d'Odænath.

L'empire de Macrianus avait été indépendant, mais purement romain. Odænath n'avait encore que l'autorité subordonnée et exclusivement militaire d'un *dux*[3], mais c'était un prince oriental, qui poursuivait une politique personnelle et n'affec-

1. ZONAR., XII, 23 (III, p. 142 Dind.) : Στρατηγὸς τῆς έωας ; *id.*, 24 (III, p. 146 Dind.) : Στρατηγὸς πάσης ἀνατολῆς. — SYNCELL., I, p. 716 (Bonn) donne le même titre que Zonaras (XII, 23). — Le titre officiel d'Odænath dut être : Στρατηγὸς Ῥωμαίων (cf. Waballath, à la suite de la convention de 270, voir plus loin, IIe Partie, Chap. Ier). De 261 à 264, les titres complets d'Odænath sont : ὁ λαμπρότατος ὑπατικὸς βασιλεὺς στρατηγὸς Ῥωμαίων. — Son commandement s'étendait à la Mésopotamie, la Syrie, avec la Palestine, l'Arabie, et peut-être la Cilicie : l'Égypte et la plus grande partie de l'Asie Mineure restaient en dehors.

2. ZONAR., XII, 25 (III, p. 146 Dind.) ; — CONTIN. DION (*Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 195, 1 ; éd. Dion Cass., Dind., V, p. 225) ; — *Vita Gallien.*, 3, 1-5 ; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 14 (*Quiet.*), 1-2 ; 15 (*Odæn.*), 4 ; 18 (*Ballist.*), 3.

3. Le pouvoir conféré à Odænath par Gallien était celui d'un *dux*, pouvoir exclusivement militaire. Théoriquement au moins, les fonctionnaires civils, et en particulier les gouverneurs de provinces relevaient directement de Gallien. Le fait est prouvé par plusieurs inscriptions.

a) Deux inscriptions d'Arabie, trouvées près de Dérâ (Pays de Moab), en 1896 et 1899 (*Mittheilungen des deutschen Palästina Vereins*, 1896, p. 40, et 1899, p. 58, n° 18. — R. CAGNAT, *Ann. Epig.*, 1897, n° 129, et 1900, n° 160).

La seconde est datée de la 58e année de l'ère de Bostra = 263 après Jésus-Christ ; la première est probablement plus tardive, sans pouvoir être postérieure à 265. Voir, sur ces inscriptions, p. 145, not. 1, la note relative à l'administration des provinces sous Aurélien.

Il n'est pas question d'Odænath dans ces deux inscriptions, quoique, au point de vue militaire, l'Arabie relevât de son commandement.

b) Les inscriptions de Palmyre relatives à Septimius Vorodes, qui était *Vir Egregius, procurator ducenarius* (WADDINGT., *loc. cit.*, 2606 : date avril 263 ; 2606a ; 2607 : décembre 262 ; 2608 : avril 265 ; 2609 et 2610 : avril 267), sont toutes libellées de même : Σεπτιμίον Οὐορώδην τὸν κράτιστον ἐπίτροπον Σεβαστοῦ (= Gallien) δουκηνάριον καὶ ἀργαπέτην. Cf. DE VOGÜÉ, *Syrie centrale. Inscriptions sémitiques*, nos 24-27. Il n'y est pas question d'Odænath.

tait la soumission à Rome que pour mieux réaliser ses desseins[1].

De 262 à 264, Odænath, à la tête de l'armée romaine d'Orient, fit la guerre aux Perses[2], reconquit la Mésopotamie, probablement aussi l'Arménie[3], et pénétra jusqu'à Ctésiphon, qu'il ne put enlever; la frontière de Septime Sévère fut rétablie. A la suite de ses victoires, Odænath reçut de Gallien le titre d'*Imperator*[4]; peu de temps après (29 août 266/28 août 267[5]), il fut tué à Hémèse par son neveu Mæonius[6].

Mæonius[7] fut bientôt mis à mort; le pouvoir revint au fils d'Odænath et de Zénobie, Waballath, qui était encore un enfant[8]. Parmi les titres conférés ou reconnus à Odænath par Gallien, un seul était héréditaire : c'était celui de roi de Palmyre; les autres — *vir consularis*, *dux*, *imperator* — étaient personnels et viagers. Gallien n'accorda à Waballath aucun des titres qu'avait portés son père : il ne voulait pas laisser la dynastie palmyrénienne s'affermir en Orient. Légalement, Waballath ne fut que roi de Palmyre; en fait, Zénobie et lui restèrent maîtres des provinces orientales. Gallien tenta de les leur enlever de vive force; son général Heraclianus fut complètement battu[9].

1. CONTIN. DION (*Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 195, 8, 2; éd. Dion Cass., Dind., V, p. 225).

2. ZOSIM., I, 39; — ZONAR., XII, 25 (III, p. 146 Dind.); — SYNCELL., I, p. 716 (Bonn); — *Vita Gallien.*, 10, 2 — 11, 2; 12, 1; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 15 (*Odæn.*), 3-4; — EUTROP., IX, 10; — OROS., VII, 22, 12; — RUF. FEST., 23; — *Chroniq. Saint Jérôm., ad. ann. Abrah.* 2282 (éd. A. Schöne, p. 183); — LIBANIUS, *Ep.* 925; — PROCOP., *Guerr. Pers.*, II, 5; — AGATH., 4, 24.

3. A. VON GUTSCHMID, *Agathangelos* (*Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, XXXI, 1877, pp. 50-51).

4. *Vitæ XXX Tyrann.*, 15 (*Odæn.*), 5 : *Post reditum de Perside imperator est appellatus*; — *Vita Gallien.*, 10, 1. — L'attribution à Odænath du titre d'Augustus (*Vita Gallien.*, 12, 1) est une erreur du biographe. Les titres complets d'Odænath, de 264 à sa mort en 266-267, sont : ὁ λαμπρότατος ὑπατικὸς βασιλεὺς αὐτοκράτωρ στρατηγὸς Ῥωμαίων. Ce sont les titres mêmes qu'Aurélien, par la convention de 270, reconnaîtra à Waballath. (Voir plus loin, IIe Partie, Chap. Ier, pp. 66-69).

5. A. VON SALLET, *die Fürsten von Palmyra*, p. 10.

6. ZOSIM., I, 39; — ZONAR., XII, 25 (III, pp. 146-147 Dind.); — SYNCELL., I, p. 717 (Bonn); — *Vita Gallien.*, 13, 1; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 15 (*Odæn.*) 5, 17.

7. *Vita Gallien.*, 13, 1; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 17 (*Mæon.*), 3.

8. L'existence des deux autres fils d'Odænath, Herennianus et Timolaüs, nommés par l'*Histoire Auguste* (*Vitæ XXX Tyrann.*, 15, 2; 17, 2; 24, 4; 27; 28; 30, 2; — *Vita Gallien.*, 13, 2; — *Vita Aurelian.*, 22, 1; — cf. DE VOGUË, *Syrie centrale, Inscriptions sémitiques*, p. 31), est au moins fort douteuse (Cf. *Vita Aurelian.*, 38, 1-2).

9. *Vita Gallien.*, 13, 4-5.

Claude[1] ne renouvela pas cette tentative, mais, pas plus que Gallien, il ne consentit à reconnaître Waballath comme représentant de l'Empire en Orient[2]. Zénobie et Waballath continuèrent à gouverner l'Orient sans titre légal. Claude, retenu par les invasions danubiennes, laissa faire.

1. Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VII.

2. L'avénement de Zénobie et la rupture avec Rome, qui amena la défaite d'Heraclianus (*Vita Gallien.*, 13, 5), eurent pour conséquence la dissolution de l'armée romaine d'Orient qui fut remplacée par une armée purement syrienne et palmyrénienne. — Odænath, lors de sa première campagne contre Sapor, en 260, n'avait sous ses ordres que des troupes arabes et syriennes, auxquelles il commandait en qualité de roi de Palmyre; mais il n'avait aucun titre pour disposer des troupes régulières romaines (RUF. FESTUS, 23 : *Collecta Syrorum agrestium manu;* — JORDAN., *Rom.*, 290 : *Collecta rusticorum manu.* — Cf. *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2282 (éd. A. Schöne, p. 183.); — OROS., VII, 22, 12]. — En 261, au cours de la guerre contre Quietus et Ballista, lorsqu'Odænath somma la ville d'Hémèse de se rendre, les assiégés lui repondirent (CONTIN. DION, *Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 195, n° 8,1) : Ὅτι πᾶν ὅτι οὖν ἠνείχοντο ὑπομένειν ἢ βαρβαρῷ ἑαυτοὺς παραδοῦναι.

Nommé *dux* de l'armée d'Orient par Gallien, c'est à la tête des troupes romaines jointes aux siennes propres, qu'il fit les campagnes de 262-264, contre les Perses : ZOSIM., I, 39 : Τοῖς αὐτόθι λελειμμένοις στρατοπέδοις δύναμιν ἀναμίξας ὅτι πλείστην οἰκείαν. — D'ailleurs l'effectif des troupes romaines d'Orient devait être fort réduit. Une partie avait péri, lors de la défaite de Valérien en 260. Macrianus, lorsqu'il était passé en Europe, avait emmené avec lui une armée considérable [les *Vitæ XXX Tyrann.*, 12, (*Macrian. Sen.*), 13, parlent de 45.000 hommes]. — Odænath, du consentement de Gallien, conserva jusqu'à sa mort, avec le titre d'Imperator depuis 264, le commandement de l'armée romaine d'Orient (Cf. CONTIN. DION, *loc. cit.*, p. 195, n° 8 : mise à mort d'un officier supérieur de l'armée, Carinus, qui avait fait de l'opposition à Odænath).

Tout changea à l'avénement de Waballath. Gallien refusa de lui reconnaître le titre de *dux*, et envoya une armée sous Heraclianus, pour reconquérir l'Orient. Les officiers romains déjà mécontents d'Odænath (voir le fragment du Continuateur de Dion, cité plus haut), ne pouvaient rester au service de Waballath; ils durent rallier l'armée d'Heraclianus. — Un fait est certain: en 269, lors de la conquête de l'Egypte, en 272, au moment de la bataille d'Hémèse, l'armée de Zénobie était entièrement orientale, surtout syrienne et palmyrénienne (ZOSIM., I, 44 : Συναχθέντος δὲ τοῦ στρατεύματος ἐκ Παλμυρηνῶν καὶ Σύρων καὶ βαρβάρων ἐς ἑπτὰ μυριάδας.... ; I, 52 : Τὸ δὲ τῶν Παλμυρηνῶν στρατόπεδον..... συνειλεγμένον εἰς πλῆθος ἑπτὰ μυριάδων ἔκ τε αὐτῶν Παλμυρηνῶν καὶ τῶν ἄλλων, ὅσοι τῆς στρατείας αὐτοῖς εἵλοντο μετασχεῖν. Cette armée, commandée par un général palmyrénien, Zabdas, était composée de grosse cavalerie (Clibanarii) et d'archers (Sagittarii : RUF. FESTUS, 23) ; il n'est pas question de troupes légionnaires. En 267, la transformation survenue dans l'organisation des troupes d'Orient, dut porter surtout sur les cadres ; le recrutement resta le même. Depuis le II° siècle, l'armée romaine d'Orient se recrutait sur place et les Palmyréniens, notamment, y entraient en grand nombre (*C. I. L.*, III, 6583 ; — DE VOGUË, *Syrie centrale*). *Inscriptions sémitiques*, n° 22 ; — R. CAGNAT, *Ann. Epig.*, 1896, n° 35. — Cf. P. MEYER, *die Ægyptische Legio XXII und die Legio III Cyrenaica* (*Neue Jahrbücher für Philol. und Pädag.*, CLV, 1897, p. 591, not. 45).

Nous ne savons pas avec certitude ce que devinrent les cadres romains et les éléments qui refusèrent de se rallier à l'Etat Palmyrénien. Il semble bien, toutefois, que l'armée romaine d'Orient n'ait pas été purement et simple-

Zénobie[1] eut l'habileté de ne pas rompre ouvertement avec l'Empire; jusque vers le milieu de l'année 269, la monnaie d'Antioche frappa à l'effigie impériale[2].

A l'intérieur, Zénobie, profitant de cette trêve, s'efforça de constituer l'unité de l'Etat Palmyrénien. Deux hommes furent les instruments de sa politique : le rhéteur grec Longin, qui devint premier ministre, et l'évêque d'Antioche, Paul de Samosate. Elle espérait, grâce à Longin, gagner l'élément hellénique très puissant en Syrie et en Egypte; grâce à Paul de Samosate, se concilier la faveur des chrétiens nombreux en Syrie et surtout à Antioche[3].

Vers le milieu de 269, l'Empire se trouva de nouveau en grand danger. Claude était alors aux prises avec les Goths qu'il allait bientôt vaincre à Naïssus. L'occasion était favorable. Zénobie en profita pour achever la constitution territoriale de l'Etat Palmyrénien par la conquête de l'Egypte et de l'Asie-Mineure. La frappe impériale à l'effigie de Claude, cessa à Antioche, sans être remplacée toutefois par une frappe palmyrénienne[4]. Waballath ne prit pas le titre d'empereur. Zabdas,

ment dissoute. Parmi les onze légions mentionnées sur les monnaies légionnaires de Victorinus (J. De Witte, *les Légions de Victorinus*, *Rev. Numism.*, 1884, pp. 293-298 ; — H. Thedenat, *Bullet. Antiq.*, 1889, p. 270), frappées vers 266-267, trois (II° Trajana, III° Gallica, X° Fretensis) appartiennent à l'armée d'Orient. Au contraire, aucune légion d'Orient ne figure sur les monnaies légionnaires de Gallien, antérieures à l'usurpation de Postumus, en 258 [J. V. Kolb, *Die Legionmünzen des Kaisers Gallienus* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, V, 1873, pp. 53-91]. Il est très probable que les cadres, au moins, de ces trois légions ont été ramenés en Occident, à la suite de la mort d'Odænath et de la défaite d'Heraclianus (en 267); il dut en être de même pour l'ensemble des légions d'Orient. — L'armée de Zénobie, soit au point de vue du commandement, soit au point de vue de l'organisation, n'est plus l'armée romaine d'Orient.

1. *Quid de divo Claudio, sancto ac venerabili duce, qui eam (Zenobiam) quod ipse Gothicis esset expeditionibus occupatus, passus esse dicitur imperare? Idque consulte ac prudenter, ut, illa servante orientales fines imperii, ipse securius, quae instituerat, perpetraret* (*Vitæ XXX Tyrann.*, 30 (*Zenob.*), 11 : lettre d'Aurélien au Sénat à propos de la captivité de Zénobie). Le document n'est pas authentique et il a été composé, en même temps que la biographie elle-même au début du IV° siècle. Il est intéressant, toutefois, en ce qu'il montre l'idée que l'on se faisait, à cette époque, de la crise du III° siècle et du rôle joué, au temps de Gallien et de Claude, par l'Etat Palmyrénien. — Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VII.

2. *Id.*, *loc. cit.*

3. Alb. Réville, *le Christianisme unitaire au III° siècle : Paul de Samosate et Zénobie* (*Revue des Deux Mondes*, 1er mai 1868, pp. 86-102); — B. Aubé, *l'Eglise et l'Etat au III° siècle*, Paris, 1885, pp. 450-464; — C. J. Hefele, *Histoire des Conciles* (trad. Delarc), Paris, 1869, I, pp. 117-125).

4. Voir *De Claudio Gothico* Chap. VII.

à la tête des troupes palmyréniennes, conquit l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie-Mineure (fin 269-début 270)[1]. Claude venait de mourir. A la nouvelle de l'avénement d'Aurélien, les villes de la Bithynie et, en particulier, Chalcédoine qui commandait le passage de la Propontide, résistèrent avec acharnement et réussirent à repousser les Palmyréniens[2].

III

L'EMPIRE ROMAIN.

L'empire romain avait été réduit, par la formation de l'empire gallo-romain et de l'empire de Macrianus, à la possession de l'Italie, des pays danubiens, des provinces grecques d'Europe et de l'Afrique. A la chute de Macrianus, il avait recouvré pour quelques années (261-269), l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie Mineure. Ainsi réduit territorialement, l'Empire conservait 14 légions (les 12 légions danubiennes, la II[e] Parthica, d'Albanum (en Italie) et la III[e] Augusta d'Afrique) : il avait toute la frontière du Danube à défendre.

Sur le Haut Danube, le Limes de Rhétie et le Norique étaient menacés par les Juthunges et les Alamans, établis entre le Main et le Danube, et les Marcomans, qui occupaient la Bohême et la Bavière Orientale ; les deux Pannonies, par les Marcomans et les Quades établis en Basse-Autriche et en Moravie, par les Jazyges qui habitaient entre le Danube et la Theiss. — En Rhétie et en Norique, Gallien réussit à défendre la frontière jusqu'à la fin de 267 ; à ce moment, l'usurpation d'Aureolus désorganisa la défense[3]. Les Alamans franchirent le Danube et pénétrèrent jusqu'en Italie où Claude devenu empereur les écrasa au lac de Garde[4]. — En Pannonie Supérieure, il y eut, vers

1. Zosim., I, 44; 50; — Zonar., XII, 27 (III, p. 152 Dind); — Syncell., I, p. 721 (Bonn); — *Vita Claud.*, 11, 1-2.
2. Zosim., I, 50.
3. Zosim., I, 40; — Zonar., XII, 25 (III, p. 147 Dind.); — *Vitæ XXX Tyrann.* 11 (*Aureol.*), 1; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 33, 17; — *Epitom*, 33, 2.
4. *Epitom.*, 34, 2; — Incert. Paneg. *Constantio Cæsari*, 10 (Ed. Bæ — Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, (

260, une invasion de Quades. Gallien, retenu par la guerre contre Postumus, céda au roi des Marcomans Attalus des terres en Pannonie, à charge pour lui de défendre le territoire romain[1].

Le grand danger pour l'Empire fut sur le Bas Danube, menacé par les Carpes et surtout par les Goths. De 254 à 268, la lutte fut incessante ; la ligne danubienne fut attaquée à la fois de front et à revers. La Dacie fut perdue[2] ; les deux légions qui l'avaient défendue, durent évacuer le plateau de Transylvanie et se concentrer entre les sources de la Temes, les Carpathes et le Danube. Les Goths, renforcés d'Alains, d'Hérules et de Roxolans, organisèrent de grandes expéditions maritimes et vinrent piller les provinces grecques d'Europe et d'Asie ; ces ravages durèrent 10 ans (257-267)[3]. En 267, Gallien, avec ses généraux Marcianus et Claude, réussit encore à écraser les envahisseurs en Illyricum et en Thrace[4].

A l'intérieur, la situation était aussi critique que sur la frontière danubienne. En 259-260, les Alamans ravagèrent l'Italie et menacèrent Rome[5]. Les usurpations se multipliaient dans toutes les provinces. Ingenuus, Regalianus, Aureolus, sur le Danube ; Valens et Pison, en Grèce ; Trebellianus, en Asie Mineure ; Æmilianus en Egypte ; Celsus en Afrique. La monnaie se dépréciait de jour en jour ; la frappe de l'or était devenue très irrégulière[6] et celle du bronze avait presque entièrement cessé[7]. La monnaie d'argent avait perdu toute valeur[8].

Malgré la gravité de la crise, l'Empire fit preuve d'une vita-

1. *Epitom.*, 33, 1 ; — EUTROP., IX, 8, 1 ; — WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, p. 206.
2. EUTROP., IX, 8, 2 ; — WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, p. 206 ; — Br. RAPPAPORT. *Die Einfälle der Gothen in das Römische Reich bis auf Constantin*, p. 52 ; — *C. I. L.*, III (*Ad Mediam*), 1560 ; — E. SCHULTZE, *De Legione Romanorum XIII Gemina*, Kiel, 1887, pp.107-108.
3. ZOSIM., I, 31-35 ; 39 ; 42-44 ; 46 ; — ZONAR., XII, 24 (III, p. 143 Dind.) ; 26 ; — SYNCELL., I, p. 717 (Bonn) ; — *Vita Gallien.*, 4, 7-9 ; 6, 2 ; 11, 1 ; 12, 6 ; 13, 6-10 ; — *Vita Claud.*, 6-9 ; 11, 3—12, 1 ; — EUTROP., IX, 8, 2 ; — WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, pp. 200 sqq. ; — Br. RAPPAPORT, *loc. cit.*, pp. 52-53.
4. ZOSIM., I, 40 ; — *Vita Gallien.*, 13, 6-10.
5. ZOSIM., I, 37 ; — ZONAR., XII, 24 (III, p. 143 Dind.) ; — EUTROP., IX, 7, 8 ; — INCERT. PANEG. *Constantio Cæsari*, 10 (éd. Bæhr., p. 139) ; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 33, 3 ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2277.2278 (éd. A. Schöne, p. 183) ; — FREDEGAIR., Ed. Br. Krusch, *Monum. Germ.*, *Script. Rer. Merov.*, II, p. 64, 40 ; — A. HOLLÆNDER, *loc. cit.*, pp. 25-27.
6. Th. MOMMSEN, *Histoire de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), III, p. 63.
7. *Id.*, pp. 93-94 ; — O. VOETTER, *die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXII, 1900, p. 120).
8. Th. MOMMSEN, *loc. cit.*, pp. 94-96.

lité remarquable. Avec la sécession de la Gaule et de l'Orient, il semblait avoir atteint la limite extrême du morcellement; les usurpations, qui se succédèrent sur le Danube, en Grèce, en Afrique, furent purement militaires et ne durèrent pas. L'Empire avait pour lui le prestige de Rome et les souvenirs du passé; les deux empires provinciaux affectaient de se rattacher aux traditions romaines. L'esprit du gouvernement était le même en Italie et en Gaule; il était différent en Orient, mais la dynastie palmyrénienne s'appliquait au moins à sauver les apparences. Postumus et Macrianus avaient frappé des monnaies avec la légende *Romæ Æternæ*[1]; Zénobie et Waballath continuaient à se dire les représentants de Rome en Orient. Ils ne battaient pas monnaie à leur propre nom et Waballath n'avait pas pris le titre d'empereur. — La monnaie romaine circulait seule en Orient; en Gaule et en Bretagne, elle avait cours à côté du numéraire gallo-romain[2],

1. H. Cohen[2], VI, *Postume*, n°° 327-330; *Victorinus*, 107-108, *Tétricus père*, 137; *Macrien jeune*, 10, 11; *Quietus*, 10.— Cf. O., Voetter, *die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXIII, 1901, p. 85); — Fr. Gnecchi, *Appunti di Numismatica Romana* (*Rivist. Ital. di Numismat.*, II, 1889, p. 465, n° 145).

2. Les seules trouvailles monétaires de Gaule et de Bretagne qui puissent entrer en ligne de compte sont celles dont les dernières monnaies sont au nom de Claude, Quintillus et Tetricus; il faut mettre à part les trésors de la Narbonaise, dont la partie orientale avait été réoccupée par Claude dès 268.

a) Gaule. — Trésor de Plourhan (Côtes-du-Nord : Ad. Blanchet, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 449). — Sur un lot examiné, 2 Gallus, 2 Volusianus, 1 Æmilianus, 40 Valérien, 400 Gallien, 80 Salonine, 344 Postumus, 55 Victorinus, 10 Marius, 30 Claude.

Trésor de Salperwick (Pas-de-Calais : Ad. Blanchet, *id.*, n° 21). — Sur 1.636 monnaies depuis Gordien III, 199 Claude et 20 Quintillus.

Trésor de Vieux-Clos (Calvados : *id.*, n° 412). — Sur 4.000 pièces depuis Philippe, 425 Claude et 3 Quintillus.

Trésor de Clémont (Cher. : *id.*, n° 554). — Sur 820 pièces depuis Valérien, 127 Claude et 9 Quintillus.

Trésor de Schwarzbruch-Orscholz (Province Rhénane : *id.*, n° 781). — Sur 3.000 pièces depuis Valérien, 68 Claude et 3 Quintillus, etc.

b) Bretagne. — (Voir surtout Asshetom Pownall, *Account of a find of Roman Coins at Lutterworth* (*Numism. Cronicl.*, 1871, pp. 169-182); — et M. Bagnall Oakeley, *Roman Coins found in the Forest of Dean* (*Gloucestershire*), *Numism. Cronicl.*, 1880, pp. 52 sqq.].

Trésor de Lutterworth (Volusianus à Quintillus : 3 Valérien, 36 Gallien 37 Postumus, 126 Victorinus, 1 Marius, 6 Tetricus père, 2 Tetricus fils, 33 Claude, 7 Quintillus). — Trésor de Deal (Valérien à Claude : 13 Postumus, 9 Victorinus, 17 Tetricus père et fils, 27 Claude). — Trésor d'Oundle (Valérien à Quintillus : 9 Postumus, 353 Victorinus, 431 Tetricus père, 198 Tetricus fils, 34 Claude 6 Quintillus). — Trésor d'Evenley (Valérien à Quintillus : 8 Victorinus, 10 T tricus, 293 Claude, 21 Quintillus). — Trésor de Luton (Valérien à Claud 14 Postumus, 205 Victorinus, 106 Marius, 32 Claude). — Trésor de Tufth

alors que la monnaie gallo-romaine n'était pas reçue en Italie[1].

Dans l'Empire, l'idée de l'unité était restée très vivace. La politique de Gallien avait toujours été unitaire. Il n'avait jamais reconnu Postumus et avait cherché à le renverser. Il avait dû conférer à Odænath le titre de *dux* et le commandement de l'armée romaine d'Orient; plus tard, il l'avait nommé *Imperator*. Mais, à la mort d'Odænath, il avait refusé de concéder les mêmes titres à son fils et avait tenté, sans succès, de reconquérir les provinces orientales. Une inscription de Rome félicite Gallien de l'énergie avec laquelle il défend le monde romain[2]. L'opinion publique dut regarder le morcellement de

(Gallien à Quintillus : 22 Gallien, 1 Postumus, 73 Victorinus, 51 Tetricus père, 28 Tetricus fils, 25 Claude, 1 Quintillus), etc.

La conclusion est que le numéraire romain de Claude et de Quintillus circulait en Gaule et en Bretagne, mais dans une proportion fort restreinte par rapport au numéraire gallo-romain.

1. Le fait résulte des trésors monétaires, découverts en Italie :

Trésor de Reggio (n° 1), en Emilie (Th. MOMMSEN, *Histoire de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), III, p. 117 : 340 pièces de Maximin à Claude. Aucune des empereurs gallo-romains.

Trésor de Mompantero (près de Suse) (*Rivist. Ital. di Numismat.*, II, 1889, pp. 129-130) : 450 pièces de 247 à 268. Aucune des empereurs gallo-romains.

Trésor de Suse (*loc. cit.*) : monnaies de L. Verus à Gallien. Aucune des empereurs gallo-romains.

Trésor de Gambolo (Lomellina) (*Rivist. Ital. di Numismat.*, III, 1890, pp. 160) : plusieurs milliers de pièces de Gallien à Aurélien. Aucune des empereurs gallo-romains.

Trésor d'Appiano (entre Côme et Milan) (*Rivist. Ital. di Numismat.*, VI, 1893, p. 145) : un millier de monnaies de Gallien à Aurélien. Aucune des empereurs gallo-romains.

Il en était probablement de même pour les pays danubiens. Dans le Tyrol allemand et dans le Tyrol italien, on a trouvé fréquemment des monnaies d'empereurs gallo-romains. Les trésors d'Unterpeissenberg et de Saint-Jais, sur le haut Amper en Bavière (Fr. FERCHEL, *Beschreibung von Sechshundert Römischen Münzen welche seit* 22 *Jahren in Baiern gefunden wurden*, Münich, 1831, pp. 9-10), contenaient de nombreuses pièces de Postumus, de Victorinus et des deux Tetricus. — Cf. dans le Tyrol italien, monnaies de Postumus (P. Fl. ORGLER, *Verzeichniss der Fundorte von Antiken Münzen in Tyrol und Vorarlberg*, 1878, p. 10); à Cles, de Victorinus (*id.*, p. 16); à Mezzo-Lombardo, des deux Tetricus (*id.*, p. 10); à Marani et à Cles, et, dans le Vorarlberg, de Postumus, de Victorinus et des deux Tetricus, à Bregenz (*id.*, pp. 28-29). — Ces trouvailles ne prouvent nullement que la circulation du numéraire gallo-romain ait été légale dans les pays danubiens. Au temps de Gallien et de Claude, le Tyrol était constamment parcouru par les barbares Alamans et Juthunges, et l'on comprend fort bien que les monnaies gallo-romaines aient pu être introduites dans la circulation à côté du numéraire romain.

2. Inscription trouvée à Rome, Via del Quirinale, près de la Via Firenze (*Notiz. d. Scav.*, 1884, p. 422) : *Domini n(ostri)* | *Gallieni* | *Invicti Aug.* | ....*(cura) qua universum* | *orbem suum* | *defendit ac* | *protegit.*

l'Empire comme une nécessité passagère, qui assurait le salut de la Gaule et de l'Orient[1].

Les deux foyers de patriotisme romain étaient le Sénat et l'armée du Danube. Le Sénat, qui légalement était le seul dispensateur de la puissance impériale, avait, au III[e] siècle, constamment usé de ses prérogatives en faveur du maintien de l'unité romaine. L'empereur qu'il reconnaissait était seul légitime; tous les autres étaient des usurpateurs. Si l'Empire avait pu échapper à un démembrement total, on le devait en partie à la grande influence morale qu'exerçait encore le Sénat.

L'armée du Danube n'avait cessé de lutter, depuis 260, pour le maintien de l'Empire. Les généraux, originaires, comme les soldats, des provinces danubiennes, étaient passionnément dévoués à l'unité romaine: c'étaient Aurélien et Probus, tous deux Pannoniens, Claude, probablement un Dardanien, Carus, Dioclès le futur Dioclétien, des Dalmates, et sans doute aussi Heraclianus et Marcianus. Tous aspiraient à rétablir l'unité et à relever l'autorité impériale. C'est le programme même que Claude, Aurélien, Probus, Carus, Dioclétien, devenus empereurs, allaient appliquer quelques années plus tard.

Cet état-major de l'armée danubienne, qui pouvait, à l'occasion, imposer ses volontés à Gallien, lui resta fidèle jusqu'en 268. A ce moment, il l'abandonna, le fit tuer[2] et choisit Claude pour lui succéder. Claude écrasa les Alamans au lac de Garde[3], les Goths à Naïssus[4], réunit à l'Empire l'Espagne et la Narbonnaise orientale, mais perdit l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie Mineure, conquises par Zénobie.

1. *Vitæ XXX Tyrann.*, 5 (*Lollian.*), 5-8; 15 (*Odæn.*), 1-2; — EUTROP., IX, 9, 1; *id.*, 11, 1. — Il faut ajouter qu'au IV[e] siècle on considérait le mode de formation et les tendances des deux empires provinciaux comme essentiellement différents. On se rendait compte que le véritable danger pour Rome avait été, non pas du côté de la Gaule romanisée, mais du côté de Palmyre. — Deux textes sont caractéristiqu s à cet égard : AURELIUS VICTOR (*Cæsar.*, 33, 3 sqq.), enumérant les calamités du règne de Gallien, distingue les invasions étrangères (33, 3-5) et les troubles civils (33, 8 sqq.); la formation de l'empire palmyrénien est rattachée aux premières (33, 3), celle de l'empire gallo-romain (*id.*, 7-8) aux seconds. — L'auteur anonyme du Panégyrique de Constance César 10 (éd. Bæhr., p. 139), énumère les invasions qui ont eu lieu sous le règne de Gallien : il mentionne la conquête palmyrénienne (*tunc se nimirum et Parthus extulerat et Palmyrenus æquaverat, tota Ægyptus, Syriæ defecerant*), mais ne parle pas des empereurs gallo-romains.

2. Voir plus haut, pp. 35-37, et mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. II.

3. *Epitom.*, 34, 5.

A l'avénement d'Aurélien, la situation du monde romain était la suivante : l'empire gallo-romain sous Tetricus, réduit à la Bretagne et à la Gaule (moins la partie orientale de la Narbonnaise), ruiné par les désordres intérieurs, se dissolvait lentement. — L'Etat Palmyrénien, jeune, en pleine conquête et en pleine organisation, comprenait tout l'Orient, la Bithynie exceptée. Théoriquement, il n'était pas indépendant comme l'empire gallo-romain ; en fait, et sans aucun titre légal, Zénobie et Waballath étaient maîtres de l'Orient. — L'empire romain avait commencé à se relever sous Claude ; la grande invasion gothique avait été repoussée. Claude avait eu la sagesse de réserver toutes ses forces pour tenir tête aux Alamans et aux Goths ; il n'avait inquiété ni Tetricus, ni Zénobie, mais il ne les avait jamais légalement reconnus. Le Sénat et Aurélien désiraient ardemment rétablir l'unité de l'Empire ; dès que tout danger aurait disparu sur le Danube, cette reconstitution allait devenir possible.

DEUXIÈME PARTIE.

LA DÉFENSE DU DANUBE.

LA RECONSTITUTION DE L'UNITÉ IMPÉRIALE (270-274).

CHAPITRE I.

AURÉLIEN ET LES INVASIONS DANUBIENNES (PRINTEMPS 270-DÉBUT 271).

Aurélien ne se hâta pas d'aller à Rome. Son compétiteur Quintillus était mort. Toute l'armée l'avait reconnu ; il n'avait plus rien à craindre du Sénat. D'ailleurs la situation sur le Haut Danube ne lui permettait pas de s'éloigner.

Sources. — Dexippe, deux fragments relatifs à la première invasion des Juthunges et à la guerre des Vandales, *Fragm. Hist. Græc.*, Ed. C. Müller, III, fr. 24, pp. 682-686 ; *Hist. Græc. Min.* (L. Dindorf), I, fr. 22, pp. 190-198) ; — Zosime, I, 48-49, 1 ; — Continuateur anonyme de Dion, trois fragments : *a*) Conseil tenu à Ravenne par Aurélien [*Fragm. Hist. Græc.*, IV, p. 197, n° 10, fr. 1 ; édit. de Dion Cassius (L. Dindorf), t. V, p. 228] ; — *b*) Mort d'Albinus (*F. H. G.*, *loc. cit.*, fr. 2 ; édit. Dion Cass., *loc. cit.*) ; — *c*) Sommation adressée par Aurélien aux barbares avant la bataille de Plaisance, *F. H. G.*, *loc. cit.*, fr. 3 ; édit. Dion, *loc. cit.* ; — Pierre le Patrice, fragment relatif à la guerre des Vandales, (*F. H. G.* IV, p. 188, n° 12 ; *H. Gr. M.*, I, p. 431, n° 12) ; — *Vita Aureliani*, 18, 2 — 21, 4 ; — Aurelius Victor, *Cæsares*, 35, 2 ; — *Epitome*, 35, 2.

Inscriptions (Printemps 270/9 décembre 271). — Italie : *C. I. L.*, IX, 5577 (V° Région, Septempeda : date 271) ; — *C. I. L.*, XI, 4178 (VI° Région, Interamna : début 271) ; 6308, 6309 (*Id.*, Pisaurum : probablement de 271) ; — *id.*, 1180 (VIII° Région, Veleia : de 270) ; — V, 4320 (X° Région, Brixia : de 270). — Espagne : II, 4732 (Bétique, Cordoue : probablement de 270) ; — *Comptes-Rendus Académ. des Inscript.*, 1897, p. 172 (= *Ann. Epig.*, R. Cagnat, 1897, n° 491 ; cf. 1900, n° 31), Lusitanie, Ossonoba : janvier/9 décembre 271). — Sardaigne : *Ephem. Epig.*, VIII, 1899, n°° 767, 775, 787, 796 (Milliaires de la route Caralis-Olbia : de 270-271). — Afrique : *C. I. L.*, VIII, *Supplém.*, 15.450 (Proconsulaire, Uci Majus : de 270). — Mésie Inférieure : III, 6238 (= *Supplém.*, 14.459, Maratin, près de Rusčuk : de 271).

Monnaies. — Première période monétaire du règne (270-271) : Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 298-299.

Travaux divers. — B. Koehne, *Die auf die Geschichte der Deutschen und Sarmaten bezüglichen Römischen Münzen*, Berlin, 1844, 130 pp. (sur Aurélien, pp. 89-92) ; — A. Hollænder, *die Kriege der Alamannen mit den Römern im III° Jahrhundert n. Chr.*, Karlsruhe, 1874 (pp. 32-42) ; — Wietersheim-Dahn,

Le grand péril, qui avait menacé, en 269, les provinces de Mésie, de Macédoine et de Thrace, avait été dissipé par la victoire de Claude à Naïssus. Les restes des bandes Gothiques,

Geschichte der Völkerwanderung, 2e édit., 1880 (vol. I, pp. 234-241, 558-561) ; — F. Dahn, *Urgeschichte der Germanischen und Romanischen Völker*, Berlin, 1881 (vol. II, pp. 222-226) ; — Br. Rappaport, *die Einfälle der Gothen in das Römische Reich bis auf Constantin*, Leipzig, 1899 (pp. 93-102).

La chronologie des guerres d'Aurélien contre les barbares du Nord, en 270-271, repose essentiellement sur les deux fragments conservés de Dexippe (*Fragm. Hist. Græc.*, *loc. cit.*, fr. 24). Dexippe mentionne trois invasions dans les provinces danubiennes et en Italie.

1° Une invasion des Juthunges. Les envahisseurs pénètrent jusqu'en Italie. Aurélien les bat sur le Danube (Dexipp., *loc. cit.*, p. 682).

2° Une invasion des Vandales. — Aurélien les bat et fait la paix avec eux (*Id.*, p. 685).

3° Une nouvelle invasion des Juthunges en Italie, qui suit immédiatement la conclusion de la paix avec les Vandales (*Id.*, p. 686 : Διὰ τὴν τῶν Ἰουθούγγων αὖθις παρουσίαν).

Zosime (I, 48—49,1) ne parle que de deux invasions : une invasion des Scythes en Pannonie (I, 48) ; une invasion des Alamans καὶ τὰ πρόσοικα τούτοις ἔθνη, en Italie (I, 49). — La *Vita Aureliani* (18,2—21,4) mentionne, comme Dexippe, trois campagnes d'Aurélien : une contre les Suèves, une contre les Sarmates (*id.*, 2), une contre les Marcomans en Italie (18, 3 — 21, 4). — Aurelius Victor (*Cæsar.*, 35, 2), l'*Epitome* (*id.*) ne connaissent que l'invasion de l'Italie : Aurelius Victor nomme les Alamans. — Un fragment de Pierre le Patrice (*loc. cit.*, fr. 12) se rapporte à la campagne contre les Vandales ; deux fragments du Continuateur de Dion (*loc. cit.*, fragm. 2 et 3) sont relatifs à l'invasion de l'Italie.

Pour la chronologie de ces guerres, voir particulièrement A. Hollænder (*loc. cit.*, pp. 40-42), Wietersheim-Dahn (*loc. cit.*, pp. 558-560), F. Dahn (*loc. cit.*, p. 223), Br. Rappaport (*loc. cit.*, pp. 93-96). Il s'agit, d'une part, d'établir l'accord entre les divers textes, de l'autre, de les concilier avec la chronologie de Dexippe. — Les textes de Zosime (I, 49), de la *Vita Aureliani* (18,3—21,4), d'Aurelius Victor (35, 2), de l'*Epitome* (*id.*), et les fragments 2 et 3 du Continuateur de Dion se rapportent à une même guerre, chronologiquement la dernière, pendant laquelle l'Italie a été envahie. Les textes diffèrent sur le nom des envahisseurs ; Zosime, Aurelius Victor parlent d'Alamans, la *Vita Aureliani* de Marcomans, l'*Epitome* et le Continuateur de Dion ne précisent pas. — Immédiatement avant cette guerre se place, selon Zosime (I, 48), une campagne d'Aurélien en Pannonie contre les Scythes ; au cours de cette campagne, Aurélien apprend que les barbares viennent d'envahir l'Italie et revient précipitamment de Pannonie pour leur faire face. Cette guerre est incontestablement la guerre contre les Vandales, la seconde du règne dans la chronologie de Dexippe ; les circonstances dans lesquelles Aurélien quitte le Danube pour courir à la défense de l'Italie sont identiques (pour cette campagne, voir plus loin, pp. 70-73). C'est également la guerre des Sarmates qui, d'après la *Vita Aureliani* (18, 2), précède immédiatement l'invasion de l'Italie. — Il résulte de là que les deux guerres contre les Juthunges de Dexippe, mentionnées l'une avant, l'autre après la guerre vandale, correspondent, la première à la guerre des Suèves (*Vita Aureliani*), la seconde à l'invasion des Alamans (Zosime, Aurelius Victor) ou Marcomans (*Vita Aureliani*), en Italie.

Les campagnes d'Aurélien contre les barbares du Nord, en 270-271, se répartissent donc de la manière suivante :

1re campagne : contre les Juthunges (Dexippe), contre les Suèves (*Vita*

après deux vaines tentatives sur Anchialos et Nicopolis[1], bloqués par l'armée romaine, décimés par la famine et la peste, venaient de succomber dans l'Hæmus. Mais le danger, écarté sur un point de la frontière, renaissait sur un autre. Cette fois, c'étaient les provinces du Haut Danube qui étaient menacées. Claude, quelque temps avant sa mort, avait dû se reporter en toute hâte vers l'Ouest et prendre à Sirmium un poste d'observation[2]; de là, il surveillait tout le cours du fleuve et pouvait, soit courir sur le Haut Danube à la rencontre des Barbares, soit revenir sur le Bas Danube, si sa présence était de nouveau nécessaire. Il était mort peu après, avant d'avoir eu le temps de repousser l'invasion.

Les nouveaux envahisseurs[3] étaient les Juthunges, qui apparaissent alors pour la première fois dans l'histoire. Ils formaient une confédération, comprenant un certain nombre de peuplades alamanniques établies entre le Limes Transrhénan, le Main et le Danube supérieur[4]. Les Juthunges étaient unis à Rome, depuis quelque temps déjà, par un traité d'alliance et de subsides; à plusieurs reprises, ils avaient combattu pour l'Empire[5]. Si l'on en croit Dexippe, ils pouvaient mettre sur pied 40.000 cavaliers et 80.000 fantassins[6]. On ignore la cause exacte de la rupture. Les Juthunges alléguèrent plus tard le manque de subsistances qui les avait contraints à sortir de leur pays[7]. Le

Aureliani); — II° campagne : contre les Vandales (Dexippe, Pierre le Patrice), contre les Scythes (Zosime), contre les Sarmates (*Vita Aureliani*); — III° campagne, en Italie : contre les Juthunges (Dexippe), contre les Alamans (Zosime, Aurel. Victor), contre les Marcomans (*Vita Aureliani*). — Cf. l'*Epitome* et le Continuateur de Dion (*loc. cit.*).

Sur les divergences entre les divers textes, relativement aux noms des peuples barbares, voir plus loin, p. 73, not. 1.

Chronologiquement, la première campagne contre les Juthunges se place immédiatement après l'avènement d'Aurélien et avant sa venue à Rome : donc au printemps de 270; la guerre des Vandales, après un premier séjour à Rome, vers la fin de l'automne 270; l'invasion de l'Italie, aussitôt après la guerre des Vandales, pendant l'hiver 270-271.

1. *Vita Claud.*, 12, 4-5.

2. *Vita Aurelian.*, 16, 4; 17, 4-5; — ZONAR, XII, 26 (III, p. 151 Dind.); — CHRONOG. ANN. 354, p. 148 (éd. Th. Mommsen); — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2287 (éd. A. Schöne, p. 183); — JORDAN., *Rom.*, 288.

3. DEXIPP., *Fragm. cit.* (*Fragm. Hist. Graec.*, Ed. C. Müller, III, p. 682; *Hist. Gr. Min.*, Dind., p. 190); — cf. WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, pp. 234 sqq.; 558, sqq.

4. DEXIPP., *loc. cit.*, p. 685.

5. *Id.*, pp. 683, cf. 684-685.

6. *Id.*, pp. 682-683.

7. *Id.*, pp. 685-686.

plus vraisemblable est qu'ils voulurent profiter de l'absence de Claude, retenu sur le Bas Danube, et de l'affaiblissement des garnisons de Rhétie dont une partie avait dû être appelée à l'armée principale, pour faire une campagne de pillage. Attaquant à l'improviste au nombre de 40.000 hommes, tous cavaliers, ils enlevèrent les places de la frontière, franchirent le Danube et envahirent rapidement la Rhétie et le Norique [1], puis, par les cols du Splügen et du Brenner, ils descendirent dans l'Italie du Nord et la dévastèrent [2].

La situation était grave ; de Sirmium, Aurélien résolut de marcher directement contre les Juthunges [3]. A Rome, en son absence [4], aucun changement ne fut apporté au gouvernement intérieur. Les relations avec Palmyre et la Gaule, restèrent ce qu'elles avaient été sous Claude et Quintillus. Les monnaies continuèrent à être frappées avec les mêmes types que sous

1. Dexipp., *loc. cit.*, p. 682.—Deux importantes trouvailles monétaires donnent une indication précise sur la marche de l'invasion. Ce sont celles d'Unterpeissenberg, sur le haut Amper (Bavière), et de Serravalle, entre Ala et Roveredo (Tyrol italien). Le trésor d'Unterpeissenberg (Fr. Ferchel, *loc. cit.*, p. 9), découvert en 1831, comprenait environ 2.000 monnaies de pseudo-argent, de Gallien, Claude et surtout des empereurs gallo-romains Postumus, Victorinus, Tetricus père et fils. Un peu plus tard (Fr. Ferchel, *loc. cit.*, p. 10), on en trouva 500 autres de la même époque, et, à Saint-Jais (près d'Unterpeissenberg), un certain nombre des deux Tetricus. Le trésor de Serravalle (Fl. Orgler, *loc. cit.*, p. 22) se composait uniquement de pièces de Claude.

Ces deux trésors ont donc été découverts au voisinage de la grande route du Brenner (Via Claudia), qui, d'Augusta Vindelicum (Augsbourg), par Partanum, Veldidena, les Alpes et la vallée de l'Adige, gagnait Vérone et la haute Italie. L'enfouissement ne se rapporte ni à l'invasion des Alamans en 268, — le trésor d'Unterpeissenberg comprenait un grand nombre de pièces de Claude et des deux Tetricus, et celui de Serravalle était uniquement composé de pièces de Claude, — ni à la seconde invasion des Juthunges, pendant l'hiver 270-271, car il n'y avait dans les deux trésors aucune pièce d'Aurélien : il a eu lieu, au début de 270, à l'approche des Juthunges.

2. Dexippe (*loc. cit.*, pp. 682 et 684) dit formellement que les Juthunges arrivèrent jusqu'en Italie. Il ne peut s'agir du Frioul, comme le pense Wietersh.-Dahn (*loc. cit.*, p. 234), qui identifie à tort la première campagne des Juthunges rapportée par Dexippe et la campagne de Pannonie dont parle Zosime (I, 48). L'invasion se fit, non par la Pannonie, mais par la Rhétie.

3. Voir plus loin, p. 63.

4. Aurélien, proclamé à Sirmium, ne se rendit pas à Rome dès son avénement. Les premières monnaies frappées par l'atelier monétaire de Rome et par les ateliers provinciaux, portent le nom du nouvel empereur, sous sa forme complète L. Domitius Aurelianus, mais avec l'effigie de Claude (l'effigie de Quintillus, qui avait été compétiteur d'Aurélien, fut naturellement abandonnée). — J. Y. Akerman, *Roman Coins found at Ancaster*, *Numism. Cronicl.*, t. V, 1842-1843, p. 157 ; — Dressel, *Bull. Inst.*, 1878, pp. 36-37 ; — Cf. Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 288. — Le même fait se reproduisit un peu plus tard pour Probus dont les premières monnaies furent frappées à l'effigie de Florianus.

les deux règnes précédents et dans des conditions tout aussi précaires[1]. Les réformes furent différées jusqu'à la venue de l'empereur à Rome.

Contre les Juthunges[2], Aurélien avait à choisir entre deux plans de campagne. Il pouvait, par la vallée de la Save et la grande route d'Aquilée, regagner l'Italie du Nord, remonter le Pô et venir heurter de front les envahisseurs; il pouvait aussi, par la Pannonie et le Norique, se porter sur le Haut Danube, prendre les Juthunges à revers et les contraindre à rétrograder en menaçant leur ligne de retraite. Il semble bien, les textes ne le disent pas avec précision, qu'Aurélien ait suivi ce dernier plan. A la nouvelle de sa marche, les Juthunges se hâtèrent de repasser les Alpes, pour mettre en sûreté le

1. Les ateliers monétaires qui avaient frappé sous Quintillus : Tarraco, Rome, Siscia, Cyzique, continuèrent à frapper au début du règne d'Aurélien. Rien ne fut changé dans le nombre des officines de chaque atelier (3 à Tarraco, 12 à Rome, 4 à Siscia, 3 à Cyzique). — Les revers restèrent généralement les mêmes que sous Quintillus (And. MARKL, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus*, *loc. cit.*, pp. 12-24; — Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 297-298).

Tarraco : 3 revers, tous 3 de Quintillus. *Conco(rdia)Exer(citus)*; *Fides Milit(um)*; *Marti Pacif(ero)*. — Rome : 12 revers, tous les 12 de Quintillus. *Æternit(ati) Aug(usti)*; *Apollini Cons(ervatori)*; *Concordia Aug(usti)*; *Fides Milit(um)*; *Fortuna Redux*; *Lætitia Aug(usti)*; *Marti Pacif(ero)*; *Pax Aug(usti)*; *Providentia Aug(usti*; *Securitas Aug(usti)*; *Victoria Aug(usti)*; *Virtus Aug(usti)*. — Siscia : 4 revers, dont 3 de Quintillus, *Liber(al)itas Aug(usti)*; *Provident(ia) Aug(usti)*; *Uberitas Aug(usti)*. Un revers nouveau : *Annona Aug(usti)*. — Cyzique : 5 revers, dont 1 de Quintillus. *Fortuna Redux*. 4 revers nouveaux : *Felicit(as) Temp(orum)*; *Iovi Statori*; *Minerva Aug(usti)*; *Virtus Aug(usti)*. — La numismatique d'Aurélien ne commence véritablement qu'avec la venue de l'empereur à Rome, après la première campagne contre les Juthunges (printemps 270).

2. A. DUNCKER, *Zum Alemannenkriege Caracallas und der angeblichen Alamannenschlacht des Claudius Gothicus am Garda See* (*Annalen des Vereins für Nassauische Geschichtforschung*, XV, 1879, pp. 15-22), s'appuyant sur l'inscription d'Aquincum (*C.I.L.*, III, 3521), croyait que Claude n'avait pris le surnom de *Germanicus* qu'au début de 270. A ce moment, Aurélien, encore simple général, aurait remporté les victoires sur les Suèves et les Sarmates mentionnées au paragraphe 18, 2 de la *Vita Aureliani*. — Cette interprétation n'est plus soutenable aujourd'hui; le surnom de *Germanicus* porté par Claude se rapporte à la victoire du lac de Garde, en 268. — Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. V. — La guerre contre les Juthunges (les Suèves de la *Vita Aureliani*, 18, 2) se place, sans aucun doute, après l'avénement d'Aurélien. Le texte de DEXIPPE (*loc. cit.*, p. 682) est formel : ὁ Ῥωμαίων βασιλεὺς Αὐρηλιανός..... — WIETERSH.-DAHN (*loc. cit.*, p. 559) identifie la première guerre d'Aurélien contre les Juthunges, mentionnée par Dexippe, avec la campagne de Pannonie dont il est question aux paragraphes 48 et 49, 1 de Zosime. Cette interprétation est absolument inadmissible. La guerre de Pannonie, de Zosime, précède immédiatement (ZOSIM., I, 49) la grande inva-

butin qu'ils emmenaient avec eux et regagner leur pays. Aurélien ne leur en laissa pas le temps. Il les devança en Rhétie, les battit[1] et, lorsque les fuyards franchirent le Danube, il en tua un grand nombre. Les Juthunges vaincus envoyèrent des députés à Aurélien pour demander la paix. L'empereur répondit qu'il les recevrait le lendemain. Le récit de l'entrevue a été conservé par *Dexippe*[2] : « Aurélien, dit *Dexippe*, pour frapper les barbares d'effroi, fit prendre à son armée l'ordre de combat. Lui-même monta sur une haute estrade, revêtu du manteau de pourpre. Ses troupes étaient disposées de part et d'autre en forme de croissant. En avant, à cheval étaient les officiers supérieurs; derrière l'empereur étaient réunies les enseignes de toute l'armée, aigles, images impériales, listes des corps de troupes, écrites en lettres d'or, portées sur des lances recouvertes d'argent. Lorsque tout fut prêt, Aurélien ordonna d'introduire les députés des Juthunges. Frappés de stupeur, ils restèrent longtemps sans parler. » Enfin, sur l'ordre de l'empereur, ils s'expliquèrent : ils étaient chargés de demander la paix et le renouvellement de l'ancien traité d'alliance. Aurélien refusa durement et renvoya les députés sans leur avoir rien accordé. On ne sait comment se termina la campagne : il est probable qu'Aurélien, tout en refusant le traité d'alliance, laissa les Juthunges vaincus regagner leur pays; il dut profiter de sa présence sur le Haut Danube, pour remettre en état de défense, au moins d'une manière provisoire, le Limes de Rhétie[3].

sion de l'Italie pendant l'hiver 270-271 : ce qui est précisément le cas, dans la chronologie de Dexippe, pour la guerre des Vandales. De plus, l'invasion des Juthunges s'est faite par la Rhétie et probablement aussi par le Norique (voir plus haut, p. 62, not. 1), non par la Pannonie. L'ensemble de la campagne de Pannonie, dans Zosime, se rapporte, sans aucun doute, à l'invasion des Vandales.

Il est certain, toutefois, que Zosime confond, en partie, les diverses campagnes danubiennes d'Aurélien. La victoire sur le Danube, mentionnée à la suite de la seconde campagne contre les Juthunges-Alamans (49, 1), se place, en réalité, dans la première. — Pour les guerres d'Aurélien contre les Barbares du Danube, la source la plus sûre est Dexippe, et on ne peut suivre Zosime que là où il n'est pas en contradiction avec ce dernier.

1. Dexipp., *loc. cit.*, p. 682.

2. *Loc. cit.*

3. On ne sait pas avec certitude à quelle époque Aurélien reçut le surnom de *Germanicus*. Aucune des inscriptions datées n'est antérieure à 271 ; le surnom peut donc se rapporter, soit à la première guerre juthunge, en 270, soit à la seconde, qui se place dans l'hiver 270-271 (ce que dit B. Kœhne pour

L'invasion des Juthunges repoussée, Aurélien se rendit à Rome[1] pour y prendre possession du pouvoir. Le Sénat ne semble pas avoir fait d'opposition ; d'ailleurs, après la mort de Quintillus et l'écrasement des Juthunges, toute résistance eût été fort imprudente.

Depuis la mort de Gallien, de graves questions attendaient une solution, qui avait été retardée à plusieurs reprises, sous Claude, par la guerre des Alamans de 268 et la guerre gothique de 269, sous Aurélien par l'invasion Juthunge de 270. Les principales étaient : la question des rapports avec les empires provinciaux de Palmyre et des Gaules, d'une part, la question monétaire, de l'autre.

Aurélien, comme Claude et comme tous les généraux de l'armée du Danube, était fermement décidé à reconstituer

la monnaie *Victoria Germanica* (*loc. cit.*, p. 89)]. La première hypothèse me semble préférable. Une inscription de Mésie Inférieure (*C. I. L.*, III, 6238 = *Supplém.*, 14.459), trouvée à Maratin, près de Rusčuk, porte *Imp(eratori) Cæs(ari) Lucio Domitio Aureliano P(io) F(elici) Aug(usto) P(ontifici) Maxim(o) Ger(manico) Max(imo) bis Co(n)s(uli) P(atri) P(atriæ) Proco(n)s(uli)*. — Je ne crois pas qu'on puisse lire *bis consuli ;* le second consulat d'Aurélien se place seulement en 274, et il serait singulier que, de tous les surnoms pris par Aurélien avant 274, celui de *Germanicus*, qui est le premier, figurât seul sur l'inscription. Je croirais plus volontiers qu'il faut lire *Germanico bis ;* l'inscription serait antérieure à la collation des surnoms *Gothicus*, *Parthicus*, *Carpicus*, et se placerait, par conséquent, en 271. Aurélien aurait été salué du titre de *Germanicus* lors de sa venue à Rome, à la suite de la première campagne contre les Juthunges, et ce titre lui aurait été renouvelé, en 271, après les victoires remportées en Italie (voir plus loin p. 76), sur les Juthunges-Alamans.

Le surnom de *Germanicus* est donné par les inscriptions suivantes : *C. I. L.*, III, 6238 (= *Supplém.*, 14.459, Maratin, près de Rusčuk : probablement de 271); XI, 4178 (Interamna : probablement du début de 271); III, *Supplém.*, 7586 (Callatis : 10 décembre 271/9 décembre 272); VIII, 10.017 (Il' Lemta : janvier/9 décembre 272); XII, 5548 (Tain : décembre 273); XII, 5456 (Forum Julii : 273, peu avant le 10 décembre); VI, 1112 (Rome : janvier/9 décembre 274; XII, 2673 (Aps : de 274); V, 4319 (Brixia : décembre 274); ORELLI-HENZEN, 5551 (Orléans : janvier/fin août 275); *C. I. L.*, XII, 5549 (Valence : pas de date exacte, mais l'inscription est postérieure à la reconstitution de l'unité impériale, fin 273); XII, 5561 (Arras : même remarque pour la date); III, *Supplém.*, 12.333 (Serdica : *id.*); *C. I. L.*, III, 122 (Saccæa, en Syrie, mais il n'est pas certain que ce fragment d'inscription se rapporte à Aurélien); XI, 2635 (Cosa : date incertaine); III, *Supplém.*, 12.517 (Tomi: *id.*); III, 219 (Chypre : *id.*).

Une monnaie, frappée à Cyzique (Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 384), porte au revers la légende *Victoria Germ(anica)*. Cette pièce appartient à la seconde période monétaire du règne d'Aurélien et, par suite, a été frappée, au plus tôt vers la fin de 271 ; elle ne fournit donc aucune indication positive sur la date à laquelle Aurélien a pris le titre de *Germanicus*.

1. Le seul texte qui mentionne le premier séjour d'Aurélien à Rome est ZOSIME I, 48 : Ἐκ τῆς Ῥώμης ἐλάσας. Ce séjour fut de courte durée : Aurélien, arrivé à Rome vers la fin du printemps 270, en partit, dans le courant de l'automne, pour aller repousser l'invasion des Vandales.

l'unité impériale ; mais il ne voulait tenter l'entreprise qu'à coup sûr et avec tous ses moyens réunis. Or, au début de l'été 270, la défense danubienne n'était pas définitivement reconstituée ; à l'intérieur, le pouvoir de l'empereur était encore mal assuré, et la question monétaire était plus urgente que jamais [1]. D'ailleurs, Aurélien n'était pas prêt ; les ressources manquaient ; l'armée du Danube, la seule sur laquelle il pût compter, épuisée par dix années de campagnes incessantes, avait besoin d'être réorganisée et renforcée. En avouant trop tôt ses desseins, il risquait d'alarmer ses deux adversaires et peut-être de les réunir contre lui. Il fallait donc avant tout gagner du temps, et pour cela il suffisait à Aurélien de maintenir le statu quo quelques mois encore.

La chose était facile vis-à-vis de l'empire des Gaules. La politique des empereurs gallo-romains n'avait jamais été, même sous Postumus, une politique d'expansion, et Tetricus, moins que tout autre, n'était disposé à en changer [2]. A condition de ne pas l'inquiéter sur la possession de la Gaule et de la Bretagne, Aurélien n'avait à craindre aucune tentative de sa part du côté du Danube ou de l'Italie. Il se contenta de maintenir en Narbonaise, autour de Grenoble, le corps d'observation qui s'y trouvait placé, sous les ordres de Julius Placidianus, depuis la fin de 268 [3].

La situation était tout autre vis-à-vis de l'Etat Palmyrénien. La conquête palmyrénienne se poursuivait toujours. Zénobie, maîtresse de la Galatie, attaquait les villes de Bithynie restées fidèles à l'Empire et en particulier Chalcédoine [4]. Il fallait l'arrêter à tout prix. Aurélien se résolut à faire de sérieuses concessions. Il reconnut à Waballath tous les titres que Gallien

1. Sur la situation monétaire à l'avénement d'Aurélien, voir plus loin, IVe Partie, Chap. IV.
2. Voir plus haut, pp. 44-45.
3. L'inscription *C. I. L.*, XII, 1551 : *Ignibus æternis Iul. Placidianus V. C. Præf. Prætori ex voto posuit*, trouvée à Forest-Saint-Julien (Isère), non loin de Cularo (Grenoble), d'où provient l'inscription de 269, également dédiée par Julius Placidianus (*C. I. L.*, XII, 2228), se place dans la première partie du règne d'Aurélien, nécessairement avant le 1er janvier 273, date à laquelle Placidianus reçut le consulat. Placidianus qui, en 269, était *Vir Perfectissimus*, préfet des Vigiles, avait été promu, soit par Claude, soit plutôt par Aurélien, au début de son règne, *Vir Clarissimus*, préfet du Prétoire (Cf. B. Borghesi, *Œuvres*, t. X, p. 141). — Sur la dédicace *Ignibus æternis* (= *Sol et Luna*), en rapport avec la religion solaire d'Aurélien, voir plus loin, IVe Partie, Chap. V, p. 189, not. 2.
4. Zosim., I, 51.

avait autrefois conférés à Odænath. Les titres officiels de Waballath furent dès lors : *Vir Consularis; Rex; Imperator; Dux Romanorum*[1].

Cette convention réservait donc en droit la souveraineté romaine et sauvegardait le principe de l'Unité Impériale ; en fait, elle reconnaissait à Waballath la possession de tout l'Orient.

La convention de 270 n'est pas un simple renouvellement de l'ancienne entente entre Gallien et Odænath. Au point de vue territorial, elle consacre l'annexion à l'Etat Palmyrénien de l'Egypte et de la plus grande partie de l'Asie Mineure ; au point de vue politique, elle donne au souverain palmyrénien une situation plus haute. De 262 à 269, la frappe du numéraire impérial avait continué à Antioche, au nom de Gallien et de Claude ; l'effigie d'Odænath et celle de Waballath n'avaient

1. Les titres de Waballath, sous leur forme strictement officielle, ne se trouvent que sur les monnaies.

a) Monnaies alexandrines : Ὑ(πατικὸς) Α(ὐτοκράτωρ) ; Σ(τρατηγὸς) Ῥ(ωμαίων).

b) Monnaies latines frappées en Syrie : *V(ir) C(onsularis) R(ex) Imp(erator) D(ux) R(omanorum)*.

Il y a correspondance entre les deux séries de titres, sauf pour celui de *Rex* (roi de Palmyre) que Waballath ne porte pas en Egypte.

Les noms et les titres de Waballath sont donnés tout au long par deux papyrus : 1° *Corpus Papyrorum Rainer*, I, n° IX, cf. K. WESSELY, *loc. cit* : Ἰουλίου Αὐρηλίου Σεπτιμίου Οὐαβαλλάθου Ἀθηνοδώρου τοῦ λαμπροτάτου βασιλέως αὐτοκράτορος στρατηγοῦ Ῥωμαίων [Εὐσεβοῦς Εὐτυχο]ῦς. 2° Ulr. WILCKEN, *loc. cit.* : Τοῦ κυρίου ἡμῶν Σεπτιμίου Οὐαβαλλάθου Ἀθηνοδώρου τοῦ λαμπροτάτου βασιλέως αὐτοκράτορος Ῥωμαίων. L'énumération n'est pas la même que sur les monnaies alexandrines. Le titre ὑπατικὸς manque ; mais les titres de Λαμπρότατος et de βασιλεύς sont ajoutés. Enfin, sur le second papyrus, Waballath est désigné sous le nom de κύριος. — Une inscription de Byblos (*C. I. G.*, 4503b ; — cf. WADDINGTON, *loc. cit.*, ad n° 2602), postérieure à la convention de 270, porte : τοῦ [δεσπό ?] του ἀηττήτου ἡ[μῶν αὐτο]κράτορος Οὐαβαλλά[θου]Ἀθηνοδώρου. — Une autre inscription, trouvée en Basse Egypte (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 6583), qui se termine par la double formule βασιλίσσης καὶ βασιλέως προσταξάντων et, en latin, *Regina et Rex jusserunt*, se rapporte vraisemblablement à Zénobie et à Waballath. (Cf. peut-être aussi l'inscription de Meroé *C. I. L.*, III, 83 : *Bona Fortuna Reginæ*). — Mais les seuls titres officiels de Waballath, en Egypte, sont ceux qui figurent sur les monnaies alexandrines : Ὑπατικὸς Αὐτοκράτωρ Στρατηγὸς Ῥωμαίων. (Cf. l'inscription : *C. I. G.*, 4503b).

Un fragment de milliaire, trouvé à 2 heures au nord de Burdj er Rihân (Syrie) [*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 6728 (= 209 *a*) ; — WADDINGTON, *loc. cit.*, ad. n° 2611], postérieur à la convention de 270, porte *(Im)pera(tori At(henodo(r)o*. Un autre milliaire de la route Hémèse-Palmyre [WADDINGTON, *loc. cit.*, 2628 ; — cf. E. KALINKA, *Inschriften aus Syrien*, *Jahresheft. des Œsterr. Archäol. Instit. in Wien*, III, 1900 (*Beiblatt*, p. 25, n° 10)] ne donne à Waballath que le titre de βασιλεύς : la date en est incertaine. — L'emploi de la langue latine sur les monnaies et sur le milliaire de Syrie, de la langue grecque sur les monnaies d'Egypte, est conforme aux usages impériaux.

jamais paru sur les monnaies[1]. Tout change à la suite de la convention de 270. La frappe devient à demi palmyrénienne. Les monnaies latines de Syrie[2] et les monnaies grecques d'Alexandrie[3] portent au droit l'effigie de Waballath, au revers celle d'Aurélien. Aurélien avait fait une concession importante en cédant à Waballath l'avers de la monnaie ; mais les droits de l'Empire se trouvaient sauvegardés par la présence de l'effigie impériale au revers, avec tous les titres souverains[4].

1. Voir plus haut, p. 50.

2. A. VON SALLET, *die Fürsten von Palmyra*, p. 15 ; — Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal. Monnaies des princes de Palmyre*, n° 1.

Droit : VABALATHUS V(*ir*) C(*onsularis*) R(*ex*) IM(*perator*) D(*ux*) R(*omanorum*). — Buste de Waballath à droite, avec couronne laurée, diadème royal et paludamentum.

Revers : IMP(*erator*) C(*æsar*) AURELIANUS AUG(*ustus*). — Buste d'Aurélien à droite, avec couronne radiée et cuirasse.

Ces pièces ont été frappées à Antioche, dans 8 officines monétaires désignées par les lettres A-H (Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 398-399). Les effigies d'Aurélien et de Waballath n'ont aucun caractère individuel ; elles ont été frappées avec d'anciens coins de Claude, conservés dans la monnaie d'Antioche, depuis l'arrêt de la frappe impériale vers le milieu de l'année 269.

Ces monnaies, qui sont rares et ont dû être frappées en petit nombre, étaient des Antoniniani ; leur poids moyen (Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 398-399 était de 3gr,25, poids moyen des Antoniniani impériaux, au temps d'Aurélien. Un exemplaire, trouvé dans le Trésor de la Venera (A. MILANI, *Il Ripostiglio della Venera*, *loc. cit.*, p. 74) pèse seulement 2gr,9.

3. A. VON SALLET, *die Fürsten von Palmyra*, p. 16 ; — Th. ROHDE, *loc. cit.*, nos 10-19.

Droit : 'I(ούλιος) A(ὐρήλιος) Σ(επτίμιος) ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΣ ΑΘΗΝ(οδώρος) 'Υ(πατικὸς) Α(ὐτοκράτωρ) Σ(τρατηγὸς) 'Ρ(ωμαίων). — Buste de Waballath à droite avec couronne laurée, diadème royal et paludamentum.

Revers : ΑΥΤ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) Λ(ούκιος) Δ(ομίτιος) ΑΥΡΗΛΙΑΝΟΣ CEB(αστός). — Buste d'Aurélien à droite, avec couronne laurée et paludamentum.

Sous chacune des deux effigies se trouve l'indication de l'année alexandrine : LA pour Aurélien, LΔ pour Waballath, dans la première année de frappe (avant le 29 août 270) : LB pour Aurélien, LE pour Waballath dans la seconde (29 août 270/28 août 271). — Un certain nombre des monnaies de la première année (A. VON SALLET, *die Münzen des Vabalathus*, *loc. cit.*, pp. 36-37 ; — Th. ROHDE, *loc. cit.*, n° 10), probablement les plus anciennes de toutes, ne portent aucune indication d'année alexandrine pour Waballath.

Ces pièces sont frappées sur le type ordinaire des monnaies impériales d'Alexandrie. Toutefois, le poids moyen (8gr,43) est inférieur à celui des pièces de Claude [10gr,047. — And. MARKL. *das Provinzial Courant unter Kaiser Claudius II : C. Alexandriner* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXIII, 1901, p. 53)].

La représentation de Waballath sur ces deux séries de monnaies est caractéristique. Il porte la couronne laurée et le diadème royal ; la couronne laurée, en qualité d'*Imperator*, le diadème royal, comme roi de Palmyre. Aurélien, au contraire, sur les monnaies latines de Syrie, porte la couronne radiée (ce qui est la règle générale pour les effigies des empereurs sur les Antoniniani).

4. Il faut remarquer que le droit de figurer sur les monnaies est concédé seulement à Waballath, représentant légal de l'empereur en Orient, mais non

Enfin, outre ces concessions territoriales et politiques, il y en eut une autre qui dut coûter beaucoup à l'orgueil d'Aurélien. Depuis la mort d'Odænath, Palmyre avait battu le général Gallien, Heraclianus, conquis l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie Mineure. Avec un grand esprit politique et un grand sens de l'opportunité, Aurélien consentit à tout oublier. Waballath fut officiellement considéré comme le successeur direct d'Odænath. Les monnaies Alexandrines frappées aussitôt après la convention[1] et avant le 29 août 270, furent datées de la IVe année de son règne.

à Zénobie. La frappe des monnaies latines et grecques de Zénobie ne commencera qu'après le 21 février 271, lors de la proclamation d'indépendance (voir plus loin, p. 82, not. 2; — Cf. A. von Sallet, *die Münzen des Vabalathus*, *loc. cit.*, p. 41). On possède (Th. Rohde, *loc. cit.*, n° 24) une monnaie alexandrine dont le droit est frappé au nom de Zénobie et le revers au nom d'Aurélien : c'est un faux, fabriqué, dit Rohde, avec une pièce Waballath-Aurélien.

La convention de 270 ne modifia en rien la situation officielle de Zénobie. — Zénobie continua à porter les titres de Σεβαστή et de βασίλισσα. L'inscription de Byblos (*C. I. G.*, 4503b; — Cf. Waddington, *loc. cit.*, ad n° 2602) la nomme Σεπτιμία Ζηνοβία σεβαστὴ μήτηρ τοῦ.... — La date du milliaire palmyrénien, où elle est dite Σεπτιμία Ζηνοβία ἡ λαμπροτάτη βασιλίσση μήτηρ τοῦ βασιλέως... (Waddington, *loc. cit.*, 2628; — E. Kalinka, *loc. cit.*, n° 10), est incertaine. — Sur le papyrus du *Corp. Papyr. Rainer*, I, n° IX (voir plus haut, p. 67, not. 1), elle figurait dans la date, après Aurélien et Waballath : καὶ [Αὐρηλίας? Σεπτιμίας Ζη] νοβ[ίας σεβαστῆς ou βασιλίσσης τῶν κυρίων ἡμ?] ῶν... Mais cette mention n'a rien d'officiel. Dans le papyrus de Berlin (Ulr. Wilcken, *loc. cit.*), Aurélien et Waballath sont seuls nommés.

1. A l'occasion de la signature de cette convention, et pour rappeler cet événement important, on frappa, dans divers ateliers de l'Empire, un certain nombre de pièces commémoratives.

1° Monnaies grecques, frappées à Alexandrie, sous le contrôle palmyrénien (Th. Rohde, *Catal. Monnaies des princes de Palmyre*, nos 12 et 13).

Droit : Bustes d'Aurélien lauré et de Waballath lauré avec diadème royal, se faisant face. — Légende ΑΥΡΗΛΙΑΝΟΣ ΚΑΙ ΑΘΗΝΟΔΩΡΟΣ.

Revers : Couronne de laurier : à l'intérieur, les deux dates LΑ-LΔ (indication des deux années alexandrines d'Aurélien et Waballath : 29 août 269/28 août 270).

Ces pièces de commémoration diffèrent des autres pièces alexandrines d'Aurélien et de Waballath, à la fois par la grandeur (diamètre 0m,022 et 0m,024) et la qualité du métal. (Cf. A. von Sallet, *die Münzen des Vabalathus*, *loc. cit.*, pp. 38-40).

2° Monnaies latines, frappées dans plusieurs autres ateliers monétaires de l'Empire [Cf. A von Sallet, *Aurelians Mitregent auf Römischen Billon Denaren* (*Zeitschr. für Numism. Berl.*, II, 1875, pp. 252-257, tab. vi, 3-9)].

Ces monnaies sont les suivantes :

Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 143 : *Fides Militum*. Aurélien debout tend à Waballath, qui tient une épée, un globe et une petite victoire ;

Id., n° 274 : *Pietas Aug*(*usti*). Aurélien debout tenant un sceptre, et Waballath armé.

Id., n° 395 : *Virtus Aug* (*usti*). Aurélien debout tient une lance et un globe ; Waballath debout tient une épée et une victoire.

Id., n° 398 : *Vir*(*tus*) *Militum*. Même revers. Il faut ajouter une monnaie

En matière monétaire, Aurélien prit une mesure décisive. Pour mettre fin aux vols des monétaires de Rome et aux abus de toute sorte qui s'étaient introduits, depuis le règne de Gallien, dans l'administration de la monnaie, l'empereur ordonna la fermeture de la Monnaie de Rome [1].

Tandis qu'il s'occupait ainsi du gouvernement intérieur, Aurélien reçut l'annonce d'une nouvelle invasion dans la région

intéressante, trouvée en 1888, parmi les pièces du trésor de Tautha [FR. GNECCHI, *Ripostiglio di monete Romane in Egitto* (*Rivist. Ital. di Numismat.* I, 1888, p. 152)].

Droit : *Imp(erator) C(æsar) Aurelianus Aug(ustus)*. Buste d'Aurélien à droite, avec la couronne radiée et la cuirasse.

Revers : *Pri(n)cipi Iuventutis.* — Aurélien et Waballath armés, en face l'un de l'autre, tête découverte, tenant chacun une baguette. Aurélien, le plus grand des deux, tient en outre un sceptre. Derrière chacun d'eux, une enseigne. Aurélien présente son nouveau collègue Waballath.

Ces monnaies sont toutes des Antoniniani : les numéros 274, 398 de Rohde ont été frappés dans l'atelier monétaire de Tarraco ; le numéro 395 à Siscia ; la pièce à légende *Principi Iuventutis*, en Orient, soit à Antioche, soit, ce qui paraît plus semblable, à Cyzique.

1. Voir plus loin IIIe Partie, Chap. III, p. 162. — La frappe continua à Tarraco, Siscia et Cyzique. Dans leur ensemble, les revers de Claude et de Quintillus furent abandonnés ; de nouveaux revers apparurent (Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 298-299).

Tarraco : 10 revers. 3 anciens revers de Quintillus. *Conco(rdia) Exer(citus)* : Th. ROHDE, *Catal.*, n° 74 ; *Fides Milit(um)* : *id.*, n° 144 ; *Marti Pacifero)* : *id*, n° 218. 7 nouveaux revers : *Concord(ia) Legi(onum)* : *id.*, n°s 113, 114, 115, 116 ; *Concordia Mili(tum)* : *id.*, n°s 81, 82, 97 ; *Dacia Felix* (au type de la Dacie debout) : *id.*, n°s 127-128 ; *Genius Illu(rici)* (au type du Genius debout près d'une enseigne) : *id.*, n° 161 (allusion à la défense et au salut de l'Illyricum, en 270-271) ; *Pannoniæ* (la Pannonie debout tenant une enseigne) : *id.*, n°s 265-266 (allusion à la victoire d'Aurélien sur les Vandales, en Pannonie) ; *Pax Æterna : id.*, n° 267 ; *Virtus Equitum* (Aurélien à cheval, portant un long sceptre) : *id.*, n° 396 : allusion aux victoires remportées par Aurélien, à la tête de la cavalerie, sous le règne de Claude.

Siscia : 7 revers. 4 anciens revers de Quintillus : *Annona Aug(usti)* : *id.*, n° 72 ; *Liber(i)tas Aug(usti)* : *id.*, n° 208 ; *Provid(entia) Aug(usti)* : *id*, n° 281 ; *Uberitas Aug(usti)* : *id.*, n°s 367 et 368. 3 nouveaux revers : *Concordia Mili(tum)* : *id.*, n°s 84-91, 93-94 ; *Genius Illur(ici)* : *id.*, n°s 159-160 (même remarque que plus haut) ; *Virtus Aug(usti)*. Aurélien à cheval galopant ; sous le cheval un prisonnier couché : *id.*, *Supplément*, n° 6 (allusion aux victoires d'Aurélien en 270-271).

Cyzique : 13 revers. 3 anciens revers de Quintillus. *Fides Militum : id.*, n°s 136-139 ; *Fortuna Redux : id.*, n° 151 ; *Iovi Conservatori* : *id.*, n° 178. 10, nouveau revers : *Æternitas Aug(usti)* : *id.*, n°s 63-65 ; *Felicitas Temp(orum)* : *id.*, n°s 132-133 ; *Iovi Statori : id.*, n°s 199-201) ; *Minerva Aug (usti)* : *id.*, n°s 223-226 ; *Oriens Aug(usti)* : *id.*, n°s 252-253 ; *P(ontifex) M(aximus) Tr(ibunicia) P(otestate) P(ater) P(atriæ) Co(n)s(ul)* : *id.*, n°s 277-280 ; *Providentia Aug(usti)* : *id.*, n°s 287-290 ; *Romæ Æternæ : id.*, n° 345 (légende caractéristique : la Bithynie, où se trouvait Cyzique, était la seule province d'Asie Mineure qui ne fût pas soumise aux Palmyréniens ; *Victoria Aug(usti)* : *id.*, *Supplément*, n° 4 ; *Virtus Aug(usti)* : n°s 389,391,392.

du Danube : les Vandales [1], renforcés de Sarmates, sans doute des Iazyges, venaient de franchir le fleuve, probablement entre les camps de Brigetio et d'Aquincum [2], et d'envahir les deux Pannonies. Retenu quelque temps encore à Rome, il envoya aux gouverneurs de Pannonie l'ordre de concentrer dans les places le bétail et tous les approvisionnements des campagnes [3]. Il voulait ainsi faire le vide devant les barbares, les réduire à la famine et, sinon les forcer à reculer, du moins ralentir leurs progrès. Puis il partit lui-même de Rome et, par la grande voie militaire d'Aquilée [4], Emona, Pœtovio, gagna la Pannonie.

Les Vandales, dépourvus de tout service régulier d'approvisionnements, trouvant le pays systématiquement ruiné grâce aux habiles dispositions de l'empereur, n'avaient pu s'avancer très loin dans l'intérieur de la province. Aurélien les attaqua. Les Vandales résistèrent avec acharnement ; l'avantage finit néanmoins par rester aux Romains [5], mais la victoire n'avait

1. Le nom du peuple envahisseur est donné par Dexippe (*Fragm. Hist. Græc.*, III, fr. 24, p. 685) et par un fragment de Pierre le Patrice (*Fragm. Hist. Græc.*, IV, p. 188, n° 12); Zosime (I, 48), emploie l'expression générale de Scythes. La *Vita Aureliani* (18, 2) parle de Sarmates, mais, dans l'énumération des prisonniers présents au triomphe de 274, elle mentionne à la fois des Vandales et des Sarmates (voir plus loin, p. 123 et not. 4). La présence de Sarmates parmi les envahisseurs résulte du fait qu'Aurélien a pris le surnom de *Sarmaticus* (*Vita Aurelian.*, 30, 5, confirmée par l'Inscription de Serdica, *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.333 : *Sarmaticus Maximus*) : ces Sarmates ne peuvent être que les Iazyges, voisins des Vandales (Cf. Wietersh.-Dahn, *loc. cit.*, p. 236).

A cette époque, les Vandales, — ou du moins une partie d'entre eux, — étaient établis en Hongrie, sur la Haute Theiss (Dion Cass., LXXII, 2 ; — Jordan., *Get.*, 22 ; — Wietersh.-Dahn, *loc. cit.*, pp. 260-261 ; 565 ; — L. Schmidt, *Geschichte der Wandalen*, Leipzig, 1901, p. 9, pense qu'il ne s'agit là que des Asdinges : l'autre branche des Vandales, les Silinges, habitait la Haute Silésie ; Id., p 11. — Les Iazyges étaient installés plus au Sud, entre la Theiss et le Danube.

Selon Tillemont (*loc. cit.*, III, p. 379), Th. Bernhardt (*loc. cit.*, p. 132), F. Dahn (*Urgeschicht.*, p. 225), H. Schiller (I², p. 850), les Goths auraient pris part à cette invasion. Il est impossible de l'admettre. La Pannonie, où eut lieu l'invasion de 270 (Zosim., *loc. cit.*), était absolument en dehors de la sphère d'action des Goths, dont les attaques avaient toujours été dirigées contre les provinces du Danube Inférieur (cf. Br. Rappaport, *loc. cit.*, p. 95). — Le surnom de *Gothicus* pris par Aurélien, se rapporte, non à cette campagne, mais aux victoires sur les Goths en 271 (Voir plus loin, p. 89, not. 2).

2. Wietersh.-Dahn (*loc. cit.*, p. 236) pense que les envahisseurs pénétrèrent dans l'intérieur par la région du lac Balaton.

3. Zosim., I, 48.

4. Zosim. (I, 48) nomme expressément Aquilée.

5. Selon Zosime (I, 48), la bataille serait restée indécise et la nuit aurait mis fin au combat. Dexippe (*loc. cit.*, p. 685) et Pierre le Patrice (fragm. cit.), dont la tradition est beaucoup plus sûre, disent formellement que les Vandales furent battus. — Cf. L. Schmidt, *loc. cit.*, p. 13.

pas été assez décisive pour leur permettre d'anéantir l'armée barbare. Les Vandales, craignant pour leur ligne de retraite, envoyèrent à l'empereur des députés chargés de demander la paix[1]. Cette démarche montrait assez de quel côté était restée la victoire.

La négociation fut conduite par l'empereur en personne; une première entrevue, qui fut fort longue, n'amena aucun résultat[2]. Le lendemain, Aurélien réunit ses troupes pour les consulter sur la décision à prendre. Les soldats déclarèrent unanimement qu'il fallait s'en tenir au succès acquis et faire la paix[3]. Aurélien, contraint de ménager une armée, sur laquelle seule reposaient tous les plans de reconstitution de l'unité impériale, y consentit. Les deux rois barbares, l'un Vandale, l'autre probablement Iazyge[4], et les personnages de haut rang, livrèrent d'abord leurs fils comme otages. Puis on signa un traité de paix et d'alliance[5].

Les Vandales durent fournir un contingent de deux mille cavaliers auxiliaires, les uns volontaires, les autres prélevés sur l'ensemble de l'armée[6]. A ces conditions, Aurélien leur permit de repasser le fleuve et de regagner leur pays. Il s'engagea, en outre, à leur donner des approvisionnements, tant qu'ils seraient sur la rive droite du Danube, c'est-à-dire en territoire Romain[7].

Tandis que la retraite commençait, un certain nombre de Vandales, cinq cents hommes environ, quittèrent le gros de l'armée et, violant le traité, avec la connivence de leur chef,

1. Dexipp., *loc. cit.*, p. 685; — Zosim., I, 48; — Pierre le Patric., fragm. cit. — Le récit de Dexippe est le plus complet.

2. Dexipp., *loc. cit.*

3. *Id.*

4. Cf. Wietersh.-Dahn, *loc. cit.*, p. 236. — L. Schmidt (*loc. cit.*, p. 13) parle de deux rois Vandales: ce qui est beaucoup moins vraisemblable.

5. Dexipp., *loc. cit.*, p. 685 : Ἐπὶ τούτοις ἐχώρησάντε πρὸς σύμβασιν καὶ αἱ σπονδαὶ ἐγένοντο.

6. *Id.*, p. 685. — Au début du Ve siècle, un corps de cavalerie vandale, l'*Ala Octava Vandilorum*, tenait garnison à Arsinoe, en Egypte (*Notit. Dignit.*, éd. O. Seeck. *Or.*, XXVIII, 25). C'était probablement un reste du corps auxiliaire, fourni par les Vandales à Aurélien. — Cf. Th. Mommsen, *Hermès*, XXIV, 1889, pp. 273, 277; — L. Schmidt, *loc. cit.*, p. 17.

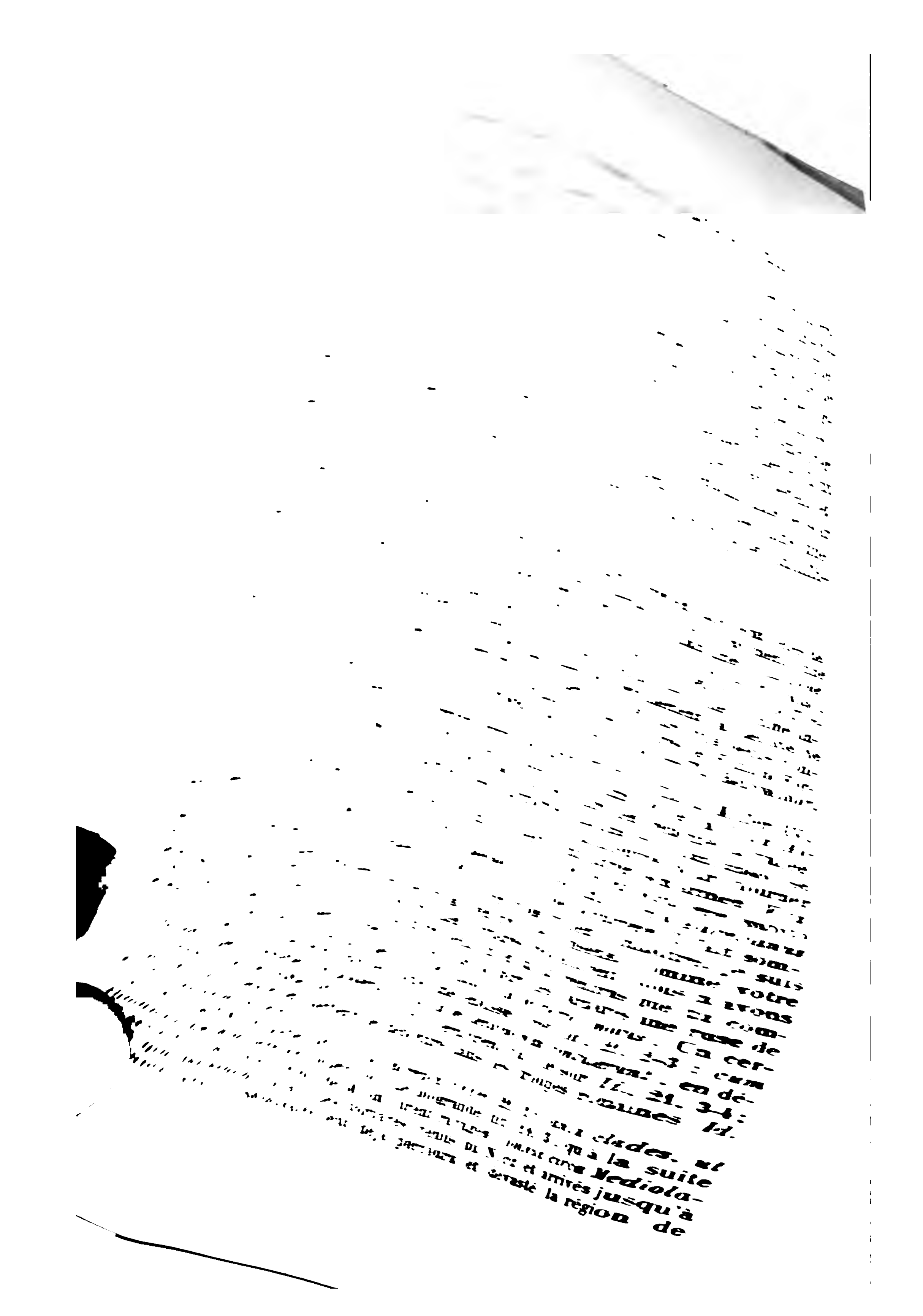
7. F. Dahn, *Urgeschicht.*, p. 225; — H. Schiller, *loc. cit*, I², p. 853; — (cf. F. Papencordt, *Geschichte der Wandalischen Herrschaft in Afrika*, Berlin, 1837, p. 7), font erreur sur le sens du passage en admettant qu'il s'agit d'un traité de commerce permanent. Le texte de Dexippe est formel : ὁ δὲ λοιπὸς Βανδήλων ὅμιλος ἐπ' οἴκου ἐκομίζετο, παρέχοντος τοῦ Ῥωμαίων ἄρχοντος ἀγορὰν ἔστε ἐπὶ τὸν Ἴστρον.

se dispersèrent dans la province pour y faire du butin[1]. Poursuivis par le chef du corps auxiliaire que le traité avait mis à la disposition des Romains, ils furent tués jusqu'au dernier. Leur chef, coupable d'avoir consenti à l'infraction du traité, fut percé de flèches en présence de l'un des deux rois[2]. L'armée vandale, répartie par prudence en petits détachements, retourna ensuite paisiblement dans son pays[3].

Aurélien avait agi sagement en accordant la paix aux Vandales, car au moment même où ceux-ci repassaient le Danube, les Juthunges[4], renforcés de Marcomans, envahissaient de nouveau la Rhétie et franchissaient les cols des Alpes pour descendre en Italie (fin 270). Les routes d'invasion furent sans aucun doute les mêmes qu'en 268 et au printemps de 270; les envahisseurs passèrent par le Brenner, surtout par le Splügen et le lac de Côme[5], et débouchèrent en Italie, dans la région de Milan. C'est vraisemblablement autour de cette ville, entre les Alpes et le Pô, qu'ils opérèrent la concentration de leurs forces.

Aurélien était encore en Pannonie, occupé à faire exécuter le traité signé avec les Vandales, lorsqu'il reçut la nouvelle des événements de Rhétie[6]. Sans perdre de temps, il se hâta de faire refluer son armée vers l'Italie, à l'exception de quelques forces laissées à la garde de la Pannonie[7], envoya en avant le gros de ses troupes, infanterie et cavalerie, et quelques jours après, il se mit lui-même en marche avec les Cohortes Prétoriennes, les auxiliaires et les otages Vandales[8].

1. Dexipp., *loc. cit.*, p. 686.
2. *Id.*
3. *Id.* — La *Vita Aureliani* (33, 4) mentionne des prisonniers Vandales au triomphe.
4. Dexippe, *loc. cit.* (*Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, III, p. 686 ; *Hist. Græc. Min.*, éd. L. Dindorf, p. 198), nomme les Juthunges : Διὰ τὴν τῶν Ἰουθούγγων αὖθις παρουσίαν ; la *Vita Aureliani* (18, 3, 4 ; 19, 4 ; 21, 5), les Marcomans ; Aurelius Victor (*Cæsar.*, 35, 2), les Alamans (cf. l'inscription de Saccæa, en Syrie : *C. I. L.*, III, 122 = Waddington, *loc. cit.*, n° 2137 ; voir *Appendice III*). En réalité, les envahisseurs comprenaient à la fois des Juthunges-Alamans, comme dans la première compagne, et des Marcomans ; Zosime (I, 49) dit exactement : Ἀλαμανοὶ καὶ τὰ πρόσοικα τούτοις ἔθνη.
5. Un trésor monétaire comprenant un millier de pièces de Gallien à Aurélien (*Rivist. Ital. di Numismat.*, VI, 1893, p. 145) a été découvert à Appiano entre Varese et Côme, au Nord de Milan). Cet enfouissement se rapporte à la seconde invasion des Juthunges-Alamans, en 270. L'emplacement, sur la grande route Splügen-lac de Côme-Milan, est caractéristique.
6. Dexipp., *loc. cit.*, p. 686.
7. Zosim., I, 49.
8. Dexipp., *loc. cit.*; — Zosim., *loc. cit.*



dans
som-
suis
votre
avons
com-
de
Ca cer-
en dé-
21. 3-4;
Id.
clades,
qu'à la suite
Mediola-
et arrivés jusqu'à
dévasté la région de

La situation était grave : on crut un moment que l'Empire était perdu. L'armée qui venait d'être battue à Plaisance, était l'élite des troupes danubiennes commandée par l'empereur en personne. Le pays était ouvert aux envahisseurs. L'alarme fut universelle en Italie. De graves désordres éclatèrent à Rome, où, à la crainte réelle des barbares, se joignaient le mécontentement du parti sénatorial et la mauvaise volonté de tous ceux qui redoutaient l'énergie de l'empereur et comptaient profiter de sa défaite pour le renverser. Les monétaires, qui ne lui pardonnaient pas la répression des fraudes et qui restaient sans emploi depuis la fermeture de la Monnaie de Rome, remuèrent. Le Sénat se réunit et sur la demande d'Aurélien[1], décida la consultation des Livres Sibyllins, comme autrefois, au temps des tumultes gaulois, on recourut à des moyens extraordinaires pour arrêter l'invasion barbare. La ville fut solennellement purifiée; on célébra l'*Amburbium* et les *Ambarvalia:* des sacrifices expiatoires eurent lieu à Rome et sur certains points déterminés de l'Italie[2]. Les barbares, prétendit-on plus tard, furent arrêtés par des apparitions surnaturelles et par l'intervention directe des dieux[3].

En réalité, Rome fut sauvée par les fautes de ses ennemis; victorieux à Plaisance, les barbares se dispersèrent par bandes, pour piller[4]. Une de ces bandes, par la via Æmilia et la via

Milan. Il faut interpréter *omnia circa Mediolanum*, au sens le plus large : les barbares, qui jusque-là, par crainte de l'armée romaine, n'avaient pas dépassé Plaisance, purent ravager alors impunément l'Italie du Nord tout entière. — Cf. sur ces événements, A. HOLLÆNDER, *loc. cit.*, p. 38; — WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, p. 237; — F. DAHN, *Urgeschicht.*, pp. 224-225; — H. SCHILLER, *loc. cit.*, I², p. 854.

1. Les documents insérés dans la *Vita Aureliani*, discours du préteur urbain Fulvius Sabinus (19) et lettre d'Aurélien au Sénat (20, 4-8), n'ont aucune valeur historique. Quant à la date de la réunion du Sénat [III Id. Jan. (= 11 janvier), 271], il est possible qu'elle soit exacte, car l'invasion de l'Italie a eu lieu réellement au début de l'année 271 : on ne possède aucune preuve ni pour, ni contre.

2. *Vita Aurelian.*, 20, 3; — cf. 19, 5-6.

3. *Vita Aurelian.*, 21, 4.

4. *Vita Aurelian.*, 18, 6 : *Barbari..., quos omnes Aurelianus carptim vagantes occidit.*

La *Vita Aureliani* ne donne aucun renseignement précis sur les combats qui eurent lieu dans la deuxième partie de la campagne. La seule source qui les mentionne est l'*Epitome* (35, 2). — Cf. A. HOLLÆNDER, *loc. cit.*, pp. 39-40; — WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, pp. 237-238, 560. — Outre le trésor d'Appiano, mentionné plus haut (p. 73, not. 5), deux autres trouvailles monétaires se rapportent à cette invasion de l'Italie : le trésor de Gambolo [en Lomellina, entre la Sesia et le Tessin : monnaies de Gallien à Aurélien (*Rivist. Ital. di Nu-*

Flaminia, penétra jusqu'en Ombrie ; l'armée romaine, remise de sa défaite, avait pris position sur le Métaure, entre l'Apennin et l'Adriatique, au point où la via Flaminia abandonnait le littoral pour se diriger à angle droit vers l'intérieur. Une bataille eut lieu près de Fanum Fortunæ[1] ; les barbares furent complètement vaincus. Aurélien, reprenant l'offensive, écrasa une autre bande sur le Tessin aux environs de Pavie[2]. Bien peu d'envahisseurs repassèrent les Alpes ; Aurélien dut les poursuivre et réoccuper la Rhétie. Les textes n'en disent rien[3].

mismat., III, 1890, p. 160)], et le deuxième trésor de Reggio, d'Emilie (Th. Mommsen, *Hist. de la Monn. Rom.*, trad. Blacas, III, p. 117 ; — A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera*, *loc. cit.*, p. 6), dont les pièces se répartissent de Gallien à Aurélien. Les lieux de trouvaille — Appiano, au Sud du lac de Côme, Gambolo, en Lomellina, Reggio, en Emilie, — jalonnent la marche de l'invasion, de Lombardie en Ombrie, par l'Emilie.

1. D'après l'*Epitome* (35, 2), la bataille eut lieu : *Juxta amnem Metaurum ac Fanum Fortunæ.* L'embouchure du Métaure se trouve à 5 kilomètres au Sud-Est de Fano (anc. Fanum Fortunæ). La via Flaminia suivait, sur ce point, la rive septentrionale du fleuve. L'armée romaine, établie sur le Métaure, dut prendre les barbares en flanc et les culbuter.

A cette victoire se rapportent deux bases dédicatoires de Pisaurum (aujourd'hui Pesaro, à 12 kilomètres au Nord-Ouest de Fano), *C. I. L.*, XI, 6308, 6309, trouvées, — l'emplacement est significatif, — sur la ligne des remparts, à la Porta di Fano, au point où la route de Fano (la Via Flaminia) pénétrait dans la ville. — Ces deux inscriptions sont dédiées, le numéro 6308 : *Herculi Aug(usto) consorti D(omini) n(ostri) Aureliani invicti Augus(ti)* ; le numéro 6309 : *Victoriæ Æternæ Aureliani Aug(usti) n(ostri)*. La dédicace eut lieu au nom de la *Respublica Pisaurensis*, par les soins de *C. Julius Priscianus V(ir) E(gregius) ducen(arius) cur(ator) r(erum) p(ublicarum) Pisaur(ensis) et Fan(estris) p(ræ)p(ositus) mur(is)*. Les deux bases portaient des statues de bronze : le numéro 6308, une statue d'Hercule (certainement pas une statue équestre, comme le dit par erreur Mancini, cité au *Corpus*, ad n° 6308), le numéro 6309, une statue d'Aurélien.

C. Julius Priscianus, curateur des deux *Respublicæ Pisaurensis et Fanestris* (cf. C. Luxilius Sabinus Egnatius Proculus, au temps de Gordien III, *C. I. L.*, XI, 6338), porte le titre de *præpositus muris* (E. Bormann, au *Corpus*, *loc. cit.*). Il avait évidemment été chargé, dans la panique qui suivit la défaite de Plaisance, de remettre les deux villes en état de résister aux envahisseurs. L'enceinte de Fanum Fortunæ existait déjà au temps d'Auguste (*C. I. L.*, XI, 6218-6219) ; quant à Pisaurum, on ne sait si la ville avait déjà un mur d'enceinte avant Aurélien, ou si ce mur ne fut construit qu'en 270-271, lors de l'invasion des Juthunges-Alamans. — Cf. pour la fortification des villes de l'Empire, IVe Partie, Chap. Ier, pp. 210 sqq.

2. A. Hollænder (*loc. cit.*, p. 40) rapporte à la bataille de Pavie le fragment du Continuateur de Dion (*Fragm. Hist. Græc*, *loc. cit.*, fragm. 3), mentionné plus haut, à propos de la défaite de Plaisance, interprétation inadmissible car le texte est formel : Αὐρηλιανὸς μαθὼν ἐν Πλακεντίᾳ εἶναι μοῖραν τῶν Βαρβάρων.

3. Zosim., I, 49 dit qu'Aurélien battit les Juthunges près du Danube et en tua un grand nombre. : Καταστὰς ἐς μάχην ἐν ταῖς περὶ τὸν Ἴστρον ἐσχατιαῖς πολλὰς τῶν Βαρβάρων ἀπώλεσε μυριάδας.

Nous avons vu plus haut (p. 63, not. 2) que Zosime confond les deux cam-

Rappelé par les graves événements qui avaient eu lieu à Rome en son absence, il dut laisser sa victoire incomplète et reprendre la route de l'Italie[1].

Malgré ce contre-temps, les résultats acquis en moins d'une année étaient considérables. S'ils n'avaient pas été plus complets, la faute n'en était certainement pas à Aurélien, dont l'énergie, au cours de ces trois campagnes, ne s'était pas démentie un instant. Mais trois fois les moyens l'avaient trahi : il n'avait pu, une première fois, poursuivre les Juthunges sur leur propre territoire au-delà du Danube ; il avait dû, dans la campagne contre les Vandales, tenir compte de la lassitude de ses troupes et faire la paix ; enfin, épuisé lui-même, menacé par les intrigues du parti sénatorial, il n'avait pu pousser à fond sa dernière victoire. Arrêté deux fois par l'épuisement de son armée et la multiplicité des invasions, il l'était, une troisième, par les difficultés intérieures d'un régime qu'il n'avait pas encore eu le temps de consolider. Mais, du moins, tout danger immédiat se trouvait écarté sur la frontière danubienne et, quoique le Limes de Rhétie n'eût pu être rétabli d'une manière définitive, la situation s'était suffisamment éclaircie pour laisser à Aurélien quelque répit. La période qui s'étend de son retour à Rome après la seconde guerre des Juthunges, à son départ pour la guerre d'Orient, est une première période de réorganisation intérieure.

pagnes d'Aurélien contre les Juthunges ; la victoire qu'il mentionne ici se rapporte à la première. — Cf. A. HOLLÆNDER, *loc. cit.*, p. 41. — Aurélien, s'il poursuivit les envahisseurs jusqu'en Rhétie, ne séjourna pas longtemps dans cette province. La défense du Limes Rhétique ne put sans doute être entièrement reconstituée, car, à la fin de 274, on retrouve la Rhétie envahie et Augusta Vindelicum (Augsbourg) assiégée. — A. HOLLÆNDER (*loc. cit.*, p. 42) suppose à tort que la Rhétie resta aux mains des Alamans, depuis le règne de Gallien jusqu'en 274. — Voir plus loin, Ve Partie, Chap. Ier, p. 310, not. 2.

1. Une Tabula Lusoria, trouvée au cimetière de Priscilla à Rome, non loin de la basilique de Saint-Sylvestre et ainsi conçue : *Hostes victos Italia gaudet ludit,e Romani*, semble se rapporter à la délivrance de l'Italie en 271 (G. B. DE ROSSI, *Bull. di Archeol. Cristian.*, Ve série, année II, 1891, pp. 33-39 ; G. GATTI, *Notizie di Trovamenti*, *Bull. Archeol. Com.*, 1892, pp. 54-56).

CHAPITRE II.

AURÉLIEN A ROME. — PREMIÈRE PÉRIODE DE RÉFORMES.

(271)

L'Italie délivrée, Aurélien revint à Rome en toute hâte. De graves événements s'étaient passés en son absence. Le Sénat, qui avait soutenu Quintillus et avait dû assister impuissant à sa chute, était resté sourdement hostile à Aurélien[1]. Il n'attendait qu'une occasion favorable pour manifester ouvertement son mécontentement. Cette occasion, différée par les victoires d'Aurélien sur les Juthunges et les Vandales, s'était présentée lors de la défaite de Plaisance. La panique qui avait éclaté dans toute l'Italie ouverte à l'invasion, avait favorisé les ennemis d'Aurélien. En l'absence de l'Empereur, le Sénat et le préfet de la Ville qui appartenait lui-même à l'aristocratie sénatoriale — c'était à ce moment Ti. Flavius Postumius Varus[2] —, étaient les maîtres de Rome. Dans des circonstances analogues, sous Gallien en 259-260, le Sénat avait levé les citoyens en masse pour la défense de la ville[3]. Les textes ne disent pas, si, en 271, il décréta une mesure semblable, mais nous savons qu'il y eut de graves séditions et une révolte contre l'autorité impériale[4]. Les monétaires, irrités contre Aurélien qui avait réprimé leurs fraudes et fermé la Monnaie de Rome pour en empêcher le renouvellement, se soulevèrent, le *procurator summarum rationum*, Felicissimus, en

1. Sur la politique d'Aurélien vis-à-vis du Sénat, voir plus loin IIIe Partie, Chap. Ier, pp. 157 sqq.
2. G. Tomassetti, *Note sui prefetti di Roma* (*Museo Italiano di Antichità Classica*, III, Florence, 1890, p. 57). — Voir *Appendice II*.
3. Zosim., I, 37.
4. Zosim., I, 49; — *Vita Aurelian.*, 18,4; 21,5; 38,2.

tête[1]. Il est probable que l'aristocratie sénatoriale, qui avait le contrôle de la frappe du bronze et était par là en rapports suivis avec le personnel de la monnaie, ne fut pas étrangère au mouvement[2].

La promptitude et les victoires d'Aurélien eurent raison de toutes ces menées. Arrivé à Rome, il frappa durement les conspirateurs. Il y eut de nombreuses confiscations[3]. Quelques sénateurs, les plus compromis, furent mis à mort[4]. Les monétaires s'étaient retranchés sur le Cælius, autour des bâtiments de la Monnaie qui étaient leur quartier général. Aurélien les y fit attaquer et réussit à les écraser, après avoir perdu 7.000 de ses soldats[5]. Felicissimus fut tué[6]. La frappe resta interrompue (peut-être la Monnaie avait-elle été incendiée dans la lutte), jusqu'à la grande réforme monétaire de 274[7]. Le Sénat, dompté par cette dure exécution, dut courber la tête et s'avouer vaincu pour la seconde fois[8].

1. POLEM. SILVIUS [*Chronica Minora*, éd. Th. MOMMSEN, I, p. 522, n° 49; — Cf. A. VON GUTSCHMID, *Zum Kaiserverzeichniss des Polemius Silvius*, *Rhein. Mus.*, XVII, 1862, pp. 326-327] mentionne Felicissimus dans la liste des usurpateurs du règne d'Aurélien : *Sub quo* (*Aureliano*) *Victorinus*, *Vabalathus et mater ejus Zenobia, vel Antiochus*, *Romæ Felicissimus..... tyranni fuerunt.* Il est très possible que Felicissimus ait pris officiellement le titre d'empereur. En tout cas, le texte de POLEMIUS SILVIUS montre qu'il est entré en révolte ouverte contre Aurélien.

2. Pour la fixation de la date et le caractère du soulèvement des Monetarii, voir plus loin IV° Partie. Chap. IV, pp. 158 sqq.

3. AMMIEN MARCELL., XXX, 8, 8 : *Ut ille* (*Aurelianus*) *post Gallienum et lamentabiles reipublicæ casus exinanito ærario, torrentis ritu ferebatur in divites...*

4. Il ne semble pas que le nombre des exécutions ait été fort considérable. ZOSIM., I, 49 : Τινῶν ἀπὸ τῆς γερουσίας ὡς ἐβιβουλῇ κατὰ τοῦ βασιλέως κοινωνησάντων, εἰς εὐθύνας ἠγμένων καὶ θανάτῳ ζημιωθέντων; — *Vita Aurelian.*, 21, 5-6 : *Seditionum auctoribus interemptis, cruentius ea quæ mollius fuerant curanda, compescuit. Interfecti sunt enim nonnulli etiam nobiles senatores, cum his leve quiddam et quod contemni a mitiore principe potuisset, vel unus, vel levis vel vilis testis objiceret;* — EUTROP., IX, 14 : *Plurimos nobiles capite damnavit.*

5. *Vita Aurelian.*, 38, 2; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 35, 6. — Pour expliquer une perte aussi considérable, il faut admettre que les monétaires ont été soutenus par une partie de la population de Rome, où les éléments de désordre ne manquaient pas, et qu'il a fallu, pour venir à bout des révoltés, une guerre de rues longue et acharnée.

6. EUTROP., IX, 14. — Ce texte est le seul qui mentionne la mort de Felicissimus. Felicissimus n'a pas été tué par les monétaires, comme le dit EUTROPE : *Monetarii rebellaverunt, vitiatis pecuniis et Felicissimo rationali interfecto*, mais par les troupes d'Aurélien, lors de la répression de la révolte.

7. Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 342.

8. *Vita Aurelian.*, 21, 8 : *Timeri cœpit princeps optimus, non a r* *Id.*, 50, 5 : *Populus eum Romanus amavit, senatus et timuit.*

Après avoir ainsi consolidé son pouvoir, Aurélien put s'occuper de l'administration intérieure. Le temps des grandes réformes n'était pas encore venu ; il ne pouvait en être question tant que l'unité de l'Empire ne serait pas reconstituée. Mais il y avait deux mesures urgentes qui devaient précéder et rendre possible cette reconstitution même. Les deux invasions de l'Italie, en 259-260 et 270-271, avaient montré que Rome n'était pas à l'abri d'un coup de main ; il importait donc de mettre la ville en état de défense et de lui donner, en l'absence de l'empereur, les moyens de résister à une invasion venue du Danube. — Il fallait, d'autre part, relever, le crédit de l'Etat, ruiné au temps de Gallien et de Claude par l'altération et la dépréciation de la monnaie. A cette double préoccupation répondirent deux importantes mesures, qui se placent vers le milieu de 271 :

1° La construction d'un nouveau mur d'enceinte à Rome.

2° La première réforme monétaire. — Nous nous contentons ici de les mentionner dans la série des événements du règne. L'enceinte de Rome sera longuement étudiée IVe Partie, Chapitre II, et la réforme monétaire, inséparable de la grande réforme de 274[1], IIIe Partie, Chapitre III.

1. Avec la réforme partielle de 271, s'ouvre la seconde période monétaire du règne d'Aurélien. L'atelier monétaire de Rome reste fermé. La frappe continue à Tarraco, Siscia, Cyzique. Un nouvel atelier est ouvert à Serdica; après la reconquête de l'Orient (272) et des Gaules (273), les ateliers d'Antioche et de Lyon recommencent à frapper le numéraire impérial. — Une série de nouveaux revers apparaissent (Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 299-302).

Tarraco : 14 revers. 2 revers de la période précédente : *Concordia Legi(onum)* : Th. Rohde, *Catal.*, n° 114; *Marti Pacif(ero)* : *Id.*, n° 221 et *Supplément* n° 3. 12 revers nouveaux : *Concordia Aug(usti)* : *Id.*, n° 79; *Concordia Militum* : *Id.*, n°s 101 et 102; *Felicitas Sæculi* : *Id.*, n°s 129.131; *Fortuna Redux* : *Id.*, n° 145; *Iovi Conservatori* : *Id.*, n°s 164, 191-192; *Oriens Aug(usti)* : *Id.*, n°s 230.243; *Pietas Aug(usti)* : *Id.*, n°s 274-276; *Restitutor Orbis* (frappée à la suite de la reconstitution de l'unité impériale) : *Id.*, n° 294; *Restitutor Orientis* (allusion à la reconquête de l'Orient) : *Id.*, n°s 319.330; *Romæ Æternæ* : *Id.*, n°s 342.344; *Victoria Aug(usti)* : *Id.*, n°s 370-371; *Virtus Militum* : *Id.*, n°s 386, 395, 398, 400.

Siscia : 14 revers. 1 revers de la période précédente : *Genius Illur(ici)* : *Id.*, n°s 157-158. 13 revers nouveaux : *Concordia Aug(usti)* : *Id.*, n°s 75-76; *Concordia Militum* (Aurélien et la Concorde debout se donnant les mains) : *Id.*, n°s 98,101-106; *Fortuna Redux* : *Id.*, n°s 145-147; *Iovi Conser(vatori)* (Aurélien et Jupiter debout) : *Id.*, n°s 164, 181, 183, 190, 192, *Supplément* n° 2; *Liberalitas Aug(usti)* : *Id.*, n° 212; *Oriens Aug(usti)* : *Id.*, n° 227; *Pacator Orientis* (allusion à la reconquête de l'Orient, Aurélien debout, à ses pieds un prisonnier) : *Id.*, n° 263; *Pax Augusti* : *Id.*, n°s 270-271; *Restitutor Orientis* (même remarque que plus haut) : *Id.*, n°s 320, 323, 324; *Restitutor Sæculi* : *Id.*,

Il y eut, durant le séjour d'Aurélien à Rome, quelques tentatives d'usurpation dans les provinces. Un certain Septimius[1] se fit proclamer empereur en Dalmatie ; mais il ne tarda pas à être tué par les siens. Deux autres usurpateurs dont on ne connaît que les noms, Urbanus[2] et Domitianus[3], furent pris aussitôt et livrés au supplice. Le pouvoir d'Aurélien était désormais bien établi ; il n'y eut plus d'usurpation jusqu'à la fin du règne.

La guerre entre Rome et Palmyre avait été différée par la convention de 270, mais tôt ou tard, cette guerre était inévitable. Aurélien ne voulait pas laisser s'affermir l'Etat Palmyrénien et Zénobie se sentait naturellement menacée par le relèvement rapide de l'empire romain. Les princes de Palmyre

n° 293 ; *Victoria Aug(usti)* : *Id.*, n°° 369, 372; *Victoria Parthica* (allusion aux victoires sur les Perses, en 272, voir plus loin, p. 105, not. 2) : *Id.*, n° 385 ; *Virtus Aug(usti)* : *Id.*, n°° 395, 402.

Serdica : 4 revers. *Conservator Aug(usti)*, au type d'Esculape : *Id.*, n° 125 ; *Iovi Conservatori* (Aurélien et Jupiter debout) : *Id.*, n°° 164, 166-172, 174-180, 182, 191, 193, 194, 196 ; *Iovi Statori* : *Id.*, n°° 198, 202-204 ; *Victoria Aug(usti)* : *Id.*, n° 377.

Cyzique : 11 revers. 2 revers de la période précédente. *Iovi Conser(vatori)* (Aurélien debout en face de Jupiter) : *Id.*, n°° 164.166 ; *Victoria Aug(usti)* : *Id.*, n° 380. 9 revers nouveaux : *Concordia Milit(um)* (Jupiter et Aurélien debout) : *Id.*, n° 118 ; *Fides Militum (id.)* : *Id.*, n° 142 ; *Genius Exerciti* (allusion au grand rôle de l'armée dans le rétablissement de l'unité impériale) : *Id.*, n°° 155-156 ; *Restitutori Orbis* : *Id.*, n°° 294, 301, 340, 341 ; *Restitutori Orientis* (reconquête de l'Orient) : *Id.*, n° 321 ; *Sæculi Felicitas* (Aurélien debout) : *Id.*, n°° 346-347 ; *Soli Conservatori* (Aurélien et le Soleil debout) : *Id.*, n°° 349-350 ; *Victoria Germ(anica)* (allusion aux victoires sur les Juthunges-Alamans en 270) : *Id.*, n° 384 (cf. p. 64, not. 3) ; *Victoria Gothic(a)* victoire sur les Goths, fin 271) : *Id.*, n° 383, et Inédite, citée par Th. Rohde, p. 386, voir plus loin, p. 89, not. 2.

Antioche. — Il n'y a pas de monnaies de la II° période monétaire à Antioche : dès la reconquête de l'Orient (272), commence dans cet atelier la frappe des Antoniniani caractéristiques de la III° période : voir plus loin, III° Partie, Chap. III, p. 168, not. 3.

Lyon : 3 revers : *Cons. Princ. Aug.* : *Id.*, n° 126; *Pacator Orbis* (Aurélien debout devant un autel) : *Id.*, n° 262 ; *Virtus Aug(usti)* : *Id.*, n° 390.

1. *Epitom.*, 35, 3, 4 : *Apud Delmatas Septimius imperator effectus, mox a suis obtruncatur.* Zosime (I, 49) donne le nom sous une forme erronée : 'Επιτίμιος. Peut-être n'y a-t-il là qu'une erreur de manuscrit.

2. Zosim., I, 49.

3. Zosim., *loc. cit.* — Peut-être est-ce le Domitianus général d'Aureolus, qui battit Macrianus, en 261 (*Vitæ XXX Tyrann.*, 12) (*Macrian. Sen.*, 14, 13) (*Macrian. Jun.*, 3). — On a trouvé parmi les pièces qui composaient le trésor des Cléons (Loire-Inférieure), découvert en 1900, une monnaie d'un certain empereur Domitianus [Allotte de la Fuÿe, *Une Monnaie du Tyran Domitianus* (*Rev. Numism.*, 1901, pp. 319-324)]. — Droit : *Imp(erator) C(æsar) Domitianus P(ius) F(elix) Aug(ustus).* Revers : *Concordia Militum* (la Concorde debout à gauche, tenant de la main gauche une corne d'abondance, de la main

semblent avoir pris l'initiative de la rupture. Entre le 23 février et le 29 août 271 [1], Waballath se proclama indépendant et prit le titre d'Auguste. L'effigie d'Aurélien disparut des monnaies syriennes et alexandrines. Waballath et Zénobie battirent monnaie en leur propre nom [2]. C'était une déclaration de guerre.

droite une patère). On ne connaissait pas, avant cette trouvaille, de pièces au nom de Domitianus.

Il est peu probable qu'il s'agisse de l'usurpateur de 271, mentionné par Zosime. Le type de la Concorde debout, tenant une corne d'abondance et une patère, accompagnée de la légende *Concordia Militum*, ne se trouve que sur les monnaies de Gallien (H. Cohen [2], V, *Gallien*, n° 137). L'usurpateur Domitianus, auquel se rapporte la monnaie, se place probablement sous ce règne.

1. La rupture entre Aurélien et Palmyre se place après le 26 μεχεὶρ de la 5e année alexandrine de Waballath (23 février 271, date donnée par le papyrus : Ulr. Wilcken, *die Titulatur des Vaballathus* (*Zeitschr. für Numism. Berl.*, XV, 1887, p. 331)), et avant le 29 août 271, car les monnaies d'indépendance de Waballath (le cas est le même pour celles de Zénobie) appartiennent encore à sa 5e année alexandrine (29 août 270/28 août 271). — Pour la chronologie des événements d'Egypte, voir plus loin, Chap. III, p. 85, not. 2.

2. Les monnaies d'indépendance de Waballath comprennent des pièces latines et des pièces grecques correspondant aux deux séries de la période précédente (A. von Sallet, *die Fürsten von Palmyra*, pp. 13-17 : 55-66 ; Id., *die Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen*, pp. 84-88).

I. *Monnaies latines.* — (Th. Rohde., *loc. cit.*, *Catal. Monnaies des princes de Palmyre*, n°s 2—9) :

Droit : *Im(perator) C(æsar) Vhabalathus Aug(ustus)*. — Buste à droite, avec couronne radiée et paludamentum.

Revers : Les légendes du revers sont : *Æquitas Aug(usti)* : Th. Rohde, *loc. cit.*, n° 2 ; *Æternitas Aug(usti)* : *Id.*, n° 3 ; *Iovi Statori* : *Id.*, n° 4 ; *Venus Aug(usti)* : *Id.*, n° 5 ; *Victoria Aug(usti)* : *Id.* n° 6 ; *Virtus Aug(usti)* : *Id.*, n°s 7 et 8 ; *Ivenus Aug* (= *Iuventus Aug(usti)*, allusion à l'âge de Waballath) : *Id.*, n° 9.

Sur ces légendes de revers, trois [(*Æquitas Aug(usti)*, *Victoria Aug(usti)* et *Iuventus Aug(usti)*], sont d'anciennes légendes de Claude, de l'atelier d'Antioche (And. Markl, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius* II, *loc. cit.*, pp. 456-458. — Les monnaies latines de Waballath sont des Antoniniani.

II. *Monnaies grecques*, frappées à Alexandrie (Th. Rohde, *Catal.*, n°s 21-22) :

Droit : ΑΥΤ(οκράτωρ) Κ(αῖσαρ) ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΣ ΑΘΗΝΟ(δώρος) ΣΗΒ(αστός). — Buste à droite avec couronne laurée et paludamentum.

Revers : Tête du Soleil (*Id.*, n° 21), type de la Providence debout (*Id.*, n° 22), avec l'indication de l'année alexandrine LE (5e année de Waballath : 29 août 270/28 août 271). Ces monnaies sont très rares : poids de deux exemplaires décrits par Th. Rohde (p. 412) : 9gr,06 et 6gr,60.

Avec la proclamation d'indépendance commence la frappe des monnaies de Zénobie (A. von Sallet, *die Fürsten von Palmyra*, pp. 56-63).

I. *Monnaies latines.* — Un seul exemplaire est connu : il faisait partie du trésor monétaire découvert à Tautha (Haute-Egypte), en 1888. Fr. Gnecchi, *Appunti di Numismatica Romana*, *VIII*, dans *Rivist. Ital. di Numismat.*, VII, 1890, pp. 15 à 20. — [L'exemplaire, décrit par Th. Rohde (*Catal.*, n° 23), à légende *Pietas Augg.*, était faux, au jugement de Rohde lui-même.]

Droit : *S(e)ptimia Zenobia Aug(usta)*. — Buste à droite, avec diadème au-dessus d'un croissant.

Revers : *Juno Regina*. — Junon debout, à gauche, tenant une patère et

Aurélien délivré des invasions danubiennes et certain, à l'intérieur de n'avoir plus rien à craindre, pouvait la relever. Il se décida à prendre l'offensive.

un long sceptre; à ses pieds un paon. Dans le champ, à droite, une étoile.

Cette monnaie a été frappée dans le même atelier monétaire que les monnaies latines d'indépendance de Waballath, probablement à Antioche (Fr. Gnecchi, *loc. cit.*), p. 16; — cf. And. Markl, cité par Fr. Gnecchi, *ad. loc. cit.*

II. *Monnaies grecques*, frappées à Alexandrie. — (Th. Rohde, *Catal.*, n°s 27-30.)

Droit : ΣΕΠΤ (ιμία) ΖΗΝΟΒΙΑ CΕΒ (αστή). — Buste diadémé, à gauche ou à droite.

Revers : Représentations diverses. La Providence debout (*Id.*, n°s 27 et 30); l'Espérance marchant et tenant une fleur (*Id.*, n° 28); Tête de Diane (*Id.*, n° 29): tous ces revers portent la date LE (5e année alexandrine de Waballath, 29 août 270/28 août 271). — Les numéros 25 et 26 (année E) et 31 année Z) sont des faux (d'après Th. Rohde, *loc. cit.*; — A von Sallet, *die Fürsten von Palmyra*. p. 59; — Id., *die Münzen des Vabalathus*, *loc. cit.*, p. 41).

Les revers des monnaies alexandrines de Zénobie correspondent à ceux des monnaies d'indépendance de Waballath : les numéros 27 et 30 (type de la Providence), au numéro 22 de Waballath (même type); le numéro 29 (tête de Diane), au numéro 21 de Waballath (tête du Soleil) : seul le numéro 28 (type de l'Espérance) n'a pas d'équivalent dans la série de Waballath.

Sur les monnaies latines et grecques d'indépendance, la représentation de Waballath et de Zénobie est la représentation impériale avec ses légendes et tous ses attributs : pour Zénobie, le diadème, le croissant et la légende *Augusta* Σεβαστή); pour Waballath, la couronne radiée, les prénoms d'*Imperator* et de *Cæsar*, et le surnom d'*Augustus*. Le diadème, que Waballath portait en qualité de roi de Palmyre, sur les monnaies latines et grecques de la période précédente (voir plus haut p. 68, notes 2 et 3), a disparu.

Zénobie ne prit pas de nouveaux titres, elle conserva ceux d'*Augusta* (Σεβαστή), titre qu'elle porte sur les monnaies latines et grecques, et de Βασίλισσα (dans l'étendue du royaume de Palmyre). Une inscription de Palmyre du mois d'août 271 (Waddington, *loc. cit.*, n° 2611) la nomme : Σεπτιμίαν Ζηνοβίαν, τὴν λαμπροτάτην εὐσεβῆ Βασίλισσαν... τὴν δέσποιναν : de même, un milliaire de 272, au nom de l'usurpateur Antiochus (E. Kalinka, *Inschiften aus Syrien Jahresheft. des Œsterr Archäol Instit. in Wien*, III, 1900) (*Beiblatt*, p. 25, n° 11), porte l'inscription : [Ὑπὲρ σωτηρίας Ζηνοβίας] Βασιλίσσης [μ]ητρὸς τοῦ Βασιλέως [Σεπτ] μ [ίου] Ἀντ[ι]ό[χου].

CHAPITRE III.

PREMIÈRE CAMPAGNE D'ORIENT.

(FIN 271-ÉTÉ 272)

L'empire palmyrénien, en 271, comprenait deux parties : les anciennes provinces autrefois gouvernées par Odænath (Arabie, Palestine, Phénicie, Syrie, Mésopotamie et probablement Cilicie), d'une part; d'autre part, les conquêtes ultérieures de Zénobie qui lui avaient été garanties par la convention de 270, l'Asie-Mineure jusqu'à la Bithynie au Nord, l'Egypte au Sud. L'Asie Mineure où dominait l'élément hellénique, l'Egypte, où il existait un fort parti romain, devaient être assez facilement reconquises. Il fallait au contraire, s'attendre à une vive résistance dans la Syrie centrale, où l'élément oriental était très puissant et surtout à Palmyre, qui avait fondé l'empire et qui avait

Sources pour les deux campagnes d'Orient (fin 271-début 273). — ZOSIME, I, 50-61; — ZONARAS, XII, 27 (III, p. 152, éd. Dindorf); — CONTINUATEUR anonyme de DION, deux fragments : *a*) Prise de Tyane (*Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 197, n° 10, fragm. 4); Edit. Dion Cassius (L. Dindorf), V, pp. 228-229. — *b*) Négociations entre Aurélien et Zénobie (*F. H. G.*, *loc. cit.*, fragm. 5 ; édit. Dion Cassius, *loc. cit.*, p. 229); — SYNCELLE, I, p. 721 (Bonn); — MALALAS, XII, p. 300 (Bonn).

Vita Aureliani, 22-34; — *Vita Probi*, 9, 5; — *Vita Firmi*, 2, 6; — AURELIUS VICTOR. *Cæsares*, 35, 1; — EUTROPE, IX, 13,2; — *Chroniq.* d'EUSÈBE (Vers. Armén., Ed. A. Schöne, p. 184); — *Chronique de Saint Jérôme, ad. ann. Abrah.* 2289 (*id.*, p. 185); — RUFUS FESTUS, 24; — OROSE, VII, 23, 4; — JORDANES, *Rom.*, 291.

Inscriptions (10 décembre 271/9 déc. 273). — Espagne, II, 4506 (Tarraconaise, arcino : 10 décembre 271/9 décembre 272); — Gaule, XII, 5456 (Narbonaise, route Forum Julii à Aix : 10 décembre 272/9 décembre 273); — Afrique : VIII, 10.017 (Proconsulaire, Hr Lemta, route Tacapæ-Leptis Magna : 10 décembre 271/9 décembre 272); *id.* 9040 (Maurétanie Césarienne, Auzia : 10 décembre 271/9 décembre 272); — Mésie Inférieure, III, *supplém.* 7586 (Callatis : cembre 271/9 décembre 272).

Monnaies. — Seconde période monétaire du règne (271-274): Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 299-302.

Travaux divers. — J. OBERDICK, *Uber den Ersten Feldzug des Kaisers Aurelian*

tout à perdre à cesser d'être capitale, pour redevenir une simple ville de province[1].

Aurélien arrêta son plan de campagne en conséquence[2]. Il s'agissait d'enlever d'abord les dernières conquêtes palmyréniennes, pour attaquer ensuite la Syrie et écraser Palmyre

gegen die Zenobia bis zur Schlacht von Emesa (*Zeitschr. für die Œsterreichischen Gymnasien*, XIV, 1863, pp. 735-759).

Id., *Die Neuesten Texten Ausgaben der Scriptores Historiæ Augustæ* (*Id.*, XVI, 1865, pp. 727-745).

Id., *Die Römerfeindlichen Bewegungen im Orient während der letzten Hälfte des dritten Jahrhunderts nach Christus* (254-274), Berlin, 1869; — Th. Mommsen, *Histoire Romaine* (trad. Cagnat-Toutain), t. X, pp. 291-296; — Th. Noeldeke, *Geschichte der Perser und Araber aus dem Arabischen Chronik des Tabari*, Leyde, 1879; — Id., *Aufsätze zur Persischen Geschichte*, Leipzig. 1887.

1. Zosime (I, 51) indique avec précision, à la date de 270, les différentes parties dont se composait l'Empire Palmyrénien : Διῳκημένων δὲ ὧδε τῶν περὶ τὴν Ἰταλίαν καὶ Παιονίαν, ὁ Βασιλεὺς στρατείαν ἐπὶ Παλμυρηνοὺς ἄγειν διανοεῖτο, κρατοῦντας ἤδη — *a*) τῶντε Αἰγυπτιακῶν ἐθνῶν : — *b*) καὶ τῆς ἑῴας ἁπάσης ; — *c*) καὶ μέχρις Ἀγκύρας τῆς Γαλατίας, — ἐθελήσαντας δὲ καὶ Βιθυνίας μέχρι Χαλκηδόνος ἀντιλαβέσθαι, εἰ μὴ βεβασιλευκέναι γνόντες Αὐρηλιανὸν τὴν Παλμυρηνῶν ἀπεσείσαντο προστασίαν. — L'ἑῴα comprend les anciennes provinces d'Odænath ; l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie Mineure avaient été conquises par Zenobie (voir plus haut, pp. 50-51) en 269-270. — Voir mon travail, *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VII.

2. La rupture entre Rome et Palmyre se place après le 23 février et avant le 29 août 271. Il n'y a pas de monnaies alexandrines de la 6e année de Waballath (29 août 271/28 août 272) : il est possible qu'il y en ait eu, mais ces monnaies ont été peu nombreuses, et la frappe n'en a pas duré longtemps. La reconquête de l'Egypte a eu lieu à la fin de l'été ou dans le courant de l'automne 271.

La première prise de Palmyre est certainement postérieure au mois d'août 271, date à laquelle les généraux Zabdas et Zabbaï consacrèrent, à Palmyre, deux statues d'Odænath et de Zénobie (Waddington, *loc. cit.*, 2611 ; De Vogüé, *Syrie centrale. Inscriptions sémitiques*, nos 28, 29). - Aurélien, dans sa marche contre l'Orient, eut à lutter contre les Goths en Mésie et en Thrace ; le surnom de *Gothicus* qui se rapporte à cette guerre. n'apparaît, sur les inscriptions, que dans la IIIe année tribunicienne (10 décembre 271/9 décembre 272) ; c'est également le cas des surnoms de *Parthicus* et d'*Arabicus*, donnés par les inscriptions à Aurélien, à la suite de ses victoires sur les Perses et les Arabes nomades. alliés de Zénobie (voir plus loin, p. 105, not. 2). La guerre contre les Goths se place donc au plus tôt à la fin de 271 et la campagne d'Orient, postérieure de quelques mois, dans le courant de 272.

Nous possédons deux autres indications chronologiques.

a) Il résulte d'une inscription funéraire de Palmyre, d'août 272, la dernière en date avant le sac de la ville (de Vogüé, *loc. cit.*, n° 116), que la seconde prise de Palmyre n'est pas antérieure au mois d'août 272.

b) L'inscription de Firmus à Alexandrie dont il est question plus loin, contemporaine de son usurpation, est datée du vingtième jour du mois d'ἐπειφ (18 juillet). L'année n'est pas douteuse ; il ne peut s'agir que de 272.

La révolte de Palmyre et d'Alexandrie se place donc en été 272 ; la seconde prise de Palmyre est postérieure au mois d'août 272. — Or la révolte s'est

sous l'effort convergent des armées romaines; deux armées furent préparées pour la réalisation de ce plan. L'une sous le commandement du meilleur général d'Aurélien, M. Aurelius Probus, le futur empereur, fut chargé de reconquérir l'Egypte, et de marcher vers le Nord, en soumettant sur son passage les provinces d'Arabie, de Palestine et le Sud de la Syrie; l'autre, sous les ordres directs d'Aurélien, devait reconquérir l'Asie Mineure, Antioche et la Syrie du Nord. Aurélien comptait ensuite réduire Palmyre avec toutes ses forces réunies. Cette seconde armée aurait à exécuter la tâche la plus lourde, et com-

produite peu de temps après le départ d'Aurélien pour l'Europe. Aurélien était encore sur le Bas Danube où il venait d'écraser les Carpes, lorsqu'il en reçut la nouvelle. Il ne s'est guère écoulé entre les deux prises de Palmyre plus de cinq à six mois: la première campagne d'Orient et la prise de Palmyre se placent au printemps 272. C'est, comme le fait remarquer Waddington (ad n° 2602), le moment le plus favorable pour une expédition en Orient.

De Sirmium à Palmyre par la vallée du Danube, Serdica, Byzance, Antioche, Hemèse, il y avait 1.666 mille pas = 2.463 kilomètres (Sirmium-Byzance, 717 mp = 1.059 kilomètres, *Itiner. Anton.*, éd. G. Parthey, pp. 62-65; Byzance-Antioche : 736 mp = 1.088 kilomètres : *Id.*, pp. 65-68; Antioche-Hémèse, 133 mp = 196 kilomètres : *Id.*, p. 83; Hémèse-Palmyre, 80 mp = 120 kilomètres : B. Moritz, *Zur Antiken Topographie der Palmyrene, Abhandl. der Kön. Pr. Akad. der Wissensch.*, 1889, pp. 9-11). — Pour parcourir cette distance, l'armée romaine a employé au moins trois mois; la campagne contre les Goths sur les deux rives du Danube, le siège de Tyane, le séjour à Antioche et surtout le siège de Palmyre prirent nécessairement un temps assez long. Il est matériellement impossible que la marche vers l'Orient et la campagne elle-même aient duré moins de six mois. Aurélien a quitté Rome dans les derniers mois de 271, avant décembre : la guerre contre les Goths se place à la fin de 271. Une constitution d'Aurélien (Cod. Justin., V, 72, 2), promulguée à Byzance, est datée des ides de janvier (= 13 janvier), sans indication d'année; il est vraisemblable qu'il s'agit de 272. Dans ce cas, la guerre des Goths aurait déjà été terminée, et Aurélien aurait été présent à Byzance à cette date.

La campagne d'Orient et le siège de Palmyre ont occupé la première moitié de 272. Palmyre a dû capituler à la fin du printemps ou dans les premiers jours de l'été (fin mai-juin 272 : le retour sur le Bas Danube (distances : Palmyre-Byzance, 949 milles = 1.404 kilomètres : *Itin. Anton.*, pp. 65—68.83; Byzance-Tomi, par Anchialos et Callatis, 404 milles = 597 kilomètres : *Itin. Anton.*, pp. 106-107; Tomi-Axiopolis, sur le Danube, environ 40 milles = 60 kilomètres, soit au total 1.393 milles = 2.061 kilomètres), la campagne contre les Carpes et les mesures administratives qui en furent la conséquence, ont pris au moins trois mois; le retour sur Palmyre, deux autres mois. La seconde occupation de Palmyre et le sac de la ville se placent donc au plus tôt dans les derniers mois de 272.

Aurélien se rendit ensuite à Alexandrie, où il comprima la révolte de Firmus; puis il revint en Europe, et, vraisemblablement par la vallée du Danube, la route la plus courte, il marcha contre l'armée gallo-romaine, qu'il battit à Châlons. Or cette bataille est antérieure au 10 décembre 273. Aurélien sur l'inscription *C. I. L.*, XII, 5456, qui est datée de sa IV° puissance

battre la principale armée palmyrénienne, qui négligerait la diversion sur l'Egypte pour faire face, en Syrie, à l'attaque principale. La campagne devait commencer en automne 271 par la conquête de l'Egypte ; la marche sur Palmyre était fixée au printemps de 272, avant les chaleurs de l'été, moment le plus favorable pour la traversée du désert.

Dans cette nouvelle lutte contre les provinces Orientales, la situation de l'empire romain n'était plus, au point de vue des effectifs, ce qu'elle avait été dans les luttes antérieures. En 175, contre Avidius Cassius appuyé par les 9 légions de Syrie et d'Egypte, M. Aurèle avait pu disposer des 21 légions d'Occident ; en 193, contre Pescennius Niger, Septime Sévère pouvait compter sur 18 légions. Aurélien se trouvait en

tribunicienne, 10 décembre 272/9 décembre 273, est déjà qualifié de *Restitutor Orbis*; voir plus loin, p. 126, not. 1. Cf. *Epitom.*, 35, 2 : *Romanum Orbem triennio* (=270-273) *ab invasoribus receptavit.* — Les distances de Palmyre en Gaule sont les suivantes :

Marche sur Alexandrie, route Palmyre-Alexandrie, *Itin. Anton.* (Ed. G. Parthey), pp. 68-70, environ 736 milles = 1.088 kilomètres.

Retour en Europe, route Alexandrie-Antioche-Byzance, *Id.*, pp. 65-68; 68-70, 802 mp = 1.185 kilomètres.

Marche contre l'empire gallo-romain, route Byzance-Sirmium-Rauraci-Châlons: *Id.*, pp. 108-112.116, environ 1.883 milles = 2780 kilomètres. — Soit au total environ 3.421 milles = 5.053 kilomètres, ce qui suppose, au minimum et sans arrêts, une marche de six à sept mois. Il faut ajouter le séjour d'Aurélien à Alexandrie : entre la seconde prise de Palmyre et la bataille de Châlons, il s'est écoulé au moins huit mois, et certainement un peu plus. Le sac de Palmyre se place donc, au plus tard, en janvier 273.

En résumé, la chronologie des campagnes d'Aurélien en 272-273, dans la mesure où on peut la déterminer avec précision, s'établit de la manière suivante :

Départ de Rome	Octobre ou novembre 271.
Guerre contre les Goths	Fin 271.
Présence à Byzance (?)	Janvier 272.
Première campagne d'Orient — Prise de Palmyre	Janvier-fin printemps 272.
Retour en Europe — Guerre contre les Carpes.	Été-début automne 272.
Révolte de Palmyre et d'Alexandrie	Été 272.
Seconde campagne d'Orient — Sac de Palmyre.	Fin 272.
Marche sur Alexandrie — Défaite de Firmus.	Début 273.
Marche sur la Gaule	Printemps-été 273.
Bataille de Châlons	Automne 273.
Triomphe à Rome	Début 274.

A. VON SALLET (*Die Fürsten von Palmyra*, p. 71) place dans la seconde moitié de 271 les deux campagnes d'Orient et la répression de la révolte d'Alexandrie; J. OBERDICK, au contraire (*Der Erster Feldzug*, *loc. cit.*, pp. 736-737, not. 3; — *Die Römerfeindl Bewegung*, p. 3), recule la première prise de Palmyre jusqu'à la fin de 272 ou au début de 273, la seconde, jusqu'à l'automne de 273. Ces deux chronologies, comme il résulte des indications données ci-dessus, sont, l'une et l'autre, inadmissibles.

présence d'une situation bien différente : sur les 22 légions d'Occident, 7 (les 3 de Bretagne et les 4 des deux Germanies) relevaient de l'Empire gallo-romain. Restaient la VII[e] Gemina, d'Espagne ; la III[e] Augusta, d'Afrique ; la II[e] Parthica, d'Albanum, et les 12 légions danubiennes, au total 15 légions, présentant avec leurs auxiliaires et les 14 Cohortes Prétoriennes et Urbaines uu effectif maximum de 180.000 hommes environ. — Mais c'était là un effectif purement nominal ; l'effectif réel, par suite des guerres incessantes des 40 dernières années, était certainement bien inférieur. De plus toutes ces troupes étaient loin d'être disponibles. Il fallait laisser en Italie une réserve pour couvrir Rome contre une invasion toujours possible et protéger la construction du mur d'enceinte. Sur le Danube, les légions de Rhétie et de Norique devaient contenir les Juthunges et les Alamans menaçants ; les deux légions de Dacie, refoulées par les Goths entre les sources de la Temes et le Danube, défendaient à grand peine ce qui restait de la province ; les légions des deux Mésies avaient à faire face à une nouvelle invasion des Goths ; dans ces conditions, Aurélien ne pouvait songer à dégarnir complètement la frontière du Danube. — *Zosime*[1], à propos de la bataille d'Hémèse[2], énumère les troupes qui formaient l'armée d'Aurélien. C'étaient les légions de Rhétie, de Norique, de Pannonie, de Mésie, l'élite des troupes danubiennes, les Cohortes Prétoriennes, la cavalerie dalmate et maure et les contingents des provinces d'Asie reconquises. L'effectif total n'est pas connu, mais il résulte du récit de Zosime que l'armée Romaine était très inférieure en nombre à l'armée palmyrénienne qui comptait 70.000 combattants.

Aurélien, malgré la disproportion des forces, avait bien des chances en sa faveur. Son armée, aguerrie par trente années de guerre, était très supérieure, en qualité, aux troupes syriennes et palmyréniennes que Zénobie pouvait lui opposer.

L'Orient était divisé ; l'élément hellénique, assez mal disposé de tout temps pour les Orientaux, les chrétiens, mécontents de l'appui donné à Paul de Samosate, les Juifs[3], aimaient

1. I, 52.
2. Voir plus loin, à propos de la bataille d'Hémèse, pp. 98-99.
3. H. Graetz, *Geschichte der Juden*, 2[e] édit. Leipzig, 1866, t. IV, chap. XVI. pp. 297-299. — Les traditions arabes, relatives à Odænath et à Zénobie (A. P.,

mieux être gouvernés par Rome qui était loin, que par Palmyre qui était près, et souhaitaient la victoire d'Aurélien. Zénobie était inquiète. Au moment où la lutte décisive allait s'engager (début 272), elle consulta les deux oracles d'Apollon Sarpédon à Séleucie de Cilicie et de Vénus d'Aphaca, en Syrie. Elle n'obtint que des réponses décourageantes[1]. Les dieux eux-mêmes favorisaient la cause romaine.

Probus entra le premier en campagne. A la fin de l'été ou au début de l'automne 271, il reconquit l'Egypte. Le texte de la *Vita Probi* qui mentionne le fait, ne donne aucun détail, mais il est vraisemblable que Probus ne rencontra pas beaucoup de résistance, Zénobie ayant concentré son armée en Syrie pour tenir tête à Aurélien. — Aurélien quitta Rome dans les derniers mois de 271, gagna l'Illyricum par la grande voie d'Aquilée et de Sirmium, rallia les légions du Haut et du Moyen Danube et se porta en Mésie, à la rencontre des Goths qui avaient envahi la province. Il les refoula et les poursuivit sur la rive gauche du Danube, dans la Dacie, où il tua leur chef Cannabas avec 5.000 de ses soldats. A la suite de cette victoire, il prit le surnom de *Gothicus*[2]. Puis il

Caussin de Perceval, *Essai sur l'histoire des Arabes avant l'Islamisme*, Paris, 1847, II, pp. 30. 46. 192) n'ont aucune valeur historique sérieuse. (Cf. Th. Noeldeke, *die Ghassanischen Fürsten aus dem Hause Gafnas*, *Abhandl. der Kön. Pr. Akad. der Wissensch.*, 1887, pp. 3-4.)

1. Zosim., I, 57-58. — Les Palmyréniens étaient déjà venus à Aphaca consulter l'oracle de Vénus, en 271 (ἐν τῷ πρὸ τῆς καθαιρέσεως ἔτει), et en avaient obtenu une réponse favorable.

2. Le seul récit détaillé est celui de la *Vita Aureliani*, 22, 2-3 : *In Thraciis et in Illyrico occurrentes barbaros vicit, Gothorum quin etiam ducem Cannabam sive Cannabaudem cum quinque milibus hominum trans Danubium interemit.* — Cf. 41, 8 : *Illo* (*Aureliano*) *vincente Illyricum restitutum est, redditæ Romanis legibus Thraciæ* ; — Ammien Marcell., XXXI, 5, 17 ; — Eutrop., IX, 13, 1 ; — Oros., VII, 23, 4 ; — Jordan., *Rom.*, 290 ; — Wietersh.-Dahn., *loc. cit.*, I, p. 239. — Le biographe mentionne au triomphe d'Aurélien (33, 4), des Goths prisonniers et (34, 1) des femmes Gothes : *Decem mulieres quas virili habitu pugnantes inter Gothos ceperat, cum multæ essent interemptæ.* D'après le même texte (33, 3), Aurélien aurait pris au roi des Goths le char, traîné par quatre cerfs, sur lequel il monta le jour du triomphe (voir plus loin, p. 123). L'auteur de la *Vita Bonosi* raconte qu'Aurélien fit enfermer à Périnthe plusieurs femmes Gothes de haute naissance (15, 6 : *Optimates Gothicæ*), et maria l'une d'elles, Hunila, qui était de race royale, à Bonosus, *ut per eam a Gothis cuncta cognosceret* (15, 4). Tout ce récit est fort suspect. La lettre d'Aurélien, qui donne le nom d'Hunila ne peut être considérée comme authentique : en dehors de ce texte, le nom d'Hunila n'est connu que comme nom d'homme (H. Peter, *die Scriptores Historiæ Augustæ*, p. 184 ; — Br. Rappaport, *loc. cit.*, p. 97). Il est possible d'ailleurs, qu'au cours de la campagne de 271, un certain nombre de femmes Gothes de haute naissance aient été faites prisonnières. —

tinua sa route par Serdica et Byzance, d'où il passa en Asie-Mineure[1].

L'armée palmyrénienne n'avait pas franchi le Taurus qui formait vers le Nord la véritable ligne de défense de la Syrie[2]. La Bithynie était restée fidèle à Rome ; la Galatie ne fut pas défendue et l'armée romaine entra à Ancyre[3]. Aurélien[4] rencontra une première résistance à Tyane, qui commandait les passes du Taurus. Il est probable que les Palmyréniens avaient mis garnison dans la place ; peut-être aussi les habitants craignaient-ils le ressentiment d'Aurélien dont on connaissait le caractère

A. von Gutschmid (*Kleine Schriften*, Leipzig, 1894, V, p. 331) identifie Cannabas avec le Cniva, mentionné par Jordanes (*Get.*, 18), à l'époque de Decius; c'est une supposition sans preuves. F. Dahn (*Urgeschicht.*, p. 226) fait intervenir les Sarmates dans cette invasion : les textes n'en parlent pas. Le surnom de *Sarmaticus*, donné à Aurélien par la *Vita* (30, 5), et par une inscription de Serdica (*C.I.L.*, III, *Supplém.*, 12.333), se rapporte à la campagne contre les Vandales, en 270 (voir plus haut, p. 71, not. 1).

A la suite de ses victoires sur les Goths, Aurelien reçut les surnoms de *Gothicus* et de *Dacicus* : le premier seul semble avoir été officiel. Le titre de *Dacicus*, qui rappelle la défaite de Cannabas, sur la rive gauche du Danube, dans la Dacie Trajane, ne se rencontre qu'une fois sur une inscription de 275 (Orelli-Henzen, 5551). Le surnom de *Gothicus* est attesté par la *Vita Aureliani* (30, 5), les inscriptions et les monnaies. Sur les inscriptions, il apparaît dès la III[e] année tribunicienne d'Aurélien (10 décembre 271/9 décembre 272), et, sauf quelques exceptions, suit régulièrement le surnom de *Germanicus* (*C.I.L.*, III, *Supplém.*, 7586, 10 décembre 271/9 décembre 272; VIII, 10.017, *Id.*; II, 4506, probablement même date; XII, 5551, 5456, 5548; V, 4319; VI, 1112; XII, 2673 (=5571). Orelli-Henzen, 5551, de date postérieure à 273. Non datées : III, *Supplém.*, 12.517, 12.333; XI, 2635; XII, 5549, 5561. — Le surnom a été restitué sur les inscriptions; III, 122 (= Waddington, 2137), 219; VIII, 9040.

Deux monnaies portent au revers la légende *Victoria Gothica*, sous la forme *Vict. Gothic.* (Th. Rohde, *loc. cit. Catal.*, n° 383) ou *Victoriæ Gothic.* (Fr. Gnecchi, *Appunti di Numismatica Romana*, *Rivist. Ital. di Numismat.*, IX, 1896, p. 191, n° 190). — La première représente Aurélien debout couronné par la victoire; la seconde, un trophée entre deux prisonniers assis. La monnaie de Th. Rohde, la seule dont l'origine soit connue, a été frappée dans l'atelier de Cyzique, au début de la seconde période monétaire du règne d'Aurélien; donc, au plus tôt, dans la seconde moitié de 271.

Aurélien poursuivit Cannabas et les Goths sur la rive gauche du Danube, mais il ne reconquit pas la Dacie Trajane. Il n'en avait ni le temps ni les moyens. Il est donc inexact de dire avec Eutrope, *loc.*; *cit.* cf. Oros., *loc. cit.*) : *Ditionem romanam antiquis terminis statuit.* Sur l'évacuation définitive de la Dacie, qui eut lieu en 275, voir plus loin, V[e] Partie, Chap. II.

1. *Vita Aurelian.*, 22, 3.

2. Zosim., I, 50. — La *Vita Aureliani* (22, 3) dit avec moins d'exactitude : (*Aurelianus*) *in Bithyniam transitum fecit eamque nullo certamine obtinuit.*

3. Zosim., I, 50.

4. Id. — Zosime mentionne simplement la reprise de Tyane. Les deux seuls récits détaillés sont ceux du Continuateur de Dion (*loc. cit.*, fragm. 4) et de la *Vita Aureliani* (22,5—24).

inexorable. Cette résistance inattendue exaspéra l'empereur. Dans un de ces accès de colère[1] qui lui étaient habituels, il promit à ses soldats le pillage de la ville[2]. Pour en finir au plus vite, car le temps pressait et il importait de ne pas laisser à Zénobie le temps d'achever ses préparatifs, il se ménagea des intelligences dans la population. Il gagna un des principaux citoyens Héraclammon, qui lui indiqua une hauteur d'où l'on pouvait dominer la ville. Aurélien y monta avec quelques troupes. A cette vue, les habitants, sans attendre l'assaut, capitulèrent[3].

La ville prise, les soldats rappelèrent à Aurélien sa promesse et réclamèrent le pillage. L'empereur ne pouvait ni ne voulait le leur accorder. Tyane était la première ville grecque qui eût osé résister ; il était habile de se montrer clément à son égard et de se concilier ainsi, dans la lutte décisive qui allait s'engager avec Palmyre, la faveur ou tout au moins la neutralité de l'élément hellénique. Il refusa donc le pillage à ses soldats en leur donnant les raisons de sa conduite[4]. Le *Continuateur de Dion* lui prête les paroles suivantes : « C'est pour délivrer ces villes que nous faisons la guerre ; si nous les pillons, elles n'auront plus confiance en nous. Mieux vaut piller le territoire des barbares et épargner ces villes qui sont notre propriété[5]. » Ces paroles caractérisent bien la politique d'Aurélien,

1. Voir plus loin, III[e] Partie, Chap. I[er], p. 134.

2. Selon le CONTINUATEUR de DION (*loc. cit.*) et la *Vita Aureliani* (22, 5-23, 2), Aurélien se serait écrié, qu'il ne laisserait pas un chien vivant dans la ville. La ville prise et ses soldats lui rappelant sa promesse, il aurait répondu : « J'ai dit que je ne laisserais pas un chien vivant dans la ville. Eh bien ! tuez tous les chiens. » L'anecdote peut être véridique, mais il est peu vraisemblable que l'armée se soit contentée de la réponse.

3. La *Vita Aureliani* (22, 6 ; 23, 2, 4-5 ; 24, 1) mentionne seule l'intervention d'Héraclammon. On ne voit pas bien le motif qui a pu déterminer Héraclammon à trahir ses concitoyens ; la *Vita Aureliani* dit qu'il a craint d'être tué avec les autres habitants au moment où Aurélien s'emparerait de la ville (*ne inter ceteros occideretur*) Il est possible aussi qu'il ait agi au nom d'un parti dissident, hostile aux Palmyréniens et favorable aux Romains.

4. Le CONTINUATEUR de DION (*loc. cit.*), et le biographe (23, 3-4), après avoir rapporté l'anecdote relative au massacre des chiens, disent que les soldats furent désarmés par la plaisanterie de l'empereur (ὥστε ἐς γέλωτα ἐλθῆναι τὸν θυμὸν τοῦ στρατεύματος) et se déclarèrent satisfaits (*jocatum principis, quo præda negabatur, civitas servabatur, totus exercitus, ita quasi ditaretur, accepit*). Il est difficile de l'admettre ; en tout cas, Aurélien, d'après le Continuateur de Dion lui-même, crut devoir réunir ses soldats pour leur exposer les motifs de sa conduite. C'est sans doute à cette occasion, si l'anecdote racontée par le biographe n'est pas une pure légende, qu'il leur parla de l'apparition d'Apollonius de Tyane.

5. *Loc. cit.*

qui affectait de délivrer l'Orient, non de le reconquérir, et voulait ménager les populations des provinces orientales pour les rallier à la cause romaine.

Le biographe parle d'une apparition d'Apollonius de Tyane[1], qui aurait déterminé l'empereur à faire grâce ; cette histoire, si elle n'est pas simplement une invention postérieure, aura été imaginée par Aurélien pour frapper l'esprit superstitieux de ses soldats et obtenir leur obéissance. Une autre satisfaction fut donnée à la population de Tyane : Héraclammon, qui avait trahi ses concitoyens, fut mis à mort[2].

L'habile politique d'Aurélien ne tarda pas à porter ses fruits. Le Taurus franchi, les villes grecques de Cilicie, rassurées sur ses intentions, se hâtèrent de faire leur soumission[3]. L'armée palmyrienne déconcertée par la prise de Tyane, ne défendit pas les Portes Syriennes, où autrefois Darius et, en 194, P. Niger s'étaient arrêtés pour livrer bataille ; elle se replia sur la ligne de l'Oronte, de manière à couvrir Antioche. Une forte avant-garde prit position en avant du fleuve. Zénobie, avec le gros de l'armée sous les ordres directs de Zabdas, s'établit dans la ville[4]. L'Oronte, qui passe à Antioche même, formait, du côté du Nord, la dernière ligne défensive de la Syrie. Zénobie avait le choix entre deux partis : battre immédiatement en retraite sur Palmyre par Apamée et la grande route d'Occaraba-Theleda, ou livrer bataille sur l'Oronte. La retraite entraînait le sacrifice d'Antioche, la ville la plus importante de l'empire palmyrénien, le nœud de toutes les routes vers Palmyre et l'Euphrate, et de toute la Syrie ; c'était livrer sans combat, à Aurélien, une solide base d'opérations, où son armée, épuisée par la longueur de la marche, pourrait se refaire, lui donner les moyens de la renforcer et surtout rendre inévitable la concentration des forces romaines encore dispersées[5]. La tactique des deux adversaires devait être nécessairement opposée. Il s'agissait pour les Palmyréniens de se maintenir dans une position centrale, d'où ils pouvaient empêcher la jonction des différents corps de l'armée romaine et conserver la su-

1. *Vita Aurelian.*, 24, 2-6.
2. *Vita Aurelian.*, 23, 2. — La prétendue lettre d'Aurélien à Mallius Chilo, donnée par la *Vita Aureliani* (23, 4-5), est une falsification sans aucune valeur.
3. Zosim., I, 50 : Ἑξῆς ἅπασαι μέχρις Ἀντιοχείας (πόλεις).
4. Zosim., I, 50.
5. *Vita Prob.*, 9, 5.

périorité numérique sur chacun d'eux; pour Aurélien, au contraire, de concentrer ses forces et de marcher ensuite sur Palmyre avec toute l'armée romaine réunie. Zénobie et Zabdas résolurent de défendre la ligne de l'Oronte[1].

1. Les indications des textes, relatives aux combats de la première campagne d'Orient, sont assez confuses. Il faut partir du récit de Zosime. Zosime mentionne trois combats : *a*) sur l'Oronte, avant l'entrée à Antioche (I, 50); — *b*) à Daphné, au moment où Aurélien, après avoir séjourné quelque temps à Antioche, reprend sa marche vers le Sud (I, 52,) ; — *c*) à Hémèse, où a lieu la bataille décisive (I, 53). — La *Vita Aureliani* n'en indique que deux : un à *Daphné* (25, 1), et la bataille d'Hémèse (25, 3) ; le biographe, confondant les deux combats de l'Oronte et de Daphné, place ce dernier, par erreur, avant l'entrée à Antioche.

Dans les autres textes, il n'est question que d'un seul combat : selon Ruf. Festus (24), la *Chronique de Saint Jérom., ad ann. Abrah.* 2289 (éd. A. Schöne, p. 185), Jordanes (*Rom.*, 291), Syncelle, (I, p. 721 Bonn), ce combat aurait eu lieu à Immæ. Eutrope (IX, 13, 2) place le combat non loin d'Antioche, sans préciser; Malalas, XII, p. 300 (Bonn), près de l'Oronte ; tous deux disent, par erreur, que Zénobie y fut faite prisonnière.

Les deux sources principales, Zosime et la *Vita Aureliani*, ne connaissent pas le combat d'Immæ. J. Oberdick (*Uber den Ersten Feldzug des Kaisers Aurelian gegen die Zenobia, loc. cit.*, p. 745. Cf. *die Römerfeindliche Bewegungen im Orient*, p. 96), pense que le combat placé à Daphné par Zosime (I, 52), a eu lieu, en réalité, à Immæ ; le texte de Zosime serait corrompu et un copiste ne comprenant pas le texte original : Ἴμμης τοῦ (τῆς Ἀντιοχείας) προαστείου, aurait interprété et transcrit : Δάφνης τοῦ προαστείου. Cette identification est absolument insoutenable. Il n'y a aucune raison pour corriger arbitrairement le texte de Zosime. La *Vita Aureliani* est d'accord avec Zosime pour mentionner un combat à Daphné. Ce combat, d'après Zosime, ne fut pas très important: il ne décida nullement du sort de la campagne. Ce fut exclusivement un combat d'infanterie; selon Rufus Festus, *loc. cit.*, au contraire, la cavalerie semble avoir joué un certain rôle dans la bataille d'Immæ.

Immæ, aujourd'hui Imm, était située à 23 milles (= 34 kilomètres) à l'Est d'Antioche (il est donc bien difficile de nommer cette localité προαστεῖον d'Antioche), sur la route de Berœa (aujourd'hui Alep). Il faudrait admettre que l'armée palmyrénienne, évacuant Antioche, se serait retirée par la route de Berœa, au lieu de suivre la route directe Apamée-Hémèse, puis, après avoir laissé une arrière-garde à Immæ, aurait regagné Hémèse par la route de Chalcis-Apamée. Un semblable détour est absolument inexplicable ; l'armée palmyrénienne n'aurait pris la route de Berœa, qu'avec l'intention de regagner directement Palmyre, et ne serait pas ensuite revenue sur Hémèse. Aurélien, d'autre part, pressé d'en finir, n'avait aucun intérêt à adopter cet itinéraire. Il était plus court et plus décisif de marcher directement d'Antioche sur Apamée.

Je crois donc qu'il ne peut être question d'un combat livré à Immæ; comme l'admet Th. Mommsen, dans A. von Sallet (*die Fürsten von Palmyra*, p. 47, not. 73), la difficulté provient simplement d'une erreur de noms. Le nom d'Immæ, dans l'antiquité, se retrouve aussi sous la forme Emma (*Table de Peutinger;* route Antioche-Berœa), Immissa et Immos.

Il y a eu confusion entre Immæ et Emesa. — Les textes qui citent le combat d'Immæ en font la bataille décisive de la guerre : ce qui est le cas pour la bataille d'Hémèse dans Zosime et dans la *Vita Aureliani*. Aucun texte, le fait est à noter, ne mentionne à la fois les deux combats.

Arrivée sur les bords du fleuve[1], l'avant-garde romaine, formée par la cavalerie légère des Dalmates et des Maures, se heurta au détachement palmyrénien qui occupait la rive septentrionale[2]. Les forces palmyréniennes se composaient surtout de grosse cavalerie. La cavalerie romaine, harassée de fatigue, était fort inférieure, en armement et en expérience, à la cavalerie de Palmyre. Aurélien lui enjoignit de ne pas attaquer et de tourner bride dès que les Palmyréniens prendraient l'offensive. En même temps, il ordonna à son infanterie d'aller franchir l'Oronte sur le flanc de l'armée palmyrénienne, de manière à inquiéter l'ennemi pour sa ligne de retraite.

Cette tactique réussit. La cavalerie romaine s'enfuit, entraînant à sa poursuite les lourds escadrons palmyréniens. Lorsqu'ils les virent épuisés par la chaleur et par le poids de leurs armures, les Romains firent brusquement volte-face et les repoussèrent en désordre. Les cavaliers palmyréniens succombèrent presque tous sous les coups de leurs adversaires ou foulés aux pieds de leurs chevaux[3].

Ce n'était qu'une affaire d'avant-garde, mais les conséquences en furent importantes. L'armée palmyrénienne ne put tenir à Antioche[4]. La population connaissait trop, depuis les défaites de P. Niger, la supériorité tactique des légions d'Occident pour conserver quelque doute sur l'issue de la lutte. L'élément hellénique, très puissant à Antioche, était sinon hostile aux Orientaux, du moins fort défiant à leur égard ; Aurélien, en pardonnant aux habitants de Tyane, l'avait pleinement rassuré, et il n'était pas disposé à se compromettre pour le

1. Zosime (I, 50) est le seul texte qui mentionne le combat de l'Oronte. Le combat de Daphné que la *Vita Aureliani* (25, 1) place par erreur avant la prise d'Antioche : *Antiochiam brevi apud Daphnem certamine obtinuit*, est en réalité postérieur. C'est le combat dont parle Zosime (I, 52). J. Oberdick (*Uber den Ersten Feldzug, loc. cit.*, p. 740 ; cf. *die Römerfeindl. Bewegung.*, p. 91) identifie à tort les deux batailles et donne du combat de l'Oronte une description inexacte.

2. J. Oberdick (*Uber den Ersten Feldzug*, p. 741 ; *die Römerfeindl. Bewegung.*, p. 91) pense que l'engagement entre les deux cavaleries a eu lieu sur la rive méridionale de l'Oronte. Cette supposition n'est pas admissible : il aurait fallu que la cavalerie romaine franchit le fleuve en présence de l'armée palmyrénienne, opération difficile dont Zosime ne parle pas.

3. Selon J. Oberdick (*Uber den Ersten Feldzug*, p. 741 ; *die Römerfeindl. Bewegung.*, p. 91), l'infanterie romaine aurait contribué à la défaite des Palmyréniens. Il résulte formellement de Zosime (I, 52) que la cavalerie romaine fut seule engagée et que l'infanterie romaine ne prit aucune part au combat.

4. Zosim., I, 51 ; — *Vita Aurelian.*, 25, 1.

maintien de l'empire palmyrénien. Les chrétiens, qui formaient un groupe compact et fortement organisé, étaient en lutte ouverte avec l'évêque hérétique, Paul de Samosate, et souhaitaient, pour en être débarrassés, la chute de sa protectrice Zénobie. Les dispositions des Juifs n'étaient guère meilleures. Zabdas, quoi qu'il eût avec lui la principale armée palmyrénienne, ne crut pas pouvoir conserver la ville[1]; il se décida à battre immédiatement en retraite par la haute vallée de l'Oronte et la Syrie centrale.

Il était à craindre que la partie hostile de la population d'Antioche, enhardie par l'approche d'Aurélien[2], ne mît obstacle à la retraite des Palmyréniens. Zabdas eut recours à un subterfuge; il répandit le bruit qu'il avait été victorieux dans le combat de l'Oronte et qu'Aurélien lui-même avait été fait prisonnier. Pour mieux tromper la population, raconte *Zosime*, il revêtit du costume impérial un homme qui, paraît-il, ressemblait à Aurélien et le fit conduire à travers les rues de la ville[3]. Cette ruse eut un plein succès : personne n'osa remuer. La nuit même, Zabdas décampa secrètement emmenant avec lui Zénobie, les fonctionnaires palmyréniens et les habitants les plus compromis[4]. Paul de Samosate resta à Antioche.

Les Palmyréniens laissèrent une forte arrière-garde près du faubourg de Daphné[5], pour surveiller les mouvements de l'armée romaine, et se retirèrent par la grande route d'Apamée. A Apamée, ils avaient le choix entre deux routes : la route directe de Palmyre, par Occaraba-Theleda, la route de Syrie et de Palestine d'où se détachait, à Hémèse, une route latérale sur Palmyre; à prendre la première, il fallait reculer jusqu'à Palmyre, car le désert n'offrait aucune position défensive où il fût possible de s'arrêter; la guerre se réduisait dès lors à un siège, qu'étant données les difficultés de tout genre, on pouvait, il est vrai, rendre désastreux pour l'armée romaine. Zabdas préféra battre en retraite sur Hémèse; il traînait ainsi la guerre en longueur et donnait aux Perses, dont il attendait les secours, le temps d'entrer en campagne.

Aurélien, vainqueur sur l'Oronte, avait tout disposé pour

1. ZOSIM., I, 51.
2. ZOSIM., I, 51.
3. *Id.* : 'Ανδρα μεσαιπόλιον ἐμφέρειάν τινα πρὸς τὴν τοῦ βασιλέως ἰδέαν δοκοῦντα.
4. *Id.*, I, 51.
5. ZOSIM., I, 52.

recommencer la bataille dès le lendemain matin ; il comptait ramener à lui son infanterie, qui n'avait pas donné la veille, et accabler l'armée palmyrénienne sous une double attaque de front et de flanc[1]. Mais il n'eut pas à combattre et entra sans résistance dans Antioche, dont la population le reçut avec faveur[2]. Il se hâta de proclamer une amnistie générale dans laquelle étaient compris les habitants qui avaient suivi l'armée palmyrénienne, car, disait-il habilement, ils l'avaient fait par contrainte et non de plein gré[3]. A cette nouvelle, les fugitifs revinrent avec empressement, heureux de rentrer en grâce à des conditions aussi favorables. Aurélien les accueillit tous avec la plus grande bienveillance.

Paul de Samosate, déposé par le troisième Synode d'Antioche, avait refusé d'obéir[4]. Il continuait à occuper la maison épiscopale, au détriment du nouvel évêque nommé par le Synode, Domnus. La question était à la fois religieuse et civile : religieuse, en ce que Paul de Samosate refusait de s'incliner devant la décision du Synode, civile, en tant qu'il détenait la maison épiscopale, propriété corporative de la communauté chrétienne d'Antioche. Les chrétiens d'Antioche firent appel à l'intervention d'Aurélien.

La compétence d'Aurélien en cette matière était purement civile. Aurélien décida, conformément à la loi, que la maison épiscopale devait appartenir au représentant légal du légitime propriétaire, la communauté chrétienne d'Antioche. Mais Paul et Domnus prétendaient tous deux représenter légalement cette communauté. Aurélien, appelé à choisir entre eux, statua que le véritable représentant était celui qui était reconnu par l'évêque de Rome et les autres évêques d'Italie et qui était en correspondance régulière avec eux[5]. Pour Aurélien, partisan résolu

1. ZOSIM., I, 51 ; Ὁ βασιλεὺς ἔχων ἐν νῷ γενομένης ἡμέρας ἀναλαβεῖν τὴν πεζὴν δύναμιν καὶ ἑκατέρωθεν ἐπιθέσθαι τραπεῖσιν ἤδη τοῖς πολεμίοις...

2. *Id.*

3. ZOSIM., I, 51 ; — *Vita Aurelian.*, 25, 1 : *Proposita omnibus impunitate.* Le biographe attribue la clémence, dont fit preuve Aurélien, aux conseils d'Apollonius de Tyane : *Præceptis venerabilis viri Apollonii parens, humanior atque clementior fuit.*

4. L'intervention d'Aurélien dans les affaires religieuses d'Antioche est connue par EUSÈBE (*Hist. Eccles.*, VII, 30, 19). — Alb. RÉVILLE, *le Christianisme unitaire au IIIe siècle : Paul de Samosate et Zénobie* (*loc. cit.*, pp. 103-104) ; — B. AUBÉ, *l'Eglise et l'Etat au IIIe siècle*, pp. 462-464 ; — C. J. HEFELE, *Histoire des Conciles* (trad. Delarc), I, pp. 117-125. — Voir plus haut, p. 50, not. 3.

5. EUSÈB., *Hist. Eccles.*, VII, 30, 19 :

de l'unité impériale qu'il était alors occupé à reconstituer, Rome et l'Italie étaient, au point de vue du christianisme, aussi bien qu'au point de vue politique, le centre de l'Empire.

Depuis la retraite de Zénobie, Paul de Samosate avait perdu son meilleur appui. Il ne put résister. Il fut expulsé par force de la maison épiscopale, dont Domnus, l'élu du Synode, prit possession[1]. En droit, la sentence d'Aurélien était strictement civile; en fait, l'empereur exécutait les décisions du Synode d'Antioche contre Paul de Samosate. — Aurélien, au moment d'engager la lutte décisive contre l'empire palmyrénien, ralliait ainsi à sa cause l'ensemble des évêques et des chrétiens d'Orient.

Après avoir réglé les affaires d'Antioche, Aurélien reprit sa marche en avant. Il pouvait d'Antioche, par la route d'Apamée-Theleda[2], marcher droit sur Palmyre ; mais il était imprudent de s'engager dans le désert[3] sans avoir été rejoint par les contingents romains venus du Sud et en laissant sur son flanc droit, à Hémèse, l'armée palmyrénienne renforcée et réorganisée. Le parti le plus sûr était de suivre les Palmyréniens en retraite et de leur livrer une bataille décisive avant de marcher sur Palmyre. A sa sortie d'Antioche, l'armée romaine se heurta au détachement que Zabdas avait placé près du faubourg de Daphné[4]. Le corps palmyrénien occupait une colline escarpée qui commandait la route d'Hémèse. Aurélien brusqua l'attaque ; il disposa son infanterie en colonne serrée, lui fit faire la tortue, et, malgré les traits et les pierres que les Palmyréniens faisaient pleuvoir sur elle, il la lança à l'assaut. Les Palmyréniens, vigoureusement abordés, furent culbutés, les uns précipités du sommet de la hauteur, les autres tués dans la poursuite.

A la suite de ce coup de vigueur, il n'y eut plus aucune

1. Eusèb., *Hist. Eccles.*, VII, 30, 19.
2. Sur cette route, mentionnée par la carte de Peutinger, voir B. Moritz, *Zur Antiken Topographie der Palmyrene* (*loc. cit.*), pp. 5-8. Les stations étaient Theleda (Tell'Edâ), à 48 milles d'Apamée (Kal'at il Medîk), Occaraba ('Okârib), à 28 milles de Theleda, Centum Putea (Koṭṭar?) à 27 milles d'Occaraba. Le chiffre, qui indiquait la distance de Centum Putea à Palmyre, a disparu.
3. C'est à Theleda que la route Apamée-Palmyre atteignait le désert de Syrie et le domaine linguistique arabe (B. Moritz, *loc. cit.*, p. 6).
4. Zosim., I, 52 ; — *Vita Aurelian.*, 25, 1. — Zosime seul décrit le combat en détail.

résistance[1]. Apamée, Larisse, Aréthuse ouvrirent leurs portes[2]. Mais, en arrivant à Hémèse, Aurélien trouva l'armée palmyrénienne, établie dans une forte position et prête au combat. Zénobie et Zabdas avaient résolu de livrer bataille. Depuis le début de la campagne, l'armée palmyrénienne n'avait cessé de reculer, d'Asie Mineure sur Antioche, d'Antioche sur Hémèse ; il était impossible de battre en retraite plus loin vers le Sud, car c'est à Hémèse même que venait déboucher la route de Palmyre. Il fallait donc se retirer définitivement sur Palmyre ou livrer bataille en avant d'Hémèse[3]. Zénobie, qui comptait sur une victoire pour rétablir d'un seul coup sa puissance, choisit ce dernier parti.

L'armée palmyrénienne comptait 70.000 hommes, tant Palmyréniens qu'alliés[4] ; elle se composait surtout de grosse cavalerie, *clibanarii*, dont les hommes et les chevaux portaient une armure complète[5]; l'infanterie était presque exclusivement composée d'archers, qui avaient toujours été excellents à Palmyre[6]. L'armée romaine venait d'être renforcée de contingents venus du Sud. Le gros de l'infanterie était formé par les légions danubiennes (Rhétie, Norique, Pannonie, Mésie), la garde prétorienne et les troupes asiatiques de Tyane, de Mésopotamie, de Syrie, de Phénicie, de Palestine, ces dernières armées de massues. La cavalerie, composée uniquement de cavalerie légère dalmate et maure, était très inférieure à la cavalerie palmyrénienne[7]. L'effectif total de l'armée romaine

1. Zosim., I, 52. — Le texte est corrompu, mais le sens général n'est pas douteux : Μετὰ δὲ τὴν νίκην ἐπ'ἀδείας τὴν διάβασιν ποιουμένοις.... χαίροντας κύριον κατὰ ταῦτα τῇ ὁδοιπορίᾳ τοῦ βασιλέως χρωμένου.

2. *Id.*, I, 52. — Zosime indique formellement ces trois villes : Δέχεται μὲν οὖν αὐτὸν 'Απάμεια καὶ Λαρίσσα καὶ 'Αρέθουσα.

3. *Id.* : 'Εν τῷ πρὸ τῆς 'Εμέσης πεδίῳ. La plaine d'Hémèse était un champ de bataille très favorable pour l'armée palmyrénienne qui se composait surtout de cavalerie.

4. *Id.* : Τὸ τῶν Παλμυρηνῶν στρατόπεδον..... συνειλεγμένον εἰς πλῆθος ἑπτὰ μυριάδων ἔκ τε αὐτῶν Παλμυρηνῶν καὶ τῶν ἄλλων, ὅσοι τῆς στρατείας εἵλοντο μετασχεῖν.

5. Zosim., I, 53; — Ruf. Festus, 24 : *Zenobia multis clibanariorum et sagittariorum milibus freta.* Cf. sur l'armement des Clibanarii, Nazarii Panegyr. *Constantino Augusto dictus*, 22 (ed. Bæhr., p. 230) : *Operimento ferri, equi atque homines pariter obsæpti. Clibanariis in exercitu nomen est. Superne hominibus tectis, equorum pectora oribus demissa lorica et crurum tenus pendens sine impedimento gressus a noxa vulneris vindicabat.*

6. Ruf. Festus, *loc. cit.*; — *Vita Claud.*, 7, 5 : *Omnes sagittarios Zenobia possidet*; — App., *Guerr. Civ.*, V, 9.

7. Zosim., I, 52. Ce texte est capital : 'Αντεστρατοπεδεύετο τῇ τε Δαλματῶν ἵππῳ

n'est pas connu ; mais il est certain, d'après le récit de *Zosime*, que les Palmyréniens avaient, et de beaucoup, l'avantage du nombre[1]. La véritable supériorité d'Aurélien était dans l'infanterie légionnaire, celle de Zénobie dans la grosse cavalerie. C'est entre ces deux armes que devait avoir lieu le choc décisif.

La bataille s'engagea[2], comme le combat de l'Oronte, par une charge à fond de la cavalerie palmyrénienne. Aurélien, qui connaissait l'infériorité de sa propre cavalerie, lui ordonna de se dérober et de renouveler la tactique qui lui avait si bien réussi une première fois[3]. Elle céda du terrain. La cavalerie palmyrénienne se mit à sa poursuite, abandonnant ainsi le poste qu'elle occupait dans la ligne de bataille. Mais la manœuvre des Romains faillit tourner à leur désavantage. La cavalerie romaine, poursuivie avec acharnement par toute la cavalerie ennemie, qui lui était très supérieure en nombre, fut un moment sur le point de succomber[4]. A cette vue, Aurélien lança aussitôt son infanterie légionnaire[5] sur la ligne palmyrénienne dégarnie. Les troupes légères de Zénobie, incapables de résister

καὶ Μυσοῖς καὶ Παίοσι καὶ ἔτι γε Νωρικοῖς καὶ Ῥαίτοις ἅπερ ἐστὶ Κελτικὰ τάγματα. Ἦσαν δὲ πρὸς τούτοις οἱ τοῦ βασιλικοῦ τέλους ἐκ πάντων ἀριστίνδην συνειλεγμένοι καὶ πάντων διαπρεπέστατοι. Συνετέτακτο δὲ καὶ ἡ Μαυρουσία ἵππος αὐτοῖς, καὶ ἀπὸ τῆς Ἀσίας αἵ τε ἀπὸ Τυάνων δυνάμεις καὶ ἐκ τῆς Μέσης τῶν ποταμῶν καὶ Συρίας καὶ Φοινίκης καὶ Παλαιστίνης τέλη τινὰ τῶν ἀνδρειοτάτων. Οἱ δὲ ἀπὸ Παλαιστίνης πρὸς τῇ ἄλλῃ ὁπλίσει κορύνας καὶ ῥόπαλα ἐπεφέροντο.

1. Zosim., I, 53, dit formellement que l'armée romaine risquait d'être entourée par la masse des cavaliers palmyréniens : Ὡς ἂν μὴ πλήθει τῶν Παλμυρηνῶν ἱππέων πλεονεκτούντων καὶ περιιππαζομένων πως τὸ Ῥωμαίων στρατόπεδον ἐμπεσὸν εἰς κύκλωσιν λάθῃ.

2. Le récit le plus complet de la bataille est celui de Zosime (I, 53). Celui de la *Vita Aureliani* (25, 2-3) est bref et fragmentaire. — Cf. J. Oberdick, *Uber den Ersten Feldzug, etc.*, pp. 750-752 ; — Id., *Die Römerfeindl. Bewegung.*, pp. 102-104, dont la description contient un certain nombre d'erreurs.

3. Cette manœuvre est nettement indiquée par Zosime (I, 53). Voir plus loin, p. 100, not. 1.

4. L'armée romaine fut un instant en danger. — Zosim., I, 53 : Εἰς τοὐναντίον ἀπέβη τοῖς Ῥωμαίων ἱππεῦσι τὸ βουλευθέν· ἐδιώκοντο γὰρ τῷ ὄντι πολὺ τῶν πολεμίων ἐλασσωθέντες. Ὡς δὲ καὶ ἔπιπτον πλεῖστοι..... ; — *Vita Aurelian.*, 25,3 : *Cum Aureliani equites fatigati jam pæne discederent ac terga darent...*

5. La victoire fut décidée par l'infanterie légionnaire. — Zosim., I, 53 : Τότε δὴ τῶν πεζῶν τὸ πᾶν ἔργον γενέσθαι συνέβη. — Cf. *Vita Aurelian.*, 25, 3 : *Per pedites etiam equites restituti sunt*. Il est question, en outre, dans ce dernier texte, d'une apparition surnaturelle : *Subito vi numinis, quod postea est proditum, hortante quadam divina forma ;* — 25, 5 : *Illic* (= dans le temple d'Elagabal à Hémèse), *eam formam numinis reperit quam in bello sibi faventem vidit*. Peut-être Aurélien, pour relever le courage de ses troupes ébranlées, leur parla-t-il d'une apparition.

au choc, furent mises [illegible] alors demi-tour et attaqua [illegible] palmyrénienne isolée et épuisée [illegible] Palestine, frappant [illegible] mirent en désordre [illegible] Palmyréniens [illegible] s'enfermer dans [illegible].

Cette [illegible] c'en était fait [illegible] de sa défaite [illegible] Hémèse, pour délibérer sur la [illegible] — il n'avait pas d'autre [illegible] d'Hémèse, [illegible] depuis [illegible] — [illegible] de se retirer [illegible] défense et y [illegible] Il fallait se hâter, [illegible] d'Antioche, [illegible] Romains. L'armée palmyrénienne [illegible] désert. Aurélien entra à

1 [illegible] Augusto dictus, [illegible] la tactique des [illegible] romaine à la bataille d'Hémèse. C'est le récit [illegible] livrée par Constantin aux troupes de Maxence, [illegible].

[illegible] la grosse cavalerie [illegible] robur, ipsi tibi [illegible] serrent impres[illegible] sine hæsitatione [illegible] cavalerie palmyrénienne [illegible] d'Hémèse. — [illegible] au contraire, la tactique [illegible] omnes bellandi vias [illegible] est eludere quos est diffi[illegible] hostes effundis, [illegible] includis. Nil proderat [illegible] ad insequendum fer[illegible] adoriuntur, quæ gravibus [illegible] defatigabant ac [illegible] ruere cogebant. Tunc [illegible] moribundi sedilibus alti[illegible] reperto sauciandi loco [illegible] La tactique de Constantin à la [illegible] celle d'Aurélien à Hémèse.

[illegible] parta victoria.

[illegible] statu.

[illegible]

[illegible]

Hémèse[1], y fut accueilli avec joie par les habitants et y trouva un riche butin que les Palmyréniens, dans la précipitation de la retraite, n'avaient pas eu le temps d'évacuer[2]. Puis il alla visiter le célèbre sanctuaire du dieu Elagabal[3]. Fervent adepte de la religion solaire, il attribuait à l'intervention de ce dieu sa victoire sur les Palmyréniens. Il lui consacra de riches offrandes et lui dédia plusieurs temples[4]. C'était à la fois un acte de ferveur religieuse et d'habile politique, qui devait rattacher à la cause romaine la population du pays. Aurélien ne séjourna pas longtemps à Hémèse. Il se mit à la poursuite de l'armée palmyrénienne en retraite[5].

La deuxième partie de la campagne devait être la plus pénible. Il fallait traverser un pays aride. Les populations étaient hostiles. La route d'Hémèse à Palmyre[6] était longue de 80 milles (120 kilomètres), et, sauf une bande de pays cultivé large de 12 kilomètres, au voisinage d'Hémèse, elle était tout entière en plein désert. Sur ce long parcours, il n'y avait aucune localité importante. Les points d'eau étaient rares : il n'en existe aujourd'hui que trois, Aifir Fokâni et Tahtâni, à la limite du désert ; Forklus (l'ancienne Betproclis) et Dûelib ; Aïn el Bêdâ. Les populations nomades du désert étaient entièrement dévouées à Zénobie, et Palmyre, dépouillée de ses conquêtes, ramenée, du côté de la Syrie, à ses limites de 260, était décidée à une résistance acharnée.

L'armée, attaquée par les nomades dans la traversée du désert, éprouva des pertes sérieuses. Lorsqu'elle arriva devant Palmyre, la place était en état de défense[7]. Aurélien dut se résoudre à entreprendre un siège régulier. La ville s'étendait en plaine, mais elle avait de solides fortifications[8] ; les débris de l'armée battue à Hémèse s'y étaient enfermés avec Zabdas et Zénobie ; la population était nombreuse et résolue.

1. *Id.*, I, 54 ; — *Vita Aurelian.*, 25, 4.
2. Zosim., I, 54.
3. *Vita Aurelian.*, 25, 4.
4. *Vita Aurelian.*, 25, 6 : *Illic templa fundavit donariis ingentibus positis.*
5. Zosim., I, 54 ; — *Vita Aurelian.*, 26, 1.
6. B. Moritz, *loc. cit.*, pp. 9-11.
7. La lettre d'Aurélien à Mucapor, donnée par la *Vita Aureliani* (26, 2-5), n'a aucune valeur historique. C'est une pièce falsifiée qui a été composée uniquement pour mettre en relief les difficultés de l'entreprise. — La même remarque doit être faite, pour la prétendue lettre d'Aurélien au Sénat (*Vitæ XXX Tyrann.*, 30 (*Zenob.*), 5-11, dont il a été question plus haut (p. 50, not. 1).
8. Zosim., I, 54.

L'armée romaine, épuisée et réduite en nombre par les combats qu'elle avait livrés — la bataille d'Hémèse notamment avait été très sanglante[1] — devait cependant suffire à un triple objet : bloquer la ville et la réduire par la famine ; fournir un corps d'observation, capable d'intercepter les secours que Palmyre attendait des Perses par la grande route de l'Euphrate ; enfin assurer les lignes de communication avec la Syrie et l'approvisionnement de l'armée de siège. Le pays, dans un rayon de 100 kilomètres autour de Palmyre, était un désert sans aucune ressource ; l'eau manquait. Il fallait faire venir tous les approvisionnements d'Hémèse, qui était la grande base d'opérations de l'armée et, pour les soustraire aux attaques des nomades, jalonner la route d'une ligne de postes militaires.

Le siège se poursuivit quelque temps sans que l'armée romaine fît aucun progrès ; les Palmyréniens croyaient la ville imprenable et raillaient les assiégeants[2]. Aurélien lui-même fut blessé d'une flèche[3]. La situation devenait grave ; l'armée était affaiblie par le climat et par les privations. L'été approchait et, avec cette saison si pénible dans le désert, les difficultés du blocus allaient augmenter encore. Aurélien essaya d'en finir par des négociations[4]. Il écrivit une lettre à Zénobie,

1. Zosim., I, 53 ; — *Vita Aurelian.*, 25, 3.

2. Zosim., I, 54, raconte une anecdote caractéristique à ce sujet : « Les Palmyréniens, dit-il, raillaient l'armée romaine, comme si la prise de la ville eût été impossible. L'un d'eux insulta l'empereur lui-même ; un Perse, qui se trouvait près d'Aurélien, dit alors : « Si tu le veux, tu verras bientôt mort cet insolent. » L'empereur ayant donné son assentiment, le Perse fit avancer quelques soldats devant lui pour le couvrir, banda son arc et décocha une flèche à l'insulteur. Ce dernier s'était avancé hors d'un créneau de mur et de là, il continuait à proférer des injures. Frappé, il fut précipité à bas des murailles, en présence de l'empereur et de l'armée. »

3. *Vita Aurelian.*, 26, 1.

4. Ces négociations ne sont mentionnées que par le Continuateur de Dion (*loc. cit.*, fragm. 5) et par la *Vita Aureliani* (26, 6 — 27, 6). Zosime n'en parle pas. — Le fragment du Continuateur de Dion est très court : « Aurélien envoya des députés à Zénobie pour l'engager à se rendre. Zénobie répondit : Pour moi, je n'ai pas fait de grandes pertes. Ceux qui sont tombés dans cette guerre sont presque tous des Romains ('Εγὼ οὐδὲν μέγα ἐβλάβην · οἱ γὰρ πεσόντες ἐν τῷ πολέμῳ σχεδὸν πάντες 'Ρωμᾶιοι εἰσιν). Comment faut-il interpréter le mot 'Ρωμᾶιοι ? Je ne pense pas qu'il faille entendre par là les Romains de l'armée d'Aurélien. Il résulte de Zosime, que, dans les combats de l'Oronte de Daphné et d'Hémèse, les pertes de l'armée d'Aurélien ont été beaucoup moins considérables que celles de Zénobie. L'armée de Zénobie (Zosim., I, 44 ; cf. I, 52) comprenait trois éléments : les Palmyréniens, les Syriens, les Barbares alliés (cf. *Vita Aurelian.*, 33, 4 ; 41, 10). Palmyre n'avait jamais été que vassale de Rome ; les Syriens seuls étaient, dans toute la

l'engageant à capituler. Elle refusa. Aurélien ne se découragea pas. Résolu à enlever la ville à tout prix, il acheta la défection des nomades du désert alliés de Zénobie[1].

Cette mesure était décisive. Elle assurait d'une manière permanente le ravitaillement de l'armée[2] et, en délivrant Aurélien de toute crainte pour sa ligne de communications, elle lui permettait de faire refluer sur Palmyre les troupes restées en arrière[3]. L'armée de siège fut renforcée et le blocus resserré[4]. Enfin les troupes envoyées par les Perses au secours de Palmyre furent battues et rejetées sur l'Euphrate[5]. Dès lors Palmyre était perdue.

Bientôt la famine s'y fit sentir[6] et la capitulation ne fut plus qu'une question de jours. Zénobie résolut de s'enfuir de Palmyre et de gagner l'Euphrate, où les Perses, espérait-elle, lui fourniraient de nouveaux moyens de résistance[7]. L'idée était juste : Palmyre prise, on pouvait, avec l'appui des Perses, reporter la guerre en arrière ; Zénobie captive, la guerre était finie. Zénobie sortit secrètement de la place, montée sur un chameau et, escortée de quelques troupes légères, gagna l'Euphrate[8].

Aurélien, informé de sa fuite, la fit aussitôt poursuivre par un

force du terme, d'anciens sujets de l'Empire, des 'Ρωμαῖοι. Zénobie oppose les contingents syriens, — 'Ρωμαῖοι — qui ont fait des pertes, aux troupes palmyréniennes — ἐγώ — qui ont peu souffert. La même distinction se retrouve dans les titres officiels de Waballath (voir plus haut, p. 67, not. 1) : Waballath est à la fois Βασιλεὺς (Παλμυρηνῶν) et Στρατηγὸς 'Ρωμαίων.

La *Vita Aureliani* donne deux documents relatifs à ces négociations : une lettre d'Aurélien à Zénobie (26, 7-9), une réponse de Zénobie (27, 1-5) ; aucun n'est authentique. Aurélien offre à Zénobie les conditions suivantes : la vie sauve, — droit de vivre avec les siens dans une résidence désignée par l'Empereur et le Sénat, — versement à l'Ærarium des richesses royales (pierreries, or, argent, soie, chevaux, chameaux). — Maintien des privilèges administratifs (*jus suum*), de Palmyre. Ces conditions, qui sont d'ailleurs fort vraisemblables, peuvent avoir été réellement proposées, et le biographe, lorsqu'il a fabriqué le document, peut les avoir trouvées dans quelque source. Le fait est possible ; on ne peut rien dire de plus.

1. *Vita Aurelian.*, 28, 2.
2. Zosim., I, 54.
3. *Vita Aurelian.*, 28, 1 : *Collecto exercitu ac ducibus suis.*
4. *Id.* : *Undique Palmyram obsedit.*
5. *Id.*, 28, 2. — Le biographe ajoute : *Neque quidquam vir fortis reliquit quod aut imperfectum videretur aut incuratum.*
6. Zosim., I, 55.
7. Zosim., I, 55 : (Οἱ Παλμυρηνοὶ) γνώμην ποιοῦνται ἐπὶ τὸν Εὐφράτην δραμεῖν κἀκεῖσε παρὰ Περσῶν βοήθειαν εὑρέσθαι πράγματά τε 'Ρωμαίοις νεώτερα μηχανήσασθαι.
8. *Id.* ; — *Vita Aurelian.*, 28, 3.

corps de cavalerie. Zénobie était parvenue à l'Euphrate, et elle s'embarquait déjà pour passer sur l'autre rive, lorsque les cavaliers romains arrivèrent. La résistance était impossible[1] ; Zénobie fut faite prisonnière et ramenée au camp d'Aurélien. L'empereur la reçut avec bienveillance[2] : il avait lieu d'être satisfait. Zénobie tombée entre ses mains, l'empire palmyrénien était détruit[3], et sans espoir de relèvement.

Dans l'intérieur de la ville, deux partis étaient aux prises : l'un voulait résister à outrance, l'autre demandait que la ville capitulât[4]. Lorsqu'ils virent Zénobie captive, — ce qui rendait sans objet la prolongation de la guerre, — les partisans de la reddition s'enhardirent et se décidèrent à agir. Quelques-uns d'entre eux se présentèrent au sommet des murs, suppliant l'empereur de leur promettre l'oubli du passé[5]. L'empereur le leur accorda et les engagea à prendre courage; ils sortirent alors solennellement de la ville et se rendirent au camp romain, portant de riches offrandes et menant avec eux des victimes. Aurélien les reçut avec bonté, agréa leurs offrandes et les laissa ensuite retourner à Palmyre. Quelques jours après, rassurée par la modération d'Aurélien, la ville ouvrait ses portes[6]. L'armée romaine y trouva un immense butin[7]. Les textes ne mentionnent aucune mesure de rigueur à l'égard des vaincus ; Aurélien se contenta de les réduire à l'impuissance, du moins il l'espérait, en emmenant avec lui, lors de son retour en Europe, Zénobie, son fils Waballath et les principaux chefs du parti de l'indépendance[8].

Il y eut probablement, aussitôt après la prise de Palmyre, quelques hostilités entre Aurélien et les Perses[9]; mais ces hostilités, dans lesquelles les Romains eurent l'avantage,

1. ZOSIM., I, 55 ; — *Vita Aurelian.*, 28, 3.
2. ZOSIM., I, 55.
3. *Vita Aurelian.*, 28, 4; *Victor Aurelianus totiusque jam orientis possessor.*
4. ZOSIM., I, 56 ; — La *Vita Aureliani* ne parle pas de la capitulation de Palmyre.
5. ZOSIM., I, 56.
6. *Id.*
7. *Id.*
8. ZOSIM., I, 59, ; — *Vita Aurelian.*, 33, 5 — 34, 1.
9. AUREL. VICT., *Cæsar*, 35, 1 : *Aurelianus successu tanto vehementior, con-* [illegible] *belli reliquiæ superessent, in Persas progressus est. Quis demotis....* [illegible]*an.*, 35, 4 : ... *Persis, quos eo quoque tempore quo Zenobiam* [illegible]*riosissime vicit;* — 41, 9 : *Ille (Aurelianus) Persas insultantes* [illegible]*iani nece, fudit, fugavit, oppressit*; — 28, 4-5 : *Cum in vinculis*

furent de courte durée. Il est vraisemblable, si les faits mentionnés par le biographe sont exacts, qu'elles ont été suivies de négociations et peut-être de la conclusion d'une trève[1].

Aurélien, à la suite de ses victoires sur les Perses, prit le titre de *Parthicus*[2]. Il séjourna peu de temps à Palmyre ; la ville semblait définitivement soumise. Sans doute la situation n'était pas réglée vis-à-vis de la Perse ; la Mésopotamie n'était pas reconquise et l'Arménie n'était pas replacée sous la souveraineté romaine. Mais, pour le moment, il suffisait à Aurélien de n'être pas attaqué sur l'Euphrate ; une campagne contre les Perses, campagne nécessairement offensive, comme l'avaient été celles de Gordien III en 242-244 et d'Odænath, en 262-264, comme devait l'être celle de Carus en 283, exigeait d'immenses préparatifs. Aurélien, épuisé par le siège de Palmyre, ne pouvait songer à l'entreprendre. La guerre

Zenobiam teneret, cum Persis, Armeniis, Saracenis superbius atque insolentius egit ea quæ ratio temporis postulabat. Tunc allatæ vestes quas in templo Solis videmus, consertæ gemmis, tunc Persici dracones et tiaræ.

1. La *Vita Aureliani* (29, 2) parle d'un manteau de pourpre de couleur particulièrement éclatante, qui aurait été donné par le roi de Perse à Aurélien : *Meministis enim fuisse in templo Iovis Optimi Maximi Capitolini pallium breve purpureum lanestre ; hoc munus rex Persarum ab Indis interioribus sumptum Aureliano dedisse perhibetur scribens : « Sume purpuram, qualis apud nos est. »*

2. La *Vita Aureliani* (31,5) dit qu'Aurélien reçut les surnoms de *Parthicus, Armeniacus* et *Adiabenicus*. En ce qui concerne ces deux derniers, le témoignage du biographe n'est confirmé ni par les inscriptions, ni par les monnaies. — Les inscriptions donnent les surnoms de *Parthicus, Persicus, Palmyrenicus, Arabicus* : mais le seul surnom officiel fut celui de *Parthicus*, qui apparaît dans la III° année tribunicienne d'Aurélien (10 décembre 271 /9 décembre 272) et se rencontre sur les inscriptions suivantes : *C. I. L.*, VIII, 9040 (10 décembre 271/9 décembre 272) ; XII, 5456 (273, avant le 10 décembre) ; VI, 1112. (fin de 274, avant le 10 décembre) ; ORELLI-HENZEN. 5551 (de 275) ; *C. I. L.*, XII, 5549 (274 ou 275). Sur l'inscription *C. I. L.*, XII, 5561 (Tournon, même date), *Parthicus* est remplacé par *Persicus*.

La légende *Victoria Parthica* apparaît au revers d'une monnaie dont un seul exemplaire est connu ; il faisait partie du grand trésor de la Venera, découvert en 1876 (A. MILANI. *Il Ripostiglio della Venera, loc. cit.*, p. 70, n° 645 ; — Th. ROHDE, *loc. cit., Catal.*, n° 385). Aurélien est représenté debout, tenant un globe dans la main droite, qui est levée, un sceptre dans la main gauche. La Victoire, debout, tient une palme dans la main gauche, et, de la main droite, pose une couronne sur la tête de l'empereur. La pièce appartient à l'atelier de Siscia (S*) et à la seconde période monétaire du règne (271-274).

Les surnoms de *Palmyrenicus* et d'*Arabicus* ne sont mentionnés qu'une fois chacun : *Palmyrenicus* (*C. I. L.*, V, 4319, décembre 274), *Arabicus* (*C. I. L.*, II, 4506, 10 décembre 271 / 9 décembre 272). Sur aucune inscription, on ne trouve deux de ces surnoms à la fois.

Palmyre et les tribus arabes du désert dépendaient légalement de l'Empire. Il entrait dans la politique d'Aurélien (voir le texte du CONTINUATEUR de

tôt ou tard était inévitable; mais la Gaule et la Bretagne n'étaient pas encore reconquises; Aurélien, avec raison, crut devoir achever auparavant la reconstitution de l'unité impériale. Le roi de Perse, Sapor, était vieux : il avait alors près de soixante-dix ans et allait mourir quelques mois plus tard[1]. Aurélien pensa que la chute de Palmyre serait une leçon suffisante pour les Perses et que, pendant quelque temps au moins, l'Empire n'avait à redouter aucune attaque de leur part.

Aurélien fut rappelé en Occident par une nouvelle invasion sur le Bas Danube. Les Carpes, profitant de l'affaiblissement des garnisons danubiennes, avaient franchi le fleuve et ravageaient impunément la Mésie Inférieure et la Thrace[2]. Avant de quitter l'Orient, en prévision de troubles toujours possibles, Aurélien constitua un grand commandement militaire et le remit à un homme en qui il avait pleine confiance, Marcellinus. Marcellinus fut nommé préfet de Mésopotamie et chargé de l'administration de l'Orient tout entier[3]. La préfecture de

DION, cité plus haut, p. 91), de ne pas les traiter en ennemies. Aussi se contenta-t-il du titre de *Parthicus* : la victoire remportée sur les Perses l'avait été, non sur des sujets, mais sur des ennemis de l'Empire.

A la suite de la reconquête de l'Orient, les monnaies donnent à Aurélien les titres de *Restitutor Orientis* et de *Pacator Orientis*. Ces deux titres ne se trouvent jamais sur les inscriptions. Tous les Antoniniani, frappés avec ces deux légendes, sont antérieurs à la réforme de 274 et appartiennent à la seconde période monétaire du règne (271-274).

Restitutor Orientis. — Or. Atelier monétaire d'Antioche : Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal.*, nos 34, 35, 36 (au type du Soleil debout). — Antoniniani. Atelier monétaire de Tarraco : *Id.*, no 319 (Aurélien et une femme debout lui tendant une couronne); atelier de Siscia : *Id.*, nos 320, 323, 324 (sur ces deux derniers revers, Aurélien debout et femme agenouillée); indéterminés : *Id.*, nos 322, 326, 327. — Un certain nombre de ces Antoniniani portent par erreur la légende *Restitutor (Ori)gentis*.

Pacator Orientis. — Antoniniani. Atelier monétaire de Siscia : *Id.*; no 263 (Aurélien debout tenant un sceptre : devant lui, un prisonnier assis).

En dehors de la numismatique d'Aurélien, la légende *Restitutor Orientis* ne se trouve que sur quelques monnaies de Valérien (H. COHEN², VI, *Valérien*, nos 188-190) et de Gallien (*Id.*, *Gallien*, nos 902-903); la légende *Pacator Orientis* n'est attestée pour aucun autre empereur.

1. Vers 224, au moment de la bataille décisive qui mit fin à l'Empire arsacide, Sapor avait déjà l'âge d'homme (Th. NOELDEKE, *Geschichte der Perser und Araber*, pp. 14-15, not. 1); — Cf. ID., *Aufsätze zur Persischen Geschichte*, p. 92. — Sapor mourut entre le 14 septembre 272 et le 13 septembre 273 (*Geschichte der Perser und Araber*, p. 434; *Aufsätze*, p. 95.

2. *Vita Aurelian.*, 30, 4.

3. ZOSIM., I, 60 : Μαρκελλίνου τοῦ καθεσταμένου τῆς Μέσης τῶν ποταμῶν παρὰ βασιλέως ὑπάρχου καὶ τὴν τῆς ἑῴας ἐγκεχειρισμένου διοίκησιν. Peut-être ce *Marcellinus* est-il identique à *Aur(elius) Marcellinus V(ir) P(erfectissimus) dux*

Mésopotamie, créée au temps de S. Sévère, avait toujours été une fonction équestre[1]. Marcellinus, qui la reçut, était lui-même un chevalier. Le choix du préfet de Mésopotamie pour gouverner tout l'Orient s'explique par deux motifs. Aurélien se défiait du Sénat, et par suite ne tenait pas à remettre le gouvernement de l'Orient à un membre de l'aristocratie sénatoriale; il aimait mieux le confier à un chevalier, sur la fidélité duquel il comptait. D'autre part, le préfet de Mésopotamie était seul en mesure de faire face aux complications qui pouvaient se produire en Orient. Un double danger était à craindre : une révolte des Palmyréniens, une intervention des Perses, et surtout — Aurélien s'en était aperçu durant la campagne — une coopération possible des uns et des autres. Marcellinus, placé sur l'Euphrate, pouvait arrêter les Perses, s'ils tentaient de franchir le fleuve; Palmyre, prise à revers et coupée de la Perse, attaquée de front par l'armée revenue d'Europe, devait être facilement réduite à l'impuissance. La concentration du pouvoir en une seule main et le choix de Marcellinus étaient deux mesures d'habile prévoyance, que la suite des événements n'allait pas tarder à justifier.

duc(enarius), mentionné sur l'inscription de Vérone, relative à la reconstruction de l'enceinte par Gallien, en 265 (*C. I. L.*, V, 3329 : *insistente Aur. Marcellino, v. p. duc. duc.*). — Marcellinus reçut le titre de préfet de Mésopotamie sans que la province, dans son ensemble, eût été effectivement reconquise. Elle ne devait l'être qu'en 283, sous Carus.

1. Voir sur la question A. von Domaszewski, *Die Verwaltung der Provinz Mesopotamien* (*Wiener Studien*, IX, 1887, pp. 297-299).

CHAPITRE IV.

SECONDE CAMPAGNE D'ORIENT.

(FIN 272-DÉBUT 273)

Les affaires d'Orient et de Palmyre provisoirement réglées, Aurélien, suivi de son armée et de ses prisonniers[1], reprit la route d'Antioche (début de l'été 272). Il s'arrêta quelque temps à Hémèse; c'est là[2], et non à Palmyre, qu'il fit mettre en jugement Zénobie et les principaux chefs du parti de l'indépendance. Zénobie, abattue par ses malheurs, se défendit sans dignité; elle se plaignit de ses conseillers grecs et palmyréniens[3], qui avaient abusé, disait-elle, de sa faiblesse de femme, pour gouverner à leur gré, rejeta sur eux la responsabilité des événements, et même, ne s'en tenant pas à cette accusation générale, elle dénonça les plus coupables. Longin était du nombre[4]. L'armée, exaspérée par les souffrances du siège, réclamait la mort de Zénobie[5]. Aurélien n'y consentit pas. C'était, à ses yeux, un acte de cruauté inutile, et il préférait réserver Zénobie pour son triomphe[6]; mais il livra au supplice tous ceux que Zénobie avait dénoncés[7]. Longin mourut sans se plaindre et en consolant ses amis[8].

Aurélien n'avait pas ordonné ces supplices par cruauté ou par besoin de vengeance; sa modération, après la prise de

1. ZOSIM., I, 59.
2. *Id.*, I, 56.
3. ZOSIM., I, 56.
4. *Id.*; — *Vita Aurelian.*, 30, 3.
5. *Vita Aurelian.*, 30, 1.
6. *Id.*, 30, 2.
7. ZOSIM., I, 56; — *Vita Aurelian.*, 30, 2.
8. ZOSIM., *loc. cit.*; — *Vita Aurelian.*, *loc. cit.*; — SUIDAS, au mot Λογγῖνος (Ed. Th. Gaisford, p. 2331).

Tyane, d'Antioche et de Palmyre, en était la preuve; mais il avait voulu faire quelques exemples et frapper ceux qui avaient joué le principal rôle dans la formation de l'empire palmyrénien. Emmenant avec lui Zénobie, Waballath et les Palmyréniens auxquels il avait fait grâce, car il ne voulait pas les laisser en Orient, il regagna ensuite Antioche, l'Asie Mineure et Byzance [1].

Un accident se produisit au passage de la Propontide. Les Palmyréniens périrent victimes d'une tempête; Zénobie et Waballath échappèrent seuls au naufrage [2].

Arrivé en Mésie Inférieure, Aurélien battit les Carpes [3], sur le Danube, entre Carsium et Sucidava, et remit la frontière en état de défense. Une grande partie des vaincus fut transplantée par l'empereur dans les provinces dépeuplées de Mésie Inférieure et de Thrace, particulièrement, semble-t-il, dans la région du Rhodope. Aurélien reçut le surnom de *Carpicus* [4].

Sur ces entrefaites, de graves nouvelles lui parvinrent d'Orient. Palmyre venait de se révolter et l'Egypte soulevée s'associait au mouvement. La défection totale de l'Orient était

1. Zosim., I, 59; — *Vita Aurelian.*, 30, 4.

2. Zosim., *loc. cit.* — Sur le sort ultérieur de Zénobie, voir plus loin, p. 124, not. 3.

3. Aurélien, de Byzance, dut gagner le Danube par la grande route Byzance-Anchialos-Callatis-Tomi (*Itin. Anton.*, éd. G. Parthey, pp. 106-107), puis par la route Tomi-Axiopolis, qui débouchait sur le Danube aux environs de Cernavoda, entre les deux points de Carsium (Hârsova) et de Sucidava (Osenik ou Satonou?), précisément à l'endroit où eut lieu la bataille. (H. Kiepert, *ad C.I.L.*, III, *Supplément*, tab. IV.) — La distance d'Axiopolis à Sucidava, située à l'Ouest, était de 12 milles (18 kilomètres); celle d'Axiopolis à Carsium, situé au Nord, de 36 milles (53 kilomètres) (*Itin. Anton.*, p. 105).

4. La *Vita Aureliani* (30, 4) est le seul texte qui mentionne la guerre contre les Carpes : *Pacato igitur Oriente, in Europam Aurelianus redit victor atque illic Carporum copias afflixit...* A cette campagne se rapporte certainement l'inscription de Durostorum (*C.I.L.*, III, *Supplém.*, 12.456) : le nom du peuple envahisseur a disparu, mais il est certain qu'il s'agit des Carpes. D'après cette inscription, il y eut une bataille sur le Bas Danube, entre Carsium et Sucidava.— Un certain nombre des Carpes vaincus furent établis comme colons dans les provinces dépeuplées de la rive droite du Danube (Aurel. Vict., *Cæsar.*, 39, 43-44, parlant de la transplantation totale des Carpes sur le territoire romain, au temps de Dioclétien: *Carporum natio translata omnis in solum nostrum, cujus fere pars jam tum ab Aureliano fuerat*), surtout en Thrace, dans la région du Rhodope (*Vita Aurelian.*, 31, 3 : *Aurelianus e Rhodopa revertit*).

Le biographe (30, 4-5) prétend qu'Aurélien à qui le Sénat avait décerné le titre de *Carpicus*, se montra peu satisfait : *Aurelianus... mandasse e loco fertur: « Superest, p. c., ut me etiam Carpisculum vocetis. » Carpisculum enim genus calciamenti esse satis notum est.* » L'anecdote n'a aucune valeur. Le surnom de *Carpicus* n'était en rien ridicule; il avait été porté, avant Auré-

[illegible] ont estimés.

[illegible] par re- [illegible] analogue à celles [illegible] La [illegible] par une [illegible] avait fait [illegible] politiques et com- [illegible] Rome [illegible] un pays de [illegible] de transit. [illegible] la partie de [illegible] à la [illegible] commerciale [illegible]

[illegible] Palmyre. [illegible] avec l'Asie [illegible] et la [illegible] depuis [illegible] pas sans [illegible] ante- [illegible] négociants [illegible] autres pro- [illegible] prit l'ini- [illegible]

A Palmyre [illegible] Apsæus[1].

lien, par les deux [illegible] Maxi- mien, Constance [illegible]

Un fait est certain [illegible] *[illegible]icus* le texte du biographe [illegible] — L'inscription la plus ancienne qui [illegible] d'Auré- [illegible] 10 décembre [illegible] — Le titre de [illegible] est donné [illegible] XII, 5548, [illegible] VI, 1112; [illegible] dans *C.I.L.*, III. [illegible] — Dans la série des surnoms d'Au- [illegible] il se place après [illegible] ORELLI-HENZEN, [illegible] cf. *C. I. L.*, XII [illegible]

1. Zosim., I, 60. — [illegible] WADDINGTON, *loc. cit.*, 2582 = *C. I. G.*, [illegible] Ἀψαῖον, τὸν [illegible] un des principaux citoyens de la ville.

un des chefs du parti de l'indépendance dans la première campagne[1]. Aurélien avait emmené avec lui les principaux chefs du parti national[2], mais il en était resté quelques-uns, et le départ précipité de l'empereur pour l'Occident leur avait donné toute liberté. Apsæus organisa un complot, dans lequel entrèrent un grand nombre de Palmyréniens. Lui-même, quoiqu'il fût l'âme de la conspiration, semble bien s'être gardé de se compromettre trop ouvertement.

Aurélien avait pris ses précautions. Marcellinus, préfet de Mésopotamie et chargé du gouvernement général de l'Orient, placé entre Palmyre et la Perse, les surveillait l'une et l'autre et pouvait s'opposer à la jonction de leurs forces. Apsæus sonda Marcellinus, chercha à le détacher de la cause romaine et l'engagea même à prendre le titre d'empereur[3]. Cette conduite était très habile. Le mouvement, à Palmyre, comme on n'allait pas tarder à le voir, était certainement un mouvement national; mais Zénobie et le roi légitime Waballath, étaient restés aux mains d'Aurélien. Marcellinus pouvait étouffer le soulèvement avant que Palmyre n'eût pu se mettre en état de défense. Apsæus et ses complices avaient donc tout intérêt à dissimuler le véritable caractère de la révolte et surtout, s'ils le pouvaient, à gagner Marcellinus à leurs vues.

L'empire palmyrénien avait été fondé par Odænath et s'était maintenu pendant les quatre premières années du règne de Waballath, de l'aveu même et avec le consentement tacite ou formel des empereurs romains, dont les rois de Palmyre avaient toujours reconnu la souveraineté ; la rupture avec Rome avait été le signal de sa chute. Demander à Marcellinus, fonctionnaire romain chargé d'un commandement légal, d'usurper l'empire, c'était reprendre cette fiction que Palmyre ne répudiait pas la cause romaine et que les provinces asiatiques se contentaient d'opposer empereur à empereur, comme le fait s'était produit sous Marc Aurèle, pour Avidius Cassius et, sous Septime Sévère, pour P. Niger.

L'attitude de Marcellinus fit échouer ce plan ; il se garda bien de refuser catégoriquement, ce qui eût provoqué une explosion immédiate, demanda du temps pour réfléchir et prévint

1. Zosim., *loc. cit.*
2. *Id.*, I, 59.
3. Zosim., I, 60.

secrètement Aurélien[1]. Les Palmyréniens renouvelèrent plusieurs fois leurs tentatives auprès de Marcellinus[2]; il leur fit chaque fois la même réponse. Cessant alors de compter sur lui et décidé à agir avant le retour d'Aurélien, Apsæus fit proclamer roi de Palmyre un certain Antiochus, qui se rattachait à la dynastie légitime[3]. Le gouverneur militaire laissé par Aurélien à Palmyre, Sandarion, fut mis à mort avec 600 archers[4]. Le caractère du mouvement n'était plus douteux : c'était un mouvement national, une tentative de reconstitution de l'empire palmyrénien.

En Egypte, la marche des événements avait été simultanée. L'instigateur de la révolte ne fut pas un Egyptien, mais un Grec de Séleucie[5], Firmus, riche commerçant établi à Alexandrie, qui était en relations d'affaires avec Palmyre[6]. Il y avait eu de tout temps à Alexandrie un fort parti palmyrénien, et c'est ce parti, qui, en 269, avait facilité la conquête de l'Egypte à Zénobie ; Firmus en était un des chefs. Il attendit pour se prononcer qu'Aurélien fût rentré en Europe et que Palmyre se fût déclarée. Dans ses divers soulèvements, l'Egypte s'était tantôt donné un chef particulier, comme l'avait été Æmilianus au temps de Gallien et comme devait l'être Achilleus sous Dioclétien, tantôt ralliée aux usurpateurs proclamés par les légions d'Orient (Avidius Cassius, P. Niger). En 272, la révolte se fit vraisemblablement au nom de l'empire palmyrénien. Firmus ne prit pas le titre d'empereur ; il gouverna l'Egypte avec des pouvoirs analogues à ceux d'un préfet romain. Le fait se rattache évidemment aux tentatives engagées auprès de Marcellinus pour le décider à prendre l'empire. S'il avait accepté, il eût été reconnu en Egypte, comme dans le reste de l'Orient. En attendant, Firmus se contentait

1. Zosim., I, 60.
2. *Id.* : Αὖθις καὶ πολλάκις.
3. Zosim., I, 60 ; — Polem. Silvius, *loc. cit.* (*Chronic. Minor.*, I, éd. Th. Mommsen, p. 522) ; — E. Kalinka, *Inschriften aus Syrien*, *loc. cit.*, n[os] 11 et 12 ; — *C. I. L.*, III, 6049 (= Waddington, *loc. cit.*, 2629). — Le biographe donne par erreur le nom d'Achilleus (*Vita Aurelian.*, 1, 2 : *Achilleo cuidam parenti Zenobiæ parantes imperium*). — Une inscription (E. Kalinka, *loc. cit.*, n° 11) donne à Zénobie le nom de mère d'Antiochus : [μ]ητρὸς τοῦ βασιλέως [Σεπτι]μ[ίου] Ἀντ[ι]ό[χου] ; il est probable que les révoltés, pour donner [au c]andidat l'autorité d'un roi légitime, supposèrent une adoption d'An[tiochus] par Zénobie.
[4. Vit]a *Aurelian.*, *loc. cit.*
[5. Vit]a *Firm.*, 3, 1.
[6. Id.], 3, 2.

d'exercer le pouvoir exécutif. On ne sait ce qui se passa lorsque le parti de l'indépendance palmyrénienne proclama Antiochus. Il est extrêmement vraisemblable qu'Antiochus fut reconnu en Egypte et que Firmus continua à gouverner le pays en son nom. Les conséquences de la défection de l'Egypte ne tardèrent pas à se faire sentir. Les approvisionnements furent arrêtés par Firmus[1]. Rome fut menacée de la famine, ce qui pouvait créer à Aurélien, en son absence, les plus graves difficultés.

La rapidité et l'esprit de décision d'Aurélien déconcertèrent les chefs de la révolte à Palmyre et à Alexandrie. Le courrier de Marcellinus n'avait guère dû mettre plus de dix jours pour le joindre. Pour gagner Palmyre par une marche forcée, il fallait environ deux mois. Les révoltés de Palmyre eurent

1. *Vita Firm.*, 5, 4.

2. Firmus n'est nommé que par la *Vita Aureliani* (32, 2) et par la *Vita Firmi*. La *Vita Aureliani* dit expressément que Firmus ne prit pas le titre d'empereur : *Firmus quidam exstitit, qui sibi Aegyptum sine insignibus imperii, quasi ut esset civitas libera, vindicavit*. La *Vita Firmi* (2, 1-3) discute longuement la question et donne une conclusion opposée : *Ipse ego, priusquam de Firmo cuncta cognoscerem, Firmum non inter purpuratos habui, sed quasi quemdam latronem*. Il n'y a pas à hésiter entre les deux textes : la *Vita Firmi*, comme valeur historique, est très inférieure à la *Vita Aureliani*, et le texte de la *Vita Aureliani*, relatif à l'usurpation de Firmus, est très précis.

De ces textes, il faut rapprocher une inscription, trouvée en 1878, à l'emplacement du camp romain d'Alexandrie [NEROUTSOS-BEY, *Inscriptions grecques et latines recueillies dans la ville d'Alexandrie et aux environs* (*Rev. Archéol.*, 1887², pp. 206-208, n° 48); — cf. P. MEYER, *Nochmals Praefecti Aegypti* (*Hermès*, XXXIII, 1898, pp. 268-270)]. L'inscription, dédicace à un empereur dont le nom a été martelé, est ainsi conçue ://///////// σεβαστοῦ | ἐπειφί K | ἐπὶ Κλαυδίου Φίρμου | λαμπροτάτου ἐπανορθωτοῦ | . Elle est datée du 20e jour du mois d'Ἐπειφί (= 18 juillet) : il n'y a aucune indication d'année. L'écriture est de la seconde moitié du IIIe siècle. Quel est ce Firmus qui remplit ici des fonctions équivalentes à celles d'un préfet d'Egypte? La *Vita Firmi* (3, 1) dit qu'il y a eu trois Firmus contemporains : *Eo tempore ipso tres fuisse Firmos, quorum unus præfectus Ægypti, alter dux limitis Africani idemque proconsule, tertius iste Zenobiæ amicus ac socius*... NEROUTSOS (*loc. cit.*) pense que le Firmus de l'inscription est le préfet d'Egypte mentionné par la *Vita Firmi*. Il serait devenu préfet d'Egypte, en 271, lors de la reconquête du pays par Probus, et le titre de λαμπρότατος ἐπανορθωτής ferait allusion au rétablissement de la domination romaine. — Il serait bien invraisemblable qu'il y ait eu, en Egypte, deux Firmus contemporains, l'un préfet romain, l'autre usurpateur ; et, d'autre part, il serait singulier que le titre officiel des préfets d'Egypte ἔπαρχος ne fût pas mentionné sur l'inscription. Je crois plutôt, avec P. MEYER (*loc. cit.*), que le préfet d'Egypte et l'usurpateur sont un même personnage ; l'usurpateur Firmus ne s'est pas proclamé empereur, mais a gouverné l'Egypte avec des pouvoirs analogues à ceux du préfet romain. Cette interprétation s'accorde bien avec le texte de la *Vita Aureliani* (32, 2) :

[illegible]

[illegible] par la *Vita Au-* [illegible] de remettre [illegible] et annonce [illegible] à la dedicace. [illegible] Chap. V, n'eut [illegible] entièrement détruit [illegible] conserva une faible par- [illegible] de sa chute. Au [illegible] qu'au point de vue [illegible] l'histoire ultérieure de la [illegible] p. 72 et C. Ritter, [illegible]

De Palmyre, Aurélien courut à Alexandrie. La révolte, semble-t-il, n'avait pas gagné toute l'Egypte [1], et la prompte chute de Palmyre avait dû retenir dans l'obéissance beaucoup d'indécis. Firmus et ses partisans, comme Æmilianus sous Gallien, s'étaient enfermés dans le Bruchium [2]. Ses alliés les Blemyes, contenus probablement par les troupes romaines du Haut Nil, ne purent le secourir. Firmus se pendit pour ne pas tomber entre les mains d'Aurélien [3]. Alexandrie fut rudement traitée ; pour prévenir toute nouvelle révolte, Aurélien en fit abattre les murailles et détacha de la ville la plus grande partie du Bruchium [4].

1. Zosim., I, 61 : Σὺν τάχει δὲ καὶ 'Αλεξανδρέας στασιάσαντας καὶ πρὸς ἀπόστασιν ἰδόντας παραστησάμενος. Sur la facilité de la reconquête, cf. *Vita Aurelian.*, 32,3 : *Ægyptum statim recepit.* — Selon la *Vita Aureliani* (32, 1 ; cf. *Vita Firmi*, 5, 2), Aurélien, après la seconde prise de Palmyre, serait rentré en Thrace, où il aurait remporté quelques victoires, puis serait revenu sur ses pas et aurait marché sur Alexandrie. Il y a là une confusion avec la marche d'Aurélien, au retour de la première campagne d'Orient. (Voir plus haut, pp. 108-109.)

2. Sur les sièges antérieurs du Bruchium, dont il est question dans Eusèbe (*Hist. Eccles.*, VII, 21-22, 32) et la *Chronique de saint Jérôme* (*ad. ann. Abrah.* 2286, éd. A. Schöne, p. 183), voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VII. — Aucun de ces deux textes ne concerne la révolte de Firmus.

3. *Vita Firm.*, 5, 2. — La *Vita Firmi* (5,3-6) donne le texte de l'Edit par lequel Aurélien aurait annoncé au peuple la défaite et la mort de Firmus. Il y est dit que Firmus fut mis en croix par ordre de l'empereur : *Firmum latronem Ægyptium... fugavimus, obsedimus, cruciavimus et occidimus* (5, 3). La pièce n'est pas authentique. La véritable tradition relative à la mort de Firmus est celle qui est rapportée dans le texte même de la biographie (*loc. cit.*). — La *Vita Aureliani* (33, 4), mentionne la présence, au triomphe, de prisonniers Axomites. Si cette indication est exacte, les Axomites avaient pris part à l'invasion de l'Egypte comme auxiliaires des Blemyes (cf. *Vita Aurelian.*, 41,10).

4. Ammien Marcell., XXII, 16, 15. — A la suite de la révolte de Firmus, Aurélien imposa à l'Egypte, d'une manière permanente, de nouvelles contributions en nature. Voir plus loin, IIIe Partie, Chap. IV. — Un papyrus (voir introduction, p. 20, n° 1), postérieur à la reconquête de la province par Aurélien, parle de dégâts commis sur une propriété impériale en Egypte.

CHAPITRE V.

CAMPAGNE DE GAULE.

(273)

L'Orient définitivement soumis, Aurélien rentra directement en Europe et regagna le Danube, où, pendant son absence, il ne s'était pas produit de nouveaux troubles. Il lui restait, pour achever la reconstitution de l'unité impériale, rompue depuis quinze années, à renverser l'empire gallo-romain. Sa présence à Rome n'était pas nécessaire; le Sénat, contenu par ses victoires, n'avait plus rien osé tenter contre lui. Décidé à en finir immédiatement avec Tetricus, il marcha sur la Gaule [1], vraisemblablement — les textes ne le disent pas — par la route du Danube, qui était la plus courte.

Depuis l'avénement d'Aurélien, la situation de l'empire gallo-romain n'avait fait que s'aggraver. Partout le désordre était à son comble. Les invasions se multipliaient; les côtes de Bretagne et de Gaule étaient ravagées par les pirates francs et saxons [2], qui pénétraient dans l'intérieur du pays en remontant les cours d'eau. Le Limes Transrhénan, dont quelques castella, situés au Sud du Main, avaient pu résister aux invasions,

1. Pour la chronologie de la campagne de Gaule, voir plus haut, pp. 86-87, not.

2. De nombreux trésors monétaires, découverts dans les régions côtières de Bretagne et de Gaule, montrent l'extension de ces invasions maritimes :

Bretagne : Côte orientale. — Trésor de Nunburnholme [Yorkshire : C. Roach Smith, *Notes on some Discoveries of Roman Coins in Gaul and Britain* (*Numism. Cronicl.*, 1881, p. 26) ; — Ad. Blanchet, *loc. cit.* (Monnaies de Grande Bretagne), n° 24]. — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Trésors de Frampton, Evenley, Verulam [Assheton Pownall, *Account of a Find of Roman coins at Lutterworth* (*Numism. Cronicl.*, 1871, pp. 169 sqq.); — Ad. Blanchet, *loc. cit.*, n°s 15-18]. — Monnaies jusqu'à Quintillus.

Trésors de Cambridge (Fr. Latchmore, *Numism. Cronicl.*, 1889, p. 332 ; — Ad. Blanchet, *loc. cit.*, n° 30). — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Côte de la Manche. — Trésor de Springhead (embouchure de la Tamise :

venait d'être définitivement perdu [1]. La Gaule était envahie. Les textes ne donnent aucune indication précise sur ces combats; nous savons seulement que Tetricus eut beaucoup à lutter contre

[C. ROACH SMITH, *Discovery of a hoard of Roman Coins* (*Numism. Cronicl.*, 1887, pp. 312-314]; — Cf. Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 22. — Monnaies jusqu'à Tetricus.

Trésor de Deal (Kent : ASSHETON POWNALL, *loc. cit.*; — cf. Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 23). — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Trésor de Benwell (Kent : C. ROACH SMITH, *loc. cit.*, p. 26 ; — Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 25). — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Trésor d'Eastbourne (Sussex : C. ROACH SMITH, *loc. cit.*, p. 27 ; — Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 25). — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Trésor de l'abbaye de Netley (Hampshire : *Id.*, p. 28 ; — Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 27). — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Trésor de Falmouth (Cornouailles : *Numism. Cronicl.*, 1871, p. 175). — Monnaies jusqu'à Victorinus.

Côte occidentale. — Trésor de Gwindy (Pays de Galles : *Numism. Journal*, I, 1836-1837, p. 35 ; — Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 28). — Monnaies jusqu'à Aurélien.

Trésors de la forêt de Dean [Gloucestershire : M. E. BAGNALL OAKELEY, *Roman Coins found in the Forest of Dean* (*Numism. Cronicl.*, 1882 pp. 52-56) ; — cf. Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n°s 9-14].

Gaule. — Les trésors se répartissent sur toute l'étendue du littoral, de la mer du Nord à la Garonne; ils sont surtout nombreux sur les côtes de la Manche et de l'Océan, jusqu'à la Loire.

Trésors de Boubers (Pas-de-Calais : Ad. BLANCHET, *Catal.*, n° 25), de Briquebec (Manche : *Id.*, n° 427), de Saint-Symphorien (*Id.* : *Id.*, n° 432), de Pommery-le-Vicomte (Côtes-du-Nord : *Id.*, n° 445), de Quévert (*Id.* : *Id.*, n° 458), de Chemin-Chaussée (*Id.*, n° 460), de Kerrero (Morbihan : *Id.*, n° 217), de Dissais (Vendée : *Id.*, n° 575), de Gardone (Gironde : *Id.*, n° 598), de Saint-Christoly (*Id.*, n° 599), etc. : monnaies finissant avec Tetricus.

Trésors d'Estrée Warmin (Pas-de-Calais : *Id.*, n° 23), de Menneville (*Id.* : *Id.*, n° 27), de Bretteville (Calvados : *Id.*, n° 413), de Plourhan (*Id.*, n° 449), de Guipavas (Finistère : *Id.*, n° 462) : monnaies finissant avec Claude.

Trésors de Salpenwick (Pas-de-Calais, *Id.*, n° 21), La Cambe (Calvados : *Id.*, n° 418), Vieux-Clos (Calvados : *Id.*, n° 412), etc. : monnaies finissant avec Quintillus. — Cf. sur ces incursions des pirates francs et saxons, XLVII° *Congrès Archéolog.* (Arras, 1880, pp. 207-220).

1. Un grand nombre des Castella situés au Sud du Main, particulièrement ceux du grand-duché de Bade actuel (K. BISSINGER, *Funde Römischer Münzen im Grossherz. Baden*, Karlsruhe, 1887-1889, cf. *Zeitschr. für Geschicht. des Oberrheins*, 1889, pp. 273-282), avaient succombé au plus tard dans les premières années du règne de Gallien. Les séries monétaires s'arrêtent à Osterburken (*der Obergermanisch Rætische Limes des Römerreiches*, n° 40) avec Gallus; à Böckingen (*Id.*, n° 56), avec Gordien III ; à Walheim (*Id.*, n° 57), avec Elagabal; à Heidenheim (*Id.*, n° 66), avec Sévère Alexandre; à Walldürn (K. BISSINGER, *loc. cit.*, n°s 232-233), avec Philippe. — Les autres furent enlevés par les Germains sous Tetricus, vers 270 ; les séries monétaires d'Œhringen, l'ancien *Vicus Aurelii*, en Würtemberg (O. KELLER, *Vicus Aurelii*, Bonn, 1872, p. 5 ; *der Obergerm. Rætische Limes des Römerr.*, n° 42), de Jagsthausen (W. NESTLE, *Funde antiker Münzen im Königreich Würtemberg*, Stuttgart, 1893, p. 21), s'arrêtent avec Tetricus, pour ne reprendre qu'au temps de la tétrarchie. Trois trésors, trouvés à Künzelsau, en 1853 (W. NESTLE, *loc. cit.*, p. 77, n° 168), Unterhorgen, en 1837 (*Id.*,

[illegible] trouva les [illegible] des [illegible] s'arrêta [illegible] au temps de [illegible] au Sud. [illegible] in- [illegible] moi- [illegible] carrière.

[illegible] sous Tetricus [illegible] Un autre [illegible] après [illegible] de [illegible] Tetricus père [illegible] monnaies de Tetr [illegible] monnaies de [illegible] et

[illegible] *Tetricus* [illegible]

[illegible] trésors monétaires [illegible] enfouissements [illegible] les [illegible] et des [illegible] au nom de [illegible] qui contiennent [illegible] invasion de 275 [illegible]

[illegible] Ad. Blan- [illegible] *Id.*, n° 690. [illegible] Echter- [illegible] *Id.*, n° 726. Weis- [illegible] *Id.*, n° 728. Lint- [illegible] *Id.*, n° 731. [illegible] Hors- [illegible] n° 732. — Lor- [illegible] n° 198. Ville- [illegible] Marne : [illegible] n° 149. [illegible] Loir-et-Cher : [illegible]-sur-Yonne Yonne : [illegible] Eure-et-Loir : [illegible] *Id.*, n° 484. Che- [illegible] *Id.*, n° 524. [illegible] Haute-Vienne. [illegible] *Id.*, n° 588. [illegible] Bourganeuf Creuse : [illegible] Cher *Id.*, n° 549. [illegible] — Hasparren Basses- [illegible] — La Bathie Haute- [illegible] n° 179. Sevrier (*Id.* :

avait été bien accueilli par les légions. Il n'avait pas eu de compétiteur, et on avait pu croire que le gouvernement civil, inauguré par le nouvel empereur, avait eu raison de l'insubordination des soldats. Mais cette illusion fut passagère ; l'armée se lassa d'un empereur dont les tendances pacifiques lui déplaisaient et dont le règne se prolongeait trop. Les événements qui se passèrent alors sont peu connus. Il y eut de nombreuses séditions. Faustinus, gouverneur d'une des provinces gauloises (probablement une des deux Germanies), gagna une partie de l'armée et intrigua contre Tetricus. Il semble même avoir pris le titre impérial [1]. Tetricus eut encore raison du mouvement et réussit à se maintenir ; mais son autorité était ruinée et le gouvernement civil qu'il avait tenté d'établir, définitivement condamné. Enfin, la situation économique de l'empire gallo-romain était lamentable ; la monnaie, de frappe barbare, n'avait plus aucune valeur [2].

Cependant, malgré toutes ces causes de ruine, Tetricus, s'il l'avait voulu, aurait pu tenir tête à Aurélien. Il disposait de sept légions, les trois légions de Bretagne et les quatre des deux Germanies ; il était facile de lever d'autres troupes en Gaule et en Bretagne, où les éléments de recrutement ne manquaient pas. En 197, à la bataille de Lyon, Albinus, qui n'avait sous ses ordres que les trois légions de Bretagne, avait cependant, grâce aux nombreuses levées faites en Gaule, réuni contre S. Sévère 150.000 combattants. L'armée gallo-romaine ne demandait qu'à se battre, non par dévouement pour Tetricus, mais afin de sauver l'empire, qui était son œuvre propre. Son orgueil et son intérêt étaient également en jeu ; tant que l'empire gallo-romain serait debout, elle avait la certitude de ne

Id., n° 173), Tournon (Ain : *Id.*, n° 311), Embrun (Hautes-Alpes : *Id.*, n° 220), Dijon (Côte-d'Or : *Id.*, n° 234 *bis*), Mandelot-Mavilly (*Id.* : *Id.*, n° 235), La Vineuse (Saône-et-Loire : *Id.*, n° 285), Anglefort (Ain : *Id.*, n° 301).

f) Suisse. — Kempraten (canton de Zurich ; *Id.*, n° 845).

Le plus grand nombre des trouvailles monétaires appartient à la Belgique, et, particulièrement à la région des Ardennes. C'était la grande voie d'invasion entre le Rhin et la Gaule du Nord (Cf. J. Keiffer, *Précis des découvertes archéologiques faites dans le grand-duché de Luxembourg de* 1845 *à* 1897, dans la *Rev. Archéol.*, 1898, pp. 122 à 124).

1. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 4 : *Tetricus cum Faustini præsidis dolo corruptis militibus plerumque peteretur* ; — Polem. Silvius (*Chronic. Minor.*, I, éd. Th. Mommsen, p. 522) : *Sub quo (Aureliano) Victorinus, Vabalathus et mater ejus Zenobia, vel Antiochus, Romæ Felicissimus, duo Tetrici pater et filius..... sive Faustinus Treveris Tyranni fuerunt.*

2. Th. Mommsen, *Hist. de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), III, p. 94 ; — E. Fe hay. *le Trésor militaire d'Evreux* (*Rev. Numism.*, 1892, pp. 21-22).

[illegible] deux [illegible] pouvait [illegible] l'avaient [illegible] invasions [illegible] à la fois [illegible] Aurélien [illegible] *Empereur* [illegible] Nous [illegible] Aurélien ; [illegible] par Trèves, [illegible] le point [illegible] Aurélien, [illegible] gagner [illegible] l'Allema- [illegible] com-

[illegible] *Ann. Co-* [illegible] A Schöne. [illegible] *Aug.*

[illegible] combat. [illegible] l'avance, [illegible] *Note* [illegible] *Chronicl.*, [illegible] en Bretagne, [illegible] pour com- [illegible] Yorkshire ; [illegible] 13 Quintil- [illegible] Claude, [illegible] Eastbourne [illegible] Aurélien, [illegible] Tetricus père, [illegible] des monnaies [illegible] et a été déter- [illegible] est impossible

rent avec vaillance; mais, au milieu du combat, Tetricus les donna et passa à l'ennemi [1]. Déconcertées par cette trahi- elles furent taillées en pièces [2]. Aurélien remporta une »ire complète.

ι victoire de Châlons décida du sort de la Gaule. Légale- t, depuis que Tetricus avait déserté son poste, l'empire ›-romain n'existait plus. La masse de la population était fa- .ble à Aurélien; il n'y eut plus de résistance. La Bretagne, ιvait suivi la Gaule dans sa défection, fut soumise en même ps qu'elle [3]. Tandis qu'il avait fallu une année et deux cam- ıes pour réduire Palmyre, l'empire gallo-romain tomba d'un coup; la reconquête de la Gaule et de la Bretagne avait à ιe demandé quelques semaines.

près avoir pourvu à l'administration de la Gaule [4] et de la tagne, Aurélien, laissant le commandement à Probus, it pour Rome d'où il était absent depuis deux ans. Probus ulsa les Germains qui avaient envahi la Gaule, battit les ncs dans les régions marécageuses du Bas Rhin, les Ala- ıs sur le Haut Rhin et rétablit, au moins partiellement, la ›nse du Limes [5].

mettre cette conclusion; les trésors cités par C. Roach Smith ne sont pas ·s en Bretagne; d'autres, qui ne contiennent aucune monnaie d'Aurélien, été également enfouis sous Tetricus (trésors de Lutterworth, d'Oundle, enley, de Verulam, Assheton Pownall (*loc. cit.*); de Tufthorn, M. E. Bagnall ɪlet (*loc. cit.*); de Springhead [C. Roach Smith, *Discovery of a hoard of* ·*an Coins at Springhead* (*Numism. Cronicl.*, 1887, pp. 312-314)]. Tous ces ors, qui ont été découverts dans la région côtière (cf. plus haut, p. 116, 1), appartiennent à une même série. Tous ont été enfouis à l'occasion invasions maritimes des Francs et des Saxons. — Sur la question, voir lucher, *le Trésor de Plourhan* (*Annuaire de la Société française de Numismique*, 1889, pp. 353-371).

. *Vita Aurelian.*, 32, 3; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 24 (*Tetric. Sen.*), 2; — Aurel. r., *Cæsar.*, 35, 3 et 4; — Eutrop., IX, 13, 1; — Oros., VII, 23, 5; — ·*onique Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.*, 2289 (éd. A. Schöne, p. 185); — Jor- ., *Rom.*, 290.

. Aurel. Vict, *Cæsar.*, 35, 5.

. Sur une inscription de Serdica (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.333), Aurélien porte le nom de ·*Brit*)*tannicus*, qui vient en seconde ligne après celui de *Germanicus*.

. Zonar, XII, 27 (III, p. 153 Dind.). Ἄρχοντας ταύταις ἐγκαταστήσας.

. Les victoires sur les Germains sont mentionnées par Aurelius Victor ›*sar.*, 35, 1): *Germanis Gallia demotis*; et par la *Vita Probi* (12, 3-4): *es Franci in inviis strati paludibus, testes Germani et Alamanni longe heni summoti littoribus.* — Sur la reconquête du Limes, voir plus loin, 207.

[illegible]

[illegible] et Galliae [illegible] Tetrico [illegible] — Epitom., [illegible] — [illegible] IX, 13, 2: [illegible]

[illegible] et de la Bretagne [illegible] — Vita XXX [illegible] — Zosim., XII, [illegible] — La date 273 [illegible] par la Chronique de saint Jérôme [illegible] éd. A. Schöne, [illegible] inexacte [illegible] Zosime, I, 61, qui place le triomphe d'Aurélien [illegible] la chute de Tetricus, résulte d'une confusion entre les deux séjours [illegible] en Gaule, en 273 et en 274. Voir, sur ce second séjour, [illegible] chap. I[er], pp. 310-312.

donne le biographe[1], — où naturellement nombre de détails sont sujets à caution, mais dont l'ensemble est authentique —, est à citer tout entière. « Le triomphe d'Aurélien fut magnifique[2]. On y vit trois chars royaux : l'un était celui d'Odænath, couvert d'argent, d'or et de pierreries, d'un travail remarquable ; le second, d'un travail semblable, avait été donné par le roi de Perse à Aurélien ; le troisième avait été fait pour Zénobie, qui espérait y monter pour entrer à Rome. Son espérance ne fut pas trompée : c'est bien avec ce char qu'elle entra dans la ville, mais elle était vaincue et menée en triomphe. Il y en avait un quatrième attelé de quatre cerfs[3], qui avait appartenu, dit-on, au roi des Goths. Aurélien, comme le rapportent de nombreux auteurs, y monta jusqu'au Capitole pour immoler, suivant le vœu qu'il en avait fait, les cerfs à Jupiter Capitolin. Devant lui marchaient 20 éléphants, des bêtes fauves de Lybie que l'on avait apprivoisés, 200 animaux de toute sorte amenés de Palestine, qu'Aurélien donna immédiatement à des particuliers, pour que leur entretien ne grevât pas le fisc. Venaient ensuite, conduits séparément, 4 tigres, des girafes, des élans ou autres animaux de ce genre, puis 800 couples de gladiateurs et les prisonniers des nations barbares[4], Blemyes, Axomites, Arabes Eudæmons, Indous, Bactriens, Hibères, Sarrasins, Perses, portant des offrandes, Goths, Alains, Roxolans, Sarmates, Francs, Suèves, Vandales, Germains, tous, les mains liées derrière le dos. Parmi eux se trouvaient les chefs pal-

1. *Vita Aurelian.*, 33-34.

2. *Vita Aurelian.*, *loc. cit.*; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 3 (*Zenob.*), 24 ; — Zosim., I, 61 ; — Zonar., XII, 27 (III, p. 153 Dind) ; — Eutrop., *loc. cit.*; — *Chronique Saint Jérôm.*, *loc. cit.* ; — Oros., *loc. cit.*

3. Zonar., XII, 27 (III, p. 153 Dind.) : Ἐθριάμβευσεν ἐπὶ ὀχήματος ἐλεφάντων τεσσάρων : il faut certainement lire ἐλάφων. Br. Rappaport (*loc. cit.*, p. 98 croit que ce char était celui d'une divinité gothique. — Voir plus haut, p. 89, not. 2.

4. Les prisonniers, énumérés par le biographe, se répartissent ainsi entre les diverses campagnes d'Aurélien :

Guerres contre les Juthunges et les Alamans (270-271) : Suèves. — Il n'est question ni de Juthunges, ni d'Alamans, ni de Marcomans ;

Guerre contre les Vandales (270) : Vandales, Sarmates (= Jazyges) ;

Guerre contre les Goths (fin 271) : Goths ;

Guerres d'Orient (272-273) : Arabes Eudæmons, Perses, Indous, Bactriens, Hibères, Sarrasins. — Si la mention est exacte, ce sont évidemment des auxiliaires de Zénobie (cf. *Vita Aurelian.*, 41, 10) ;

Guerre d'Egypte (272-273) : Blemyes, Axomites ;

Guerre contre les Carpes (272) : vraisemblablement les Alains et les Roxolans cités par le biographe ;

Campagnes de Probus sur le Rhin (fin 273) : Francs, Germains.

[illegible]

[illegible] de la [illegible]

[illegible] IX. [illegible]

[illegible] Selon [illegible] en Asie [illegible] en [illegible] le [illegible] et [illegible] sans doute [illegible] d'ailleurs se borne [illegible]

il savait n'avoir rien à craindre, ni de l'un, ni de l'autre. Il donna à Zénobie [1] une villa située à Tibur, non loin de la villa d'Hadrien, où elle vécut désormais en grande dame romaine [2]. Tetricus s'installa à Rome, sur le Cælius, au lieu dit *Inter duos lucos*, près du Temple d'Isis [3]. Ses rapports avec Aurélien restèrent toujours très cordiaux [4]. Aurélien tenait à le ménager, car il faisait partie de l'aristocratie sénatoriale et avait beaucoup d'amis au Sénat. Il lui laissa ses biens [5], son rang de sénateur et le nomma correcteur de Lucanie [6]. « Il est plus glorieux, lui aurait-il dit, de gouverner une région de l'Italie que d'être empereur au-delà des Alpes [7] .» Son fils entra au Sénat [8]. Tetricus vécut longtemps à Rome en simple particulier [9].

1. *Vitæ XXX Tyrann.*, 30 (*Zenob.*), 27 : *Data sibi possessione in Tiburti, quæ hodieque Zenobia dicitur, non longe ab Hadriani palatio, atque ab eo loco cui nomen est Concæ.* — Les identifications proposées pour l'emplacement de la villa de Zénobie, soit sur les Colli di San Stefano, à l'Est de la Villa Hadriana, soit sur les Colli di Saint Antonio ou di Ferro, au Nord de Bagni (Aquæ Albulæ : voir surtout Bulgarini, *Notizie storiche, antiquarie, statistiche ed agronomiche intorno all'antichissima Citta di Tivoli*, pp. 131-132 (plan): — Stefano Cabral et Fausto del Re, *Delle ville di Tivoli. Nuove Ricerche* (plan), — sont arbitraires.

2. *Vitæ XXX Tyrann.*, 30 (*Zenob.*), 27 : *Fertur vixisse cum liberis matronæ jam more romanæ.* — Cf. *Chronique Saint Jérôme, ad ann. Abrah.* 2290 (éd. A. Schöne, p. 185) : *Zenobia in urbe summo honore consenuit* [(Malalas, XII, p. 300 (Bonn), raconte qu'Aurélien, après le triomphe, fit décapiter Zénobie. Ce texte n'a aucune valeur,]. — D'après une tradition rapportée par Zonaras XII, 27 (III, p. 153 Dind.)] et Syncelle (I, p. 721), Zénobie aurait épousé à Rome un homme de haut rang (Zonaras dit : de rang sénatorial) : le fait est certainement à rejeter. — Eutrope (IX, 13, 2) et la *Chronique de Saint Jérôme* (*loc. cit.*) parlent de descendants de Zénobie qui vivaient de leur temps : il s'agirait alors de descendants de Waballath ou de ses sœurs (Zonar., *loc. cit.*, pp. 152-153) ; mais cette filiation, revendiquée par quelques grandes familles romaines de la fin du IVe siècle, est au moins fort douteuse. — Il est inutile de dire que la tradition selon laquelle Aurélien (Zonar., XII, 27, III, p. 153 Dind.) aurait épousé une des filles de Zénobie, est fausse.

3. *Vitæ XXX Tyrann.*, 25 (*Tetric. Jun.*), : 4 *Tetricorum domus hodieque extat in monte Cælio inter duos lucos contra Isium Metellinum pulcherrima.*

4. Les détails, donnés par les *Vitæ XXX Tyrannor.*, 24 (*Tetric. Sen.*) 5 et 25, (*Tetric. Jun.*), 3-4, sur les relations d'Aurélien avec les deux Tetricus, sont fort sujets à caution.

5. *Vitæ XXX Tyrann.*, 25 (*Tetric. Jun.*), 2 : *Illibato patrimonio.*

6. Voir plus loin, sur la correcture de Tetricus, IIIe Partie, Chap. Ier, p. 144, not. 1

7. *Epitom.*, 35, 7.

8. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 5 : *Filio veniam atque honorem senatorum* (*Tetricus*) *cooptavit*; — *Vita Aurelian.*, 39, 1 ; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 25 (*Tetric. Jun.*), 2.

9. Eutrop., IX, 13, 2 : *Diutissime.* Il existe des monnaies de consécration de Tetricus (H. Cohen², VI, *Tetricus père*, n°s 25-30). — Th. Bernhardt (*loc. cit.*, p. 201) pense que Tetricus est mort à l'époque où le Sénat était maître du gouvernement, c'est-à-dire pendant l'interrègne qui suivit le meurtre d'Aurélien ou sous Tacite au plus tard ; ni Aurélien, ni Probus, ni aucun des empe-

A la suite du rétablissement de l'unité romaine, Aurél prit le titre de *Restitutor Orbis*[1], que lui donnent les incriptions les monnaies. Rome n'avait jamais reconnu officiellement empereurs gallo-romains, et elle n'avait concédé aux princes Palmyre qu'un pouvoir subordonné. Légalement Waballath Zénobie, tous les empereurs gallo-romains, étaient des usur teurs et des tyrans. Aurélien affecta cependant de ne les traiter comme tels. Il savait qu'au temps de Gallien et Claude les uns et les autres avaient rendu de grands servic

reurs suivants, dit-il, n'aurait toléré la frappe de semblables monnaies. C là une pure supposition, qui est en contradiction formelle avec le t d'Eutrope. On ne sait rien de précis sur la date à laquelle mourut Tetricu

1. Le titre de *Restitutor Orbis* est le seul qui se trouve sur l'ensemble inscriptions et des monnaies ; celui de *Pacator Orbis* n'apparait que sur inscription de Gaule et sur les monnaies de l'atelier de Lyon.

Restitutor Orbis. — *a*) Inscriptions : *C. I. L.*, VI, 1112 (Rome : fin 274, a le 10 décembre) : *Restitutor Orbis, fortissimus et victoriosissimus princeps* *C. I. L.*, XI, 1214 (Plaisance) : *Restitutor totius Orbis sui.* — *C. I. L.*, XII, (route Forum Julii à Aix : janvier-décembre 273) ; *Id.*, 5561 (route Vie Tournon, Arras : *Pacator et Restitutor Orbis* (de 274 ou 275). — Peut-êtr surnom de *Restitutor Orbis* doit-il être rétabli sur l'inscription mutil *C. I. L.*, XII, 5549 (route Lyon-Arles, Valence : de 274 ou 275). — Le me surnom figure sur l'inscription de Saccaea (Syrie : *C. I. L.*, III, 122 Waddington, *loc. cit.*, n° 2137), qui se rapporte probablement à Aurélien. Deux inscriptions de Thrace [*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.333 (Serdica) et 13.7 (Slivnica)], portent : *Reparator Conservator patriæ Recuperata Republica* ; un inscription de Mésie Inférieure, *C. I. L.*, III. *Supplém.*, 7586 (Callatis) : *Restitutor patriæ* (cf. *C. I. G.*, *Add.* 2349[a] (Andros) : Γῆς Σωτῆρα.

b) Monnaies : IIe période monétaire (au plus tard début 274). — Tarraco Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 294 gr.[4] (Victoire debout tendant une couronne à Aurélien debout). Cyzique, *Id.*, nos 294 gr.[4], 301 (*Id.*), 334 (le Soleil debout tenant un fouet et Aurélien debout. Tous deux tiennent en commun un globe. Deux prisonniers assis), 337-341 (comme le 294).

IIIe période monétaire (274-275). — Serdica, *Id.*, nos 294 gr[b], 295, 297-318 (comme le 294). Antioche, n° 301 (*Id.*). — Indéterminées : 294, 296, 319, 326, 335, 336 (*Id.*).

La légende *Restitutor Orbis* ne se trouve dans aucun des deux ateliers monétaires de Siscia et de Rome.

Pacator Orbis. — *a*) Inscriptions : *C. I. L.*, XII, 5561 (route Vienne-Tournon, Arras : de 274 ou 275). — Peut-être le titre de *Pacator Orbis* doit-il être restitué sur l'inscription mutilée : *C. I. L.*, XII, 5549 (route Lyon-Arles, Valence : de 274 ou 275).

b) Monnaies : IIe période monétaire. Lyon, Th. Rohde, *Catal.*, n° 260 (le Soleil marchant, la main droite levée, tenant un fouet de la main gauche).

IIIe période monétaire : Lyon, n° 262 (Aurélien debout sacrifiant devant un autel). — Indéterminée : n° 261 (comme le 260).

Les monnaies donnent aussi à Aurélien un autre titre caractéristique, celui de *Restitutor Sæculi.* — IIe période monétaire : Siscia, Th. Rohde, *Catal.*, n° 293 (Victoire debout présentant une couronne à Aurélien).

Sur les légendes *Restitutor Orientis* et *Pacator Orientis*, qui sont d'époque antérieure, voir plus haut, p. 105, not. 2.

Les légendes *Restitutor Orbis* et *Pacator Orbis* ne sont pas particulières à

à l'Empire en sauvant la Gaule et l'Orient romain des attaques des barbares. Leurs inscriptions ne furent pas martelées [1].

Le numéraire romain avait toujours été accepté en Gaule et en Orient, tandis que celui de l'empire gallo-romain et probablement aussi la monnaie frappée par l'Etat palmyrénien depuis 270, ne l'étaient pas en Italie [2]. L'unité impériale rétablie, Aurélien consacra officiellement cet état de choses [3]. En Orient, le numéraire se composait du numéraire romain frappé à Antioche sous le contrôle palmyrénien, au nom de Gallien et de Claude, jusque dans la seconde moitié de 269, des Antoniniani à la double effigie de Waballath et d'Aurélien (270-271) et des Antoniniani d'indépendance de Waballath et de Zénobie. Les pièces à effigie de Waballath et Zénobie, y compris les monnaies d'indépendance qui n'avaient jamais eu cours légal en dehors de l'empire palmyrénien, durent être maintenues en circulation [4] ; mais, comme elles étaient en petit nombre, elles furent bientôt submergées sous la masse du numéraire romain. Dès la conquête de l'Orient, la frappe fut

la numismatique d'Aurélien : elles se rencontrent, en outre, *Restitutor Orbis* : pour Hadrien (H. Cohen², II, n° 1285), Gordien III (*Id.*, V, 311), Valérien (*Id.*, VI, 181-187), Postumus (*Id.*, 323-326), Claude (*Id.*, 247), Tacite (*Id.*, 108-109) et Probus (*Id.*, 506-510) ; *Pacator Orbis*, pour Septime Sévère (*Id.*, 355-356), Caracalla (*Id.*, 170-171), Valérien (*Id.*, 145), Gallien (*Id.*, 715), Postumus (*Id.*, 214), Florianus (*Id.*, 46-47), Probus (*Id.*, 395), Numerianus (*Id.*, 41) et Carausius (*Id.*, VII, 187) : cf. *Pacatores Gentium* (Maximien, VI, n° 424 ; Constance Chlore : *Id.*, n° 212). La légende *Restitutor Sæculi* n'apparaît jamais sur les monnaies avant Aurélien ; après lui, elle ne se trouve que pour Probus (*Id.*, 511-513, 520-524) et Carausius (*Id.*, VII, 294-295).

1. C'est le cas pour les inscriptions d'Odænath, de Zénobie, de Waballath et des empereurs gallo-romains.

2. Voir plus haut, p. 54, not. 1.

3. Les trésors de Villanova d'Asti (*Rivist. Ital. di Numismat.*, IV, 1891, pp. 174-175 : 300 monnaies de Gallien à Maximien), de Dambel [Giorgio Ciani, *il Ripostiglio di Dambel* (*Id.*, VIII, 1895, pp. 140-141) : 285 monnaies de Claude à Dioclétien)], du Rongie (Th. Mommsen, *Histoire de la Monnaie Romaine*, trad. Blacas, III, p. 117), enfouis sous Dioclétien, ne contenaient aucune monnaie des empereurs gallo-romains. — Il y en avait quelques-unes dans les trésors de Gallarate (quelques pièces de Tetricus sur un total de 3542 monnaies : Th. Mommsen, *loc. cit.*, III, p. 117), et dans le Trésor de la Venera, enfoui en 287-288 (A. Milani, *loc. cit.* : sur 46.442 monnaies, dont 11.175 antérieures à l'avènement d'Aurélien, le trésor ne comptait que 27 Postumus, 38 Victorinus, 3 Marius, contre 5.300 Gallien, 4.880 Claude et 354 Quintillus), mais c'étaient de pures exceptions.

4. Dans le trésor de Tautha (Haute-Egypte), enfoui sous le règne de Dioclétien et Maximien (*Rivist. Ital. di Numismat.*, I, 1888, p. 151 et III, 1890, p. 20), sur 185 pièces de Gallien à Maximien, on trouve deux monnaies de Waballath-Aurélien et une de Zénobie.

[illegible] un temps de
[illegible] leurs [illegible]ines,
[illegible]

[illegible] différente. Dès
[illegible] autonome.
[illegible] avaient
[illegible] Les pièces anté-
[illegible] La
[illegible] com-
[illegible] une proportion
[illegible] empereurs romains de
[illegible] librement en
[illegible] le nombre des
[illegible] multipliées sous
[illegible] de Vienne et de
[illegible] furent fermés.
[illegible] la frappe n'y fut
[illegible] des empereurs
[illegible] raison de son abon-
[illegible] à former la masse du
[illegible]

[illegible]
[illegible] II. *loc.*
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] *principalement*
[illegible]
[illegible] antérieu-
[illegible] revers connus
[illegible] Aurélien debout
[illegible] un tro-
[illegible] *Id.*, n° 390 :
[illegible] sont frappées
[illegible]
[illegible] :
[illegible] sous Probus :
[illegible] Postumus,
[illegible] Tetricus fils,
[illegible] Probus. Les
[illegible] deux tiers de la trou-
[illegible] d'Aurélien.
[illegible] *coins found at*
[illegible] sous Allectus. Sur
[illegible] romain (331 Postumus,
[illegible] père. 13.533 Tetricus fils), 1.660

Pour célébrer la reconstitution de l'unité impériale, Aurélien consacra au Forum, sur les Rostres, une statue d'or du Genius Populi Romani [1]. L'Empire témoignait officiellement sa

(dont 175 Aurélien et 14 Sévérina), seulement sont postérieures à la reconquête.

Cf. les trésors de Dean (*Numism. Cronicl.*, 1880, pp. 52 sqq.), enfouis sous Probus et Allectus, de Bawtry (*Numism. Cronicl.*, 1886, p. 245), enfoui sous Dioclétien, de Cadbury Camp (*Numism. Cronicl.*, 1896, p. 238), etc.

Gaule. — Trésor d'Autrèches (Oise : Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 64), enfoui sous Probus : sur 800 pièces, il y avait 344 Tetricus.

Trésor des Fins d'Annecy (Haute-Savoie : Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 170), enfoui sous Probus. Sur 10.700 monnaies, il y avait 52 Postumus, 686 Victorinus, 1 Marius, 2.958 Tetricus père, 1.318 Tetricus fils, et seulement 179 pièces postérieures à la reconquête (112 Quintillus, 62 Aurélien, 5 Probus). Cf. les trésors de Sillingy (Haute-Savoie : Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 175), enfoui en 276, d'Evreux [(Ad. BLANCHET, n° 377 ; — Cf. E. FERRAY, *le Trésor militaire d'Evreux*, (*Rev. Numism.*, 1892, pp. 1-27), du Bois du Fai, (Eure : *Id.*, n° 396), enfouis à la même date.

Depuis les règnes de Carus et surtout de Dioclétien, les monnaiès des empereurs gallo-romains disparaissent graduellement. Trésor de Reichenstein, Bâle ([Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 846 ; — Cf. Ad. ERMAN, *der Fund von Cattenes* (*Zeitschr. für Numism. Berl.*, VII, 1880, p. 317)], enfoui sous Carus : sur 2.555 monnaies, il n'y a plus que 44 Postumus, 125 Victorinus, 2 Marius, 210 Tetricus père, 86 Tetricus fils. — Trésor de Niederrentgen (Lorraine : Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 797), enfoui sous Dioclétien et Maximien ; sur 600 pièces, il n'y en a qu'une douzaine de Gallien et des empereurs gallo-romains. — Cf. les trésors de Châlons (Ad. BLANCHET, *loc. cit.*, n° 146) enfoui sous Dioclétien, de Lancié (Saône-et-Loire : *Id.*, n° 288), enfoui sous le règne de Constance Chlore et Galerius, etc. Après Constantin, les pièces des empereurs gallo-romains ne figurent plus dans les trouvailles monétaires qu'à titre d'exception (voir Ad. BLANCHET, *loc. cit.*).

1. CHRONOG. ANN. 354, p. 148 (éd. Th. Mommsen) : *Genium populi Romani aureum in Rostra posuit.* — Cette statue est encore mentionnée au IV° siècle par les Régionnaires (*Notitia, Reg. VIII : Rostra III, Genium Populi Romani aureum et equum Constantini. — Curios. : Rostra III, Genium Populi Romani, Senatum*), et à la fin du IV° ou au début du V° siècle par une inscription gravée sur le pavé de la Basilique Julia (*Genius Populi Romani :* ORELLI-HENZEN, 5774 ; — Cf. H. JORDAN, *Ephem. Epig.*, 1876, p. 278, n° 40). — Au dernier siècle de la République, il y avait dans la partie Nord-Est du Forum, près du Temple de la Concorde, un petit sanctuaire du *Genius Populi Romani* (DION CASS., XLVII, 2 ; L, 8 : Ναὸς τοῦ Γενίου τοῦ Δήμου). On y sacrifiait au Genius le VII des Ides d'octobre (= 9 octobre : FASTES D'AMITERN., à cette date) : il n'est plus question de cet édifice à une époque postérieure. La statue d'or, placée par Aurélien sur les Rostres, en est absolument indépendante. — LIGORIO (*Cod. Neapolit.*, XXXIV, p. 145), raconte qu'on a trouvé au Forum, en 1539, un petit édifice circulaire de marbre : «... *sotto il Campitoglio vicino a l'arco di Settimio verso il Foro Romano, ove anchora fu scoperta gran parti d'un tempietto di marmo tutto di forma circolare, che non fu guasto, ma ricoperto et lassato stare di quella sorte che fu trovato* — » ; et R. LANCIANI (*The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, Londres, 1897, p. 281), rapporte cette trouvaille au sanctuaire du *Genius Populi Romani.* — Je ne crois pas qu'on puisse admettre comme authentique l'indication donnée par Ligorio ; le sanctuaire, qui d'après lui aurait été laissé intact et recouvert de nouveau, n'a pas été retrouvé lors du déblaie-

reconnaissance à la divinité tutélaire qui l'avait protégé pendant la crise du III[e] siècle et à laquelle il attribuait un relèvement aussi rapide.

ment du Forum. — L'inscription *Genio Populi Romani*, trouvée près de l'Arc de Titus (Vaglieri, *Bull. Archeol. Com.*, 1900, p. 64; — Cf. Ch. Huelsen, *Beiträge zur Alten Geschichte*, II, 1902, p. 235), ne semble pas provenir de ce sanctuaire.

Le Calendrier de Philocalus (354 ap. J.-C.) à la date III Id. et prid. Id. Febr. (=11, 12 février) — Cf. le *Feriale Campanum* de 387 (*C.I.L.*, X, 3792), à la date III Id. Febr. (= 11 février), — mentionne des *Ludi Genialici*, consacrés au *Genius Populi Romani*, que ne connaissent pas les calendriers antérieurs au IV[e] siècle (*C.I.L.*, I[2], p. 309). Il est possible que ces jeux aient été institués par Aurélien, lors de la dédicace de la statue du Genius Populi Romani.

A la suite de la crise du III[e] siècle, qui avait mis en péril l'empire romain, il y eut une renaissance du culte du *Genius Populi Romani*. Depuis Septime Sévère (H. Cohen [2], IV, *Septime Sévère*, 209), le type et la légende du *Genius* n'avaient plus figuré sur les monnaies; ils reparaissent avec Dioclétien (*Id.*, VI, *Dioclétien*, 83-132), Maximien (*Id.*, *Maximien*, 138-225), Constance Chlore (*Id.*, VII, *Constance Chlore*, 59-142), Galerius (*Id.*, *Galère*, 50-111), Sévère (*Id.*, *Sévère*, 19-46), Maximin (*Id.*, *Maximin*, 56-101), Licinius père (*Id.*, *Licinius*, 49-57), Constantin (*Id.*, *Constantin*, 195-235). — Prudence (*Contra Symmach.*, II, 392 sqq. combat avec énergie le culte du Genius de Rome défendu par Symmaque (X, 61).

TROISIÈME PARTIE.

LE GOUVERNEMENT INTÉRIEUR.

LES RÉFORMES.

CHAPITRE I.

CARACTÈRE DU GOUVERNEMENT INTÉRIEUR D'AURÉLIEN.

Aurélien était arrivé tard à l'Empire; quand il succéda à Quintillus, il avait 55 ans[1]. C'était, au physique, un homme vigoureux, de grande taille[2]; il avait les cheveux courts et grisonnants[3], le front bas, les yeux petits et vifs[4], les traits

Sources pour le Gouvernement intérieur. — Les sources principales pour l'œuvre intérieure d'Aurélien sont: ZOSIME, I, 61 et la *Vita Aureliani*, 35, 1-3; 45-50. — Il faut y ajouter un certain nombre d'indications fragmentaires, qui seront mentionnés à propos de chaque réforme.

Inscriptions (10 décembre 273/9 décembre 274). — Italie : *C.I.L.*, VI, 1112 (Rome : fin 274, avant le 10 décembre). — Gaule : *C.I.L.*, XII, 2673 (de 274); 5548 (*Id.*, Tain : décembre 273). — Afrique : VIII, 10.177 (Numidie : route Théveste-Timgad, 1er janvier/9 décembre 274); *Id.*, 10.217 (Numidie : route Timgad-Lambèse, même date).

Inscriptions de date indéterminée, mais postérieures à la reconstitution de l'unité impériale (donc 274/275) : — Italie : *C.I.L.*, XI, 1214 (XIe région : Plaisance). — Bretagne, VII, 1152 (Bittern). — Gaule : *C.I. Rhen.*, Bramb., 1939 (Germanie supérieure : route Mayence-Antunnacum); *C.I.L.*, XII, 5549 (Narbonaise : Valence); *Id.*, 5561 (*Id.*, Arras). — Mésie inférieure : *Archäol. Epig. Mitth. aus Œsterr. Ung.*, XVII, 1894, p. 188, n° 145 (Gostilica). — Thrace : *C.I.L.*, III, *Supplément* 12.333 (Serdica); *Id.*, 13.715 (Slivnica). — Syrie : *C.I.L.*, III, 122 (WADDINGTON, *loc. cit.*, n° 2137 : Saccæa), si l'inscription, qui est mutilée, se rapporte réellement à Aurélien. Voir plus loin, *Appendice III*.

Monnaies. — Troisième période monétaire du règne d'Aurélien (274-275) : TH. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 302-303.

1. Voir plus haut, p. 27.

2. *Vita Aurelian.*, 6, 1 : *Decorus ac gratia viriliter speciosus, statura procerior, nervis validissimus.* — On ne possède aucun buste authentique d'Aurélien : le buste du musée Torlonia, n° 519 (*Monum. Torlon.*, 158, 607) ne se rapporte pas à lui. — Sur l'effigie, en particulier des monnaies d'or, voir J.-J. BERNOULLI, *Römisch. Ikonog.*, Stuttgart, 1894. II, 3, p. 183 (pl. VI, 7-8).

3. ZOSIM., I, 51. — Cf. plus haut, p. 95, not. 3.

4. J.-J. BERNOULLI, *loc. cit.* — Le portrait, donné par MALALAS [liv. XII

énergiques, la physionomie dure[1] et peu avenante. Cavalier infatigable, aussi prompt à la défense que les bandes barbares l'étaient à l'attaque, bouillant et toujours près à tirer l'épée — ses soldats l'avaient surnommé *Manu ad ferrum*[2], — formé au commandement par trente ans de guerres, il avait toutes les qualités de l'officier[3] et du soldat.

La vie des camps avait encore développé sa rudesse naturelle[4]. Il était sévère[5] pour les autres comme pour lui-même, inexorable dans le maintien de la discipline[6]. Ses colères étaient soudaines et terribles[7]; il était brutal, cruel[8] à l'occasion,

p. 299 (éd. Bonn)] : Ἦν δὲ μακρός, λεπτός, ὑποφάλακρος, μικρόφθαλμος, ὁλοπόλιος, μεγαλόψυχος, εὔσκυλτος, est loin d'être sûr : toutefois les détails s'accordent assez bien avec ce que l'on sait d'autre part.

1. EUTROP., IX, 14 : *Trux omni tempore*; — *Epitom.*, 35,9; — JEAN D'ANTIOCH., (*Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 599, n° 155 : Βασιλεὺς ἐν παντὶ τῷ καιρῷ δυσχερὴς καὶ ἀπρόσιτος.

2. *Vita Aurelian.*, 6, 1-2 : *Gladii exserendi cupidus. Nam cum essent in exercitu duo Aureliani tribuni, hic et alius qui cum Valeriano captus est, huic signum exercitus adposuerat manu ad ferrum, ut si forte quæreretur, quis Aurelianus aliquid vel fecisset, vel gessisset, suggereretur Aurelianus manu ad ferrum atque cognosceretur*; — AMMIEN MARCELL., XXXI, 5, 17 : *Acer vir.*

3. ZONAR., XII, 27 (III. p. 152 Dind.) : Στρατηγικώτατος ὤν; — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.* : Τὰ πολέμια δεινῶς ἠσκημένος; — MALAL., XII, p. 299 (éd. Bonn) : Αὐρηλιανὸς ὁ πολεμικός; — EUTROP., IX, 13, 1 : *Vir in bello potens*; — OROS., VII, 23, 3 : *Vir industria militari excellentissimus.*

4. Le caractère de Probus était beaucoup plus doux. — EUTROP., IX, 17 : (*Probus*) *vir acer, strenuus, justus, et qui Aurelianum æquaret gloria militari, morum autem civilitate superaret.*

5. *Vita Aurelian.*, 6, 1 : *Severitatis immensæ*; — *Id.*, 1, 5; 40, 2; 44, 1 : *Aurelianum multi neque inter bonos, neque inter malos principes ponunt, idcirco quod ei clementia, imperatorum (dos) prima, defuerit*; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 24 (*Tetric. Sen.*), 3-5; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 35, 7; — AMMIEN MARCELL., XXXI, 5, 17 : *Severissimus noxarum ultor.*

6. EUTROP., IX, 14 : *Disciplinæ militaris et morum dissolutorum magna ex parte corrector.* — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.* : Τοῦ τῶν στρατιώτων τάγματος καὶ τῶν ἐξιτήλων καὶ διαλελυμένων ἠθῶν ὡς ἐπίπαν γενναῖος ἐπανορθωτὴς ἦν.

7. *Vita Aurelian.*, 21, 5 : *Ut erat natura ferocior, plenus irarum Romam petit vindictæ cupidus...*; — *Id.*, 32, 3 : *Ut erat ferox animi, concitatione multus, vehementer irascens quod adhuc Tetricus Gallias obtineret, occidentem petit...*; — *Vitæ XXX Tyrann.*, 24, (*Tetric. Sen.*), 4 : *Cum Aurelianus nihil simplex, neque mite aut tranquillum facile cogitaret*; — EUTROP., IX, 13, 1; — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.*

8. *Vita Aurelian.*, 36, 3; — *Epitom.*, 35, 9; — EUTROP., IX, 13, 1 : *Ad crudelitatem propensior*; — *Id.*, 14 : *Sævus ac sanguinarius*; — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.* : Πολὺ πρὸς ὠμότητα ῥέπων. — Cf. JULIEN : Συμπόσιον ἢ Κρόνια (313 D. — 314 A, p. 403, éd. Hertlein), qui parle d'Ἄδικοι φόνοι. — EUTROPE (IX, 14) et l'*Epitome* (*loc. cit.*) disent qu'il fit périr le fils de sa sœur; la *Vita Aureliani* (36, 3) nomme la fille de sa sœur (cf. 39, 9 : *Addunt nonnulli filium sororis, non filiam, ab eodem interfectum. Plerique autem etiam filium sororis*); JEAN D'ANTIOCHE (*loc. cit.*), la femme de son fils. — On ne sait rien de précis sur

moins par penchant naturel que par emportement ou par raison d'Etat; mais il savait, surtout lorsque l'intérêt de sa politique l'exigeait, se montrer généreux, modéré et conciliant[1]. Son caractère était droit et honnête[2]; il détestait le désordre[3] et poursuivait les prévaricateurs sans merci[4]. Il était superstitieux et fervent adepte de la religion solaire[5]. Son esprit n'était pas cultivé ; mais il avait l'intelligence très vive, très ouverte et le sens profond des besoins de l'Etat.

Au cours des deux années qu'avait duré la reconstitution de l'unité impériale, Aurélien avait fait preuve des plus brillantes qualités militaires et aussi d'un grand esprit politique. Son passé et son caractère le préparaient beaucoup moins à l'exercice du gouvernement intérieur[6]. Jusqu'au IIIe siècle, les futurs empereurs s'étaient initiés comme gouverneurs de provinces à la pratique de l'administration civile. Mais, depuis que les hauts commandements militaires et l'empire étaient devenus accessibles aux soldats de métier, il n'en était plus de même. La carrière privée de Claude, d'Aurélien, de Probus fut exclusivement militaire.

La situation intérieure était complexe ; il y avait en particulier, dans les rapports avec le Sénat, beaucoup de ménagements à garder et de nuances à observer. Aurélien, dur et

les circonstances de la mort (*Vita Aurelian.*, 36, 3 : *Ut et filiam sororis occiderit, non in magna, neque in satis idonea causa*). — A Rome, il n'y avait pas unanimité dans le jugement porté sur Aurélien : les uns incriminaient sa cruauté, les autres, avec plus de raison, sa dureté et sa sévérité excessives : *Vita Aurelian.*, 31, 4 : *Crudelitas, vel ut quidam dicunt, severitas;* — 49, 4 : *Ut plerique dicunt, causa tenendæ severitatis, ut alii, studio crudelitatis.* Le reproche de cruauté venait surtout des ennemis d'Aurélien, et notamment du parti sénatorial.

1. Particulièrement lors de la prise de Tyane et de l'entrée à Antioche. (Voir plus haut, pp. 91 et 96).

2. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 12 : *Tantum ille vir severitate atque incorruptis artibus potuit...*

3. *Vita Aurelian.*, 37, 7 : *Quidquid scelerum, quidquid malæ conscientiæ vel artium funestarum, quidquid deinde factionum, Aurelianus toto penitus orbe purgavit.*

4. *Vita Aurelian.*, 39, 5 : *Fures provinciales repetundarum ac peculatus reos, ultra militarem modum est persecutus ut eos ingentibus suppliciis cruciatibusque puniret* ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 7.

5. Sur la religion personnelle d'Aurélien, voir plus loin, Chap. V.

6. *Vita Aurelian.*, 44, 2 : *Verconnius Herennianus, præfectus Prætorii Diocletiani, teste Asclepiodoto, sæpe dicebat Diocletianum frequenter dixisse, cum Maximiani asperitatem reprehenderet, Aurelianum magis ducem esse debuisse quam principem.* Le mot de Dioclétien, s'il est authentique, se rapporte surtout au gouvernement intérieur d'Aurélien.

cassant, habitué à l'obéissance passive des camps, n'avait ni la souplesse, ni le doigté nécessaires. Il allait droit au but ; s'il rencontrait des obstacles, il les brisait sans jamais songer à les tourner, ni se préoccuper de sauver au moins les apparences. Faute de savoir-faire, il semblait avoir tort, alors même qu'il avait raison : « C'était un bon médecin, disait-on de lui, mais sa méthode était bien mauvaise[1]. » Sa rudesse, sa brusquerie, son esprit autoritaire déplaisaient profondément. Il était impossible de ne pas reconnaître ses grandes qualités : il était difficile de l'aimer[2].

Sur cinq années et demie de règne, Aurélien en passe plus de trois et demie en campagne ; il se déplace constamment. Il séjourne rarement à Rome : deux ou trois mois au printemps de 270 entre la première guerre des Juthunges et la guerre des Vandales, neuf ou dix en 271, avant la campagne d'Orient et autant, en 274, après le triomphe. Au milieu des dangers multiples qui menacent l'Empire, Aurélien est sans cesse arrêté dans ses guerres et dans ses réformes ; il n'a jamais le temps de rien achever. En 270, pressé de se rendre à Rome, il ne peut anéantir les Juthunges ; un peu plus tard, il court sur le Danube pour repousser l'invasion des Vandales ; à la fin de 270, une nouvelle invasion des Juthunges le rappelle en Italie. Les Juthunges battus, il ne peut les poursuivre, car sa présence est nécessaire à Rome, où de graves séditions ont éclaté en son absence. En 272, lorsqu'il vient à peine de réduire Palmyre, il apprend que les Carpes ont envahi la Mésie Inférieure et la Thrace : il regagne l'Europe et bat les envahisseurs. Mais, pendant ce temps, Palmyre et l'Egypte se soulèvent. Aurélien doit revenir sur ses pas et engager une seconde campagne d'Orient. Rentré à Rome, après la soumission de l'empire gallo-romain, il se consacre entièrement à l'administration intérieure ; mais, quelques mois plus tard, à la fin de 274, un mouvement insurrectionnel en Gaule, une nouvelle invasion en Rhétie et les préparatifs de la guerre contre les Perses le con-

1. *Vita Aurelian.*, 21, 8-9 : *Cum alii dicerent... bonum quidem medicum, sed mala ratione curantem.*

2. Eutrop., IX, 14 : *Necessarius magis in quibusdam quam in ullo amabilis Imperator* — cf. *Vita Aurelian.*, 37, 1 : *Necessario magis quam bono* ; — 21, 8 : *Timeri cœpit princeps optimus non amari, cum alii dicerent perfodiendum talem principem, non optandum...* ; — Jean d'Antioch., *loc. cit.* : Μᾶλλον ἀναγκαῖος στρατηγὸς ἤπερ αἱρετὸς βασιλεύς.

traignent une dernière fois à quitter Rome ; il ne devait plus y rentrer.

L'anarchie militaire avait rompu l'unité impériale, désorganisé la défense des frontières, ruiné matériellement et moralement l'Empire. Le programme d'Aurélien fut de reconstituer l'unité, de relever l'autorité impériale et de la mettre désormais au-dessus de toute atteinte. La première partie du règne, de 270 à 273, avait été consacrée à la reconstitution territoriale ; la seconde devait l'être à la reconstitution militaire, administrative et morale : c'est l'époque des grandes réformes monétaire et religieuse.

Le grand rôle, joué par le Sénat au temps de Sévère Alexandre, de Pupien et de Balbin, avait pris fin à l'avénement de Gordien III. Cependant, au cours de l'anarchie militaire, le Sénat avait exercé une grande influence morale et pris une part active au gouvernement. Gordien III, Philippe, Decius, Valérien l'avaient traité avec égards.

Tout avait changé sous Gallien. Les sénateurs avaient été exclus de l'armée : le commandement de la légion était passé du légat sénatorial au préfet équestre[1]. Dans un grand nombre de provinces, sinon dans toutes, les gouverneurs consulaires et prétoriens avaient été remplacés par des chevaliers[2]. Le Sénat perdait ainsi les plus importants des privilèges que Septime Sévère lui avait laissés. Enfin la frappe du bronze, dont il avait le monopole, avait presque entièrement cessé[3].

Claude s'était montré plein de déférence pour le Sénat, mais il ne lui avait rendu aucun des privilèges qu'il venait de perdre[4]. A sa mort, le Sénat avait proclamé Quintillus et essayé de remettre la main sur le gouvernement ; cette tentative avait échoué. Il avait dû s'incliner devant le choix de l'armée du Danube et reconnaître Aurélien, mais n'avait abandonné aucune de ses revendications.

Le Sénat comprenait deux éléments : les sénateurs qui, de naissance, appartenaient à l'aristocratie et avaient parcouru la carrière sénatoriale, et les chevaliers entrés au Sénat par *adlectio*. Nous ne savons pas exactement dans quelle proportion, en 270, ces deux éléments étaient représentés au Sénat.

1. Voir plus loin, p. 145, not. 1.
2. *Id.*
3. *Id.*, Chap. III.
4. Voir mon travail, *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VIII.

Les chevaliers admis au Sénat ne s'élevaient généralemen pas au-dessus de la classe des *prætorii*. Or les sénateurs dont nous connaissons les noms, sont presque exclusivement les consuls, les préfets de la Ville et quelques gouverneurs de provinces. Un fait toutefois est certain : les sénateurs de famille sénatoriale exerçaient au Sénat une influence prépondérante ; ils avaient la direction de l'assemblée. Le prince du Sénat, Pomponius Bassus, consul en 258 et préfet de la Ville à une date indéterminée, était l'un des leurs[1]. C'est parmi eux que se recrutaient les hautes magistratures et en particulier le consulat.

Sur les 42 consuls ordinaires de 244 à 285, il y en a 20 dont le *gentilicium* est connu. De ces 20, 13 sont de famille sénatoriale ; pour 3[2], cette famille était sénatoriale dès le Ier siècle ; pour 3 autres[3], elle l'était au IIe siècle ; pour 6 ou 7[4], elle l'était devenue sous les Sévères, au début du IIIe siècle. Pendant la même période, nous ne connaissons que 4 chevaliers qui se

1. Voir le cursus de Pomponius Bassus, à l'*Appendice II*. — Il était τοῦ γένους λαμπροῦ [*Inscript*. G. B. De Rossi, *Roma Sotterran.*, II, Rome, 1877, pp. 282-283, = *C. I. L.*, VI, 3386 = *Insc. Gr. Ital.* (Kaibel), 1076]. — Sa famille est arrivée aux honneurs dès la seconde moitié du Ier siècle. Un T. Pomponius Bassus est légat de Trajan dans son proconsulat d'Asie (sous Titus 79-80), puis légat *pro prætore* de Galatie et Cappadoce, sous Trajan (P. V. Rohden et H. Dessau, *Prosopog. Imp. Rom.*, P, n° 530).

Un L. Pomponius Bassus, est consul suffect en 118 (*Actes Arvales*, *C. I. L.*, VI, 20786, 22) et proconsul de Narbonnaise (G. B. De Rossi, *Roma Sotterran.*, II, p. 281). — Sous Commode on trouve un C. Pomponius Bassus Terentianus, proconsul de Lycie et Pamphylie (Benndorf, *Reisen in Lycien*, p. 71, n° 50 ; — cf. *Prosopog.*, P., n° 531). Viennent ensuite :

Pomponius Bassus, peut-être fils du précédent (*Prosopog.*, P. 524), consul (c'est probablement le consul ordinaire de 211), légat consulaire d'une des provinces de Mésie (Dion Cass., LXXVIII, 21, 2), tué par Elagabal en 219 (*Id.*, LXXIX, 5, 14). — Sa femme, Annia Faustina (*Id.*), descendait de Marc Aurèle. — (Pomponius) Bassus, fils du précédent, légat de son père en Mésie (Dion Cass., LXXVIII, 21, 2), relégué dans une île, comme délateur, au début du règne de Macrin., en 217 (*Id.* — *Prosopog.*, P, n° 526). — Pomponius Bassus, fils du précédent, princeps Senatus en 270 (*Prosopog.*, P, n° 527. — Cf. *Appendice II*).

2. L. Valerius Poplicola Balbinus, Maximus, consul en 256. — M. Acilius Glabrio, consul en 256. — Pomponius Bassus, consul I en 258, II en 271, princeps Senatus.

3. C. Bruttius Præsens, consul en 246. — Vettius Gratus, consul en 250. — M. Nummius Tuscus, consul en 258.

4. Armenius Peregrinus, consul en 244. — Fulvius Æmilianus, consul en 244. — M. Nummius Ceionius Annius Albinus, consul I suffect (année indéterminée), II en 263. — C. Julius Asturius Ovinius Paternus, consul I en 269, II en 279. — Junius Veldumnianus, consul en 272. — Virius Lupus, consul en 278, — et probablement aussi M. Claudius Tacitus, consul en 273 et empereur en 275.

soient élevés jusqu'au consulat ordinaire : T. Petronius Taurus Volusianus, en 261[1] ; Julius Placidianus, en 273[2] ; Marcellinus, en 275[3] ; M. Aurelius Aristobulus, en 285[4]. C'est généralement à la suite de services exceptionnels rendus à l'empereur qu'ils ont reçu cette dignité. Un grand nombre d'Orientaux étaient entrés au Sénat sous la dynastie des Sévères ; nous y retrouvons, en 270, quelques-uns de leurs descendants[5].

Le Sénat, où l'esprit de corps avait toujours été très puissant et où les nouveaux venus subissaient très vite l'influence des vieilles familles, était unanime lorsqu'il s'agissait de défendre les privilèges sénatoriaux contre les empiètements de l'autorité impériale. Toutefois les deux éléments qui le composaient, n'apportaient pas dans la résistance le même acharnement. Les chevaliers, qui entraient au Sénat, ne partageaient pas toutes les idées des vieilles familles sénatoriales. C'étaient des hommes nouveaux, qui devaient le plus souvent leur admission à la faveur de l'empereur et étaient tenus à une certaine réserve. L'aristocratie sénatoriale de naissance, au contraire, défendait les anciennes traditions comme un patrimoine de famille ; c'est dans ses rangs qu'Aurélien devait trouver ses ennemis les plus ardents.

Aurélien n'était nullement disposé à rendre au Sénat les privilèges politiques et administratifs que Gallien lui avait

1. Voir le cursus de T. Petronius Taurus Volusianus, *Appendice II*.
2. Voir plus loin, p. 143.
3. *Id.*
4. M. Aurelius Aristobulus, — préfet du Prétoire sous Carin et Dioclétien (Aurel. Vict., *Cæsar*, 39, 14-15 ; — Ammien Marcell., XXIII, 1), Proconsul d'Afrique de 290 à 294 (Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces Africaines*, II, pp. 1-4 ; — *C. I. L.*, VIII, 608. 624. 4645. 5290. *Supplém.* 11.772, 11.774). Préfet de la Ville en 295 (G. Tomassetti, *Note sui Prefetti di Roma*, *Museo Italiana di Antichita classica*, III, p. 58).
5. M. Aelius Aurelius Theo, légat *pro prætore* d'Arabie sous Valérien et Gallien, consul suffect. — Antonius Memmius Hiero, légat *pro prætore* de Cappadoce sous Philippe. — Arcesilaüs, consul ordinaire en 267. — Peut-être Aurelius Artemidorus, curateur du Tibre en 244. — Claudius Herennianus, légat *pro prætore* de Dalmatie sous Philippe. — Armenius Peregrinus, consul en 244. — Flavius Antiochianus, consul I suffect (année indéterminée), II en 270 ; préfet de la Ville en 269-270, II en 272. — Asturius, légat consulaire sous Gallien. — C. Julius Volusenna Rogatianus, consul suffect (année indéterminée), proconsul d'Asie en 254. — Sohæmus, consulaire au temps de Valérien. — Claudius Illyrius, proconsul d'Achaïe, qui releva les murs d'Athènes au temps de Gallien, petit-fils de Cn. Claudius Leonticus, proconsul d'Achaïe sous S. Sévère, était d'origine grecque (Δελτίον Ἀρχαιολογικόν, V, 1889, p. 133, n° 14 ; *C. I. A.*, III, 705, 2 ; cf. 399-400).

Les chevaliers admis au Sénat ne s'élevaient généralement pas au-dessus de la classe des *prætorii*. Or les sénateurs dont nous connaissons les noms, sont presque exclusivement les consuls, les préfets de la Ville et quelques gouverneurs de provinces. Un fait toutefois est certain : les sénateurs de famille sénatoriale exerçaient au Sénat une influence prépondérante : ils avaient la direction de l'assemblée. Le prince du Sénat, Pomponius Bassus, consul en 258 et préfet de la Ville à une date indéterminée, était l'un des leurs[1]. C'est parmi eux que se recrutaient les hautes magistratures et en particulier le consulat.

Sur les 42 consuls ordinaires de 244 à 285, il y en a 20 dont le *gentilicium* est connu. De ces 20, 13 sont de famille sénatoriale ; pour 3[2], cette famille était sénatoriale dès le Ier siècle ; pour 3 autres[3], elle l'était au IIe siècle ; pour 6 ou 7[4], elle l'était devenue sous les Sévères, au début du IIIe siècle. Pendant la même période, nous ne connaissons que 4 chevaliers qui se

1. Voir le cursus de Pomponius Bassus, à l'*Appendice II*. — Il était τοῦ γένους λαμπροῦ [*Inscript.* G. B. De Rossi, *Roma Sotterran.*, II, Rome, 1877, pp. 282-283, = *C. I. L.*, VI, 3386 = *Insc. Gr. Ital.* (Kaibel), 1076]. — Sa famille est arrivée aux honneurs dès la seconde moitié du Ier siècle. Un T. Pomponius Bassus est légat de Trajan dans son proconsulat d'Asie (sous Titus 79-80), puis légat *pro prætore* de Galatie et Cappadoce, sous Trajan (P. V. Rohden et H. Dessau, *Prosopog. Imp. Rom.*, P, n° 530).

Un L. Pomponius Bassus, est consul suffect en 118 (*Actes Arvales*, *C. I. L.*, VI, 20786, 22) et proconsul de Narbonnaise (G. B. De Rossi, *Roma Sotterran.* II, p. 281). — Sous Commode on trouve un C. Pomponius Bassus Terentianus, proconsul de Lycie et Pamphylie (Benndorf, *Reisen in Lycien*, p. 71, n° 50 ; — cf. *Prosopog.*, P., n° 531). Viennent ensuite :

Pomponius Bassus, peut-être fils du précédent (*Prosopog.*, P. 524), consul (c'est probablement le consul ordinaire de 211), légat consulaire d'une des provinces de Mésie (Dion Cass., LXXVIII, 21, 2), tué par Elagabal en 219 (*Id.*, LXXIX, 5, 14). — Sa femme, Annia Faustina (*Id.*), descendait de Marc Aurèle. — (Pomponius) Bassus, fils du précédent, légat de son père en Mésie (Dion Cass., LXXVIII, 21, 2), relégué dans une île, comme délateur, au début du règne de Macrin., en 217 (*Id.* — *Prosopog.*, P, n° 526). — Pomponius Bassus, fils du précédent, princeps Senatus en 270 (*Prosopog.*, P, n° 527. — Cf. *Appendice II*).

2. L. Valerius Poplicola Balbinus, Maximus, consul en 256. — M. Acilius Glabrio, consul en 256. — Pomponius Bassus, consul I en 258, II en 271, princeps Senatus.

3. C. Bruttius Præsens, consul en 246. — Vettius Gratus, consul en 250. — M. Nummius Tuscus, consul en 258.

4. Armenius Peregrinus, consul en 244. — Fulvius Æmilianus, consul en 244. — M. Nummius Ceionius Annius Albinus, consul I suffect (année indéterminée), II en 263. — C. Julius Asturius Ovinius Paternus, consul I en 269, II en 279. — Junius Veldumnianus, consul en 272. — Virius Lupus, consul en 278, — et probablement aussi M. Claudius Tacitus, consul en 273 et empereur en 275.

soient élevés jusqu'au consulat ordinaire : T. Petronius Taurus Volusianus, en 261[1] ; Julius Placidianus, en 273[2] ; Marcellinus, en 275[3] ; M. Aurelius Aristobulus, en 285[4]. C'est généralement à la suite de services exceptionnels rendus à l'empereur qu'ils ont reçu cette dignité. Un grand nombre d'Orientaux étaient entrés au Sénat sous la dynastie des Sévères ; nous y retrouvons, en 270, quelques-uns de leurs descendants[5].

Le Sénat, où l'esprit de corps avait toujours été très puissant et où les nouveaux venus subissaient très vite l'influence des vieilles familles, était unanime lorsqu'il s'agissait de défendre les privilèges sénatoriaux contre les empiètements de l'autorité impériale. Toutefois les deux éléments qui le composaient, n'apportaient pas dans la résistance le même acharnement. Les chevaliers, qui entraient au Sénat, ne partageaient pas toutes les idées des vieilles familles sénatoriales. C'étaient des hommes nouveaux, qui devaient le plus souvent leur admission à la faveur de l'empereur et étaient tenus à une certaine réserve. L'aristocratie sénatoriale de naissance, au contraire, défendait les anciennes traditions comme un patrimoine de famille ; c'est dans ses rangs qu'Aurélien devait trouver ses ennemis les plus ardents.

Aurélien n'était nullement disposé à rendre au Sénat les privilèges politiques et administratifs que Gallien lui avait

1. Voir le cursus de T. Petronius Taurus Volusianus, *Appendice II*.
2. Voir plus loin, p. 143.
3. *Id.*
4. M. Aurelius Aristobulus, — préfet du Prétoire sous Carin et Dioclétien (Aurel. Vict., *Cæsar*, 39, 14-15; — Ammien Marcell., XXIII, 1), Proconsul d'Afrique de 290 à 294 (Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces Africaines*, II, pp. 1-4 ; — *C. I. L.*, VIII, 608. 624. 4645. 5290. *Supplém.* 11.772. 11.774). Préfet de la Ville en 295 (G. Tomassetti, *Note sui Prefetti di Roma*, *Museo Italiana di Antichita classica*, III, p. 58).
5. M. Aelius Aurelius Theo, légat *pro prætore* d'Arabie sous Valérien et Gallien, consul suffect. — Antonius Memmius Hiero, légat *pro prætore* de Cappadoce, sous Philippe.

Arcesilaüs, consul ordinaire en 267. — Peut-être Aurelius Artemidorus, curateur du Tibre en 244. — Claudius Herennianus, légat *pro prætore* de Dalmatie sous Philippe. — Armenius Peregrinus, consul en 244 — Flavius Antiochianus, consul I suffect (année indéterminée), II en 270 ; préfet de la Ville en 269-270, II en 272. — Asturius, légat consulaire sous Gallien. — C. Julius Volusenna Rogatianus, consul suffect (année indéterminée), proconsul d'Asie en 254. — Sohæmus, consulaire au temps de Valérien.

Claudius Illyrius, proconsul d'Achaïe, qui releva les murs d'Athènes au temps de Gallien, petit-fils de Cn. Claudius Leonticus, proconsul d'Achaïe sous S. Sévère, était d'origine grecque (Δελτίον 'Αρχαιολογικόν, V, 1889, p. 133, n° 14 ; *C. I. A.*, III, 705, 2 ; cf. 399-400).

enlevés. Par son passé, il était absolument étranger à la carrière sénatoriale[1], et personnellement il avait peu à se louer du Sénat, qui avait soutenu Quintillus contre lui. Il le maltraita cependant beaucoup moins que ne l'avaient fait Septime Sévère et Gallien ; depuis que la victoire de l'empereur était définitivement acquise, la lutte entre les deux pouvoirs devait nécessairement devenir moins âpre. Aurélien n'était pas systématiquement l'ennemi du Sénat, mais il le surveillait de près et se montrait, dans ses relations avec lui, jaloux de son autorité, méfiant et soupçonneux. Le peuple lui donnait le surnom de pédagogue des sénateurs[2].

Lors de son avénement, Aurélien ne tint pas rigueur au Sénat de son attitude favorable à Quintillus ; il lui fit même des avances. Il prit comme collègue au consulat, pour 271, le prince du Sénat, Pomponius Bassus[3]. Nous avons vu plus haut[4] qu'une partie de l'aristocratie sénatoriale profita de la défaite d'Aurélien à Plaisance pour intriguer contre lui et prit part aux séditions qui éclatèrent alors à Rome. Aurélien vainqueur frappa durement les coupables. Il y eut de nombreuses confiscations[5]; quelques sénateurs — Aurélien tenait à faire un exemple — furent mis à mort[6]. Il n'est plus question ensuite d'intrigues sénatoriales contre l'empereur : le Sénat se sentait impuissant, et Aurélien avait montré qu'il était capable de faire respecter son autorité.

Le Sénat, resté patriote et défenseur constant de l'unité romaine, vit avec joie la chute des empires palmyrénien et gallo-romain ; il oublia un instant ses rancunes et, lorsqu'Aurélien rentra à Rome au début de 274, il le reçut avec enthousiasme[7]. Mais de nouveaux froissements ne tardèrent pas à se produire entre les deux pouvoirs. Tetricus était sénateur et avait de nombreux amis dans l'aristocratie sénatoriale ; sa présence au triomphe fut une blessure d'amour-propre pour le Sénat[8]. Aurélien, qui probablement n'avait pas été fâché de lui

1. Sur le consulat suffect d'Aurelien, mentionné par la *Vita Aureliani*, à la date de 258, voir plus haut p. 34, not. 2.

2. *Vita Aurelian.*, 37, 3-4.

3. Voir, pour les Fastes Consulaires, *Appendice II*.

4. P. 75.

5. Ammien Marcell., XXX, 8, 8.

6. Voir plus haut, p. 79.

7. Zosim., I, 61 : Μεγίστης ἀποδοχῆς ἐκ τοῦ δήμου καὶ τῆς γερουσίας ἐτύγχανεν.

8. *Vita Aurelian.*, 34, 4 : *et Senatus* (*etsi aliquantulo tristior quod senatores triumphari videbant*)...

infliger cette humiliation, s'efforça de l'atténuer par les égards qu'il témoigna ensuite à Tetricus et à son fils. Au même moment, il porta une grave atteinte aux droits du Sénat en lui enlevant, d'une manière définitive, le privilège de la frappe du bronze[1]. Le Sénat ne pouvait pas aimer un gouvernement qui s'appuyait sur l'armée et sur l'ordre équestre; les tendances absolutistes d'Aurélien et le caractère sacré qu'il donna à sa personne, le mécontentèrent profondément. Lorsqu'Aurélien mourut, le Sénat lui accorda la divinisation. Ce n'est pas qu'il le regrettât beaucoup; mais la popularité d'Aurélien dans l'armée et dans le peuple était trop grande, les services rendus à l'Etat — le Sénat lui-même s'en rendait compte — étaient trop éclatants, pour qu'il fût possible de lui refuser cet honneur.

Aurélien prit trois fois le consulat[2] : en 271 avec Pomponius Bassus, en 274 avec Capitolinus, en 275 avec Marcellinus. Il reçut les surnoms de *Germanicus* en 270, de *Gothicus* en 271, de *Parthicus* et de *Carpicus*, en 272; il fut proclamé, en 273, *Restitutor Orbis*. Il fut salué, au moins trois fois, *Imperator*[3].

Sa femme Ulpia Severina porte, depuis le 29 août 274 au plus tôt, le titre d'*Augusta*[4].

1. Voir plus loin, Chap. III, p. 170.
2. Voir pour les Fastes Consulaires, *Appendice II*.
3. Deux inscriptions seulement mentionnent le nombre des salutations impériales. L'une (*C. I. L.*, XII, 5548 : Tain, Narbonnaise) se place en décembre 273; l'autre (*C. I. L.*, VI, 1112 : Rome) est de la fin de 274, avant le 10 décembre. La seconde et la troisième salutations impériales se rapportent probablement aux victoires sur les Juthunges-Alamans, en 270-271, et sur les Goths, à la fin de 271. Cf., pour les titres de *Germanicus* et de *Gothicus*, p. 64, not. 3, et p. 89, not. 2.
4. Ulpia Severina, qui était peut être une parente d'Ulpius Crinitus — ce qui aurait donné naissance à la légende relative à l'adoption d'Aurélien par Ulpius Crinitus, en 258 (*Vita Aurelian.*, 10, 3; 12, 3; 14, 4-7; 15, 1-2) — n'est connue que par les inscriptions et les monnaies.

Aucune des huit inscriptions qui lui sont dédiées : *C. I. L.*, III, 472 (Smyrne); V, 29 (Pola), 3330 (Vérone); IX, 2327 (Allifa); XI, 2099 (Clusium); — *C. I. G.*, 2349° (Andros); — *Bullet. du Comité des Trav. Histor.*, 1893, p. 222, n° 51 = R. Cagnat, *Ann. Epig.*, 1894, n° 59 : (H^r Dzemda, Proconsulaire); — W. R. Paton, *Sites in E. Karia and S. Lydia* (*Journal of Hellenic Studies*, XX, 1900, p. 80 = R. Cagnat, *Ann. Epigraph.*, 1900, n° 145) (Boghdaylik), ne peut être datée. L'inscription de Clusium est fragmentaire ; le nom et le titre de Severina ontdisparu. Sur les sept autres inscriptions, il n'y en a qu'une, l'inscription d'Henchir Dzemda, où Severina ne porte pas le titre d'Augusta (*Ulpiæ Severinæ Piæ conjugi Domini nostri...*) ; cette dédicace est probablement antérieure à l'époque où Severina a reçu le titre d'*Augusta*.

Les monnaies permettent de fixer cette date. Il n'y a pas de monnaies

Aurélien, élu par l'armée, s'appuya sur elle pour fortifier le pouvoir impérial et résister aux prétentions du Sénat; mais aucun des chefs de l'armée ne participa à l'administration civile. Le rôle des principaux généraux, Probus, Saturninus, Proculus, Bonosus, resta exclusivement militaire. Dans le gouvernement intérieur, Aurélien voulut tout faire par lui-même.

Les consuls continuèrent à se recruter, au moins en grande partie, parmi les membres de l'aristocratie qui avaient suivi la carrière sénatoriale. Sur cinq consuls ordinaires dont l'origine est connue, trois, Pomponius Bassus, en 271, Junius Veldumnianus en 272, M. Claudius Tacitus en 273[1], avaient suivi la carrière sénatoriale Les deux autres, Julius Placidianus et Marcellinus étaient des chevaliers, qu'Aurélien éleva au consulat en récompense de services exceptionnels. Julius Placidianus, Vir Perfectissimus, préfet des Vigiles en 269, sous Claude[2], avait été envoyé en Narbonaise pour occuper la partie reconquise de la province et surveiller l'empire gallo-romain; il fut

alexandrines de Severina antérieures à la VI[e] année alexandrine d'Aurélien (29 août 274 28 août 275). Toutes sont des années VI et VII (29 août 275, 28 août 276). — D'autre part, les monnaies d'Empire, frappées au nom de Severina, sont toutes postérieures à la grande réforme monétaire de 274.

Or : Légende *Concordiæ Militum*. — Pièces frappées, après la réforme, à Rome et probablement aussi à Siscia (Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n[os] 450 et 451).

Antoniniani. — Les Antoniniani de Severina, qui portent tous le signe de valeur de la III[e] période monétaire (274-275) (voir plus loin, Chap. III), se répartissent de la manière suivante entre les différents ateliers :

Tarraco. — Légende *Concordiæ Militum* [Th. Rohde, *Catal.*, n° 456 gr.[a]; — *Providen(tia) Deor(um)* : *Id.*, n[os] 462-463].

Lyon. — Légende *Concordiæ Milit(um)* : *Id.*, n° 459.

Rome. — Legende *Concordia Aug(usti)* : *Id.*, n° 455; *Concordiæ Militum* : *Id.*, n° 456 gr.[b]. — Cf. les demi-Antoniniani : Légende *Lætitia Aug(usti)* : *Id.*, n° 464; *Venus Felix* : *Id.*, n° 465. — Peut-être ces deux légendes commémorent-elles la collation du titre d'*Augusta* à Severina.

Siscia : Légende *Concord(iæ) Militum* : *Id.*, n° 458.

Serdica : Légende *Concord(ia) Augg.* : *Id.*, n[os] 453-454.

Cyzique : Legende *Concordiæ Militum* : *Id.*, n° 456 gr.[c].

Antioche : Legende *Concordia Aug(usti)* : *Id.*, n° 452; *Concordiæ Militum* : *Id.*, n[os] 456-457.

Bronze. — Moyen bronze : Légende *Juno Regina* : *Id.*, n° 466. — Il faut mentionner aussi trois grands bronzes, qui portent au droit l'effigie d'Aurélien et au revers, celle de Severina : Th. Rohde, *Catal.*, n[os] 447 à 449. — Ces monnaies, frappées à Rome, sont probablement des pièces de commémoration, emises au moment où Severina reçut le titre d'*Augusta*.

Ulpia Severina est devenue *Augusta*, soit peu de temps avant le 29 août 274, puisqu'il n'y a pas de monnaies alexandrines de la V[e] année (29 août 273 28 août 274), qui portent son nom, soit peu de temps après. — L'inscription de Pola (*C. I. L.*, V, 29) lui donne le titre de *Mater Castrorum*.

1. Sur leur carrière, voir *Appendice II*.

2. *C. I. L.*, XII (Grenoble), 2228.

promu préfet du Prétoire[1], probablement au début du règne d'Aurélien, en tout cas avant 273, et maintenu dans son commandement. Il devint consul ordinaire en 273[2]. Marcellinus avait été nommé préfet de Mésopotamie en 272 et chargé, en cette qualité, du gouvernement général de l'Orient[3]. Aurélien, pour récompenser la fidélité et le zèle qu'il avait déployés lors de la révolte de Palmyre, lui donna le consulat en 275 et, fait significatif, le prit avec lui[4].

Les préfets de la Ville[5] furent recrutés, comme auparavant, parmi les sénateurs consulaires. Sur les quatre préfets du règne d'Aurélien, il y en a trois pour lesquels le fait est certain. Flavius Antiochianus, préfet de la Ville en 269-270, et une seconde fois en 272, avait été consul suffect à une date inconnue et consul II ordinaire en 270[6]. P. Flavius Postumius Varus, préfet en 271, avait été consul suffect à une date inconnue, mais certainement antérieure à sa préfecture[7]. Virius Orfitus, préfet de la Ville en 273-274, avait été consul ordinaire en 270[8]. Quant à Postumus Suagrus, préfet de la Ville en 275, on ne sait rien de sa carrière antérieure. Sous Gallien et Claude, les préfets de la Ville avaient souvent été nommés consuls pour la seconde fois, l'année même où ils sortaient de charge, ou peu après. Aurélien rompit avec cette habitude. Aucun des préfets sortants ne reçut de second consulat. La durée de la fonction avait souvent été de trois ans sous Gallien[9]. Aurélien tendit à la réduire. Pendant son règne, aucun préfet ne resta en charge plus de deux ans.

Le seul préfet du Prétoire connu avec certitude est Julius Placidianus[10], qui exerça cette charge au début du règne, avant 273.

1. *Id.*, 1551 (Forest-Saint-Julien, Isère). — B. Borghesi, *Œuv.*, X, p. 141.
2. Voir pour les Fastes Consulaires, *Appendice II.*
3. Zosim., I, 60. — Voir plus haut, p. 106.
4. Voir pour les Fastes Consulaires, *Appendice II.*
5. G. Tomassetti, *Note sui Prefetti di Roma*, *Museo Italiano di Antichita Classica*, III, p. 57. — Voir *Appendice II.*
6. J. Klein, *Fasti Consulares*, Leipzig, 1881, p. 110.
7. L'inscription de Rome *C. I. L.*, VI, 1416 mentionne son consulat et non sa préfecture. Elle est antérieure à 271, date de cette dernière. — Cf. *Appendice II.*
8. J. Klein, *loc. cit.*, p. 110.
9. P. Cornelius Sæcularis, préfet de la Ville de 258 à 260 (G. Tomasseti, *loc. cit.*, p. 56); — M. Nummius Ceionius Annius Albinus, *id.*, de 261 à 263 (*Id.*, p. 56); — (Aspasius) Paternus, *id.*, de 264 à 266 (*Id.*, p. 56).
10. *C. I. L.*, XII, 1551 ; — B. Borghesi, *Œuv.*, X, p. 141. — La *Vita Aureliani* (48, 3), mentionne un préfet du Prétoire, à la date de 274, mais sans donner son nom. Selon la *Vita Taciti* (8, 3), le préfet du Prétoire à l'avénement de Tacite (fin septembre 275) était Mœsius Gallicanus ; ce nom n'est pas plus sûr




Dans l'administration de l'Italie [1], Aurélien prit une mesure importante, qui préparait l'assimilation complète de l'Italie aux provinces. La correcture, dont la compétence s'étendait à toute l'Italie, n'avait été jusque-là qu'une magistrature extraordinaire et temporaire. Aurélien transforma les correcteurs en fonctionnaires permanents, comme l'avaient été les *Consulares* d'Hadrien et les *Juridici* de Marc Aurèle. Tout en leur conservant le titre général de correcteurs d'Italie, il les délégua dans le gouvernement de quelques-unes des régions ita-

que ceux des autres fonctionnaires cités par l'*Histoire Auguste* dans la seconde moitié du IIIe siècle.

Il faut faire la même réserve pour le seul préfet de l'Annone du règne, dont le nom soit connu, Flavius Arabianus, mentionné par la *Vita Aureliani* (47, 2), dans un document falsifié.

1. La question de savoir si la division définitive de l'Italie en provinces est l'œuvre de Dioclétien ou lui est antérieure, a souvent été discutée. B. Borghesi, *Œuv.*, V, p. 416 ; C. Jullian, *De la réforme provinciale attribuée à Dioclétien* (*Rev. Historiq.*, 1882², pp. 339-343) ; — *les Transformations politiques de l'Italie sous les Empereurs Romains*, Paris, 1884, pp. 149-155, pensent que la division de l'Italie en provinces, administrées d'une manière permanente par des correcteurs, a eu lieu sous Aurélien. — Th. Mommsen [(*Ephem. Epig.*, I, 140 sqq); — *Droit public Romain* (trad. franç.), V, pp. 394-345 ; — *Die Italischen Regionen*, dans les *Beiträge zur alten Geschichte und Geographie, Festschrift für H. Kiepert*, Berlin, 1898, p. 108] ; — J. Marquardt [(*Organisation de l'Empire romain* trad. franç.) II, p. 150, not. 5], attribuent cette innovation à Dioclétien (cf, pour l'ensemble de la question et la bibliographie, A. von Premerstein, article *Correctores*, dans la *Real Encyclöp.* de Pauly-Wissowa, IV, pp. 1653-1654).

Les faits connus sont les suivants :

1° Aurélien, en 274, a nommé Tetricus, correcteur de Lucanie (*Vita Aurelian.*, 39, 1 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 5 ; — *Epitom.* 35, 7 ; — Eutrop., IX, 13, 2). Les *Vitæ XXX Tyrannorum* [24 (*Tetric. Sen.* 5)] disent. de toute l'Italie : *Correctorem totius Italiæ fecit, id et Campaniæ, Samni, Lucaniæ, Brittiorum, Apuliæ, Calabriæ, Etruriæ atque Umbriæ, Piceni et Flaminiæ, omnisque annonariæ regionis.*

2° M. Aurelius Julianus, qui sec proclama empereur sous Carinus (*Epitom.*, 38, 6 ; — Jean d'Antioch., *Fragm. Histor. Græc.*, éd. C. Müller, t. IV, p 600 ; — Polem. Silvius, *Chronic. minor.*, éd. Th. Mommsen, I, p. 522 ; — H. Cohen², VI, p. 410), était au moment de son usurpation correcteur de Vénétie (Aurel. Victor., *Cæsar.*, 39, 10 : *Cum Venetos correctura ageret*).

3° Une inscription de Pouzzoles (*C. I. L.*, X, 304*), rangée à tort (E. Klebs, *die Sammlung der Scriptores Historiæ Augustæ*, *Rhein. Mus.*, XLVII, 1892, p. 14), par Th. Mommsen, au nombre des Inscriptions fausses, nomme un certain Rufius Volusianus, *V(ir) C(larissimus)*, correcteur de Campanie. Cette correcture se place en 282-283, sous Carinus. (Cf *C. I. L.*, X, 1655, où le même personnage est dit *Iterum Corrector :* date 282/283.)



Un certain nombre de correcteurs du règne de Dioclétien, antérieurement au début du IVe siècle, portent encore le titre de *Correctores Italiæ* (Pætus Honoratus : *C. I. L.*, V, 2817 ; Cod.. Justin., IX, 2, 9 ; — Acilius Clarus : *C. I. L.*, V, 8205 ; — C. Ceionius Rufius Volusianus mentionné plus haut : *C. I. L.*, VI, 1707 ; — Aelius Marcianus : *C. I. L.*, XI, 1594 ; — Numidius : Cod. Justin., VII, 5, 3). Un autre, au contraire, ne porte pas ce titre : *P. Helvius Aelius Dionyus, Cons(ularis) Vir Corrector Campaniæ : C. I. L.*, X, 6084. Enfin T. Flavius

liennes, notamment de la Lucanie (IIIe Région), de la Vénétie (Xe Région) et de la Campanie (Ire Région). Dioclétien devait compléter cette réforme en divisant, d'une manière définitive, l'Italie en sept provinces et en plaçant à la tête de chacune d'elles un correcteur.

Dans l'administration des provinces[1], Aurélien ne semble avoir apporté aucune innovation. Il maintint, et peut-être

Postumius Titianus, est nommé *Corrector Campaniæ*, *Corrector Italiæ (regionis) Transpadanae* : *C. I. L.*, VI, 1418-1419.

Les seules conclusions qu'on puisse tirer de ces faits, sont les suivantes :

1° Il y a eu, avant Dioclétien, des correcteurs particuliers à certaines régions de l'Italie, Tetricus en Lucanie, Julianus en Vénétie, Rufus Volusianus en Campanie; mais cela n'implique nullement qu'il y en ait eu dans toutes et que, dès Aurélien, l'Italie ait été définitivement divisée en provinces. Sous Dioclétien même, avant le début du IVe siècle (cf. A. v. Premerstein, *loc. cit.*), on ne trouve de correcteurs régionaux que pour la Campanie (2), pour la Vénétie (1) et la Transpadane (1). De ces trois provinces, deux, la Campanie et la Vénétie, avaient déjà des correcteurs avant Dioclétien.

2° Les correcteurs, depuis le règne d'Aurélien, sont permanents. C. Ceionius Rufius Volusianus, correcteur de Campanie en 282-283 (*C. I. L.*, X, 304*; cf. X, 1655), est dit, sur une inscription postérieure (*C. I. L.*, VI, 1707) : *Corrector Italiæ per annos octo*.

3° Le titre officiel de ces correcteurs d'Italie, délégués dans certaines régions semble avoir été : *Corrector Italiæ regionis Lucaniæ* (ou toute autre). T. Flavius Postumius Titianus porte, sous Dioclétien, le titre de *Corrector Italiæ regionis Transpadanæ* (*C. I. L.*, V, 1418-1419). (Cf. l'analogie du premier Juridicus d'Italie, Arrius Antoninus : C. Jullian, *les Transformations*, *loc. cit.*, p. 172.

4° Le plus ancien des textes qui donnent à Tetricus le titre de correcteur de Lucanie, est la *Vita Aureliani*, écrite en 305/306. Les *Vitæ XXX Tyrannorum*, qui en font un correcteur de toute l'Italie, ont été écrites antérieurement entre 298 et 303 (H. Peter, *die Scriptores Historiæ Augustæ*, pp. 36-38). — Or ce n'est qu'à partir des premières années du IVe siècle, que le titre de *Corrector Italiæ* disparaît des inscriptions. Il y a là certainement plus qu'une coïncidence : l'organisation définitive des correctures provinciales italiennes doit se placer vers 300. La vie de Tetricus (*Vitæ XXX Tyrannorum*, 24), écrite peu auparavant, donne à Tetricus son titre officiel de *Corrector Italiæ*, mais sans mentionner la région de Lucanie, dans laquelle il fut délégué par Aurélien; la *Vita Aureliani*, écrite après la réforme, ne désigne plus Tetricus sous le titre de *Corrector Italiæ*, qui avait disparu du vocabulaire administratif, mais lui donne celui de *Corrector Lucaniæ*, qui dès lors était seul en usage.

1. La réforme, qui séparait dans l'administration des provinces, les pouvoirs civil et militaire, et substituait, dans les gouvernements provinciaux, les chevaliers *viri perfectissimi* aux légats sénatoriaux, n'est pas l'œuvre d'Aurélien. L'initiative de cette transformation appartient à Gallien. Gallien a pris deux mesures : il a enlevé aux sénateurs les commandements militaires et, en particulier, le commandement de la légion; d'autre part, il a remplacé dans un certain nombre de provinces, sinon dans toutes, les légats sénatoriaux par des chevaliers. Les deux réformes sont corrélatives. — Pour toutes deux, Gallien a procédé d'une manière indirecte et graduelle; il n'a pas remplacé purement et simplement les sénateurs par des chevaliers.

Le *Præfectus castrorum* avait toujours été le suppléant naturel et ordinaire du légat sénatorial, dans le commandement de la légion; les premiers préfets équestres, substitués par Gallien au légat, n'exercent leur pouvoir que par

[illegible] mesure Aurélien
[illegible] sénatoriaux connus

l'unité impériale, ces dispositions durent être généralisées et appliquées aux provinces reconquises[1].

Aurélien avait reconstitué l'unité impériale. Il voulut rendre cette reconstitution durable et prévenir une nouvelle crise ; c'est l'idée qui domine toute son œuvre intérieure. Le seul moyen d'y réussir était, à ses yeux, de renforcer l'autorité de l'empereur et de la mettre au-dessus de toute atteinte. Aurélien reprit, en la développant, la politique de Domitien et de Septime Sévère : il voulut que l'empereur fût désormais un monarque et un dieu.

Le Sénat était toujours resté attaché à l'idée de la dyarchie et opposé aux progrès de l'absolutisme. Pour vaincre sa résistance, Aurélien avait l'appui des légions et de l'ordre équestre, qui était devenu, en grande partie, depuis Septime Sévère, une émanation de l'armée. Il gagna le peuple par l'extension donnée au système des distributions alimentaires. Comme nous le verrons plus loin, en étudiant la réforme religieuse, le règne d'Aurélien marque une étape décisive vers l'établissement de la monarchie absolue.

avec certitude sont pour la Mésie Inférieure, Post(uminus?), sous Decius 249-251 : *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.515) ; pour la Dalmatie, Claudius Herennianus, sous Philippe (244-249 : *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 10.174) ; pour l'Arabie, M. Aelius Aurelius Theo, sous Valérien et Gallien (*C. I. L.*, III, 89, 90) ; pour la Numidie, un inconnu légat *propraetore* au temps de Gallien (*C. I. L.*, VIII, 2797, et p. 1739, col. 2 ; — PALLU DE LESSERT, *Fastes des provinces Africaines*, Paris, 1896, I, pp. 451-452, 454-456). Une autre inscription (*C. I. L.*, VIII, 2571 = *Supplém.* 18.057, et p. 954 ; — cf. PALLU DE LESSERT, *loc. cit.*, pp. 452-453) concerne un gouverneur de Numidie à la date de 268 ; mais le nom a disparu et l'inscription est trop mutilée pour qu'on puisse en tirer une conclusion précise. — L'inscription *C. I. L.*, VI, 1641, nommant un *Praeses Germaniae Inferioris V(ir) P(erfectissimus)* se place dans la seconde moitié du III[e] siècle, avant Dioclétien, mais on ne peut en fixer la date avec précision.

Il est très possible — on ne peut rien dire de plus — que la séparation des pouvoirs civil et militaire et la création de *praesides* équestres en Mésie Inférieure, en Dalmatie et en Numidie, soit l'œuvre d'Aurélien. De même, lorsque Marcellinus, en 272, reçut l'administration de l'Orient tout entier (ZOSIM., I, 60 ; — cf. plus haut, pp. 106-107), les gouverneurs de provinces qui lui furent subordonnés, étaient probablement déjà tous (cf. Julius Olympus, en Arabie, sous Gallien, mentionné plus haut) des gouverneurs équestres.

1. C'est peut-être sous Aurélien que se place la constitution en province particulière, de la Novempopulanie, qui avait fait jusque-là partie de l'Aquitaine. Cette mesure résulte de l'inscription d'Hasparren (*C. I. L.*, XII, 412), qui est de la fin du III[e] siècle (O. HIRSCHFELD, *Aquitanien in der Römerzeit*, dans les *Sitzbericht. der Preuss. Akad. der Wissensch.*, 1896, I, pp. 428-456 ; — et au *Corpus*, *loc. cit.* ; — J. MARQUARDT, *Organisation de l'empire romain*, trad. franç., II, p. 150, n° 5 ; — P. VIOLLET, *Histoire des Institutions politiques et administratives de la France*, Paris, 1890, I, p. 61).

[illegible]

[illegible] ...ires [illegible] avaient [illegible] réorga- [illegible] admini- [illegible] une [illegible] l'aris- [illegible]

[illegible] ...rent. [illegible] de mé- [illegible] de nou- [illegible] aux parti- [illegible] registres [illegible] ...ellement [illegible] à l'inter- [illegible] ...latores[4]. [illegible] considérée [illegible] les particu- [illegible] et inter- [illegible]

1. [illegible] XXX [illegible] ...iles rei publicæ casus [illegible]

2. Id. : Aureli[illegible] — Cf. plus haut. p. 7[illegible]

3. Zosim., I, 54 ; 56.

Aurel. Vict., 35, 7 : *Deletæ fiscales et quadruplatorum, quæ urbem ...biliter affecerant calumniæ, consumptis igni tabulis monumentisque ...modi negotiorum atque ad Græciæ morem decreta abolitione ;* — *Vita* ...an., 39, 3-4 : *Tabulas publicas ad privatorum securitatem exuri in Foro* ...i *semel jussit.*

disait tout retour sur le passé, rentrait bien dans sa politique.

En dehors des grandes réformes alimentaire, monétaire, et religieuse, Aurélien promulgua de nombreuses lois [1]. Les seules indications que nous possédions sur sa législation [2], sont fournies par les sources juridiques et par la *Vita Aureliani*.

La plupart des constitutions d'Aurélien, conservées dans les codes (sept sur neuf), se rapportent au droit privé. Pour les donations faites par le mari à sa femme, le jour du mariage, Aurélien décida qu'elles seraient irrévocables si elles avaient eu lieu dans la maison de la femme, révocables dans le cas contraire [3]. Trois constitutions sont relatives aux droits des mineurs et du père de famille. Pour l'aliénation ou l'engagement des biens appartenant à des mineurs, Aurélien déclara que l'autorisation impériale pouvait remplacer le décret du gouverneur de la province [4]. Les mineurs qui, par dispense, avaient obtenu, avant leur majorité, la libre gestion de leurs biens et qui les avaient administrés d'une manière peu heureuse, ne purent se prévaloir de leur âge pour obtenir la *restitutio in integrum* [5]. Aurélien établit que les enfants d'un primipile

1. *Vita Aurelian.*, 35, 3 : *Leges plurimas sanxit et quidem salutares.*

2. Sur l'ensemble de cette législation : Hænel, *Corpus legum ab Imperatoribus romanis ante Justinianum...* pp. 270-271, et index.

3. Code Justin., V, 3, 6 : *De Donationibus ante nuptias vel propter nuptias et sponsaliciis.* — Imp. Aurelianus A. Donatæ : *Cum in te simplicem donationem dicas factam esse die nuptiarum et in ambiguo possit venire, utrum a sponso an marito donatum sit, sic distinguendum est ut, si in tua domo donum acceptum est, ante nuptias videatur facta donatio, quod si penes se dedit sponsus, retrahi possit : uxor enim fuisti.* — Sans date.

4. Code Justin., V, 72, 2 : *De prædiis vel aliis rebus minorum sine decreto non alienandis vel obligandis.* — Imp. Aurelianus A. Pulchro : *Illud requirendum est, an adito principe Saturninus vir clarissimus jus venditionis acceperit. Ad instar enim præsidalis decreti concessio principalis accedit. P. P. Byzantii Id. Jan.* (= 13 janvier), sans indication d'année. — Pour la date, voir plus haut, p. 85, not. 2.

Une autre constitution est moins importante : Code Justin., X, 62, 2 ; *De filiis familias et quemadmodum pater pro his teneatur.* — Imp. Aurelianus A. Aspasio : *Cum appellasse te dicas, ostendis causam ad te pertinere. Potueras enim nominato filio tantum contestari et non consentire honori ei delato.* — Sans date.

5. Code Justin., II, 44, 1 : *De his qui veniam ætatis impetraverunt.* — Imp. Aurelianus A. Agathocleti : *Eos qui veniam ætatis impetraverunt, etiamsi minus idonee rem suam administrare videantur, in integrum restitutionis auxilium impetrare non posse, manifestissimum est, ne qui cum eis contraheret principali auctoritate circumscriptus esse videatur. P. P. K. Jul.* (= 1er juillet)., *Aureliano A. et Capitolino conss.* (= 274).

même, s'ils n'héritaient pas de leur père, étaient responsables des obligations contractées par lui. Cette disposition devait être révoquée un peu plus tard par une constitution de Dioclétien et de Maximien [1]. Deux constitutions sont relatives l'une à l'affranchissement [2], l'autre au droit de propriété [3]; le texte de la seconde est mutilé.

Deux autres constitutions ont une portée plus générale. On contestait que les rescrits impériaux conservassent force de loi au-delà de l'année de la promulgation. Aurélien établit qu'ils devaient rester perpétuellement en vigueur [4]. — Il y avait en Italie un grand nombre de terres incultes. Aurélien décida que les curies municipales prendraient possession des domaines dont on ne pourrait pas retrouver le propriétaire légitime; ces domaines devaient être exempts de toute charge pendant trois ans, et acquitter ensuite les impôts réguliers [5]. L'empe-

1. Code Justin., XII, 62, 4 : *De Primipilo.* — Impp. Diocletianus et Maximianus AA. Dionysio : *Cum ex sola primipili causa liberos etiamsi patribus heredes non existant, teneri divus Aurelianus sanxerit, si neque successistis patri vestro, nec quicquam ex bonis ejus tenetis, consequens est a paternis creditoribus vos non conveniri.* — Sans date.

2. Code Justin., VII, 16, 7 : *De liberali causa.* — Imp. Aurelianus A. Secundo : *Si ab eo cujus servus fuisti manumissus es, frustra libertatis controversiam sustines maxime ab herede ejus qui manumisit, cum, etsi jure libertas non processit, respecto tamen aditæ hereditatis, voluntatem defuncti suo consensu firmare debuit.* — Sans date.

3. Ph. Huschke. *Jurisprudentia Antejustiniana (die jüngst aufgefundenen Bruchstücke aus Schriften Römischen Juristen)*, p. 706, n° 30; — Ph. Huschke complète le texte de la manière suivante :

[Aurelianus Aug.... : *Si prædii de quo controversia est inter v]os, ita in possessione fuisti [ut proponis et ab eo cui id vendidisti vi ex eo de] jectus inveniris, is erit [interdicti eventus, ut restituare, quem præses provinciæ] v(ir) c(larissimus) pro sua æquitate ad effec[tum perducere non cunctabitur... Au]reliano et Basso conss.* (= 271).

4. Code Justin., I, 23, 2 : *De diversis rescriptis et pragmaticis sanctionibus.* — Idem A. Epagato : *Falso adseveratur auctoritatem rescriptorum devoluto spatio anni obtinere firmitatem non oportere, cum ea quæ ad jus rescribuntur perennia esse debent, si modo tempus intra quod adlegari vel audiri debeat, non sit comprehensum. Die VII K. Nov.* (= 26 octobre) *Antiochiano et Orfito conss.* (= 270). — La suscription porte par erreur le nom de Sévère Alexandre.

5. Code Justin., XI, 58, 1 : *De omn agro deserto et quando steriles fertilibus imponuntur.* — Imperator Constantinus A. Capestrino : *Cum divus Aurelianus, parens noster, civitatum ordines pro desertis possessionibus jusserit conveniri, et pro his fundis qui invenire dominos non potuerunt quos præcepe-ramus, earumdem possessionum triennii immunitate percepta de sollemnibus satisfacere, servato hoc tenore præcipimus, ut si constiterit ad suscipiendas easdem possessiones ordines minus idoneos esse, eorumdem agrorum onera ...sionibus et territoriis dividantur.* — Cf. le projet d'Aurélien, relatif à ...tation de vignes en Etrurie et en Ligurie (*Vita Aurelian.*, 48, 2) dont question plus loin (Chapitre IV, pp. 179-180), à propos de la réforme

reur voulait ainsi favoriser la mise en culture des terres restées en friche ; les curies municipales, qui, au bout de trois années, devaient acquitter les redevances, que les domaines fussent restés incultes ou non, avaient tout intérêt à les remettre en culture. La loi d'Aurélien ne fut probablement pas très efficace. Constantin la modifia en permettant aux curies, dans certains cas, de répartir le montant des taxes entre les propriétaires fonciers du pays.

Il est question aussi de nouveaux règlements relatifs aux bains[1], sur lesquels nous n'avons aucun détail.

Aurélien maintint une justice rigoureuse. Il réprima impitoyablement les délits de tout genre[2], frappa avec la plus

alimentaire. — La modification introduite par Constantin, montre que le nombre de ces terres incultes était considérable et que, dans certains cas, l'acquittement des taxes, qui pesaient sur elles, grévait trop lourdement les curies municipales.

1. *C. I. L.*, X, 222 (Inscription de Grumentum, Bruttium) : *Balnea ex disciplin(a domini nostri) L(ucii) Domiti Aur(eliani in)victi Aug(usti) po(st longam) seriem ann(orum resti)tuit Q. Aurelius Victor Saxonianus.* — Il faut rapprocher sans doute de cette inscription les indications relatives à la construction de Thermes dans la région Transtibérine à Rome (*Vita Aurelian.*, 45, 2), à Cæsena (*C. I. L.*, XI, 556) et à Domavia, en Dalmatie (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.736).

Quant aux mesures énumérées par la *Vita Aureliani* (46, 2-6; 49, 7-9), il ne faut les mentionner qu'avec les plus expresses réserves. La plupart concernent le costume ou le train de maison des particuliers. — 46, 2-4 : Aurélien permit, à ceux qui le voudraient, de se servir de coupes et de vases d'or. Il donna, en outre, aux particuliers la faculté d'avoir des voitures ornées d'argent, tandis qu'avant lui elles n'étaient garnies que d'airain et d'ivoire. Il accorda aux matrones le droit de porter des tuniques et autres vêtements couleur de pourpre, ces vêtements étant auparavant de diverses couleurs et pour la plupart d'un rouge foncé. — 49, 7-9: Il interdit à tous les hommes et ne laissa qu'aux femmes l'usage des souliers rouges, jaunes, blancs et verts. — Il permit aux sénateurs d'avoir des coureurs vêtus comme les siens. — Il détermina le nombre des eunuques, dont le prix avait considérablement augmenté.

D'autres mesures sont relatives au costume des soldats. — 46, 5-6 : Il permit le premier l'usage des agrafes d'or aux simples soldats, qui n'en avaient eu jusque-là que d'argent. — Les soldats n'avaient eu jusque-là que des tuniques droites. couleur de pourpre : il leur donna le premier des tuniques d'une, de deux, de trois ou même de cinq couleurs, telles que sont aujourd'hui les toiles de lin, — et au concubinat. 49, 8 : Il défendit que l'on eût des concubines de condition libre. — Selon le même texte (49, 6), Aurélien aurait eu l'intention de rétablir le Sénat de femmes, créé par Elagabal et supprimé par Sévère Alexandre ; cette indication comme tant d'autres de l'*Histoire Auguste*, est plus que suspecte.

2. *Vita Aurelian.*, 37, 7 — 38, 1 : *Quidquid scelerum, quidquid malæ conscientiæ vel artium funestarum, quidquid denique factionum, Aurelianus toto penitus orbe purgavit.*

[illegible] provin-
[illegible] nistie
[illegible]
[illegible] du
[illegible] cons-
[illegible] il
[illegible]
[illegible] ins-
[illegible] dans
[illegible]
[illegible] et
[illegible] Mi-
[illegible] à le

[illegible]
[illegible] plaça
[illegible] de
[illegible] Au
[illegible] Po-
[illegible] Thermes de
[illegible] Transtiberine
[illegible] en cons-
[illegible] réaliser son
[illegible] l'occasion du

[illegible] *decreta est de*

[illegible] construit sur une ancienne [illegible] voûtées parallèles, [illegible] retrouvée en 1879 (*Notiz.* [illegible], f. 10).

[illegible] *d. Scav.*, 1882, p. 230.

[illegible] Mommsen [illegible] *Thermarum Anto-* [illegible]

[illegible] *regione Aurelianus facere* [illegible] *deesset.*

triomphe et sur l'Agôn Solis, célébré la même année, voir plus haut (p. 124), et Chapitre V, p. 186.

D'autres travaux furent exécutés en Italie et dans les provinces. A Ostie [1], Aurélien commença la construction d'un nouveau Forum. Il donna une subvention aux habitants de Cæsena (Emilie) pour élever des bains [2]. Les Thermes de Grumentum (Bruttium) furent rebâtis par Q. Æmilius Victor Saxonianus [3], d'après les nouveaux règlements édictés par Aurélien [4]. Les Thermes de Domavia (Dalmatie) furent reconstruits sous la surveillance du procurateur impérial des mines d'argent Aurelius Verecundus; la dédicace du nouvel édifice eut lieu en 274 [5].

Aurélien fit réparer dans les provinces, un grand nombre de voies romaines : en Bretagne [6]; en Germanie Supérieure [7] (route Mayence-Antunnacum, sur la rive gauche du Rhin); en Lugdunaise [8]; en Narbonaise [9] (route Forum Julii-Aix; route Arles-Lyon, par la rive gauche du Rhône; route Tournon-Vienne, sur la rive droite; route Alba Helviorum à Burgus S. Andolii); en Espagne [10] (route Tarraco-Gadès); en Sardaigne [11] (route Caralis-Olbia); en Afrique [12] (Proconsulaire :

1. *Id.: Forum nominis sui in Ostiensi ad mare fundare cœpit. In quo postea prætorium publicum constitutum est.*

2. *C. I. L.*, XI, 556 : *Balneum Aurelianum ex liberalitate Imp(eratoris) Cæs(aris) M(arci) Aurelii Probi pii fel(icis) Aug(usti) servata indulgentia pecuniæ ejus quam deus Aurelianus concesserat facta usurarum exactione curante Statio Juliano V(iro) E(gregio) curatore Res P(ublica) refecit.*

3. *C. I. L.*, X, 222 : *Balnea ex disciplin(a domini nostri) L(ucii) Domiti Aur(eliani in)victi Aug(usti) po(st longum) seriem ann(orum resti)tuit Q. Æmilius Victor Saxonianus.*

4. Voir plus haut, p. 151.

5. *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.736 : *Aur(elius) Verecundus V(ir) E(gregius) pro(curator) argentariarum balneum vetustate conlapsum ad pristinam faciem reformare curavit...*

6. *C. I. L.*, VII, 1152 (Bittern, près de Southampton : de 274 ou 275).

7. *C. I. Rh.*, Bramb., 1939 (même date).

8. Orelli-Henzen, 5551 (près d'Orléans : de 275); — Rob. Mowat, *la Station de Vorgium* (*Rev. Archéol.*, 1874, p. 7) (Saint-Christophe en Elven, Morbihan : même date).

9. Route Forum Julii-Aix (*C. I. L.*, XII, 5456 : 1er janvier/9 décembre 273). — Route Arles-Lyon (*C. I. L.*, XII, 5548, Tain : décembre 573 ; — *Id.*, 5549, Valence : 274 ou 275 ; — *Id.*, 5553, Montélimar). — Route Tournon-Vienne (*Id.*, 5561, Arras : 274 ou 275). — Route Alba Helviorum (Aps) à Burgus S. Andolii, *Id.*, 2673 (= 5571), de 274.

10. *C. I. L.*, II, 4732 (Cordoue : de 270).

11. *Ephem. Epig.*, VIII, 747 (Terranova), — 775 (Sbrangatu), 787 (*id.*), — 796 (Pedra Zoccada). Ces milliaires sont de 270-271.

12. Route Carthage-Theveste (*C. I. L.*, VIII, 10.076 : Hr Edja ; — 10.088, près du Kef ; — *Ephem. Epig.*, V, 1098 : Ain Gharsa ; — VII, 597 : Hr el Allamia ; — 602,

route Tacapæ-Leptis Magna; route Carthage-Theveste. — Numidie[1] : route Theveste-Lambèse, route Thacia-Cirta, route Bône-Calama. — Maurétanie Césarienne[2] : route Sitifis-Cæsarea; route Icosium-Cæsarea; route de la vallée du Schelif, au Sud de Cæsarea); en Mésie inférieure[3] (route Novæ-Durostorum, par la rive droite du Danube; route Noviodunum-Callatis, par Tomi et la côte de l'Euxin); à Chypre[4] (route Curium-Paphos); en Asie[5] (route Smyrne-Ancyre); en Galatie[6] (même route; route Ancyre-Iconium); en Arabie[7] (route Petra-Philadelphia).

Hr Nadja; — 607, près de Bordj Messaûdi; — 611, *Id.*; — 618, Hr Meyala: — 625, Ebba; — cf. 623, route menant de Lares à la plaine du Sers). — Route Tacapæ-Leptis Magna (*C. I. L.*, VIII, 10.017, Hr Lemta : 1er janvier/9 décembre 272).

1. Route Theveste-Lambèse (*C. I. L.*, VIII), 10.177 : 1er janvier/9 décembre 274 ; 10.180; 10.205 (Timgad); 10.217 : 1er janvier/9 décembre 274 ; 1096 (plaine des Cherria). — Route Théveste-Cirta (*C. I. L.*, VIII, 10.133, Mrâkib Talha; 10.134) (*Id.*,); 10.147, Daher el Kammin. — Route Thacia-Cirta (*C. I. L.*, VIII, 10.154, Ksar-Sbai). — Route Bône-Calama : M. Besnier, *Inscriptions et monuments de Lambèse et des environs* (*Mélanges d'Archéol. et d'Histoire de l'Ecole française de Rome*, XXIII, 1898, p. 485, n° 61, près du col de Fedsous).

2. *C. I. L.*, VIII, 10.443 (sur le Djebel-el-Fernan, près de Medeah); — *id.*, 10.450 (Zuccabar); — *Bullet., du Comité des Trav. Histor.*, 1899, p. 267 (Tipasa); — *C. I. L.*, VIII, 10.374, Bir-Akrich, près de la route Lambèse-Sitifis.

3. Route Novæ-Durostorum, *C. I. L.*, III, 6238 (= *Supplém.*, 14.459, Maratin, près de Rusčuk : de 271); — *Supplém.*, 14.460 (Dolapite, près de Rusčuk). — Route de l'Euxin, *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.517 (Constanța, Tomi).

4. *C. I. L.*, III, 219 (Près de Curium).

5. *C. I. L.*, III, 472 (Cimetière d'Hadjilar, près de Smyrne).

6. *C. I. L.*, III, 313 (route d'Angora à Sivrihissar); — *Supplém.*, 6902 (*id*); — *id.*, 14.184[49] (route Ancyre-Iconium à Tschakal keui).

7. *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.149[18] (Wadimodjib); — *id.*, 14.149[19] (ruines de Touaïneh).

CHAPITRE III.

LA RÉFORME MONÉTAIRE.

Une des réformes les plus importantes d'Aurélien fut la réforme monétaire. L'état lamentable de la monnaie romaine, à son avénement, tenait à deux causes :

1° A la crise monétaire elle-même, qui n'avait cessé de s'aggraver depuis le règne de Gordien III ;

2° Aux abus et aux fraudes, qui s'étaient introduits dans la fabrication, surtout depuis la mort de Valérien, et dont les auteurs étaient les fonctionnaires de la monnaie impériale.



L'or n'était plus frappé que par intermittences et en petite quantité. Depuis Caracalla, le poids des pièces tendait à s'abaisser sans cesse, et il était devenu très variable. La monnaie d'or avait toujours continué à circuler, mais elle était rare et pratiquement ne comptait plus guère[1].

L'argent, sous forme de deniers, n'était plus frappé depuis Gordien III[2]. Les anciens deniers du début du IIIe siècle, qui contenaient encore de 40 à 50 0/0 de métal fin, avaient été

1. Th. MOMMSEN, *Histoire de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), III, pp. 62-63 ; — Ad. BLANCHET, *Recherches sur la circulation de la monnaie d'or sous les empereurs Romains* (*Études de Numismatique*, Paris, 1901, t. II, pp. 213-215).

2. Th. MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 71.

retirés de la circulation, refondus et convertis en Antoniniani, opération qui avait procuré un bénéfice considérable au Trésor.

L'Antoninianus, créé par Caracalla, s'était graduellement altéré. Le poids était devenu irrégulier [1]. La quantité de métal fin, entrant dans l'alliage, qui était primitivement de 50 0/0 [2], n'était plus, vers 267, que de 4 à 5 0/0 en moyenne [3], et, sous Claude [4] et sous Quintillus [5], de 1,25 (poids minimum) à 3 0/0 (poids maximum). L'Antoninianus était devenu une véritable pièce de cuivre (75 à 93 0/0 sous Claude), mêlée d'étain (2,59 à 7,30 0/0) et de plomb (1,16 à 7,51 0/0) et recouverte, pour la forme, d'une mince couche d'argent (1,75 à 5,40 0/0).

La monnaie sénatoriale de bronze, dont la valeur intrinsèque était désormais plus considérable que celle de l'Antoninianus, ne restait pas dans la circulation ; elle était régulièrement enfouie ou accaparée par des spéculateurs [6]. Le Sénat en frappait de temps en temps [7] une quantité assez restreinte, sous forme de sesterces et de dupondii, moins pour alimenter le marché que pour ne pas laisser périmer son droit de frappe.

Pratiquement, l'Antoninianus était devenu la seule monnaie

1. Trois Antoniniani de Claude (A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera*, *loc. cit.*, p. 208, not. 2) pèsent respectivement 3gr,716; 2gr,313; 1gr,506. Pour les variations de poids, sous les règnes de Claude et de Quintillus, voir plus loin, pp. 158-159.

2. Th. Mommsen, *Histoire de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), *loc. cit.*, p. 94.

3. A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera* (*loc. cit.*, p. 208), donne l'analyse de trois exemplaires de Gallien (légende *Abundantia Aug(usti)*, appartenant à la période 260-268.

	ARGENT	CUIVRE	ÉTAIN	PLOMB	ZINC ET FER
a.	4,44	84,60	6,93	2,03	Traces
b.	2,31	83,92	7,60	5,92	—
c.	2,27	86	6,30	3.94	—



Cf. O. Voetter, *die Münzen des Kaisers Gallienus* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXII, 1900, p. 120).

4. And. Markl, *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Claudius II*, *loc. cit.* — Voir plus loin, p. 158, not. 3.

5. Id., *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Quintillus*, *loc. cit.*

6. Th. Mommsen, *Histoire de la Monnaie Romaine* (trad. Blacas), III, p. 93

7. And. Markl, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius II*, *loc. cit.*, p. 378; — Id., *die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus*, *loc. cit.*, p. 14.

courante. Pour faire face aux dangers qui menaçaient l'Empire de toutes parts, Gallien, Claude et Quintillus l'avaient frappé en quantités énormes, ce qui avait encore contribué à l'avilir. — A l'avénement d'Aurélien — le fait est prouvé par les trouvailles monétaires d'Italie[1] et des pays danubiens[2], — la masse du numéraire en circulation était formée par les Antoniniani de Gallien, Claude et Quintillus. Les pièces antérieures à 260, qui contenaient encore de 10 à 20 0/0 de métal fin, avaient été retirées et refondues presque toutes[3].

1. Trésor d'Appiano, enfoui en 270 (*Rivist. Ital. di Numismat.*, VI, 1893, p. 145) : un millier de pièces, tous Antoniniani de Gallien, Salonine, Claude, Quintillus, Aurélien. — Trésor de Gambolo, enfoui à la même date (*Rivist. Ital di Numismat.*, III, 1890, p. 160) : plusieurs milliers de pièces de Gallien, Salonine, Claude, Aurélien. — Le second trésor de Reggio, d'Emilie (Th. Mommsen, *Hist. de la Monn. Rom.*, trad. Blacas, III, p. 117 ; — A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera*, *loc. cit.*, p. 6), enfoui à la même date : 340 pièces, dont 88 Gallien, 165 Claude, 10 Quintillus, 4 Aurélien. — Trésor de Serravalle (Tyrol Italien : Fl. Orgler, *Verzeichniss der Fundorte von Antiken Münzen in Tirol und Vorarlberg*, p. 22), enfoui à la fin du règne de Claude ou au début de celui d'Aurélien, uniquement composé de pièces de Claude.

2. Trésor d'Unterpeissenberg (Bavière : Fr. Ferchel, *Beschreibung von Sechshundert Römischen Münzen...* pp. 9-10), enfoui à la fin du règne de Claude ou au début de celui d'Aurélien : plus de 2.000 Antoniniani de Gallien, des empereurs gallo-romains et de Claude.

La composition des trésors, enfouis à cette époque en Gaule et en Bretagne, est analogue. Trésor de Plourhan (Côtes-du-Nord : Ad. Blanchet, *loc. cit.*, n° 449) : sur 964 pièces, 5 seulement, 2 Gallus, 2 Volusianus, 1 Æmilianus, sont antérieures à Valérien. — Trésor de Salpenwick (Pas-de-Calais : *Id.*, n° 21), enfoui en 270 ; sur 1.636 monnaies, 2 seulement, 1 Gordien III, 1 Gallus, sont antérieures à Valérien. — Trésor de Clémont (Cher : *Id.*, n° 554), enfoui sous Tetricus : sur 560 pièces, pas une n'est antérieure à Valérien ; de Valérien, il n'y a que deux pièces. Cf. les numéros 217 (Kerrero, Morbihan), enfoui sous Tetricus, 412 (le Vieux-Clos, Calvados) enfoui en 270, 826 (Landecy, Genève), enfoui sous Claude, etc.

3. En Gaule, le retrait de ces pièces avait eu lieu surtout vers la fin du règne de Postumus, et sous les empereurs gallo-romains suivants ; dans les trésors enfouis sous Valérien et pendant les premières années de Postumus, la proportion des pièces de bonne qualité est encore considérable. Trésor de Couvron (Aisne : Ad. Blanchet, *loc. cit.* n° 71), enfoui sous Postumus : sur 685 pièces, 264 sont antérieures à Valérien. — Trésor du Bois des Nuées (Aisne : *Id.*, n° 93), enfoui à la même époque : sur 161 pièces, 125 sont antérieures à Valérien. — Trésor de Signy-l'Abbaye (Ardennes : *Id.* : n° 95), enfoui vers 256 : sur 2.605 pièces, 50 seulement sont postérieures à l'avénement de Valérien. — Trésor de Vinay (Isère : *Id.*, n° 203), enfoui avant 260 : sur 1350 pièces, il n'y a que 13 Valérien et 13 Gallien. — Trésor de Saint-Brieuc (*Id.*, n° 442), enfoui sous Postumus : sur 262 pièces, 106 sont antérieures à Valérien. — Trésor de Montreuil (Hainaut : *Id.*, n° 640), enfoui sous Postumus : sur 700 pièces, 152 sont antérieures à Valérien. Cf. les trésors de la forêt de Wallers (Nord : *Id.*, n° 11), de Vertault (Côte-d'Or : *Id.*, n° 859), de Cosne (*Id.*, n° 860), etc.

III

La frappe, depuis les dernières années du règn[e] était réduite, en fait, à l'Antoninianus ; c'est à l[a] cette pièce que se rapportent toutes les fraudes. — Aurelius Victor[1], parlant des fraudes commises par [les moné]naires de la Monnaie antérieurement à la réf[orme] emploient les expressions vitiare pecunias, notam corrodere, qui ont trait toutes deux à l'[al]tère. Les monétaires diminuaient, à leur profit, l[e] métal fin, qui légalement entrait encore dans l'all[iage] plaçaient l'argent soustrait par du plomb, de l[...] zinc.

L'étude des Antoniniani de Claude fournit, à ce[t égard des] indications précises[3].

1° Les monétaires de Rome volaient sur le [...] poids moyen pour les Antoniniani provenant des at[eliers] au temps de Claude, est de 3gr,400, soit $\frac{1}{96}$ de [...] était le poids légal. Il n'est dans l'atelier de R[ome que de] 3gr,067, soit une différence de 10 0/0.

1. IX, 14.
2. Caesar., XI, 4.
3. Nous reproduisons ici, en les réduisant à leurs élément[s essentiels, les] deux tableaux de Anl. Missong (Gewicht und Silbergehalt d[...] aus Claudius II Gothicus (Wien. Numism. Zeitschr., XXI, 18[...]) relatifs au poids et à l'analyse des Antoniniani de Claude.

I. — POIDS

ATELIERS MONÉTAIRES	POIDS BRUTS PAR ÉMISSION		POI[...]
	Maximum	Minimum	
Rome	3.212	2.582	
Tarraco	3.744	3.275	
Siscia	3.646	3.044	
Serdica	Une seule émission		
Cyzique	3.544	3.259	
Antioche	3.449	3.188	

(Voir suite note[...]

Le poids de l'Antoninianus est beaucoup plus variable à Rome que dans les autres ateliers monétaires : dans la sixième émission de Claude, il tombe à 2^{gr},582 et 2^{gr},800 ; pour les deux émissions de Quintillus[1], à 2^{gr},779, chiffre que l'on ne retrouve nulle part. Il est certain que ces fluctuations sont, au moins en partie, l'œuvre des monétaires.

2° Ils altéraient le titre de la monnaie. — Le pour 100 d'argent entrant dans l'alliage, qui était à Tarraco de 2,500 à 2,700, à Siscia de 2,750 à 3, à Antioche, de 8,750, oscille à Rome, sous Claude, entre 1,700 et 2,400 ; il est de 2,300 sous Quintillus[2]. Même remarque pour l'argent de surface, qui, à Rome, dans les quatrième, cinquième et sixième émissions est réduit

II. — ANALYSE

ATELIERS MONÉTAIRES	ÉMISSIONS	OR	ARGENT entrant dans l'alliage	ARGENT de surface	CUIVRE	ÉTAIN	PLOMB	ZINC
Rome.............	I	—	—	—	—	—	—	—
—	II	0,025	2,400	5,400	85,167	6,356	5,602	Traces
—	III	0,025	2,200	4,700	83,975	7,300	6,500	Traces
—	IV	0,025	1,700	2,500	75,207	8,181	7,514	7,373
—	V	0.050	1,900	2,570	87,435	7.615	3,005	0,005
—	VI	0,025	2,350	2,450	85,979	6,294	5,532	
Tarraco...........	I et II	Traces	2,500	3,500	89,731	5,271	1,776	0,762
—	III	0,050	2,700	3,700	87,171	5,270	2,806	2,008
—	IV	—	—	—	—	—	—	—
Siscia.............	I et II	—	—	—	—	—	—	—
—	III	0,030	3,000	4,000	90,805	2,754	2,528	0,883
—	IV	0,030	2,750	3,050	93,463	2,596	1,161	—
—	V	—	—	—	—	—	—	—
Serdica...........	I	—	—	—	—	—	—	—
Cyzique...........	I	—	—	—	—	—	—	—
—	II et III	—	1,550	1,750	89.732	5.507	3,211	—
—	IV	—	1,250	—	87.254	6,372	5,124	—
Antioche..........	I	—	—	—	—	—	—	—
—	II	0.050	8,750	9,120	86.397	2,753	2,050	—

Pour certaines émissions (1re de Rome, 4e de Tarraco, 1re, 2e et 5e de Siscia, 1re de Serdica, 1re de Cyzique, 1re d'Antioche), en raison de la rareté des pièces, les analyses n'ont pu être faites.

Sous le règne de Quintillus (And. Markl, *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Quintillus, loc. cit.*), le poids est inférieur à celui des Antoniniani de Claude (Tarraco : 3^{gr},094 ; Rome, 2^{gr},779 ; Siscia, 2^{gr},822 ; Cyzique, 3^{gr},206 ; poids moyen, 2^{gr},866). — La teneur en argent est sensiblement la même : Tarraco, 3^{gr} 0/0 ; Rome, 2^{gr},300 ; Siscia, 2^{gr},900.

1. And. Markl, *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Quintillus, loc. cit.*, p. 144.

2. *Id.*, p. 146.

à 2,500 0/0 (Tarraco, 3,500-3,700; Siscia, 3,050-4; Antioche, 9,121). Le pour 100 de cuivre est notablement diminué aussi: il tombe à 83,975 dans la troisième émission et 75,207 dans la quatrième (Tarraco, 87,171-89,731; Siscia, 90,805-93,463; Cyzique, 87,254-89,732; Antioche, 86,397). L'argent et le cuivre manquants sont remplacés par de l'étain, du plomb et du zinc [Etain: Rome, 6,294-8,181; autres ateliers, 2,596-6,372; plomb : Rome, 3,005-7,514; autres ateliers, 1,161-5,124; zinc : Rome, 7,373 (quatrième émission); autres ateliers : 0,883-2,008].

Les monétaires de Rome dérobaient donc une partie de l'argent et du cuivre, et remplaçaient ces métaux par de l'étain, du plomb et du zinc. La fraude va croissant jusqu'à la quatrième émission de Claude, où elle atteint son maximum; dans les deux dernières émissions, l'état de la monnaie s'améliore; mais le pour 100 d'argent et de cuivre reste toujours notablement inférieur à celui des autres ateliers monétaires.

3° Les monétaires frappaient de fausses pièces[1]. — Les pièces de la première émission de Claude à types d'animaux symboliques et légendes de divinités, sont probablement toutes dans ce cas[2]. Pour masquer leur falsification et échapper à tout contrôle, ils frappaient des pièces hybrides avec le droit ou le revers d'un des empereurs précédents[3].

Il faut mentionner enfin la mauvaise exécution de la frappe[4]: forme irrégulière des monnaies, épaisseur variable, pièces

1. Sur les faux monétaires au temps de Claude II, voir And. Markl, *das Falschmünzwesen während der Regierung Claudius II Gothicus* (*Monatsblatt der Numismat. Gesellschaft in Wien*. 1901, t. V, fasc. 13-24). — And. Markl montre qu'une grande partie des fausses pièces de Claude a été frappée par les monétaires impériaux.

2. O. Voetter, *die Münzen des Kaisers Gallienus und seiner Familie* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXII, 1900, pp. 135-137). La dernière période de frappe du règne de Gallien, dans l'atelier monétaire de Rome, comprend deux émissions : la première porte les revers ordinaires, la seconde, des revers particuliers à types d'animaux symboliques et légendes de divinités. Ces deux émissions se poursuivent quelque temps sous Claude. O. Voetter pense, avec raison je crois, que toute la série à types d'animaux, frappée au début du règne de Claude, est une falsification des monétaires.

3. O. Voetter, *loc. cit.*, p. 135. — Cet abus, d'ailleurs, ne cesse pas avec Aurélien : on le retrouve encore sous les règnes d'Aurélien, de Tacite et de Probus.

4. And. Markl [*die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius II*, *loc. cit.*, pp. 401-405] montre que ces négligences de frappe sont plus notables à Rome que dans les autres ateliers de l'Empire.

frappées deux fois, revers semblables au droit, erreurs de légendes, etc.

Telle était la situation à l'avénement d'Aurélien. Une réforme était urgente. Pour être efficace, cette réforme devait porter sur deux points : la répression des fraudes d'une part, l'amélioration durable de la monnaie et l'établissement d'un meilleur système monétaire, de l'autre.

Jusqu'à la venue d'Aurélien à Rome après la guerre des Juthunges (vers la fin du printemps 270), aucun changement ne fut apporté à la frappe des monnaies[1]. Les revers nouveaux furent en petit nombre : ceux de Claude et de Quintillus restèrent généralement en usage[2]. Les ateliers monétaires continuèrent à frapper avec le même nombre d'officines que sous Claude et Quintillus[3] (12 à Rome, 3 à Tarraco, 4 à Siscia, 3 à Cyzique). En raison de la rareté des pièces, nous n'avons aucune analyse d'Antoniniani frappés à Rome ou dans les ateliers provinciaux. Le poids moyen à Rome[4] (3gr,01), Tarraco[5] (3,25-3,79), Cyzique[6] (3,55) est sensiblement le même que dans les dernières émissions de Claude[7] ; il est légèrement supérieur à Siscia[8] (3,37-4,15). Comme dans la seconde partie du règne de Claude[9] et sous Quintillus[10], le bronze sénatorial continua à n'être pas frappé[11]. Dans tous les ateliers et en particulier dans celui de Rome, la frappe des Antoniniani resta aussi négligée que sous les deux règnes précédents[12].

Après la guerre des Juthunges, Aurélien put s'occuper une première fois de la situation monétaire[13]. Il ne pouvait songer à améliorer immédiatement la frappe de l'or[14] et à retirer de

1. Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 297-298.
2. *Id.*, p. 298. — Voir plus haut, pour ces revers, p. 62, not. 4, et p. 63, not. 1.
3. *Id.*, pp. 297-298. — And. Markl, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius II, loc. cit.*, p. 379 ; — Id., *die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus, loc. cit.*, pp. 12, 19, 21, 23.
4. Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 344-345.
5. *Id.*, pp. 328-331.
6. *Id.*, pp. 386-389.
7. And. Markl, *Gewicht und Silbergehalt der Antoniniane von Claudius II Gothicus, loc. cit.* — Cf. plus haut, p. 158, not. 3.
8. Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 354-355. — Cf. And. Markl, *loc. cit.*, et plus haut, p. 158, not. 1.
9. And. Markl, *die Reichsmünzst. unter der Reg. Claud. II, loc. cit.*, p. 378.
10. Id., *die Reichsmünzst. unter der Reg. Quintillus, loc. cit.*, p. 14.
11. Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 292.
12. Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 288.
13. *Id.*, p. 298.
14. La frappe de l'or durant les deux premières périodes monétaires du

la circulation la masse des Antoniniani, pour les remplacer par une monnaie de meilleur aloi. Ces mesures eussent entraîné une dépense énorme à laquelle le Trésor ruiné était incapable de faire face. Le plus urgent était de mettre un terme aux abus et aux fraudes des monétaires : Aurélien ordonna la fermeture de la Monnaie de Rome[1].

Le personnel de la monnaie impériale formait une corporation puissante, qui avait son *genius*, la *familia monetalis* ou *monetaria*. Le nombre des *monetarii*, de tout temps très considérable en raison de la lenteur et de l'imperfection des procédés de frappe[2], avait été fortement augmenté vers la fin du règne de Gallien ; il avait fallu remplacer en quantité ce que

règne d'Aurélien (270-274) reste peu abondante et fort irrégulière. Le poids des pièces varie de 3gr,50 à 9gr,10 : atelier de Siscia, 4gr,20 à 9gr,10 ; atelier de Tarraco, 3,50-4,88 ; atelier d'Antioche (après la reconquête), 5gr à 5gr,80. — Th. ROHDE (*loc. cit.*, p. 289) pense que les pièces de l'atelier de Tarraco, sont en principe des doubles *Trientes* (poids normal : $2,18 \times 2 =$ 4gr,36) ; les pièces de l'atelier de Siscia, du poids de 5 à 6 grammes, des aurei ; les pièces plus lourdes (n° 2 : légende *Adventus Aug(usti)*, deux exemplaires, pesant 7gr,15 et 8gr,4 ; — n° 3 : legende *Apollini Conservatori*, poids 7gr,10 ; — n° 43, lég. *Virtus Aug(usti)*, 9gr,10), des quadruples *Trientes*. — Sur l'irrégularité de cette frappe de l'or : Al. MISSONG, *Zur Münzreform unter den Römischen Kaisern Aurelian und Diocletian*, *loc. cit.*, pp. 108-109 ; — O. SEECK, *Die Münzpolitik Diocletians*, *loc. cit.*, p. 39, et Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 314-315.

1. La date de cette fermeture n'est pas douteuse. Nous avons vu (pp. 63, not. 1, et 70, not. 1) que la première période monétaire du règne d'Aurélien (270-271), comprend deux parties. Dans la première, avant la venue d'Aurélien à Rome, on continue à frapper avec les revers de Claude et de Quintillus ; dans la seconde, de nouveaux revers apparaissent. Or on ne trouve pour l'atelier monétaire de Rome aucun de ces nouveaux revers (Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 298) ; la fermeture de la Monnaie de Rome est antérieure à leur introduction et se place vers le milieu de 270, lors du premier séjour d'Aurélien à Rome (*Id.*, p. 342). La Monnaie de Rome resta fermée jusqu'à la grande réforme monétaire de 274.

Dans le trésor de la Venera, enfoui en 287-288, sur 10.563 monnaies d'Aurélien [A. MILANI, *Il Ripostiglio della Venera*, *loc. cit.*, p. 206 ; — *Id.*, *Museo Italiano di Antichita classica*, II, pp. 367-370 ; — Cf. Al. MISSONG, *die Münzfunde d. Venera* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XIII, 1881, pp. 364-367)], on n'en trouve que 849 qui aient été frappées dans l'atelier de Rome, soit seulement 8 0/0 (alors que pour Severina, dont les monnaies ne commencent qu'en 274, lors de la réforme monétaire, la proportion est de 202 sur 534, soit 37 0/0, cf. pour Tacite, 46 0/0 et pour Florianus, 35 0/0). Le chiffre de 8 0/0 concorde très bien avec le fait que, sur les cinq années et demie du règne d'Aurélien, la Monnaie de Rome est restée fermée près de 4 : les 849 pièces d'Aurélien, provenant de l'atelier de Rome, se répartissent donc seulement sur un an et demi de frappe, ce qui donne une proportion de 28 à 30 0/0, très voisine [...]roportion obtenue pour les monnaies de Severina.

[2. Voi]r surtout AND. MARKL, *Über die Herstellung der Prägestempel in der [...] späteren Römischen Kaiser* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, VIII, 1876, [p]. 251).

la monnaie avait perdu en qualité ; le nombre des officines de l'atelier de Rome avait été porté de six à douze, chiffre qui se maintint sous Claude, Quintillus et dans la première partie du règne d'Aurélien. La *familia monetalis*, composée d'affranchis et d'esclaves impériaux, devait, comme la corporation analogue des *horrearii*, avoir une organisation militaire. Le chef de l'administration monétaire impériale, le *Procurator Monetæ* et son supérieur hiérarchique, le *Procurator Summarum Rationum*, tous deux de rang équestre, se trouvaient ainsi avoir sous leurs ordres une véritable armée[1].

La fermeture de la Monnaie de Rome porta un grave préjudice aux monétaires en mettant un terme à leurs fraudes et en les laissant sans emploi. La défaite d'Aurélien à Plaisance et les mesures que le Sénat dut prendre en toute hâte pour la défense de Rome, leur fournirent un prétexte d'agitation. Le *procurator summarum rationum*, Felicissimus[2], qui avait directement participé aux fraudes et en avait bénéficié, prit la tête du mouvement ; peut-être même se fit-il proclamer empereur. L'aristocratie sénatoriale, hostile à Aurélien, ou laissa faire ou soutint secrètement l'insurrection. Lors de son retour à Rome, Aurélien se montra impitoyable (voir plus haut, p. 79). Après une lutte acharnée, dans laquelle il perdit 7.000 de ses soldats, la révolte fut comprimée[3].

1. Sur l'organisation des ateliers monétaires, voir surtout O. HIRSCHFELD, *Untersuchungen auf dem Gebiete der Römischen Verwaltungsgeschichte*, Berlin, 1877, pp. 92-97 ; — Th. MOMMSEN, *Römische Münzpächter Inschriften* (*Zeitschrift für Numism. Berl.*, XIV, 1887, p. 37 et note).

2. Felicissimus semble avoir déjà occupé les fonctions de *Procurator Summarum Rationum* dans la seconde partie du règne de Gallien et sous Claude (And. MARKL, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius* II, *loc. cit.*, p. 406, not. 11).

3. On admet généralement que l'insurrection des monétaires se place en 274 et est une conséquence directe de la grande réforme monétaire [Th. BERNHARDT, *loc. cit.*, p. 210 ; — H. SCHILLER, *loc. cit.*, I², p. 868 ; — Al. MISSONG, *Zur Münzreform unter den Kaisern Aurelian und Diocletian*, *loc. cit.*, p. 108]. Il résulte de l'étude des textes et des monnaies que cette interprétation est erronée. — La révolte des monétaires est mentionnée par 4 textes [*Vita Aurelian.*, 38, 2-4 ; — AUREL. VICT., *Cæsar*, 35, 6 ; — *Epitom.*, *id.* ; — EUTROP. IX. 14 (= SUIDAS, article Μονιτάριοι, éd. Th. Gaisford, p. 2521)]. Les textes de la *Vita Aureliani* et d'AURELIUS VICTOR ne donnent aucune indication certaine sur la date. Il n'en est pas de même de l'*Epitome* et surtout d'EUTROPE.

L'*Epitome*, mentionne les événements dans cet ordre : *a*) Victoires d'Aurélien en Italie ; *b*) usurpation de Septimius en Dalmatie ; *c*) révolte des monétaires ; *d*) Aurélien prend le diadème ; *e*) construction de l'enceinte de Rome ; *f*) réformes alimentaires ; *g*) Tetricus nommé correcteur ; *h*) mort d'Aurélien. Cet ordre est chronologique. La révolte des monétaires est mentionnée en

A la suite du soulèvement des monétaires, la Monnaie de Rome resta fermée[1], soit qu'elle eût été détruite dans la lutte, soit qu'Aurélien, qui allait partir pour la campagne d'Orient, ne voulût pas rétablir la frappe en son absence. Une

même temps que l'usurpation de Septimius et la construction de l'enceinte de Rome (*hoc tempore in urbe Roma monetarii rebellaverunt*), par conséquent, dans la première partie du règne, avant la fin de 271.

Le récit d'EUTROPE est divisé en deux parties; les guerres (IX, 13); l'administration intérieure (IX, 14-15). Les événements, dans cette seconde partie, sont les suivants : *a)* révolte des monétaires; *b)* supplice de plusieurs membres de l'aristocratie; *c)* construction de l'enceinte de Rome; *d)* construction du Temple du Soleil; *e)* évacuation de la Dacie; *f)* meurtre d'Aurélien; *g)* divinisation d'Aurélien. — L'ordre est strictement chronologique; la révolte des monétaires est placée au début du règne, avant la construction de l'enceinte de Rome et, au plus tard, au moment où Aurélien mit à mort plusieurs membres de l'aristocratie. Or, d'après ZOSIME (I, 49) et la *Vita Aureliani* (21, 6), ces mesures de rigueur vis-à-vis de l'aristocratie se placent aussitôt après la seconde guerre des Juthunges-Alamans, lors du retour d'Aurélien à Rome, au début de 271. — EUTROP., *loc. cit* : *Quos (monetarios) Aurelianus victos ultima crudelitate compescuit. Plurimos nobiles capite damnavit;* — *Vita Aurelian.*, 21, 5-6 : *Seditionum auctoribus interemptis cruentius ea quæ mollius fuerant curanda, compescuit. Interfecti sunt enin nonnulli nobiles senatores* : les deux textes se rapportent, sans aucun doute possible, aux mêmes événements du début de 271. Il résulte formellement d'EUTROPE, rapproché de la *Vita Aureliani*, que le soulèvement des monétaires eut lieu, pendant l'hiver 270-271 en l'absence de l'empereur, et que la répression se place, lors du retour d'Aurélien à Rome, au début de 271.

Ce fait est confirmé par l'étude des monnaies. En 274, au moment de la grande reforme monétaire, la Monnaie de Rome était fermée depuis trois ans (Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 342); on ne peut donc admettre que le soulèvement des monétaires de Rome ait été une conséquence de cette réforme. La mesure qui détermina la révolte des monétaires, fut la fermeture de la Monnaie de Rome; les monétaires restés sans emploi, et soutenus sans doute par une fraction du parti sénatorial, ont profité de l'absence de l'empereur et de sa défaite à Plaisance pour agir. C'est ce qui explique la gravité des séditions qui eurent lieu à Rome pendant l'hiver 270-271 (*Vita Aurelian.*, 18, 4 : *Ingentes seditiones;* — 21, 5 : *Seditionum asperitas;* — 50, 5 : *Præter seditiones quasdam domesticas*). — Sur la date, cf. Al. SORLIN-DORIGNY, *Aurélien et la guerre des Monnayeurs* (*Rev. Numism.*, 1891, pp. 105-133).

Al. SORLIN-DORIGNY (*loc. cit.*) pense :

1° Que la cause de la révolte ne fut pas la répression des fraudes par Aurélien. Felicissimus n'aurait pas été un prévaricateur; le mouvement monétaire aurait eu une cause exclusivement politique. Au moment de la défaite de Plaisance, le Sénat se serait prononcé contre Aurélien et aurait proclamé un autre empereur. Felicissimus se serait associé au mouvement, aurait fait frapper une monnaie séditieuse, outrageante pour Aurélien, puis se serait révolté ouvertement. Les expressions d'EUTROPE : *Vitiare pecunias*, et d'Aurelius Victor : *Nummariam notam corrodere*, s'appliqueraient, non à l'altération du titre, mais au caractère séditieux de la monnaie.

2° Que cette monnaie séditieuse fut uniquement une monnaie de bronze, la monnaie de bronze étant particulièrement désignée au III° siècle sous le nom de *Pecunia*.

Il est absolument impossible d'admettre ces conclusions. Le privilège de la

(*Voir note 1, page 165.*)

première réforme eut lieu dans les ateliers monétaires de Tarraco, Siscia, Serdica, Cyzique. Cette réforme porta sur trois points.

1° *Meilleure exécution des monnaies.* — Depuis 271, les monnaies sont plus régulières; la frappe est plus nette; l'effigie, plus soignée et plus individuelle[1].

2° *Amélioration du titre.* — Le pour 100 d'argent fut notablement augmenté : Tarraco[2] : 3,10, au lieu de 2,500-2,700, sous Claude; — Siscia[3], 3,93, au lieu de 2,750-3; — Cyzique[4], 4,10, au lieu de 1,250-1,550.

3° *Premier établissement d'un contrôle.* — Une des difficultés dans le contrôle de la frappe tenait à ce que les noms des ateliers monétaires ne figuraient généralement pas sur les monnaies. Cette signature, qui ne se trouve, sous Claude, que pour quelques monnaies de l'atelier de Cyzique[5], est introduite en 271, dans l'atelier de Serdica (*Serd*)[6].

Cette première réforme, très timide encore, ne s'appliqua à

frappe du bronze, au moins en théorie, appartenait encore au Sénat : une monnaie séditieuse de bronze eut été émise directement par le Sénat et non par Felicissimus, qui, en sa qualité de *Procurator Summarum Rationum*, était fonctionnaire impérial. — La dernière émission de bronze avait eu lieu au début du règne de Claude en 268 (And. MARKL, *die Reichmünzstätten unter der Regierung Claudius II, loc. cit.*, p. 378); depuis cette époque le bronze n'avait plus été frappé : comment admettre que le Sénat et Felicissimus aient repris la frappe du bronze sous forme de monnaie séditieuse, et n'aient frappé aucune pièce séditieuse d'or ou de pseudo-argent ? — Il existe d'ailleurs contre cette interprétation un argument décisif : on ne peut parler d'une monnaie séditieuse émise à Rome pendant l'hiver 270-271, car, à ce moment l'atelier monétaire de Rome ne frappait plus ; il avait été fermé par Aurélien, quelques mois auparavant, vers le milieu de 270. — La lettre d'Aurélien à Ulpius Crinitus, donnée par la *Vita Aureliani* (38, 3-4), n'a aucune valeur historique : elle n'est autre chose qu'une simple paraphrase du texte (38, 2). L'indication des corps de troupes qui prirent part à la répression : *Iembarii* (?), *Riparienses*, *Castriani*, *Dacisci*, est, selon toute vraisemblance, absolument arbitraire.

1. (*Note de la page* 164). — Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 342 — Un passage des LIVRES SIBYLLINS (XIV, 208-209, éd. Rzach ; voir plus haut le texte, p. 18, not. 4), qui semble se rapporter au règne d'Aurélien, mentionne un incendie qui aurait détruit une grande partie de la ville. — Peut-être cet incendie éclata-t-il, au cours de la lutte entre les monétaires et les troupes impériales et ravagea-t-il surtout le quartier du Cælius.

1. Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 288 ; — *Numism. Cronicl.*, 1883, p. 37.

2. Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 330-333 ; — And. MARKL, *Gewicht und Silberg.*, *loc. cit.* — Voir plus haut, p. 158, not. 3.

3. *Id.*, pp. 346-351 ; — *Id.*

4. *Id.*, pp. 388-391 ; — *Id.*

5. And. MARKL, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius II*, *loc. cit.*, pp. 440-441 (*Moneta*) *Cyzicena*). — La signature fut maintenue par Aurélien sous la forme C. (Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 384).

6. Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 379.

aucun des trois grands ateliers monétaires de l'Empire ; celui de Rome était fermé, ceux d'Antioche[1] et de Lyon étaient aux mains de Zénobie et de Tetricus. Il ne pouvait être question d'une réforme d'ensemble avant la reconstitution de l'unité impériale.

La grande réforme monétaire eut lieu, en 274, après le triomphe d'Aurélien[2]. Elle s'appliqua à la Monnaie de Rome, qui fut rouverte à cette occasion et à tous les ateliers provinciaux, Antioche et Lyon compris. Cette réforme eut un triple objet :

1° Frappe plus régulière des monnaies ;

2° Concentration de la frappe aux mains de l'empereur ;

3° Réglementation légale des rapports entre les diverses monnaies.

1° *Frappe plus régulière des monnaies.* — Une des causes principales de la crise monétaire était la rareté de l'or. Aurélien avait rapporté d'Orient une grande quantité de métaux précieux confisqués à Hémèse[3] et à Palmyre[4]. Il songea, en outre, à restreindre l'emploi de l'or pour les usages particuliers : « Il avait l'intention, dit son biographe, d'empêcher qu'on n'employât l'or pour orner les chambres, les tuniques ou les fourrures et qu'on ne le mêlât avec l'argent. Il disait qu'il y a dans le monde plus d'or que d'argent, mais que l'or se perd par l'habitude que l'on a de le mettre en feuilles, de le faire passer par la filière ou de le fondre, tandis que l'argent n'est pas détourné de sa destination naturelle[5]. » Le projet d'Aurélien n'aboutit sans doute pas ; Tacite qui le

1. Selon MALALAS, XII, p. 301 (éd. Bonn), Aurélien, lors de la reconquête de l'Orient en 271, aurait réprimé les fraudes des monétaires d'Antioche, comme il l'avait fait à Rome en 270 ; les monétaires d'Antioche se seraient soulevés, et Aurélien les aurait réduits par la force. Cette indication, qui ne se trouve que dans Malalas, ne peut être admise sans réserves. Il est possible que Malalas ait fait erreur et qu'il s'agisse simplement de l'insurrection des monétaires de Rome.

2. La date de la grande réforme monétaire résulte du texte de ZOSIME (I, 61). Cette réforme se place après le triomphe et pendant le séjour d'Aurélien à Rome, donc dans le courant de 274. Al. MISSONG, *Zur Münzreform...*, *loc. cit.*, p. 108 ; — Em. LEPAULLE, *la Monnaie Romaine à la fin du haut Empire*, *loc. cit.*, p. 118 ; — Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 288.

3. ZOSIM., I, 54.

4. *Id.*, I, 56. — Cf. *Vita Aurelian.*, 39, 6 : *In templo Solis multum auri gemmarumque constituit ;* — AUREL. VICT., 35, 7 ; — EUTROP., IX, 15, 1.

5. *Vita Aurelian.*, 46, 1 : *Habuit in animo ut aurum neque in cameras, neque in tunicas, neque in pelles, neque in argentum mitteretur, dicens plus auri esse in rerum natura quam argenti, sed aurum per varios brattearum, filorum et liqueationum usu perire, argentum autem in suo usu manere* (Cf. Al. MISSONG, *loc. cit.*, pp. 108 sqq.).

lui avait suggéré, dit-on, le reprit en partie, lorsqu'il devint empereur[1], mais probablement sans grand succès. Aurélien maintint l'or comme étalon. La monnaie d'or fut frappée d'une manière plus régulière et en quantité plus abondante[2]. Le poids des pièces d'or était très variable, surtout depuis le règne de Gallien. Sans aboutir à une fixité absolue, Aurélien reprit comme poids moyen de l'aureus, le chiffre normal de $\frac{1}{50}$ de livre (6gr,55), établi par Caracalla ; d'une manière générale, c'est sur ce pied qu'il frappa les aurei à la suite de la réforme[3].

La mesure décisive eût été la reprise de la frappe du denier d'argent, interrompue depuis trente ans. Il eût fallu retirer la masse énorme des Antoniniani en circulation et les remplacer par une monnaie d'argent de valeur effective. Mais cette transformation eût entraîné des dépenses énormes, car les Antoniniani, qu'on eût retirés et refondus, ne représentaient qu'une valeur intrinsèque presque nulle. A défaut d'une réforme radicale qui n'était pas possible, Aurélien dut se con-

1. *Vita Tacit.*, 11, 6 : *Auro clavatis vestibus idem interdixit. Nam et ipse auctor Aureliano fuisse perhibetur ut aurum a vestibus et cameris et pellibus submoveret.* — Cf., 9, 3 : *In eadem oratione cavit, ut, si quis argento publice privatimque æs miscuisset, si quis auro argentum, si quis æri plumbum, capital esset cum bonorum proscriptione.*

2. Les pièces d'or, émises à la suite de la réforme de 274, furent frappées dans les ateliers monétaires de Rome et sans doute aussi de Siscia (Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 318-319). — Les légendes sont les suivantes : n° 25 (Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*), *Oriens Aug(usti)*, au type du Soleil debout ; — n° 30 : *P(ontifex) M(aximus) Tr(ibunicia) P(otestate)* IIII, *Co(n)s(ul) P(ater) P(atriæ)*, au type de Mars ; — n° 31 : *P. M. Tr. P. III. Cos II. P. P.*, au type du Soleil ; — n° 32 : *P. M. Tr. P. II. Cos II. P. P.*, au type de Mars ; — n° 33, *Providen(tia) Deor(um)*, au type de la Providence et du Soleil debout. — Pour les erreurs de dates dans les légendes monétaires, voir *Appendice I;* pour les aurei de Severina, p. 141, not. 2.

3. Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 318-319 [cf. O. Seeck, *die Münzpolitik Diocletians*, *loc. cit.*, p. 39], donne le poids de quatre aurei frappés à la suite de la réforme monétaire de 274 dans les ateliers de Siscia et de Rome. Ces pièces pèsent : n° 25 (Th. Rohde, *Catal.*), légende : *Oriens Aug(usti)*, 7gr,06 ; — n° 32, légende : *P. M. Tr. P. II. Cos II. P. P.* : deux exemplaires, 6gr,63 (collection Th. Rohde), 6gr,52 (cabinet de Vienne) ; — n° 450, aureus de Severina, 6gr,35. — Le poids moyen est donc de 6gr,64 : le numéro 25 porte en exergue I.L. (= $\frac{1}{50}$ de livre), ce qui est décisif. — Le chiffre donné par Em. Lépaulle (*La Monnaie Romaine à la fin du haut Empire*, *Rev. Numism.* 1889, p. 120), $\frac{1}{55}$ de livre (= 5gr,95) est inadmissible. Dioclétien frappa régulièrement l'aureus au $\frac{1}{60}$ de livre (= 5gr,45).

tenter de quelques palliatifs. Il retira de la circulation une certaine quantité d'Antoniniani de mauvaise qualité frappés depuis 260[1], mais non pas tous, car on en retrouve un grand nombre dans les dépôts monétaires enfouis sous ses successeurs[2].

Comme il l'avait fait une première fois, en 271, pour les ateliers de Tarraco, Siscia, Serdica, Cyzique, Aurélien améliora la frappe de l'Antoninianus[3]. Cette amélioration porta à la fois

1. Zosime, I, 61 : Ἤδη δὲ καὶ ἀργύριον νέον δημοσίᾳ διέδωκε, τὸ κίβδηλον ἀποδόσθαι τοὺς ἀπὸ τοῦ δήμου παρασκευάσας, τούτῳ τε τὰ συμβόλαια συγχύσεως ἀπαλλάξας.

2. Trésor de la Venera (A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera*, loc. cit., p. [illegible]; cf. [illegible] *Monete Romane*, dans le *Museo Italiano di Antichità Classica*, vol. II, pp. [illegible]), enfoui en [illegible] : sur 46.442 monnaies, il y en a [illegible] antérieures à Aurélien (dont 1 Gordien III, 1 Etruscilla, 2 Gallus, 29 Valérien, 1 Mariniana, [illegible] Gallien, [illegible] Salonine, 6 Salonin, 27 Postumus, 38 Victorinus, 3 Marius, [illegible] Claude, [illegible] Quintillus). — Trésor de Villanova d'Asti (*Riv. It. di Num.*, IV, 1891, p. 174), enfoui sous Dioclétien et Maximien : sur [illegible] pièces examinées, un certain nombre sont de Gallien et de Claude; la masse appartient aux règnes d'Aurélien et de ses successeurs. — Trésor de [illegible] (Th. Mommsen, *Histoire de la Monnaie Romaine*, trad. Blacas, III, p. [illegible]), enfoui sous Constance Chlore et Galerius : sur [illegible] monnaies, il y en avait un certain nombre de Gallien et de Claude.

Dans le Trésor du Rongne (Val di Bénio) (Id., *loc. cit.*) : 7.000 pièces, enfoui sous Dioclétien et Maximien, il n'y avait aucune pièce antérieure à Aurélien. — Dans le Trésor de [illegible], enfoui à la même époque (Giorgio [illegible], *Il Ripostiglio di* [illegible], *Riv. Ital. di Num.*, VIII, 1895, pp. 140-141), il n'y en avait qu'une, un Claude. — Le trésor de Tautha, en Egypte (*Id.*, I, [illegible], p. 151, et III, [illegible], p. [illegible]), enfoui sous Dioclétien et Maximien, comprenait 2 Gallien et [illegible] Claude, sur un total de [illegible] pièces.

3. Les revers des monnaies d'Aurélien, pour la III[e] période monétaire du règne (274, depuis la réforme — 275), sont moins nombreux que dans la période précédente. Tous portent le signe de valeur de l'Antoninianus, voir plus loin, p. 174. Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. [illegible].

Tarraco : 3 revers. — 1 revers de la période précédente : *Oriens Aug(usti)* : Th. Rohde, *Catal.*, n° [illegible] ; — 2 revers nouveaux : *Providen(tia) Deor(um)*, *Id.*, n° 282 ; *Soli Invicto*, *Id.*, n° 376.

Lyon : 1 revers. — La légende appartient à la période précédente, le revers est nouveau : *Pacator Orbis* (au type du Soleil marchant), *Id.*, n° 260.

Rome : 2 revers, nouveaux tous deux. — *Concordia Militum*, *Id.*, n[os] 98 gr.[4], 108 ; *Oriens Aug(usti)*, *Id.*, n[os] [illegible], 244-246, [illegible].

Siscia : 4 revers. — 1 revers de la période précédente : *Concordia Militum*, *Id.*, n[os] [illegible] gr.[4], [illegible] ; — 3 revers nouveaux : *Oriens Aug(usti)*, *Id.*, n[os] 224-234, 236, [illegible]-242, [illegible], [illegible], [illegible] ; *Providen(tia) Deorum*, *Id.*, n° 282 ; *Soli Invicto*, *Id.*, n° [illegible].

Serdica : [illegible] revers nouveaux. — *Apol(lini) Cons(ervatori) Aug(usti)*, *Id.*, n° 67 ; *Concordia Militum*, *Id.*, n° [illegible] ; *Jovi Conservatori*, *Id.*, n° 189 ; *Oriens Aug(usti)*, *Id.*, n[os] [illegible], [illegible], 244, [illegible], 247, 249, [illegible], [illegible] ; *Providen(tia) Deor(um)*, *Id.*, n[os] [illegible] ; *Restitut(or) Orbis* (rétablissement de l'unité impériale), *Id.*, n[os] [illegible], [illegible], 297, [illegible] à [illegible] ; *Soli Invicto*, *Id.*, n[os] 357-365 ; *Virtus Augusti* (au type d'Aurélien et du Soleil debout), *Id.*, n° 394, au type d'Hercule et du Soleil, *Id.*, *Supplément*, n° 5.

Cyzique : 5 revers. — 1 de la période précédente : *Restitut(or) Orbis*, *Id.*,

sur l'exécution matérielle, qui fut désormais plus soignée[1], sur le poids[2] et sur le titre[3]. L'amélioration, en ce qui concerne le titre, fut d'ailleurs toute relative, et le pour 100 d'argent, — chiffre maximum 4,90 dans l'atelier de Tarraco, — resta fort inférieur à ce qu'il était antérieurement au règne de Valérien.

Pour la monnaie de bronze, voir plus loin, pp. 170-171.

2° *Concentration de la frappe aux mains de l'empereur.* — La frappe régulière du bronze sénatorial n'avait pas été reprise au début du règne d'Aurélien[4]. En 271, à la suite du soulè-

n°s 334, 337-340. — 4 nouveaux : *Concordia Militum*, *Id.*, n° 98 gr.; *Mars Invictus*, *Id.*, n°s 213-214 ; *Oriens Aug(usti)*, revers de la première période monétaire. *Id.*, n°s 229, 221. 237, 238, 244, 245, 248 ; *Restitut(or) Exerciti* (reconstitution de l'armée d'Orient), *Id.*, n°s 332-333 (sur ce revers, voir plus loin, p. 200).

Antioche : 4 revers. — *Conservat(or) Aug(usti)*, *Id.*, n°s 122-124 ; *Restitut(or) Orbis*, *Id.*, n° 301 ; *Soli Invicto*, *Id.*, n° 351 ; *Virtus Illurici* (allusion au rôle de l'armée danubienne dans le rétablissement de l'unité impériale), *Id.*, n° 397.

Tripoli : Atelier monétaire, ouvert à la suite de la reconquête de l'Orient. — 2 revers : *Restitut(or) Orbis*, *Id.*, n° 341 ; *Soli Invicto*, *Id.*, n°s 354-355.

1. Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 289.

2. Poids des Antoniniani de la III° période monétaire (chiffres de Th. Rohde).

ATELIERS MONÉTAIRES	POIDS AVANT LA RÉFORME DE 274	POIDS APRÈS LA RÉFORME DE 274
Tarraco	3,34-3.71	3,52-4,15
Lyon	2,40-2,80	4,02-4,20
Rome	3,01 (1re période)	2,31-4,10
Siscia	3,05-4,50	3,41-4,20
Serdica	3,20-3,85	3,10-4,45
Cyzique	3,13-3,80	3,60-4,50
Antioche	—	2,90-4,20
Tripoli	—	3,20-4,35

3. Titre des Antoniniani de la III° période monétaire (chiffres de Th. Rohde).

ATELIERS MONÉTAIRES	TITRE AVANT LA RÉFORME DE 274 (les chiffres indiquent le 0/0 d'argent)	TITRE APRÈS LA RÉFORME DE 274
Tarraco	2,80-3,40	4,01-4,90
Lyon	—	Pas d'analyses
Rome	—	2,57-4,40
Siscia	3,20-4,40	3,30-4,20
Serdica	2,85	3,10-4.45
Cyzique	4,10	3,66-3,90
Antioche	—	4.50
Tripoli	—	Pas d'analyses

4. Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 292.

vement des monétaires, l'empereur enleva définitivement[1] au Sénat son privilège ; la monnaie de bronze cessa de porter les lettres S. C., et, comme les monnaies d'or et d'argent, fut désormais frappée directement par l'empereur. Les III *Viri Monetales* furent supprimés, et l'ensemble de l'administration monétaire fut placé sous la direction du procurateur impérial.

La frappe du bronze, qui avait été, dans les deux premiers siècles de l'Empire, une source importante de revenus pour le Sénat, avait fini, depuis la dépréciation complète de l'Antoninianus, par lui coûter plus qu'elle ne lui rapportait ; mais, au point de vue politique, le Sénat tenait à son privilège monétaire, un des derniers restes de son ancienne puissance, et il vit dans la mesure d'Aurélien une grave atteinte à ses droits.

En fait, l'innovation d'Aurélien fut beaucoup moins importante qu'on ne pourrait le croire. La concentration définitive de la frappe aux mains de l'empereur se préparait déjà depuis longtemps[2]. A la fin du Ier siècle, probablement sous Nerva, la monnaie sénatoriale avait été transférée du Capitole au Cælius et annexée à la monnaie impériale, les deux administrations restant indépendantes l'une de l'autre. Un peu plus tard, en 115, sous Trajan, on trouve une direction technique, commune aux deux monnaies et relevant de l'administration impériale. Le rôle des procurateurs impériaux dut s'étendre peu à peu au détriment des III *Viri Monetales*, dont la fonction, de plus en plus, devint purement honorifique. La suppression du privilège sénatorial par Aurélien ne fut donc que le dernier terme d'une évolution commencée depuis deux siècles.

L'émission du bronze impérial, frappé à la suite de cette réforme, fut assez abondante[3]. Aurélien frappa quelques ses-

1. Il n'y avait pas eu d'émission de monnaie de bronze sous Quintillus (And. MARKL, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung des Quintillus*, *loc. cit.*, p. 14). — Les bronzes de Claude sont rares et appartiennent tous au début du règne : il est à remarquer qu'aucun d'eux (And. MARKL, *die Reischsmünzstätten unter der Regierung Claudius II*, *loc. cit.*, pp. 376-378), ne porte la signature S. C.

2. Fr. LENORMANT, *Etudes sur les Ateliers monétaires et leurs marques dans la numismatique romaine* (*Annuaire de la Société française de Numismatique*, 1877, pp. 189 à 495).

3. Les pièces de bronze, frappées par Aurélien à la suite de la réforme, se divisent en deux catégories : les unes pèsent de 6^{gr},30 à 8^{gr},50 (Th. ROHDE, *Catal.*, n° 437, 8^{gr},20 ; n° 438, 8^{gr},48 ; n° 439, 2 exemplaires : 8^{gr},20 et 8^{gr},55 ; n° 444, 7^{gr},60 ; n° 445, 6^{gr},30 ; n° 466, 7^{gr},40) ; les autres, très rares, de 11 à 19 grammes (Th. ROHDE, *loc. cit.*, n° 432, 19^{gr},70 ; n° 433, 18^{gr},80 ; n° 434, 18^{gr},35 ; n° 447, 2 exemplaires, 10^{gr},80 et 15^{gr},10 ; n° 448, 11^{gr},50) ; — Th. MOMM-

terces et une quantité plus considérable de dupondii. La frappe des sesterces de bronze devait cesser définitivement sous Tacite, celle des dupondii, réduits en poids par Probus, se prolongea jusqu'au temps de Dioclétien et de Maximien.

Le monnayage de bronze des colonies et des villes grecques avait presque entièrement cessé avec le règne de Gallien[1]. Sous Claude, outre Alexandrie, six villes seules avaient eu une frappe autonome : une colonie, Antioche de Pisidie, et cinq villes grecques d'Asie Mineure : Cyzique, Prostanna, Sagalassus, Seleucie, Selge, ces quatre dernières en Pisidie[2]. Sous Aurélien, aucune de ces villes ne continua à frapper, mais il y eut des émissions dans quatre autres villes, qui avaient régulièrement battu monnaie jusque sous le règne de Gallien : une colonie, Cremna, en Pisidie, et trois villes de Pamphylie : Perga, Side, Sillyum[3]. Ce monnayage ne se poursuivit pas après

sen (*Hist. de la Monn. Rom.*, trad. Blacas, III, p. 93, Al. Missong, *loc. cit.*, pp. 124-126), Th. Rohde (*loc. cit.*, p. 292, avec hésitation), regardent les premières comme des sesterces, les secondes comme des quinaires de cuivre; Fr. Gnecchi [*Gli ultimi dupondii e le prime monete di bronzo degli Imperatori Diocleziano e Massimiano Ercoleo* (*Rivist. Ital. di Numismat.*, X, 1897, pp. 1 à 22)], plus justement, voit dans les plus lourdes, des sesterces, dans les moins lourdes, des dupondii.

Toutes ces pièces de bronze sont de métal jaune (sauf les numéros 444-446, à la double effigie du Soleil et d'Aurélien, voir plus loin, Chap. V, pp. 184-185). L'analyse donne 79 0/0 de cuivre, 0,05 d'argent, 12-14 de plomb, 6 à 8 d'étain et quelques traces de zinc (Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 312). — La frappe eut lieu à Rome (*Id.*, n°° 432, 433, 437, 438, 439, 441, 442, à l'effigie d'Aurélien; 447, 448, 449, à l'effigie d'Aurélien et de Severina; 466, à l'effigie de Severina seule, et à Serdica (n°° 434, 435 : Aurélien seul; 444, 445, 446, Aurélien et le Soleil).

Les revers sont : *a*) Grands bronzes, — n°° 432 et 433 : *Concordia Aug(usti)*; — 434 et 435 : *Soli Invicto;* — 436 : *Concord(ia) Milit(um)*; — 447 : Effigie d'Aurélien au droit, de Severina au revers; *b*) Moyens bronzes; — n°° 437 à 440 : *Concordia Aug(usti)* : — n°° 441-442 : *Roma Æt(erna)*; — n° 443 : *Genius Exerci(ti)*; — n°° 444 à 446 : légende du droit, *Sol Dominus Imperi Romani* : légende du revers : *Aurelianus Aug(ustus) Cons(ul)*; n° 466 (Severina) : *Juno Regina.*

1. Sous le règne de Gallien, il y avait encore 96 villes battant monnaie, dont 16 colonies et 80 villes grecques (outre Alexandrie) : (pour la liste de ces villes, voir H. Cohen², *loc. cit.*, t. V, *Gallien*, pp. 472-489; — E. Babelon, *Inventaire sommaire de la collection Waddington*, Paris, 1898, table, p. 490, au nom de Gallien.)

2. And. Markl, *das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II Gothicus*: *a*) Monnaies coloniales (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXI, 1899, pp. 319-329); — *b*) Monnaies des villes grecques : *Id.*, XXXII, 1900, pp. 149-183. — Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VIII.

3. Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.* (Monnaies coloniales et provinciales, n°° 1-9), mentionne : 3 exemplaires de Cremna (n° 7 = E. Babelon, *loc. cit.*, n° 3720 : légende *Fortuna Col(oniæ) Crem(næ)*, au type de la Fortune; — n° 8 = E. Ba-

Aurélien[1]; il cessa de lui-même, et non par suite d'une interdiction impériale. Alexandrie seule conserva une frappe autonome[2].

La disparition graduelle du monnayage colonial et municipal sous Gallien, Claude et Aurélien, comme l'irrégularité du monnayage sénatorial depuis la mort de Decius, fut une conséquence directe de la crise monétaire et de l'avilissement de la monnaie d'Empire. La monnaie de bronze, ayant une valeur intrinsèque supérieure à celle de l'Antoninianus, ne restait pas dans la circulation[3]; les villes, obligées constamment et à grands frais de renouveler leur numéraire entraîné dans la dépréciation générale de la monnaie, renoncèrent à continuer la frappe dans ces conditions.

A la suite de la réforme de 274, toute la frappe, — exception faite pour les monnaies alexandrines qui continuèrent à être émises jusque sous Dioclétien en 295-296, — fut directement exercée par l'empereur.

En fait, après comme avant la réforme, on frappa surtout des Antoniniani. Le nombre des ateliers monétaires, qui sous

BELON, *loc. cit.*, n° 3719 : légende, *Colonia Iulia Cremna*, au type d'Hadès; — n° 9, légende : *Apo(llini) Col(onia) Cre(mna)*, au type d'Apollon). Une autre monnaie de Cremna (poids 6gr,19), est mentionnée par KUBITSCHEK, *Eine Marsyas Statue in Cremna*, *Archäol. Epig. Mitth. Œsterr. Ung.*, XX, 1897, pp. 151-154 : le revers porte la légende de *Ma ro*(*Marsyae* ou *Marsyae Romano*), et la représentation de Marsyas); — 4 exemplaires de Perga (n°s 1-4 : légende Περγαίων νεωκόρων, au type d'Artémis (cf. E. BABELON, *loc. cit.*, n° 3434. — E. BABELON (n°s 3432-3433) mentionne, en outre, deux autres exemplaires avec la même légende et le type de Zeus); — un exemplaire de Side (n° 5, légende : Ἀθηνᾷ ἀσύλῳ Σιδήτων, au type d'Athena), et un de Sillyum (n° 6 : légende Σιλλυέων, au type de la Fortune).

1. Al. MISSONG, *Zur Münzreform unter den Römischen Kaisern Aurelian und Diocletian*, *loc. cit.*, pp. 127 sqq. — On ne trouve aucune monnaie de ces villes, postérieurement au règne d'Aurélien : la monnaie de Perga, à l'effigie de Tacite, mentionnée par H. COHEN[2], VI, *Tacite*, p. 239, est fausse (T.-E. MIONNET, *Description des médailles antiques, grecques et latines*, *Supplément*, VII, p. 62, not. *a*).

2. Le poids des monnaies alexandrines d'Aurélien est sensiblement inférieur à celui des pièces de Claude : 1re année de Claude, LA (12gr,22 — 8gr,055 : 2e année, LB (12gr,39 — 8gr,23); 3e année, LΓ (12gr,23 — 9gr,54) : And. MARKL, *Das Provinzialcourant unter Kaiser Claudius II, C. Alexandriner* (*Wien. Numism. Zeitschr.*, XXXIII, 1901, pp. 53-54). Le poids moyen pour les pièces d'Aurélien (Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 371) est de 8gr,17 (quelques exemplaires pèsent LA, 9,60; LB, 8,35; LΓ, 9,53; LΔ, 9,53; LE, 9,03; LS, 8,14; LZ, 7,87). — La teneur en argent ne fut pas améliorée : teneur au temps de Claude, LA, 2,75 0/0; LB, 2,20; LΓ, 2,10; (And. MARKL, *loc. cit.*); — teneur moyenne pour le règne d'Aurélien : 2gr,10 0/0 (Th. ROHDE, *loc. cit.*).

3. Th. REINACH, *Une crise monétaire au IIIe siècle de l'ère chrétienne à Milasa* (*Bull. de Correspond. Hellén.*, 1896, pp. 523-548).

Claude avait été de six (vers la fin du règne, Cyzique avait remplacé Serdica)[1], fut porté à huit par le maintien simultané des deux ateliers de Cyzique et de Serdica et l'établissement d'un nouvel atelier monétaire à Tripoli de Phénicie[2]; le nombre des officines passa de 33 à 43[3]. Aurélien, précurseur de Dioclétien sur ce point, décentralisa la frappe ; il diminua l'importance de la Monnaie de Rome et augmenta celle des ateliers provinciaux. A la fin du règne de Claude et sous Quintillus, la répartition des officines monétaires était la suivante : Rome, 12 ; Tarraco, 3 ; Lyon, 3 ; Siscia, 4 ; Cyzique, 3 ; Antioche, 8 : sur 33 officines, la Monnaie de Rome en comptait 12, soit plus du tiers. A la suite de la réforme, il y eut à Rome 10, puis 7 officines ; à Tarraco, 4, puis 6 ; à Lyon, 4 ; à Siscia, 6 ; à Serdica, 4 ; à Cyzique, 6 ; à Antioche, 8 ; à Tripoli, 2 ; sur 43 officines, Rome n'en compta plus que 7, soit moins du sixième. L'importance de la Monnaie de Rome, comme centre de frappe, avait donc diminué de moitié. L'augmentation eut lieu surtout au profit des ateliers de Tarraco, de Siscia et de Cyzique[4]. Le contrôle par signature de l'atelier

1. And. Markl, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius II*, *loc. cit.* — Dans ce chiffre de six sont compris l'atelier monétaire de Lyon, qui frappait au nom des empereurs gallo-romains, et l'atelier d'Antioche, où la frappe fut interrompue, sur l'ordre de Zénobie, dans le courant de l'année 269.

2. Th. Rohde, *loc. cit.*, p. 401. — Il y eut même un neuvième atelier monétaire (*Id.*, pp. 405-409), dont l'emplacement est inconnu.

3. Quarante-six, en tenant compte des 3 officines du neuvième atelier monétaire, dont il est question à la note précédente.

4. L'étude du grand trésor monétaire de la Venera, découvert en 1876 A. Milani, *Il Ripostiglio della Venera*, *loc. cit.*), fournit des indications précises sur l'activité de la frappe dans les divers ateliers de l'empire. Sur les 50.591 pièces composant ce trésor Al. Missong (*die Münzf. d. Venera*, *Wien. Numism. Zeitschr.*, XIII, 1881, pp. 364-367), en a classé 46.341 par ateliers monétaires. Nous nous bornons ici à mentionner les résultats obtenus pour les règnes de Claude à Florianus (270-276).

EMPEREURS	NOMBRE total des monnaies	ATELIER de Rome	ATELIER de Tarraco	ATELIER de Lugdunum	ATELIER de Siscia	ATELIER de Serdica	ATELIER de Cyzique	ATELIER d'Antioche	ATELIER de Tripoli
Claude.......	4.865	3.902	346	—	450	2	52	1	0
Quintillus....	353	268	62	—	19	0	1	0	0
Aurélien.....	10.563	849	3.479	12	3.914	792	708	66	5
Severina.....	534	202	255	5	60	4	8	0	0
Tacite.......	2.464	1.136	731	150	391	22	33	1	0
Florianus....	551	195	41	27	235	23	30	0	0

La proportion des monnaies frappées à Rome, au nombre total des monnaies de chaque règne, est de 80 0/0 pour Claude, de 75 0/0 pour Quintillus,

monétaire, qui était déjà pratiqué à Serdica et à Cyzique (voir plus haut, p. 165), fut étendu aux ateliers de Tarraco (T), Rome (R), Siscia (S), et maintenu à Lyon (L), où il existait déjà, au temps des empereurs gallo-romains [1].

3° *Réglementation légale des rapports entre les diverses monnaies.* — Aurélien, nous l'avons vu plus haut, ne put rétablir la frappe normale des trois métaux. La pièce d'or, quoique frappée d'une manière plus régulière, continua à être de poids assez variable; la frappe du denier d'argent ne fut pas reprise et celle du bronze resta assez limitée. Aurélien ne chercha pas à rétablir intégralement le système monétaire impérial du temps de Caracalla. L'essentiel était de simplifier la situation monétaire, telle qu'elle résultait de la grande crise du III° siècle et surtout de réglementer la valeur de l'Antoninianus, qui continuait à former la plus grande partie du numéraire en circulation. Aurélien prit pour base la seule valeur qui fût effectivement stable, la valeur de la livre d'or fin ; la livre d'or fut comptée pour 50.000 deniers et 2.400 Antoniniani (200 à l'once d'or), ce qui donnait à l'Antoninianus une valeur de 20 deniers 5/6 [2]. Les Antoniniani frappés à la suite de la réforme de 274, portèrent l'indication de leur valeur en deniers, sous la forme XX ou XXI (en grec KA), selon que le chiffre 20 deniers 5/6 était arrondi en 20 ou 21. Dioclétien devait, en 290, compléter la réforme d'Aurélien en régularisant la

de 8 0/0 pour Aurélien, de 37 0/0 pour Severina, de 46 0/0 pour Tacite, de 35 0/0 pour Florianus. Le nombre extraordinairement faible des monnaies frappées à Rome sous Aurélien, tient à ce que la Monnaie de Rome est restée fermée pendant la plus grande partie du règne (milieu 270-début 274). Les monnaies de Severina ont toutes été frappées en 274 et 275 (voir plus haut, p. 141, not. 4). Les chiffres donnés pour Severina, Tacite et Florianus, montrent que l'activité de la Monnaie de Rome par rapport aux autres monnaies d'Empire, était deux fois moindre que sous Claude et Quintillus : c'est exactement la même proportion que nous avons constatée plus haut, en étudiant la répartition des officines monétaires, au début et à la fin du règne d'Aurélien. — La plupart des pièces d'Aurélien, contenues dans le trésor de la Venera, proviennent des ateliers de Tarraco (3479) et de Siscia (3914), fait d'autant plus caractéristique qu'il s'agit d'un trésor monétaire découvert en Italie.

1. Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 317, 342, 351. — Une monnaie de Siscia, publiée, en 1896, par Th. Rohde (*Ein unedirter Antoninianus des Kaisers Aurelian aus der Münzstätte Siscia*, *Wien. Numism. Zeitschr.*, XXVIII, 1896, pp. 109-115), porte la signature sous la forme SISC (ia). — Pour l'atelier de Lyon, *id.*, p. 337. — Cf. Rob. Mowat, *les Ateliers monétaires impériaux en Gaule, principalement de Postume à Tetricus* (*Rev. Numism.*, 1895, pp. 159-160).

2. Th. Mommsen, *das Diocletianische Edikt über die Waarenpreise* (*Hermès*, XXV, 1890, pp. 25-35). — D'autres systèmes ont été proposés pour l'explication

frappe de l'or et en taillant normalement l'aureus au $\frac{1}{60}$ de livre = $5^{gr},45$). Le système inauguré par Aurélien se trouva ainsi complété de la manière suivante :

DENIER	ANTONINIANUS	AUREUS	LIVRE D'OR
1			
20 5/6	1		
833 1/3	400	1	
50.000	2.400	60	1

des signes XX et XXI : AL. MISSONG, *Zur Münzreform unter den Römischen Kaisern Aurelian und Diocletian*, *loc. cit.*, pp. 112-123, (cf. A. MILANI, *loc. cit.*, p 208, not. 23) : l'Antoninianus aurait équivalu à XX as; — Th. ROHDE, *loc. cit.*, pp. 290-292 : le signe XX s'expliquerait de deux manières, l'Antoninianus représentant XX as et étant, théoriquement, le $\frac{1}{20^e}$ de l'ancien denier d'argent : — O. SEECK, *Geschichte des Untergangs der Antiken Welt*, II, Berlin, 1901, pp. 221-225) ; — Em. LÉPAULLE, *la Monnaie Romaine à la fin du haut Empire* (*Rev. Numism.*, 1889, p. 120), etc. — L'indication précise, qui doit servir de point de départ, est la valeur de la livre d'or fin (= 50.000 deniers), telle qu'elle est donnée pour le début du IVe siècle, par le fragment de l'Édit de Dioclétien sur le Maximum, découvert à Elatée en 1873 (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, p. 1951; Th. MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 25).

CHAPITRE IV.

LES RÉFORMES ALIMENTAIRES.

Aurélien distribua au peuple 3 congiaires[1]. La dépense totale fut de 500 deniers par tête[2] et de 100.000.000 de deniers pour l'ensemble des 200.000 citoyens qui participaient aux distributions.

En 274[3], après le triomphe, il introduisit, dans le régime de l'Annone, d'importantes innovations. Contre le Sénat, le pouvoir impérial avait besoin de l'appui du peuple; le moyen le

Sources. — ZOSIME, I, 61; — *Vita Aureliani*, 35, 1-2, 47-48; — AURELIUS VICTOR, *Cæsar.*, 35, 7; — *Epitome*, 35, 6-7; — CHRONOGR. ANN. 354, p. 148 (*Chronic. Minor.*, I, éd. TH. MOMMSEN).

O. HIRSCHFELD, *die Getraideverwaltung in der Römischen Kaiserzeit* (*Philologus*, XXIX, 1870, pp. 1-96).

G. KRAKAUER, *das Verspflegungswesen der Stadt Rom in der Späteren Kaiserzeit*, Berlin, 1874, 59 pages.

1. *Vita Aurelian.*, 49, 5 : *Sciendum congiaria illum ter dedisse.* — On n'a pas d'indications précises sur les dates auxquelles furent distribués ces trois congiaires. Il y en eut un à l'avénement en 270, comme c'était la règle, et probablement un autre à l'occasion du triomphe en 274. Le troisième doit se placer soit en 271, après la délivrance de l'Italie, soit plutôt, dans le courant de 274, lorsque la religion solaire fut proclamée culte d'Etat.

2. CHRONOGR. ANN. 354, *loc. cit.*: ce qui donne une moyenne de 166 deniers par congiaire. Il est possible que le premier congiaire ait été de 200 deniers, tandis que les deux suivants n'auraient été que de 150. Le montant des congiaires, depuis le début du IIIe siècle, était en moyenne de 150 deniers (J. MARQUARDT, *Organisation financière chez les Romains*, trad. franç., p. 175). — Le revers *Liberalitas Aug(usti)* (Th. ROHDE, *Catal.*, n° 212), de l'atelier de Siscia et de la seconde période monétaire du règne (271-274), se rapporte probablement à l'un de ces congiaires.

3. AUREL. VICT. (*loc. cit.*) et l'*Epitome* (*loc. cit.*) mentionnent la réforme sans la dater. La date résulte de ZOSIME (I, 61) et de la *Vita Aureliani* (35, 1-2). — Les revers *Annona Aug(usti)*, sur les monnaies d'Aurélien, ne se rapportent pas à la réforme de 274 (Th. ROHDE, *Catal.*, n°° 71, 72. H. COHEN[2] ne donne pas ce revers) ; ces pièces ont été frappées à Rome (Th. ROHDE, *Catal.*, n° 71) et à Siscia (*Id.*, n° 72), dans la première période monétaire du règne (270). — Les tessères de plomb au type de l'Annone ne font aucune allusion aux réformes alimentaires d'Aurélien.

plus efficace de l'obtenir était de multiplier les distributions[1]. Aurélien compléta le système de distributions alimentaires inauguré par C. Gracchus et étendu par Septime Sévère.

Il avait conçu un vaste plan de réformes alimentaires, applicable à toutes les denrées : le pain, l'huile, la viande de porc, le vin, qui formaient, à Rome, la base de l'alimentation du peuple. Ce plan, en raison des charges considérables qu'il entrainait pour le Trésor, ne put être réalisé intégralement[2]. Il faut en étudier successivement les divers éléments.

1° *Le pain*. — Il n'est pas question avant Aurélien de distributions de pain faites gratuitement ou à bas prix[3]. Le pain était fabriqué ou vendu sous le contrôle de l'Etat par la corporation des Pistores. L'administration de l'Annone vendait le blé aux boulangers, et, pour maintenir le pain à bas prix, intervenait dans la fixation du prix de vente.

Aurélien prit deux mesures, relatives l'une à la vente, l'autre à la distribution du pain.

a) *Vita Aureliani*, 47, 1 : « Aurélien, sur le tribut de l'Egypte, augmenta d'une once les pains de Rome[4]. » L'administration de l'Annone, qui vendait le blé aux boulangers, leur en fournit, à titre gratuit, une quantité suffisante pour augmenter

1. AUREL. VICT., 35, 7 : *Usus porcinæ carnis, quo plebi Romanæ affatim cederet, prudenter munificeque prospectavit.*

2. Voir plus loin, p. 180.

3. O. HIRSCHFELD, *loc. cit.*, p. 20 ; — GODEFROY, *Comment.* ad. COD. THEODOS., XIV, 17,5. pp. 271-274 ; — G. KRAKAUER, *loc. cit.*, p. 43 ; — M. VOIGT, *die verschiedenen Sorten von Triticum, Weizenmehl und Brod bei den Römern* (*Rhein. Mus.*, XXXI, 1876, pp. 127-128), place la substitution des distributions de pain aux distributions de blé dans la seconde moitié du II° siècle ; Aurélien n'aurait fait qu'élever d'une once la ration journalière qui, jusque-là n'était que de 23 onces (cf. G. KRAKAUER, *loc. cit.*, p. 43) : ce qui est inadmissible. M. VOIGT appuie son interprétation sur le texte d'une scholie de PERSE (III, 111) : *Panem non deliciosum cribro discussum, sed plebeium, de populi annona, id est fiscalem.* — Ce texte ne prouve rien pour l'époque antérieure à Aurélien, car les scholies de Perse (édit. Fr. Hermann, préface p. XII), ne sont pas plus anciennes que le V° siècle. Il y a eu des distributions de blé, au moins jusque sous Sévère Alexandre ; d'autre part, l'augmentation d'une once décrétée par Aurélien s'applique non pas au pain des distributions, mais au pain mis en vente.

4. *Panes Urbis Romæ uncia de Ægyptio vectigali auxit.* — Cf. 47,2 : *Additamento unciæ omne annonarum genus adjuvi*, dans la lettre d'Aurélien à Flavius Arabianus, préfet de l'Annone. Sur cette lettre, qui n'est pas authentique, voir plus loin, p. 180, not. 3. — Probus, qui était alors chargé du gouvernement de l'Egypte, eut à prendre les dispositions rendues nécessaires par la mesure d'Aurélien : *In Nilo tam multa fecit, ut vectigal frumentarium solus adjuverit* (*Vita Prob.*, 9, 3) ; cf. *Vita Aurelian.*, 45,1 : *Vectigal ex Ægypto urbi Romæ Aurelianus vitri, chartæ, lini, stoppæ atque anabolicas species æternas constituit.*

d'une once tous les pains mis dans le commerce. Le prix de vente devait, naturellement, rester le même.

b) *Vita Aureliani*, 35, 1-2 : « Aurélien, en partant pour la guerre d'Orient, promit au peuple, s'il revenait vainqueur, des couronnes de deux livres. Le peuple crut qu'il s'agissait de couronnes d'or. Mais Aurélien, ne pouvant ou ne voulant pas lui en donner de telles, fit fabriquer des pains de pur froment en forme de couronnes, et les distribua à raison d'un par tête. Chaque citoyen devait, pendant toute sa vie, recevoir quotidiennement un pain semblable et transmettre, à sa mort, le même droit à ses descendants[1]. » (Cf. les textes de *Zosime*[2] et du *Chronographe* de 354[3], d'après lesquels Aurélien fit au peuple une distribution gratuite de pain.)

Aurélien établit donc des distributions régulières, quotidiennes et gratuites de pain *siligineus*, à raison de 2 livres par tête : tous les citoyens inscrits sur les rôles, avaient droit à ces distributions, et ce droit était héréditaire[4].

Cette mesure d'Aurélien transformait profondément le système des distributions alimentaires. Les distributions mensuelles de blé, irrégulières et peut-être même suspendues depuis la mort de Sévère Alexandre[5], étaient remplacées par des distributions quotidiennes de pain. Le droit aux distributions, qui était viager depuis le début de l'Empire[6], devenait héréditaire. Enfin l'innovation la plus importante dut être l'introduction du principe de la gratuité. Aucun texte ne dit formellement que les distributions de blé sous l'Empire aient été gratuites[7]; probablement l'État avait toujours exigé une légère redevance. Si le fait

1. *Non prætereundum videtur quod et populus memoria tenet et fides historica frequentavit, Aurelianum, eo tempore quo proficiscebatur ad Orientem, bilibres coronas populo promisisse, si victor rediret, et cum aureas populus speraret, neque Aurelianus aut posset aut vellet, coronas eum fecisse de panibus qui nunc siliginei vocantur et singulis quibusque donasse, ita ut siligineum suum quotidie* (Cf. Cod. Théodos., XIV, 17,3 : *diurna*) *toto ævo suo unus quisque et acciperet et posteris suis dimitteret.*

2. I, 61 : Ἄρτων δωρεᾷ τὸν Ῥωμαίων ἐτίμησε δῆμον.

3. *Loc. cit.* :*Panem... populo dari jussit gratuito.*

4. Ce furent surtout les moulins, situés au pied du Janicule et alimentés par l'Aqua Trajana, qui eurent à fournir la farine aux boulangers de Rome : ces moulins furent compris à l'intérieur de la nouvelle enceinte. — Procop., *Guerr. Goth.*, I, 19; — Prudenc., *C. Symmach.*, II, 949 ; — *C. I. L.*, VI, 1711.

5. O. Hirschfeld, *loc. cit.*, p. 21.

6. *Id.*, p. 4 ; — J. Marquardt, *loc. cit.*, p. 149.

7. Sur la question, voir O. Hirschfeld, *loc. cit.*, pp. 12-13 et J. Marquardt, *loc. cit.*, p. 157, et not. 3. Les arguments donnés en faveur de la gratuité

est exact, Aurélien aurait, pour la première fois sous l'Empire, établi la gratuité des distributions.

Pour les distributions de pain, Aurélien ne créa pas de fonctionnaires spéciaux, analogues aux anciens *Præfecti frumenti dandi*. Ces distributions eurent lieu sous la surveillance du préfet de l'Annone.

2° *L'huile*. — Septime Sévère avait institué, pour l'alimentation du peuple, des distributions régulières, quotidiennes et gratuites d'huile d'Afrique[1]. Restreintes par Elagabal, rétablies intégralement par Sévère Alexandre[2], elles étaient devenues irrégulières, peut-être même avaient-elles été suspendues, pendant les troubles de l'anarchie militaire. Aurélien[3] les rétablit d'une manière permanente.

3° *La viande de porc*. — L'usage de la viande de porc, fraiche, fumée ou salée, était très répandu dès l'époque de la République[4]. Au III° siècle ap. J.-C., le peuple de Rome la préférait à la viande de bœuf. Sévère Alexandre en avait distribué à plusieurs reprises[5]. Aurélien, le premier, établit des distributions régulières et gratuites de viande de porc, analogues aux distributions de pain et d'huile[6].

4° *Le sel*. — *Le Chronographe* de 354[7] dit qu'Aurélien distribua gratuitement du sel au peuple. Il est probable qu'il ne s'agit pas là d'une distribution exceptionnelle, mais qu'Aurélien créa des distributions régulières et gratuites de sel[8].

5° *Le vin*. — Enfin, Aurélien voulut étendre au vin son

sont loin d'être décisifs. Il faut remarquer que le système suivi au IV° siècle n'est généralement pas celui de la gratuité, mais celui de la vente à bas prix (voir plus loin, p. 183).

1. *Vita Sept. Sever.*, 18,3 : *Tripolim, unde oriundus erat, contusis bellicosissimis gentibus securissimam reddidit ac p. R. diurnum oleum, gratuitum et fecundissimum in æternum donavit.*

2. *Vita Severi Alexand.*, 22,2 : *Oleum, quod Severus populo dederat quodque Heliogabalus imminuerat turpissimis hominibus præfecturam annonæ tribuendo, in integrum restituit.*

3. *Vita Aurelian.*, 48,1 ; — CHRONOG. ANN. 354, *loc. cit.* : *Oleum populo jussit dari gratuito.*

4. J. MARQUARDT, *Vie privée des Romains* (trad. franç.), II, pp. 53-54

5. *Vita Severi Alexand.*, 25,2 : *Carnem populo addidit.*

6. *Vita Aurelian.*, 35, 2 : *Aurelianus porcinam carnem populo Romano distribuit, quæ hodieque dividitur* ; — 48, 1 ; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 35, 7 : *Usus porcinæ carnis... prudenter munificeque prospectavit.* — Cf. *Epitom.*, 35, 7 : *Porcinæ carnis usum populo instituit* — Le CHRONOGRAPHE de 354 ne mentionne pas cette innovation.

7. *Loc. cit.* : *Sal.. populo dari jussit gratuito.*

8. Il y avait eu déjà antérieurement des distributions exceptionnelles de sel (PLIN., *Hist. Natur.*, XXXI, 89 ; — DION CASS., XLIX, 43).

système de distributions gratuites. La *Vita Aureliani*[1] parle longuement de ces projets : « Aurélien avait résolu de distribuer gratuitement du vin au peuple de Rome, comme on lui donne de l'huile, du pain et de la viande de porc. Pour assurer la durée de ces distributions, il avait conçu le projet suivant. Il y a en Etrurie, le long de la Via Aurelia et jusqu'aux Alpes-Maritimes, de vastes campagnes fertiles et boisées. Aurélien voulait acheter aux possesseurs qui y auraient consenti, ces terres incultes, y établir des familles de prisonniers, planter des vignes sur le versant des montagnes et distribuer au peuple romain tout le vin que l'on récolterait, sans que le fisc en pût rien prélever. Il avait fait le calcul des récipients, des navires et des travaux nécessaires. Mais un grand nombre d'historiens prétendent qu'Aurélien fut détourné de ce projet par le préfet du Prétoire, qui lui aurait dit : « Si nous donnons du vin au peuple, il ne nous reste plus qu'à lui donner des poulets et des oies. » Une preuve qu'Aurélien s'occupa sérieusement de ce projet, qu'il prit les dispositions nécessaires ou même qu'il l'exécuta, au moins en partie, c'est que le vin destiné à être non pas donné, mais vendu à prix d'argent par le fisc, est placé dans les portiques du Temple du Soleil. »

Ce projet offrait un double avantage. Il se rattachait directement au plan général conçu par Aurélien pour la remise en culture des terres italiennes[2]; d'autre part, il permettait d'établir des distributions gratuites de vin, sans rien demander au Trésor. Mais c'était un projet de longue haleine dont la réalisation demandait plusieurs années. En attendant Aurélien dut instituer les distributions de vin à prix réduit, dont il est question au IVe siècle. Il se proposait sans doute de les transformer plus tard en distributions gratuites. Il n'en eut pas le temps, et son projet fut abandonné après lui[3].

Les réformes alimentaires d'Aurélien entraînèrent la création

1. *Vita Aurelian.*, 48, 1-4.
2. Voir plus haut, pp. 150-151.
3. Selon la *Vita Aurelian.*, 48, 5, Aurélien aurait encore distribué au peuple des vêtements (*donasse etiam p. R. tunicas albas manicatas ex diversis provinciis et lineas Afras atque Ægyptias puras*) et des mouchoirs (*ipsumque primum donasse oraria quibus uteretur populus ad favorem*). — Il est question d'autres dispositions dans la lettre d'Aurélien à Flavius Arabianus (47, 2-4) : [...]ttre n'est pas authentique et n'a pas plus de valeur que les autres [...]ts de l'*Histoire Auguste*. Les faits énumérés sont les suivants : [...]tion d'un nouveau service de navigation sur le Nil et sur le Tibre,

de nouveaux services, placés sous la dépendance du préfet de l'Annone. Les plus importants de ces services furent établis dans la région du Campus Agrippæ, qu'Aurélien avait si profondément transformée en y construisant le Temple du Soleil et la nouvelle caserne des Cohortes Urbaines (Castra Urbana). Les portiques du Temple du Soleil servirent d'entrepôt pour le vin destiné aux distributions [1]. Le Forum Suarium [2], le grand marché pour la viande de porc, limitrophe du Campus Agrippæ, fut rattaché administrativement au commandement des Cohortes Urbaines [3]. Nous ne savons rien de plus. Il est probable toutefois que l'organisation des distributions, telle que nous la connaissons en détail pour le IVe siècle [4], remonte, dans ses traits essentiels, aux réformes d'Aurélien.

Aurélien, en ce qui concerne le vin, ne put compléter son

pour assurer les arrivages (47, 3 : *Navicularios Niliacos apud Ægyptum novos et Romæ amnicos posui*).

b) Construction de quais le long du Tibre : *Tiberinas exstruxi ripas.*

c) Creusement du lit : *Vadum alvei tumentis effodi.*

d) Offrandes aux dieux et à la Perennitas (47, 3-4 : *Diis et Perennitati vota constitui*).

e) Consécration d'un sanctuaire ou d'une statue de Cérès (*Almam Cererem consecravi*).

Il est impossible de déterminer dans quelle mesure ces faits, qui ne sont confirmés par aucune autre source, sont exacts.

1. *Vita Aurelian.*, 48, 4 : *In porticibus Templi Solis fiscalia vina ponuntur;* — *C. I. L.*, VI, 1785 : *Falencarios qui de Ciconiis ad Templum (Solis) cupas referre consueverunt.* — Sur l'emplacement du Temple du Soleil, voir plus loin, Chap. V, p. 185.

2. *Notit.*, *Reg.* VII ; *Cur.*, *Id.* ; — POLEM. SILVIUS, p. 545 (*Chronic. Minor.*, I, éd. Th. Mommsen) ; — *Notit. Dignit.*, *Occ.*, IV, 10 ; — DIGEST., I, 12, 11 ; — *C. I. L.*, VI, 1156, 3728, 9631. Cf. Ch. HUELSEN, *Il Tempio del Sole nella Reg. VII, di Roma* (*Bull. Archeol. Com.*, 1895, p. 48). — Le Forum Suarium, dont l'emplacement exact n'est pas connu, était situé dans la partie de la VIIe région comprise entre la via Flaminia et le Pincio, à l'Est du Campus Agrippæ, dont il était limitrophe, et probablement au pied du Pincio. Sur le Campus Agrippæ, voir plus loin, Chap. V, p. 185, not. 2.

3. *C. I. L.*, VI, 1156 : *Fl. Ursacius V(ir) P(erfectissimus) tribunus Cohorti/um Urbanarum/ X. XI et XII et Fori/Suari* (date : 317/337).

4. Pour le pain, COD. THÉODOS., XIV, 15 ; 17, 1-7 ; 19, 1 ; pour l'huile, *Id.*, 15, 3 ; 17, 15 ; 24, 1 ; pour la viande de porc, *Id.*, XIV, 4, 1-10 (Cf. SYMMACH., *Epist.*, X, 27) ; pour le vin, COD. THÉODOS., XIV, 4, 3, et le commentaire de Godefroy ; — O. HIRSCHFELD, *loc. cit.*, pp 19-21 ; — G. KRAKAUER, *loc. cit.*, pp. 37-55.

Il est intéressant d'établir, même d'une manière approximative, dans quelle mesure les réformes alimentaires d'Aurélien grevèrent les finances de l'Etat.

a) *Le pain.* — Avant Aurélien, chacun des 200.000 citoyens inscrits sur les rôles, recevait 5 modii de blé par mois [J. MARQUARDT, *Organisat. financ.* (trad. franç.) p. 146] (O. HIRSCHFELD, *loc. cit.*, pp. 2-3), soit 43^{lit},75, ce qui équivalait — le litre de blé donnant en moyenne 0^{kg},934 grammes de pain, — à 40^{kg},815 de pain, par conséquent 4 livres romaines de pain par jour. — Auré-

système de distributions gratuites; le temps et les moyens lui manquèrent également. Ses réformes marquent la dernière étape dans le développement des institutions alimentaires de Rome. Jusqu'à la fin du II[e] siècle, les seules distributions régulières avaient été les distributions mensuelles de blé, qui, croyons-nous, n'étaient pas gratuites. Septime Sévère créa des distributions régulières et gratuites d'huile. Aurélien substitua aux distributions de blé des distributions gratuites de pain, établit des distributions gratuites de viande de porc et des distributions de vin à prix réduit.

Le système alimentaire d'Aurélien représente l'effort maximum que l'Etat ait jamais fait en faveur de la plèbe. Après

lien donne 2 livres de pain *siligineus* par jour: la réduction, en quantité, est de moitié.

Les 5 modii mensuels étaient, nous l'avons vu, vraisemblablement livrés, non pas gratuitement, mais au tarif très réduit de 6 as 1/3 le modius = 0,42 centimes. C'était le taux normal pour les distributions de blé au dernier siècle de la République (J. MARQUARDT, *loc. cit.*, p. 146; — O. HIRSCHFELD, *loc. cit.*, pp. 2-3). — Sous Honorius (COD. THÉODOS., XIV, 9, 1 : Constit. de 398; — cf. G. KRAKAUER, *loc. cit.*, p. 44), le tarif était d'un nummus (= 0,0543), la livre: ce qui donne pour le modius de 8[lit],75, un prix moyen de 0,33 centimes; le prix perçu par le Trésor était donc sensiblement resté le même. — Le modius de blé, sur le marché, valait en moyenne 5 sesterces (= 1 fr., 34) [Th. MOMMSEN et H. BLUMNER, *der Maximaltarif des Diocletian*, Berlin, 1893. p. 63; — Sal. REINACH, *le Prix du blé dans l'Édit de Dioclétien* (*Rev. Archéol.*, 1900, pp. 428-434]. L'Etat perdait donc, par tête et par mois (1,34-0,42) × 5 = 4 fr. 60 : en réalité, un peu moins. — Aurélien donnant une quantité deux fois moindre, mais à titre gratuit, la dépense se trouve ramenée pour l'État à 3 fr. 35 par tête et par mois, chiffre auquel il faut ajouter les frais de manutention qui n'existaient pas auparavant.

En ce qui concerne le pain, la réforme d'Aurélien n'a pas entraîné de nouvelles charges pour le Trésor. Tout au plus, y a-t-il eu équivalence.

b) *La viande de porc.* — Nous ignorons la quantité de viande de porc qui était distribuée gratuitement au peuple. — Le prix moyen, sur le marché était de 0,27 — 0,35 centimes la livre (Th. MOMMSEN et H. BLUMNER, *loc. cit.*, p. 73): en admettant le chiffre d'une demi-livre par tête et par jour, on arriverait pour les 200.000 inscrits, à une dépense mensuelle maxima de (4,80 × 200.000), = 960.000 francs et annuelle de 11.520.000 francs, — chiffre considérable étant donné l'état des finances romaines à la fin du III[e] siècle.

c) *Le vin.* — Aurélien n'a pas réalisé son projet de distributions gratuites de vin. — En admettant la quantité journalière de 1/2 litre et le prix moyen de 0 fr.,15 le litre (COLUMELL., III, 3, 10 : environ 0,12 cent.; NOVELL. VALENT., III, 18, 1, 4 : environ 0,15; — cf. Th. MOMMSEN et A. BLUMNER, *loc. cit.*, p. 67) ces distributions eussent exigé une dépense annuelle de (2,25 × 200 000 × 12) = 5.400.000 francs.

Quant à l'huile, elle continuait à être fournie gratuitement par la ville de Leptis (AUREL. VICT., *Cæsar.*, 41, 19).

Le nouveau système n'entraînait donc aucune dépense supplémentaire pour le pain; il ne fut pas étendu au vin; il n'y eut aucun changement pour l'huile. La grosse dépense résultait des distributions de viande de porc.

la mort d'Aurélien, il ne tarda pas à être modifié. Les distributions gratuites de pain *siligineus* furent remplacées, entre 306 et 369, par une vente de pain *plebeius* à prix réduit [1] (50 onces = 4 livres 1/6 par tête). Valentinien, par une constitution de 369 [2], revint au principe de la gratuité et distribua de nouveau des *Panes siliginei* (*Buccellæ mundæ*) en réduisant la quantité à 3 livres. Sous Honorius, la vente du pain à raison de 1 nummus par livre, avait déjà été rétablie [3]. Constantin supprima les distributions régulières d'huile d'Afrique [4]. Enfin il est probable — nous ne le savons pas avec certitude — que, pour la viande de porc, comme pour le pain et l'huile, la gratuité fut remplacée, au IVe siècle, par la vente à bas prix [5].

1. Cod. Theodos., XIV, 17, 5 ; — G. Krakauer, *loc. cit.*, pp. 44-45 ; — M. Voigt, *loc. cit.*, p. 127.
2. *Loc. cit.*
3. Cod. Theodos., XIV, 19, 1 (de 398) ; — G. Krakauer, *loc. cit.*, p. 44.
4. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 41, 19 : *Remotæ olei frumentique adventiciæ præbitiones quibus Tripolis ac Nicæa acerbius angebantur. Quas res superiores Severi imperio gratantes civi obtulerant, verteratque gratiam muneris in perniciem posterorum dissimulatio...*
5. Les distributions gratuites de viande de porc sont encore mentionnées par Zosime (II, 9), à la date de 306. Il semble bien que pour le pain et la viande de porc, comme pour l'huile, ce soit Constantin qui ait substitué la vente à bas prix aux distributions gratuites. — Peut-être faut-il rattacher à la réforme alimentaire d'Aurélien, la disparition définitive des institutions alimentaires de Trajan (W. Henzen, *Ann. Inst.*. 1844, pp. 53 sqq. ; O. Hirschfeld, *Untersuchungen*, *loc. cit.*, p. 122). — Le dernier *Curator Alimentorum* connu, est T. Flavius Postumius Varus, préfet de la Ville en 271, qui exerça cette charge quelque temps avant sa préfecture urbaine (*C. I. L.*, VI, 1419).

CHAPITRE V.

LA RÉFORME RELIGIEUSE.

La constitution de la religion solaire en culte d'Etat est, pour ainsi dire, le couronnement de la politique intérieure d'Aurélien. Cette réforme comprend trois parties :

1° Reconnaissance officielle du Soleil comme dieu suprême de l'Empire ;

2° Construction d'un Temple du Soleil à Rome et institution de fêtes périodiques ;

3° Création d'un collège de Pontifes du Soleil.

1° *Reconnaissance officielle du Soleil comme dieu suprême de l'Empire.* — Le Soleil, sous sa forme la plus abstraite et la plus générale, *Sol*, fut reconnu comme dieu suprême, et l'Empire fut placé sous sa protection. Une série de monnaies moyens bronzes furent frappées à cette occasion[1] :

Droit : SOL DOMINUS IMPERI ROMANI. — Buste du Soleil avec

1. Th. Rohde, *Catal.*, n° 444 (Soleil sans couronne radiée), 445, 446 (Soleil avec couronne radiée) = H. Cohen[2], VI, *Aurélien*, n° 15-17. Un autre exemplaire analogue aux n° 444 et 445 de Rohde est donné par Fr. Gnecchi, *Contribuzioni al Corpus Numorum*, Rivista Ital. di Numismat., XI, 1898, pp. 56-57. — Ces pièces ont été frappées dans l'atelier monétaire de Serdica, postérieurement à la réforme de 274. Le métal n'en est pas jaunâtre, comme celui des autres pièces de bronze frappées sous Aurélien, mais rougeâtre. La frappe en est soignée et ne peut être, pour l'exécution, comparée qu'à celle des aurei. Le poids est de 7gr,60 pour le numéro 444, de 7gr,20 pour l'exemplaire de Fr. Gnecchi (*loc. cit.*), de 6gr,30 pour le numéro 445 ; ce sont vraisemblablement des coupons, et non, comme le suppose Fr. Gnecchi, des doubles Antoniniani dont l'argenture aurait disparu (voir plus haut p. 170, not. 3). Pour les autres représentations du Soleil sur les monnaies d'Aurélien, voir l'*Appendice II* ; cf. P. Habel, *Numismatisch-Archäologischer Beitrag zu bildlichen Darstellung des Sonnengottes in der Römischen Kaiserzeit*, Wochenschr. für Klass. Philol., 1889, pp. 275-278.

Sur la religion solaire d'Elagabal et d'Aurélien, voir surtout P. Habel, *Zur Geschichte des in Rom von den Kaisern Elagabalus und Aurelianus eingeführten Sonnenkultus* (dans les *Commentationes in honorem G. Studemund*, Strasbourg, 1889, pp. 95 et sqq.).

ou sans couronne radiée; un quadrige au galop est figuré sur le cou.

Revers : AURELIANUS AUG(*ustus*) CONS(*ul*). — Aurélien debout à gauche, près d'un autel, tenant de la main droite une patère, de la main gauche un court sceptre.

Le titre de *Dominus Imperi Romani*, donné au Soleil, et le fait que l'empereur cède au Soleil le droit de la monnaie, sont également caractéristiques [1].

2° *Construction d'un Temple du Soleil à Rome et institution de fêtes périodiques.* — Aurélien éleva à Rome, sur le Campus Agrippæ, dans la VII[e] région [2], un magnifique Temple du Soleil, dont les écrivains parlent avec admiration. Cet édifice était entouré de vastes portiques où l'on déposait le vin destiné aux distributions alimentaires [3]. L'intérieur du Temple était très

1. Il faut remarquer, de plus, que le nom d'Aurélien est donné sous sa forme abrégée *Aurelianus*, et que l'empereur y porte les deux titres d'*Augustus* et de *Consul*.

2. *Vita Aurelian.*, 1, 3; 10, 2; 25, 6; 28, 5; 35, 3; 39, 2, 6; 48, 4; — *Vita Tacit.*. 9, 2; *Firm.*, 3, 4; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 35, 7; — *Notit.*, *Reg.* VII, *Cur.*, *Id.*; CHRONOGR. ANN. 354 (p. 148, éd. Th. Mommsen). — La question de l'emplacement a souvent été discutée; BECKER., *Handb.*, p. 587; — URLICHS, *Röm. Mitth.*, III, 1888, p. 98; — O. GILBERT, *Geschichte und Topographie der Stadt Rom im Altertum*, p. 114; — Ch. HUELSEN, *Rhein. Mus.*, XLIX, 1894, p. 393; — *Bull. Archeol. Com.*, 1895, pp. 39-59; — R. LANCIANI, *Bull. Archeol. Com.*, 1890, p. 135; 1894, pp. 297-302; 1895, pp. 94-101 (cf. *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, pp. 430-434). Selon R. LANCIANI, le Temple du Soleil d'Aurélien s'élevait sur la partie occidentale du Quirinal, à l'emplacement des Jardins actuels du Palais Colonna : les ruines importantes qui existaient en cet endroit jusqu'au début du XVII[e] siècle et dont quelques restes subsistent encore aujourd'hui, appartiendraient à cet édifice. Cf. *Forma Urbis Romæ*, f. 16. — Ch. HUELSEN, au contraire, pense que le temple était situé dans la partie orientale du Champ de Mars, entre la Piazza San Silvestro et la Via delle Carrozze. — Les seules données certaines que l'on possède sur l'emplacement du temple sont les suivantes :

a. Le Temple était situé dans la VII[e] région (*Notit.*, *Reg.* VII; — *Cur.*, *Id.*); sur le Campus Agrippæ (*Id.*; — CHRONOGR. ANN., 354, p. 148), au voisinage des Castra Urbana et du Forum Suarium. — Avec cette localisation générale semble concorder le texte de la *Vita Aureliani* (1, 3). — Sur le Campus Agrippæ, voir STRABON, V, 236; DION CASS., LV, 8.

b) Une inscription relative au transport des vins, qui, depuis Aurélien, étaient emmagasinés dans les portiques du Temple du Soleil, a été trouvée en 1755, à l'emplacement de la Piazza San Silvestro actuelle (*C. I. L.*, VI, 1785). — Rien ne prouve d'ailleurs que l'inscription ait été trouvée à l'emplacement même ou au voisinage immédiat du temple.

Actuellement l'emplacement du Temple du Soleil ne peut être fixé avec certitude. Il semble cependant qu'il faille renoncer à identifier avec cet édifice les ruines du Jardin Colonna. — Le Temple du Soleil, autant qu'on peut le déterminer d'après les quelques textes que nous possédons, s'élevait dans la partie orientale du Champ de Mars, comprise entre la Via Flaminia et le Pincio. On ne peut rien dire de plus.

3. *Vita Aurelian.*, 48, 4. — Voir Chap. IV, p. 180.

luxueux[1]. On y voyait les statues d'Helios et de Baal[2], et, s'il faut en croire la *Vita Aureliani*, une peinture représentant Aurélien et Ulpius Crinitus[3]. Aurélien y avait consacré au Soleil de splendides offrandes[4] : or, pierreries, objets d'art, étoffes orientales, provenant surtout du butin fait à Palmyre[5]. Des ressources spéciales furent affectées à l'entretien du Temple et au paiement des ministres du culte[6].

Aurélien institua de plus un Agôn Solis[7], jeux solennels consacrés au Soleil, qui devaient être célébrés à Rome tous les quatre ans. La première de ces fêtes eut lieu en 274[8], sans doute à l'occasion de la dédicace du nouveau temple.

1. Zosim., I, 61 ; — Syncell., I, p. 721 (Bonn) ; — *Vita Aurelian.*, 39, 2 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 7.

2. Zosim., *loc. cit.* : Ἡλίου τε καὶ Βήλου καθιδρύσας ἀγάλματα. — D'après la *Vita Firmi*, 3, 4-5, Aurélien avait l'intention d'y placer une statue de Jupiter Consul ou Consulens, statue d'or, couverte de pierreries et vêtue de la prétexte, et peut-être aussi (le texte est douteux), d'y établir l'oracle de Jupiter Appenninus (*Appenninæ Sortes*).

3. 10, 2 : (*Ulpius Crinitus*), *qui pictus est cum eodem Aureliano in Templo Solis.*

4. Zosim., I, 61 ; — Syncell., I, p. 721 (Bonn); — *Vita Aurelian.*, 39, 6 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 7 ; — Eutrop., IX, 14.

5. Zosim., *loc. cit.* : Τὸ τοῦ Ἡλίου δειμάμενος ἱερὸν μεγαλοπρεπῶς τοῖς ἀπὸ Παλμύρας ἐκόσμησεν ἀναθήμασιν ; — cf. I, 56 ; — *Vita Aurelian.*, 28, 5 : *Tunc allatæ vestes, quas in Templo Solis videmus, consertæ gemmis, tunc Persici dracones et tiaræ.* — Le Temple du Soleil était déjà en ruines au VI[e] siècle : huit colonnes de porphyre, qui en provenaient, furent utilisées dans la construction de Sainte-Sophie à Constantinople (Codin., *De Antiq. Const.*, I, 4, p. 66, éd. Banduri; cf. Fea, *Sulle Rovine di Roma*, p. 302).

6. *Vita Aurelian.*, 35, 3 : *Decrevit etiam emolumenta sartis tectis et ministris.*

7. Chronog. Ann. 354 (éd. Th. Mommsen, p. 148) : *Agonem Solis instituit*; — *Chroniq. Saint Jérôm., ad. ann. Abrah.* 2291 (éd. A. Schöne, p. 185) : *Primus Agon Solis ab Aureliano constitutus* ; — Julien, *Orat.*, IV, 155, B (p. 201, éd. Hertlein) : Ἄγομεν Ἡλίῳ τετραετηρικοὺς ἀγῶνας. — Cet Agôn Solis, qui n'avait lieu que tous les quatre ans, est différent des Jeux annuels célébrés immédiatement après les Saturnales, dont parle Julien (*loc. cit.*, 156 B, C, p. 202, éd. Hertlein). — Cf. Fast. Philocal. (date 354) mentionnant, le 25 décembre : *Dies Natalis Invicti*, des jeux au cirque (*Circenses missus XXX : C. I. L.*, I², p. 301). — Les Fastes de Philocalus (*Id.*, p. 333), mentionnent également, du XIV[e] jour au XI[e] jour des calendes de novembre, (= 19-22 octobre) une série de jeux consacrés au Soleil :

XIV kal. nov. (= 19 oct.). — Ludi Solis.
XIII kal. nov. (= 20 oct.). — Ludi. Dies Egyptiacus.
XII kal. nov. (= 21 oct.). — Ludi.
XI kal. nov. (= 22 oct.). — Solis C (ircenses) M (issus) XXVI.

Les jeux du XI Kal. Nov. (= 22 octobre) étaient particulièrement luxueux : le nombre des Circenses Missus était le plus élevé de toute l'année (*C. I. L.*, I², p. 301). Peut-être ce jour était-il l'anniversaire de la grande réforme religieuse d'Aurélien : c'est également à cette date qu'auraient été célébrés, tous ...e ans, les *Agones Solis.*

8. ...*niq. Saint Jérôm., ad ann. Abrah.* 2291 (éd. A. Schöne, p. 185).

3° *Création d'un collège de Pontifes du Soleil.* — Le nouveau culte du Soleil ne releva ni de la compétence des Pontifes, ni de celle des Quindécemvirs *sacris faciundis*. Aurélien, pour le desservir, créa, non des *Sacerdotes*, mais un second collège de Pontifes[1] sous le nom de *Pontifices Dei Solis*[2]. Ce nouveau collège de Pontifes fut indépendant de l'ancien et fut mis sur un pied d'égalité avec lui.

Les Pontifes du Soleil, comme les anciens pontifes, furent recrutés dans la classe sénatoriale, de préférence parmi les

1. *Vita Aurelian.*, 35,3 : *Sacerdotia composuit. Templum Solis fundavit et pontificibus roboravit.* — Il y a une difficulté pour le mot *pontificibus*. H. Peter (*Hist. Aug.*, 2e édit., II, p. 174, not. 5), suivant Scaliger (*Thesaurus Temporum*, p. 219), et par analogie avec la *Vita Aureliani* (48,5 : *In porticibus Templi Solis fiscalia vina ponuntur*), écrit *porticibus*. — Cette correction est inacceptable : les deux manuscrits Bambergensis et Palatinus et l'édition princeps de Milan, 1475, portent *Pontifices*. — Th. Mommsen (*Epig. Anal.*, p. 9) lisait *Pontifice*. Cf. J. Marquardt, *le Culte chez les Romains* (trad. franç.), II, p. 102 ; mais il y avait plusieurs *Pontifices Solis*, et l'auteur de la *Vita Aureliani*, qui vivait au début du IVe siècle, le savait bien. La seule lecture satisfaisante est celle de *Pontificibus* [Cf. P. Habel, *de Pontificum Romanorum inde ab Augusto usque ad Aurelianum condicione publica*, dans les *Breslauer Philologische Abhandlungen*, III, fasc. 1, 1888, exposé des thèses (fin)]. Les corrections de R. Unger (*Zur Kritik der Script. Hist. Aug.* (*Neue Jahrb. für Phil. und Pädag*, CXVIIII, 1879, p. 510) : *Pontifices fisco roboravit*, et de A. Kellerbauer (Id., CXV, 1877, p. 646) : *Pontifices honorificentius consecravit*, sont arbitraires.

Les inscriptions mentionnant les *Pontifices Solis* sont au nombre de 12. — Voir P. Habel., *Zur Geschichte des Sonnenkultus*, pp. 100-103 ; et Fr. Cumont, *Textes et monuments figurés relatifs aux mystères de Mithra*, II pp. 109-111, nos 90-100 ; *Supplément*, p. 468, n° 92a. — Le plus ancien des *Pontifices Solis* connus est Virius Lupus, consul en 278 et préfet de la Ville en 278-280 (*Bull. Archeol. Com.*, 1895, p. 144 ; — Fr. Cumont, *loc. cit.*, n° 92a.), qui est devenu *Pontifex Solis* avant son consulat et peut-être a fait partie du collège dès sa création.

L'inscription *C. I. L.*, XIV, 2082 (Fr. Cumont, *loc. cit.*, n° 101), au nom de Junius Gallienus, ne concerne pas les *Pontifices Solis*, créés par Aurélien (voir plus loin, note 2). — Un autre *Pontifex Solis*, Celsius Titianus, frère de l'orateur Q. Aurelius Symmachus, mort en 380, est connu par une lettre de ce dernier (Symmach., *Epist.*, I, 68).

2. Le titre officiel du collège est celui de *Pontifices Dei Solis* (*C. I. L.*, VI, 2151, 1397 ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1887, pp. 225-226 ; — *Id.*, 1895, p. 144 ; — *C. I. L.*, VI, 1673, 1418 ; X, 5061 ; — *C. I. L.*, VI, 1739, 1740, 846, 501). Le titre est abrégé en *Pontifices Solis*, sur quelques inscriptions (*C. I. L.*, VI, 1740, 1741, 1778, 1779). — L'inscription *C. I. L.*, XIV, 2082, qui donne à Junius Gallienus le titre de *Pontifex Dei Solis Invicti* se rapporte au culte de Mithra (cf. P. Habel, *loc. cit.*, p. 11). Fr. Cumont, *loc. cit.*, ad n° 100, lit le fragment (*Ephem., Epig.*, IV, n° 864) : *Pontif[ici dei invict]i Solis* ; mais, du mot qui précède *Solis*, il ne reste que la lettre *i*. On peut tout aussi bien lire, et cette lecture est plus vraisemblable (cf. R. Lanciani, *Bull. Archeol. Com.*, 1878, p. 95) : *Pontif[ici de]i Solis*. Sur les *Pontifices Solis*, cf. B. Borghesi, *Œuvr.*, VII, pp. 379 sqq., VIII, p. 331.

prétoriens et les consulaires[1]. Le cumul des sacerdoces fut autorisé[2] : les Pontifes du Soleil purent faire partie des autres collèges sacerdotaux et, en particulier, de l'ancien collège des Pontifes.

On ne sait rien sur leur nombre, sur l'organisation et sur la présidence du collège[3].

Les membres de l'ancien collège des Pontifes, pour affirmer leur supériorité sur le nouveau collège, prirent aussitôt le titre de *Pontifices majores*[4].

Aurélien était un païen convaincu et superstitieux[5]. La religion solaire semble avoir été pour lui un culte de

1. Pour la plupart des inscriptions relatives aux *Pontifices Dei Solis* (*C. I. L.*, VI, 2151, 1397, 1418 ; X, 5061 ; VI, 501, 846, 1778, 1679), il est impossible de déterminer à quel moment precis de sa carrière, le titulaire est entré dans le collège. — Virius Lupus (*Bull. Archeol. Com.*, 1887, pp. 225-226), M. Junius Priscillianus (*Id.*, 1895, p. 144), L. Aelius Helvius Dionysius (*C. I. L.*, VI, 1418), sont devenus *Pontifices Dei Solis* après la préture ; Memmius Vitrasius Orfitus (*C. I. L.*, VI, 1739, 1740), après le consulat. — Tous les Pontifes du Soleil connus sont *Clarissimi Viri* et appartiennent à l'aristocratie sénatoriale.

2. Junius Postumianus (*C. I. L.*, VI, 2151) est en même temps, *P(ater) P(atrum) Dei Solis invicti Mithræ*, *XV Vir Sac. Fac.* ; — L. Crepereius Rogatus (*Id.*, 1397), *VII Vir Epulon*, et *Lupercus* ; — M. Junius Priscillianus (*Bull. Archeol. Com.*, 1895, p. 144), *Vates primarius*, *Pontifex Major* ; — T. Flavius Postumius Titianus (*C. I. L.*, VI, 1418), *Augur* ; — C. Vettius Cossinius Rufinus (*C. I. L.*, X, 5061) *Augur et Salius Palatinus* : — Memmius Vitrasius Orfitus (*C. I. L.*, VI, 1739-1740) *Pontifex Deæ Vestæ*, *XV Vir Sac. Fac.* ; — C. Rufius Volusianus, *C. I. L.*, *Id.*, 846, *Pater Ierofanta*, *Profeta Isidis* ; — Clodius Flavianus (*Id.*, 501), *Pontifex Major*, *XV Vir Sac.. Fac*, *VII Vir Epulon* ; — Vettius Agorius Prætextatus (*C. I. L.*, VI, 1778-1779), *Augur*, *Pontifex Vestæ*, *XV Vir Sac. Fac.*, *Curialis Herculis*, *Sacratus Libero et Eleusinis*, *Ierofanta Neocorus*, *Tauroboliatus*.

3. L'empereur, en qualité de *Pontifex Maximus*, avait la présidence et la direction de l'ancien collège des Pontifes. Elagabal, prêtre du Baal d'Hemèse, avait porté à la fois les titres de *Pontifex Maximus* et de *Sacerdos Dei Solis Alagabali*. Aurélien, lorsqu'il créa les *Pontifices Solis*, ne prit aucun titre nouveau ; il dut avoir la présidence du nouveau collège, comme il avait celle de l'ancien, et au même titre. Sa compétence, en tant que *Pontifex Maximus*, au lieu de s'appliquer à un seul collège de pontifes, s'étendit désormais à deux. La similitude de noms et d'organisation des deux collèges facilitait cette extension de compétence.

4. Cette appellation se trouve déjà, avant Dioclétien, sur l'inscription de M. Junius Priscillianus (*Bull. Archeol. Com.*, 1895, p. 144), antérieure à 284. A partir du milieu du IV[e] siècle (premier exemple sur les inscriptions de Memnius Vitrasius Orfitus, préfet de la Ville en 353-355 et 357 ; *C. I. L*, VI, 1739-1742, postérieures à 357), les anciens Pontifes prennent le titre de *Pontifices Deæ Vestæ*. — Cf. P. Habel, *de Pontificum Romanorum inde ab Augusto usque ad Aurelianum conditione publica*, pp. 98-99 ; — B. Borghesi, *Œuvr.*, VII, pp. 378-380.

5. La *Vita Aureliani* (41, 11) parle de nombreuses offrandes consacrées par Au[illegible]s le temple de Jupiter Capitolin, et dans d'autres temples de la [illegible]*onis, quæ a barbaris gentibus meruit* (cf. 29, 1), *refertum est* [illegible]*indecim milia librarum auri ex ejus liberalitate unum tenet* [illegible]*nia in urbe fana ejus micant donis.*

famille[1]. Il devait toujours en rester l'adepte fervent. A Hémèse, après la victoire sur les Palmyréniens, il était allé visiter le sanctuaire d'Elagabal, y avait déposé de riches offrandes, et avait fait construire, rapporte son biographe, un nouveau temple de ce dieu[2]. Mais ce n'était pas un fanatique à la manière de son prédécesseur l'empereur Elagabal. La réforme de 274, qui fit de la religion solaire un culte d'Etat, n'est pas l'œuvre d'un fanatique qui veut imposer ses croyances et faire de son dieu le dieu suprême de l'Empire : c'est avant tout une réforme politique, on pourrait presque dire, administrative.

La grande crise de l'Empire, au III[e] siècle, avait été une crise morale tout autant qu'une crise matérielle. La vieille religion romaine subsistait, mais les cultes orientaux, depuis le milieu du I[er] siècle ap. J.-C. avaient attiré peu à peu la masse de la population. Le christianisme était sorti plus fort des persécutions de Decius et de Valérien.

En même temps que les cultes se multipliaient, les tendances monothéistes s'affirmaient chaque jour davantage. On dégageait spontanément des divers cultes l'élément qui leur était commun à tous. Le paganisme romain et oriental tendait de toutes parts vers le monothéisme, conçu sous la forme à la fois générale et concrète, religieuse et philosophique du monothéisme solaire[3]. Les divinités particulières, Jupiter, Apollon, Mars, Serapis, Attis, les Baals orientaux, Mithra, apparaissaient de plus en plus comme autant d'incarnations et de manifestations précises d'une divinité supérieure, le Soleil. — Les cultes orientaux, Isis, Serapis, les Baals, Mithra n'avaient jamais été reçus officiellement dans la cité romaine. Le culte public romain, depuis le début de l'Empire, était resté fermé à toute invasion étrangère[4]. Le grand mouvement religieux du III[e] siècle avait eu lieu en dehors du contrôle de l'Etat.

1. Voir plus haut, pp. 28-29.

2. *Vita Aurelian.*, 25, 4-6. — Cf. l'apparition divine *hortante quadam divina forma* (*Id.*, 25, 3), à la bataille d'Hémèse, et l'inscription dédicatoire de Julius Placidianus, préfet du Prétoire, en Narbonaise (*C. I. L.*, XII, 1551) : *Ignibus æternis* (= *Sol et Luna*). — Dans le *Banquet des Césars*, de JULIEN (313 D — 314 A, p. 403, éd. Hertlein), le Soleil vient au secours d'Aurélien, à qui les dieux demandent compte des meurtres ordonnés par lui, et qui a peine à se défendre.

3. V. DURUY, la *Politique Religieuse de Constantin*, *Rev. Archéol.* 1882[1], pp. 106-110; — J. RÉVILLE, la *Religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886, pp. 104-126; 284-295 ; — HOCHART, la *Religion Solaire dans l'empire romain*, *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1887, pp. 36-56.

4. Le dernier culte officiellement reçu dans la cité semble avoir été

Aurélien voulait rétablir l'unité morale de l'Empire, comme il en avait reconstitué l'unité matérielle : c'était le but. Le moyen, pensait-il, était de renforcer l'autorité impériale, qui, au cours de la crise, avait beaucoup perdu de son prestige. Il vit dans cette formation spontanée et universelle du monothéisme solaire un puissant élément d'unification dont il pouvait tirer parti à la fois en faveur de l'Etat et de l'autorité impériale.

Le culte solaire, établi par Aurélien en 274, présente un double caractère :

a) *C'est un culte très large* [1]. — Le dieu d'Elagabal était une divinité solaire orientale, locale même, le Baal d'Hémèse, adorée sous une forme précise, la pierre noire d'Hémèse, et avec des rites déterminés [2]. Le Soleil d'Aurélien est représenté sur les monnaies commémoratives sous la forme la plus générale, la forme anthropomorphique [3]. Officiellement son nom était *Deus Sol*. Les Pontifes du Soleil s'appelaient *Pontifices Dei Solis*, sans qualificatif [4]. Le temple de Rome était consacré au Soleil, pris dans son sens le plus large : *Zosime* [5] dit expressément qu'Aurélien y plaça les deux statues d'Helios, le Soleil gréco-latin, et de Baal, le type oriental de la divinité solaire.

Aurélien voulait que tous pussent, sans rien sacrifier de leurs préférences personnelles, se rallier au nouveau culte. Il s'est attaché à ne prendre de la religion solaire que les traits les plus généraux.

celui de la Bellone Asiatique, au temps de Sylla : encore n'est-il pas bien sûr que ce culte ait été officiel.

1. Les faits prouvent qu'il ne s'agit nullement du mithriacisme comme l'admet P. Habel (*Zur Geschichte*, p. 97). Il y a une profonde différence entre le culte public et officiel du Soleil institué par Aurélien et les mystères de Mithra (cf. Fr. Cumont, *loc. cit.*, I, p. 344). — Le dieu d'Aurélien n'est pas non plus le dieu du Soleil Palmyrénien (G. Wissowa, *Religion und Kultus der Römer*, Münich, 1902, pp. 80-81 ; cf. 306-307), ou Héliopolitain (Dr Aust, *die Stadtrömischen Tempelgründungen der Kaiserzeit*, Francfort, 1898, p. XXVII, n° 61) ; le culte solaire officiel établi par Aurélien, n'est ni un culte local, ni même un culte exclusivement oriental.

2. Fr. Lenormant, *Sol Elagabalus* (*Rev. de l'Histoire des Religions*, III, 1881, pp. 310-322) ; — P. Habel, *Zur Geschichte*... pp. 90-95.

3. Voir plus haut, pp. 184-185.

4. Et non *Deus Sol Invictus*, comme l'admet P. Habel (*Zur Geschichte*., p. 97). L'épithète d'*Invictus* s'appliquait, exclusivement, aux dieux solaires orientaux.

5. I, 61.

b) *C'est un culte officiel.* — Les cultes orientaux pratiqués à Rome (Isis, Serapis, les Baals, Jupiter Dolichenus, Jupiter Heliopolitanus, Jupiter Sabazius, Jupiter Azizus, Mithra, etc.), n'étaient pas des cultes officiels. Elagabal avait imposé son dieu au Sénat et à Rome ; mais cette religion était toujours restée personnelle à l'empereur, qui en était le grand prêtre et qui officiait dans les cérémonies. Les deux temples consacrés à Elagabal, à Rome, avaient été construits tous deux sur des propriétés impériales, l'un au Palatin[1], l'autre dans les *Horti Spei Veteris* de l'Esquilin[2].

Aurélien, au contraire, fit de la nouvelle religion un culte d'Etat, et il prit toutes les mesures nécessaires pour rendre cette institution durable. Il n'en fut pas le prêtre, mais il la plaça sur un pied d'égalité avec l'ancienne religion officielle romaine, en lui donnant, pour la desservir, un collège de pontifes.

Après 274, le collège des *Pontifices majores* continue à surveiller l'ancienne religion officielle de l'Etat romain; le nouveau collège des *Pontifices Solis* représente le monothéisme solaire et, indirectement, l'ensemble des cultes non reconnus par l'Etat.

Sous sa forme la plus générale et, considérée du point de vue de l'Etat, la réforme religieuse d'Aurélien est, avant tout, une œuvre d'unification et de centralisation.

Les religions solaires et les théories astrologiques orientales tendaient à faire du souverain l'émanation et le représentant sur terre du Soleil[3]. L'empereur participant à la nature éternelle du Soleil, son autorité devait être absolue et incontestée. Aurélien, en constituant la religion solaire en culte d'Etat, renforçait le pouvoir impérial et légitimait le despotisme[4].

Avant Aurélien, aucun empereur n'avait pris officiellement, de son vivant, le titre de *Deus*. Caligula, Commode s'étaient contentés d'emprunter les noms de quelques-unes des divinités de

1. *Vita Elagab.*, 1, 3, 6 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 23 ; — Hérod., V, 5, 8 ; — Chronog. ann. 354, p. 147 (éd. Th. Mommsen) ; — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *ad ann. Abrah.* 2236 (éd. A. Schöne, p. 179).

2. Hérod., V, 6, 6 ; — *Vita Elagab.*, 13, 4-5 ; 14, 2-3.

3. Fr. Cumont, *loc. cit*, pp. 288-292.

4. Une anecdote, rapportée par le Continuateur de Dion (*Fragm. Hist. Græc.* éd. C. Müller, IV, p. 198, 10, 6 ; éd. Dion Cass., L. Dindorf, V, p. 229), est caractéristique. Aurélien, ayant reçu la nouvelle d'une sédition militaire, dit que les soldats se trompaient, s'ils croyaient que la destinée des empereurs était entre leurs mains. C'est la divinité (ὁ θεός), qui lui avait donné la pourpre ; c'est elle aussi qui devait fixer la durée de son règne.

l'Olympe[1]. Domitien avait essayé de se faire appeler *Dominus* et *Deus*, mais ces titres ne figurent jamais sur les monuments officiels[2]. Aurélien, le premier de tous les empereurs, est officiellement Dieu sur terre. Déjà, à la suite de la victoire de Fanum Fortunæ, en 271, il est appelé sur une inscription de Pisaurum, *Consors* du demi-dieu Hercule[3]. Deux inscriptions non datées sont dédiées : *Deo Aureliano*[4]. Sur deux monnaies frappées en 274-275, à la suite de la reconstitution de l'unité impériale, il porte les titres caractéristiques de *Deus* et *Dominus*, de *Deus* et *Dominus natus* :

1° Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 317. — Droit : *Imperatori Deo et Domino Aureliano Aug(usto)*. — Buste d'Aurélien à droite avec couronne radiée et cuirasse. — Revers : *Restitutori Orbis*. — Aurélien debout à gauche, la main droite levée, tenant un sceptre de la main gauche ; une femme, debout devant lui, lui tend une couronne.

2° Th. Rohde, *loc. cit.*, n° 318 ; H. Cohen[2], VI, *Aurélien*, n° 200.

Droit : *Deo et Domino nato Aureliano Aug(usto)*. Même effigie. — Revers : *Restitutori Orbis*. — Comme le n° 317.

Aurélien est dieu, *Deus*, sur terre, et maître absolu, *Dominus*, en tant qu'il est d'essence divine, et par droit de naissance, *natus*. Il a pris officiellement ces titres en 274, au moment même où le Soleil était proclamé *Dominus Imperi Romani* : les deux légendes et les deux innovations sont corrélatives[5].

1. E. Beurlier, *Essai sur le culte rendu aux Empereurs Romains*, Paris, 1891, p. 51.

2. St. Gsell, *Essai sur le règne de l'Empereur Domitien*, Paris, 1893, pp. 50-52 ; — E. Beurlier, *loc. cit.*

3. *C. I. L.*, XI, 6308 : *Herculi Aug(usto) consorti D(omini) n(ostri) Aureliani invicti Augus(ti)*. — Cette relation entre un empereur guerrier comme Aurélien et Hercule est significative. Hercule, au III[e] siècle, était considéré comme le défenseur de l'Empire contre les Barbares et le protecteur naturel des empereurs, à la guerre. Postumus avait eu et Maximien devait avoir pour ce culte une ferveur particulière. J. de Witte, *De quelques empereurs qui ont pris les attributs d'Hercule* (*Rev. Numism.*, 1845, pp 266-274) ; — C. Jullian, *S'il y a eu des influences celtiques dans l'Empire des Gaules au III[e] siècle* (*Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1896, pp. 299-300).

4. *C. I. L.*, II, 3832 (Tarraconaise : Saguntum) ; VIII, 4877 (Numidie : Khamisa) : *Deo Aureliano Res Publica C(oloniæ) Tu(bursicitanæ)*. Cf. l'inscription de Cæsena (*C. I. L.*, XI, 556), gravée au temps de Probus ou de Carus.

5. Le fait est prouvé directement par plusieurs monnaies d'Aurélien et de ses successeurs immédiats :

a) Monnaies d'Aurélien. — Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n[os] 432-433 ; 436 (grands bronzes) ; 437-439 (moyens bronzes). — Revers : *Concordia Aug(usti)*.

Enfin Aurélien, le premier de tous les empereurs, porta publiquement le diadème[1] et revêtit un costume orné d'or et de pierreries.

Aurélien, en prenant les titres et les insignes du pouvoir absolu, ne le faisait ni par orgueil, ni par amour du faste. Ses goûts personnels étaient simples ; lorsqu'il vivait à Rome, il abandonnait le palais impérial pour aller résider dans les jardins de Domitia, au Transtevère ou dans ceux de Salluste, sur le Pincio et le Quirinal[2]. Il se plaisait surtout aux exercices physiques, qui convenaient à son tempérament robuste, et aimait à parcourir à cheval le Portique Miliarensis[3]. Son train de vie et celui de sa famille étaient peu luxueux[4]. Mais il croyait, — ce devait être aussi l'idée de Dioclétien et de Constantin, — que la monarchie absolue pouvait seule sauver l'Empire et prévenir le retour de l'anarchie militaire.

La religion officielle du Soleil était assez large pour englober tous les cultes païens de l'Empire ; le despotisme, établi en fait depuis les Sévères, appuyé sur l'armée qui nommait les empereurs et sur le peuple gagné par les réformes alimentaires, n'avait plus à redouter aucune opposition sérieuse.

Aurélien debout, tend la main à la Concorde debout ; entre les deux personnages, la tête radiée du Soleil.

b/ Monnaies des successeurs d'Aurélien. — H. Cohen², VI, *Probus*, n° 385. — Droit : bustes de Probus et du Soleil radié, vis-à-vis l'un de l'autre.

Id., *Carus*, n°° 27-28. — Droit : *Deo et Domino Caro Aug.* Même représentation que pour Probus ; — *Id.* VII, *Carausius*, n° 81. — Droit : *Invicto et Carausio Aug : Id.* — Probus est appelé *Deus* sur une inscription d'Ain Kerma (Algérie) : R. Cagnat, *Bull. Comit. Trav. hist.*, 1898, p. 155, n° 1), *Deus et Dominus* sur les monnaies (H. Cohen², VI, *Probus*, n° 95) ; les mêmes titres se retrouvent pour Carus (*id.*, *Carus*, n°° 27, 28, 32). — Cf. l'Inscription de Cæsena (*C. I. L.*, XI, 556), gravée au temps de Probus ou de Carus : *Servata indulgentia pecuniæ ejus quam deus Aurelianus concesserat.*

1. *Epitom.*, 35, 5 : *Iste primus apud Romanos diadema capiti innexuit, gemmisque et aurata omni veste, quod adhuc fere incognitum Romanis moribus videbatur, usus est ;* — Malal., XII, p. 299 (éd. Bonn) : 'Εφόρει δὲ διάδημα ἔχον ἀστέρα. — Caligula avait songé à prendre le diadème (Suéton., *Calig.*, 22 ; — Dion Cass., LIX, 3) ; Elagabal l'avait porté, mais seulement chez lui (*Vita Elagab.*, 23, 5). Aurélien, le premier, porta en public le diadème et la robe couverte d'or et de pierreries. Dioclétien devait suivre son exemple ; sur les monnaies, le diadème n'apparaît qu'avec Constantin. — Fr.-W. Madden, *Christian Emblems on the Coins of Constantin I the Great, his Family and his Successors* (*Numism. Cronicl.*, 1878, pp. 1-9).

2. *Vita Aurelian.*, 49, 1.

3. *Id.*, 49, 2.

4. *Id.*, 44, 4-5 : *Vestem holosericam, neque ipse in vestiario suo habuit, neque alteri utendam dedit. Et cum ab eo uxor sua peteret ut unico pallio blatteo serico uteretur, ille respondit : « Absit ut auro fila pensentur. » Libra enim auri tunc libra serici fuit ;* — 49, 9 ; 50, 2-3.

L'œuvre religieuse d'Aurélien, dans ses deux parties essentielles, pouvait paraître solide et durable. Mais il restait un élément irréductible, auquel Aurélien, comme plus tard Dioclétien, devait se heurter : le christianisme.

Dans la première partie de son règne, Aurélien n'avait eu à s'occuper des chrétiens qu'exceptionnellement. A Antioche, en 272, il avait fait expulser Paul de Samosate de la maison épiscopale ; mais il était intervenu comme représentant de l'autorité civile et non pour faire exécuter les décisions du Synode d'Antioche [1].

Les rescrits de Gallien en 260 [2] avaient mis fin à la persécution de Valérien ; jusqu'en 274, les chrétiens n'avaient pas eu à se plaindre d'Aurélien, et il semble bien que, dans la lutte contre l'empire palmyrénien, les chrétiens d'Orient aient généralement soutenu la cause romaine.

Les difficultés entre le christianisme et l'empereur durent commencer avec les réformes religieuses de 274. Les chrétiens virent avec défiance la tentative d'Aurélien pour rajeunir et unifier le paganisme. Ils ne pouvaient se rallier ni à la religion solaire officielle, ni à la divinité impériale. Aurélien, toujours impitoyable dès que les intérêts de sa politique étaient en jeu, se décida à reprendre la persécution.

1. Voir plus haut, pp. 96-97. — L'évêque de Rome Félix, mort le 30 décembre 274, fut remplacé sans difficulté, le 4 janvier 275, par Eutychianus. (Sur la chronologie des évêques de Rome, au temps d'Aurélien, voir *Liber Pontificalis*, éd. L. Duchesne, Paris, 1886, I, pp. 158-159 ; préf., pp. CCXLVIII et CCLXI).

2. L. DUCHESNE, *Origines chrétiennes*, p. 392 ; — Fr. X. KRAUSS, *Kirchengeschichte*, III édit., Trèves, 1887, p. 74. — Gallien n'a pas reconnu officiellement le christianisme comme *religio licita* (ce qu'admet à tort B. AUBÉ, *l'Eglise et l'Etat au IIIe siècle*, Paris, 1885, p. 451). — Fr. GOERRES qui avait commencé par soutenir la même interprétation [*die Toleranzedikte des Kaisers Gallienus* (*Jahrb. für Protestant. Theolog.*, IV, 1877, pp. 613-623) ; — *die Martyrer der Aurelianischen Verfolgung* (*Id.*, VII, 1880, pp. 449-494) ; — article *Christenverfolgungen*, dans la *Real Encyclöpedie der Christlichen Altertümer* de Fr. X. KRAUSS, p. 241], l'a abandonné ensuite [*die angebliche Christenverfolgung zur Zeit des Kaisers Claudius II* (*Zeitschr. für Wissenchaftl. Theolog.*, XXVII, 1884, pp. 65 sqq.)]. — Gallien n'a fait que révoquer les deux édits de persécution de Valérien, rendre aux chrétiens leurs biens corporatifs confisqués et tout replacer dans l'état antérieur. Rien ne fut changé à la condition juridique de l'église chrétienne.

La persécution de Claude, admise par P. ALLARD (*Les dernières persécutions du IIIe siècle*, Paris, 1887, pp. 200-212), doit être rejetée (B. AUBÉ, *loc. cit.*, pp. 448-451 ; — Fr. GOERRES, article *Christenverfolgungen*, *loc. cit.* ; — *Id.*, *die angebliche Christenverfolgung zur Zeit des Kaisers Claudius II*, *loc. cit.*, pp .37-84). — Voir mon travail *de Claudio Gothico, Romanorum imperatore* (*Appendice III*).

En 275, sans doute lors de son séjour sur le Danube Inférieur, il promulgua un édit cruel contre les chrétiens [1]. L'édit fut expédié aux gouverneurs de provinces ; mais Aurélien fut tué avant que ses ordres n'eussent pu être mis à exécution.

1. Ps. Lactanc., *De Mortibus Persecutorum* (éd. Vind., p. 179, 14-21) : *Aurelianus, qui esset natura vesanus et præceps, quamvis captivitatem Valeriani meminisset, tamen oblitus sceleris ejus et pœnæ, iram dei crudelibus factis lacessivit. Verum illi ne perficere quidem quæ cogitaverat licuit, sed protinus inter initia sui furoris exstinctus est. Nondum ad provincias ulteriores cruenta ejus scripta pervenerant, et jam Cænofrurio, qui locus est Thraciæ, cruentus ipse humi jacebat quadam suspicione ab amicis suis interemptus.* — Selon Eusèbe (*Hist. Eccles.*, VII, 30, 20, 22), on aurait conseillé à Aurélien de reprendre la persécution, mais il serait mort avant d'avoir cédé à ces sollicitations ; — *Chroniq. d'*Euseb. (Vers. Armén., éd. A. Schöne, p. 184) ; — *Chroniq. Saint Jérôm., ad ann. Abrah.* 2292 (éd. A. Schöne, p. 185) : *Cum adversos nos persecutionem movisset ;* — Zonar., XII, 27 (III, p. 152 Dind.) : Διωγμὸν ἐγεῖραι κατὰ τῶν πιστῶν καὶ αὐτὸς ἐβουλεύσατο καὶ ἤδη καὶ διατάγματα συνεγράφετο Ἀλλ'ἐπέσχεν ἡ θεία δίκη... — Cf. Syncell., I, p. 722 (éd. Bonn.) ; — Oros., VII, 23 : *Cum persecutionem adversus Christianos agi nonus a Nerone decerneret ;* — *Id.*, 27, 12 : *Aureliano persecutionem decernenti diris turbinibus terribile ac triste fulmen sub ejus pedibus ruit...* Sulpice Sévère ne parle pas de la persécution d'Aurélien : il dit (*Chron.*, II, 32 ; cf. Eusèbe, *Hist. Eccles.*, VIII, 4, 2) qu'il y a eu pour les chrétiens cinquante années de paix, entre la persécution de Valérien et celle de Dioclétien. — Saint Augustin (*De Civitat. Dei*, 18, 52) mentionne la persécution d'Aurélien comme la neuvième des dix persécutions de l'Eglise. — Cf. L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 392 ; — B. Aubé, *Id.*, pp. 462-464 ; — Fr. Goerres, *die Martyrer der Aurelianischen Verfolgung loc. cit.* ; — *Zur Kritik einiger auf die Geschichte des Kaisers Aurelianus bezüglichen Quellen, Philologus*, XLII, 1884, pp. 615-624. — Il n'y avait pas eu, en 260, d'édit formel de tolérance ; l'édit d'Aurélien, comme les édits antérieurs de Decius et de Valérien, mettait fin simplement à une tolérance de fait.

Pour les Actes des Martyrs, attribués à cette persécution, voir *Appendice V*.

QUATRIÈME PARTIE.

LA RÉORGANISATION MILITAIRE DE L'EMPIRE.

L'ENCEINTE DE ROME.



CHAPITRE I.

L'ARMÉE. — LA DÉFENSE DES FRONTIÈRES. LES ENCEINTES DE VILLES.

La défense de l'Empire avait été désorganisée par l'anarchie militaire et par les invasions ; Aurélien eut à la reconstituer. Son principal collaborateur dans cette œuvre de relèvement fut M. Aurelius Probus, le futur empereur. Probus était un compatriote d'Aurélien, né, comme lui, aux environs de Sirmium[1]. Ses grandes qualités militaires l'avaient fait remarquer de bonne heure ; à l'avénement d'Aurélien, il avait environ trente-huit ans[2]. En 271 et 272, il reconquit sur les Palmyréniens l'Egypte et une grande partie de l'Orient[3].

A la fin de 273, on le trouve sur le Rhin où il bat les Francs et les Alamans et relève, au moins partiellement, la défense du Limes[4]. En 274, il reçut d'Aurélien le gouvernement de l'Egypte ; il devait rester en Orient jusqu'à son avénement à l'Empire[5]. Aurélien, disait-on, voyait en lui son successeur[6]. Deux autres généraux, Saturninus et Bonosus, s'il faut en croire leurs biographies, exercèrent également de

1. *Vita Prob.*, 3, 1.
2. Selon MALALAS [XII, p. 302 (éd. Bonn)], et la *Chronique Pascale* (p. 509) (*Id.*), Probus avait cinquante ans, au moment de sa mort, en 282. La *Vita Probi*, 6, 5-6, dit que Probus reçut d'Aurélien le commandement des *Decimani* (= la X[e] Gemina, de Pannonie Supérieure), et donne (6, 6) le texte de la lettre que l'empereur lui aurait écrite à cette occasion. La lettre ne peut être considérée comme authentique. — Si le fait rapporté par le biographe est exact, il se place vraisemblablement en 270-271, avant la première campagne d'Orient. — Cf. E. RITTERLING, *de Legione Romanorum X Gemina*, Leipzig, 1885, p. 63.
3. Voir plus haut, p. 89.
4. Voir plus haut, p. 121.
5. *Vita Prob.*, 9, 3-4 ; — *Vita Tacit.*, 7, 2-4.
6. *Vita Prob.*, 6, 7.

grands commandements, Saturninus en Orient[1], Bonosus, en Rhétie[2].

L'œuvre militaire et défensive d'Aurélien comprend trois parties, sur lesquelles nous sommes fort inégalement renseignés.

1° Les mesures relatives à l'armée;

2° La défense des frontières;

3° La construction des enceintes de villes et, en particulier, de l'enceinte de Rome.

I

L'ARMÉE.

L'armée romaine d'Orient, dissoute lors de la rupture entre Zénobie et Gallien en 267, avait été remplacée par une armée purement syrienne et orientale[3]. Aurélien la reconstitua. Le fait est attesté par deux monnaies de 274-275, frappées dans l'atelier monétaire de Cyzique, avec la légende *Restitutor Exerciti*[4]. Dans l'ensemble il n'y eut pas d'innovation. La composition et la distribution de l'armée romaine d'Orient furent les mêmes qu'avant la rupture de l'unité impériale. Les 11 légions — le fait est directement prouvé pour 10 d'entre elles — reprirent leurs anciens cantonnements.

XII° *Fulminata*[5], —
XV° *Apollinaris*[6], en Cappadoce; —

1. *Vita Saturn.*, 7, 2-3; 9, 1.
2. *Vita Bonos.*, 14, 2-3. — Sur le mariage de Bonosus avec une femme Gothe, voir plus haut, p. 89, not. 2. Les anecdotes relatives aux relations entre Aurélien et Bonosus (*Vita Bonos.*, 14, 4-5) n'ont aucune valeur historique.
3. Voir plus haut, p. 49, not. 2.
4. Th. ROHDE, *loc. cit.*, *Catal.*, n°° 332-333 (= H. COHEN², VI, *Aurélien*, n° 206).— Revers : *Restitutor Exerciti* : Mars casqué debout à droite, tenant une lance; en face de lui, Aurélien debout, un long sceptre à la main. Tous deux tiennent en commun un globe.

La légende *Restitutor Exerciti* ne se rencontre jamais sur les monnaies avant Aurélien. Après lui, on ne la trouve qu'une seule fois, pour Probus (H. COHEN², VI, *Probus*, n° 514).
5. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXVIII, 14.
6. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXVIII, 5 = 13; — *Itin. Anton.*, p. 81 (éd. G. Parthey).

I[e] *Parthica* [1], —
III[e] *Parthica* [2], en Mésopotamie ; —
III[e] *Gallica* [3], —
IV[e] *Scythica* [4], —
XVI[e] *Flavia* [5], en Syrie ; —
X[e] *Fretensis* [6], en Palestine ; —
III[e] *Cyrenaica* [7], en Arabie ; —
II[e] *Trajana* [8], en Egypte.

La seule des légions d'Orient qui ne soit pas mentionnée postérieurement au règne d'Aurélien, est la VI[e] *Ferrata* [9], de Palestine.

Il en fut pour les corps auxiliaires [10] comme pour les lé-

1. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXVI, 29.

2. La *III[e] Parthica* ne figure pas dans la *Notitia*. Il est probable, toutefois, que le nom a disparu accidentellement et que la lacune, relative au corps de troupes campé à Apatna, en Osrhoène (*Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXV, 25), se rapporte à cette légion

3. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXII, 31.

4. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXIII, 23.

5. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XLI, 30.

6. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXIV, 30.

7. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXVII, 21. — Au IV[e] siècle, la *III[e] Cyrenaica* semble avoir pris part à une expédition en Palestine (cf. R. Cagnat, *Ann. Epig.*, 1895, n° 77).

8. La *II[e] Trajana* est mentionnée sur les monnaies alexandrines de Carinus et de Numérien (Eckhel, *loc. cit.*, n°° 513-515) ; — *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXVIII, 19 ; XXXI, 34 ; — Cf. P. Trommsdorf, *Quæstiones duæ ad historiam Legionum Romanarum spectantes*, Leipzig, 1896, I. *De Legione II Trajana*, p. 31.

9. La *VI[e] Ferrata* est mentionnée pour la dernière fois à l'époque de Sévère Alexandre (Dion Cass., LV, 23) ; il n'en est plus question par la suite.

10. **Arménie.** — Dix corps auxiliaires d'ancienne formation, nommés par la *Notitia Dignitatum* (*Or.*, XXXVIII) ; *Ala I Augusta* [*Gemina*] *Colonorum*, *Chiaca* (*Id.*, XXXVIII, 21) ; *Ala Auriana*, *Dascusa* (*Id.*, 22) ; *Ala I Ulpia Dacorum*, *Suissa* (*Id.* 23) ; *Ala II Gallorum*, *Æliana* (*Id.*, 24) ; *Cohors IV Rætorum* [*equitata*], *Analiba* (*Id.*, 28) ; *Cohors milliaria Bosporiana*, *Arausaca* (*Id.*, 29) ; *Cohors milliaria Germanorum*, *Sisila* (*Id.*, 30) ; *Cohors Apuleia civium Romanorum*, *Ysiporto* (*Id.*, 34) ; *Cohors I Lepidiana* [*equitata Civium Romanorum*], *Parimbolæ* (*Id.*, 35) ; *Cohors I Claudia Equitata* (*miliaria ?*), *Sebastopoli* (*Id.*, 36). — Tous les dix sont déjà mentionnés en Arménie, avant Aurélien.

Osrhoène (*Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXV). — Deux anciens corps auxiliaires dans la *Notitia*, tous deux mentionnés en Osrhoène avant Aurélien : *Ala I Parthorum*, *Resaia* (*Id.*, 30) ; *Cohors I Gætulorum*, *Thillaamana* (*Id.*, 32). — La *Cohors II Ulpia Paphlagonum*, qui se trouvait en Syrie en 157 (Diplôme militaire de Gabarevo : R. Cagnat (*Ann. Epig.*, 1900, n° 27) avait été transférée en Osrhoène à une date ultérieure (*Ala II Paphlagonum*, *Thillafica* ; — *Notit.*, *Or.*, *loc. cit.*, 29).

En Mésopotamie, en Syrie Phœnice et en Syrie Cœle, aucun des corps donnés par la *Notitia* n'est mentionné avant l'époque d'Aurélien.

Palestine. — Trois anciens corps auxiliaires sont mentionnés : *Ala I millia-*

gions. Dans la mesure où nous pouvons le savoir, ces corps semblent avoir été reconstitués sans modifications.

L'armée de Gaule et de Bretagne était restée jusqu'au bout, fidèle à l'empire gallo-romain. Les légions du Rhin avaient bravement combattu contre Aurélien à la bataille de Châlons. L'unité impériale reconstituée, Aurélien aurait pu, à bon droit, suspecter leur fidélité et, par crainte de tout soulèvement ultérieur en Gaule, les transporter sur une autre frontière. Il n'en fit rien : les 4 légions du Rhin[1], *I^e Minervia*, *XXXe Ulpia*, en Germanie Inférieure, *VIIIe Augusta*, *XXIIe Primigenia*, en Ger-

ria, *Hasta* (*Notit.*, *Or.*, XXXIV, 36) ; *Cohors II Galatarum*, *Aruldela* (*Id.*, 44) ; *Cohors I Flavia* [*civium Romanorum equitata*], *Moleatha* (*Id.*, 45). — Tous trois étaient déjà en Palestine avant Aurélien.

Arabie. — Deux des corps auxiliaires mentionnés par la *Notitia Dignitatum* — la *Cohors I Thracum milliaria* (*Or.*, XXXVII, 30) à Adtitha, la *Cohors I Augusta Thracum equitata* (*Id.*, 31) étaient déjà en Arabie avant Aurélien. — Il en était probablement de même de la *Cohors VIII Voluntaria*, *Valtha* (*Id.*, 33), et de la *Cohors III Alpinorum*, *Arnona* (*Id.*, 35).

Egypte. — La *Cohors I* [*Augusta Prætoria*] *Lusitanorum* (*Notit.*, *Or.*, XXXI, 58), *Hieracon* ; la *Cohors Scutata Civium Romanorum*, *Mutheos* (*Id.*, 59), la *Cohors I Apamenorum*, *Silili* ; l'*Ala I Veterana Gallorum*, *Rhinocura* (*Id.*, XXXI, 60), mentionnées par la *Notitia Dignitatum* en Egypte, occupaient déjà le pays avant Aurélien. L'*Ala I Thracum Mauretana*, qui était, en 280, sur la limite de l'Egypte et de la Syrie, se trouvait déjà en Egypte au IIe siècle (R. Cagnat, l'*Armée Romaine d'Afrique*, Paris, 1892, p. 299, not. 3). L'*Ala I Milliaria Sebastena*, placée à Asuada par la *Notitia* (*Or.*, XXXIV, 32), est probablement l'*Ala Sebastenorum*, qui était en Palestine au Ier siècle (Josèphe, *Antiq. Jud.*, XIX, 365).

1. La partie de la *Notitia Dignitatum*, qui était relative aux légions du Rhin est perdue.

La *I^e Minervia* était encore présente sur le Rhin, au temps de Dioclétien et Maximien (inscription de Bonn, de 295 : *C.I.Rh.*, Brambach, 467) ; elle est nommée, en outre, par les monnaies de Carausius (H. Cohen ², VII, *Carausius*, n° 131).

La *XXXe Ulpia* est mentionnée par l'*Itinéraire d'Antonin* (p. 118) et par les monnaies de Carausius (H. Cohen ², VII, *Carausius*, n° 149) ; une partie de la légion fut envoyée en Orient, au cours du IVe siècle (elle s'y trouvait en 359 : Ammien Marcell., XVIII, 9, 3), une autre resta sur le Rhin où elle était encore au début du Ve siècle (*Notit. Dignit.*, *Occ.*, VII, 108). — Cf. O. Schilling, *De Legionibus Romanorum I Minervia et XXX Ulpia*, Leipzig, 1893, p. 73.



La *VIIIe Augusta* figure sur les monnaies de Carausius (H. Cohen ², VII, *Carausius*, n° 145) ; une inscription trouvée à Schwaderloch (Suisse) et dédiée à Valentinien, Valens et Gratien, en 371 (Th. Mommsen, *Westd. Zeitschrift*, *Korresp. Blatt.*, XII, 1893, pp. 193-197), montre que la légion était encore sur le Haut Rhin, dans la seconde moitié du IVe siècle. Au debut du Ve siècle (*Notit. Dignit.*, *Occ.*, VII, 10 = 153 ; *Id.*, VII, 28), elle était en Italie.

La *XXIIe Primigenia* est mentionnée sur les monnaies de Carausius (H. Cohen ², VII, *Carausius*, n° 147) De nombreuses briques, portant le timbre de la légion, ont été découvertes dans les murs du castellum de Deutz, construit au début du IVe siècle ; mais il est possible que ces briques aient été prises à des édifices antérieurs (F. Hettner, *Die Erbauungszeit des Deutzer Castrum*, *Westd. Zeitschr.*, *Korresp. Blatt.*, 1886, pp. 180-183, n° 129 ; — Em. Huebner, *Neueste Studien über den Römischen Grenzwall in Deutschland*, *Bonn. Jahrbüch.*,

manie Supérieure et les trois légions de Bretagne, *II° Augusta* [1], *XX° Valeria Victrix*, [2] en Bretagne Supérieure, *VI° Victrix* [3], en Bretagne Inférieure, et sans doute aussi tous les corps auxiliaires, le fait n'est prouvé que pour les corps auxiliaires [4] de l'armée de Bretagne, furent maintenues dans les provinces qu'elles occupaient. Le retour à l'unité romaine n'entraina donc aucun changement dans la composition et la distribution de l'armée gallo-romaine.

Les armées d'Afrique et d'Italie, qui n'avaient jamais cessé d'être fidèles à l'Empire et l'armée d'Espagne, qui s'était séparée de l'empire gallo-romain dès 268, ne subirent aucune modification. La *VII° Gemina* resta en Espagne [5], la *II° Parthica* [6], en Italie, à Albanum, la *III° Augusta* [7] en Numidie, à Lambèse. Quant

1889, fasc. 88, pp. 61-63 : — Ant. Kisa, *Römische Ausgrabungen an der Luxemburger Strasse, Bonn. Jahrbüch.*, 1896, pp. 21-53).

1. *Itin. Anton.*, p. 232; — Monnaies de Carausius (H. Cohen [2], VII, *Carausius*, n° 132); — *Notit. Dignit., Occ.*, XXVIII, 19.

2. *Itin. Anton.*, p. 223; — Monnaies de Carausius. (H. Cohen [2], VII, *Carausius*, n° 148). La légion n'est plus nommée dans la *Notitia Dignitatum*.

3. *Itin. Anton.*, p. 222; — *Notit. Dignit., Occ.*, XL, 3-18.

4. La liste des corps auxiliaires de Bretagne, donnée par la *Notitia Dignitatum*, appartient à l'époque de Dioclétien au plus tard (Th. Mommsen, *das Römische Militärwesen seit Diocletian, Hermès*, XXIV, 1889, p. 204, not. 1).

a) Corps préposés à la défense du mur d'Hadrien (*Notit. Dignit., Occ.*, XL, 32-56). Sur 21 corps mentionnés par la *Notitia*, un [*Ala I Herculea, Olenaco* (*loc. cit.*, 55)], a été créé sous Dioclétien; un autre [*Cohors I Cornoviorum, Ponte Aeli*, (*Id.*, 34)], n'est pas connu à une époque antérieure : 19, occupent les mêmes emplacements qu'avant Aurélien [*Cohors IV Lingonum, Segeduno* (*Id.*, 33); — *Ala I Asturum, Conderco* (*Id.*, 35); — *Cohors I Frisiavonum, Vindobala* (*Id.*, 36); — *Ala Sabiniana, Hunno* (*Id.*, 37); — *Ala II Asturum, Cilurno* (*Id.*, 38); — *Cohors I Batavorum, Procolitia* (*Id.*, 39); — *Cohors I Tungrorum, Borcovicio* (*Id.*, 40); — *Cohors IV Gallorum equitata, Vindolana* (*Id.*, 41); — *Cohors I Asturum, Æsica* (*Id.*, 42); — *Cohors II Delmatarum, Magnis* (*Id.*, 43); — *Cohors I Ælia Dacorum, Amboglanna* (*Id.*, 44); — *Ala Petriana, Petrianis* (*Id.*, 45); — *Cohors II Lingonum, Congavata* (*Id.*, 48); — *Cohors I Hispanorum, Uxeloduno* (*Id.*, 49); — *Cohors II Thracum equitata, Gabrosenti* (*Id.*, 50); — *Cohors I Ælia Classica, Tunnocelo* (*Id.*, 51); — *Cohors I Morinorum, Glannibanta* (*Id.*, 52); — *Cohors II Nerviorum, Alione* (*Id.*, 53); — *Cohors VI Nerviorum, Virosido* (*Id.*, 56)].

b) Corps placés à l'intérieur du pays. — Un seul des corps, mentionnés par la *Notitia*, est connu antérieurement au règne d'Aurélien. C'est la *Cohors I Baetasiorum* (*Notit., Occ.*, XXVIII, 8), *Regulbio*, qui se trouvait déjà en Bretagne au début du II° siècle (*Dipl. milit.*, XXXII, de 103; XLIII, de 124; — *C.I.L.*, VII, 391-395, inscriptions du II° siècle).

5. *Itin. Anton.*, pp. 187 et 189; — *Notit. Dignit., Occ.*, XLII, 26.

6. Monnaie de Carausius (H. Cohen [2], VII, *Carausius*, n°° 134-136). — G. Henzen, *La legione II Partica e la sua Stazione a Albano, Ann. Inst.*, 1867, pp. 73-88; *Bull. Inst.*, 1869, p. 136 (monnaies de Maxence trouvées dans le cimetière de la légion, à Albano); 1884, pp. 83-84.

7. La présence de la III° *Augusta* à Lambèse est attestée jusqu'aux pre-

aux corps auxiliaires, il est prouvé, au moins pour l'armée d'Espagne[1], qu'ils ne furent pas déplacés.

La réorganisation de l'armée danubienne eut lieu plus tard, au cours de la longue inspection qu'Aurélien fit de la frontière[2] (fin 274-août 275). La question se liait à l'évacuation de la Dacie et à l'établissement d'un nouveau système de défense sur le Bas Danube.

Les armées de Rhétie : *IIIe Italica*[3]; de Norique : *IIe Italica*[4]; des deux Pannonies : *Xe Gemina*[5] et *XIVe Gemina*[6], en Pannonie Supérieure, *Ire*[7] et *IIe Adjutrix*[8] en Pannonie Inférieure; des deux Mésies : *IVe Flavia*[9] et *VIIe Claudia*[10], en Mésie Su-

mières années du IVe siècle : *C. I. L.*, VIII, 2572 : dédicace à Dioclétien; 2576, dédicace à Maximien; 2577, dédicace à Constance Chlore (Cf. R. Cagnat, *l'Armée romaine d'Afrique*, p. 172). — Au règne d'Aurélien appartient l'inscription *C. I. L.*, VIII, 2665, dédiée par le préfet de la légion *M. Aurelius Fortunatus V(ir) E(gregius)* et sa femme *Acilia Optata C(larissima) F(emina)*.

1. Sur 4 corps auxiliaires de l'armée d'Espagne antérieurs à Dioclétien, nommés par la *Notitia Dignitatum* (*Occ.*, XLII), il y en a 3 : la *Cohors I Gallica* (*civium Romanorum Equitata*), *Velleia* (*loc. cit.*, 32); la *Cohors II Gallica, ad Cohortem Gallicam* (*Id.*, 28); la *Cohors Celtibera* (= *Cohors I ou III Celtiberorum*) *Brigantia nunc Juliobriga* (*Id.*, 30), qui se trouvaient déjà en Espagne avant Aurélien. Le fait est probable pour le 4e, *Cohors Lucensis* (= *Cohors III Lucensium*), *Luco* (*Id.*, 29).

Pour l'armée d'Afrique, les trois seuls corps auxiliaires antérieurs à Dioclétien, qui soient nommés à la fois avant et après Aurélien : l'*Ala I Augusta Parthorum* (R. Cagnat, *l'Armée romaine d'Afrique*, p. 297), la *Cohors II Breucorum* (*Id.*, pp. 299-300), en Maurétanie Césarienne, la *Cohors* (III ?) *Asturum et Gallæcorum* (*Id.*, pp. 319-320), en Maurétanie Tingitane, n'ont pas été déplacés. — La *Cohors II Hispanorum*, mentionnée par la *Notitia* en Maurétanie Tingitane (*Occ.*, XXVI, 14), est peut-être la *Cohors II Hispanorum Equitata*, qui était en Numidie au IIe siècle (*C. I. L.*, VIII, 2532 = *Supplém.*, 18.042, ordre du jour d'Hadrien à Lambèse : 2787).

2. Voir plus loin, Ve Partie, Chap. I et II.

3. *Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXV, 17-19, 21-22. — La IIIe *Italica* de Rhétie est omise dans l'*Itinéraire d'Antonin*.

4. *Itin. Anton.*, p. 115; — *Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXIV, 38-39.

5. *Itin. Anton.*, p. 115; — *Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXIV, 35-37; — E. Ritterling, *de Legione Romanorum X Gemina*, p. 65.

6. *Itin. Anton.*, p. 114; — *Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXIV, 26-27; — M. Meyer, *Geschichte der Legio XIV Gemina* (*Philologus*, XLVII, 1889, p. 677).

7. *Itin. Anton.*, p. 114; — *Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXIII, 51; — Aug. Jünemann, *De Legione Romanorum I Adjutrice*, Leipzig, 1894, pp. 38-39.

8. *Itin. Anton.*, p. 114; — *Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXIII, 52-57. — La légion est mentionnée à Aquincum en 268 (*C. I. L.*, III, 3525 = *Supplém.*, 10.492) et en 270 (*C. I. L.*, III, 3521), sous Claude; en 290 (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 10.406) sous Dioclétien et Maximien (Fr. Gündel, *De Legione II Adjutrice*, Leipzig, 1895, pp. 63-64.

9. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XLI, 30. — Le passage de l'*Itinéraire d'Antonin* est corrompu. La présence de la légion à Singidunum, au temps de Dioclétien et Maximien est attestée par l'inscription *C. I. L.*, III, *Supplem.*, 8154. La *IVe Flavia* et la *VIIe Claudia* figurent sur les monnaies de Carausius (H. Cohen[2], VII, *Carausius*, n°s 139-142, 144 (Ch. Robert, *les Légions du Rhin*, Paris, 1867, p. 45).

10. *Notit. Dignit.*, *Or.*, XLI, 31-32. — Pour l'*Itinéraire d'Antonin*, voir la

périeure, *Ire Italica*[1] et *XIe Claudia*[2] en Mésie Inférieure, légions et sans doute aussi corps auxiliaires[3], furent maintenues sans changement.

Les deux légions tirées de la Dacie Transdanubienne[4] furent établies sur la rive droite du Danube dans la nouvelle province de Dacie créée par Aurélien, la *XIIIe Gemina*[5], à Ratiaria, la *Ve Macedonica*[6], à Œscus ; elle étaient chargées de défendre la partie du fleuve que l'évacuation de la Dacie Transdanubienne laissait découverte.

Ce changement ne modifia en rien les proportions numériques des armées du Moyen et du Bas Danube, telles qu'elles avaient été fixées par Trajan et par Hadrien. L'armée du Moyen Danube (en amont des Portes de Fer) continua à compter 6 légions : 2 en Pannonie Supérieure, 2 en Pannonie Inférieure, 2 en Mésie Supérieure ; l'armée du Bas Danube, 4 (2 en Dacie, 2 en Mésie Inférieure). Mais cette dernière était trop faible depuis qu'elle n'était plus protégée par la défense du plateau dacique. Pour la renforcer, Dioclétien créa deux nouvelles légions qu'il plaça, l'une, la *Ire Jovia* à Noviodunum[7], l'autre,

remarque à la note précédente. La légion se trouvait certainement à Viminacium en 270 (*C. I. L.*, III, *Supplem.*, 8117) et, plus tard, de 292 à 305 (inscription dédiée à Dioclétien et à ses trois collègues [A. v. PREMERSTEIN et N. VULIC, *Antike Denkmäler in Serbien* (*Jahresheft. des Archäol. Œsterr. Instit. Wien*, III, 1900, p. 110 = *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.506)].

1. *Itin. Anton.*, p. 104 ; — *Notit. Dignit.*, XL, 30-32.

2. *Itin. Anton.*, p. 105 ; — *Notit. Dignit.*, *Or.*, XL, 33-35 ; — H. MEYER, *Geschichte der XI und XXI Legion*, Zurich, 1853, p. 149.

3. La plupart des corps auxiliaires, mentionnés par la *Notitia Dignitatum*, ont été formés sous Dioclétien et ses successeurs.

En Rhétie, les trois seuls corps auxiliaires qui soient nommés avant et après Aurélien, la *Cohors I Hercula Rætorum* (*Notit. Dignit.*, *Occ.*, XXXV, 28) *Parroduno*, la *Cohors VI Valeria Rætorum* (*Id.*, 27) *Venaxamodoro*, la *Cohors III Brittonum* (= *Britannorum*) (*Id.*, 25) *Abusina*, n'ont pas été déplacés. De même la *Cohors I Thracum civium Romanorum*, à Caput Basensis (*Notit.*, *Occ.*, XXXII, 59) et la *Cohors III Alpinorum*, à Siscia (*Id.*, 57), en Pannonie II, la *Cohors IV Gallorum*, à Ulucitra (*Id.*, *Or.*, XL, 46) en Mésie II.

4. *Vita Aurelian.*, 39, 7 ; — JORDAN., *Rom.*, 217.

5. *Itin. Anton.*, p. 103 ; — *Notit. Dignit.*, *Or.*, XLII, 34-38 ; — Ern. SCHULTZE, *De Legione Romanorum XIII Gemina*, Kiel, 1887, pp. 109-110. — Des briques, timbrées au nom de la *XIIIe Gemina* et postérieures à son transfert dans la nouvelle province de Dacie, ont été trouvées à Prahovo (*Archäol. Epig.*, *Mitth. aus Œsterr. Ung.*, XIX, 1896, p. 220, n° 3 ; — *Jahresheft. des Œsterr. Archäol. Instit. Wien*, IV, 1901 ; *Beiblatt*, p. 74, 149, n°s 61-62).

6. *Itin. Anton.*, p. 104 ; — *Notit. Dignit.*, *Or.*, XLII, 31-33, 39. — Une brique trouvée à Celei, près de l'emplacement de l'ancienne ville d'Œscus (*C. I. L.*, III, 6241, cf. *Ephem. Epig.*, II, n° 462) porte l'inscription : *L(egio) V Mœs(iaca)*. Elle est postérieure à 275.

7. *Itin. Anton.*, p. 105 ; — *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXIX, 32-35.

la *IIe Herculea*, à Troesmis[1], sur le cours inférieur du fleuve.

Aurélien rétablit la discipline qui s'était fortement relâchée au cours des troubles du IIIe siècle[2]. A Rome, il éleva sur le Campus Agrippæ, près du Temple du Soleil, une nouvelle caserne pour les Cohortes Urbaines[3]. Peut-être Aurélien constitua-t-il les *Protectores Augusti*, en un corps spécial, spécialement chargé de la garde des empereurs[4]. Peut-être aussi introduisit-il quelques modifications dans la composition de la légion[5], mais nous n'avons sur ces deux points aucun témoignage décisif.

II

LA DÉFENSE DES FRONTIÈRES.

Le système défensif du Limes, inauguré par Domitien sur le Rhin et successivement étendu à la Dacie, à la Bretagne et à l'Arabie par Trajan, Hadrien, Antonin, Marc Aurèle et Septime Sévère, était resté debout, dans son ensemble, jusqu'au milieu du IIIe siècle. A ce moment, les deux parties du Limes les plus menacées avaient succombé : le Limes germano-rhétique avait été enlevé par les Francs et les Alamans, le Limes dacique par les Carpes et les Goths.

1. *Itin. Anton.*, p. 106 ; — *Notit. Dignit.*, *Or.*, XXXIX, 29 = 31 ; 35.

2. EUTROP., IX, 14 : *Disciplinæ militaris et morum dissolutorum magna ex parte corrector ;* — JEAN D'ANTIOCH., *Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, t. IV, p. 599, n° 155. — Lors d'une sédition (CONTINUAT. de DION, *id.* p. 197, n° 6 ; éd. Dion Cassius, L. Dindorf, V, p. 229), il fit mettre à mort cinquante des meneurs.

3. CHRONOG. ANN. 354, p. 148 ; — *Notit.*, *Reg.* VII ; *Cur.*, *Id.* ; — *C. I. L.*, VI, 1156. Voir plus haut, IIIe Partie, Chap. IV, à propos du Forum Suarium.

4. Il semble bien, qu'au début, les *protectores* n'aient pas formé un corps spécial ; le titre est porté par un certain nombre d'officiers, appartenant à l'ordre équestre, préfets ou tribuns, qui servaient, soit dans les troupes de la garnison de Rome, soit dans les légions. — Dans la seconde moitié du IIIe siècle, les *protectores* constituèrent une garde proprement dite ; il est possible que cette transformation soit l'œuvre d'Aurélien. — Sur la question, C. JULLIAN, *De Protectoribus et Domesticis Augustorum*, Paris, 1883 ; — *Notes sur l'armée romaine du IVe siècle, à propos des Protectores Augustorum* (*Annales de la Fac. des Lettres de Bordeaux*, 1884, pp. 29-85) ; — Th. MOMMSEN, *Protectores Augusti* (*Ephem. Epig.*, V, 1884, pp. 121-141 ; cf. 647-648) ; — J. MARQUARDT, *Organis. milit.*, trad. franç., pp. 366-368. — Une inscription *C. I. L.*, III, 327 (Nicomédie), mentionne un *Protector Aureliani : Di Manes | Claudi Herculani | Protectoris Aureliani Augus | ti vixit annos | quadraginta. | Posuit memor | iam Claudius | Dionysius Protector Aug | usti frater | Ipsius.*

5. J. MARQUARDT, *Organis. milit.* (trad. franç.), pp. 362-363.

Nous savons fort peu de chose sur les mesures prises par Aurélien pour la réorganisation de la défense des frontières. Les seuls faits connus sont les suivants :

1° **Limes Germanique.** — Ce limes avait été perdu sous le règne de Valérien et de Gallien, de 253 à 258[1]. La partie située au Nord du Main, n'avait jamais été remise en état de défense[2]. Postumus et Lollianus avaient relevé quelques châteaux dans la vallée du Neckar. Ces châteaux avaient été pris par les Germains, sous Tetricus, vers 270[3]. — Probus (fin 273-début 274) réoccupa la partie méridionale du Limes germanique, entre le Main et les Alpes de Souabe[4]. Mais cette reconquête ne devait pas être durable. Dès 275, aussitôt après la mort d'Aurélien, le Limes était enlevé par les Alamans qui s'établissaient définitivement dans les Champs Décumates[5]. Rétabli par Probus en 276-277, il était reperdu sous Carinus, en 283. Jusqu'au temps de Valentinien, les Romains devaient conserver, sur la rive droite du Rhin, un certain nombre de postes avancés. En fait, dès Dioclétien, le Rhin était considéré comme la véritable ligne défensive de l'Empire[6].

2° **Limes Rhétique.** — Aurélien, lors de la campagne de 270 contre les Juthunges, n'avait sans doute pas eu le temps — les textes n'en disent rien — de rétablir entièrement le Limes de Rhétie ; il y eut, en 274, une nouvelle invasion sur le Haut Danube. Aurélien la repoussa ; il est probable qu'il dut alors remettre

1. Voir plus haut, p. 43.
2. La monnaie isolée de Claude, trouvée à Saalburg, — en dehors du castellum, d'ailleurs — ne suffit nullement à prouver, comme l'admet F. DAHN (*Urgeschicht.*, p. 144, not. 1), que le castellum de Saalburg ait été maintenu en état de défense ou réoccupé postérieurement au règne de Gallien (A.-V. COHAUSEN et L. JACOBI, *das Römerkastell Saalburg*, 4e éd., Hombourg, 1893, p. 6 ; — L. JACOBI, *das Römerkastell Saalburg bei Homburg*, Hombourg, 1897, pp. 58, 399, 608) : — K. BISSINGER, *Uber Römische Münzfunde in Baden*, *Zeitschr. für Geschicht. des Oberrheins*, N. F. IV, 3, 1889, pp. 273-282.
3. Voir plus haut, p. 117, not. 1.
4. A cette reconquête du Limes se rapportent les trouvailles monétaires de Pfahlbronn (Würtemberg), point stratégique important à la jonction du Limes germanique et du Limes rhétique. Les nombreuses monnaies isolées, qui ont été trouvées en cet endroit (W. NESTLE, *loc. cit.*, p. 22 et p. 81, n° 193), sont toutes d'Aurélien. Aucune n'est d'époque postérieure. La réoccupation du Limes méridional a détourné l'invasion de 274 sur la Rhétie et la Vindélicie (Voir plus loin, Ve Partie, Chap. I, pp. 309-310).
5. *Vita Tacit.*, 3, 10 : *Limitem Transrhenanum Germani rupisse dicuntur.*
6. Cl. MAMERTINI *Paneg. Maximiano Augusto dict.*, 7 (éd. Baehr., pp. 94-95) ; 9 (*id.*, p. 96) ; — F. DAHN, *Urgeschicht.*, *loc. cit.*, p. 242, not. 1.

le Limes en état de défense. Un seul fait est certain : le Limes de Rhétie était encore debout cinquante ans plus tard, à l'époque de Constantin[1].

3° **Limes Dacique.** — Le système défensif du Bas Danube fut entièrement transformé à la suite de l'évacuation de la Dacie. Cette transformation eut lieu en 275, lors de la présence d'Aurélien sur le Bas Danube[2].

La défense de la Dacie, organisée par Trajan, Hadrien et Septime Sévère, comprenait trois éléments[3] :

1° *Défense du plateau de Transylvanie.* — Les deux légions, la XIIIe *Gemina* et la Ve *Macedonica*, établies à Apulum et à Potaïssa, se trouvaient placées au centre d'un vaste réseau de castella, disposés en éventail. Au Nord, le plateau était couvert, dans la région des monts Meszes, par un limes fortifié qui s'étendait de Kis-Sebes sur le Körös, à Tiho, sur le Szamos, par le cours du Szamos, de Tiho au château d'Alsö-Kosaly, et par une ligne de châteaux forts d'Alsö Kosaly, à Szamos Ujvar. A l'Est, toutes les passes des Carpathes étaient défendues par une série de castella qui barraient les hautes vallées.

2° *Liaison avec la défense danubienne.* — Le système défensif du plateau dacique était relié à l'ensemble de la défense danubienne par deux lignes de castella, disposées l'une à l'Ouest[4] le long de la route Sarmizegetusa-Ad Mediam-Tsierna, l'autre à l'Est, des Carpathes au Danube, sur la rive droite de l'Aluta[5].

3° *Défense des plaines hongroise et roumaine.* — Les plaines qui flanquent le plateau dacique à l'Ouest et à l'Est, dépendaient non pas de la province de Dacie, mais des deux provinces de Mésie. La défense relevait : pour la plaine hon-

1. F. DAHN, *Urgeschicht.*, *loc. cit.*, p. 462, not. 1 ; — A. von DOMASZEWSKI, *Korresp. Blatt*, 1902, pp. 9-10, à propos du tombeau d'un *Explorator* trouvé à Heidelberg.
2. Voir plus loin, Ve Partie, Chap. II.
3. Voir, pour l'ensemble de la question, A. von DOMASZEWSKI [*Studien zur Geschichte der Donauprovinzen.* I, *Die Grenzen von Moesia Superior und der Illyrische Grenzzoll* (*Archäol. Epig. Mitth. aus Œsterr. Ung.*, XIII, 1890, pp. 140-144); — ID., *Zur Geschichte der Römischen Provinzialverwaltung*, IV. *Dacia* (*Rhein. Mus.*, XLVIII, 1893, pp. 240-244)] ; — J. JUNG, *Zur Geschichte der Pässe Siebenbürgens* (*Mitth. des Instituts für Œsterreichische Geschichtforschung*, *Ergänz. B.*, IV, 1893, pp. 8-10).
4. A. von DOMASZEWSKI, *loc. cit.* (*Archäol. Epig. Mitth. aus Œsterr. Ung.*, XIII, 1890, pp. 140-144) ; — *Rhein. Mus.*, *loc. cit.*, pp. 240-244.
5. G. TOCILESCU, *Fouilles et Recherches archéologiques en Roumanie*, Bucarest, 1900, p. 138.

groise, des légions de Mésie Supérieure, pour la plaine roumaine, à l'Est de l'Aluta, des légions de Mésie Inférieure. Une ligne fortifiée qui s'étendait de l'Hierasus (Sereth) à l'Hypanis (Dniester) couvrait la grande route de Dacie par la passe Ojtoz et la province de Mésie Inférieure contre les attaques des Sarmates[1].

La Dacie Transdanubienne formait donc un grand camp retranché, relié directement par deux lignes de castella aux défenses des deux Mésies et couvert à l'Est par le retranchement latéral de l'Hierasus au Pont-Euxin.

A l'avénement d'Aurélien, les défenses de la Dacie étaient entièrement ruinées; Tyras et Olbia avaient été enlevées dès 235; le plateau de Transylvanie avait été évacué sous Gallien et les deux légions de Dacie s'étaient concentrées, en petite Valachie entre les Carpathes et le Danube. Aurélien renonça à reconquérir le plateau de Transylvanie; il évacua même la petite Valachie et ramena les légions, sur la rive droite du Danube, dans la nouvelle province de Dacie. Le cours du Danube, entre les Portes de Fer et l'embouchure de l'Utus, désormais découvert, fut mis en état de défense. Deux grands camps retranchés furent établis à Ratiaria et Œscus; plus tard, au début du V[e] siècle, on trouve la rive droite du fleuve défendue par une chaîne de castella et protégée, aux points importants de passage, par de fortes têtes de pont[2]. Il est douteux que ces castella aient pu être construits dès le règne d'Aurélien. Aurélien traça dans ses grandes lignes, le nouveau système défensif du Bas Danube, mais il n'eut sans doute pas le temps d'en achever l'exécution. Son œuvre devait être complétée par Dioclétien, Constantin et Valentinien.

La Dacie évacuée, il ne restait plus rien des conquêtes de Trajan. Le Bas Danube redevint, comme au temps des Flaviens, la frontière de l'Empire.

4° **Limes de l'Euphrate.** — La défense de l'Euphrate, depuis Septime Sévère, était étroitement liée à l'occupation de la

1. C. Schuchardt, *Wälle und Chausseen im Südlichen und Œstlichen Dacien* (*Archäol. Epig. Mitth. aus Œsterr. Ung.*, IX, 1885, pp. 202-208; 224-226 et pl. VI): — H. Kiepert, *Formæ Orbis Antiqui*, Berlin, 1897, f. XVII, p. 14; — A.-D. Xénopol, *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*, Paris, 1896, I, pp. 96-97.

2. Cette mise en état de défense des places du Danube semble avoir été entreprise déjà avant l'évacuation de la Dacie. — Sur une inscription qui com-

Mésopotamie. Or, cette province n'était pas reconquise; Aurélien fut tué au moment où il allait partir pour la guerre de Perse[1]. Le rétablissement de l'ancienne frontière et la réorganisation de la défense en Orient devaient être l'œuvre de Carus et de Dioclétien.

5° **Limes de Bretagne, d'Arabie, d'Egypte et d'Afrique.** — Le Limes de Bretagne, fréquemment menacé par les Calédoniens au III° siècle, s'était maintenu jusque sous Aurélien[2]. En Egypte, la frontière avait été forcée, en 272, par les Blemyes[3], alliés de Firmus; on ne sait si Aurélien réussit à la rétablir entièrement[4]. En tout cas, dès le règne de Probus, la haute Egypte était de nouveau aux mains des Blemyes[5]. Le Limes d'Afrique et celui d'Arabie, moins menacés que les autres, étaient restés debout; Aurélien ne semble avoir introduit, en ce qui les concerne, aucune innovation.

III

LES ENCEINTES DE VILLES.

Il y avait eu de tout temps un certain nombre de villes fortifiées dans l'intérieur de l'Empire. Autun l'était dès le Ier siècle après J.-C. En 169, au moment de la guerre des Marcomans, Opitergium, Aquilée étaient des villes fortes et à la même époque Salone avait réparé ses fortifications. — Mais les villes fortes étaient une exception; la plupart des villes de l'Empire étaient des villes ouvertes, qui n'avaient jamais eu de fortifications ou, par suite de leur extension croissante, les avaient laissées tomber en ruines.

La défense était concentrée sur les frontières et les provinces, garanties par la paix romaine et le grand développe-

mémore la victoire d'Aurélien sur les Carpes (272 : *C. I. L.*, III. *Supplém.*, 12.456), la ville de Durostorum porte le titre d'Aure(lianum).

1. Voir plus loin, V° Partie, Chap. III.

2. Inscriptions du castellum d'Amboglanna (Birdosvald), station du mur d'Hadrien (*C. I. L.*, VII, 820, 822 : *Coh(ors) I Æl(ia) Dac(orum) Postumi(anorum;* 823 : *Coh. I Æl(ia) Dac(orum) Tetricianor(um)*.

3. Voir plus haut, p. 115.

4. La *Vita Aureliani*, 33, 4, mentionne la présence de prisonniers Blemyes au triomphe.

5. *Vita Prob.*, 17, 3, 6; — Cf. J. Krall, *loc. cit.*, p. 9.

ment donné au système défensif par Domitien, Trajan, Hadrien et Septime Sévère, pensaient n'avoir rien à craindre. — Tout changea au milieu du III[e] siècle. Les invasions se multiplièrent. En Bretagne, sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate, en Egypte, les frontières furent forcées et les barbares, ne trouvant aucune résistance, purent impunément piller les provinces. La Gaule, l'Espagne, même l'Afrique furent dévastées par les Francs et les Alamans; les Pannonies et l'Italie du Nord, par les Alamans; la Mésie, la Macédoine, la Thrace, la Grèce, la Crète par les Goths et les Carpes; l'Asie Mineure, par ces mêmes peuples et par les Perses; la Syrie par les Perses; l'Egypte, par les Blemyes et les autres peuples nomades du Sud.

La leçon ne fut pas perdue; puisque le Limes était vulnérable, il importait d'établir en arrière une seconde ligne de défense, par la transformation, en villes fortifiées, des villes ouvertes de l'Empire. Au début, cette transformation fut graduelle. En Gaule, à la suite des grandes invasions des Francs et des Alamans, qui durèrent dix années, les anciennes villes fortes — ce fut le cas pour Autun — reconstituèrent leurs défenses, et Tetricus semble avoir commencé[1] la construction de l'enceinte de Dijon ; en Mésie Inférieure, à la suite de la perte de la Dacie et des invasions répétées en Illyricum et en Thrace, Gallien ordonna à deux ingénieurs de Byzance, Cleodamus et Athenæus de fortifier toutes les villes de la province : cette mesure se place en 267[2]. — L'Asie Mineure était menacée à la fois par les Perses et les Palmyréniens : Claude en 268-269, ordonna à Velleius Macrinus, légat consulaire de Pont et Bithynie, de fortifier Nicée[3].

La mesure fut étendue même à l'Italie du Nord. Des deux grandes routes d'invasion, celle des Alpes Juliennes et celle de la Rhétie par le Brenner, l'une était fermée par Aquilée, l'autre par Vérone. Aquilée était en état de défense depuis le siège de 238, où le consulaire Tullius Menophilus avait arrêté Maximin. En 265, Vérone fut pourvue par Gallien d'une enceinte fortifiée[4].

1. Voir plus loin, p. 212, not. 8.
2. *Vita Gallien.*, 13, 6.
3. *C. I. G.*, 3747-3748 (inscriptions de Nicée).
4. *C. I. L.*, V, 3329. — En 270-271, lors de la seconde invasion des Juthunges-Alamans en Italie, les villes de Fanum Fortunæ et de Pisaurum furent en état de défense. Voir plus haut, p. 76, not. 1.

Nous n'avons pas à traiter dans son ensemble la question des enceintes fortifiées[1], mais seulement à déterminer dans quelle mesure Aurélien participa à cette construction. Lors de la grande invasion des Germains en Gaule, à la mort d'Aurélien (fin 275), au cours de laquelle 60 cités gauloises furent saccagées, les enceintes urbaines n'étaient pas encore construites. A Bordeaux, les débris de monuments antérieurs, trouvés dans l'épaisseur de la muraille, portent la trace du feu qui dévora la ville en 275, et ont été mis en place après cette date[2]. — Enfin, pour cinq villes de Gaule et de Bretagne — Clausentum[3], Vitodurum[4], Vindonissa[5], Cularo[6], Nantes[7] — on a la preuve directe que l'enceinte est postérieure au règne d'Aurélien. — Il est donc certain, qu'il n'y a pas eu, pour la construction des enceintes fortifiées, de mesure générale émanant d'Aurélien et que l'on en a encore construit au moins quelques unes après lui.

En réalité, il n'y a pas eu de mesure générale. La construction des enceintes fortifiées, conséquence de la grande crise du IVe siècle, s'est faite graduellement, sous la pression des circonstances, et tous les empereurs, de Gallien à Constantin, y ont participé.

Du règne d'Aurélien, on ne connaît que deux enceintes (peut-être trois) : celles de Dijon[8] (et de Gena-

1. Voir surtout la série des articles de H. SCHUERMANS, *Remparts d'Arlon et de Tongres* (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, XVI, 1877, pp. 451-502 ; — *Id.*, XXVII, 1888, pp. 37-100 ; — *Id.*, XXVIII, 1889, pp. 76-124 ; — *Id.*, XXIX, 1890, pp. 24-94 ; — *Jahrbuch des Kaiserlich. Deutsch. Archäol. Instituts*, XI, 1896, pp. 108-113).

2. C. JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, Bordeaux, 1880, II, pp. 302-303.

3. *C. I. L.*, VII, 1152. — Clausentum (aujourd'hui Bittern), inscription au nom d'Aurélien, employée dans la construction du mur. — Cf. H. SCHUERMANS, *loc. cit.*, 1888, p. 78.

4. Th. MOMMSEN, *Inscriptiones Confœderationis Helveticæ Latinæ*, 1854, n° 239.

5. KELLER et MEYER, *Nachtrag aux Insc. Conf. Helvet*, n° 31 ; — cf. Th. MOMMSEN, *Schweizer Nachstudien*, *Hermès*, XVI, 1881, p. 489. — Une autre inscription, trouvée près d'Eschenz, sur la rive gauche du Rhin, au point où il sort du lac de Constance, mentionne aussi la construction d'un mur fortifié, sous le règne de Dioclétien (Th. MOMMSEN, *loc. cit.*, p. 488).

6. Une inscription au nom de Tacite (275-276) a été découverte dans les remparts (H. SCHUERMANS, *loc. cit.*, 1890, pp. 50, 92).

7. *C. I. L.*, XII, 2229 ; — Cf. H. SCHUERMANS, *loc. cit.*, 1888, pp. 71-74 ; 1890, p. 27.

8. Il semble bien qu'à Dijon Aurélien n'ait fait que poursuivre l'œuvre de Tetricus. Une borne milliaire, au nom de Tetricus, a été découverte (février 1866) près du point où le chemin actuel de Dijon à Ruffey rejoint la grande voie romaine de Lyon-Châlon-Langres. Or ce chemin aboutissait à la porte aux Lions (détruite en 1775), une des quatre portes primitives de l'enceinte : il est vraisemblable qu'il y a eu connexion entre l'établissement (ou au moins la

bum?[1]), en Gaule, et celle de Rome. Mais la construction de cette dernière est un fait décisif dans l'histoire du IIIe siècle. Les prédécesseurs d'Aurélien n'avaient fortifié que des villes aisément accessibles aux envahisseurs, comme les villes de Mésie et Nicée, ou stratégiquement importantes, comme Aquilée ou Vérone. Fortifier Rome, c'était avouer que nulle ville, pas même la capitale, n'était à l'abri d'une attaque et accélérer le mouvement qui poussait de toutes parts les villes provinciales à s'entourer de murailles. La grande invasion de la Gaule qui suivit immédiatement la mort d'Aurélien et les ravages qui en résultèrent, donnèrent à ce mouvement l'élan décisif : la plus grande partie des enceintes fortifiées — le fait n'est pas douteux — ont été construites sous Dioclétien et Constantin.

réfection) du chemin par Tetricus et la construction de l'enceinte et de la porte aux Lions [Cf. J. d'Arbaumont, *Note sur une borne milliaire trouvée près de Dijon au mois de février* 1866 (*Rev. Archéol.*, 1867², pp. 57-68)].

La construction est décrite par Grégoire de Tours (*Hist. Franc.*, III, 19; éd. W. Arndt, *Mon. Germ.*, *Script. Rer. Mer.*, I, pp. 129-130) : *Est autem castrum firmissimis muris in media planitie et satis jucunda compositum, terras valde fertiles atque fecundas, ita ut, arvis semel scissis vomere, semina jaciantur et magna fructuum opulentia subsequatur. A meridie habet Oscarum fluvium piscibus valde prædivitem, ab aquilone vero alius fluviolus venit, qui per portam ingrediens ac sub pontem decurrens, per aliam rursum portam egreditur, totum munitionis locum placida unda circumfluens, ante portam autem molinas mira velocitate divertit. Quattuor portæ a quattuor plagis mundi sunt positæ totumque ædificium triginta tres turres exornant, murus vero illius de quadris lapidibus usque in viginti pedes, desuper a minuto lapide ædificatum habetur, habens in altum pedes triginta, in lato pedes quindecim... Veteres ferunt ab Aureliano hoc imperatore fuisse ædificatum.* — Sur les restes de cette enceinte, voir surtout Legoux de Gerland, *Dissertation sur l'origine de la ville de Dijon et sur les antiquités découvertes dans les murs bâtis par Aurélien*, Dijon, 1771, (plan), pp. 19-23, 45-46, etc. ; — P. Lejay, *Inscriptions antiques de la Côte-d'Or*, *Bibliothèque de l'École des Hautes-Etudes*, n° 80, Paris, 1889, pp. 65-67 ; — R. Mowat, *Inscriptions de la cité des Lingons* (*Rev. Archéol.*, 1889², p. 364). — Les seuls restes qui subsistent sont les substructions découvertes en 1886, dans les fondations de l'église Saint-Etienne, et la tour du Petit-Saint-Bénigne (rue Amiral Roussin, 23 : P. Lejay, *loc. cit.*, pp. 69-70). — Les dimensions et le mode de construction des courtines, telles qu'elles sont décrites par Legoux de Gerland (*loc. cit.*, pp. 45-46) et Baudot Lambert (*Observations sur le passage de M. Millin à Dijon, avec des recherches historiques sur les antiquités de cette ville et des environs*, Dijon, 1808, in-8°. Cf. P. Lejay, *loc. cit.*, p. 66), correspondent à la fois à la description de Grégoire de Tours et aux dispositions que l'on retrouve dans les autres enceintes de Gaule ; le soubassement est formé de pierres monumentales, amoncelées, sans mortier (Legoux de Gerland, *loc. cit.*, p. 46, etc.). Sur le pourtour de l'enceinte s'ouvraient quatre portes : une sur chacun des flancs (Greg. Tours, *loc. cit.* ; — P. Lejay, *loc. cit.*, pp. 66-68).

1. Pour *Genabum* (*Aureliani*), voir plus loin p. 311 et not. 5.

... Rome, les
... toujours
... ies. Si
... limites
... avec
... celle
... ine et
... ferme
... ville de

... Sarti. Le
... nell'
... Au
... Cenni sulla Costa

La tradition attribuait à Servius une double mesure[1] : la création de l'Urbs aux quatre régions et la construction de l'enceinte. Les quatre régions comprenaient : le domaine de l'ancien Pomerium, le Palatin; la Velia et la partie occidentale des diverses collines (Cælius, Oppius, Cispius, Viminal, Quirinal), qui convergent vers un même centre, le Forum : la limite se trouvait à l'endroit même où ces collines se détachent du plateau qui leur sert de base commune, vers l'Est. — La ville forte, limitée par le mur d'enceinte, était bien plus étendue : elle comprenait, au Sud, toute la partie septentrionale de l'Aventin; à l'Est, de la porte Esquilina, à la porte Salutaris, sur une longueur de 1.500 mètres, elle débordait l'Urbs, de 300 à 500 mètres en moyenne; au Nord, enfin, elle englobait le Capitole, resté en dehors des quatre régions.

Les raisons de cette divergence entre la ville administrative proprement dite et l'Oppidum limité par le mur d'enceinte, étaient essentiellement stratégiques et militaires; partout où la ville aux quatre régions présentait des points faibles, — et ces points étaient nombreux, — Servius avait reculé les limites jusqu'aux crètes extérieures les plus voisines. Au Sud, la vallée du Circus Maximus, dont l'altitude varie de 17 mètres (Viale di Porta San Paolo) à 23 mètres (Vicolo degli Ebrei) et qui est dominée par l'Aventin (altitude maxima : 46 mètres à San Alessio), n'était pas défendable; la limite fut reportée plus au Sud, de manière à englober une grande partie de l'Aventin : de ce côté, la ville atteignait sa limite naturelle. — Au Nord, le Forum Boarium, la vallée du Forum et le Capitole restaient en dehors des quatre régions : Servius rattacha le Capitole à la défense de la ville. — Vers l'Est, le problème était plus difficile à résoudre; il n'y avait de ce côté aucune limite qui s'imposât. Le vaste plateau, qui projette au

di Roma, dans le *Giornale di Artiglieria e Genio*, 1878, pp. 1009-1033; — M. Borgatti, *Rivista di Artiglieria e Genio*, 1890, pp. 325-403 (6 planches); — A. de Rochas, *Principes de la fortification antique*, Paris, 1881, pp. 91-95 cf. *Bullet. Statist. de l'Isère*, III[e] série, t. II, 1871, pp. 442-451).

Collection des dessins de Cicconetti (exécutés autrefois pour un ouvrage de J.-H. Parker, sur les murs d'Aurélien), aujourd'hui propriété de la Commission archéologique communale de Rome, dont j'ai obtenu communication grâce à l'obligeance de M. Lanciani. — Collection de dessins et de plans de l'architecte Vespignani, conservés à la Bibliothèque de l'Ecole française, etc. — Enfin j'ai fait exécuter au 1/50[e] (plans et coupes) le relevé des parties caractéristiques de l'enceinte d'Aurélien.

1. Tit. Liv., I. 43-44.

[illegible] le Quirinal, le Viminal, les deux crêtes de l'Esqui-[illegible], s'étend, au Nord et à l'Est, jusqu'à l'Anio et [illegible] de gauche, la Marranella, désignée sous les noms [illegible] la Pedica di Ponte di Norio et de Fosso di Pie-[illegible]. Le mur de la ville devant, par la conformation [illegible] terrain, couper ce plateau dans sa partie médiane, il [illegible] le fit dans les conditions les plus favorables. Or la limite orientale des régions Esquilina et Collina se maintenait à une hauteur moyenne de 41 à 54 mètres (altitudes actuelles : 48 mètres sur le Quirinal, Via Firenze ; 44, dans la vallée entre le Quirinal et le Viminal, Via delle Quattro Fontane ; 55, sur le Viminal, Via Agost. Depretis ; 41,60, dans la vallée entre Viminal et Cispius, Via d'Azeglio ; 48 à 54, sur le Cispius). Il y avait un double avantage à reporter l'enceinte en avant : d'une part, vers le Nord, on profitait sur 600 mètres de plus, de l'escarpement du Quirinal (52 mètres à la porte Salutaris, 61 à la porte Collina) ; d'autre part, de la porte Collina à la porte Esquilina, on rencontrait une crête qui se maintient à une hauteur moyenne de 50 à 61 mètres (altitudes actuelles : 50 mètres à la porte Esquilina ; 54 mètres via Napoleone III ; 56, via Principe-Umberto ; 58, porte Viminalis, et 61, porte Collina).

De tous les côtés, la ville fortifiée par Servius atteignait donc, autant que la chose était possible, ses limites naturelles ; à l'Ouest, la limite était formée par le Tibre. Le Janicule était fortifié, mais non rattaché directement à la défense de la ville. L'enceinte de Servius englobait toute la ville pomériale et la débordait sur trois points, au Nord, à l'Est et au Sud ; il y avait au Nord vers le Forum Boarium et le Capitole, à l'Est sur le Quirinal et l'Esquilin, et surtout au Sud, sur l'Aventin, trois régions à la fois extrapomériales et intramurales, qui permet-[illegible]ent à la ville de s'étendre sans dépasser le cercle de ses [illegible]tes naturelles.

A la suite de l'invasion gauloise, le mur de Servius fut res-[illegible]auré [1] ; cent soixante-dix ans plus tard, au cours de la seconde guerre punique [2], ce fut encore lui qui arrêta Hannibal. Après la chute de Carthage, l'ancienne enceinte devint de moins en moins indispensable.

[illegible] Liv., VI, 32 ; cf. VII, 20 (401/353) ; XXV, 7 (542/212) ; — Oros., IV, 4 ; — [illegible]té par Censorinus, XVII, 8 (505/249) ; — Tit. Liv., XXXV, 9 (561/193), etc.
[illegible] Liv., XXII, 55 ; XXVI, 9.

Rome, cité isolée, combattue par les cités voisines, menacée jusque sur son propre territoire par les Samnites et les Etrusques, devait être fortifiée contre une attaque toujours possible. Dès qu'elle eut constitué la grande confédération Italienne, rendue définitive par la défaite d'Hannibal et la chute de Carthage, le système défensif subit une transformation complète. La ville conserva ses vieilles murailles, mais la défense fut portée aux frontières géographiques de l'Italie, le Pô et les Alpes.

La conquête de l'Italie fut le signal d'une évolution décisive dont *Strabon*[1] a bien saisi toute la portée : « Dans le principe, dit-il, alors que les Romains voyaient aux mains d'autrui, les spacieuses et fertiles campagnes qui entourent leur ville (d'ailleurs si exposée et si difficilement défendable), ils purent croire que l'emplacement qui leur était échu serait un obstacle éternel à leur prospérité. Mais quand leurs conquêtes et leurs travaux les eurent rendus maîtres de tout le pays avoisinant, ils virent affluer chez eux et avec une abondance inconnue à la ville la plus heureusement située, tout ce qui fait le bien-être et la richesse d'une cité. » A mesure que Rome étendait son empire en Italie, ses fortifications devinrent de moins en moins utiles; mais cette conquête fut lente et les limites de l'Italie vers le Nord, le Pô d'abord, les Alpes ensuite, ne furent atteintes qu'assez tard. A la fin du IIIe siècle avant Jésus-Christ, le territoire soumis à Rome, ne dépassait pas, au Nord, l'Arno et l'Apennin. La vallée du Pô fut une première fois conquise entre la première et la seconde guerres puniques : le Sénat avait compris que, pour mettre Rome à l'abri de toute attaque, il fallait lui assurer le rempart, sinon des montagnes, du moins d'un grand fleuve. L'invasion d'Hannibal, jointe à l'insurrection générale des Gaulois Cisalpins, vint tout remettre en question. Après Zama, Rome reconquit le terrain perdu; de 200 à 163, la Cisalpine fut définitivement soumise. Les frontières de la République furent portées aux Alpes; toutefois, les vallées alpestres ne devaient être réduites que sous Auguste.

Rome n'ayant plus d'ennemis en Italie, il lui suffisait de faire bonne garde sur sa frontière septentrionale et de fermer l'accès de l'Italie aux barbares du Nord. L'ancienne enceinte ne fut cependant pas abattue; officiellement, Rome resta une ville forte.

1. V, 3, 7.

Après la campagne d'Hannibal, le mur de Servius fut une fois encore réparé. En 672/82, au moment de la rivalité entre Marius et Sylla, quand les Samnites marchèrent sur Rome, l'Agger fut mis en état de défense[1]; en 193 après Jésus-Christ, à l'approche de Septime Sévère, l'empereur Didius Julianus en fera réparer les tours[2]. Mais la ville, poursuivant son développement normal, avait fini par franchir le cercle étroit que formaient autour d'elle ses fortifications. Au temps d'Auguste, l'enceinte était en grande partie démantelée, et, sur bien des points, on ne pouvait plus en suivre la trace[3]; des maisons avaient été construites sur le chemin de ronde intérieur primitivement laissé libre pour la commodité de la défense. Mécène combla une partie du fossé qui précédait l'Agger, et, sur cet emplacement, établit ses jardins. La nouvelle ville, officiellement créée par Auguste, l'*Urbs XIV Regionum* débordait, comme nous le verrons plus loin, les anciennes murailles sur tout leur périmètre. La discordance déjà notée, à l'époque royale entre l'Urbs proprement dite et la ville fortifiée, se retrouve à l'époque d'Auguste, mais cette fois la proportion est renversée. La ville fortifiée passe au second plan et la nouvelle Rome, qui n'a plus à tenir compte des nécessités de la défense, s'étend librement au dehors.

Au moment même où se constituait la ville aux XIV régions, les vallées alpestres étaient conquises et bientôt, par l'annexion de la Rhétie et du Norique, la défense de l'Italie, sur la frontière du Nord, allait être portée au Danube. L'Italie soumise et en grande partie romanisée, Rome n'avait plus à redouter que les invasions des peuplades germaniques. Elle savait que contre elles, le véritable rempart était, non l'enceinte de la ville, mais la double barrière du Danube et des Alpes.

Aussi s'explique-t-on l'affolement, qui se manifesta, à plusieurs reprises, lorsque les barbares réussirent à franchir cette frontière. Il y eut des paniques comme on n'en avait point connues, même au temps d'Hannibal. C'est qu'alors Rome était entourée d'un réseau de colonies fortement défendues et que, ces colonies enlevées, il lui restait l'enceinte encore intacte de ses murailles. Désormais il n'en était plus ainsi; les frontières naturelles de l'Italie une fois débordées, la péninsule et Rome

1. App., *Guerr. Civ.*, I, 93.
2. *Vita Did. Julian.*, 5, 9.
3. Denys d'Halic., IV, 13; — Tit. Liv., I, 44.

étaient à la merci d'un coup de main. En 101, ce sont les Cimbres qui franchissent les Alpes par le Tyrol, mais ils sont écrasés à Verceil avant d'avoir pu traverser le Pô. Sous Auguste, en 6 après Jésus-Christ, nouvelle alerte ; au moment où Tibère va marcher contre Marbod et les Marcomans, les Pannoniens et les Dalmates se soulèvent sur ses derrières[1]. L'alarme est vive à Rome ; l'empereur prescrit des levées, enrôle jusqu'aux esclaves et déclare au Sénat que l'ennemi peut être dans dix jours en vue de la ville[2]. Heureusement, les places de Nauporte et de Sirmium résistèrent, et Tibère put réprimer la révolte avant qu'elle n'eût menacé directement la capitale. Le péril se renouvela pour la troisième fois en 165, sous Marc-Aurèle ; les Marcomans et les Quades franchirent le Danube et envahirent la Pannonie[3]. Aquilée, le boulevard de l'Italie vers le Nord-Est, fut assiégée. A Rome, Marc-Aurèle dut enrôler les gladiateurs. Il fallut dix années de luttes, pour que l'invasion fût définitivement repoussée.

Ces alertes successives apprirent à Rome que la frontière de l'Italie n'était pas invulnérable. On peut croire — nous ne possédons sur ce point aucun texte — qu'il fut question, à plusieurs reprises, de construire une nouvelle enceinte. Mais, le péril passé, on n'y pensa plus. Tout devait changer au IIIe siècle. Les invasions, qui dévastèrent les provinces et déterminèrent, comme nous l'avons vu plus haut, la construction des enceintes de villes, n'épargnèrent pas l'Italie. En 259-260, sous Gallien, les Alamans ravagèrent toute la Cisalpine et arrivèrent jusqu'à Ravenne. Gallien était absent. L'alarme fut grande à Rome. Le Sénat prescrivit des levées à la hâte et mit Rome en état de défense. L'empereur eut le temps de revenir ; il écrasa les envahisseurs près de Milan[4].

En 268, les Alamans pénétrèrent jusque dans la vallée du Pô. Claude les écrasa au lac de Garde[5]. En 270-271, les Juthunges envahirent deux fois l'Italie ; nous avons parlé plus haut[6] de ces invasions dont la seconde mit un moment Rome en danger. Cette fois la leçon ne fut pas perdue : Aurélien, à

1. DION CASS., LV, 31 ; — VELL. PATERC., CX-CXI ; — FLOR., IV, 12 ; — SUETON., *Tib.*, 16.
2. VELL. PATERC., CX.
3. DION CASS., LXXI, 3 ; — *Vita Marc.*, 14 ; 17.
4. ZOSIM., I, 37 ; — ZONAR., XII, 24 (III, p. 143 Dind.).
5. Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore* Chap. V.
6. IIe Partie, Chap. Ier.

la construction de l'enceinte, les textes anciens nous apprennent fort peu de chose. Le biographe d'Aurélien dit que l'empereur prit conseil du Sénat : « *Adhibito consilio Senatus*[1]. » L'intervention du Sénat se justifie par divers motifs. Aurélien qui allait quitter Rome pour longtemps (il ne devait y revenir qu'au début de 274), allait nécessairement abandonner l'Italie à la garde du Sénat. Il était donc intéressé à ménager le Sénat, pour que celui-ci ne lui créât pas de difficultés pendant la durée de la campagne d'Orient. D'ailleurs en 259-260, lors de l'invasion des Alamans sous Gallien, c'est le Sénat qui, en l'absence de l'empereur, avait levé une armée et pourvu à la défense de l'Italie[2].

Le Sénat exerçait, à Rome, d'importantes prérogatives municipales : la construction du nouveau mur d'enceinte l'intéressait à un double point de vue :

1° **Au point de vue financier.** — Le Sénat disposait de l'ancien Ærarium Saturni. Ce trésor, depuis le début du IIIe siècle, n'était plus guère qu'une caisse municipale centralisant les revenus de la ville de Rome[3]. La gestion des finances municipales relevant du Sénat, une entreprise à laquelle la ville de Rome était appelée à contribuer pécuniairement, ne pouvait être décidée sans son intervention.

2° Le Sénat possédait un **Droit de surveillance** sur le domaine public à Rome et sur les édifices urbains[4] : l'entretien de ces édifices était à la charge de la caisse municipale. C'est sous la surveillance du Sénat et de ses délégués qu'avaient lieu, au IVe siècle, les prestations destinées à l'entretien des murs, des portes et des constructions urbaines en général. Au temps du royaume ostrogoth, le Sénat était encore chargé d'entretenir le mur d'enceinte, les bâtiments publics, les égoûts, etc[5]. Or certaines parties de la nouvelle enceinte devaient être construites sur des terrains appartenant au domaine public (*Horti Cæsaris*,

1. *Vita Aurelian.*, 21, 9.
2. Zosim., I, 37.
3. J. Marquardt, *Organisation financ.*, trad. franç., p. 387, notes 1 et 2 ; — Th. Mommsen, *Droit public romain*, *id.*, VII, pp. 362-363 ; — G. Humbert, art. *Arca* (*Dict. Antiq. grecques et romaines* Daremberg et Saglio) ; — *Vita Gordian.*, 28, 1 ; *Aurelian.*, 20, 8.
4. *Vit. Maxim. et Balbin.*, 1, 4.
5. Symmach., *Epistol.*, X, 37 (= 57) ; — Novell. *Valent.*, III, tit. V ; *de Pentapolis*, 1, 3 ; — Cod. Theodos., *de Oper. Public.*, XV, 1.

quais du Tibre) et un grand nombre d'édifices publics (Castra Prætoria, aqueducs de la Marcia, Tepula, Julia et de la Claudia[1], Amphithéâtre Castrense, etc.) devaient être encastrés dans la nouvelle fortification. Il était donc indispensable qu'Aurélien soumit son projet au Sénat.

Sur l'exécution même du travail, les textes ne donnent aucun renseignement[2]. Les seules indications que nous possédions sont fournies par l'étude du tracé et de la construction.

DEUXIÈME PARTIE.

LE TRACÉ.

Le tracé[3] du mur d'Aurélien résulte de la combinaison de trois éléments :

1° *L'étendue de la ville à couvrir.* — L'enceinte devait assurer à la ville, telle qu'elle existait en 271, le maximum de protection et enclore la plus grande partie possible du territoire urbain ;

2° *Les considérations stratégiques fondées sur l'étude du terrain.* — Il fallait déterminer le tracé conformément aux nécessités de la défense ;

3° *Une raison d'opportunité.* — Il y avait intérêt à se hâter et à pousser rapidement les travaux. Pour gagner du

1. CASSIODOR., *Var.*, I, 21, 25, 42 ; IV, 43 ; V, 21-22 ; VII, 15, 13, 6 ; IX, 2. — Cf. Ch. LÉCRIVAIN, *le Sénat romain depuis Dioclétien*, Paris, 1888, p. 159.

2. Les détails donnés par MALALAS (XII, p. 299, éd. Bonn) n'ont aucune valeur historique : « Aurélien, dit-il, contraignit toutes les corporations ouvrières de Rome à prêter leur concours. Grâce à cette mesure, le mur fut promptement terminé. L'empereur alors, par un décret, donna le nom d'*Aureliani* à tous ceux qui avaient collaboré à l'entreprise. » La dernière affirmation est controuvée, puisque l'enceinte ne fut achevée que sous Probus. Quant à l'intervention des corporations ouvrières de Rome, elle est extrêmement vraisemblable, étant donnée l'importance que ces associations avaient prise dès le IIe siècle après Jésus-Christ.

3. Il ne saurait s'agir, dans ce travail consacré à l'ensemble du règne d'Aurélien, d'étudier toutes les questions qui se rapportent à l'enceinte de Rome, telle qu'elle peut être connue d'après les documents du Moyen Age et de la Renaissance, et telle qu'elle subsiste aujourd'hui. Nous devons ici nous borner à étudier ce qui, dans cette enceinte, remonte au règne d'Aurélien :

temps, Aurélien utilisa un certain nombre d'édifices antérieurs ; pour diminuer les frais d'expropriation, il construisit, dans la plus large mesure possible, la nouvelle enceinte, sur des terrains, appartenant soit au domaine public, soit au patrimoine impérial.

Il importe d'analyser, en détail, chacun de ces éléments et d'évaluer dans quelle mesure chacun d'eux a influé sur le choix du tracé final.

I

LA VILLE A COUVRIR.

Depuis longtemps, Rome avait débordé le cercle étroit du mur de Servius. Hors des portes s'étaient formés, notamment au Champ de Mars et dans la région transtibérine, des faubourgs considérables qui furent annexés à la ville par Auguste. La ville, au sens administratif du mot, cessa d'être la ville de Ser-

c'est-à-dire, d'une part, le tracé, d'autre part, les fractions de l'enceinte qui appartiennent à la construction primitive.

En 403, sous Honorius, au moment où Rome était menacée par l'invasion des Goths, le mur d'Aurélien fut l'objet d'importantes réparations dont parle CLAUDIEN (*De Sexto Consulatu Honorii*, pp. 529-536) :

Sic oculis placitura tuis insignior auctis
Collibus et nota major se Roma videndam
Obtulit. Addebant pulchrum nova mœnia vultum
Audito perfecta recens rumore Getarum
Profecitque opifex decori timor, et vice mira,
Quam pax intulerat, bello discussa senectus
Erexit subitas turres cunctosque coegit
Septem continuo colles juvenescere muro, —

et que mentionnent, en outre, trois inscriptions des portes Tiburtina, Prænestina et Portuensis, dont le texte est identique (*C. I. L.*, VI, 1188-1190) :

Impp. Cæss. dd. nn. invictissimis principibus Arcadio et Honorio victoribus ac triumfatoribus semper Augg. ob instauratos urbi æternæ muros, portas ac turres egestis immensis ruderibus ex suggestione v. c. et inlustris comitis et magistri utriusque militiæ Stilichonis ad perpetuitatem nominis eorum simulacra constituit. Curante Fl. Macrobio Longiniano v. c. præf. urbis d. n. m. q. eorum.

Honorius, d'après ces inscriptions, a donc : 1° enlevé la masse des déblais (*egestis immensis ruderibus*), qui s'étaient accumulés au pied de l'enceinte et en affaiblissaient la valeur défensive ; 2° restauré les portes, les murs et les tours (*ob instauratos... muros portas ac turres*).

La *Descriptio Murorum*, conservée par un texte de l'*Itinéraire d'Einsiedeln*

vius : ce fut dès lors l'*Urbs XIV Regionum*, dont nous aurons plus loin à déterminer l'extension. — Mais l'ancienne *Urbs* de l'époque républicaine, la ville pomériale au sens religieux du mot, continua à subsister, et, malgré les agrandissements dont elle fut l'objet à diverses époques, jamais ses limites ne coïncidèrent avec celles de la ville aux XIV régions.

En 271, au moment où il entreprit la construction de la nouvelle enceinte, Aurélien se trouvait en présence de deux limites :

1° La limite pomériale ;

2° La limite administrative, qui était en même temps celle de l'octroi : *finis vectigali foriculari et ansari promercalium exigundo*, — limite entre la ville et les faubourgs (*continentia*) qui s'étendent au dehors.

Il importe, avant tout, de déterminer le périmètre du Pomerium et des XIV régions[1].

1° La ville pomériale. — Selon Valerius Messala, qui écrivait au temps de César, les limites du Pomerium[2] au dernier siècle de la République, étaient les suivantes[3] : « On a demandé et on demande même encore pourquoi, tandis que, de nos sept collines, six font partie du Pomerium, l'Aventin si voisin et si peuplé reste en dehors ? Pourquoi, ni le roi Servius Tullius, ni Sylla

(publié par H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Altertum*, II, pp. 578-582), donne en détail l'état de l'enceinte de Rome, d'après un relevé officiel exécuté à la suite de la réfection de 403. Depuis Honorius, les réparations et les remaniements de l'enceinte ont été continuels.

Nous devons ici, en ce qui concerne la construction originale d'Aurélien, nous contenter de noter les faits suivants :

a) Les seules parties de l'enceinte qui remontent à l'époque d'Aurélien, appartiennent à la fortification de la rive gauche ;

b) Les portes actuelles, dans leur ensemble, datent d'Honorius. — C'est également le cas des murs du Transtévère : peut-être même sont-ils plus tardifs encore.

c) Les parties de l'enceinte qui s'élevaient le long du Tibre, ou ont entièrement disparu (c'est le cas pour la partie septentrionale en bordure du Champ de Mars), ou datent du Moyen Age (restes de l'enceinte au Sud de l'Emporium.

1. Voir le plan, Planche I.

2. Sur le Pomerium en général, Th. Mommsen, *das Begriff des Pomeriums* (*Hermès*, X, 1876, pp. 40-50) ; — D. Detlefsen, *das Pomerium Roms und die Grenzen Italiens* (*Hermès*, XXI, 1886, pp. 497 sqq.) ; — Ch. Huelsen, *das Pomerium Roms in der Kaiserzeit* (*Hermès*, XXII, 1887, pp. 615-626) ; — M. J. Valeton, *de Templis Romanis*, § 6, *de Pomerio*, *Mnémosyne*, 1897, pp. 92-144, 361-385 ; 1898, 1-93.

3. Aul. Gelle, *Nuits Attiq.*, XIII, 14.

qui ambitionna la gloire d'étendre le Pomerium, ni César, lorsqu'il l'étendit, n'ont enfermé cette colline dans la ville proprement dite. Messala explique ce fait par diverses raisons, etc. » Les indications données sur l'extension du Pomerium se rapportent évidemment à l'époque de Valerius Messala et non à celle d'Aulu Gelle, qui écrivait au IIe siècle après Jésus-Christ, sous Hadrien et Antonin. La liste des sept collines[1], à la fin de la République, comprenait le Palatin, le Cælius, l'Esquilin, le Viminal, le Quirinal, le Capitole et l'Aventin. A ce moment, sauf l'Aventin, tout le territoire urbain était pomérial.

Survint la création de l'*Urbs XIV Regionum* par Auguste. Le Pomerium ne fut pas modifié jusqu'au règne de Claude[2]. Claude, durant sa censure en 47, procéda à une nouvelle délimitation du Pomerium[3].

Il y fit entrer l'Aventin[4] et, en outre, la plaine riveraine du Tibre, où se trouvaient l'Emporium et les principaux Horrea. Un cippe relatif à la nouvelle délimination du Pomerium par Claude, a été découvert en 1885 au Sud du Testaccio, à 80 mètres au Nord de l'enceinte d'Aurélien. Ce cippe, trouvé en place (l'inscription était tournée vers la ville) était le VIIIe de la série des cippes de Claude[5].

Un autre cippe de Claude a été trouvé au voisinage de la porte Metrovia; mais il avait été déplacé[6]. Il portait le chiffre XXXV ou XV (cette dernière version, étant donnée la numérotation du cippe précédent et la faible distance, environ 2 kilomètres en ligne droite, qui sépare les deux lieux de trouvaille, paraît préférable). La présence de ces deux cippes prouve que Claude étendit le Pomerium, au Sud de la ville :

a) Dans la région du Testaccio, jusqu'au voisinage de l'enceinte actuelle;

b) Sur le Cælius, jusqu'au voisinage de la porte Metrovia.

L'extension porta aussi sur la partie septentrionale de la ville, vers le Champ de Mars et la *Collis Hortorum* (Pincio).

1. Varron, *De Ling. Latin.*, V, 41-55; — Denys d'Halic., IV, 13. — Tit. Liv., I, 44. — Cf. Messala, dans Aul. Gelle, *loc. cit.*
2. *C. I. L.*, VI, 930.
3. Tacit., *Ann.*, XII, 24; — Sénèq., *de Brevit. Vit.*, XIII, 18.
4. Aul. Gell., *loc. cit.*, XIII, 14.
5. *C. I. L.*, VI, 31.537a; — *Notiz. d. Scav.*, 1885, p. 475; — *Bull. Archeol. Com.*, 1885, 164.
6. *C. I. L.*, VI, 1231b = *C. I. L.*, VI, 31.537b.

Deux cippes de Claude ont été retrouvés dans cette région :

1° L'un en 1509, *prope ædem Divæ Luciæ*, sur la rive gauche du Tibre, non loin du fleuve[1]. La présence de ce cippe montre que toute la partie du Champ de Mars, comprise entre le lieu de trouvaille et le Capitole, a été annexée au Pomerium sous Claude ;

2° L'autre, en 1738, *in Vinea Nari fuori Porta Salaria*[2]. Probablement, il n'était pas en place. En tout cas, cette trouvaille indique que le Pomerium a été étendu par Claude, au nord de l'enceinte de Servius, jusque dans la région de la porte Salaria.

Il est question ensuite d'un agrandissement du Pomerium, sous Néron[3]. Mais on ne possède sur ce point aucun renseignement précis, et l'on n'a trouvé aucun cippe relatif à cette délimitation.

Une nouvelle extension eut lieu en 73, pendant la censure de Vespasien. Trois cippes s'y rapportent :

1° L'un, le XLVII° de la série, a été découvert une première fois en 1856 et une seconde fois en 1886, au Sud-Ouest du Testaccio[4], immédiatement au Nord du mur d'Aurélien.

2° Le second a été trouvé au XVI° siècle à 50 mètres environ *fuori porta Pinciana*. Il portait le chiffre XXXI[5]. Il est donc démontré qu'à l'époque de Vespasien, soit que cet agrandissement fût son œuvre, soit qu'il remontât au règne de Claude, la ligne du Pomerium débordait considérablement de ce côté le mur de Servius, et s'avançait jusqu'au revers septentrional du Pincio.

3° Le troisième a été découvert, en 1899, dans la région transtibérine, au cours des travaux de l'église Sainte-Cécile[6]. Il n'était pas en place, mais devait être fort peu éloigné de son emplacement primitif.

Enfin, une autre extension, la dernière qui soit mentionnée avant la construction du mur d'Aurélien, eut lieu sous Tra-

1. *C. I. L.*, VI, 1231^a = 31.537d.
2. *C. I. L.*, VI, 1231^c = *C. I. L.*, VI, 31.537^e.
3. *Vita Aurelian.*, 21, 11.
4. *C. I. L.*, VI, 1232 = 31.538b ; — *Notiz. d. Scav.*, 1887, p. 232.
5. *C. I. L.*, VI, 31.538^a ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1882, p. 155.
6. O. Marucchi, *Bull. Archeol. Com.*, 1899, pp. 270-279 ; — *Notiz. d. Scav.*, 1899, p. 15 ; 1900, pp. 15-17 ; — A. Merlin, *A propos de l'extension du Pomerium par Vespasien* (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome*, XXI, 1901, pp. 97-115).

jan[1]. Aucun cippe de Trajan n'a été retrouvé; mais on possède trois cippes d'Hadrien qui a fait procéder, sans modifications, à une nouvelle délimitation du Pomerium de Trajan. Deux d'entre eux ont été trouvés au Champ de Mars, l'un, le Ve de la série[2], au Sud-Est du cippe de Claude précédemment cité, l'autre, au Sud-Est du Panthéon, près de l'église San Stefano del Cacco[3]. Le lieu de trouvaille du troisième est inconnu[4].

La délimitation du Pomerium de Trajan et Hadrien étant la dernière en date, et aucun agrandissement n'ayant eu lieu d'Hadrien à Aurélien, on peut, grâce aux données précédentes, fixer quelques points de repère, qui jalonnent, pour ainsi dire, le périmètre minimum du Pomerium, à la date de 271.

I. Au sud. — Du Tibre à la porte Metrovia d'Aurélien, la limite de la zone pomériale est déterminée par les cippes n° VIII de Claude, n° XLVII de Vespasien et n° XV (XXXV?) de Claude. Il est certain que du fleuve à l'angle Nord-Ouest des Thermes de Caracalla, la ligne du Pomerium se confondait à peu près avec la ligne actuelle de l'enceinte. — Sur le tracé entre les Thermes de Caracalla et la porte Metrovia, on ne possède aucune donnée précise. — Enfin, à l'Est de ce point, le Pomerium s'étendait jusqu'au voisinage de la porte Metrovia.

II. Au nord. — 1° *De la Porte Salaria d'Aurélien aux Horti Aciliorum (extrémité Nord-Ouest du Pincio).* — La présence des deux cippes de Claude (*in Vinea Nari*) et de Vespasien n° XXXI, prouve que le Pomerium suivait une ligne peut-être extérieure à l'enceinte, mais qui, en tout cas, n'était pas intérieure.

2° *Au Champ de Mars, grâce aux deux cippes d'Hadrien, on peut tracer avec certitude la limite pomériale, telle qu'elle existait encore en* 271. — Cette ligne quittait le fleuve, vraisemblablement au voisinage du Pont Neronianus, s'infléchissait vers le Sud (cippe n° V de Claude) et décrivait ensuite une grande courbe (les deux cippes d'Hadrien), dont la concavité était tournée vers le Nord, laissant en dehors le Stade de Domi-

1. *Vita Aurelian.*, 21, 11.
2. *C. I. L.*, VI, 1233^a^ = 31.539^a^.
3. *C. I. L.*, VI, 31.539^b^ (Murator., 451, 3).
4. *C. I. L.*, VI, 1233^b^ = 31.539c.

tien, les Thermes d'Agrippa et le Panthéon. Elle rejoignait la section délimitée précédemment au voisinage de la porte Pinciana (cippe de Vespasien n° XXXI). Au III[e] siècle, la plus grande partie du Champ de Mars était encore territoire extra pomérial.

III. A L'OUEST. — La partie centrale de la région transtibérine faisait partie du Pomerium (cippe de Vespasien trouvé à Sainte-Cécile).

Il existe dans ce tracé bien des lacunes : la ligne pomériale n'est déterminée ni au Sud entre les Thermes de Caracalla et la porte Metrovia, ni à l'Est entre les portes Metrovia et Salaria. L'étude de la répartition des sépultures permet, dans une large mesure, de compléter les données précédentes.

Il était interdit d'inhumer à l'intérieur du Pomerium. Cette stipulation se trouve déjà dans la Loi des XII Tables : *Hominem mortuum in urbe sepelito neve urito*[1]. — *In urbe sepeliri lex vetat*[2], dit Cicéron. Cf. deux inscriptions découvertes le long de l'Agger, l'une en 1875, sur l'Esquilin[3], au voisinage de l'Arc de Gallien, interdisant l'établissement d'Ustrina dans une certaine zone limitrophe de la ville ; l'autre[4], en 1882, Via Magenta, près du Camp Prétorien. Ces deux inscriptions appartiennent au dernier siècle de la République.

Les prescriptions relatives aux sépultures se retrouvent dans les lois coloniales du dernier siècle de la République : *Ne quis fines oppidi coloniæve qua aratro circumductum erit, hominem mortuum inferto, neve ibi humato, neve urito, neve hominis mortui monumentum ædificato.* (*Lex coloniæ Genetivæ Juliæ*, de 710, 44, § LXXIII ; — cf. § LXXIV : défense d'élever des Ustrina à l'intérieur de la cité.)

Les quelques dérogations à la loi sur les sépultures, que l'on peut relever à Rome, sont de pures exceptions. Cicéron[5] est très net sur ce point : *Quid, qui post XII Tabulas in urbe sepulti sunt clari viri. Credo fuisse, aut eos quibus hoc ante*

1. BRUNS, *Fontes Juris Romani*, p. 33, tab. X, 1.
2. *De Legib.*, II, 23, 58.
3. *C. I. L.*, VI, 3823 ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1875, p. 111.
4. *Bull. Archeol. Com.*, 1883, p. 159, n° 558 : *C. Sentius C. f. pr(ætor) | de Sen(atus) Sent(entia) loca | terminanda coer(avit) | b. f. nei quis intra | terminos propius urbem | ustrinam fecisse velit nive | stercus cadaver injecise velit.*
5. *De Legib.*, II, 23, 58.

hanc legem virtutis causa tributum est, ut Publicolæ, ut Tuberto, quod eorum posteri jure tenuerunt, aut eos, si qui hoc, ut C. Fabricius, virtutis causa soluti legibus consecuti sunt... Sed in urbe sepeliri lex vetat; cf. *Dion Cassius* (XLIV, 7), à propos de César : « Ses flatteurs, ce qui mit le mieux en lumière leurs intentions, permirent qu'on lui élevât un tombeau dans l'enceinte du Pomerium. »

La loi sur les sépultures resta en vigueur sous l'Empire. Hadrien la fit sévèrement appliquer[1], et Antonin la renouvela[2]. Cette prescription se retrouve au temps de Caracalla et de Sévère Alexandre[3], encore sous Dioclétien et Maximien, en 290[4]. *Eutrope*[5], qui écrivait en 369 après Jésus-Christ, remarque que Trajan est le seul de tous les empereurs qui ait été enterré dans l'intérieur de la ville. Il est donc prouvé que la loi interdisant d'ensevelir les morts à l'intérieur de la ville était encore en vigueur postérieurement à la construction de l'enceinte.

Le Pomerium n'ayant subi aucune modification de Trajan à Aurélien, les parties de la ville où l'on a trouvé des sépultures postérieures à 117 et antérieures à 271, doivent être considérées, à la date de 271, comme extrapomériales[6].

En résumé, les limites de la zone pomériale, dans la mesure

1. DIGEST., XLVII, 12 : *D. Hadrianus rescripto pœnam statuit XL aureorum in eos qui in civitate sepeliunt... et in magistratus eadem qui passi sunt... et locum publicari jussit et corpus transferri...*

2. *Vita Pii*, 12, 3 : *Intra urbes sepeliri mortuos vetuit.*

3. PAUL., I, 21, 2-3 (Ph. HUSCHKE, *Jurisprudentia Antejustiniana*, p. 453) : *Corpus in civitatem inferri non licet, ne funestentur sacra civitatis; et qui contra ea fecerit, extra ordinem punitur. Intra muros civitatis corpus sepulturæ dari non potest, vel ustrina fieri.* — Il faut relever l'expression : *intra muros civitatis.* Au début du IIIe siècle, les murs, à Rome, étaient toujours ceux de Servius.

4. COD. JUSTIN., III, 44, 12 : *Mortuorum reliquias, ne sanctum municipiorum jus polluatur, inter civitatem condi jam primum vetitum est.*

5. EUTROP., VIII, 5 : *Inter divos relatus est (Trajanus) solus que omnium intra urbem sepultus.*

6. Nous nous contentons de citer ici les trouvailles caractéristiques à cet égard.

1° **Du Tibre aux Castra Prætoria.** — Entre le Tibre et la porte Pinciana, on n'a trouvé aucun tombeau de l'époque impériale qui doive être attribué à la période 117-271.

a) Entre les portes Pinciana et Salaria, on a découvert, à l'extérieur de l'enceinte, *un vaste cimetière*, large en moyenne de 250 mètres (sur ce cimetière, voir notamment : *Bull. Archeol. Com.*, 1885, p. 105; 1886, pp. 90-156, 200, 220-228, 287, 293, 303, 310, 331, 370, 372, 394, 407, 409; 1887, 44 sqq., 163, 185; 1888, 36-41, 89-91; 1890, 158-160, 247,301; 1891, 76, 171, 220, 290, 298; 1892, 298-303; 1893, 182 sqq.; 1894, 82; 1897, 252, 276, 308 (cf. *Notiz. d. Scav.*,

où l'on peut les déterminer, d'après la répartition des cippes et des sépultures, étaient en 271 :

Au Champ de Mars, la ligne déterminée plus haut, d'après l'étude des cippes;

De la porte Pinciana à la porte Salaria, une ligne sinon identique à celle de l'enceinte actuelle, du moins très voisine;

De la porte Salaria à la porte Ostiensis, très vraisemblablement, le mur de Servius Tullius;

1896, 328); 1899, 63 sqq., 152 sqq.; 263 sqq., 1901. 98-99, 153-154; 1902, 17-18; — *Notiz. d. Scav.*, 1901, pp. 15-16; — R. LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, f. 3.

Parmi les inscriptions funéraires, deux C. Julius (*Bull. Archeol. Com.*, 1888, pp. 382, 388), affranchis de César, Auguste ou Caligula; Tib. Claudius *Aug(usti) lib(ertus)* (*Id.*, 1891, p. 76), Tib. Claudius Periander (*Id.*, 1888, p. 366), affranchis de Claude ou Néron; T. Flavius (*Id.*, 1892, p. 300), C. Flavius et Flavia Musa (*Id.*, 1888, p. 371), affranchis des Flaviens; Epaphroditus, *Structor a cibo Imp(eratoris) Cæsaris Domitiani* (*Id.*, 1899, p. 76); M. Ulpius *Aug. lib. Charito* (*Id.*, 1897, p. 279); M. Ulpius Hera (*Notiz. d. Scav.*, 1888, p. 404), M. Ulpius Hyla (*Bull. Archeol. Com.*, 1888, p. 39), affranchis de Trajan; M. Aelius (*Id.*, 1888, p. 380), M. Aelius Apollo (*Id.*, 1899, p. 74), P. Aelius Crispus (*Id.*, 1892, p. 299), T. Aelius (*Id.*, 1889, p. 153), M. Aurelius (*Id.*, 1887, p. 258; 1889, p. 299), affranchis des Antonins, etc. — Le cimetière est donc resté en usage au moins jusqu'à la fin du IIe siècle, c'est-à-dire postérieurement à la dernière extension du Pomerium qui a eu lieu sous Trajan. — Le cippe pomérial de Claude (voir plus haut, p. 226) de la Via Salaria, ne semble pas avoir été trouvé en place.

b) *Monument des Calpurnii*, à l'intérieur de l'enceinte et à 120 mètres environ de la porte Salaria (*Bull. Inst.*, 1895, 9-13, 22-30): un Calpurnius, mis à mort au début du règne d'Hadrien; Calpurnia, femme d'Orfitus, consul en 178 et mort en 191.

2° **Des Castra Prætoria à la porte Metrovia.** — *a*) *Monument des Arruntii*, entre le Nymphée des Horti Liciniani, la Via Labicana et le mur d'Aurélien (*C. I. L.*, VI, p, 978). — Inscriptions funéraires du IIe siècle : l'une d'un affranchi de Trajan, M. Ulpius Vitalis (*Id.*, n° 5960).

b) *Monument des Statilii*, voisin du précédent (*Id.*, p. 994; — ED. BRIZIO, *Pitture e Sepolcri scoperti sull'Esquilino*, n°° 307 sqq.; — *Bull. Archeol. Cristian.*, IIe série, ann. II, (1871, pp. 76-78). — Inscriptions funéraires d'un certain Anthus (ED. BRIZIO, *loc. cit.*, p. 41, n° 70), esclave impérial de Trajan ou d'un de ses successeurs immédiats, et de Sulpicius Proculus (*Id.*, n° 71), d'époque postérieure.

c) *Monument des Servilii*, découvert, sur la Cælius le long de la voie qui menait de la porte Cælemontana du mur de Servius à la porte Labicana (R. LANCIANI, *Bull. Archeol. Com.*, 1881, pp. 200-202, n°° 529-534). — Il a été agrandi au IIe siècle après Jésus-Christ : timbres de briques au nom de Q. Articuleius Pætinus et L. Venuleius Apronianus, consuls en 123, M. Flavius Aper et Q. Fabius Catullinus, consuls en 130.

d) *Monument des Bæbii*, à l'Ouest du précédent (*Notiz. d. Scav.*, 1889, p. 122; — *Bull. Archeol. Com.*, 1889, p. 409). — Agrandi au début du IIIe siècle : le niveau du rez-de-chaussée fut surélevé de $0^m,85$, et un nouvel étage fut construit.

3° **D- [illegible] via au Tibre.** — *a*) *Monument découvert en 1831, près*

De la porte Ostiensis au Tibre, et probablement aussi au Transtévère, d'une manière générale, la ligne occupée plus tard par l'enceinte d'Aurélien.

2° **Les XIV régions.** — La ville, au sens administratif du mot, était, depuis Auguste, la ville aux XIV régions. En

de la porte Latina (*C. I. L.*, VI, p. 956). — Inscription funéraire de T. Aelius Agathopus, affranchi d'Antonin (*Id.*, n° 5554).

b) *Monument, découvert dans la Vigna Codini* (entre les voies Appia et Latina), en 1852 (*C. I. L.*, VI, p. 939). — Inscriptions funéraires de M. Ulpius *Aug*(*usti*) *lib*(*ertus*), affranchi de Trajan (*Id.*, n° 5303), P. Aelius *Aug. lib.* et Aelia *Aug. lib.*, affranchis d'Hadrien (*Id.*, 5308, cf. 5310), T. Aelius, affranchi d'Antonin (*Id.*, 5304), M. Aurelius *Aug. lib.* et Aurelia, affranchis de M. Aurèle (*Id.*, 5312-5314).

c) *Autres inscriptions funéraires provenant de la Vigna Codini.* — M. Ulpius Chryseros (*Id.*, 5736), M. Ulpius Soterichus (*Id.*, 5737), affranchi de Trajan, Anicetus, *Augg.* (= les deux empereurs M. Aurèle et L. Verus) *lib.*, du temps de Marc-Aurèle au plus tôt (*Id.*, 5738).

d) A l'Est de la Via Appia, entre cette voie et l'enceinte d'Aurélien, *monument funéraire avec ustrinum* (*C. I. L.*, p. VI, 954). — Inscription datée de 110 après Jésus-Christ ; à la partie postérieure de cette inscription, une autre, de l'époque de Marc-Aurèle.

e) En bordure de la Via Appia, au Sud du point où elle est rejointe par la Via Latina, *monument funéraire de L. Fulvius Æmilianus*, qui vivait au temps de Sévère Alexandre (*C. I. L.*, VI, 1422 ; — *Ephem. Epig.*, I, 1872, p. 138, not. 1) ;

f) Au Sud de ce monument, dans la *Vigna S. Cesarei*, ont été trouvées des *urnes funéraires*, aux noms d'Ulpia *Aug. lib.*, affranchie de Trajan, et de L. Aelius (*C. I. L.*, VI, 8211, 8821) ;

g) Entre l'église Santa Balbina sur l'Aventin et le mur d'Aurélien, *monument funéraire du primipile M. Aurelius Alexander*, certainement postérieur à Antonin (*Id.*, 3554).

h) Au Sud du Testaccio, entre le Cippe pomérial de Vespasien n° XLVII et le mur d'Aurélien, on a trouvé une série de sépulcres, construits en tuiles et en briques (*Notiz. d. Scav.*, 1888, p. 191), portant les timbres suivants : *//'////n Augg. Quintianæ ex præd. Domit. Lucillæ Claudi Quinq. a. s.* (*C. I. L.*, XV, 1070 : au plus tôt du temps de Marc-Aurèle et L. Verus), *ex fig. Maio. Dom. nn.* (cf. *C. I. L.*, XV, 165 : de 198 à 211).

La présence de ces tombeaux montre qu'entre la porte Metrovia et la porte Ostiensis, la ligne pomériale se tenait considérablement au Nord de l'enceinte actuelle. Le plus probable est qu'elle suivait la ligne du mur de Servius (cf. le Cippe n° XV de Claude, trouvé près de la porte Metrovia, au voisinage immédiat de ce mur). En tout cas il est certain qu'elle ne s'étendait pas jusqu'à l'emplacement de l'enceinte d'Aurélien.

4° **Région transtibérine.** — La partie centrale de la région transtibérine était pomériale dès l'époque de Vespasien (Cippe trouvé à Sainte-Cécile). La région du Vatican est restée extrapomériale jusqu'à la fin de l'empire : on y a trouvé un certain nombre de tombeaux du II° et du III° siècle [*Bull. Archeol. Com.*, 1886, pp. 73, 310 ; 1887, p. 25, 39-53 ; 1888, p. 312 sqq. ; 1889, 123 (cf. *Notiz. d. Scav.*, 1889, p. 123) ; 1891, 125, etc.]. Peut-être le sépulcre de C. Sulpicius Platorinus, découvert en 1880, entre la porte Septimiana et le Tibre, et contigu au mur d'Aurélien (sur ce tombeau, voir plus loin, pp. 258-259), était-il à la limite même du Pomerium.

dehors du périmètre pomérial, Aurélien se trouvait en présence d'une ligne plus étendue, celle des XIV régions[1].

On ne connaît pas l'étendue des régions au temps d'Auguste : sur ce point, on ne possède que des documents d'époque postérieure[2] :

1° Une base de l'année 136, où sont nommés les *Vici* des régions I, X, XII, XIII, XIV.

2° Les deux Régionnaires, *Notitia* et *Curiosum*, rédigés au temps de Constantin et de Constance, — et quelques autres indications fragmentaires[3].

En ce qui concerne le tracé des régions périphériques, les seules qui aient été intéressées par la construction du mur d'Aurélien, les faits certains sont les suivants.

Région IX : *Circus Flaminius*. — Le monument le plus septentrional qui soit nommé par les Régionnaires, est la Colonne de Marc Aurèle. Le Mausolée d'Auguste n'est pas mentionné.

Région VII : *Via Lata*. — Cette région débordait certainement, au Nord, la ligne du mur d'Aurélien : un autel, mentionnant le *Vicus Minervii Reg(ionis)* VII[4], a été trouvé dans la *Vigna Pelucchi* à quelque distance au Nord de l'enceinte, entre les voies Pinciana et Salaria.

Région VI : *Alta Semita*. — Aucun monument extérieur au mur d'Aurélien n'est indiqué par les Régionnaires.

Région V : *Esquiliæ*. — Au Sud-Est, la Ve région débordait le mur d'Aurélien : ici, la limite régionale est certaine. Il existait au XVe siècle hors de la porte Prænestina (Porta Maggiore), à 300 mètres environ de l'enceinte, un obélisque, aujourd'hui érigé sur la promenade du Pincio. Cet obélisque, qui était en place, s'élevait autrefois à l'entrée d'un édifice consacré au célèbre Antinoüs[5]. Les hiéroglyphes disent expressément qu'il se trouvait à la limite de la ville[6].

Région I : *Porta Capena*. — Cette région dépassait considé-

1. Sur la délimitation des régions urbaines, voir surtout R. Lanciani, *Ricerche sulle XIV Regioni Urbane* (*Bull. Archeol. Com.*, 1890, pp. 115-137, tav. IX et X).
2. *C. I. L.*, VI, 975.
3. Publiés par H. Jordan, *Topographie der Stadt Rom im Altertum*, II, pp. 539-574 et par C. L. Urlichs, *Codex Urbis Romæ Topographicus*, Wurtzbourg, 1871, pp. 1 et suiv.
4. *C. I. L.*, VI, 766.
5. A. Erman, *Obelisken Römischen Zeit* (*Röm. Mitt.*, XI, 1896, pp. 113-121).
6. Ch. Huelsen, *das Grab des Antinoüs* (*Id.*, pp. 122-130).

rablement, vers le Sud, la ligne du mur d'Aurélien. Selon les Régionnaires, l'*Ædes Martis*, l'*Arcus Veri*, situés en dehors de l'enceinte, faisaient partie de la région, qui s'étendait, au moins, jusqu'au cours de l'Almo.

RÉGION XII : *Piscina Publica*, et RÉGION XIII : *Aventinus*. — Les Régionnaires ne mentionnent aucun monument qui ait été situé en dehors de l'enceinte actuelle.

RÉGION XIV : *Transtiberim*. — D'après les Régionnaires, la XIV[e] région débordait, et de beaucoup, la ligne d'enceinte : les *Horti Domitiæ*, le *Gaianum* (Cirque de Caligula) et le *Frigianum* (Temple de la Magna Mater), dans la région du Vatican, le *Templum Fortis Fortunæ* situé à 900 pas (1.330 mètres) au Sud de la porte Portuensis, en faisaient partie.

Le périmètre régional se trouve ainsi déterminé sur quatre points :

a. Au Nord de la porte Pinciana, région VII ;
b. Au Sud-Est du Caelius, région V ;
c. Au Sud de l'Aventin, région I ;
d. Au Transtévère, région XIV.

D'autres indications sont fournies par les inscriptions relatives à l'octroi. L'existence d'une ligne d'octroi, à l'entrée de Rome, résulte de cinq inscriptions [1] : quatre d'entre elles, de rédaction semblable, sont de l'époque de Marc-Aurèle et de Commode ; la cinquième n'est pas datée. Les lieux de trouvaille sont les suivants :

a. Devant la porte Flaminia [2] ;
b. Sur la Via Salaria, vraisemblablement devant la porte [3] ;
c. Lieu de trouvaille inconnu [4] ;
d. Près de la porte Asinaria [5] ;
e. Au pied de l'Aventin, près du Tibre [6].

1. Th. MOMMSEN, *Bericht. der Kön. Sächs. Gesellsch. der Wissensch.*, 1850, p. 309 ; — G. B. DE ROSSI, *Piante Inedite di Roma*, chap. VII, p. 46 ; — R. LANCIANI, *Le Mura di Aureliano e di Probo* (*Bull. Archeol Com.*, 1892, p. 93) ; — *Ephem. Epig.*, IV, p. 276, n° 787 ; — Ch. HUELSEN, *der Umfang der Stadt Rom zur Zeit des Plinius* [*Röm. Mitt.*, XII, 1897, pp. 148-160 (Tab.)] ; — H. NISSEN, *die Stadtgründung der Flavier*, *Rhein. Mus.*, XLVI, 1891, pp. 275-299. C'est à cette limite de l'octroi que semblent se rapporter les indications de PLINE (*Hist. Nat.*, III, 5, 66) ; sur la question voir surtout CH. HUELSEN, *loc. cit.*
2. *C. I. L.*, VI, 1016[c].
3. *C. I. L.*, VI, 1016[b].
4. *C. I. L.*, VI, 1016[a].
5. *Ephem. Epig.*, IV, n° 787.
6. FABRETTI, *de Aquæd.*, 156 ; — *C. I. L.*, VI, 8594.

Ces inscriptions, relatives à l'octroi, étaient placées au point même où commençait le territoire urbain. Or, au temps de Marc-Aurèle et de Commode, la ville, au point de vue administratif, était l'*Urbs XIV Regionum;* le Pomerium, division essentiellement religieuse, n'avait rien à faire avec une question d'ordre purement administratif, comme l'était celle de l'octroi. D'ailleurs, il est certain qu'au temps de Marc-Aurèle et de Commode, le Pomerium était loin d'atteindre, vers le Nord, l'emplacement de la porte Flaminia.

L'inscription de la porte Flaminia montre que les régions VII et IX s'avançaient jusqu'en cet endroit. L'inscription de la Via Salaria donne la même certitude pour la VI[e] région. L'inscription de la porte Asinaria prouve que les régions II et III s'avançaient jusqu'à la ligne d'enceinte actuelle. Quant à l'inscription *c*, dont le lieu de provenance est inconnu, elle ne fournit aucune indication précise.

En combinant les données précédentes, on arrive à déterminer, dans ses grandes lignes, le périmètre des régions. Du Tibre à l'extrémité occidentale des Horti Aciliorum (Pincio), la limite se confondait avec la ligne actuelle du mur d'Aurélien. — Du Pincio à la porte Salaria, elle débordait l'enceinte, vers le Nord, probablement sur une largeur peu considérable. — De la porte Salaria à la porte Prænestina, le tracé n'est pas connu, mais il devait coïncider à peu près avec celui du mur actuel.

De la porte Prænestina à la porte Asinaria, il se tenait à environ 300 mètres en dehors du mur, et, au delà de la porte Asinaria, se confondait de nouveau avec la ligne d'enceinte. De la porte Metrovia à la porte Ardeatina, la première région se prolongeait jusqu'à l'Almo qu'elle suivait probablement sur une partie de son cours avant de remonter au Nord. — De la porte Ardeatina au Tibre, la limite des XII[e] et XIII[e] régions coïncidait à peu près avec le tracé de l'enceinte. — Au Transtévère, le territoire régional dépassait considérablement la ligne de l'enceinte, de 1.800 mètres environ vers le Nord, de 1.130 mètres, jusqu'au Temple de Fors Fortuna, vers le Sud.

II

LE TERRAIN.

Le principe qui avait déterminé le tracé du mur de Servius, était l'utilisation comme ligne de défense :

1° Du Tibre ;

2° Des collines (Capitole, Quirinal, Viminal, Esquilin, Cælius, Aventin), qui forment autour d'un point central, le Palatin, un demi-cercle de hauteurs. La ville aux XIV régions ayant débordé, de tous les côtés, l'ancien mur d'enceinte, il fallait à cette ancienne ligne de défense en substituer une autre plus large, qui englobât l'ensemble des régions, y compris la région Transtibérine.

Géographiquement, les limites naturelles du territoire urbain, sur la rive gauche, étaient : à l'Ouest, le Tibre ; au Nord, l'Anio ; à l'Est, la profonde coupure, creusée par un affluent de gauche de l'Anio, venu des environs des Capannelle, qui traverse successivement les voies Latina, Labicana, Prænestina, Tiburtina, sous des noms divers : Fosso della Marranella, au Sud de la via Prænestina, Fosso della Pedica di Ponte di Norio, de la via Prænestina à la via Tiburtina, fosso di Pietralatella, de la via Tiburtina à l'Anio. Cette dépression est suivie actuellement dans sa partie septentrionale par le chemin de fer de Rome à Florence, dans sa partie méridionale par la ligne de Naples ; c'est, vers l'Est, la limite d'octroi de la ville (altitudes : de la vallée, 15 à 20 mètres; du plateau, qui la domine à l'Ouest, 50 à 53 mètres).

Au Sud, la limite naturelle du territoire urbain proprement dit est formée par la vallée de l'ancien Almo (altitude de la vallée : 16 mètres, au croisement de la via Appia; 12 mètres, au confluent avec le Tibre, au Nord de la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs). Les crêtes, qui dominent l'Almo vers le Nord, sont hautes de 36 à 44 mètres (36 mètres, vis-à-vis de la porte Ardeatina, 44, en bordure de la via Appia).

Mais cette ligne naturelle de défense était beaucoup trop excentrique, par rapport au périmètre des régions. Aurélien dut

adopter un tracé plus restreint et plus voisin des limites régionales.

1° **Tibre à la porte Pinciana.** — Sur la rive gauche du Tibre, la plaine riveraine se trouve resserrée entre le fleuve et l'extrémité occidentale du Pincio. Au Nord et au Sud, elle s'élargit : au Nord, entre les monts Parioli et le fleuve, au Sud, dans le Champ de Mars (altitudes : berge du Tibre, 15 mètres ; Champ de Mars, 15-18 mètres). La plaine se relève légèrement, du fleuve à la base du Pincio : la différence de niveau maxima est de 3 mètres.

Au Nord, entre le Tibre et les monts Parioli, cette plaine atteint sa largeur maxima, 1.600 mètres, sur la ligne marquée par le Viale dei Casali et le Viale dei Parioli. Au contraire, à la hauteur de la porte Flaminia, elle est réduite à 400 mètres, formant ainsi un étranglement facile à défendre et dominé par l'escarpement du Pincio. C'est l'emplacement le plus favorable pour fermer l'entrée du Champ de Mars à un ennemi venu du Nord.

Le Pincio. — Dès que l'on renonce à la ligne du Tibre et de l'Anio, appuyée en arrière par la crète des monts Parioli, on rencontre une ligne, moins forte, mais capable néanmoins d'arrêter l'envahisseur : c'est celle du Pincio, qui forme un angle aigu, dont le sommet est tourné vers le Sud et dont les deux côtés atteignent, l'un, la porte Flaminia, l'autre, la porte Salaria.

Altitudes. — Pincio, côté Sud : esplanade, 51^{m},51 ; villa Médicis, 59; via Sicilia, 59^{m},63; côté Nord : partie occidentale des substructions, 49^{m},21 ; sommet de l'angle (au Nord-Est de la Trinité des Monts), 53^{m},10; porte Pinciana, 60).

Le revers septentrional du Pincio domine les dernières pentes des monts Parioli de 20 à 30 mètres ; l'escarpement est à pic. La position ne vaut pas celle des monts Parioli (68 à 71 mètres d'altitude), qui la domine à faible distance ; mais cet inconvénient était beaucoup moins grave autrefois qu'il ne l'est aujourd'hui, étant donnée la faible portée des armes de jet.

2° **Porte Pinciana à la porte Prænestina.** — Tout ce secteur, long de 4.190 mètres, se développe sur le sommet du plateau qui projette vers l'Ouest, comme autant d'éperons, le Quirinal, le Viminal, l'Esquilin et dont la ligne de défense naturelle, à l'Est, est formée par la longue coupure de la Marranella, affluent de l'Anio.

De la porte Pinciana à la porte Salaria, le revers méridional du Pincio domine la vallée comprise entre le Pincio et le Quirinal, et autrefois occupée par les Horti Sallustiani.

Altitudes. — Vallée entre Pincio et Quirinal : piazza Barberini, 22 mètres; via Sallustiana (angle de via San Basilio), 28; via Sallustiana (angle de via Pinciana), 40; Pincio : via Sistina (angle de via Toscani), 59; via Boncompagni (angle de via Basilicata), 59^{m},63.

De ce côté, la pente est fort raide et la colline domine la vallée d'une hauteur moyenne de 10 à 20 mètres. Vers le Nord, au contraire, le plateau s'abaisse lentement vers l'Anio : l'altitude moyenne est de 50 à 64 mètres. La ligne de faîte légèrement marquée, se maintient continue entre la porte Pinciana et la porte Salaria, à une altitude de 63 mètres; au Sud, l'altitude tombe graduellement à 50 mètres.

De la porte Salaria à la porte Tiburtina, les points culminants du plateau se trouvent sur une ligne qui passe par les portes Salaria, Nomentana et les Castra Prætoria (Altitudes. — Porte Salaria, 63 mètres; porte Nomentana, 61^{m},25; Castra Prætoria, 60^{m},25; porte Chiusa[1], 55^{m},15) et s'abaisse régulièrement de la cote 55^{m},15 à la cote 50, de la porte Chiusa à la porte Tiburtina.

Des deux côtés de cette ligne, l'altitude décroît graduellement vers l'intérieur, brusquement du côté de la campagne. Altitudes. — Ministère des Finances, 60 mètres; via Venti Settembre (angle de la via delle Quattro Fontane), 52; Palais Royal, 47; au Nord de l'enceinte : villa Patrizi, 56^{m},35; Castra Prætoria (angle Nord-Est), 53^{m},10; Policlinico, 49^{m},84; berge de la Marranella, 37 à 31. En suivant l'enceinte, l'altitude diminue légèrement de la porte Tiburtina (50 mètres) à la porte Prænestina (47 mètres).

3° **Porte Prænestina à la porte Metrovia.** — Le plateau se termine à l'église Sainte-Croix de Jérusalem. Le revers du Cælius forme rebord vers le Sud, dominant la vallée de la Marrana di San Giovanni di Laterano. Altitudes. — Basilique Saint-Jean-de-Latran, 46 mètres; place Saint-Jean-de-Latran, 42; Sainte-Croix de Jérusalem, 43; porte Metrovia, 27; berge de la Marrana, 27.

1. Pour simplifier, je désigne sous ce nom la porte aujourd'hui fermée, située immédiatement au Sud des Castra Prætoria.

L'escarpement du Cælius domine la vallée de la Marrana de 17 à 19 mètres en moyenne.

4° **Porte Metrovia au Tibre.** — La crête méridionale de l'Aventin domine la vallée de l'ancien Almo de 19 à 32 mètres en moyenne.

Altitudes. — Porte Appia, 31 mètres ; porte Ardeatina, 44 ; Almo : *a*) au croisement de la via Appia, 14 ; *b*) au confluent, 12.

De la porte Ostiensis au Tibre, il n'y a plus de crête, mais simplement une plaine, large de 1.100 mètres, dont l'altitude varie de 17 (porte Ostiensis) à 14 mètres (berge du Tibre). — La configuration du terrain est la même qu'au Nord, entre le Tibre et le Pincio ; la plaine, en raison de sa largeur, est beaucoup plus accessible que la plaine riveraine du Nord.

5° **La Région Transtibérine.** — Le rempart naturel de la région Transtibérine est formé par la longue crête du Janicule, orientée du Nord au Sud. L'escarpement est tourné vers la ville.

Altitudes. — Janicule : villa Lante, 51 mètres; porte Aurelia (San Pancrazio), 87 mètres ; point où la colline est coupée par le mur d'Urbain VIII, 82 mètres ; plaine Transtibérine : église San Cosimato, 16 ; berge du Tibre 15. L'escarpement du Janicule domine la plaine de 60 à 72 mètres en moyenne.

Il importait de ne pas laisser cette colline en dehors de la nouvelle enceinte, car la possession du Janicule entraîne celle de la région transtibérine et permet à l'ennemi de déboucher sur le centre de la ville, le Forum Boarium et le Champ de Mars. Le Tibre forme en cet endroit une courbe dont la convexité est tournée vers la ville ; la partie centrale du Transtévère constitue un saillant offensif dirigé contre la rive gauche.

Du côté de la campagne, l'escarpement du Janicule est beaucoup moins sensible. La colline se rattache à toute une série de hauteurs. — Altitudes : monti del Casaletto, 76 mètres ; monti della Creta, 76 ; monti della Cave della Creta, 82.

Plus à l'Ouest, on trouve des altitudes de 88, 90 et 94 mètres. De ce côté, il était impossible d'utiliser une position dominant l'ensemble de la campagne. Aussi Aurélien ne songea-t-il pas à fortifier tout le Janicule : il se contenta d'occuper le point

culminant (porte Aurelia : 87 mètres). Maître de cette position, il rendait le Janicule intenable pour l'ennemi et assurait la protection de la ville.

Enfin, au Nord-Ouest, du Janicule au Champ de Mars, la défense naturelle est constituée par le lit du Tibre. Les hauteurs du Vatican (point culminant : monte Mario, 146 mètres), s'écartent pour former autour de la plaine des Prati di Castello (altitudes : pont Ælius (auj. Sant'Angelo), 15 mètres; piazza del Risorgimento, 18 mètres; piazza Cavour, 18 mètres), un demi-cercle de hauteurs.

Le Tibre relie ainsi la défense du Janicule, d'une part, à celle du Pincio de l'autre; le Champ de Mars, en arrière, s'avance comme un coin, dans la région du Vatican.

III

TRACÉ DÉFINITIF[1]. — UTILISATION DES ÉDIFICES ANTÉRIEURS.

I. **Porte Flaminia aux Castra Prætoria.** — La direction de l'enceinte, dans la partie qui s'étend du Tibre aux premières pentes du Pincio, a été déterminée à la fois par la conformation du terrain et par le tracé de la limite régionale qui passait à l'emplacement même de la porte Flaminia. Il y avait à fermer, en son point de largeur minima, la plaine riveraine du Tibre, qui s'étend, au Sud, jusqu'au Capitole.

De la porte Flaminia au Pincio, sur 163 mètres, l'enceinte d'Aurélien fut construite de toutes pièces. Le long du Pincio, depuis l'emplacement actuel de l'église Santa-Maria del Popolo jusqu'à l'angle rentrant situé au Nord-Est de la Trinité des Monts, la fortification suit le revers extérieur de la colline.

1. Outre les raisons purement locales (étendue de la ville à couvrir, terrain, utilisation des édifices antérieurs, etc.), il est certain qu'un certain nombre de considérations théoriques sont aussi entrées en ligne de compte pour la détermination du tracé. Si, dans l'enceinte de Rome, on joint les saillants deux à deux, on obtient un hexagone dont les sommets sont : *a*) porte Flaminia; *b*) Castra Prætoria; *c*) saillant Sud-Est, entre la porte Prænestina et l'Amphithéâtre Castrense; *d*) porte Appia; *e*) point d'aboutissement du mur sur le Tibre; *f*) porte Aurelia (au Transtévère). — La longueur des côtés, mesurée à vol d'oiseau, est donnée par le tableau suivant : *a*) porte Flaminia — Castra Præ-

Le terrain intérieur domine partout, comme nous l'avons vu plus haut, le terrain extérieur ; il y avait déjà sur ce point, avant la construction du mur d'Aurélien, une ligne de défense partielle, constituée par le mur de soutènement de la colline elle-même.

Substructions des Horti Aciliorum[1]. — Le mur de soutènement du Pincio se composait d'une série de hautes arcades, couronnées par un parapet massif. A l'angle Nord-Est, se trouvait un ancien mur construit en blocage et revêtu d'opus reticulatum. Au temps de *Procope*[2], cet ancien mur menaçait déjà ruine, et portait dès cette époque le nom qu'il a conservé : *Murus Tortus* (*Muro Torto*) ou *Ruptus*. Les ingénieurs d'Aurélien se contentèrent d'enfermer cette

toria : 2.900 mètres ; *b*) Castra Prætoria — saillant Sud-Est : 2.240 mètres ; *c*) saillant Sud-Est — porte Appia, 2.330 mètres ; *d*) porte Appia — rive du Tibre : 2.510 mètres ; *e*) rive du Tibre — porte Aurelia, 2.100 mètres ; *f*) porte Aurelia — porte Flaminia, 3.000 mètres. — Cette égalité de longueur est à remarquer ; les différences, assez peu considérables, tiennent à l'existence d'anciens édifices qui furent utilisés dans la construction de l'enceinte (Castra Prætoria), où à la valeur défensive de certains points qu'il était indispensable d'occuper (porte Aurelia).

Deux autres faits sont également à remarquer :

1° Si l'on joint intérieurement les saillants de deux en deux, on obtient des longueurs sensiblement égales : *a*) porte Flaminia — porte Appia, 4.890 mètres ; — *b*) Castra Prætoria — Tibre, 5.060 mètres ; — *c*) saillant Sud-Est — porte Aurelia, 4.970 mètres.

2° Le point où se coupent les diamètres de l'hexagone, le centre de cet hexagone, se trouve entre l'extrémité orientale du Forum et le Colisée.

Le plan d'ensemble est celui d'un hexagone régulier. Le centre se trouve au voisinage immédiat du Forum, disposition que l'on retrouve fréquemment dans les colonies et que les Gromatici recommandent comme la plus régulière.

Hygin écrit (*De Limit. Constit.*, dans les *Gromatici Veteres*, éd. Lachmann, I, pp. 180-181 ; — Cf. Vitruv., *De Archit.*, V, 1.4 ; VI, 2, etc) : *Quibusdam coloniis..., sicut in Africa Admederæ, decumanus maximus et cardo a civitate oriuntur et per quatuor partes in morem castrorum ut viæ amplissimæ limitibus diriguntur. Hæc est constituendorum limitum ratio pulcherrima : nam colonia omnes quatuor regiones perticæ continet et est colentibus vicina undique : incolis quoque iter ad forum ex omni parte æquale. Sic et in castris groma ponitur in tetrantem, qua velut ad forum convenitur... Si loci natura permittit, rationem servare debemus ; sin autem, proximum rationi.* — Dans le cas particulier de l'enceinte de Rome, le *proximum rationi* était conditionné par les divisions administratives préexistantes et par la configuration générale du terrain.

1. G. B. Piranesi, *Antichit. Roman.*, Rome, 1756, I, tav. XI, f. 1 ; — G. A. Guattani, *Memor. Encyclop.*, 1816 (juillet), pp. 98 sqq. — Tournon, *Etudes*, vol. II, p. 305. Atl. pl. XXVII ; — A. Nibby, *le Mura di Roma*, p. 311 ; — R. Lanciani, *Miscellanea Topografica. Gli Horti Aciliorum sul Pincio*, *Bull. Archeol. Com.*, 1891, pp. 132-150 ; — Id., *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, pp. 421-429.

2. Procop., *Guerr. Goth.*, I, 23.

partie dans la nouvelle enceinte, sans rien changer à la disposition antérieure.

Les Propriétés Impériales du Pincio : Horti Lucullani et Horti Sallustiani. — Le cimetière de la porte Salaria. — Au-delà de ces substructions, le long de la villa Médicis, le mur fut construit de toutes pièces. Il forme d'abord un rentrant vers le Sud, puis se redresse jusqu'à la porte Pinciana. Diverses raisons ont entraîné le choix de ce tracé : le Pomerium se terminait non loin de la future porte Pinciana (cippe de Vespasien n° XXXI) ; le terrain, quoique le Pincio s'abaisse graduellement, continue à dominer la campagne ; enfin, Aurélien s'est laissé guider par une raison d'opportunité toute locale. Dans la partie centrale du Pincio, au Nord de la Trinité des Monts, se trouvait une propriété du domaine impérial, les *Horti Lucullani*[1]. Les finances de l'Etat se trouvaient, à la fin du IIIe siècle, dans une situation déplorable[2] ; il y avait donc intérêt à faire passer, autant que possible, l'enceinte sur des terrains, appartenant soit à l'Etat (domaine public), soit à l'empereur (domaine impérial). Nous verrons que, pour le tracé de la nouvelle muraille, on eut souvent recours à ce procédé qui permettait de réduire les frais d'expropriation.

De la porte Pinciana à la porte Salaria, le tracé a été déterminé surtout par la configuration du terrain : on a suivi la ligne de crête qui se maintient à une altitude de 63 mètres. Ici encore, le mur a été élevé, en grande partie, dans une vaste propriété impériale, les Horti Sallustiani. Ces jardins, qui avaient été annexés au patrimoine impérial sous Tibère, étaient une des résidences favorites d'Aurélien, qui y fit bâtir le Porticus Miliarensis en bordure de l'Alta Semita (via XX Settembre actuelle). Ils s'étendaient jusqu'au voisinage de la via Piemonte. De l'autre côté se trouvait le grand cimetière dont il a déjà été question plus haut à propos du Pomerium.

Entre la via Piemonte et la porte Salaria, l'enceinte n'a pas été construite sur l'emplacement d'une limite préexistante : il a fallu, pour l'édifier, abattre de nombreuses constructions. Les fouilles, effectuées en 1891-1892, lors du nivellement du Corso

1. Tac., *Ann.*, XI, 32-37 ; — Frontin, *De Aquæd.*, 22 ; — Plutarq., *Lucull.*, 39. — Voir mon travail sur le *Domaine Impérial à Rome* (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome*, XIX, 1899, pp. 118-119).

2. Ammien Marcell., XXX, 8,8 : *Post Gallienum et lamentabiles reipublicæ casus exinanito ærario...*

d'Italia, ont permis de reconstituer, dans son ensemble, la physionomie de quartier avant 271[1]. On a trouvé notamment :

a) Entre la via Dogali et la via Puglia, devant la 16ᵉ tour à l'Est de la porte Pinciana, les restes d'un édifice, formés de deux murs parallèles. C'était peut-être un Ustrinum, hypothèse assez vraisemblable, étant donnée la proximité du cimetière.

b) Vis-à-vis de la via Puglia, devant la 17ᵉ tour, une chambre rectangulaire, terminée, au Sud, par une abside.

c) A la tour suivante, deux murs perpendiculaires aux fronts Nord et Est.

d) Entre la 18ᵉ et la 19ᵉ tours, la courtine est coupée par une ancienne rue dont le pavé a été retrouvé en 1891. Cette rue, qui faisait communiquer la via Salaria vetus et la porte Collina, était bordée de maisons, qui ont été en partie abattues lors de la construction de l'enceinte.

e) Enfin, au-delà de la 20ᵉ tour, on a retrouvé, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de l'enceinte, une série de murs tous parallèles entre eux et parallèles à la rue dont nous venons de parler. Les tronçons, situés à l'extérieur, correspondent exactement à ceux qui ont été découverts à l'intérieur. Ce parallélisme des murs et des édifices montre que la topographie de toute la région située entre la via Piemonte et la via Salaria était déterminée par la direction de la rue en question, et que le mur d'Aurélien est venu entièrement la bouleverser, en formant, avec l'orientation générale du quartier, un angle de 40° environ.

Les Tombeaux de la Porte Salaria. — La via Salaria, comme toutes les grandes voies romaines, était bordée par une double ligne de tombeaux, les uns de l'époque républicaine, les autres de l'époque impériale. Au point précis où le tracé de l'enceinte coupait la via Salaria, il y avait trois de ces tombeaux ; ces tombeaux furent, non pas détruits, mais encastrés dans la nouvelle construction.

1° Le premier de ces tombeaux, enfermé dans la tour occidentale de la porte Salaria[2], a été retrouvé lorsque cette tour

1. Voir surtout R. LANCIANI, *Bull. Archeol. Com.*, 1892, p. 106 et *Forma Urbis Romæ*, ff. 2 et 3. — Cf. R. LANCIANI, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, p. 106.

2. G. HENZEN, *Sepolcri Antichi rinvenuti alla Porta Salaria*, *Bull. Inst.*, 1871, 98-115.

fut détruite, en 1871. L'orientation était parallèle à la direction de la via Salaria. Un fragment de la partie antérieure porte l'inscription : (*Corn*) *elia L. Scipion. Vatien.* — Il s'agit d'une Cornelia, fille d'un L. Scipion et femme d'un certain Vatienus. On ne sait quelle est cette Cornelia. En tout cas, le monument appartient au dernier siècle de la République.

2° et 3° Les deux autres tombeaux[1] ont été retrouvés sous la tour orientale de la porte Salaria, également démolie en 1871. — L'un est carré, construit en blocs de pépérin et orienté sur la via Salaria. La façade était ornée de quatre pilastres dont trois subsistent encore; les flancs étaient également ornés de pilastres. Le monument, qui ne porte aucune inscription, remonte au dernier siècle de la République. L'autre tombeau, situé au Sud du précédent, était formé d'une base quadrangulaire autrefois surmontée d'un cippe qui a été retrouvé renversé dans le voisinage[2]. Une inscription latine, gravée sur le cippe, nous apprend que le monument a été élevé à la mémoire de Q. Sulpicius Maximus, enfant poète, qui vivait sous Domitien, mort à l'âge de onze ans; dans une niche se trouvait le buste du personnage. Le tombeau fut érigé vers 94; en 271, il était encore intact. Il fut encastré dans la nouvelle enceinte, mais on démolit la partie antérieure, tournée vers la via Salaria, qui eût dépassé l'alignement général du mur. Ce fait montre bien comment Aurélien a agi vis-à-vis des tombeaux qui se trouvaient sur le parcours de l'enceinte; au lieu de les détruire, ce qui eût été contraire à la loi religieuse, il les conserva, noyés dans la maçonnerie, mais en supprimant toutes les parties qui eussent pu faire saillie au dehors.

Le Tombeau de Q. Haterius[3]. — De la porte Salaria aux Castra Prætoria, le mur d'Aurélien, sur une longueur de 580 mètres, se maintient au sommet du plateau dont l'altitude s'abaisse graduellement du Nord-Ouest au Sud-Est

1. Id., *loc. cit.*
2. C. L. Visconti, *Sepolcro del fanciullo Q. Sulpicio Massimo*, Rome, 1871 — G. Henzen, *loc. cit.*, p. 98; — R. Lanciani, *Pagan and Christian Rome*, Londres. 1893, p. 280; — J. H. Parker, *Tombs in and near Rome*, Oxford, 1877, pl. 10.
3. *C.I.L.*, VI, 1426; — Cardinali, *Memorie Romane*, III, p. 407; — B. Borghesi, *Ann. Inst.*, 1848, p. 232; — R. Lanciani, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, p. 109.

(63m,05 à la porte Pia, 61,25 à la porte Nomentana, 60m,95 à la via Montebello, 60m,25, aux Castra Prætoria). — Le long de la via Nomentana, coupée par l'enceinte entre la porte Salaria et les Castra Prætoria, se trouvaient de nombreux tombeaux; l'un d'eux a été encastré dans la tour orientale de la porte Nomentana et découvert en 1827, lorsque la porte fut démolie. C'était un monument quadrangulaire, construit en blocage, avec quelques restes du revêtement en travertin. Il était surmonté d'un fronton orné de deux volutes dont quelques fragments ont été retrouvés. L'inscription funéraire en partie retrouvée portait : *Q. Haterius... o... sortit. Tr(ib.) Pl(eb.) Prætor. VII Vir (Epulonum)*, etc.

Le monument, à en juger par le style et la décoration, remontait au Ier siècle après Jésus-Christ; il s'agit probablement de Q. Haterius, célèbre orateur, mort en 26 sous Tibère.

Maison du Ier siècle après Jésus-Christ[1]. — Plus à l'Est, à l'endroit où la via Montebello actuelle traverse le mur d'Aurélien, on a retrouvé en démolissant une partie de l'enceinte (février 1892) les restes d'une maison antique engagée dans la muraille. Ce fait est à retenir : il montre que le mur, de la porte Nomentana aux Castra Prætoria, ne suivait pas une limite administrative préexistante et, de plus, il atteste avec quelle rapidité a été construite la fortification. Cette maison avait été bâtie au Ier siècle et restaurée au IIe. Quelques briques portaient les noms de Julius Eutactus et de Trebicia Tertulla[2]. Au lieu de raser la maison, qui se trouvait sur le parcours du mur, on se contenta de remplir avec du blocage les espaces vides, en laissant intacts les parois des chambres, les pavages et les colonnes. Ensuite on retrancha tout ce qui dépassait l'alignement général et l'édifice ainsi mutilé reçut un revêtement de briques, si bien que de l'extérieur, on ne pouvait plus rien apercevoir de la construction interne.



Les Castra Prætoria. — Au-delà de la porte Nomentana, le mur se relie à l'angle Nord-Ouest des Castra Prætoria. Nous n'avons pas ici à décrire cet édifice, construit sous



1. *Notiz. d. Scav.*, 1889, pp. 406, 488; 1892, p. 42; — *Bull. Archeol. Com.*, 1892, pp. 62, 88; — R. LANCIANI, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, pp. 91-92, 104.
2. *Bull. Archeol. Com.*, *loc. cit.*

Tibère (23 ap. J.-C.), pour servir de caserne aux Cohortes Prétoriennes. Nous verrons plus loin, les motifs qui décidèrent Aurélien à rattacher les Castra Prætoria à l'enceinte et les modifications qui furent alors apportées à la construction du camp.

II. **Castra Prætoria au saillant Sud-Est.** — Dans la plus grande partie de ce secteur (de la porte Tiburtina) (San Lorenzo) au saillant Sud-Est, sur 1.275 mètres, le mur suit la ligne préexistante des aqueducs. De la porte Tiburtina à la porte Prænestina (Porta Maggiore), c'est le triple aqueduc des Aquæ Marcia, Tepula, Julia; de la porte Prænestina au saillant Sud-Est, l'Aqua Claudia et l'Anio Novus. Tous ces aqueducs sont aériens et portés sur de hautes arcades, construites en blocs de pépérin; ils constituent un solide rempart, que les ingénieurs d'Aurélien se sont empressés d'utiliser, lors de la construction du mur d'enceinte. Au point de vue administratif, il est vraisemblable qu'avant 271, ces aqueducs formaient déjà la limite extérieure de la V[e] région (Esquiliæ); les régionnaires du IV[e] siècle ne mentionnent aucun monument qui se soit trouvé en dehors.

Les Aqueducs de la Marcia, de la Tepula, de la Julia[2]. — Le triple aqueduc des Aquæ Marcia, Tepula et Julia, captées la première en 144 avant Jésus-Christ par le prêteur Q. Marcius Rex, la seconde en 125 par les censeurs Cn. Servilius Cæpio et L. Cassius Longinus, la troisième en 33 avant Jésus-Christ par Agrippa, qui restaura en même temps l'ensemble de l'ouvrage, atteignait le tracé actuel du mur à 27 mètres au Nord de la porte Prænestina et le suivait jusqu'à la porte Tiburtina. Aujourd'hui encore, au point ou l'aqueduc rejoint le mur, on aperçoit les trois conduites superposées. — Portés sur de hautes arches en blocs de pépérin avec insertion de travertin à la base et aux voûtes (dimensions des piliers : 2^{m}, 25 × 1^{m}, 80; ouverture des arcades à la base, 5^{m},80), ce triple aqueduc constituait une solide barrière qu'il suffisait de renforcer pour en faire une excellente ligne de défense. De nombreux vestiges de cet aqueduc ont été retrouvés à diverses

1. Tac., *Ann*., II, 4; — *Vita Maxim. et Balb.*, 10, 5-7; — Hérod., VII, 12, 3-7.
2. Sur ces aqueducs, voir surtout R. Lanciani. *I Comentarii di Frontino intorno le Aque e gli Aquedotti* (*Atti della R. Accademia dei Lincei*, 1879-1880). Ser. III, *Memorie*, vol. IV, pp. 270-315; — Cf. *Bull. Archeol. Com.*, 1874, pp. 204 sqq.

reprises, notamment en 1884[1], lorsque fut percé le passage pour le Viale del Campo Santo, au Sud de la porte San Lorenzo.

Les Jardins Impériaux de l'Esquilin[2]. — Une autre considération est entrée en ligne de compte pour la détermination de ce tracé. Entre les aqueducs et la via Labicana, du côté de la ville, se trouvait une série de propriétés impériales, à travers lesquelles on pouvait tracer le chemin de ronde interne, sans avoir à payer de frais d'expropriation. — Nous connaissons trois de ces propriétés impériales :

a) Au Nord, les *Horti Pallantiani*[3], qui avaient appartenu au célèbre affranchi Pallas et étaient devenus propriété impériale sous Néron;

b) Au centre, les *Horti Epaphroditiani*[4], annexés au domaine impérial sous Domitien;

c) Au Sud, les *Horti Liciniani*[5], entre la via Labicana et la porte Prænestina, devenus propriété impériale sous Valérien.

Le nouveau chemin de ronde fut donc tracé, sur 800 mètres environ, en terrain impérial.

Tombeau de la porte Tiburtina. — Au point où le nouveau mur franchissait la via Tiburtina se trouvait, sur le flanc méridional de la route, un tombeau[6] analogue aux tombeaux des portes Salaria et Nomentana. Comme ces derniers, il a été conservé et encastré dans la tour méridionale de la porte Tiburtina ; un bloc de travertin, long de 2m,68, haut de 0m,80, porte, gravées en lettres d'un beau travail, l'inscription : *L. Ofilius C. f. Anl.* — Ce monument remontait à la fin de la République ou au début de l'Empire.

Nymphée au Sud de la porte Tiburtina. — Lorsqu'on a abattu une partie du mur d'enceinte (1882-1884), pour la percée du Viale del Campo Santo, on a découvert, à l'intérieur de la muraille, une ancienne construction. C'était un mur de jardin ou de nymphée[7], orienté dans le sens même de l'enceinte,

1. *Notiz. d. Scav.*, 1884, p. 221.
2. Voir mon travail sur *le Domaine Impérial à Rome*, *loc. cit.*, p. 121.
3. *Id.*, p. 121.
4. *Id.*, p. 123.
5. *Id.*, p. 126.
6. R. Lanciani, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, p. 109 ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1880, p. 144, n° 303 (= *C.I.L.*, VI, 23.381).
7. *Notiz. d. Scav.*, 1884, p. 392 ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1886, pp. 309, 331, 347, 418 ; — E. Petersen, *Satiri e Gigante*, *id.*, 1889, p. 17, tav. I, II ; — R. Lanciani, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, pp. 104-105.

long de 28 mètres. La paroi était recouverte de coquillages marins et ornée de niches rectangulaires. Au dessus, courait une corniche en saillie, autrefois recouverte de lames de plomb : une partie du revêtement était encore en place.

Les niches étaient ornées de statues dont quelques-unes ont été retrouvées intactes sur leurs piédestaux. Lorsqu'Aurélien éleva son nouveau mur d'enceinte, le nymphée fut encastré dans la construction, et, pour une raison qu'il est difficile de s'expliquer, un certain nombre des statues furent laissées en place. La partie conservée du nymphée fut noyée dans la maçonnerie et reçut, de part et d'autre, un revêtement de briques. Mais on eut soin de ne pas appliquer directement le blocage sur la paroi ancienne. On laissa vide un espace qu'on remplit ensuite de terre battue[1], de manière à protéger les coquillages du mur et les statues. — Les statues sont petites et d'un art médiocre (statue de Mercure enfant, statue virile sans tête, statue de femme et surtout un fragment de groupe, représentant une scène de gigantomachie : deux satyres attaqués par un géant, dont les deux jambes sont terminées par des têtes de serpents, etc.). La paroi rectiligne du nymphée a seule été engagée dans la fortification ; les parties en retour ont été tronquées et le tout a été revêtu de briques.

Castellum Aquæ Marciæ. — A l'intérieur de la troisième tour, située au Sud de la porte Tiburtina, se trouve un Castellum de l'Aqua Marcia[2], construit au point où le Rivus Herculaneus, qui desservait l'Aventin, se détachait de l'aqueduc principal.

Construction du Ier *ou du* IIe siècle. — Plus loin, entre la cinquième et la sixième tours, au Sud de la porte Tiburtina, se voit, encastrée dans l'enceinte, une paroi de briques d'un bon travail. La partie inférieure présente une ligne de 15 corbeaux de travertin ; au dessus se trouvent deux rangées de fenêtres, surmontées d'arcs de briques, aujourd'hui murées. — Entre les septième et huitième tours, est une poterne également murée.

La double Porte Prænestina-Labicana. — La double porte

1. On trouve le même procédé employé dans la construction de l'enceinte de Bordeaux (H. Schuermans, *Remparts d'Arlon et de Tongres*, 1877, *loc. cit.*, p. 457).

2. R. Lanciani, *I Comentarii di Fron* [illegible] *orma Urbis Romæ*, f. 24) ; — H. Middleton, *The Rem* [illegible] 84.

[illegible] de Porta
[illegible] par Claude,
[illegible] ent les
[illegible] haute de
[illegible] cette
[illegible] Nord sur la
[illegible] autre au Sud,
[illegible] entre les deux
[illegible] Les trois grands
[illegible] corinthiens que
[illegible] triangulaire : les
[illegible] plus élevés et
[illegible] l'attique. L'at-
[illegible] de Claude[2],
[illegible] de Vespasien[3]
[illegible] était trop solide, il
[illegible] Praenestina et Labi-
[illegible] qu'Aurélien ne le fit

[illegible] — En avant de la
[illegible] un ancien tombeau[5],
[illegible] Nomentana et Tibur-
[illegible] remarquable qu'ici le tom-
[illegible] du mur, mais qu'il était

[illegible] portes, celle du Nord fut fer-
[illegible] fut flanquée de deux
[illegible] C'est alors que l'on retrouva,
[illegible] tombeau en question.
[illegible] quadrilatère, déterminée par
[illegible] qui bifurquaient sur ce point

[illegible] *Stadt Rom im Altertum*, I, 1, p. 357 ; — [illegible] — L. Canina, *Il Sepolcro d'Euri-* [illegible] tab. I, II) ; — Cf. *Bull. Inst.*, 1838,

[illegible] — O. Jahn, *Il Sepolcro d'Eurisace*, *Ann. Inst.*, [illegible] IV, tav. 225. 278) ; — G. Melchiorri, [illegible] *di Marco Vergilio Eurisace, recentemente* [illegible] Rome, 1838, p. 23 ; — B. Borghesi, *Bull.* [illegible] — Fr. Reber, *loc. cit.*, p. 528.

(dimensions des côtés : 8m,75 au Nord, 6m,85 à l'Est, 5m,80 au Sud, 4m,05 à l'Ouest ; le flanc oriental est presque entièrement détruit). Il est construit en blocage à base de travertin ; les angles sont ornés de pilastres à chapiteaux unis. Sur la base sont creusées deux rangées de cylindres en travertin et, au-dessus, se déroule un relief représentant les différentes phases de la fabrication du pain. L'inscription funéraire est ainsi conçue : *Est hoc monimentum Marcei Vergilei Eurysacis Pistoris ac Redemtoris apparet* (*orum*)[1]. Le monument a été érigé antérieurement à la construction de la porte Prænestina-Labicana sous Claude, probablement au début de l'Empire.

Au-delà de la porte Prænestina, le mur d'Aurélien suit une direction sinueuse, déterminée surtout par la présence d'édifices antérieurs, notamment du double aqueduc de l'Aqua Claudia et de l'Anio Novus. En 271, Aurélien a utilisé, dans la plus large mesure possible, la ligne des aqueducs existants ; outre l'économie du travail, il s'assurait un avantage précieux, c'était de ménager dans l'enceinte un saillant analogue à celui que formaient au Nord le Pincio et les Castra Prætoria, au Sud la porte Appia et, dans la région transtibérine, la porte Aurelia.

Les Aqueducs de la Claudia et de l'Anio Novus. — Le double aqueduc de l'Aqua Claudia et de l'Anio Novus[2], commencé par Caligula en 38, achevé par Claude en 53, était porté sur de hautes arcades construites en blocs de pépérin (largeur des piliers : 3m,67 à 3m,91 ; ouverture des arcs : 5m,60 à 5m,95).

Cet aqueduc a été utilisé par Aurélien sur une longueur de 440 mètres, au Sud de la porte Prænestina. Dans cette partie de son parcours, presque tous les piliers existent encore ; ils sont visibles de l'intérieur de la ville, au Nord-Est de l'église Sainte-Croix de Jérusalem. Entre le vingt-huitième et le vingt-neuvième piliers, au Sud de la porte Prænestina, se voient encore les restes d'un beau castellum, remontant à l'époque de Claude, mais ils sont aujourd'hui très mutilés.

III. **Saillant Sud-Est à la porte Metrovia.** — Du saillant Sud-Est à la porte Metrovia, le mur ne suit pas partout la limite administrative des régions. Nous avons vu plus haut, que la Ve région s'étendait, au-delà des murs, sur une largeur de 200

1. *C.I.L.*, I, 1014-1015 = VI, 1958.
2. R. LANCIANI, *I Comentarii di Frontino*, *loc. cit.*, pp. 356-364.

à [illegible] en était indiquée [illegible] et même dangereux [illegible] suivant sur ce point [illegible] la défense, il n'y [illegible] plateau du Cælius se [illegible] la ville à une altitude [illegible] et le plus sûr était de [illegible] constructions préexistantes, [illegible] Amphithéâtre Castrense. Les frais [illegible] cette fraction de l'en- [illegible] propriété impériale, les *Horti* [illegible].

[illegible] *Veteris et les édifices du IIIe siècle.* — Les [illegible] pour la première fois sous [illegible] courses de chevaux et y fit cons- [illegible] Ces jardins s'étendaient au Nord [illegible] temple de Spes Vetus, voisin de la porte [illegible] aux confins de la Ve région et peut- [illegible] Au temps de Constantin, ils faisaient encore [illegible] impérial ; à l'intérieur, se trouvaient un [illegible] la mère de Constantin, Hélène, des thermes, [illegible] par un incendie, furent reconstruits à cette [illegible] cirque, situé hors du mur d'Aurélien et [illegible] au XVIe siècle, sous le nom d'*Hippodromus* [illegible] *Aureliani* [3]. Ce cirque, en réalité, était anté- [illegible] à la construction de l'enceinte. Il remontait probable- ment à [illegible].

En [illegible] les Horti Spei Veteris furent coupés en deux : la partie septentrionale fut comprise à l'intérieur de l'enceinte, la partie méridionale resta en dehors. Le fait est prouvé par les [illegible] découverts en 1889, lors du nivellement de la [illegible] Mura, et par les débris, qui existent actuellement

1. A. Erman, *[illegible] Römischer Zeit* (*Röm. Mitth.*, XI, 1896, pp. 113-121 ; — Ch. Huelsen, *das Grab des Antinoüs* (*Id.*, pp. 122-130).

2. [illegible] R. Lanciani, *Itin. d'Einsiedeln* (*Monument. dei Lincei*, I, pp. 490-491) ; — A. Nibby, *Roma nell' anno 1838*, I, p. 607 ; — R. Lanciani, *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, pp. 397-402 : — Id., *Forma Urbis Romæ*, f. 32 ; — et mon travail sur *le Domaine Impérial à Rome*, *loc. cit.*, p. 125.

3. P. Ligorio, *Antiquæ Urbis Imago*, Rome, 1551, f. IV ; — Plan de Bufalini, Rome, 1551 ; — Ch. Huelsen, *loc. cit.*, pp. 125-127 ; — R. Lanciani, *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, pp. 398-399.

encore, encastrés dans le mur. La quatrième tour au-delà de la tour d'angle (en ne comptant pas cette dernière) et la courtine suivante sont bâties sur d'anciens murs de pépérin qui ont été tronqués en 271 ; ces restes se retrouvent au-delà de la cinquième tour. Les travaux de 1888-1889 ont dégagé les fondations de murs, dont la partie supérieure avait été détruite[1]. Comme construction, il y a analogie avec les fragments engagés dans la fortification ; comme direction, ces murs se raccordent exactement aux anciennes murailles qui existent encore perpendiculairement à l'enceinte d'Aurélien, au Sud de l'église Sainte-Croix de Jérusalem. Ces murs, qui appartiennent à un grand édifice des Horti Spei Veteris, ont été morcelés en 271 ; la partie extra-urbaine a été détruite, la partie urbaine, mieux conservée, est encore visible aujourd'hui. On peut donc pour cette fraction de l'enceinte, reconstituer la topographie locale, antérieure aux travaux de 271. Les considérations stratégiques ont déterminé le choix du tracé ; les ingénieurs d'Aurélien n'ont pas hésité à morceler une propriété impériale et à détruire un édifice antérieur.

L'Amphitheatrum Castrense. — Au-delà des Horti Spei Veteris, le mur d'Aurélien s'appuie à l'Amphithéâtre Castrense[2]. Cet amphithéâtre date probablement de l'époque des Sévères. Il s'ouvrait vers l'extérieur par une série d'arches en briques, d'un bon travail, ornées de colonnes corinthiennes engagées. L'étage supérieur, dont une petite partie existe encore vers la porte San Giovanni di Laterano, porte également une rangée d'arcades, garnies de pilastres. La partie méridionale, engagée dans l'enceinte d'Aurélien, a subsisté ; la partie septentrionale, située dans l'intérieur de la ville, a presque entièrement disparu.

De l'Amphithéâtre Castrense à la porte Metrovia, l'enceinte utilise l'escarpement méridional du Cælius (altitude du Cælius : 47 mètres, de la Marrana di San Giovanni, qui coule au pied, 25 à 30 mètres). Autant que nous pouvons le savoir, ce tracé coïncide avec la limite régionale (pierre d'octroi : *Ephem. Epig.*,

1. R. LANCIANI, *loc. cit.*, pp. 491-492. — D'autres restes appartenant aux constructions du III[e] siècle, ont été découverts, en 1901, entre l'église Sainte-Croix de Jérusalem et la partie de l'enceinte d'Aurélien, formée par les aqueducs de la Claudia et de l'Anio Novus (*Bull. Archeol. Com.*, 1901, p. 140).

2. *Beschreib. der Stadt Rom.*, III, 1, 567 ; — L. CANINA, *Gli Edifizi di Roma Antica*, Rome, 1848-1856, IV, tab. 178-179 ; — Fr. REBER, *die Ruinen Roms*, pp. 533-535.

IV, n° 787, trouvée à la porte Asinaria; — cippe du Pomerium, *C.I.L*, VI, 1231 *b*, découvert au voisinage de la porte Metrovia). — De plus, Aurélien a tiré parti de plusieurs constructions antérieures.

Le Specus Octavianus[1]. — Sur l'emplacement du mur d'Aurélien, du saillant Sud-Est à la porte Metrovia, se trouvait au Ier siècle un aqueduc, le Specus Octavianus, dérivation de l'Anio Vetus : *Intra secundum miliarium (Anio vetus) partem dat in specum qui vocatur Octavianus et pervenit in regionem Viæ Novæ ad Hortos Asinianos, unde per illum tractum distribuitur*[2]. Le Specus Octavianus se détachait de l'Anio Vetus à 1. 500 mètres environ de la porte Maggiore actuelle et se terminait *ad hortos Asinianos*, entre l'emplacement des Thermes de Caracalla et celui de la porta Metrovia. Les fondations de cet aqueduc ont été utilisées par Aurélien : on en voit encore quelques fragments, çà et là, à la base de l'enceinte, notamment entre l'Amphithéâtre Castrense et la première tour à l'Est [3], entre la seconde et la troisième tours à l'Est de la porte San Giovanni[4], sous la Domus Lateranorum[5] et près de la seconde tour à l'Est de la porte Metrovia[6]. — Ces fragments sont en opus reticulatum du Ier siècle ap. Jésus-Christ et d'un travail très régulier.

La Domus Lateranorum. — L'ancien palais des Laterani était, à l'époque d'Aurélien, patrimoine impérial[7] ; il s'étendait de part et d'autre de l'enceinte actuelle, au Sud, vers la campagne, au Nord, à l'emplacement de la basilique San Giovanni di Laterano, sous laquelle on en a retrouvé quelques restes[8]. En 271, ce palais fut coupé en deux ; toute la partie extra-urbaine, qui eût pu gêner la défense, fut rasée[9]. Le point où s'est faite

1. A. Nibby, *le Mura di Roma*, pp. 345-347, 357 ; — R. Lanciani, *I Comentarii di Frontino*, *loc. cit.*, pp. 264-270.
2. Frontin, *De Aquæd.*, 21.
3. Esquisse dans G. B. Piranesi, *le Antichita Romane*, I, 2, n° 17.
4. A. Nibby, *le Mura di Roma*, p. 363.
5. *Id.*
6. G. B. Piranesi, *loc. cit.*, n° 12.
7. A. Nibby, *Roma nell' anno* 1838, I, 48 ; — H. Stevenson, *Ann. Inst.*, 1877, pp. 332-384 ; — H. Middleton, *The Remains of Ancient Rom*, I, p. 382. — Cf. mon travail sur *le Domaine Impérial à Rome*, pp. 122-126.
8. H. Stevenson, *loc. cit.* ; — R. Lanciani, *Itin. d'Einsiedeln*, *loc. cit.*, pp. 534-536 ; — Id., *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, pp. 341.345.
9. Le même fait s'est produit en Gaule, pour les thermes de Lillebonne. De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*. Paris, 1831, II, p. 349 ; — ...uermans, *Remparts d'Arlon et de Tongres*, 1888, *loc. cit.*, p. 469.

la coupure, est encore très net : à cet endroit, l'enceinte pour utiliser en partie les édifices antérieurs, suit une ligne brisée. Malgré les réfections postérieures, qui ont eu lieu, notamment au temps de Bélisaire et au XII[e] siècle, les substructions primitives sont encore visibles ; on distingue la naissance des murs, perpendiculaires à la fortification actuelle, qui se dirigeaient vers la campagne. Ces murs sont épais de 4 mètres et construits en blocage de tuf à revêtement de briques. A en juger par les dimensions des briques et l'épaisseur des joints, ces murs datent probablement de l'époque des Sévères. — Parallèlement à l'axe de la fortification, se trouve une série d'anciennes fenêtres, surmontées d'une ligne de corbeaux en travertin ; cette partie de l'édifice, d'un travail beaucoup plus soigné que le reste, remonte au I[er] siècle ap. Jésus-Christ. — Une autre partie du mur est soutenue par de puissants contreforts qui en augmentent la valeur défensive ; la base de ces contreforts a été construite au III[e] siècle, la partie supérieure a été l'objet de restaurations tardives.

Plus à l'Ouest, se voient des restes d'anciennes constructions, antérieures, elles aussi, à 271 ; mais elles ont été entièrement défigurées par des additions du Moyen Age, et c'est à peine si l'on en reconnaît quelques traces. — Ces restes appartenaient peut-être au palais, partiellement découvert en 1898, entre la basilique San Giovanni di Laterano et l'église San Stefano Rotondo, sur l'emplacement de l'hôpital actuel du Latran[1]. — L'édifice, en 271, a subi le même sort que la Domus Lateranorum : toute la partie extra-urbaine a été rasée.

IV. **Porte Metrovia à la porte Ostiensis.** — De la porte Metrovia à la porte Ostiensis, sur une longueur de 3.110 mètres, l'enceinte d'Aurélien forme un saillant très prononcé vers le Sud. Le tracé a été déterminé surtout par la configuration du terrain ; le Cælius, à l'Est de la via Appia, l'Aventin, à l'Ouest, forment une longue croupe dont le rebord méridional domine de 25 mètres en moyenne la vallée profondément encaissée de la Marrana dell' Acquatacci (l'ancien Almo).

1. *Notiz. d. Scav.*, 1898, pp. 409-412. — Ce palais était peut-être la *Domus Annii Veri*, dans laquelle fut élevé M. Aurèle (*Vita Marc.* 1, 7-8 ; cf. les *Horti Anniani*, *C. I. L.*, VI, 8666), ou la *Domus Vectiliana*, où fut tué Commode (*Vita Commod.*, 16, 3 ; *Pertin.*, 5, 7 ; — CHRONOGR. ANN. 354, p. 147 ; — *Notit.*, *Reg.* II ; — OROS., VII, 16).

[illegible] présente un aspect aussi imposant [illegible] deux voies. — L'intérêt [illegible] la limite administrative de la [illegible] jusqu'à l'Almo et comprenait [illegible] Arc de Verus, laissés par [illegible]

[illegible] la porte Metrovia et la porte [illegible] en partie les substructions [illegible] les restes sur les points [illegible]

Entre la seizième et la dix-huitième tours au Sud de la porte Metronia, quatre assises de blocs rectangulaires régulièrement disposés. Les blocs du rang inférieur sont de dimensions plus considérables. Cette construction[3] remonte au dernier siècle de la République ou au premier siècle de l'Empire.

Entre la dix-huitième tour et la porte Latina se trouve [illegible] dans la muraille un réservoir appartenant au même [illegible] par les eaux est encore [illegible] était cet aqueduc : il est [illegible] Specus Octavianus mentionné [illegible] probablement en arrière [illegible] porte Metronia.

Entre la seconde et la troisième tours qui précèdent la porte Appia, vers le Nord-Est, le mur d'Aurélien a été construit perpendiculairement à l'aqueduc de la Marcia Antoniniana, élevé par Caracalla pour alimenter ses thermes. L'aqueduc, en cette partie de son parcours, était porté sur de hautes arches en blocs de pépérin. La trace de la conduite est encore visible sur la courtine, mais l'ouverture a été murée au Moyen Age[5].

Porte du Ier siècle. — Entre la porte Latina et l'emplacement de l'ancienne porte Ardeatina, dans la courtine qui s'étend de la dixième à la onzième tours au-delà de la porte Appia, se trouve une porte[6] encastrée dans l'enceinte (*fig.* 1). C'est un

1. *Notit.* (*Cur.*), *Reg.* I.
2. A. Nibby, *Le Mura di Roma*, p. 366 ; — R. Lanciani, *I Comentarii di Frontino*, loc. cit., p. 265.
3. A. Nibby, *Le Mura di Roma*, p. 367 ; Esquisses de Gell, tav. 22.23.
4. *Id.*
5. R. Lanciani, *I Comentarii di Frontino*, *loc. cit.*, p. 317.
6. H. Jordan, *Die Topographie der Stadt Rom im Alterthum*, I, 1, 367 ; — G. Tomassetti, *Archiv. della Società Romana di Storia Patria*, 1879, p. 385 ; 1880, [illegible] Lanciani, *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, p. 79.

passage voûté, large de 2m,40, construit en blocage à revêtement de briques, et flanqué de deux demi-colonnes corinthiennes : les colonnes, les chapiteaux, la frise et l'architrave en grande partie conservée, sont en travertin. L'ensemble est d'un travail très régulier et paraît dater du Ier siècle de l'Empire. C'est la porte d'une villa qui s'étendait en arrière vers la ville et dont



Fig. 1. — Porte du Ier siècle, encastrée dans l'Enceinte d'Aurélien.

les restes[1] ont été retrouvés, en 1838, dans la Vigna Volpi (notamment un atrium rectangulaire, enfoui à 3m,50 de profondeur avec un bassin elliptique de marbre, des colonnes de marbre à chapiteaux ioniques, etc.). L'entrée, qui se trouvait sur l'alignement du mur d'Aurélien, fut conservée ; elle servit d'abord de poterne et fut murée ensuite, probablement dès l'époque d'Honorius[2].

1. *Bull. Inst.*, 1838, p. 49.
2. Dans cette partie de l'enceinte, comprise entre les portes Appia et





[illegible]

[illegible] *Epulonum.* [illegible] mentionnent [illegible] qu'ils vivaient

[illegible] *Horti Serviliani*, qui étaient [illegible] *Néron*, 47; — [illegible] emplacement exact en est inconnu; [illegible] p. 122. — La porte [illegible] qui a été détruite en 1538 [illegible] Cette fraction de l'enceinte avec [illegible] porte Ardeatina, est représentée sur un [illegible] au Musée des Uffizi; voir, sur ce point, [illegible] *Arch.*, IX, 1894, pp. 320-327 (pl. IX); [illegible] *Antichit. di Roma*, III, tav. 40; —

au temps d'Agrippa. Le monument date donc de la fin du Ier siècle avant Jésus-Christ. En 271, Aurélien l'a rattaché à la nouvelle enceinte.

Le mur ne se terminait pas au point où il atteignait le Tibre. Il se repliait le long du Tibre jusqu'à la limite méridionale de l'Emporium, sur une longueur de 882 mètres. Cette fraction de l'enceinte, dont il reste encore aujourd'hui quelques débris, a été entièrement remaniée au Moyen Age.

VI. **Tracé de l'enceinte au Transtévère.** — Le but d'Aurélien, au Transtévère, n'a pas été d'enfermer toute la XIVe région dans la nouvelle enceinte ; le tracé a été déterminé par une double considération :

a) Défensive. — Aurélien a voulu occuper le point culminant du Janicule (porte Aurelia, auj. San Pancrazio, 87 mètres), et le relier par deux lignes aussi courtes que possible à la fortification de la rive gauche. La disposition du mur, dans la région transtibérine, est caractéristique : il forme un triangle dont la base est le Tibre et le sommet, la porte Aurelia. Les côtés, sur les pentes du Janicule, se creusent vers l'intérieur[1].

b) Pour diminuer les *frais d'expropriation*, Aurélien a construit l'enceinte de préférence sur des terrains qui appartenaient, soit au domaine public, soit au patrimoine impérial.

Portique. — Entre la rive du Tibre et la porte Portuensis, se trouvait un portique qui fut morcelé, au moment de la construction de l'enceinte. Quelques restes de ce portique ont été découverts en 1892[2].

Les Horti Cæsaris. — Ces jardins[3], situés dans la partie méridionale de la région transtibérine, avaient été légués au

L. CANINA, *Edif.*, IV, tav. 280 ; — H. JORDAN, *Die Topographie der Stadt Rom im Altertum*, I, 1, p. 370 ; — Fr. REBER, *Die Ruinen der Stadt Rom*, pp. 540-544 ; — J. H. PARKER, *Tombs in and near Rome*, pl. V.

1. Les moulins, mus par l'Aqua Trajana, qui se trouvaient sur le flanc oriental du Janicule, furent compris à l'intérieur de l'enceinte (PROCOP., *Guerr. Goth.*, I, 19).

2. *Notiz. d. Scav.*, 1892, p. 116. — Colonnes de tuf et bases de péperin : diamètre, 0m,55 ; niveau du portique, au-dessous du sol actuel, 2m,55. — R. LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, f. 39.

3. CIC., *Phil.*, II, 42 ; — TAC., *Ann.*, II, 41 ; — PLUT., *Brut.*, 20 ; — DION CASS., XLIV, 35. — Cf. mon travail sur *le Domaine Impérial à Rome*, *loc. cit.*, p. 129. — Toute la partie du mur d'Aurélien comprise entre le Tibre et l'enceinte d'Urbain VIII, a été détruite par ce dernier, en 1642. — Quelques restes découverts en 1892 (*Bull. Archeol. Com.*, 1892, p. 288) sont postérieurs à l'époque d'Aurélien.

... Janicule, la nouvelle ... kilomètre environ ... par Septime Sévère ... a l'Ouest de la ... du Janicule ; au ... IV : Horti Getæ, ... Le mur d'Au... 700 mètres.

... — En 1880, ... entre le ponte ... pour régu... mur de quai. ... de l'enceinte ... série de pièces ... révélée par ... Nova et ... Au Sud de l'en... encore en ... colonnade des ... avait là un ... qui a été ... enceinte[3] ; la ... intérieure fut ... découverte ... pouvait pas une

... — A l'Est de ce ... en 1880, ... qui vivait ... Le sépulcre ... mur de 0m,48 ... et que, con... ne voulait pas le ... qui recouvrait

... pp. 124-125. ... 1880, pp. 140-141, tab. IV ; ... IV.

— 3. Lanciani, le Mura di Aure-

la partie septentrionale. Mais la paroi, privée de son revêtement, a cédé, et le monument s'est affaissé vers le Nord, en tombant sur la courtine. L'exemple de ce monument est très curieux, car il montre qu'Aurélien, en 271, s'est attaché à conserver les monuments antérieurs, même quand ils présentaient — c'était le cas pour le sépulcre de C. Sulpicius Platorinus — un obstacle sérieux à la construction de la nouvelle enceinte.

VII. **Tibre à la porte Flaminia.** — L'enceinte suivait ensuite la rive gauche du Tibre, sur une longueur de 2^{km},720, jusqu'à la porte Flaminia ; toute la région du Vatican restait en dehors. Le Tibre lui servait de fossé naturel ; une bande de terrain, restée libre le long du fleuve, mettait la fortification à l'abri des inondations. Dans cette partie de la ville, Aurélien se trouvait en présence de deux édifices antérieurs : le Mausolée d'Hadrien, sur la rive droite, *la Statio Marmorum* et quelques constructions annexes, sur la rive gauche.

Le Mausolée d'Hadrien. — Ce monument avait, au point de vue de la défense, une importance de premier ordre ; il forme, sur la rive droite du Tibre, une tête de pont naturelle, qui permet de surveiller toute la plaine des Prati di Castello (altitudes : 19 mètres, sur la rive du Tibre ; 18 mètres, piazza Cavour), entre les hauteurs du Vatican et le fleuve. Depuis cinquante-quatre ans, ce mausolée était comble ; Caracalla était le dernier empereur qui y eût été déposé. Aurélien rattacha le monument à l'enceinte, en l'adaptant à sa nouvelle destination.

La Statio Marmorum. — Les fouilles exécutées en 1890-1891, sur la rive gauche du Tibre, entre le fleuve et la via Tor di Nona (l'ancienne via Turris None du Moyen Age), à 150 mètres environ en amont du pont Sant'Angelo, ont amené la découverte de plusieurs édifices antérieurs à la construction de l'enceinte[1].

a) Une plate-forme, large de 66 mètres, longue de 50 (dont 35 sous l'ancien théâtre Apollo et 15 dans le lit actuel du fleuve), bâtie en pierres concassées, sable, argile et revêtement de blocage. Ces substructions supportaient un môle rectan-

1. *Notiz. d. Scav.*, 1890, p. 153 ; 1892, p. 110 ; — MARCHETTI, *Bull. Archeol. Com.*, 1891, p. 45 ; — AZZURRI, *id.*, p. 175, tav. IX ; — Ch. HUELSEN, *Röm. Mitth.*, VII, 1892, p. 322.

gulaire, en blocs de tuf (onze assises), qui formait avec le Tibre un angle de 40°. A droite et à gauche, s'étendaient des quais, construits en blocage et garnis d'une solide palissade. — Ce môle, qui remontait au dernier siècle de la République ou au premier siècle de l'Empire, servait au débarquement des marbres venus par eau et destinés aux nouveaux édifices du Champ de Mars.

b) Au niveau supérieur, ces fouilles ont mis au jour, également sur l'emplacement du théâtre Apollo, toute une série de constructions ; un portique demi-circulaire (diamètre 19 mètres), un petit temple rond (diamètre, 4m,20), consacré à Bacchus et situé à l'intérieur du portique, un bel autel sculpté et de nombreux fragments décoratifs (colonnes, chapiteaux, etc.). Le travail d'ornementation appartient au début du IIIe siècle.

Ces édifices — môle, portique et temple — sont tous antérieurs à 271 ; quant à l'enceinte d'Aurélien, on n'en a retrouvé aucune trace. En tout cas, les fouilles de 1890-1891 ont démontré au moins deux faits :

1° Le mur d'enceinte ne fut pas construit en bordure immédiate du fleuve. Aurélien réserva l'espace nécessaire pour le débarquement des marbres.

2° Les édifices antérieurs furent respectés ; l'enceinte fut bâtie au Sud du portique, entre ce portique et la via Tor di Nona, probablement encore sur les substructions du môle.

Plus au Nord, l'enceinte quittait la rive gauche du Tibre pour regagner la porte Flaminia. Sur ce point — c'est le seul de tout le parcours — il y a eu, au début du XIXe siècle, modification du tracé primitif. Ce changement se rattache à la création du grand marché public, situé au bord du fleuve, et achevé par le pape Léon XII, en 1825[1]. Auparavant, le mur d'Aurélien se détachait du Tibre à 130 mètres en aval du point où il le quitte aujourd'hui ; là se trouvait un ancien monument, désigné au Moyen Age, sous le nom populaire de Trullo, qui existait encore au XVe siècle, mais ne figure déjà plus sur le plan de Bufalini (1551). Du Trullo, le mur regagnait, par une ligne oblique, la quatrième tour à l'Ouest de la porte Flaminia.

Toute cette partie de l'enceinte, comprise entre le Tibre et

1. L. Poletti, *Intorno al Publico Macello di Roma* (*Giornal. Arcadic.*, 1826, janvier, planche); — A. Nibby, *Roma nell'anno* 1838, I, p. 134. — La modification de tracé apparaît pour la première fois sur le *Plan du Cens* de 1829.

[illegible]

Plus au Nord, l'enceinte quittait la rive gauche du Tibre pour regagner la porte Flaminia. Sur ce point — c'est le seul de tout le parcours — il y a eu, au cours du XIX[illegible] siècle, modification du tracé primitif [illegible] grand marché [illegible] par le pape Léon XII en 1825. Auparavant, le mur d'Aurélien se détachait du Tibre à [illegible] mètres en aval du point où il le quitte aujourd'hui ; là se trouvait un ancien monument, désigné au Moyen Age, sous le nom populaire de Trullo, qui existait encore au XV[e] siècle, mais ne figure déjà plus sur le plan de Bufalini (1551). Du Trullo, le mur regagnait, par une ligne oblique, la quatrième tour à l'Ouest de la porte Flaminia.

Toute cette partie de l'enceinte, comprise entre le Tibre et

[illegible], *Intorno al Pubblico Macello di Roma* (*Giornal. Arcadic.*, 1826, [illegible]) — A. Nibby, *Roma nell'anno* 1838, I, p. 134. — La modi[illegible] apparaît pour la première fois sur le *Plan du Cens* de 1829.

la porte Flaminia est moderne. Elle a été refaite en 1451, sous Nicolas V et en 1662, sous Alexandre VII ; mais un témoignage antérieur à la première réfection, celui de Poggio Braccioli-ni[1], donne sur l'état de la muraille, dans la première partie du XVe siècle, de curieux renseignements :

A porta Flaminia ad Tiberim, écrit-il, *sacellum mœnibus continetur; conspicuuntur et multis in locis fenestræ portæque privatorum quæ pro mœnibus sumpsere*. Les édifices, mentionnés en dernier lieu, ont entièrement disparu : sur le *sacellum*, nous possédons quelques indications complémentaires.

Sacellum. — Cet édifice est représenté :

a) Sur une esquisse de Peruzzi[2] (Musée des Uffizi, Florence).

b) Sur un plan de Bartolomeo di Rocchi di Binanza[3], (XVIe siècle), relatif à un projet de fortifications entre la porte Flaminia et le Tibre.

C'est un ancien sépulcre, qui, se trouvant sur la ligne de la fortification, a été conservé par Aurélien. D'après le plan de Bartolomeo di Rocchi, il était encastré dans la troisième tour à l'Ouest de la porte Flaminia. Il se composait de deux corps de bâtiment perpendiculaires l'un à l'autre, le plus développé étant orienté, comme l'enceinte actuelle, de l'Est à l'Ouest. La porte était au Sud, vers la ville. On ne sait rien de précis sur la date à laquelle remontait le monument ; le seul fait certain est qu'il était antérieur au mur d'Aurélien.

La longueur totale de l'enceinte d'Aurélien, en y comprenant la partie en bordure du Champ de Mars aujourd'hui disparue, est de 18.837^{m},50[4] (12 milles, 734), dont 8 kilomètres, environ, soit près de la moitié, construits sur des terrains appartenant au domaine public (Horti Cæsaris, 1.000 mètres; berges du Tibre, 3.590 mètres : total 4^{km},590) ou au domaine im-

1. POGG., *De Varietate Fortunæ* (dans C. L. URLICHS, *Codex Urbis Romæ Topographic.*, p. 243).

2. UFFIZI, n° 665. — Cf. R. LANCIANI, *Bull. Archeol. Com.*, 1891, p. 140.

3. UFFIZI, n° 286.

4. Le chiffre donné par le biographe d'Aurélien, *Vita Aureliani* (39, 2) : *Muros urbis Romæ sic ampliavit ut quinquaginta prope milia murorum ejus ambitus teneant*, chiffre accepté en particulier par A. NIBBY (*le Mura di Roma*, chap. V, pp. 222-223 sqq.), selon lequel l'enceinte d'Aurélien et l'enceinte d'Honorius (= l'enceinte actuelle) seraient absolument différentes, est manifestement erroné : une enceinte de 50 mille pas (= 73^{km},950, soit une superficie couverte d'environ 381 kilomètres carrés, alors que la superficie comprise à l'intérieur de l'enceinte actuelle n'est que de 28 kilomètres carrés) est absolument inadmissible. St. PIALE (*Le Mura Aureliane*, p. 9) et Ch. BUNSEN (*Beschreibung der*



C. Corvisieri admet l'existence de 6 poternes (*loc. cit.*, pp. 96-156), 4 en amont du pont Ælius : *a*) di San Martino, près de l'église San Rocco ; *b*) della Pila, derrière le Collegio Clementino ; *c*) devant l'église Santa Lucia ; *d*) Posterula Dimizia, près de l'église San Silvestro ; 2 en aval : *a*) Posterula dell' Episcopo, près du pont Neronianus ; *b*) au débouché de la Via actuelle del Gonfalone. (Cf. R. LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, ff. 8. 14. 15. 20.) L'emplacement d'un certain nombre d'autres poternes indiquées sur le plan de G. B. NOLLI (*Nuova pianta di Roma... anno* MDCCXLVIII), et sur la *Forma Urbis Romæ*, de R. LANCIANI, peut également être déterminé :

a) Poterne entre la porte Salaria et la première tour à l'Ouest (R. LANCIANI, *Forma Urbis Romæ*, f. 3) ;

b)*c*) Deux poternes aujourd'hui murées entre la porte Nomentana et les Castra Prætoria ;

d) Poterne de petites dimensions, au Nord de la porte Tiburtina, aujourd'hui murée ;

e) Poterne située entre les sixième et septième tours au Sud de la porte Tiburtina, aujourd'hui murée (R. LANCIANI, *loc. cit.*, f. 24) ;

f) Poterne à l'Ouest de la porte Asinaria, au Sud de la Domus Lateranorum (R. LANCIANI, *loc. cit.*, f. 37) ;

g) Porte du I[er] siècle, encastrée dans l'enceinte (voir plus haut, pp. 254-255) qui servait primitivement de poterne (R. LANCIANI, *loc. cit.*, f. 46) ;

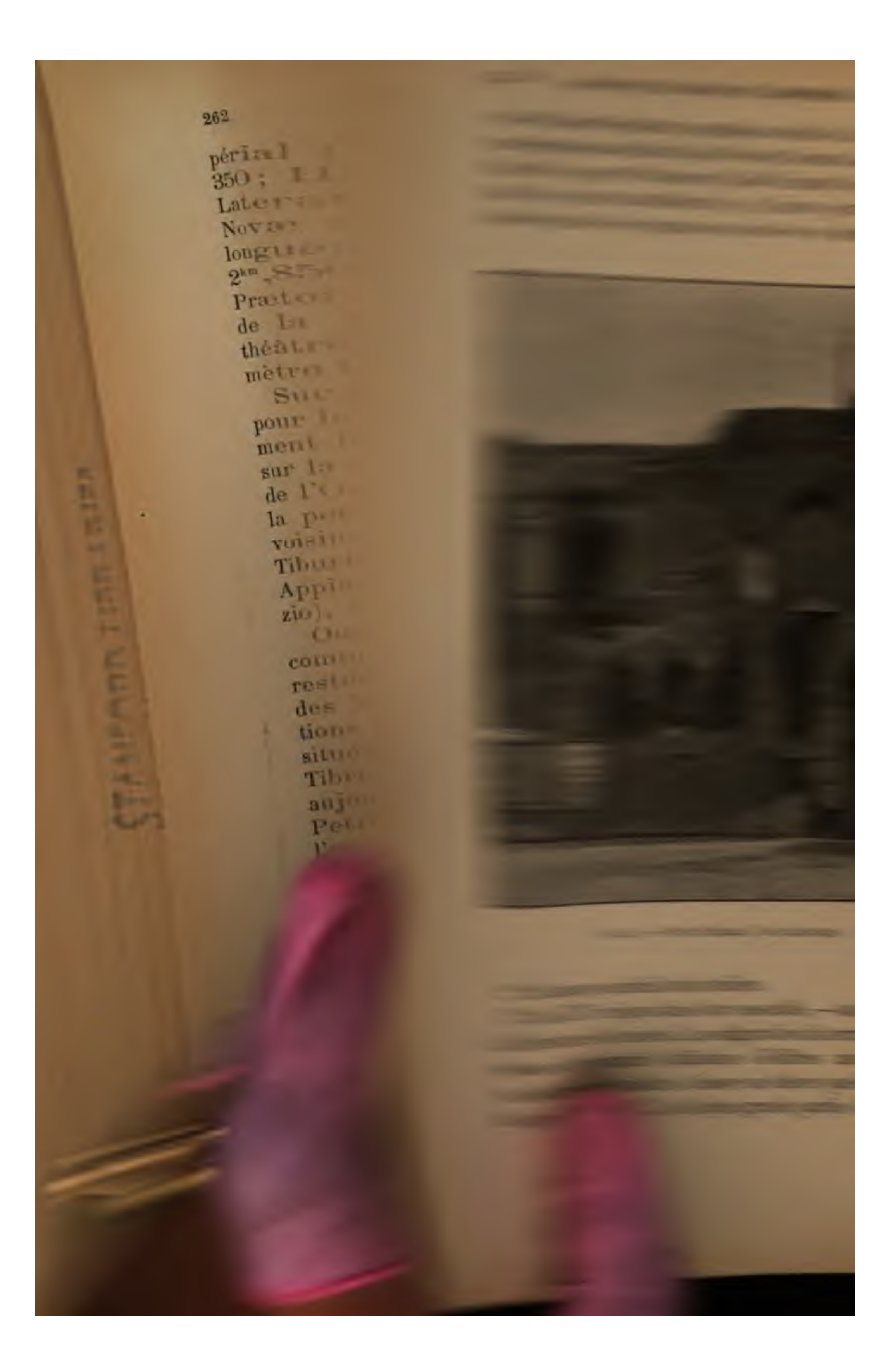
h) Poterne, située à l'Ouest de la Pyramide de Cestius (R. LANCIANI, *loc. cit.*, f. 44).

La porte Pinciana n'était, dans la construction primitive d'Aurélien, autre chose qu'une poterne au-dessus de laquelle se prolongeait la ligne des arcades de la courtine ; elle fut transformée en porte, flanquée de deux tours demi-circulaires, lors de la réfection des murs par Honorius (*Fig.* 3).

En résumé :

1° L'enceinte d'Aurélien ne suit pas simplement une limite antérieure, ni la limite pomériale, ni la limite régionale marquée par la ligne d'octroi. Les nombreux édifices qui ont été tronqués en 271 (Constructions diverses entre les portes Pinciana et Salaria, maison du II[e] siècle, entre la porte Nomentana

Storia Patria, I, 1878, pp. 79-121, 137-171). — Cf. Ant. MAYERHOEFER, *Geschichtlich-Topographische Studien über das Alte Rom.*, Munich, 1887, pp. 64-115.



périal
350 ;
Latera
Nova
longue
2km,85
Praeto
de la
théâtre
mètre
Sur
pour l
ment
sur la
de l'
la p
voisin
Tibur
Appi
zio).
On
comm
rest
des
tion
situ
Tib
auj
Pe
l'

TROISIÈME PARTIE.

LA CONSTRUCTION.

La disposition de la muraille n'est pas uniforme ; elle varie selon la configuration du terrain et les nécessités de la défense. Il faut distinguer tout d'abord, dans l'œuvre d'Aurélien, deux parties essentielles.

I. La mise en état de défense des édifices antérieurs.

II. La fortification, construite en 271, avec ses différents types.

I. **Mise en état de défense des édifices antérieurs.** — Ces édifices étaient de forme variable :

a) Les uns, construits à un niveau supérieur ou situés sur le flanc d'un escarpement, ne présentaient sur la ligne du mur que leurs substructions. Ces substructions jouaient le rôle de mur de soutènement.

b) Les autres, construits en plaine ou sur le plateau, comme les Castra Prætoria, les Aqueducs, l'Amphithéâtre Castrense, durent être artificiellement renforcés.

a) Parmi les édifices du premier genre se trouvaient les arcades du Pincio et les substructions de la Domus Lateranorum. — Le mur de soutènement du Pincio, qui formait, à l'extrémité Nord-Est de la colline, un saillant très prononcé, ne fut pas modifié : le sommet de ce mur domine la vallée de 20 mètres en moyenne, l'escarpement est à pic ; il n'était pas nécessaire de renforcer cette partie de l'enceinte par une ligne de défenses accessoires. Les tours, destinées à un rôle de flanquement, étaient inutiles sur un point où l'escalade du mur était à peu près impossible. Il suffit de protéger les tireurs et les soldats chargés de manœuvrer les lithoboles placés sur la crête du mur, en élevant un parapet, percé d'embrasures.

Les substructions de la Domus Lateranorum (*Fig.* 4), hautes de 14 à 16 mètres et à pic, furent également laissées intactes : Aurélien n'y construisit pas de tours de flanquement. La configuration du terrain était la même qu'au Pincio : le mode de défense fut analogue.

b) Les principaux édifices du second genre étaient les Cas-

tra Prætoria, les Aqueducs (de la porte Tiburtina au saillant Sud-Est), l'Amphithéâtre Castrense et le Mausolée d'Hadrien.



FIG. 4. — Substructions de la Domus Lateranorum.

1° *Castra Prætoria*. — Jusqu'en 271, le Camp Prétorien, caserne des Cohortes Prétoriennes, était une forteresse autonome, dirigée surtout contre la ville. Les murs était assez bas (hauteur maxima, visible sur le flanc Nord, 5^{m},61). Quatre portes s'ouvraient sur les côtés du quadrilatère. Le Camp Prétorien, sous sa forme primitive, pouvait tenir tête à une émeute. En 238, sous Pupien et Balbin, le peuple de Rome, en lutte avec les Prétoriens, ne put le forcer. Après 271, il ne devait plus répondre aux besoins de la défense. Aurélien voulait que Rome fût capable de résister à une invasion barbare; il était indispensable d'augmenter la valeur défensive du Camp Prétorien. Aurélien prit une triple mesure à cet égard.

a) Le Camp Prétorien devint partie intégrante de la nouvelle enceinte. — Vers le Nord, la courtine vint se lier à l'angle Nord-Ouest du camp; au Sud, la liaison n'a pas lieu exacte-

ment à l'angle, mais environ 110 mètres plus à l'Est, non loin de la porte latérale. On a cherché, au Nord comme au Sud, à économiser le travail et à restreindre le front vulnérable en donnant à l'enceinte le moindre développement possible.

b) Aurélien fit augmenter la hauteur du mur, dans toutes les parties qui pouvaient être exposées à une attaque. — Le mur primitif mesurait 5^{m},61 ; Aurélien l'éleva de 2^{m},50 à 3 mètres en moyenne. On distingue parfaitement, le long du flanc Nord (*Fig*. 5), les parties originales et les parties ajoutées en 271. La partie ancienne, construite en briques rougeâtres, avec quelques insertions de briques jaunes, est d'un travail très régulier : les briques ont une épaisseur moyenne de 0,031 à 0,0443 et les joints, une hauteur de 0,0065 à 0,0130. Le couronnement primitif du mur, avec ses créneaux, est encore visible, noyé dans la construction d'Aurélien. Cette dernière est d'un travail bien inférieur; l'épaisseur des briques reste à peu près la même 0,030 à 0,043, mais la hauteur des joints s'exagère et tend à égaler l'épaisseur même des briques : 0,030 à 0,037. — En même temps, la porte qui s'ouvrait vers la campagne, au milieu du front Est, fut entièrement murée.

c) Enfin Aurélien accrut encore la valeur défensive du mur, en abaissant le niveau du terrain. — On mit à nu, sur 2^{m},30 de hauteur, une partie des fondations construites en blocage avec insertion de nombreux blocs de péperin. Ces fondations sont nettement visibles sur le flanc Nord. On aurait pu croire que cette dénivellation n'était pas l'œuvre d'Aurélien, mais celle d'Honorius, qui, en 403, répara l'enceinte d'Aurélien. Mais une découverte, survenue en 1888[1], prouve que cette supposition n'est pas fondée ; on a trouvé, près de l'angle Nord-Est du Camp une maison, construite à l'époque de Dioclétien (fin du IIIe — début du IVe siècle), dont le sol est au même niveau que le pied de la fortification actuelle. — L'abaissement du sol, en avant de l'enceinte, ne peut donc être que l'œuvre d'Aurélien.

Ces deux dernières mesures, exhaussement du mur, abaissement du sol, ne s'appliquèrent certainement pas au mur occidental tourné vers la ville ; sur ce point, elles auraient été absolument inutiles. Toute vérification du fait est d'ailleurs

1. *Notiz. d. Scav.*, 1888, pp. 733 sqq.

[illegible] détruit en 312, lorsque Constantin [illegible] Prétoriens et démantela leur camp.



Fig. [illegible]. — Mur septentrional des Castra Prætoria, montrant l'exhaussement de la muraille et l'abaissement du terrain par Aurélien.

Aqueducs. — De la porte Tiburtina au saillant Sud-

Est, le tracé du mur a été déterminé, nous l'avons vu, par la présence d'une longue ligne d'aqueducs : triple aqueduc de la Marcia-Tepula-Julia, au Nord de la porte Prænestina, aqueduc de l'Aqua Claudia et de l'Anio Novus, au Sud.

Aurélien ferma les arches des aqueducs en construisant un mur de masque du côté de la campagne. La disposition de ce mur n'est pas uniforme.

a) De la porte Tiburtina à la première tour au Nord de la porte Prænestina (point où le triple aqueduc de la Marcia-Tepula-Julia se lie à l'enceinte), et, au Sud de la porte Prænestina, du



Fig. 6. — Aqueduc de la Claudia, entre la Porte Prænestina et le saillant Sud-Est. Vue intérieure à la suite de la construction de l'Enceinte d'Aurélien.

point où la muraille change de direction au saillant Sud-Est (*Fig.* 6), le mur extérieur est ininterrompu (épaisseur moyenne, 1m,30) ; les piliers, absolument invisibles du dehors, servent de contreforts et de pieds droits ; ils donnent à l'ensemble de la construction la solidité nécessaire[1].

b) De part et d'autre de la porte Prænestina, et dans les limites fixées ci-dessus, on a employé un autre système. Le

1. R. Lanciani, *I Comentarii di Frontino*, *loc. cit.*, pp. 302-303.

mur extérieur relie simplement les piliers entre eux; ces piliers constituent une partie de front et sont visibles du dehors; la saillie vers l'intérieur est, en moyenne, de 1^m,55 à 1^m,70.

La construction a été complétée par l'érection de tours quadrangulaires flanquant les courtines et la partie supérieure des aqueducs a été renforcée par l'adjonction d'un parapet crénelé, destiné à protéger les tireurs. Vue de l'extérieur avec son mur de masque, ses tours et sa ligne continue de courtines, cette fraction de l'enceinte présente le même aspect que les parties construites de toutes pièces, en 271, dont il sera question plus loin.

3° *L'Amphithéâtre Castrense.* — Les fenêtres des deux étages furent murées et les courtines vinrent se raccorder aux deux longs côtés de l'ellipse[1].

4° *Le Mausolée d'Hadrien.* — Ce monument, qui repose sur un soubassement carré (large de 90 mètres, haut de 31), présentait déjà, par sa masse, une grande force de résistance : Aurélien le rattacha par un double mur de courtine au pont Ælius et à la fortification de la rive gauche; il éleva 6 tours, dont 4 aux angles du soubassement carré et 2 en bordure du fleuve; enfin, il ménagea, sur les flancs du soubassement et sur les deux murs de raccordement, une ligne continue de propugnacula et de créneaux[2].

Il faut ajouter enfin que sur certains points, Aurélien, pour accroître la valeur défensive de l'enceinte, exhaussa artificiellement le sol, vers l'intérieur de la ville en y accumulant les déblais; l'exemple le plus caractéristique de ce procédé se trouve dans la région transtibérine entre la porte Septimiana et le fleuve, à l'emplacement des anciennes Cellæ Vinariæ, dont il a été question plus haut : sur ce point, la banquette artificielle qui sert de support au mur d'enceinte est haute de 1^m,62[3]. La communication entre les deux niveaux, extérieur et intérieur, fut assurée par un escalier de travertin (largeur des

1. Le même procédé a été employé en Gaule pour les amphithéâtres de Trèves (F. HETTNER, *Korresp. Blatt*, 1892. pp. 40-50), de Périgueux et de Tours (H. SCHUERMANS, *Remparts d'Arlon et de Tongres*, 1888. *loc. cit.*, pp. 40-41, 66).

2. *Descriptio Murorum*, du temps d'Honorius (pour le nombre des tours, des meurtrières et des créneaux); — PROCOP., *Guerr. Goth.*, I, 22; — M. BORGATTI, *Castel Sant'Angelo*, Rome, 1889; — *Notiz. d. Scav.*, 1892, pp. 411-428; — R. LANCIANI, *Bull. Archeol. Com.*, 1893, pp. 14, 26; — A. DE ROCHAS, *les Tombeaux-Forteresses* (*Bulletin Statist. de l'Isère*, IIIe sér., t. II, 1871, p. 458).

3. *Notiz. d. Scav.*, 1880, pp. 128-129, 141, tav. IV; — R. LANCIANI, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, p. 110.

marches, 1^m,94, hauteur, 0^m,20), placé à l'intérieur de l'avant-dernière tour de l'enceinte vers le Tibre [1].

II. **La fortification construite en 271.** — Dans les intervalles compris entre les monuments conservés, le mur a été construit de toutes pièces, sous Aurélien et Probus. Le type, comme nous le verrons plus loin, n'est pas uniforme ; il varie selon la configuration du terrain.

Les fondations. — Les fondations sont en général cachées, le sol s'étant considérablement exhaussé depuis l'époque d'Aurélien. Déjà, au temps d'Honorius, l'amas des décombres était tel qu'il diminuait beaucoup la valeur défensive du mur. Néanmoins, ces fondations ont été dégagées sur plusieurs points, où, en raison de divers travaux, la base des murs a été mise à nu, notamment :

a) Entre les substructions des Acilii et le rentrant, situé au Nord-Est de la Trinité des Monts, sous la terrasse de la villa Médicis ;

b) Entre la deuxième et la troisième tours, au Sud-Ouest de la porte Pinciana ;

c) Entre la porte Pinciana et les Castra Prætoria (nivellement du Corso d'Italia) ;

d) Entre les portes Tiburtina et Prænestina (via delle Mura). — Sur ce point l'abaissement du sol est l'œuvre d'Honorius : le seuil de la poterne, située entre les sixième et septième tours, au Sud de la porte Tiburtina, se trouve aujourd'hui à 3 mètres au-dessus de la via delle Mura [2].

e) Entre le saillant, situé au Sud-Est de la porte Prænestina et la porte San Giovanni (travaux de nivellement, exécutés en 1889, via delle Mura) [3].

f) Entre les portes Metrovia et Appia.

Ces fondations se composent de blocs de pépérin superposés, sans revêtement.

La fortification. — L'ensemble de la fortification est construit en blocage à revêtement de briques. Les brèches, pratiquées à diverses époques dans les parties originales de l'enceinte (percement d'une poterne, via Piemonte, entre les portes Pin-

1. *Notiz. d. Scav.*, 1880, p. 141, tav. IV, n° 12.
2. Cf. R. Lanciani, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, p. 111.
3. *Bull. Archeol. Com.*, 1896, p. 289 ; 1897, p. 57.

... et Salaria ; percement du Viale del Campo Santo, au ... la porte Tiburtina, en 1884[1] ; percement de la porte ... Giovanni, en 1574) ont montré la constitution interne du ... blocage, coulé dans de grandes caisses dont les traces ... encore visibles sous le revêtement de briques, contient sur- ... des morceaux de tuf, de forme irrégulière, des briques ... et parfois aussi des fragments architecturaux ou sculp- ... de petites dimensions. C'est ainsi qu'une partie du mur, ... l'Amphithéâtre Castrense et la porte San Giovanni, ... en 1893[2], contenait un fragment d'antéfixe en terre ... haut de 0^m,10 et orné de deux génies en relief.

... briques sont triangulaires ; les angles ont été générale- ... brisés avant la mise en place. Le travail est régulier, ... caractéristique de l'époque ; il marque bien la transition ... le temps des Sévères, où l'appareil est plus soigné et où ... joints sont plus minces et le siècle de Dioclétien, qui em- ... des briques irrégulières et exagère l'épaisseur des joints. ... briques, que j'ai mesurées dans diverses parties de l'en- ... qui appartiennent sans conteste à la construction pri- ... ont les dimensions suivantes :

EMPLACEMENTS	ÉPAISSEUR des BRIQUES	ÉPAISSEUR des JOINTS
5e Tour, à l'Est de la Porte Pinciana (Tour B). Rez-de-chaussée et premier étage (intérieur)	0,033 - 0,035	0,025 - 0,028
Première courtine à l'Ouest de la Porte Pinciana	0,031	0,028
Courtine entre les 6e et 7e tours à l'Ouest de la Porte Salaria	0,030 - 0,031	0,027
Courtine entre les 9e et 10e tours à l'Ouest de l'Amphithéâtre Castrense	0,029 - 0,032	0,026 - 0,028

1. *Notiz. d. Scav.*, 1884, p. 392 ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1886, 309, 347, 418 ; 1889. 17 sqq. ; 1892, 104-105.
... *cheol. Com.*, 1893, p. 144 ; 1894, p. 372 ; — Cf. Bartoli, *Memorie*, 93 : 682, *circa il dicembre, cadde un tratto delle Mura fra S. Gio-*

Le rapport entre les épaisseurs des briques et des joints, est en moyenne de 8/7.

Les briques, employées dans la construction des grands édifices, provenaient généralement des fabriques impériales. Les seuls points de l'enceinte, où l'on ait retrouvé des briques datées, sont les suivants :

1° Entre les portes Latina et Appia, en 1870, briques avec le timbre *C. CVL.* (?) *DIA* (*dumeni?*) *SVL* (*picianum*) provenant des Figlinæ Sulpicianæ (époque d'Hadrien)[1].

2° En démolissant (1889), une portion de courtine, à l'Ouest de la Pyramide de Cestius, briques avec les timbres[2].

a) OF. SOF DOM. DECEMB.[3]
b) SERVIANO III COS.
EX. FIG. VIL. AUG. SULPIC.[4]
c) C. NA. E✝, palmette.

La première porte le nom de *Domitia Lucilla Minor*[5] (époque d'Antonin ou de Marc Aurèle) ; la seconde est datée de 134 après Jésus-Christ ; la date de la troisième ne peut être déterminée.

3° De la brèche ouverte en 1892 pour le passage de la via Montebello[6] (entre la porte Pia et les Castra Prætoria), proviennent les briques suivantes :

a) PAET. ET. APR. COS.
EX. P. IVL. EVT. SAL.[7]

= *Pætino et Aproniano Consulibus*, *ex prædis Juli Eutacti Salarese*, de 123 après Jésus-Christ.

vanni et Porta Latina, lungo circa 20 m., nel quale si vidde murata una statua... di un Esculapio, ovvero Giove. Si vidde que vi era una tigre d'alabastro... Vi se conoscevano altri frammenti di belle cose. » — Cf. aussi quelques fragments d'inscriptions, trouvés à l'intérieur du mur, lors des travaux d'élargissement de la porte San Paolo (anc. Ostiensis) (*Bull. Archeol. Com.*, 1888, p. 389).

1. *C. I. L.*, XV, 585.
2. *Notiz. degl. Scav.*, 1889, p. 17. — Cf. Ch. Huelsen, II° *Jahresber. über die Top. Rom.*, *Röm. Mitth.*, VI, 1891, p. 297.
3. *C. I. L.*, XV, 1788a.
4. *Id.*, 562, 1315c.
5. *Id.*, p. 46.
6. *Bull. Archeol. Com.*, 1892, pp. 42, 62, 88, 105.
7. *C. I. L.*, XV, 324-325, 487.

b) SAL. EX. PRÆ. TREB.

= *Salarese ex prædiis Trebiciæ* (*Tertullæ*). Ces briques proviennent des fabriques de Trebicia Tertulla, situées comme celles de Julius Eutactus, hors de la porte Salaria. Epoque : règne d'Hadrien.

En résumé, les briques datées, découvertes dans l'enceinte d'Aurélien, ont toutes été trouvées par séries : briques des figlinæ Sulpicianæ, entre les portes Latina et Appia ; briques des figlinæ Domitiæ Lucillæ, près de la Pyramide de Cestius : briques des figlinæ de Julius Eutactus et de Trebicia Tertulla, entre la porte Pia et les Castra Prætoria. Toutes ces briques, sans exception, appartiennent au IIe siècle. Deux exemplaires sont datés avec précision du double consulat de Pætinus et Apronianus en 123 et du IIIe consulat de Servianus en 134.

Ces briques du IIe siècle proviennent d'édifices antérieurs, qui étaient situés sur la ligne de l'enceinte et qui ont dû être démolis en 271. Le fait est certain pour les briques trouvées à la brèche de la via Montebello. Il y avait là (voir plus haut, p. 244), une maison de l'époque d'Hadrien, dont une partie a été conservée à l'intérieur de la muraille. Les briques de la maison portent les mêmes timbres (3° : *a* et *b*) que les briques du mur.

Néanmoins, ces briques datées, antérieures au règne d'Aurélien, ne constituent qu'une exception. L'ensemble des briques de l'enceinte ne porte aucun timbre. Si toutes provenaient d'édifices antérieurs, les briques timbrées seraient nécessairement beaucoup plus nombreuses. Aurélien, quand l'occasion s'en présentait, a utilisé d'anciennes briques, mais la masse a été fabriquée à mesure des besoins. Les briques neuves n'ont pas reçu d'empreinte spéciale.

L'enceinte d'Aurélien, en laissant de côté les parties construites ou entièrement remaniées à une époque postérieure (mur du Transtévère, mur en retour le long du Tibre, au Sud de l'Emporium), comprend trois types distincts.

1° Le type à galerie et plate-forme supérieure ;

2° Le type mur de soutènement ;

3° Le mur de quai de la rive gauche, du ponte Sisto actuel à la hauteur de la porte Flaminia et le mur de quai du Transtévère.

Le type à galerie et plate-forme supérieure est le plus général. On le rencontre :

a) Du Tibre au rebord occidental du Pincio, sur 505 mètres.

b) De la sixième tour à l'Ouest de la porte Pinciana aux Castra Prætoria, sur 1^{km},160.

c) Des Castra Prætoria (flanc Sud) à la porte Tiburtina, sur 820 mètres.

d) De l'Amphithéâtre Castrense à la porte Asinaria, sur 480 mètres.

e) De la Domus Lateranorum au Tibre, sur 4^{km},500.

Soit, au total, 7 kilomètres, sur les 16 kilomètres d'enceinte de la rive droite.

Ce type n'est pas également bien conservé partout. L'enceinte a subi de nombreux remaniements : du Tibre au Pincio, sous Boniface IX (1389-1404), Nicolas V (1451), Alexandre VII (1662), Benoît XIV (1750) ; de la septième à la dixième tours, à l'Est de la porte Pinciana, sous Jules III (1549-1555). De la porte Salaria à la porte Nomentana, le mur a été abattu par les Goths en 546, réédifié par Bélisaire, modifié sous Pie IV (1564), lors de l'ouverture de la porta Pia, et refait en partie, à la suite du bombardement de 1870. Entre les Castra Prætoria et la porte Tiburtina, l'enceinte a été réparée par Bélisaire, Nicolas V (1451), Jules II (1503-1513) et Grégoire XIII (1572-1585). Entre l'Amphithéâtre Castrense et la porte Asinaria, les remaniements sont rares; la quatrième tour à l'Ouest de l'amphithéâtre a été refaite au XVe siècle, la cinquième au XVIIe, la sixième aux Xe, XIIe, XVe et XVIe siècles et une partie de la courtine suivante sous Jules III (1549-1555). Au contraire de la Domus Lateranorum au Tibre, les réfections sont fort nombreuses; les principales remontent à Bélisaire, Nicolas V (1447-1455), Pie II (1458-1464), Alexandre VI (1492-1503), Paul III (1534-1550), qui fit abattre une partie de l'enceinte, à l'Est de la porte Ostiensis, et la remplaça par le bastion de Sangallo, Innocent X (en 1645), Alexandre VII (en 1668), Clément XI (en 1717) et Pie IX.

Les parties les mieux conservées sont celles qui s'étendent :

1° De la porte Pinciana à la porte Salaria ;

2° De la première tour à l'Ouest de l'Amphithéâtre Castrense à la porte San Giovanni.

Ce sont ces deux secteurs, surtout le premier, qu'il convient d'étudier particulièrement.

1° La zone fortifiée.

La largeur de la bande de terrain, qui dut être expropriée pour la construction de la nouvelle enceinte, peut être évaluée à environ 19 mètres : 3m,85-4 mètres pour l'épaisseur du mur, 5 mètres et 10 mètres pour les deux chemins de ronde à l'intérieur et à l'extérieur de la ville : soit au total 358.000 mètres carrés. La dépense d'expropriation, qu'on ne peut évaluer même très approximativement, calculée d'après un minimum de 20 francs le mètre carré, aurait été supérieure à 7 millions de francs[1]. L'importance de ce chiffre montre bien quel intérêt il y avait pour le Trésor à utiliser, dans la plus large mesure possible, les monuments antérieurs et à choisir pour le tracé de l'enceinte, des terrains appartenant, soit au domaine public, soit au domaine privé des empereurs.

Le chemin de ronde situé vers l'intérieur de la ville, primitivement destiné à relier les diverses parties de l'enceinte, est actuellement intercepté, presque partout, par une série de propriétés privées.

Le chemin de ronde externe (via actuelle delle Mura, sur la rive gauche) occupait l'emplacement le plus souvent réservé au fossé dans les fortifications anciennes. A Rome, il est certain que l'enceinte construite par Aurélien en 271, n'avait pas de fossé. Un fait est caractéristique à cet égard. En 312, lorsque Constantin marcha sur Rome, Maxence mit la ville en état de défense. Entre autres mesures, il fit creuser un fossé en avant des murs ; ce travail resta inachevé après la défaite et la mort de Maxence au pont Milvius[2]. Honorius, quand

1. Ces chiffres sont ceux de R. Lanciani, *le Mura di Aureliano e di Probo*, *loc. cit.*, pp. 88-90 ; — Id., *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, p. 68. — Quant au prix des matériaux, R. Lanciani (*le Mura di Aureliano* (*loc. cit.*, p. 90)), — à raison de 843 mètres cubes par tour et 1.883 par courtine — l'évalue à environ 26 millions de francs, prix auquel il faudrait ajouter celui de la main-d'œuvre. — Il est indispensable de faire remarquer que toutes ces évaluations sont nécessairement fort approximatives.

2. Chronog. Ann. 354, p. 148 : *Fossatum aperuit, sed non perfecit.*

H. Schuermans, *Remparts Romains d'Arlon et de Tongres* (IVe article, *Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie de Belgique*, XXIX, 1890, 7-92 ; — Cf. *Jahrbuch des Kaiserl. Deutsch. Archäol. Instituts*, XI, 1896, 08-110), admet l'existence de trois enceintes de Rome : *a*) L'enceinte d'Au-

il répara le mur d'Aurélien, en 403, ne creusa pas de fossé : les inscriptions des portes Tiburtina, Prænestina et Portuensis, qui parlent de la restauration des tours, des murs et des portes, ne mentionnent aucun ouvrage de ce genre.

Le premier fossé, qui ait été creusé sur tout le périmètre de l'enceinte, fut l'œuvre de Bélisaire, en 536 : Τάφρον ἀμφὶ τὸ τεῖχος βαθεῖαν τε καὶ λόγου ἀξίαν πόλλου ὤρυσσε[1]. Ce fossé, qui joua un rôle important lors du siège de la ville par Vitigès, notamment à la porte Salaria, fut comblé par la suite. Aujourd'hui il n'en reste plus de traces.

2° Le mur d'enceinte.

A. — **Type à galerie et plate-forme supérieure**[2]. — *Le Socle*. — La partie inférieure de la courtine est constituée, dans le type à

rélien, longue de 50 milles, comme le dit le texte de Vopiscus, aujourd'hui disparue ; — *b*) L'enceinte d'Honorius, qui est l'enceinte actuelle ; — *c*) Une troisième enceinte, construite par Dioclétien, dont le périmètre coïncidait à peu près avec celui de l'enceinte d'Honorius. — A cette enceinte de Dioclétien, H. Schuermans attribue quelques restes de murailles, de basse époque, en particulier :

1° Un fragment de muraille, que l'auteur dit avoir été « trouvé au-delà des remparts d'Honorius » (A. Nibby, *Memor. di Antichita e B. Arti*, III, p. 456 ; — Cf. *Ann. Inst.*, 1851, p. 77). — Il y a là une confusion, car la découverte en question se rapporte, non à un mur situé en dehors de l'enceinte d'Honorius, mais au tombeau de Q. Haterius, qui est précisément encastré dans l'enceinte ;

2° Deux murs, construits avec des débris de monuments antérieurs et contenant, notamment, un grand nombre d'inscriptions relatives aux soldats des Cohortes Prétoriennes (*C. I. L.*, VI, 2385 sqq. ; 2797-2860), découverts sur l'Esquilin dans le quadrilatère formé par les rues Princ. Umberto, Princ. Amadeo, Rattazzi et Alf. Capellini (Voir le plan, dans Henzen, *Bull. Archeol. Com.*, 1874, tav. V et VI ; — R. Lanciani, *Forma Urbis Romæ*, f. 24). — La situation et la disposition de ces deux murs prouvent, sans aucun doute possible, qu'ils n'ont jamais fait partie d'une enceinte fortifiée ;

3° Un mur, contre lequel étaient adossés un certain nombre de piédestaux relatifs aux Equites Singulares, trouvé Via Tasso, sur l'Esquilin (R. Lanciani, *Bull. Archeol. Com.*, 1885, pp. 137-156). — Il s'agit de la caserne des Equites Singulares, et nullement d'un mur d'enceinte.

Par conséquent aucune des trois découvertes, sur lesquelles s'appuie H. Schuermans, pour supposer l'existence d'une enceinte de Dioclétien, indépendante à la fois de l'enceinte d'Aurélien et de celle d'Honorius, ne peut être alléguée en faveur de cette opinion. Il est impossible de s'y rallier.

1. Procop., *Guerr. Goth.*, I, 14.

2. Voir Planche II, plan et coupes de la courtine.

galerie, par un socle massif, bâti en blocage à revêtement de briques. L'épaisseur de ce socle est de 3^{m},85 à 4 mètres. Ce chiffre n'a pas été arbitrairement choisi. « On doit donner au mur, écrit *Philon*[1] de Byzance, au moins 10 coudées (= 4^{m},436) d'épaisseur. — Cf. l'auteur des *Stratégiques*[2] (époque de Justinien) : « Il faut que les remparts aient au moins cinq coudées d'épaisseur (= 2^{m}, 218), afin qu'ils ne soient pas ébranlés par le choc des béliers et des pierres lancées par les lithoboles... » L'épaisseur, donnée au socle de la courtine, à Rome, correspond à peu près au chiffre de *Philon*.

La hauteur du socle, au-dessus du terrain intérieur, est généralement de 3^{m},95. Quant à la hauteur, au-dessus du terrain extérieur, deux cas se présentent :

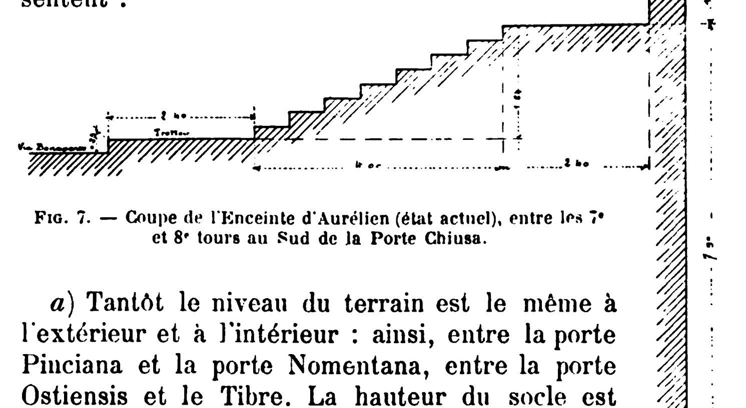


Fig. 7. — Coupe de l'Enceinte d'Aurélien (état actuel), entre les 7e et 8e tours au Sud de la Porte Chiusa.

a) Tantôt le niveau du terrain est le même à l'extérieur et à l'intérieur : ainsi, entre la porte Pinciana et la porte Nomentana, entre la porte Ostiensis et le Tibre. La hauteur du socle est alors la même sur les deux flancs de la muraille.

b) Tantôt le niveau extérieur est considérablement plus bas que le niveau intérieur; ce qui s'explique, au moins en partie, par l'établissement d'une banquette artificielle, au pied du mur, vers l'intérieur de la ville; ainsi, de la porte Nomentana aux Castra Prætoria (différence de niveau, 3^{m},20 à la brèche de la via Montebello), des Castra Prætoria à la porte Tiburtina (différence de niveau, 4^{m},08 entre les septième et huitième tours au

1. Traduction de Rochas et Ch. Graux (*Rev. de Philolog.*, III, 1879, pp. 109-1), III, 1.
2. Trad. de Rochas, XII, 1 (*Principes de la fortification antique*, p. 54).

Sud de la porte Chiusa : *Fig.*7), de l'Amphithéâtre Castrense à la porte Asinaria (différence de niveau, 4m,77, troisième courtine à l'Ouest de l'Amphithéâtre Castrense : *Fig.* 8), de la Domus Lateranorum à la porte Ostiensis. — Dans ce cas, la hauteur du mur est beaucoup plus considérable vers l'extérieur. L'escalade devient alors plus difficile, et, en outre, la force défensive du mur se trouve augmentée de toute l'épaisseur du terrain situé en arrière : « Il n'y a rien, écrit *Vitruve*[1], qui rende les remparts si solides que, lorsque les murs des courtines et des tours sont soutenus par une couche de terre ; car alors, ni les béliers, ni les mines, ni les lithoboles ne peuvent les ébranler. »

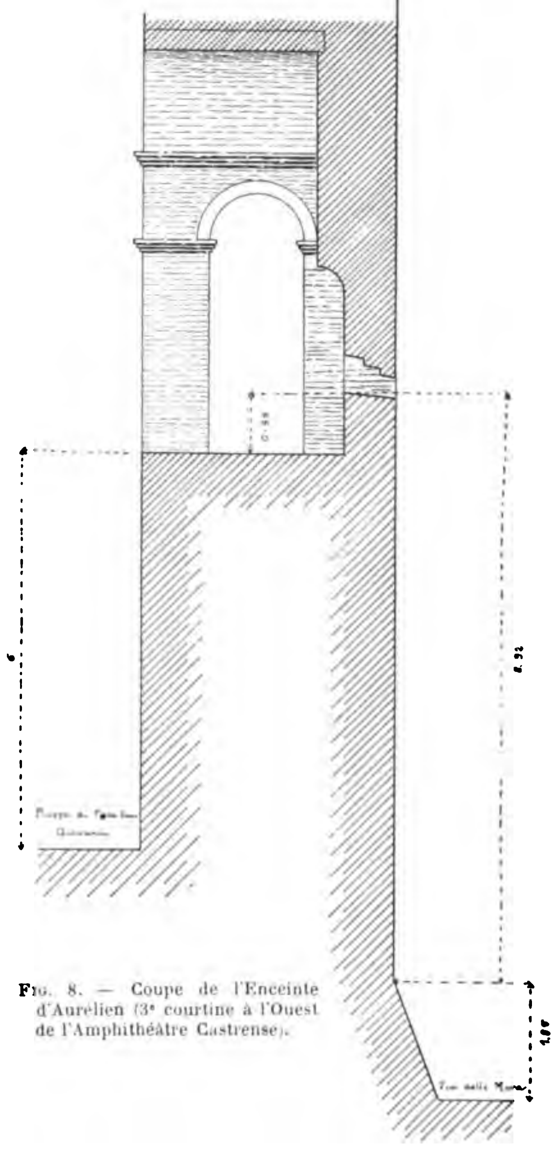


Fig. 8. — Coupe de l'Enceinte d'Aurélien (3e courtine à l'Ouest de l'Amphithéâtre Castrense).

Ce socle joue dans la défense un rôle purement passif : il est destiné à amortir les coups du bélier ou des lithoboles

1. *De Architect.*, I, 5, 11.

et à protéger la partie supérieure du mur. Il n'est percé d'aucune ouverture : tout évidement de la paroi affaiblirait sa force de résistance. — Cette partie de la muraille est généralement la mieux conservée. On la retrouve sans interruption, du Tibre au Pincio, de la porte Pinciana aux Castra Prætoria, des Castra Prætoria à la porte Tiburtina, de l'Amphithéâtre Cas-



Fig. 9. — Courtine de l'Enceinte d'Aurélien, vue de l'extérieur (1re courtine à l'Est de la Porte Salaria).

trense au Tibre. La plus longue brèche se trouve entre les portes Salaria et Nomentana (partie refaite à la suite des événements de 1870), sur une longueur de 265 mètres.

Partie médiane de la courtine. — Au-dessus du socle, tout en conservant la même épaisseur (3m,85 à 4 mètres), la fortification se dédouble et, pour ainsi dire, s'articule. Elle comprend deux

éléments : un mur extérieur percé de meurtrières ; une série de chambres s'ouvrant vers la ville et communiquant entre elles par un passage continu.

Vue du dehors, et abstraction faite des meurtrières dont il sera question plus loin, la partie médiane de la courtine présente le même aspect que le socle de base (*Fig.* 9). La construction (blocage revêtu de briques) est la même. L'épaisseur moyenne du mur extérieur est de $1^m,11$, soit moins de 1/3 de l'épaisseur totale.

Vers l'intérieur de la ville, l'enceinte présente une série de chambres voûtées en plein cintre, perpendiculaires au mur extérieur et séparées les unes des autres par des pieds droits (*Fig.* 10).



FIG. 10. — Courtine de l'Enceinte d'Aurélien, vue de l'intérieur.

Longueur des chambres (perpendiculairement à la muraille) .... $2^m,67$-$2^m,77$.

soit plus des 2/3 de l'épaisseur totale ;

Largeur des chambres (parallèlement à l'axe de l'enceinte) .... $3^m,12$-$3^m,25$.

Hauteur des chambres (du sol au sommet de la voûte) .... $6^m,40$-$6^m,60$.

Dimensions des pieds droits (perpendiculairement à l'axe de l'enceinte)................	1^{m} » - 1^{m},04.
Dimension des pieds droits (parallèlement à l'axe de l'enceinte)........................	1^{m}16, - 1^{m},21.

Dans les pieds droits, parallèlement au mur extérieur, est percé un passage, également voûté (*Fig.* 11), qui assure les communications entre les diverses chambres.

Largeur du passage........................	1^{m},42 - 1^{m},46.
Hauteur....................................	3^{m},925.



Fig. 11. — Courtine de l'Enceinte d'Aurélien : le chemin de ronde intérieur.

Enfin, dans le mur extérieur, au fond de chaque chambre, s'ouvre une meurtrière verticale, de forme rectangulaire.

Hauteur au-dessus du sol des chambres.......	0^{m},97 à 1^{m}.
Hauteur de la meurtrière....................	0^{m},56.

La largeur se rétrécit de l'intérieur vers l'extérieur.

Largeur à l'intérieur............................	0^{m},22.
Largeur à l'extérieur............................	0^{m},12.

La meurtrière (*Fig.* 12) est placée au milieu d'une niche demi-circulaire, large de 0m,85 au niveau du sol et munie d'une banquette, qui est destinée à servir de point d'appui au tireur.

Chaque courtine comprend 6 chambres et, par conséquent, 6 meurtrières ; la longueur des courtines entre les portes Pinciana et Salaria varie généralement entre 28m,50 et, 29m,50 (soit 97 à 100 pieds) ; le chiffre de 100 pieds est un chiffre maximum, qui n'est dépassé que dans les quatrième (32m,17), douzième (29m,88) et treizième (29m,65) courtines à l'Est de la porte Pinciana[1].



Fig. 12. — Courtine de l'Enceinte d'Aurélien : les meurtrières.

La plate-forme supérieure et le parapet crénelé. — Au-dessus des chambres s'étend une plate-forme découverte, qui fait communiquer entre elles les tours et les diverses parties des courtines. Cette plate-forme occupe la largeur totale du mur (3m,85-4 mètres). Elle était primitivement garnie vers l'extérieur d'un parapet crénelé[2]. — La hauteur totale du mur, jusqu'au niveau de la plate-forme supérieure, est de 10m,70, entre les portes Salaria et Pinciana, — partie où le niveau du

(*Voir notes* 1 et 2, *page* 284).

sol est le même à l'intérieur[3] et à l'extérieur ; cette hauteur de la muraille s'accroît nécessairement sur tous les points, où le sol extérieur se trouve à un niveau plus bas que le sol

1. Je donne ici les dimensions des courtines et des tours, pour tout ce secteur, d'après le relevé au 1/500 que j'en ai fait exécuter :

COURTINES ET TOURS	FRONT		TOURS	
			Flanc Occidental	Flanc Oriental
Porta Pinciana, largeur totale, y compris les deux tours rondes qui la flanquent.	23m,84			
Tour occidentale	(Diamètre : 6m)			
Tour orientale	(Diamètre : 7m25)			
Courtine	26,40			
Tour		7,56	3,50	3,60
Courtine	28,43			
Tour		7,72	3,50	3,55
Courtine	26,95			
Tour		7,50	3,50	3,55
Courtine	32,17			
Tour		7,59	3,40	3,50
Courtine	26,86			
Tour		7,70	3,45	3,59
Courtine	28,79			
Tour (B)		7,70	3,58	3,56
Courtine	19,22			
Tour		7,55	3,34	3,55
Courtine	28,75			
Tour (réduite à l'état d'éperon)		7,59	0,40	1 »
Courtine	29,37			
Tour		7,73	3,73	4,10
Courtine	28,59			
Tour		7,70	2,42	2,25
Courtine	28,79			
Tour (dans l'épaisseur de laquelle est ménagée la poterne moderne de la via Piemonte)...		7,70	4 »	4 »
Courtine	29,88			
Tour		7,50	3,52	3,54
Courtine	29,65			
Tour		7,52	3,50	3,50
Courtine	29,17			
Tour		7,55	3,50	3,50
Courtine	29,20			
Tour (A)		7,53	8,50	3,62
Courtine	28,90			
Tour		7,70	3,40	3,25
Courtine	29,50			
Tour		7,55	3,38	3,52
Courtine	29 »			
Tour		7,70	3,45	3,35
Courtine	27,13			
Tour		10,05	5,28	5,25
Courtine	16,60			
Tour		7,60	2,30	2,40
Courtine (partie remaniée jusqu'à la tour suivante, convertie en éperon)..	64,60			
Tour (= éperon)		7,90	»	1,24
Courtine (jusqu'à la Porte Salaria)	38,55			

2. Le crénelage primitif a partout disparu. Les parties de l'enceinte où il en subsiste quelques restes sont d'époque postérieure.

3. La hauteur du mur, selon les théoriciens de l'antiquité, devait être

intérieur. Première courtine à l'Est de la porte Salaria : 18^{m}, 75. — Brèche de la via Montebello : 14^{m},15 (en tenant compte du couronnement aujourd'hui disparu). — Huitième tour au Sud de la porte Chiusa : 13^{m},40. — Troisième courtine à l'Ouest de l'Amphithéâtre Castrense : 16^{m}, 52.

Cette disposition de la courtine avec sa galerie inférieure, sa plate-forme et son parapet crénelé n'est point isolée dans l'antiquité. Elle se trouve déjà recommandée dans le traité de *Philon* (IIe siècle av. J.-C.). « D'autres courtines, dit *Philon*[1], comme à Rhodes, sont formées d'une série de voûtes. Les chemins de ronde ont alors une largeur de sept coudées (= 3^{m},10); au dessous sont des corps de garde de sept κλίναι (70 coudées carrées = 30^{m}, 80 de superficie). Les pieds droits auront dix coudées (= 1^{m},40) en longueur et en largeur; les murs transversaux, la même longueur et trois coudées (= 1^{m},32) d'épaisseur. Ce mode de construction des murs est économique. D'ailleurs, les parties qui ont dix coudées d'épaisseur, n'ont rien à craindre des coups des lithoboles et, si les projectiles endommagent celles qui n'ont que trois coudées, on aura bientôt fait de réparer le corps de garde qui aura souffert. » — Cf. paragraphe VIII, 7, sur le mode de construction de ces φυλακτήρια.

Ce type de fortification, au jugement même des théoriciens de l'antiquité, présente un certain nombre d'avantages :

a) Les pieds droits des chambres voûtées servent de contreforts destinés à soutenir le mur extérieur et à amortir les oscillations dues au choc des projectiles, lancés par les lithoboles. On pouvait, grâce à cette disposition, diminuer l'épaisseur du mur extérieur et rendre la défense plus facile.

b) Les chambres ainsi ménagées dans l'épaisssur de la muraille servent d'abris à la garnison, de corps de garde (φυλακτήρια). Chacune d'elles possède sa défense autonome et, si l'une d'elles

déterminée par une double condition. (Cf. A. DE ROCHAS, *Principes de la fortification antique*, p. 12) :

a) Il faut qu'il ne puisse pas être escaladé, au moyen d'échelles portées à dos d'hommes. — « Les murailles, écrit PHILON de Byzance (trad. De Rochas et Ch. Graux, *loc. cit.*, III, 2) doivent avoir au moins 20 coudées (= 8^{m},86), pour être à l'abri de l'escalade ». Cf. l'auteur des *Stratégiques* (trad. DE ROCHAS, XII, 1) : « Il faut que les remparts aient au moins 20 coudées de hauteur, afin qu'on ne puisse pas facilement appliquer les échelles au mur et arriver sans danger, grâce à elles, dans l'intérieur de la place. »

b) En aucune de ses parties, il ne doit être dominé par le terrain extérieur. Cette double condition est partout réalisée dans l'enceinte de Rome.

1. Trad. DE ROCHAS et CH. GRAUX, III, 6-7.

vient à être endommagée, la défense des autres n'est pas compromise.

c) Grâce à la présence de ces chambres il devient possible de ménager un long couloir dans l'épaisseur du mur. A Rome, les chambres n'étant pas de plain-pied avec l'intérieur de la ville, — ce qui était le cas à Rhodes, par exemple, — mais étant supportées par un socle massif haut de 3^{m},95, il était nécessaire d'établir une communication directe entre elles. — Les défenseurs de chaque chambre peuvent se porter mutuellement secours.

Les troupes, qui se rendent d'une partie de l'enceinte à l'autre, peuvent ainsi défiler, à l'abri des projectiles ennemis. « Le passage doit être assez large, dit *Vitruve*[1], pour que 2 hommes armés, venant à la rencontre l'un de l'autre, puissent passer aisément et sans s'incommoder. » Ce principe est respecté à Rome, où la largeur du passage est de 1^{m},42 à 1^{m},46.

d) Enfin, au jugement de Philon[2], ce mode de construction est économique. Il permet de réduire le travail, sans rien sacrifier de la solidité totale.

Ces derniers avantages, surtout le dernier, expliquent pourquoi nous trouvons cette disposition employée dans l'antiquité, surtout pour les enceintes d'un périmètre considérable. Il est intéressant, à ce point de vue, de rapprocher les mesures de quelques enceintes antiques, de la théorie donnée par *Philon* et de l'enceinte d'Aurélien.

Carthage. — L'enceinte punique de Carthage[3] est décrite par *Appien*[4]. « Vers le Sud, il y avait une triple enceinte : chacune d'elle avait 30 coudées (=13^{m},30) de haut, sans compter les créneaux et les tours, et 30 pieds (= 8^{m},70) de large. Les murs étaient creux et comprenaient deux étages de chambres; dans les chambres de l'étage inférieur se trouvaient les éléphants au nombre de 300 et les magasins contenant le fourrage. Au dessus étaient 4.000 chevaux, avec les magasins à fourrage et 24.000 soldats. » — La largeur totale du mur étant de 30 pieds = (8^{m},70), et le mur extérieur devant compter, selon

1. *De Architect.*, I, 5, 6.
2. *Loc. cit.*, III, 7.
3. Ch. Graux, *Note sur les fortifications de Carthage à l'époque de la III*e *Guerre punique* (*Bibliothèque de l'Ecol. des Hautes Etudes*, fasc. 35, pp. 192-193).
4. *Puniq.*, 95.

les prescriptions de Philon, pour 1m,32 environ, il reste pour les chambres du rez-de-chaussée une largeur de 7m,38, supérieure de plus du double aux dimensions des chambres du mur d'Aurélien.

Lépréon (*Grèce*). — Cette enceinte, construite au IVe siècle avant Jésus-Christ, se compose de deux murs épais de 0m,60 et distants de 3m,60. L'intérieur est divisé en une série de petites chambres par des murs transversaux de 0m,60 d'épaisseur, distants de 3m,10. Ces chambres servaient d'abri à la garnison[1].

Cilurnum (*Grande-Bretagne*). — Certaines parties du mur d'Hadrien, construit entre le golfe de Solway et l'embouchure de la Tyne, presentent une disposition analogue à celle du mur d'Aurélien, notamment aux environs de Cilurnum (Chesters), la sixième station de la ligne fortifiée. La muraille se compose d'un mur extérieur, tourné face au Nord, le long duquel sont ménagées vers le Sud, une série de chambres communiquant entre elles par un long passage voûté[2].

Antioche[3]. — Les murailles d'Antioche, rasées par le roi de Perse Chosroës, ont été relevées par Justinien. Le travail fut rapidement exécuté. Cette rapidité d'exécution et aussi la grandeur de la ville à couvrir (périmètre de l'enceinte : 10 kilomètres) rappellent assez la construction de l'enceinte d'Aurélien; le type adopté est assez semblable à celui qui a été généralement employé à Rome, mais il est moins perfectionné. — La courtine a une épaisseur moyenne de 1m,60 à 1m,80 : elle est renforcée en arrière par une ligne de contreforts, distants de 3m,50 à 4 mètres, épais de 1 mètre, reliés les uns aux autres par des voûtes en plein cintre. Mais la saillie de ces pieds droits ne dépasse pas 0m,85 à 0m,95 si bien que les chambres n'existent pas à proprement parler. De même il n'y a pas de passage intérieur. La fortification d'Antioche, dont le plan a été déterminé par les mêmes considérations : remplacement d'un mur massif par un mur de masque appuyé en arrière sur une série de contreforts, économie de dépense et rapidité du

1. Cf. A. de Rochas, *Principes de la fortification antique*, pp. 78-79.
2. J. C. Bruce, *The Roman Wall, an historical and topographical description of the Mural Barrier of the North of England*, Londres, 1851, pp. 144 sqq.; — J. Clayton, *Archæolog. Journ.*, XIX, 1862, p. 359; — *C.I.L.*, VII, p. 117.
3. G. Rey, *Etude sur les monuments de l'Architecture militaire des Croisés en Syrie*, Paris, 1871, p. 92, fig. 50-51.

travail, est donc beaucoup moins compliquée et, au point de vue de la défense, beaucoup moins forte que l'enceinte d'Aurélien à Rome.

Ammædera (Haïdra, Tunisie). — Ce même plan se retrouve, simplifié, comme à Antioche, dans un certain nombre de forteresses byzantines, construites en Afrique par le gouverneur Solomon (VI[e] siècle), notamment à Ammædera[1]. Ici comme à Antioche, le mur de courtine s'appuie sur une ligne de contreforts carrés. Vers l'extérieur, le mur est percé de meurtrières. Au dessus s'étendait le chemin de ronde, garni d'un parapet crénelé, qui a presque entièrement disparu.

En comparant les dimensions des divers éléments qui composent l'enceinte de Rome avec les chiffres donnés par *Philon*, on voit :

1° Que l'épaisseur du mur extérieur est sensiblement la même (*Philon*[2], 1^{m},32; Rome, 1^{m},11);

2° Que les chambres, ménagées dans l'enceinte d'Aurélien sont plus petites que celles de *Philon* (dimensions dans *Philon*, 4^{m},40 × 4^{m},40 = 19^{mq},360; à Rome, 3^{m},15 × 2^{m},70 = 8^{mq},505). La différence est de plus de moitié;

3° Que la largeur de la galerie supérieure à Rome est supérieure de près de 1/4, au chiffre de *Philon* (*Philon*, 3^{m},09; Rome, 3^{m},85-4 mètres);

4° Que les dimensions des pieds droits, qui séparent les chambres, sont fort différentes (*Philon*[3] : 4^{m},40 × 4^{m},40; Rome, 1^{m} × 1^{m},16). Dans le système de *Philon*, les dimensions des pieds-droits et des chambres sont les mêmes; par suite, il y a dans la muraille, alternance régulière et complète de creux et de pleins. A Rome, au contraire, la masse du pied-droit ne représente que 2/5 de la superficie des chambres.

L'enceinte de Rome est donc beaucoup moins massive et beaucoup plus articulée que celle de *Philon*. — La diminution de l'épaisseur des pieds-droits permet de multiplier le nombre des chambres et, par suite, celui des meurtrières dans une proportion de 20 0/0; dans le système de *Philon*, le front susceptible de recevoir des meurtrières, est de 50 0/0; dans l'enceinte d'Aurélien, la proportion se trouve portée à 70 0/0. La largeur de la plate-forme supérieure permet de communi-

1. Ch. Diehl, *l'Afrique Byzantine*, Paris, 1896, pp. 195-200.
2 *Loc. cit.*, III, 6.
3. *Loc. cit.*, III, 6-7.

quer plus facilement entre les courtines et les tours. Enfin, il y a à Rome une innovation importante : c'est le chemin de ronde, ménagé dans l'épaisseur du mur dont il n'est question ni dans *Philon*, ni dans aucune des enceintes similaires, sauf à Cilurnum.

Les tours[1]. — Les tours de l'enceinte d'Aurélien sont toutes quadrangulaires; les tours rondes qui flanquent actuellement quelques-unes des portes (portes Pinciana, Asinaria, Appia, Ostiensis) sont de construction postérieure[2].



Fig. 13. — Tour de l'Enceinte d'Aurélien (4e à l'Est de la via Piemonte), vue de l'extérieur.

Dans le secteur porte Pinciana, — porte Salaria, deux tours de l'enceinte originale sont particulièrement bien conservées : la quatrième tour à l'Est de la poterne de la via Piemonte (*Fig.* 13),

1. Voir Planche III, plan et coupes de la tour.
2. Le chiffre total des tours, donné par la *Descriptio Murorum* du temps d'Honorius, est de 383 tours (cf. Bened., 381 tours ; — *Mirabil.*, 361 ; — Pogg., *De Variet. Fortun.*, IV, p. 23 : 379).

[illegible] seul est moderne, la septième tour à l'Est de la porte [illegible]ciana (*Fig.* 14), où le couronnement n'existe plus. — Nous [illegible] fait entièrement dresser le plan de ces deux tours : c'est à [illegible] que sont empruntées les mesures qui suivent. Pour simpli[illegible] nous désignerons par la lettre A, la quatrième tour à l'Est de la via Piemonte, et par la lettre B, la septième tour à l'Est de la porte Pinciana.



FIG. 14. — Tour de l'Enceinte d'Aurélien (7ᵉ à l'Est de la Porte Pinciana), vue de l'intérieur.

Les tours, comme les courtines, reposent sur un socle massif, construit en blocage à revêtement de briques. — La largeur moyenne de la tour, à la base, est de 26 pieds (A : 7^m,53 ; B : 7^m,70). La saillie en avant de l'enceinte est généralement de 12 pieds (A : 3^m,07 ; B : 3^m,57). La hauteur du socle de base, mesurée du niveau extérieur au sol du rez-de-chaussée de la tour varie de 4 mètres (B), à [illegible],81 (A).

[illegible] tour proprement dite comprend un rez-de-chaussée et un [illegible]er étage :

[illegible] *Rez-de-chaussée.* — Le rez-de-chaussée se compose [illegible] pièce voûtée, rectangulaire, qui mesure de 3^m,80 (A) à

3^{m},83 (B), parallèlement au front de la tour, et de 2^{m},18 (B) à 2^{m},23 (A), perpendiculairement. On accède à cette pièce par le chemin de ronde interne des courtines, qui se poursuit sans interruption au travers de la tour. Dans la tour B, le passage est rectiligne ; dans la tour A, il se replie à angle droit (voir les coupes, Planche III).

La pièce du rez-de-chaussée présente 4 ouvertures : 2 vers la ville (hauteur, 1^{m},93 ; largeur, 1^{m},94 (B), 1^{m},10-1^{m},27 (A) ; hauteur au-dessus du sol, 1^{m},15) qui n'ont d'autre objet que d'éclairer la salle, 2 meurtrières, tournées vers la campagne et percées, l'une sur le front de la tour, l'autre sur le flanc gauche. Largeur : à l'intérieur, 0^{m},90 (B), 0^{m},95 (A) ; à l'extérieur, 0^{m},16 (B), 0^{m},40 (A). La première de ces deux meurtrières s'ouvre au fond d'une niche, haute de 2^{m},60, large de 1^{m},90 (A) à 1^{m},95 (B) et profonde de 1^{m},30 (A) à 1^{m},37 (B).

Un escalier, large de 0^{m},90 (B), 0^{m},92 (A), mène du rez-de-chaussée au premier étage. Il se replie deux fois à angle droit ; à chaque angle, se trouve une meurtrière dont les dimensions sont analogues à celles de la meurtrière latérale du rez-de-chaussée.

b) *Premier étage*. — Le premier étage ne comprend qu'une seule pièce (dimensions : parallèlement au front de la tour 5^{m},64 (A), 5^{m},72 (B) ; perpendiculairement, 5^{m},05 (B), 5^{m},13 (A). Epaisseur des murs : 0^{m},97 (A), 0^{m},99 (B). — La hauteur, du sol à la naissance des arcs, qui soutenaient le plafond, est de 3^{m},60 (A), 3^{m},81 (B) ; du sol au sommet des arcs, de 4^{m},61 (A), 4^{m},88 (B).

La pièce contient 7 ouvertures : latéralement, deux passages (hauts de 2^{m},76, larges de 1^{m},28 (A) à 1^{m},36 (B), d'où l'on descend par un escalier de trois marches à la plate-forme supérieure des courtines, et deux meurtrières, une sur chacun des flancs, hautes de 1^{m},65, larges de 0^{m},93 (A) à 0^{m},98 (B) et situées à 1^{m},12 au-dessus du sol de la pièce ; sur le front, trois meurtrières de mêmes dimensions ; vers la ville, deux ouvertures, hautes de 1^{m},60, larges de 0^{m}, 95 (A) à 0^{m}99 (B) et distantes de 1^{m},05 (A), 1^{m},56 (B).

Le plafond, qui existe encore dans la tour A, est plat. La toiture antique — aujourd'hui remplacée par un toit moderne — était soutenue par une série de corbeaux en travertin, visibles du dehors.

29

oi
P
av
e
fi
d
d

B. — **Type-Mur de soutènement.** — Ce type de fortification se rencontre sur 700 mètres, entre le point où se terminent les



Fig. 15. — L'Enceinte d'Aurélien, en bordure de la Villa Médicis.

lesquelles nous devons nous renfermer ici ; il suffira donc de préciser quelques points, en prenant pour base le secteur de l'enceinte le mieux conservé, celui qui s'étend de la porte Pinciana à la porte Salaria.

La *Descriptio Murorum* donne, pour cette partie de l'enceinte, les chiffres suivants :

A Porta Pinciana clausa cum ipsa porta usque ad portam Salariam : Turres XXII. — Propugnacula CCXLVI. — Necessaria XVII. — Fenest(ræ) Majores Forins(ecus) CC. — Minores CLX. — D'après le relevé que j'ai fait exécuter, la longueur de ce secteur est de 827^m,08 (en y comprenant, comme dans le passage correspondant de la *Descriptio*, la largeur de la porte Pinciana, et en excluant, au contraire, celle de la porte Salaria).

a) *Les tours.* — Le chiffre actuel des tours, 22 (y compris les deux tours de la porte Pinciana), correspond exactement au chiffre de la *Descriptio*.

b) *Les propugnacula.* — Le parapet crénelé ne se trouvait que sur les courtines et au-dessus des portes ; il n'existait pas au sommet des tours. — La longueur de ce crénelage, dans le secteur porte Pinciana-porte Salaria, était de 10^m,64, pour la largeur de la porte Pinciana, et de 636^m,86 pour les courtines : soit au total 647^m,44. La *Descriptio* mentionne 246 *propugnacula :* ce qui donne 2^m,631, pour la dimension d'un abri et de son créneau.

c) *Les fenestræ.* — 1° : *Fenestræ des courtines.* — A l'étage inférieur, chaque courtine compte une meurtrière par 4^m,40 de front, en moyenne, soit au total, 144 meurtrières de courtine environ. Il faut ajouter quelques meurtrières au-dessus du passage de la porte Pinciana (actuellement 3). — 2° : *Fenestræ des tours.* — Chaque tour comprend (en ne tenant compte, comme le fait la

substructions du Pincio[1] et la quatrième tour qui suit le rentrant situé au Nord-Est de la Trinité des Monts (= la sixième à l'Ouest de la porte Pinciana) (*Fig.* 15) et sur 250 mètres, entre la porte Asinaria et les substructions de la Domus Lateranorum (*Fig.* 16). Le long de la villa Médicis, le terrain intérieur domine le sol extérieur de 6^{m},83 (niveau de la terrasse supérieure de la villa), à 13^{m},16 (niveau de la terrasse supérieure). Dans cette partie de l'enceinte, en raison de l'escarpement, le travail de construction a pu être considérablement simplifié (voir les coupes, *Fig.* 17 et 18). Le mur extérieur, en forme de mur de soutènement, s'adosse directement à l'escarpement; il est surmonté d'un parapet, autrefois crénelé, construit au niveau du terrain intérieur. Il n'y a ni chambres intérieures, ni meurtrières. Les tours, sur

Descriptio, que des ouvertures tournées vers le dehors, *fenestræ forinsecus*) : deux fenêtres à l'étage inférieur, deux fenêtres dans l'escalier, cinq fenêtres au premier étage : soit au total 9 par tour, et 198 pour l'ensemble des tours.

Le chiffre total des *fenestræ* actuellement existantes (147 + 198 = 345) correspond donc dans l'ensemble à celui de la *Descriptio* (360).

La *Descriptio* divise les *fenestræ* en deux catégories : *majores*, au nombre de 200, et *minores*, 160. — Les *fenestræ* des courtines sont toutes de dimensions égales; il n'en est pas de même des *fenestræ* des tours. Celles du rez-de-chaussée (2) et celles de l'escalier (2) sont analogues aux *fenestræ* des courtines; les fenêtres du premier étage (5 : 3 sur le front, 1 sur chaque flanc), au contraire, sont de dimensions plus considérables. En dépit des remaniements postérieurs qui ont pu se produire et amener la transformation de *fenestræ majores* en *fenestræ minores*, il faut admettre que l'ensemble des *fenestræ minores* est formé par les *fenestræ* des courtines (160 dans la *Descriptio Murorum*, 147 actuellement), et l'ensemble des *fenestræ majores*, par les fenêtres des tours.

1. Je donne ici, comme pour le type A, les dimensions des courtines et des tours (4e — 11e tours au Sud des substructions des Acilii) d'après le relevé que j'ai fait exécuter au 1/500 :

COURTINES ET TOURS	FRONT	TOURS Flanc Septentrional	TOURS Flanc Méridional
Tour (4e au Sud des substructions des Acilii)..	6.70	1.40	2.80
Courtine........	7.64		
Tour	7.65	3.38	2.54
Courtine........	25.80		
Tour	10.85	3.46	3.44
Courtine........	26.22		
Tour	10.54	3.60	3.90
Courtine........	25.20		
Tour	9.58	2.95	3.76
Courtine........	26.80		
Tour	9.42	3.43	3.51
Courtine........	27.97		
Tour	8.40	3.90	2.80
Courtine........	36.52		

toute la hauteur du mur de soutènement, ne sont que des redans massifs, larges de $6^{m},70$ (première tour à l'Est des substructions du Pincio), à $10^{m},85$ (troisième tour); la saillie, en avant du mur, est de $3^{m},43$ à $3^{m},90$ en moyenne. La partie supérieure des tours, garnie de fenêtres et de meurtrières comme dans le type précédemment étudié, a généralement disparu.

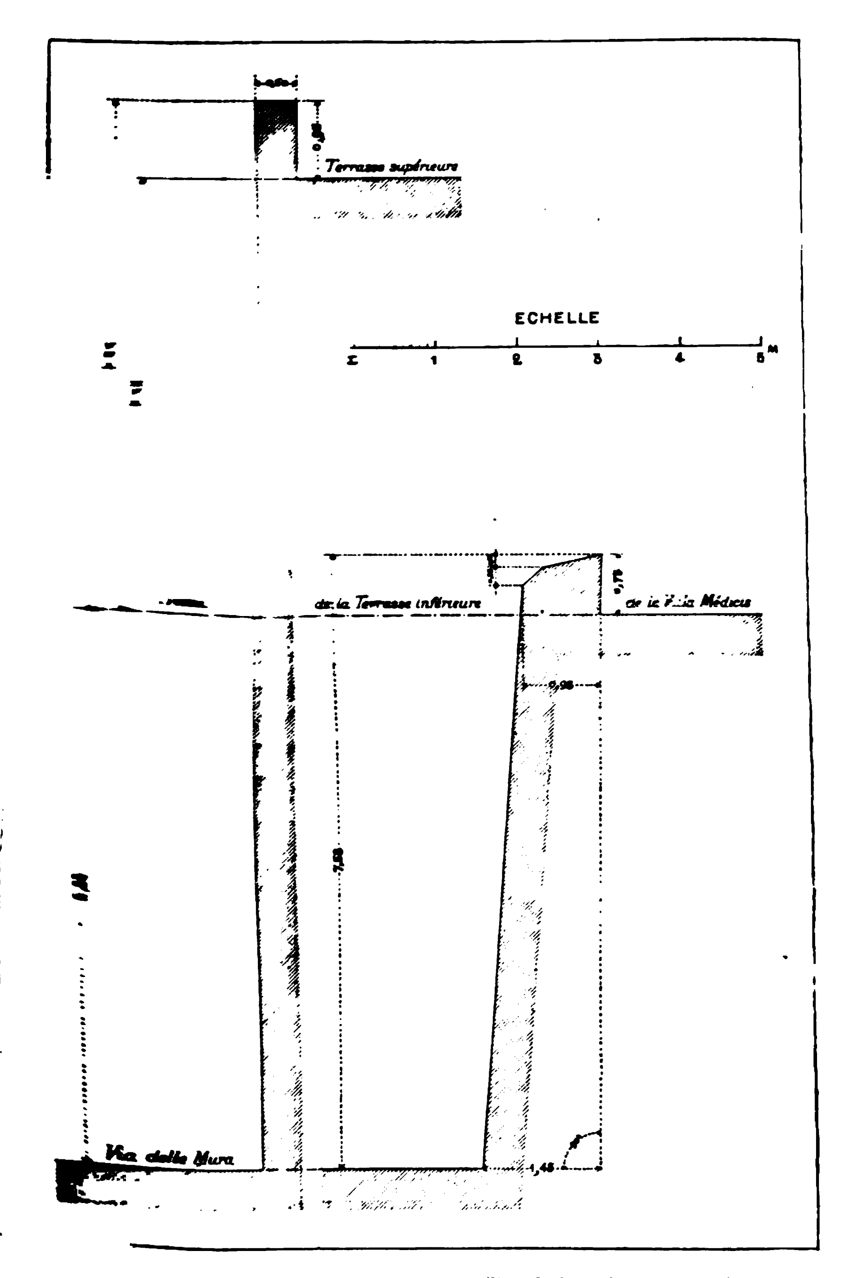
C. — **Le mur de quai de la rive gauche en bordure du Champ de Mars et le mur de quai du Transtévère.** — La partie de



Fig. 16. — L'Enceinte d'Aurélien, entre la Porte Asinaria et les substructions de la Domus Lateranorum.

l'enceinte d'Aurélien, qui s'étendait sur la rive gauche du Tibre, du Ponte Sisto actuel à la hauteur de la porte Flaminia, existait encore au VIe siècle. *Procope* la décrit de la manière suivante : « Sur une certaine longueur, le Tibre borde la muraille : cet endroit est en plaine et facilement attaquable[1]. » — « La partie des murs[2], située au bord du Tibre, était facilement

1. *Guerr. Gothic.*, I, 19.
2. *Id.*, II, 9.



1 18. — Coupes de l'Enceinte d'Aurélien, le long de la Villa Médicis.

attaquable, car les Romains d'autrefois, confiants dans la défense présentée par le fleuve, avaient construit le mur avec négligence ; il était bas et dépourvu de tours. » Il ne faut pas prendre cette dernière expression à la lettre ; la Description des Murs, du temps d'Honorius, indique pour la partie de l'enceinte comprise entre le ponte Sisto et la porte Flaminia, 25 tours et 1.271 propugnacula. — Le mur était bas et massif, surmonté d'une plateforme à parapet crénelé ; il n'y avait sans doute pas de chambres intérieures. Les meurtrières étaient peu nombreuses (la Description des Murs, du temps d'Honorius, ne mentionne que 128 *fenestræ majores* et 73 *fenestræ minores*) et les tours, très espacées (en moyenne, une tous les 115 mètres).

Ce mur disparut de bonne heure[1]. Il entravait les communications entre la ville et le fleuve, qui étaient assurées uniquement par d'étroites poternes, et, de plus, il devint inutile après la construction du mur de la Cité Léonine, en 848. La ville se trouva désormais beaucoup mieux couverte par la nouvelle enceinte de la rive droite, qu'elle ne l'était auparavant par le mur de quai.

Le mur de quai du Transtévère, vis-à-vis du ponte Sisto, a également disparu de bonne heure ; mais on en a retrouvé quelques restes en 1880, lors des travaux effectués pour la rectification du lit du Tibre[2]. Sur ce point, l'enceinte consistait en un mur de maçonnerie, épais de 4 mètres à la base, de 3m,70 à la partie supérieure. Cette découverte est importante ; elle montre que l'enceinte ne se terminait pas sur la berge, immédiatement à l'Est du tombeau de Sulpicius Platorinus, mais qu'elle se repliait à angle droit vers le Sud, jusqu'à l'emplacement du ponte Sisto actuel.

La défense du Tibre. — Le Tibre coupait l'enceinte d'Aurélien en deux parties. Il fallait interdire aux envahisseurs l'accès du fleuve. Le système employé ne fut pas le même au Nord et au Sud.

a) *Au Nord.* — Le mur, à l'Est du tombeau de Platorinus, se repliait vers le Sud jusqu'au pont Aurelius (à l'emplacement

1. Les plus anciens plans de Rome (G. B. De Rossi, *Piante iconografiche e prospettiche di Roma anteriori al secolo XVI*), n'en font pas mention. — Sur les débris dont l'existence est attestée au Moyen Age, voir C. Corvisieri, *delle Posterule Tiberine* (*loc. cit.*, pp. 85-88-92, 118-121).

2. *Bull. Archeol. Com.*, 1884, p. 42.

[illegible] vrai une
[illegible] travaux
[illegible] ven-
[illegible] sur une
[illegible] différents
[illegible] passer
[illegible] en
[illegible] plus
[illegible] formation
[illegible] éten-

[illegible] au

[illegible] p. [illegible] : *E encore*

La tour orientale, vers l'Aventin, a été refaite au Moyen Age. Les deux tours sont représentées, au début du XVIII[e] siècle sur une esquisse de Van den Aa[1]. Les restes de la tour orientale, visibles encore en 1876, ont disparu lors des travaux du Lungo Tevere Testaccio[2]. Elle dominait le fleuve et se reliait à la fortification de la rive gauche par un tronçon de courtine reconstruit au Moyen Age.

Outre un certain nombre de points faibles, en particulier les deux secteurs du Tibre au Pincio, au Nord, de l'extrémité orientale du Pincio aux Castra Prætoria, à l'Est[3], l'enceinte d'Aurélien prise dans son ensemble, présentait quelques défauts très graves. *Procope*, qui écrivait au VI[e] siècle, les indique avec précision : « Les Romains, écrit-il (*Guerr. Goth.*, I, 14), s'étonnaient de voir Bélisaire rester à Rome, quoiqu'il s'attendît à y être assiégé. La ville en effet ne peut résister longtemps :

a) Parce qu'elle ne peut se ravitailler librement, n'étant pas située au bord de la mer ;

b) Parce que ses murs sont trop étendus ;

c) Parce qu'elle est située en plaine et qu'elle offre un accès facile aux envahisseurs. »

De ces trois défauts, le second surtout est grave. Procope y revient souvent : « Les Goths pensaient enlever facilement la ville étant donnée son étendue » (*Id.*, I, 19). — « Totila (*Id.*, IV, 33)

in piede in riva al Tevere sotto il Janiculo, vicino allo Porta Portese, una Torre da quella parte dove le barche si fermano. Erane un'altra a riscontro di quella a lei somigliante sotto l'Aventino... Cf. R. Lanciani, *Storia degli Scavi di Roma*, Rome, 1902, I, p. 230.

1. R. Lanciani, *The Ruins and Excavations of Ancient Rome*, p. 80.

2. H. Jordan, *die Topographie der Stadt Rom im Altertum*, I, p. 371, not. 44 ; — Fr. Ficoroni, *Memor.*, Rome, 1730, 105 : *Circa l'anno 1706 fu demolito un pezzo di Torrione che era sul Tevere sotto il Monte Aventino, corrispondente all' altra che era di qua dalla parte del Trastevere, con cui terminavano le Mure di Roma etc...* — Cf. E. Müntz, *les Monuments antiques de Rome à l'époque de la Renaissance* (suite), *Rev. Archéol.*, 1885 [2], p. 40 : « Depuis ceste porte (la porte Portuensis), les vieux murs continuent jusques au bord du Tybre, où il y a une tour bastye par Léon IV jusques à laquelle la distance est de 100 pas que dure la muraille et icy fault passer la rivière par batteau ; tellement que le Trastevere a d'un côté le Tybre pour closture, et au reste est cloz de murailles, et n'y a que troys portes ».

3. — 410 : Siège de Rome par Alaric (Procop., *Guerr. Vandal.*, I, 2 ; — S. Jerom., *Ep. XVI*, 25 (961) ; — Sozomen., *Hist. Eccles.*, IX, 10). En 410, Alaric marche contre Rome par la via Salaria et met le siège devant la ville ; le 24 août, il pénètre dans Rome par la porte Salaria. Nous ne savons pas exactement dans quelles circonstances : Procope parle de trahison. Orose (*Histor.*, VII, 39 : *Adest Alaricus; trepidam Romam obsidet, turbat, irrumpit.* — *Chroniq.* Prosper, *ad ann.* 410 (*Chronic. Minor.*, éd. Th. Mommsen, I, p. 466),

pensant que les Goths, réduits à un petit nombre, ne seraient pas en état de surveiller toute l'enceinte de Rome, entoura d'un mur bas une petite partie de la cité, près du Mausolée d'Hadrien, et en fit une sorte de château fort. Les Goths, ayant déposé en cet endroit tout ce qu'ils avaient de précieux, gardaient ce point avec soin, négligeant les autres parties de l'enceinte... Lorsque Narsès s'avança vers Rome, les Goths réoccupèrent toute l'enceinte pour repousser l'assaut ; mais l'étendue de l'enceinte est telle, que les Romains ne pouvaient l'investir entièrement, ni les Goths la défendre »... Narsès donna l'assaut sur trois points ; tandis que les Goths s'efforçaient de repousser les assaillants, une partie de l'armée byzantine se déroba et pénétra sans résistance, par un point non défendu.

Là était le véritable danger ; pour garder les murs de Rome, il fallait une armée entière. Lorsqu'Aurélien construisit son enceinte, il ne pensait pas que la garnison de Rome : Co-

semble faire allusion à une attaque de vive force. En tout cas, un fait est certain : Alaric est entré par la porte Salaria, un des points les plus accessibles de l'enceinte.

455 : Sac de Rome par Genséric (*Chroniq.* PROSPER, *ad ann.* 455 (*loc. cit.*, p. 484) ; — Th. HODGKIN, *Italy and her Invaders*, Oxford, 1880, II, pp. 283-286). Il n'y eut pas de résistance et pas de prise d'assaut.

472 : Prise de Rome par Ricimer. — Ricimer et Olybrius marchent sur Rome par la via Salaria, campent près de l'Anio, au Ponte Salaro, et assiègent la ville. Après cinq mois de siège, Ricimer vainqueur au pont Ælius, entre dans la ville par le Champ de Mars. Nous avons vu plus haut que le mur, construit en bordure du Tibre, avait une valeur défensive très faible.

536-537 : Guerre gothique. — 536, première prise de Rome par Bélisaire (PROCOP., *Guerr. Goth.*, I, 14). Bélisaire arrive par la via Latina : il entre à Rome par la porte Asinaria, tandis que les Goths s'enfuient par la porte Flaminia. Il n'y a pas de résistance.

En 536-537, siège de Rome par Vitigès (ID., I, 19 ; II, 11). — Vitigès, proclamé roi des Goths, vient mettre le siège devant la ville défendue par Bélisaire. La relation de ce siège a été écrite par PROCOPE qui y assistait et avait un commandement dans l'armée byzantine. — Vitigès divise son armée en sept corps (ID., I, 19 ; — Th. HODGKIN, *loc. cit.*, IV, p. 129) qui occupent chacun un camp retranché distinct ; ces camps sont assez rapprochés pour pouvoir se porter mutuellement secours.

L'armée gothique occupe un vaste demi-cercle, du Vatican à la via Prænestina : c'est la partie septentrionale de l'enceinte, la plus faible, qui est directement menacée.

Vitigès s'établit au Nord-Ouest de la porte Pinciana, à l'emplacement de la villa Borghèse. Bélisaire prend position en face de Vitigès. Il place son quartier général dans la Domus Pinciana (PROCOP., *Guerr. Goth.*, I, 20 ; — *Liber Pontificalis*, éd. L. Duchesne, I, p. 291) (anciens Horti Luculliani), d'où il surveille le secteur porte Pinciana — porte Salaria, particulièrement menacé. — Vitigès veut enlever

hortes Prétoriennes et Urbaines, Vigiles, Peregrini, Frumentarii, en tout 25.000 hommes au maximum, fût à elle seule capable de la défendre. Il voulait simplement mettre la ville à l'abri d'une attaque imprévue et lui donner les moyens d'attendre que l'armée vînt à son secours.

Avec le règne d'Aurélien, Rome redevient une place forte,

la ville de vive force : pour point d'attaque, il choisit, comme l'avait fait Alaric en 410, la porte Salaria (Id., I, 26), tandis qu'un détachement de ses troupes menace le Vivarium (Id., I, 27), au Sud de la porte Prænestina. Il faut remarquer le choix des deux points d'attaque : ni la porte Flaminia, défendue par le flanquement du Pincio, ni le Pincio, ni les Castra Prætoria ne sont attaqués. L'assaut a lieu à la porte Prænestina et surtout, au centre de la ligne d'investissement, entre les portes Pinciana et Salaria. — L'assaut est repoussé sur les deux points. Bélisaire, pour harceler les Goths, fait des sorties. Sur cinq sorties, trois ont lieu par la porte Salaria (Id., I, 27, 30), une par la porte Pinciana, une par la porte Aurelia. Une nouvelle tentative de Vitigès sur la porte Pinciana est repoussée. — Vitigès alors change son point d'attaque ; se contentant de tenir Bélisaire en échec sur la rive gauche, il passe sur la rive droite et tente d'enlever le mur situé en bordure du Tibre, près du Mausolée d'Hadrien, une première fois de vive force, une seconde fois par trahison (Id., II, 9), mais ses deux tentatives restent infructueuses, et il est obligé de lever le siège.

Deux faits ressortent de ce récit de Procope :

a) Certains secteurs de l'enceinte ne sont jamais menacés. Ce sont les secteurs du Sud, de la porte Prænestina au Tibre, et la partie de l'enceinte située au Transtévère. En ce qui concerne cette dernière, Procope (Id., I, 26) dit expressément : « Les Goths ne purent rien faire, en raison des difficultés présentées par le sol, l'enceinte se trouvant sur un terrain escarpé et peu accessible. »

b) Deux points sont particulièrement attaqués par les assiégeants : la porte Salaria, au Nord-Est, la porte Aurelia (Sancti Petri) au Nord-Ouest ; — le premier déjà enlevé par Alaric en 410, le second par Ricimer en 472, tous deux comptant, comme nous l'avons vu plus haut, parmi les plus faibles de l'enceinte.

Les deux sièges de Rome par Totila, successeur de Vitigès, sont beaucoup moins intéressants. La ville est prise par ruse, une première fois, en 546 (Id., III, 24) : les Goths pénètrent sans résistance par la porte Asinaria, une seconde fois en 549 (Id., III, 38) : l'entrée a lieu par la porte Ostiensis.

552. Prise de Rome par Narsès (Id., IV, 33). — Vainqueur de Totila, Narsès à la tête de l'armée byzantine, se présente devant la ville, l'attaque sur trois points (Procope ne dit pas lesquels) et l'enlève.

846. Les Sarrasins pillent la Basilique de Saint-Pierre, située en dehors de l'enceinte d'Aurélien, mais ne pénètrent pas dans la ville proprement dite.

1084. Robert Guiscard pénètre dans Rome par la porte Flaminia et dévaste effroyablement la ville.

1407. Les Colonna pénètrent dans Rome par la brèche, entre les portes Tiburtina et Prænestina.

1413. Ladislas, roi de Naples, pénètre dans la ville, en abattant une partie des murs entre l'Eglise Sainte-Croix de Jérusalem et la porte Asinaria.

1527. L'armée du connétable de Bourbon emporte d'assaut la muraille au voisinage de la porte Cavalleggeri (Cité Léonine) et livre la ville au pillage.

1849. L'armée française attaque la porte San Pancrazio (ancienne porte

... depuis la création de la ville aux ... certaines parties habitées, non seu- ... mais même quelques portions ... VII, V, I, XIV, restent en ... se reporte en arrière sur le ... Au Moyen Age et dans les ... d'Aurélien qui a servi de ... successeurs ; aujourd'hui encore, ... subsiste dans son ensemble. ... les caractères essen- ... à la fin du IIIe et au ...

... — Certaines parties ... en dehors de l'enceinte. ... pour les enceintes ... au IVe siècle. — La ré- ... 300 mètres environ pour la ... pour la Ire. Elle est beau- ... région transtiberine dont le pé- ... 1.800 mètres environ vers le ... édifices, situés en dehors (cirque ... de Verus et temple de Mars ... Gaianum, sanctuaire de la ... temple de Fors Fortuna, Hercules ... ont été conservés (cf. les amphithéâtres ... plus de 1.000 mètres des remparts, de ... le temple de Tutela à Bordeaux, etc.[3]). ... utilisation d'édifices antérieurs. — Les uns (mur ... du Pincio, aqueducs de la Marcia, Tepula, Julia, ... Castrense, porte du Ier siècle, au voisinage de

... Bien que les murs fussent en partie ruinés, la posi- ... (cf. Procop., *Guerr. Goth.*, I, 26) que les assaillants furent ... ouvrir la tranchée et donner un nouvel assaut qui se ter- ... la ville. — Le point d'attaque avait été mal choisi.

... en septembre 1870, pénétra dans la ville par la ... Pia et Salaria : c'est le même point d'attaque ... choisi Alaric et Vitigès.

... *Remparts d'Arlon et de Tongres* (*loc. cit.*, 1877, p. 468 ...

... ensemble, il n'y a rien de comparable à la réduction des villes de ... *Histoire de Bordeaux*, p. 120), la réduction est ...

... *loc. cit.*, 1888, pp. 40-41 ; 1890, 68.

la porte Ardeatina) ont été intégralement conservés. L'Amphithéâtre Castrense a été rattaché à l'enceinte dans les mêmes conditions que les amphithéâtres de Trèves[1], de Tours et de Périgueux[2]. D'autres ont été tronqués et utilisés en partie (Domus Lateranorum), comme en Gaule, les thermes de Lillebonne[3].

Mais l'enceinte d'Aurélien se distingue des autres à deux égards :

1° Par ses dimensions. — La longueur totale est de 18.837^{m},50. Le périmètre des enceintes réduites, en Gaule, varie généralement de 900 à 2.000 mètres seulement; les plus grandes mesuraient de 2.000 à 2.500 mètres[4].

2° Par le mode de construction. — Les enceintes urbaines, construites à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe, présentent toutes un caractère commun : la base du mur est constituée par un amoncellement de débris architecturaux ou sculpturaux, provenant d'édifices antérieurs, superposés avec soin, sans mortier et recouverts, sur les deux faces, d'un double revêtement[5]. A Rome, il n'y a rien de semblable. La partie de l'enceinte, qui a été élevée en 271, est, de la base au sommet, tout entière construite en blocage à revêtement de briques ; on n'y trouve pas, à la base, de débris de monuments antérieurs.

Les enceintes des villes provinciales sont généralement formées d'un simple mur massif, épais de 4 à 5 mètres[6] ; l'épaisseur du socle de base est la même dans l'enceinte d'Aurélien, mais l'ensemble de la fortification, avec ses chambres intérieures, son chemin de ronde, sa plate-forme supérieure et ses tours, est beaucoup plus savant et plus complexe.

1. F. Hettner, *loc. cit.*, pp. 40-50.
2. H. Schuermans, *loc. cit.*, 1888, pp. 40-41, 66.
3. De Caumont, *Cours d'Antiquités monumentales*, II, p. 349 ; — H. Schuermans, *loc. cit.*, 1888, p. 469.
4. L'enceinte mesurait à Bordeaux 2.350 mètres de longueur (C. Jullian, *Histoire de Bordeaux*, p. 44) ; à Sens, 2.500 mètres ; à Poitiers, 2.600.
5. H. Schuermans, *loc. cit.*, 1877, pp. 451-453 ; 1888, pp. 45-46. — Cf. *Jahrbuch des Kaiserl. Deutsch. Archäol. Instit.*, XI, 1896, pp. 108-110).
6. H. Schuermans, *loc. cit.*, 1888, pp. 53-70 ; 2^{m},90 à 3 mètres à Andernach (H. Lehner, *Antunnacum*, *Bonn. Jahrbücher*, 1901, fasc. 107, p. 32 (3 mètres à Besançon et à Trèves (H. Lehner, *Korresp. Bl.*, 1893, pp. 16-22), 3 à 4 mètres à Périgueux, 3^{m},60 à Strasbourg, 4 mètres à Tours et à Saintes [cf. B. Ledain, *Notice sur l'enceinte Romaine de Saintes* (*Congrès Archéolog. de France*, LXIe session, p. 196)], 4 à 5 mètres à Bordeaux (C. Jullian, *Hist. de Bordeaux*, p. 45) et à Vérone (Orti Manara, *Delle antiche Mura che cingevano la citta di Verona a' tempi Romani*, *Ann. Inst.*, 1851, p. 80), 5 mètres à Dijon (Grég. Tours, *Hist. Franc.*, III, 19. — Cf. plus haut, pp. 212-213), etc.

[illegible] se rattache aux [illegible] à fortifier les [illegible] capitale de l'Em- [illegible] toutes parti- [illegible]

[illegible] rien à l'éten- [illegible] l'Urbs resta la [illegible] pomériale, telle [illegible]. Il faut exa- [illegible]

[illegible] — Les parties des [illegible] l'enceinte, conti- [illegible] la cons- [illegible] aucun change- [illegible]

[illegible] Constantin et de [illegible] après l'érection [illegible]. Aucune des [illegible] de l'enceinte [illegible] administrative [illegible] se préoccupent unique- [illegible]

[illegible] régions, en y com- [illegible] que les par- [illegible]

[illegible] *Veri*[1], tous trois [illegible]

[illegible] *Horti Domitiæ*, *Her-* [illegible] *Fortis Fortunæ*, [illegible] *Frigianum*, les *Horti* [illegible] les *Horti Getæ*, sur le [illegible] de l'enceinte, l'*Hercules* [illegible] *Fortunæ*, au Sud de la porte Por- [illegible]

[illegible] par les Régionnaires, [illegible] dans toute leur étendue. [illegible] celui de la XIV[e] région :

[1] [illegible] der Stadt Rom im Alterlum, II, p. 542.

Regio XIV : Transtiberim. Continet pedes XXXIII (*Curiosum*) = 11. 379 mètres; *pedes triginta milia quadringentos octoginta octo* (*Notitia*) = 10.513 mètres[1]; donc, d'après le témoignage concordant des deux Régionnaires, le périmètre de la XIV[e] région dépassait 10 kilomètres. Or la partie, enfermée dans l'enceinte, mesure tout au plus 15.600 pieds (= 5.310 mètres), soit la moitié seulement du périmètre total.

En 271, l'étendue de la ville fut restreinte, en vertu de considérations militaires et défensives; mais, au point de vue administratif, la ville conserva toute son extension antérieure.

II. **Extension de la Ville Pomériale.** — La construction de l'enceinte n'entraîna pas, *ipso facto*, l'extension du Pomerium. Le texte de la *Vita Aureliani*[2] est formel sur ce point : « *Nec tamen pomerio addidit eo tempore, sed postea.* » L'extension de la zone pomériale n'eut donc pas lieu en 271, mais, après les campagnes d'Orient et de Gaule, en 274, pendant le séjour d'Aurélien à Rome. En quoi consista cette extension ? Les textes ne le disent pas d'une manière explicite, mais il ne peut y avoir aucun doute à cet égard. Aurélien a fait coïncider la limite pomériale avec le tracé de la nouvelle enceinte. Comme il s'agissait d'une limite nettement déterminée sur le terrain, Aurélien n'a probablement pas placé de cippes, comme l'avaient fait Claude, Vespasien et Trajan, lors des précédentes extensions du Pomerium.

Tandis qu'il laissait subsister, sans la modifier, l'ancienne division régionale d'Auguste, Aurélien étendit la zone pomériale jusqu'à la nouvelle enceinte. Jusqu'en 274, il y avait à Rome trois limites concentriques :

1° L'enceinte de Servius;
2° La ligne pomériale;
3° La limite des régions.

Désormais il n'y en eut plus que deux : la nouvelle enceinte, qui limitait en même temps la zone pomériale[3], la limite péri-

1. H. Jordan, *loc. cit.*, II, p. 564.
2. 21, 9-10.
3. Au IV[e] siècle, l'enceinte d'Aurélien semble avoir formé la limite qu'il n'était pas permis dans certains cas aux esclaves de franchir. — Une plaque de bronze d'un certain Asellus, esclave du préfet de l'Annone [(Le Blant, *Revue Critiq.*, 1891, I, 59; — Ch. Huelsen, *Miscellanea Epigraphica*, XIII, *Bulla di un Servo fuggitivo* (*Röm. Mitth.*, VI, 1891, pp. 341-342)], porte *Foras Muru(m) Exivi.*

... précédente
... ait considé-
... de l'Aventin

... enceinte cons-
... devait être, au
... des grandes

... nouvelle enceinte ne
... point de vue
... et morale de
... que la fron-
... de l'Empire
... de 271
... : en 271,
... Constantin con-
... a remplacer
... de ces deux
... : Aurélien
... : Constantin
... la capitale
... d'Aurélien
... : moins
... la nouvelle en-
... quatre-vingts ans
... prise par les



CINQUIÈME PARTIE.

DERNIÈRES CAMPAGNES D'AURÉLIEN.
ABANDON DE LA DACIE TRANSDANUBIENNE.
MEURTRE D'AURÉLIEN.

(FIN 274-275)



CHAPITRE I.

CAMPAGNES D'AURÉLIEN SUR LE HAUT DANUBE ET EN GAULE.

(FIN 274)

Le programme que s'était tracé Aurélien au début de son règne était presque entièrement réalisé. L'unité romaine était reconstituée ; les réformes intérieures les plus urgentes étaient effectuées. Il ne restait plus à régler que deux questions, relatives toutes deux à la défense des frontières. Sur le Danube, la Dacie, sur l'Euphrate, la Mésopotamie n'avaient pas été reconquises. Le moment était venu de prendre une décision à leur égard.

Mais deux événements imprévus vinrent retarder encore la solution de ces questions. Sur le Haut Danube, les Barbares, sans doute des Juthunges et des Alamans, comme en 271, envahirent la Rhétie et assiégèrent Augusta Vindelicum ; des troubles se produisirent en Gaule. Avant de partir pour

Sources pour les derniers événements du règne (fin 274-275).

Zosime, I, 62 ; — Zonaras, XII, 27 (III, p. 153, éd. Dind) ; — Jean d'Antioche, un fragment (*Fragm. Hist. Græc.*, Ed. C. Müller, IV, p. 599, fragm. 2 ; — Syncelle, I, p. 721 (éd. Bonn.) ; — Malalas, XII, p. 301 (*id*).

Vita Aureliani, 35, 4 — 37, 4 ; 39, 7 — 41, 15 ; — *Vita Taciti*, 2, 3-6 ; — Aurelius Victor, *Cæsar.*, 35, 8-14 ; — *Epitome*, 35, 8 ; — Eutrope, IX, 15, 1-2 ; — *Chronique d'*Eusèbe (Vers. Armén, éd. A. Schöne, p. 184) ; — *Chronique de Saint-Jérôme, ad ann. Abrah.* 2292 (*id.*, p. 185) ; — Rufus Festus, 8 ; — Orose, VII, 23 ; — Jordanes, *Rom.*, 291.

Inscriptions (10 décembre 274. — fin août 275). — Italie : *C.I.L.*, V, 4319 (X[e] Région, Brixia : date décembre 274). Aurélien porte sur cette inscription le titre de *Conservator Orbis*.

Gaule : Orelli-Henzen, 5551 (Orléans). — Rob. Mowat, *la Station de Vorgium* [*Rev. Archéol.*, 1874[1], p. 7 (Saint-Christophe-en-Elven, Morbihan)]. — Afrique : *C.I.L.*, VIII, 5143 (Numidie : Thagaste, 1[er] janvier/fin août 275).

Monnaies. — III[e] période monétaire du règne d'Aurélien (274-275) : Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 302-303.

l'Orient, Aurélien résolut de se rendre lui-même sur les lieux, pour tout pacifier par sa présence.

Aurélien quitta Rome[1] vers la fin de 274 et gagna la Rhétie. Il battit les barbares; Augusta Vindelicum fut débloquée[2]. Peut-être au même moment son lieutenant Constance Chlore, remporta-t-il une seconde victoire, plus à l'Ouest, à Vindonissa (Windisch, au confluent de l'Aar et de la Reuss)[3]. La Rhétie délivrée et probablement aussi le Limes Rhétique remis en état de défense, Aurélien se rendit en Gaule par la grande route du Danube.

Sur les causes et le caractère des troubles qui avaient éclaté en Gaule, nous n'avons aucune indication précise. *Zosime*[4] confond les deux séjours d'Aurélien en Gaule; *Zonaras*[5], *Syncelle*[6] et la *Vita Aureliani*[7] se bornent à une simple mention. Un fait est certain : le mouvement ne fut pas d'origine militaire et ne partit pas des légions du Rhin. Il eut son centre à Lyon[8],

1. *Vita Aurelian.*, 35, 4. — TH. BERNHARDT (*loc. cit.*, p. 203) et F. DAHN (*loc. cit.*, p. 228), placent la victoire d'Aurélien en Rhétie, un peu plus tard, au moment où l'empereur après le séjour en Gaule, revint sur le Danube inférieur. Le texte de la *Vita Aureliani* (35, 4) est contraire à cette interprétation : *Ad Gallias profectus, Vindelicos obsidione barbarica liberavit. Deinde ad Illyricum redit.* Aurélien se rend en Gaule, en passant par la Rhétie où il bat les barbares; puis, les troubles de Gaule apaisés, il regagne l'Illyricum.

2. *Vita Aurelian.*, 35, 4 : *Vindelicos obsidione barbarica liberavit;* — 41, 8: *Ille* (*Aurelianus*) *Vindelicis jugum barbaricæ servitutis amovit* (WIETERSH.-DAHN, *loc. cit.*, I, p. 240). — On ne peut admettre avec A. HOLLÆNDER (*loc. cit.*, p. 43) et H. SCHILLER (I², p. 870), que la Rhétie était restée occupée, d'une manière permanente, par les barbares depuis le règne de Gallien. D'après le texte de la *Vita Aureliani*, il s'agit non d'une occupation du pays à laquelle Aurélien met fin, mais d'un siège (*Obsidio barbarica*), qu'il contraint les barbares à lever. La Rhétie avait été une première fois reconquise, lors de la première campagne d'Aurélien contre les Juthunges, au printemps de 270; la bataille décisive, DEXIPPE le dit formellement (*Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, III, p. 682), avait eu lieu sur les bords du Danube. — Voir plus haut, pp. 63-64.

3. INCERT. PANEGYR. *Constantino Augusto*, 4, (éd. Bæhr., p. 162): *Te* (Constantin) *enim tantus ille et imperator in terris et in cælo deus in primo ætatis suæ flore generavit adhuc toto corpore vigens quam bella plurima præcipueque campi videre Vindonii.* Constantin est né en 274; le texte ne dit pas que la victoire se place l'année même de la naissance de Constantin. Peut-être s'agit-il simplement de la victoire de Vindonissa remportée par Constance Chlore, en 298. — Cf. Th. PREUSS, *der Kaiser Diokletian und seine Zeit*, Leipzig, 1869, p. 63, not. 1; — F. DAHN *Urgeschicht.*, p. 228.

4. ZOSIM., I, 62.

5. XII, 27 (III, p. 153 Dind.) : Γάλλους τότε κινηθέντας κατηγωνίσατο.

6. I, p. 721 (Bonn) : Κρατεῖ δὲ καὶ Γάλλων κινηθέντων τότε.

7. 35, 4 : *Ad Gallias profectus.*

8. *Vita Procul.*, 13, 1 : *Hic* (*Proculus*) *tamen cum etiam post honores militares*

l'ancienne capitale des Gaules, délaissée pour Trèves, depuis le début des grandes invasions. La population civile de Lyon dut avoir, pour être mécontente, des raisons particulières que nous ignorons entièrement. Peut-être, — c'est une simple supposition, — la révolte eut-elle au début un caractère tout spécial. Lyon était l'un des trois grands ateliers monétaires de l'Empire. Dans les deux autres, à Rome en 271, et peut-être à Antioche en 272[1], les mesures prises par Aurélien pour réprimer les abus, avaient amené un soulèvement général des ouvriers de la monnaie. A la suite de la reconquête des Gaules, les réformes monétaires furent appliquées également dans l'atelier de Lyon, où les abus, vers la fin du règne de Tetricus, n'avaient pas été moindres qu'ailleurs. Il est très possible que les monétaires de Lyon, irrités de voir leurs fraudes réprimées, se soient soulevés et que la population civile ait fait cause commune avec eux. Quoi qu'il en soit, le mouvement ne semble pas avoir eu une grande extension; les légions du Rhin ne s'y associèrent pas, et il n'est pas question d'usurpation. — Aurélien réprima l'insurrection, traita durement les habitants de Lyon[2] et laissa de sa sévérité un souvenir qui ne devait pas s'effacer de longtemps.

Aurélien séjourna quelque temps en Gaule après la répression des troubles de Lyon. Il semble être passé à Autun, Sens, Auxerre et Troyes[3]. Il construisit une enceinte fortifiée à Dijon[4] et probablement aussi à Genabum qui paraît avoir pris son nom (*Aureliani*, Orléans)[5].

se improbe libidinose tamen fortiter gereret, hortantibus Lugdunensibus, qui et ab Aureliano graviter contusi videbantur et Probum vehementissime pertimescebant, in imperium vocitatus est.

1. Voir plus haut, p. 166, not. 1.
2. *Vita Procul.*, 13, 1.
3. Voir *Appendice V.*
4. Grég. Tours, *Hist. Franc.*, III, 19 (éd. W. Arndt, pp. 129-130). — Voir plus haut, pp. 212-213. — J. Chifflet [(*Vesontio*, *Civitas Imperialis*, 1618, Lyon, I, p. 159)] incline à croire que l'arc de la porte Noire, à Besançon, est l'œuvre d'Aurélien. Il est plus probable que ce monument remonte à l'époque de Marc-Aurèle. [Castan, *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, IVe sér., t. II, 1866, p. 428; — cf. C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, p. 296).]
5. *Notit. Gall.*, IV, 7 (*Civitas Aurelianorum*):— Sid. Apollin., *Epist. VIII*, 15 (*Urbs Aurelianensis*); — Grég. Tours (éd. W. Arndt); p. 57, l. 19; 68, 18; 83, 5; 160, 11; 324, 12, etc. — Un fragment de l'enceinte d'Orléans : B. de Molondon, *Bullet. du Comité des Trav. Histor.*, 1882, pp. 171-172; — E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, Paris, 1885, III, p. 505; — Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, Paris, 1878, pp. 343 sqq; — H. d'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine*



CHAPITRE II.

ÉVACUATION DE LA DACIE TRANSDANUBIENNE. — CRÉATION DE LA NOUVELLE PROVINCE DE DACIE.

(275)

La situation des provinces du Bas Danube était restée la même depuis les dernières campagnes d'Aurélien en 271 et 272. Les invasions des Goths et des Carpes ne s'étaient pas renouvelées, mais il restait une question capitale à régler, celle de la Dacie.

Trajan avait conquis la Dacie, à la fois pour écarter de l'Empire un danger menaçant et pour renforcer la défense de la frontière danubienne : le plateau de Transylvanie, couvert à l'Est par le demi-cercle des Carpathes, à l'Ouest, par les chaînes des monts Meszes et Bihar, formait un boulevard naturel, qui interceptait toute communication entre les deux grandes voies d'invasion, la vallée de la Theiss, à l'Ouest, les vallées du Sereth et du Pruth, à l'Est. Maîtres de la Dacie, les Romains se trouvaient placés sur le flanc et sur les derrières des envahisseurs.

Jusque vers 250, la Dacie avait arrêté les Goths et les Carpes ; mais les attaques étaient incessantes et la défense dut se replier peu à peu [1]. Perdue en partie sous Philippe, reconquise par Decius, la province avait été presque entièrement évacuée sous Gallien ; les deux légions avaient abandonné le plateau de Transylvanie et s'étaient concentrées entre le Danube, la Temes et les Carpathes [2]. Les Goths s'étaient

1. Voir plus haut, p. 52. — J. Jung, *Zur Geschichte der Pässe Siebenbürgens*, *Mittheil. des Instit. für Œsterr. Geschichtf.*, *Ergänz. B.* IV, 1893, p. 11.
2. J. Jung, *loc. cit.*, p. 11 ; — *C. I. L.*, III, 1560.

[illegible] avaient envahi la [illegible] le Danube à [illegible] Valachie, mais il [illegible] de l'invasion des [illegible] de Palmyre.

[illegible] Aurélien dut [illegible] deux partis possibles : [illegible] le système [illegible] la province et [illegible] Le premier parti [illegible] avait en présence [illegible] par les Goths. La con-

[illegible] Eutrope (IX, 15, [illegible] qui tous placent [illegible] de la nouvelle Dacie [illegible] Aurélien. Syncelle, de plus, [illegible] Aurélien mourut au moment [illegible] sous cette forme est inexact, [illegible] des affaires de Dacie. Rufus [illegible] l'évacuation en dehors de [illegible]

[illegible] Dacie se rapporte vraisembla- [illegible] 12.333 ; — cf. un frag- [illegible] inscription, postérieure à la [illegible] le surnom de *Britannicus*), [illegible] qui est donnée par les [illegible] *geschicht.*, II, p. 228 ; [illegible] (*loc. cit.*, p. 153). [illegible] lieu en 270 et aurait été [illegible] *Römer und Romä-* [illegible] art. *Dacia*, dans Pauly- [illegible] la date de 271). — Cette [illegible] aucun rôle dans l'inva- [illegible] 1). Cette invasion a eu [illegible] les stipulations du traité. Il [illegible] la Dacie. Si Aurélien avait [illegible] en 271 les provinces [illegible] pas fait, sur la rive gauche, [illegible] le titre de *Dacicus*. [illegible] du règne (270/début 271), [illegible] n[os] 127-128 ; — Cf. H. Cohen[2]. [illegible] *Felix*. Ces pièces ne se rap- [illegible] à la création de la nouvelle [illegible] succès remporté en Dacie, [illegible] de précis à cet égard. — L'éva- [illegible] a dû être préparée dès la fin [illegible] Bas Danube, au moment de la cam- [illegible] p. 109).

quête était à reprendre tout entière, et il était certain qu'on ne pourrait la maintenir sans une lutte incessante qui entraînerait pour l'Empire plus de sacrifices que l'occupation ne lui procurerait d'avantages. La population de la Dacie avait beaucoup diminué à la suite des invasions. Un grand nombre d'habitants avaient été tués ou avaient fui. Il ne pouvait plus être question, comme au temps de Trajan, de repeupler la province. Enfin l'occupation de la Dacie ne devait plus suffire à protéger les provinces du Bas Danube. Depuis 256, sous Gallien et sous Claude, toutes les grandes invasions des Goths s'étaient faites par mer.

Les avantages de l'évacuation étaient incontestables. Les provinces de la rive droite du Danube, les deux Pannonies, les deux Mésies, la Thrace, ravagées par les invasions, étaient dépeuplées[1]. Claude, après la victoire de Naïssus, avait établi en Mésie inférieure et en Thrace, un certain nombre de prisonniers Goths[2]. Aurélien, en 272, avait transplanté en Thrace une partie des Carpes vaincus. Après lui, Probus et Dioclétien devaient suivre le même système. L'évacuation de la Dacie donnait à Aurélien les moyens de repeupler les deux Mésies.

En fait, la Dacie était perdue. L'évacuation de ce qui restait de la province n'entraînait pour l'Empire aucune diminution réelle de forces. C'était surtout un sacrifice d'amour-propre, un aveu de faiblesse qui devait coûter beaucoup à l'orgueil d'Aurélien. Mais les avantages en étaient tels et les difficultés de la reconquête, si considérables, qu'il n'hésita pas à céder à la nécessité. Il se résolut donc à l'évacuation définitive.

L'évacuation de la province, pour être complète, devait porter sur trois éléments : l'administration, les légions, la population civile. Le personnel administratif fut rappelé. Les légions se retirèrent sur la rive droite du Danube par la grande route d'Ad Mediam (Mehadia) à Tsierna (Alt-Orsova) et probablement aussi par la route de l'Aluta : ces deux routes aboutissaient aux camps retranchés de Ratiaria et d'Œscus où elles devaient désormais tenir garnison[3].

Restait la population civile. A l'origine, cette population

1. *Vita Aurelian.*, 39, 7 : *Cum vastatum Illyricum ac Mœsiam deperditam videret, provinciam Transdanuvianam Daciam... reliquit, desperans eam posse retineri;* — EUTROP., IX, 15, 1 : *Provinciam Daciam... intermisit, vastato omni Illyrico et Mœsia, desperans eam posse retineri.*

2. Voir mon travail *De Claudio Gothico, Romanorum Imperatore*, Chap. VI.

3. Voir plus haut, p. 205.

comprenait deux groupes : la masse des colons, d'origine diverse, qui s'étaient installés dans la province sous Trajan et Hadrien, et la population dace soumise. Cette dernière s'était romanisée peu à peu et les deux éléments avaient fini par se confondre. Au cours des invasions du III[e] siècle, un grand nombre d'habitants, les plus riches, avaient fui[1]. Ceux qui n'avait pu le faire faute de ressources, ou qui ne l'avaient pas voulu, étaient restés à côté des Goths et des autres barbares qui avaient occupé le pays.

Aurélien ordonna officiellement l'évacuation de la province[2]. C'était affirmer que la Dacie Transdanubienne ne serait pas reconquise et déterminer le départ de tous ceux qui ne voulaient pas rester soumis aux barbares d'une manière définitive. En fait, il peut difficilement être question d'une évacuation générale[3]. Toute la partie de la population qui vivait à proximité des camps légionnaires : familles des soldats, vétérans retirés du service, marchands, etc., suivit l'armée sur la rive droite du Danube. Mais il dut rester dans les campagnes un grand nombre

1. J. JUNG, *Zur Geschichte der Pässe Siebenbürgens*, *loc. cit.*, p. 11.

2. Les seuls textes qui mentionnent l'évacuation de la Dacie transdanubienne sont la *Vita Aureliani*, EUTROPE, RUFUS FESTUS, JORDANES et SYNCELLE. — *Vita Aurelian.*, 39, 7 : *Provinciam Transdanuvianam Daciam a Trajano constitutam sublato exercitu et provincialibus reliquit, desperans eam posse retineri. Abductosque ex ea populos in Mœsia collocavit appellavitque suam* (= *eam*) *Daciam quæ nunc duas Mœsias dividit :* — EUTROP., IX, 15, 1 : *Provinciam Daciam, quam Trajanus ultra Danuvium fecerat, intermisit*, . . *abductosque Romanos ex urbibus et agris Daciæ in media Mœsia collocavit appellavitque eam Daciam;* — RUFUS FEST., 8 : *Per Aurelianum translatis inde Romanis;* — JORDAN., *Rom.*, 217 : *Aurelianus imperator evocatis exinde legionibus in Mœsia collocavit :* — SYNCELL., I, 721-722 (Bonn) : Τὴν Τραϊανοῦ Δακίαν Βαρβάροις ἀφεὶς ἄνδρας τε καὶ γυναῖκας εἰς τὸ μεσαίτατον τῆς Μυσίας στήσας... Il faut remarquer le silence de ZOSIME, de ZONARAS, d'AURELIUS VICTOR et de l'*Epitome*. Les expressions *provinciales* (*Vita Aureliani*), par opposition à l'armée, *populi* (*Id.*), *Romani* (EUTROPE, RUF. FESTUS), ἄνδρες καὶ γυναῖκες (SYNCELLE), s'appliquent à l'ensemble de la population civile. EUTROPE, en outre, dit avec précision qu'il s'agit de la population urbaine et de la population rurale (*abducti ex urbibus et agris populi*).

3. A cette question du départ de la population civile se rattache le problème si controversé de l'origine des Roumains actuels. Nous n'avons pas ici à reprendre la discussion dans le détail : il suffira de mettre en lumière les points essentiels du débat. — Deux théories se sont trouvées en présence : selon l'une, dont les principaux représentants ont été J. JUNG, *Römer und Romänen in den Donauländern*, Innsbruck, 1877; — TR. TAMM, *Über den Ursprung der Romänen*, Bonn, 1891 ; — A. D. XENOPOL, *Histoire des Roumains de la Dacie Trajane*, Paris, 1896, I, pp. 103-110, la population civile, en 275, n'aurait pas quitté le pays, et les Roumains en seraient les descendants directs ; selon l'autre (RŒSSLER, *Romänische Studien : Untersuchungen zur älteren Geschichte Romäniens*, Leipzig, 1873 ; — L. P. HUNFALVY, *die Romänen*

d'anciens habitants, qui vivaient en bon accord avec les Goths et n'avaient aucun intérêt à abandonner la province. D'ailleurs, une évacuation complète eût probablement été inexécutable, sans une nouvelle guerre ; les Goths ne se seraient pas prêtés au départ de toute la population civile. Si cette population s'accommodait du nouveau régime, Aurélien n'avait aucune raison de se montrer plus intransigeant qu'elle.

Aurélien créa, sur la rive droite du Danube, une nouvelle province de Dacie[1]. Il y établit les deux légions[2] et les habitants

und ihre Ansprüche, Vienne, 1883 (Cf. TOMASCHEK, *die alten Thraken*, *Sitzber. der Akad. Wissensch. Wien*, CXXVIII, pp. 110-111), la province de Dacie aurait été entièrement évacuée et la totalité de la population civile aurait été transportée sur la rive droite du Danube. Ce n'est qu'au XIIIe siècle que les descendants des anciens habitants de la Dacie auraient franchi de nouveau le Danube, pour s'établir en Transylvanie, dans le Banat et en Valachie. — La théorie de la continuité, conçue sous une forme absolue, est aujourd'hui insoutenable : c'est un fait qu'ont démontré les études sur la langue (A. DE CIHAC, *Dictionnaire d'Etymologie Daco-Roumaine*, 2e partie Francfort, 1879; B. P. HAŞDEU, *Etymologicum magnum*, publié par l'Acad. de Roum.), et sur le droit (DISESCO, *Origines du droit roumain*, trad. fr. J. Last, Paris, 1899) roumains. Il est certain qu'il y a eu au Moyen Age un mouvement de population, plus ou moins considérable, de la rive droite du Danube vers les pays de la rive gauche. — En réalité, lors de l'évacuation de 275, un grand nombre — sans doute la majorité — des habitants sont restés dans la province, surtout dans les régions montagneuses de la Transylvanie et de l'Olténie septentrionale ; le reste de la population a suivi les légions romaines sur la rive droite. Au Moyen Age, il s'est produit d'une rive à l'autre du Danube, dans la direction du Nord et du Nord-Est, un courant d'immigration entretenu par les déplacements d'une population pastorale et les habitudes de transhumance, dont le résultat a été de renforcer et aussi de rajeunir la population autochtone qui s'était maintenue sur les deux versants des Carpathes. La race roumaine semble être le produit de deux éléments d'origine commune, qui se sont séparés lors de l'évacuation de la Dacie Trajane, l'un restant attaché au sol, l'autre ne devant revenir sur la rive gauche qu'après un séjour de plusieurs siècles sur la rive droite. — Pour l'ensemble de la question et la bibliographie, voir EM. DE MARTONNE, *la Valachie*, Paris, 1902, pp. 240-246 ; 353-356.

Certaines poésies populaires roumaines, les Colindes, mentionnent un *Ler*, *Oler* ou *Reliu Domne* (G. SINCAI, *Cronica Romaniloru*, Jassi, 1853, à l'année 275 ; P. MAIOR, *Istoria pentru inceputu lu Romaniloru*, cf. J. CRATIUNESCO, *le Peuple Roumain d'après ses chants nationaux*, 2e édit. Paris, 1874, pp. 259-260). — Peut-être y a-t-il là une déformation du nom d'Aurélien, dont le souvenir se serait conservé dans les traditions populaires.

1. *Vita Aurelian.*, 39, 7 ; — EUTROP., IX, 15, 1 ; — SYNCELL., I, 721-722 (Bonn) ; — MALAL. XII, 301 (cf. ZONARAS, XII, 24, III, p. 143 Dind. : Χώρας Γετικῆς ὕστερον Δακίας ἐπικληθείσης) ; — RUFUS FESTUS, 8, parle de la création de deux provinces de Dacie : *Duæ Daciæ in regionibus Mœsiæ ac Dardaniæ factæ sunt.* — Cf. JORDANES, *Rom.*, 217 : *Ibique* (*in Mœsia*) *aliam partem Daciam Mediterraneam Daciamque Ripensem constituit et Dardaniam junxit.*

Aurélien n'a créé qu'une seule province sous le nom de *Dacia*. Cette province a été démembrée une première fois avant 297, sous Dioclé-

(*Voir note 2, page 318.*)

[illegible] -tannubienne [1]. Plusieurs motifs [illegible] une nouvelle province. L'éva- [illegible] disponibles les cadres complets [illegible] militaire. Il y avait intérêt à con- [illegible] pas disperser l'armée dacique [illegible]. — La tendance de l'Empire, [illegible] de morceler les provinces [2], [illegible] administration et la défense ; les [illegible] raccourcissait la ligne du Danube [illegible] un front très étendu ; la [illegible] la partie centrale des deux [illegible] nécessaire de renforcer la [illegible] peut-être la raison décisive, [illegible] masquer le recul de l'Em- [illegible] limites de la nouvelle Dacie, [illegible] exactement, comme nous le [illegible]. La Dacie se trouva [illegible] Danube, mais elle ne dispa- [illegible] romaines [3].

[illegible] à première sous le nom de Dacia [illegible] dans la *Vita Aure-* [illegible] le nom de *Dacia Mediterranea*, [illegible] avant 297 : Liste de [illegible] après 297 ; la liste de [illegible] en deux provinces. [illegible] démembrement s'est pro- [illegible] la liste trans- [illegible] que de la *Notitia* [illegible] la *Dardania* proprement [illegible] près Serdica, au Nord- [illegible] composé vers 535 : [illegible] Παρακοτάμια), [illegible]

[illegible] simplement le nom de Dacia. Le [illegible] est erroné : le rap- [illegible] : *Eam Daciam appel-* [illegible] on ait dit Dacie [illegible] mais cette dénomination n'avait [illegible] nouvelle province de Dacie, voir

[illegible] la Dacie fut établie dans la partie septen- [illegible] territoire des deux Mésies : [illegible] *media Mœsia*) ; — Jordan., [illegible] Μυσίας. [illegible] attribuée à *Dioclétien* (*Rev. Hist.*,

[illegible] Dacie ne fut pas considérée comme un déshonneur

La nouvelle province de Dacie fut formée aux dépens des deux provinces de Mésie et de la Thrace[1]. Elle comprit :

1° La partie occidentale de la Mésie Inférieure, du Ciabrus (Cibrica), frontière des deux Mésies, à l'Utus (Vid), avec la ville d'Œscus[2].

2° Les parties orientale et méridionale de la Mésie Supérieure.

a) La partie orientale de la Mésie Supérieure, riveraine du Danube, entre le Ciabrus, à l'Est, et la Porečka, à l'Ouest, avec les villes de Bononia et de Ratiaria[3].

b) Toute l'ancienne Dardanie, rattachée jusque-là à la Mésie Supérieure, avec les villes de Naïssus (Niš), Remesiana (Bela Palanka), Scupi (Zlokucan, près d'Usküb), et Ulpiana (Lipljan[4]).

pour l'Empire ; on ne la reprocha pas à Aurélien, comme on reprocha plus tard, à Jovien, la cession des provinces Transtigritanes. — L'abandon de la Dacie était, ou du moins semblait être, volontaire ; il y avait abandon, non cession formelle à l'ennemi. Officiellement, tous les habitants avaient été retirés de la province. Le recul de l'Empire était indéniable ; mais Aurélien s'était efforcé, autant qu'il l'avait pu, de sauver les apparences. Ammien Marcellin (XXV, 9, 9) écrit à la date de 363 : *Nunquam ab orbis ortu inveniri potest, annalibus replicatis, terrarum pars ulla nostrarum ab imperatore vel consule hosti concessa.*

1. Les indications les plus précises sur les limites des trois provinces, *Dacia Ripensis*, *Dacia Mediterranea*, *Dardania*, formées du démembrement de la nouvelle Dacie, et, par conséquent, sur les limites de cette nouvelle Dacie elle-même, sont fournies par l'*Itinéraire de Jérusalem*, la *Notitia Dignitatum* et le *Synecdemos* d'Hiéroclès. — C. Jireček. *Archäologische Fragmente aus Bulgarien* I, Dacia Mediterranea, *Archäol. Epig. Mitth. Œsterr. Ung.*, X, 1886, pp. 43-45.

2. Le château d'Utus (*Notit. Dignit.*, *Or.*, XLII, 21), situé sur la rive gauche du fleuve du même nom, était encore en Dacie *Ripensis;* le château d'Asemus (*Id.*, XLII, 19), situé sur l'Asemus (Osma), était déjà en Mésie II.

3. Taliata (*Notit. Dignit.*, *Or.*, XLI, 35), sur la rive occidentale de la Porečka, était en Mésie I ; Tsierna (Alt Orsova) (*Id.*, XLII, 29), en Dacie *Ripensis.* — Cf. F. Kanitz, *Römische Studien in Serbien* (*Wien. Denkschrift.*, XLI, 1892, p. 25).

4. Les villes principales de la Dardanie étaient, d'après Ptolémée [III, p. 455 (éd. C. Müller)] : Naïssus, Arribantium, Ulpiana, Scupi. Les limites antérieures de la région, qui furent désormais celles de la nouvelle Dacie, étaient au Nord et à l'Ouest, une ligne passant entre la Nišava, affluent de la Morava Bulgare, et le Timok, coupant la Morava, au Sud de Cuprija [la limite des deux provinces de Mésie Supérieure et de Dacie est placée par l'*Itinéraire de Jérusalem* (p. 268, éd. G. Parthey), entre Horreum Margi, aujourd'hui Cuprija et la mutatio Sarmatarum, première station au Sud], puis redescendait vers le Sud), coupant successivement la Morava Serbe et la Toplica, cette dernière près de Kursumlija (l'ancienne station Ad Fines, sur la grande route Naïssus-Ulpiana), atteignait la frontière de Dalmatie sur le haut Obiljic, sous-affluent de la Sitnica, laissait Prizren, à l'Ouest et coupait le Char-Dagh (anc. Scardos) dans sa partie centrale. — Au Sud, vers la Macédoine, la limite était parallèle

3° La partie occidentale de la Thrace, comprise entre les sources de la Marica et de la Topolnica à l'Est, l'Hæmus au Nord, les frontières de Dardanie et de Macédoine à l'Ouest et au Sud[1]. Cette région formait les deux stratégies de Serdica [bassins supérieurs de l'Isker (anc. Œscus)] et de la Nišava (affluent de la Morava Bulgare)], et de Dentheletica (bassin supérieur de la Struma, anc. Strymon), avec les villes de Serdica (Sofia), Pautalia (Köstendil) et Germania (Banja, près de Dùpnica[2]).

Les limites de l'ancienne Dacie avaient été : à l'Ouest, les monts Sretinje (Portes de Fer), à l'Est, l'Alutus (auj. Aluta); la nouvelle province, entre la Porečka et le Vid, occupa sur le Danube, un front analogue. A l'Ouest et au Sud, vers la Mésie Supérieure, la Dalmatie et la Macédoine, les limites restèrent celles de l'ancienne Dardanie; vers la Thrace, la limite était parallèle à la frontière actuelle entre la Bulgarie et la Roumélie orientale et située à une trentaine de kilomètres plus à l'Est.

La nouvelle Dacie ne présentait aucune unité linguistique ou ethnographique. La limite des langues grecque et latine coïncidait à peu près avec la frontière antérieure de Mésie Supérieure et de Thrace[3]. Les parties démembrées des deux Mésies

au cours moyen de la Velika, affluent de droite du Vardar (anc. Axios), traversait le Vardar entre Scupi, en Dardanie, et Stobi, en Macédoine, vers le confluent de la Psinja et gagnait l'Orbelos (Osigova Planina), sur la frontière actuelle bulgaro-turque. A. v. Domaszewski, *Studien zur Geschichte der Donauprovinzen*, I, *die Grenzen von Mœsia Superior und der Illyrische Grenzzoll* (*Archäol. Epig. Mitth. Œsterr. Ung.*, XIII, 1890, pp. 147-152, et la carte, p. 154; — H. Kiepert, *Formæ Orbis Antiqui*, Berlin, 1897, tab. XVII.

1. L'ancienne limite de la Dardanie et de la Thrace, de l'Orbelos (Osigova Planina) à la source du Ciabrus (Cibrica), passait entre Kumanovo et Vranja qui étaient en Dardanie, Köstendil (Pautalia) et Trn, qui étaient en Thrace, et traversait la Nišava entre Bela Palanka (anc. Remesiana) et Pirot (anc. Turres). — Vers l'Ouest, la limite de la nouvelle Dacie et de la Thrace, sur la grande route Serdica-Byzance, est indiquée avec précision par l'*Itinéraire de Jérusalem* (p. 269, éd. G. Parthey). Cette limite se trouvait entre la mutatio Soncio (à 55 milles au Sud-Est de Serdica), et la mutatio Ponte Ucasi (à 61 milles au Nord-Ouest de Philippopoli). Helice (Ichtiman, en Roumélie orientale), était en Dacie; Bessapara (Tatar Bazard'ik), en Thrace. La frontière des deux provinces, entre le Rhodope et l'Hæmus, était donc située à 30 kilomètres environ à l'Est de la frontière actuelle entre la Bulgarie et la Roumélie orientale (A. von Domaszewski, *loc. cit.*, p. 153 et la carte, p. 154; — D. Kalopothakes, *De Thracia provincia Romana*, Berlin, 1893, p. 16 (*Compte rendu* de C. Patsch, *dans les Wissensch. Mittheil. aus Bosnien und der Hercegovina*, V, 1897, pp. 348-350).

2. D. Kalopothakes, *loc. cit.*, pp. 15-16.

3. La limite des langues grecque et latine passait entre Remesiana (auj.

et la Dardanie étaient de langue latine; les deux stratégies de Thrace, de langue grecque. Au Ier siècle, les provinces de Mésie et de Thrace comprenaient cinq grands groupes ethniques[1] : le long du Danube, les Scordisques entre la frontière Pannonienne et les Portes de Fer; les Mésiens proprement dits et les Triballes, entre les Portes de Fer et l'embouchure de l'Utus[2]; les Gètes et les Scythes, entre l'Utus et le Pont-Euxin ; dans l'intérieur, les Dardaniens et les Thraces. De ces cinq groupes, deux, les Mésiens-Triballes et les Dardaniens, furent incorporés totalement dans la nouvelle Dacie, où entrèrent en outre les deux peuplades Thraces des Serdi et des Dentheletæ. La Mésie Supérieure correspondit désormais exactement au domaine des Scordisques et la Mésie Inférieure à celui des Gètes et des Scythes. Un peu plus tard, avant 297[3], Dioclétien démembra la Dacie et la Mésie Inférieure; le pays des Mésiens-Triballes devint la Dacie Ripensis et celui des Scythes, la Scythie.

Le chef-lieu de la nouvelle Dacie fut Serdica, importante par sa situation sur la grande voie militaire Viminacium-Byzance. Gallien y avait installé un atelier monétaire impérial[4], qui avait été quelque temps transféré à Cyzique, en 269, lors de l'invasion des Goths, et rétabli, avant 274, par Aurélien[5]. Serdica était devenue centre de frappe pour la région du Bas Danube et les provinces grecques d'Europe. La ville ne tarda pas à prendre un grand développement. Constantin, s'il faut en croire le *Continuateur anonyme de Dion*[6], songea plus tard à en faire la capitale de l'Empire.

Bela Palanka), qui était de langue latine, et Turres (auj. Pirot) qui était de langue grecque (A. v. DOMASZEWSKI, *loc. cit.*, p. 153 ; — D. KALOPOTHAKES, *loc. cit.*, p. 6).

1. A. VON PREMERSTEIN, *die Anfänge der Provinz Mœsien* (*Jahresheft. des Œsterr. Archäol. Instit. in Wien*, I, 1898, pp. 147 à 152); — cf. C. JULLIAN, *loc. cit.*, p. 337.

2. A. VON DOMASZEWSKI, *die Entwicklung der Provinz Mœsia* (*Neue Heidelberger Jahrbücher*, I, 1891, p. 197).

3. LISTE DE VÉRONE, dans les *Geograph. Latin. minor.*, éd. Riese, p. 127, 5.

4. And. MARKL, *die Reichsmünzstätten unter der Regierung Claudius II*, *loc. cit.*, pp. 433 sqq ; — ID., *Serdica oder Antiochia*, *loc. cit.*, pp. 409-410.

5. Th. ROHDE, *loc. cit.*, p. 369.

6. *Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, V, p. 199 ; cf. éd. Dion Cassius (L. Dindorf), V, p. 232.

CHAPITRE III.

MEURTRE D'AURÉLIEN.

(FIN AOÛT-DÉBUT SEPTEMBRE 275)

Après avoir présidé à l'évacuation de la Dacie et à l'organisation de la nouvelle province, Aurélien se disposa à marcher contre les Perses. La Mésopotamie, depuis la chute de Palmyre, était restée entre leurs mains, et il ne voulait pas la leur abandonner, comme il avait abandonné la Dacie aux Goths. La situation, en effet n'était pas la même sur l'Euphrate que sur le Danube. En évacuant la Dacie, Aurélien assurait pour longtemps la paix sur le Bas Danube; les barbares, pourvus de terres, devaient se tenir tranquilles, jusqu'au jour où ils seraient contraints par l'accroissement de leur population ou par la poussée d'autres envahisseurs, à chercher, aux dépens de l'Empire, un nouvel agrandissement de territoire. Au contraire la guerre entre Rome et la Perse, comme autrefois entre Rome et les Parthes, était la lutte de deux empires et de deux civilisations; ce n'était pas avec des terres que l'on pouvait satisfaire les Perses et la cession même de la Mésopotamie ne les eût pas désarmés. L'abandon de cette province eût été un acte de faiblesse, qui eût été autrement interprété dans l'Orient romain à peine pacifié et à demi-hostile encore à la suite des dures exécutions de Palmyre et d'Alexandrie, que ne devait l'être l'évacuation de la Dacie dans l'Occident latin et dans les pays romanisés du Danube. Enfin la défaite et la captivité de Valérien avaient eu trop de retentissement dans tout l'Orient, pour qu'Aurélien laissât subsister cette impression et, par une politique de recul, semblât consacrer la décadence de l'Empire. Aurélien se trouvait ainsi amené à terminer ses campagnes par une grande guerre d'Orient.

Depuis la seconde campagne contre Palmyre, il n'y avait eu aucun changement dans les rapports entre Rome et la Perse. La

paix n'avait pas été signée, mais il est vraisemblable qu'il existait toujours une trêve entre les deux empires[1]. Le fils de Sapor, Hormizd I[er], était mort à la fin de 273 ou au début de 274, après un règne d'un an et quelques jours[2]. Son frère Bahram I[3], qui lui avait succédé, n'avait pas encore eu le temps de consolider son pouvoir. — Le gros de l'armée romaine était formé, cette fois encore, par les légions danubiennes, devenues disponibles à la suite des victoires de Rhétie et de l'évacuation de la Dacie; elles devaient être renforcées par les légions et les corps auxiliaires d'Orient reconstitués.

Lorsque son armée fut prête[4], Aurélien prit la grande route de Byzance, pour passer de là en Asie. Mais, entre Périnthe et Byzance, au lieu dit Καινοφρούριον (Cænophrurium)[5], il tomba victime d'un complot militaire[6] (fin août-premiers jours de septembre 275)[7].

Aurélien avait un secrétaire particulier[8], Eros[9], proba-

1. Voir plus haut, p. 103. — L'expression de la *Vita Aureliani*, 36, 4 : *Persis... bellum indixit*, s'appliquerait alors à la dénonciation de cette trêve.

2. Selon Th. Noeldeke (*Geschichte der Perser und Araber*, p. 434), Hormizd I[er] mourut entre le 14 septembre 273 et le 13 septembre 274. Il existe sur la durée de son règne diverses traditions assez voisines les unes des autres (un an dix jours, un an un mois, un an deux mois, un an dix mois). La première de ces traditions est la plus vraisemblable.

3. Th. Noeldeke, *Geschichte der Perser und Araber*, p. 434; — Id., *Aufsätze zur Persischen Geschichte*, pp. 95-96.

4. *Vita Aurelian.*, 35, 4 : *Parato magno potius quam ingenti exercitu.* — Zonaras, XII, 27 (III, p. 153 Dind.) et Syncelle, I, p. 721, disent qu'Aurélien fut tué au moment où il marchait contre les Scythes [Ἐπεὶ δὲ καὶ ἐπὶ Σκύθας τὴν στρατείαν ἔθετο... (Zonaras, *loc. cit.*); Ὁρμήσας δὲ καὶ ἐπὶ Σκύθας... (Syncelle, *loc. cit.*)]. L'erreur tient sans doute à ce fait qu'Aurélien, pour le règlement de la question de Dacie, venait d'avoir affaire aux Goths et autres barbares du Nord.

5. D'après l'*Itinéraire d'Antonin*, (Ed. G. Parthey), p. 65, Cænophrurium était situé à 18 milles (= 26[km],6), à l'Est d'Héraclée (l'ancienne Périnthe). — Les distances étaient : Héraclée à Cænophrurium : 18 milles (= 26[km],6). Cænophrurium à Melantias : 28 milles (= 41[km],4). Melantias à Byzance : 18 milles.

6. Zosim., I, 62; — Zonar., XII, 27 (III, p. 153 Dind.); — Jean d'Antioch., (*Fragm. Hist. Græc.*, Ed. C. Müller, IV, p. 599, fragm. 2); — Syncell., I, pp. 721-722 (éd. Bonn); — Cedren., p. 455 (éd. Bonn); — Malal., XII, p. 301 (éd. Bonn); — *Chroniq. d'*Eusèb., (Vers. Armén., éd. A. Schöne, p. 185); — *Vita Aurelian.*, 35, 5—36; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 8; — *Epitome*, 35, 8; — Eutrop., IX, 15, 2.

7. Sur la date, voir *Appendice I[er], Chronologie générale du règne d'Aurélien.*

8. Sur les fonctions de cet Eros, Zonaras (*loc. cit.*) rapporte deux traditions : Τῶν ἔξωθεν φερομένων ἀποκρίσεων ὢν μηνυτής (cf. Zosim., *loc. cit.*), ὡς δέ τινες ἱστοροῦσιν, ὠτακουστὴς καὶ προσαγγέλλων τῷ βασιλεῖ τὰ παρά τινων περὶ αὐτοῦ λεγόμενα (cf. Cedren., *loc. cit.*); — Jean d'Antioch., *loc. cit.* : Εἷς τῶν εἰς τάχος γραφόντων οἰκέτων; — *Vita Aurelian.*, 35, 5 : *Notarius*, 36, 4 : *Notarius secretorum*; — Aurel. Vict., *Cæsar. loc. cit.* : *Cui secretorum officium crediderat.*

9. Zosime et Zonaras le nomment Eros; la *Vita Aureliani* (36, 4-5; 37, 1), **Mnesteus**; la tradition grecque est préférable.

blement un affranchi[1], qu'il employait volontiers comme espion et dans les rapports duquel il avait une entière confiance. Il s'aperçut un jour que ce secrétaire prévariquait[2] et menaça de le punir[3]. Eros se sentit perdu. Imitant l'écriture d'Aurélien, il rédigea une liste qui contenait les noms de plusieurs officiers supérieurs de la garde [4] et le sien propre, puis il la communiqua aux intéressés, ajoutant que l'empereur avait l'intention de les faire périr eux et lui [5]. Par son caractère inexorable et par la répression impitoyable des désordres de tout genre auxquels l'anarchie militaire avait habitué les officiers supérieurs, Aurélien s'était attiré la haine de beaucoup d'entre eux. Un certain nombre de ceux qui étaient portés sur la liste, se savaient réellement menacés; les autres, au contraire, étaient en bons termes avec Aurélien, mais sans l'aimer beaucoup[6]. Tous crurent à l'authenticité de la lettre[7]. Ils se décidèrent à prévenir l'empereur, le surprirent au moment où il sortait de Καινοφρούριον sans grande escorte et le tuèrent[8].

Le meurtre d'Aurélien arrêta[9] net les préparatifs de l'expédition contre les Perses. Il fallait auparavant élire un nouvel

1. *Vita Aurelian.*, 36, 4 : *Libertum, ut quidam dicunt, suum.* — Selon JEAN D'ANTIOCHE (Εἷς τῶν οἰκέτων) et EUTROPE (*Servus*), cet Eros aurait été un esclave.

2. AUREL. VICT., *Cæsar.*, *loc. cit.*

3. ZOSIM., *loc. cit.*: — ZONAR., *loc. cit.*

4. ZOSIM., *loc. cit.* : Τῶν δορυφόρων τισίν, οὓς μάλιστα τολμηροτάτους ᾔδει ; — ZONAR., *loc. cit.* : Δυνατοί τινες ; — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.* : Χιλίαρχοι; — SYNCELL., *loc. cit.* : Οἱ κατ'αὐτὸν ; — CEDREN., *loc. cit.* : Δυνάσται ; — AUREL. VICT., *loc. cit.*: *Tribuni; — Epitom.*, *loc. cit.*; EUTROP., *loc. cit.* : *Militares viri.* Il s'agit donc d'officiers supérieurs, ayant au moins le grade de tribuns.

5. ZOSIM., *loc. cit.*; — ZONAR., *loc. cit.*; — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.*; — CEDREN., *loc. cit.*; — *Vita Aurelian.*, 36, 5; 41, 2 : *Per errorem bonorum*: — *Vita Tacit.*, 2, 4 : *Errore militarium*; — AUREL. VICT., *loc. cit.*; — *Epitom.*, *loc. cit.*; — EUTROP., *loc. cit.*

6. JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.*; — *Vita Aurelian.*, 36, 5; — *Epitom.*, *loc. cit.*; — EUTROP., *loc. cit.*

7. ZOSIM., *loc. cit.*; — ZONAR., *loc. cit.*; — JEAN D'ANTIOCH., *loc. cit.*; — *Vita Aurelian.*, *loc. cit.*: — AUREL. VICT., *Cæsar.*, *loc. cit.*; — EUTROP., *loc. cit.*

8. Selon la *Vita Aureliani* (35, 5), et AURELIUS VICTOR (*Cæsar.*, 36, 2), Aurélien périt de la main d'un certain Mucapor. Une lettre fausse de la *Vita Aurelian.* (26, 2-5) est adressée à ce même Mucapor.

9. Aurélien ne laissait pas de fils. La *Vita Aureliani* (42, 1-2) mentionne une fille dont les descendants, à l'époque où fut composée la biographie (305-306), vivaient à Rome, et un petit-fils Aurelianus, ancien proconsul (?) de Cilicie, qui, à la même date, habitait en Sicile : *Aurelianus filiam solam reliquit, cujus posteri etiam nunc Romæ sunt. Aurelianus namque proconsule Ciliciæ, senator optimus, sui vere juris vitæque venerabilis, qui nunc in Sicilia vitam agit, ejus est nepos.*

empereur. La situation était tout autre qu'en 268, à la mort de Gallien. Gallien, lui aussi, avait été tué à la suite d'un complot, mais à ce complot participaient tous les chefs de l'armée et l'entente s'était faite auparavant sur le choix d'un successeur[1]. En 275, au contraire, aucun des officiers qui avaient tué Aurélien n'avait les titres nécessaires pour le remplacer. Les généraux les plus en vue n'étaient pas présents à l'armée : Saturninus était en Orient[2], Proculus et Bonosus avaient des commandements en Gaule ou sur le Haut Danube[3], et Probus, le principal lieutenant d'Aurélien, désigné par lui-même — du moins le bruit en courut plus tard —, comme son successeur[4], était alors chargé du gouvernement de l'Egypte[5].

En leur absence, les meurtriers ne pouvaient faire un choix, et il est certain que Probus, à la fois par loyauté et par habileté, n'eût pas accepté une élection faite dans de semblables conditions. D'ailleurs, ils ne tardèrent pas à reconnaître qu'ils avaient été trompés[6]. Malgré sa sévérité, Aurélien avait toujours été très populaire dans l'armée. Les soldats lui rendirent de grands honneurs et lui élevèrent, au lieu même où il était mort, un magnifique tombeau[7]. Ils refusèrent de se faire les complices des meurtriers et s'opposèrent à toute élection[8].

La situation semblait sans issue. Il n'y avait plus qu'une solution possible : c'était le recours au Sénat. L'armée écrivit au Sénat pour lui annoncer la mort d'Aurélien et lui déclarer qu'elle s'en remettait à lui pour le choix d'un empereur[9]. Le Sénat, malgré ses rancunes, décerna à Aurélien le titre de

1. Voir plus haut, pp. 36-37.
2. *Vita Saturnin.*, 7, 1-2.
3. *Vita Bonos.*, 14, 3.
4. *Vita Prob*, 6, 7 : *Ex quo intellectum est Aurelianum in animo hic habuisse, ut, si quid sibi scienti prudentique eveniret, Probum principem faceret.*
5. *Vita Prob.*, 9, 3-5.
6. *Vita Tacit.*, 2-4 : *Reversis ad bonum mentem omnibus.*
7. Zosim., 1, 62 ; — *Vita Aurelian*, 37, 1. — Ce dernier texte mentionne en outre la construction d'un temple.
8. *Vita Aurelian.*, 40, 2 ; — *Vita Tacit.*, 2, 4-5.
9. *Vita Aurelian.*, 40, 2 ; 41, 1-2 ; — *Vita Tacit.*, 2, 5 : — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 9. — Les deux documents donnés par la *Vita Aureliani* — *a*) Lettre de l'armée au Sénat ; 41, 1-2 ; *b*) Discours du Princeps Senatus, Tacite, *Id.*, 4-14 —, ne sont certainement pas authentiques. Le second document fournit une double preuve de la falsification ; d'une part, la date III Non. Febr (= 3 février), à laquelle le Sénat aurait appris la mort d'Aurélien, est manifestement fausse (voir *Appendice I, Chronologie générale du règne d'Aurélien*) ;

Divus[1], mais, par prudence — il se souvenait de Quintillus — il se refusa à élire l'empereur et renvoya la décision à l'armée[2]. L'armée s'obstina et, pour la seconde fois, déclara s'en remettre au Sénat[3]. Après un interrègne d'environ trois semaines[4], pendant lequel rien ne fut changé dans l'administration de l'Empire[5], le Sénat céda enfin, et nomma empereur son Princeps, le consulaire M. Claudius Tacitus[6], alors âgé de soixante-quinze ans (fin septembre 275)[7].

d'autre part, Tacite est appelé par erreur Aurelius Tacitus (41, 4), alors que son nom véritable, attesté par les inscriptions et les monnaies, était M. Claudius Tacitus. — Cf. les erreurs analogues sur les noms de Claude (Flavius : *Vita Claud.*, 3, 6 ; 7, 8 ; — *Vita Aurelian.*, 17, 2), d'Aurélien (Valerius : *Vita Aurelian.*, 17, 2) et de Probus (Valerius : *Vita Prob.*, 11, 5).

1. *Vita Aurelian.*, 37, 3-4 ; 41, 13 ; 42, 4 ; cf. 3, 1 ; — Eutrop., IX, 15, 2. — Aurélien porte le titre de *Divus* dans deux constitutions de Dioclétien (Cod. Justin., IV, 12, 63) et de Constantin (*Id.*, XI, 58, 1) et sur trois inscriptions : *C. I. L.*, VIII, 10.961 (Numidie : route Timgad-Theveste) ; — *Id.*, *Supplém.*, 17.881, (Timgad) ; — *Id.*, 11.318 (Proconsulaire : Sbeïtla). — Il est mentionné parmi les *Divi* de la liste des *Natales Cæsarum* (rédigée sous le règne de Constance II : *C. I. L.*, I², p. 255, *Divi Aureliani V. Idu. Sept.*), et des Fastes de Philocalus (354 ap. J. C., *Id.*, p. 272) ; il ne figure plus dans les Fastes de Polemius Silvius (date : 448/449). Les *Natales* et les Fastes de Philocalus, pour le IIIe siècle, donnent les noms de six empereurs divinisés : S. Sévère, Sévère Alexandre, Gordien III, Claude, Aurélien, Probus ; les Fastes de Polemius Silvius n'en connaissent plus que trois : S. Severe, Gordien III et Claude : il n'est plus question de Sévère Alexandre, d'Aurélien et de Probus. — Il n'existe ni médaillons, ni monnaies de consécration d'Aurélien. [Fr. Gnecchi, *Appunti di Numismatica Romana*, XII : *Cinque bronzi inediti provenienti dagli Scavi di Roma durante il* 1889 (*Rivist. Ital. di Numismat.*, III, 1890, p. 343;]. — Les deux monnaies de consécration indiquées par H. Cohen², VI, *Aurélien*, nos 64 et 65 ; — cf. Th. Rohde, *loc. cit. Catal.*, no 121) sont hybrides. Elles ont été frappées à Rome, en 270, avec le revers *Consecratio* des monnaies de Claude.

Sur le titre de *Deus*, donné à Aurélien de son vivant, voir plus haut pp. 191-192.

Les inscriptions martelées d'Aurélien, sont au nombre de trois, peut-être de quatre : *C. I. L.*, V, 4319 (Italie : Xe région, Brixia) ; il faut remarquer qu'une autre inscription de Brixia, au nom d'Aurélien (*C. I. L.*, V, 4320), n'a pas subi de martelage ; — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.736 (Gradina, près de Srebrenica, Dalmatie) ; — *Id.*, 7586 (Callatis, Mésie Inférieure) ; — et peut-être, *C. I. L.*, III, 472 (Smyrne). — On ne peut déterminer la raison de ces martelages.

2. *Vita Aurelian.*, 40, 3 ; 41, 3-15 ; — *Vita Tacit.*, 2, 6 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 10.

3. *Vita Aurelian.*, 40, 4 ; 41, 15 ; — *Vita Tacit.*, 2, 6 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 10-11.

4. Sur la question de l'interrègne, voir *Appendice I*, *Chronologie générale du règne d'Aurélien*.

5. *Vita Aurelian.*, 40, 4.

6. *Vita Aurelian.*, 41, 15 ; — *Vita Tacit.*, 3—8, 2 ; — Aurel. Vict., *Cæsar.*, 36, [illegible] — *Epitom.*, 36, 1 ; — Eutrop., IX, 16.

[illegible]e, voir *Appendice I*, *Chronologie générale du règne d'Aurélien*.

La réaction sénatoriale, qui se produisit sous le règne de Tacite, ne fut exclusivement dirigée ni contre la personne, ni contre le règne d'Aurélien. Aurélien avait été placé par le Sénat au nombre des Divi; Tacite, qui lui devait le consulat[1] et avait collaboré à la réforme monétaire[2], lui fit élever des statues[3] et ordonna de mettre à mort quelques-uns de ses meurtriers[4]. — Le nouveau régime était une réaction contre l'ensemble de la politique impériale depuis le début du IIIe siècle. Le Sénat croyait avoir acquis, d'une manière effective, le pouvoir d'élire l'empereur, qu'il n'avait guère possédé jusque-là qu'en théorie ; durant les six mois du règne de Tacite, il fut maître du gouvernement.

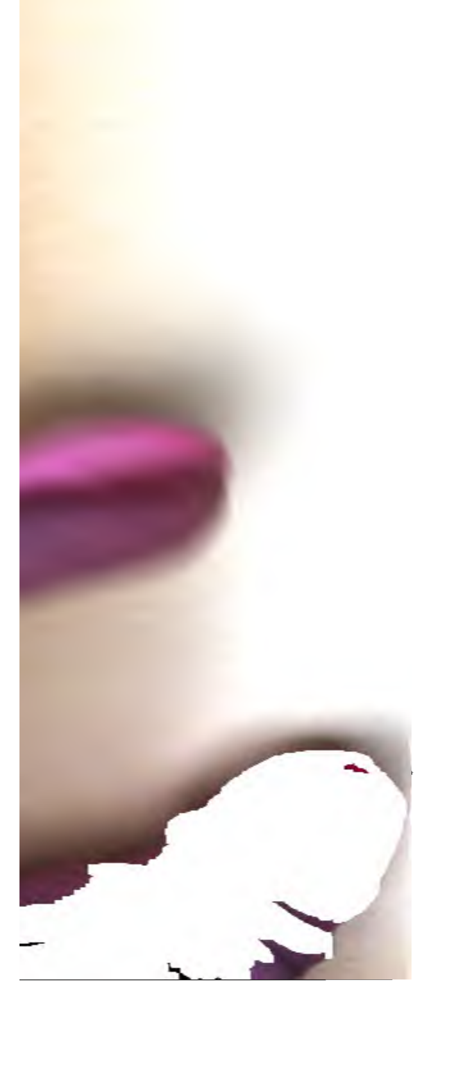
Mais cet état de choses, qui donnait satisfaction aux revendications du Sénat, ne s'était constitué et ne pouvait se maintenir qu'avec le consentement formel de l'élément militaire. Le Sénat avait besoin de l'armée pour tenir tête aux barbares; les Germains venaient d'envahir la Gaule[5] et les Sarmates, l'Asie-Mineure[6]. Il lui fit des avances : un des premiers actes de Tacite fut de conférer à Probus, le plus en vue de tous les généraux, le commandement militaire de toutes les provinces d'Orient[7]. Probus resta fidèle à l'empereur, mais l'armée ne s'accommoda pas longtemps du gouvernement sénatorial. Tacite fut massacré comme l'avait été Aurélien.

Le gouvernement sénatorial s'écroula. Florianus, frère et

1. Voir plus haut IIIe Partie, Chap. Ier, p. 142.
2. *Vita Tacit.*, 11, 6.
3. *Id.*, 9, 2 : *Aureliano statuam auream ponendam in Capitolio decrevit, item statuam argenteam in Curia, item in templo Solis, item in Foro divi Trajani. Sed aurea non est posita, dedicatæ autem sunt solæ argenteæ...* ; 9, 5 : *addidit, ut Aurelianum omnes pictum haberent.*
4. *Vita Tacit.*, 13, 1 : *Prima illi cura imperatoris facti haec fuit, ut omnes qui Aurelianum occiderant, interimeret, bonos malosve, cum jam ille vindicatus esset.* L'expression *Omnes* est erronée, car un certain nombre de ces meurtriers furent plus tard mis à mort par Probus. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 36, 2 : *Cum prius auctores Aureliani necis maximeque Mucaporem ducem, quod ipsius ictu occiderat, excruciavisset;* — *Vita Prob.*, 13, 2 : *Statim deinde si quidam ex interfectoribus Aureliani superfuerant, vario genere vindicavit, mollius tamen moderatiusque quam prius exercitus et postea Tacitus vindicaverant;* — Zosim., I, 65; — Zonar., XII, 29 (III, p. 154 Dind.). — La *Vita Aureliani* (37, 2) raconte, en outre, que le secrétaire coupable fut exposé aux bêtes, et ajoute que l'on éleva, en l'honneur d'Aurélien, à l'endroit où il avait été assassiné, deux colonnes de marbre, surmontées de sa statue.
5. *Vita Tacit.*, 3, 4 ; — *Vita Prob.*, 13, 5 ; — Zosim., I, 67 ; — Zonar, XII, 29 (III, p. 155 Dind.).
6. *Id.*, 13, 2-3 ; — Zosim., I, 63-64 ; — Zonar., XII, 28 (III, p. 154 Dind).
7. *Vita Prob.*, 7, 2-4.

préfet du [illegible] sans tenir compte des [illegible] par toutes les légions [illegible] en Orient. [illegible].

Probus, [illegible] par violence, traita le [illegible] participation [illegible] a tradition [illegible] considéré par [illegible] naturelle [illegible] le 275, comme [illegible].



CONCLUSION.

LES CONSÉQUENCES DU RÈGNE D'AURÉLIEN.

A l'avénement d'Aurélien, le monde romain était morcelé en trois parties. L'Empire Gallo-Romain, après avoir perdu en 268, la Narbonnaise orientale et l'Espagne. conservait encore la Bretagne et la Gaule presque entière. L'Etat Palmyrénien, maître de tout l'Orient, de la Galatie à la Cyrénaïque, poursuivait ses conquêtes et achevait de se constituer. L'Empire Romain était réduit à l'Italie, à l'Espagne, à l'Afrique, aux pays danubiens, aux provinces grecques d'Europe et à la Bithynie : il venait de perdre, sous Claude, l'Egypte et la plus grande partie de l'Asie Mineure, conquises par Zénobie.

Le danger de l'invasion gothique, sur le Bas Danube, avait été écarté par la victoire de Claude à Naïssus. Mais, sur le Haut Danube, le Limes Rhétique était forcé, la Rhétie et l'Italie du Nord étaient envahies par les Juthunges; les Vandales menaçaient la Pannonie.

A l'intérieur, Aurélien avait à lutter contre un compétiteur, Quintillus, soutenu par le Sénat et reconnu par toutes les provinces. L'autorité impériale sortait fort amoindrie de l'anarchie militaire. Le Trésor était vide; la monnaie, ruinée. Aurélien, proclamé à Sirmium, n'avait qu'un appui, l'armée danubienne : c'est avec elle et par elle, qu'il devait rétablir la défense des frontières et reconstituer l'unité impériale.

Aurélien s'était proposé de reconstituer matériellement et moralement l'unité impériale. Ce programme était immense : en cinq années, Aurélien réussit cependant à le réaliser dans son ensemble[1]. Lorsqu'il mourut, en 275, les Barbares (Francs

1. *Vita Aurelian.*, 1, 5 : *Aurelianus... per quem totus Romano nomini orbis est restitutus* ; — 41, 6-8 : *Respirare certe post infelicitatem Valeriani, post*

et Alamans sur le Rhin, Juthunges, Vandales, Goths sur le Danube, Perses sur l'Euphrate, Blemyes en Egypte) étaient partout repoussés. Les frontières et Rome étaient mises en état de défense. Les empires gallo-romain et palmyrénien avaient succombé; les usurpateurs avaient été partout renversés : l'unité de l'Empire était rétablie. — A l'intérieur, Aurélien avait réorganisé l'administration, relevé les finances et amélioré le système monétaire. Il avait raffermi l'autorité impériale et s'était efforcé à la fois de consolider l'unité morale de l'Empire et de fonder l'absolutisme, par la constitution de la religion solaire en culte d'Etat.

Sans doute, la restauration n'était pas complète. Le Limes Transrhénan n'avait pas été intégralement rétabli; la Dacie avait été abandonnée et la défense, reportée à la ligne du Danube; la Mésopotamie restait aux mains des Perses. L'Empire avait reculé. En ce qui concerne l'administration intérieure, le temps, et souvent aussi les moyens, avaient manqué à Aurélien; les réformes monétaire et alimentaire n'étaient que partielles. Aurélien s'était abusé sur la portée de ses réformes religieuses. Le culte solaire officiel devait se maintenir jusqu'à la fin du IVe siècle; mais il était trop abstrait et trop vague pour exercer une grande influence sur le développement du paganisme et pour faire obstacle aux progrès de la religion chrétienne.

Il fallait pour sauver l'Empire une réorganisation plus complète et plus profonde, qui devait être l'œuvre de Dioclétien. La division du pouvoir, réalisée par l'établissement de la Tétrarchie, était devenue indispensable; mais, pour qu'elle ne mît pas l'Empire en danger, il était nécessaire que les collègues de l'empereur fussent librement choisis par lui et lui restassent unis par un lien réel de subordination. Ni Tetricus, ni surtout les princes de la dynastie palmyrénienne, ne pouvaient être des collègues pour Aurélien.

Gallieni mala imperante Claudio cœperat nostra respublica, at eadem reddita fuerat Aureliano toto penitus orbe vincente; — *Epitom.*, 35, 2 : *Iste haud dissimilis fuit magno Alexandro seu Cæsari dictatori. Nam Romanum orbem triennio ab invasoribus receptavit cum Alexander annis tredecim per victorias ingentes ad Indias pervenerit et Caius Cæsar decennio subjecerit Gallo[s] adversum cives quadriennio congressus.* — Cf. Aurel. Vict., *Cæsar.*, 35, 12 : *Tantum ille vir severitate atque incorruptis artibus potuit, ut ejus necis auctorib[us] exitio, pravis metui, simulata dubiis, optimo cuique desiderio, nemini in[so]lentiæ aut ostentationi esset.*

Aurélien comprit que la réorganisation de l'Empire devait avoir pour préface nécessaire la reconstitution de l'unité impériale, et que cette reconstitution n'était possible que par la force. L'anarchie militaire avait bouleversé et disloqué l'Empire : Aurélien remit tout en place. Il le fit avec la rudesse d'un soldat et avec la dureté de son tempérament. On lui a reproché sa brutalité, ses ennemis même disaient sa cruauté ; mais il est certain que son œuvre était nécessaire[1] et qu'il l'a brillamment accomplie.

1. *Vita Aurelian.*, 37, 1 : *Principi necessario:* — 41, 6-7 : *Princeps Aurelianus quo... neque utilior fuit quispiam ;* — EUTROP., IX, 14 ; — JEAN D'ANTIOCH., *Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 593, n° 155.



APPENDICES



APPENDICE I.

CHRONOLOGIE GÉNÉRALE DU RÈGNE D'AURÉLIEN.

Les indications chronologiques relatives au règne d'Aurélien se divisent en deux groupes :

I. Indications fournies par l'*Histoire Auguste ;*

II. Indications fournies par les autres textes, les inscriptions et les monnaies.

I. **L'Histoire Auguste.** — Les indications chronologiques de l'*Histoire Auguste* sont données dans le texte historique, d'une part, dans les documents insérés ou à propos de ces documents, de l'autre.

a) Indications données dans le texte.	*b*) Indications relatives aux documents.
	IX Kal. April. (= 24 mars 268). — Proclamation de Claude par le Sénat (*Vita Claud.*, 4,2).
Mort de Claude, Atticiano (= Fl. Antiochiano) et Orfito conss. (= 270). *Vita Claud.*, 11,3 ; 12,2. Quintillus règne 17 jours (*Vita Claud.*, 12,5). Aurélien règne 5 ans 6 mois, moins quelques jours (*Vita Aurelian.*, 37,4). Les manuscrits portent : *Annis sex minus paucis diebus.* La correction : *Annis (quinque mensibus) sex minus paucis diebus*, admise par H. Peter (*ad loc.*) est certaine.	
	III Non. Febr. (= 3 février 275). — Lettre de l'armée au Sénat pour lui annoncer la mort d'Aurélien (*Vita Aurelian.*, 41,3).
Interrègne de 6 mois (*Vita Aurelian.*, 40,4 ; — *Vita Tacit.*, 2,6).	
	VII Kal. Octob. (= 25 septembre 275). — Election de Tacite par le Sénat (*Vita Tacit.*, 3,2).

Tacite règne 6 mois (*Vita Tacit.*, 13,5 ; 14,2).

Florianus règne à peine 2 mois (*Vita Tacit.*, 14,2.5).

III Non. Febr. (= 3 février 276). — Le Sénat acclame Probus, seul empereur depuis la mort de Florianus (*Vita Prob.*, 11,5).

De ces deux séries, la première se retrouve dans d'autres textes et nous nous en occuperons plus loin. La seconde est particulière à l'*Histoire Auguste*, et il faut en examiner ici la valeur.

Tout d'abord, ces deux séries ne concordent pas. L'interrègne, qui, d'après le texte de l'*Histoire Auguste*, est de 6 mois (*Vita Aurelian.*, 40,4 ; — *Vita Tacit.*, 2,6), serait, d'après les dates des documents (3 février — 25 septembre 275) de 7 mois et 22 jours. — L'intervalle entre l'élection de Tacite et la reconnaissance de Probus, d'après les documents (25 septembre 275—3 février 276), est de 4 mois 9 jours, alors que, d'après le texte, Tacite et Florianus auraient régné l'un 6, et l'autre 2 mois. — Les tentatives pour corriger les dates des documents (Lettre de l'Armée au Sénat : III Non. Febr. 275. Tillemont, *loc. cit.*, III, pp. 716-717, écrit Non. Mart.; Clinton, *Fast. Rom.*, I, p. 312, Non. April. — Reconnaissance de Probus par le Sénat : III Non. Febr. 276. Tillemont, *loc. cit.*, p. 564, Clinton, *loc. cit.*, p. 314, écrivent Non. Jul. ou Aug.) sont absolument arbitraires.

En second lieu, quelques-unes des dates relatives aux documents sont manifestement fausses. La mort d'Aurélien est certainement postérieure au 3 février 275. Il résulte d'une inscription de Rome (*Bull. Archeol. Com.*, 1882, p. 151, n° 545 ; — *Notiz. d. Scavi*, 1882, p. 230 : *Dedicat(um) D(omino) N(ostro) Aureliano Aug(usto) III e(t) Marcellino co(n)s* | *(ulibu)s* | *VII Kal. Mai.* Si l'inscription était postérieure à la mort d'Aurélien, celui-ci serait appelé Divus et non Dominus noster), qu'Aurélien vivait encore à la date VII Kal. Mai. (= 25 avril 275), ou, du moins, qu'on n'avait pas encore appris sa mort à Rome. — Si Aurélien était mort le 3 février 275, son avénement, calculé d'après la durée du règne, se placerait dans le courant d'août 269 ; ce qui est doublement impossible puisqu'il existe des monnaies de la III[e] année alexandrine de Claude (29 août 269/28 août 270 : A. v. Sallet, *die Daten der Alexandrinischen Kaisermünzen*, pp. 79-81), et que les inscriptions mentionnent sa III[e] puissance tribunicienne (postérieure au 10 décembre 270 : *C. I. L.*, II, 1672 ; III, 3521).

L'avénement de Probus ne peut être antérieur au 3 février 276. Zosime (I, 64) dit expressément que la guerre entre Florianus et Probus eut lieu en été. Si Probus avait été empereur dès le 3 février 276, il serait mort, étant donnée la durée de son règne, quelque temps avant le 29 août 282, et il existerait, pour Carus, des monnaies de deux années alexandrines (avant le 29 août — après le 29 août 282), ce qui n'est pas le cas (A. v. Sallet, *loc. cit.*, p. 89).

En résumé, les dates mentionnées dans les documents de l'*Histoire Auguste* ne concordent, ni avec les indications chronologiques du texte,

ni avec les données des inscriptions et des monnaies. Il est démontré que plusieurs d'entre elles sont fausses. Toutes doivent être considérées comme suspectes et il faut en faire complètement abstraction.

II. **Les autres textes, les inscriptions et les monnaies.** — Les textes donnent la durée du règne d'Aurélien et des empereurs qui l'ont immédiatement précédé ou suivi. Les inscriptions et les monnaies permettent de fixer quelques dates précises (cf. sur la chronologie du règne d'Aurélien, H. F. Stobbe, *die Tribunenjahre der Römischen Kaiser*, *Philologus*, XXXII, 1873, pp. 76-77).

a) Date d'avénement. — Claude est mort après le 10 décembre 269 (*C. I. L.*, II, 1672; III, 3521) (Cf. la *Vita Claudii*, 11,3, 12,1, qui date la mort de Claude du début de 270). — L'avénement d'Aurélien se place au début de 270 (*Consularia Constantinopolitana*, *Chronica Minor.*, éd. Th. Mommsen, I, p. 228).

b) Date de mort. — Aurélien, d'après l'inscription de Rome citée plus haut, vivait encore le 25 avril 275. — Il existe de plus des monnaies alexandrines de la VII[e] année d'Aurélien (29 août 275/28 août 276) (A. v. Sallet, *loc. cit.*, pp. 82-83; — Id., *das Siebente Ægyptische Regierungsjahr Aurelians*, *Berliner Blätter für Münz, Siegel und Mappenkunde*, IV, 131-134. — Cf. Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n[os] 75-78; — *id.*, p. 424), mais en petit nombre. — Aurélien est mort, soit quelques jours avant le 29 août 275 (la nouvelle n'aurait été connue à Alexandrie qu'après cette date), soit, ce qui est plus vraisemblable, quelques jours après.

Il résulte, en outre, des inscriptions (*C. I. L.*, II, 4635-4636; — XII, 5563) que Tacite est devenu empereur avant le 10 décembre 275, et, des monnaies (il n'y a de lui qu'une année de monnaies alexandrines: A. v. Sallet, *loc. cit.*, p. 88), qu'il est mort avant le 29 août 276.

L'étude de la durée des règnes, pour les empereurs qui ont succédé à Aurélien, permet d'arriver à des résultats plus précis.

Carinus compte 3 années de puissance tribunicienne et 3 années de monnaies alexandrines (A. v. Sallet, *loc. cit.*, p. 89); Numerianus, 3 années de monnaies alexandrines (*Id.*, p. 89) et seulement 2 de puissance tribunicienne; il meurt entre le 29 août et le 10 décembre 284, et Carinus, après cette date, dans la première moitié de 285. L'avénement de Carinus et Numerianus est donc antérieur au 29 août 283.

Pour Carus, il n'y a qu'une année de monnaies alexandrines (A. v. Sallet, *loc. cit.*, p. 89). Comme il est mort avant le 29 août 283, cette année alexandrine s'étend du 29 août 282 à la date de sa mort. — D'autre part, nous savons par Zosime (I, 64) que la guerre entre Florianus et Probus se place en été 276. Les textes donnent à Florianus un peu moins de 3 mois de règne; la proclamation de Florianus et de Probus est antérieure au 29 août 276. — Il y a 7 années de monnaies alexandrines de Probus (A. v. Sallet, *loc. cit.*, p. 88); la première s'étend de l'avénement au 29 août 276; la 7[e] se termine avec le 28 août 282. La mort de Probus et l'avénement de Carus ne peuvent être postérieurs

à cette dernière date. Ils ne peuvent être non plus de beaucoup antérieurs ; sinon, il y aurait pour Carus, 2 années de monnaies alexandrines (de l'avénement au 29 août 282; du 29 août 282 à sa mort). L'avénement de Carus se place vers la fin d'août 282. Son règne a nécessairement duré moins d'un an, puisque ses fils Carinus et Numerianus lui ont succédé avant le 28 août 283 : ce qui concorde parfaitement avec le chiffre donné par le CHRONOGRAPHE de 354 (*Chronica Minora*, éd. Th. Mommsen, I, p. 148), 10 mois, 5 jours.

Cette date de l'avénement de Carus est celle dont il faut partir pour établir la chronologie des règnes antérieurs. — Les chiffres, donnés par le CHRONOGRAPHE de 354, ne peuvent être acceptés sans contrôle; les erreurs sont très nombreuses. Les chiffres de la *Chronique d'*EUSÈBE *et d'*EUTROPE sont généralement préférables. — Probus, selon la *Chronique d'*EUSÈBE (vers Armén., éd. A. Schöne, p. 184; — Cf. *Chroniq. Saint Jérôm.*, *loc. cit.*, p. 185), a régné 6 ans et 4 mois; selon le CHRONOGRAPHE de 354 (éd. Th. Mommsen, p. 148), 6 ans, 2 mois, 12 jours. Le chiffre d'EUSÈBE est arrondi. Probus est mort vers la fin d'août 276. Son avénement se place vers le début de mai 275.

La proclamation de Florianus, comme empereur, a précédé de fort peu celle de Probus : tout au plus d'une quinzaine ou d'une vingtaine de jours, le temps nécessaire pour que la nouvelle de l'usurpation de Florianus parvînt à Probus, qui se trouvait alors en Orient ou en Egypte. — Florianus est devenu empereur vers le milieu d'avril. Il a régné, selon les textes, de 2 à 3 mois (ZONAR., XII, 29, III, p. 154 Dind. : moins de 3 mois; — *Chroniq. d'*EUSÈBE (vers. Armén. éd. A. Schöne, p. 184) : 82 jours; — *Chronique de Saint Jérôm.*, *id.*, p. 185 : 88 jours ; — CHRONOG. ANN. 354, p. 148 : *id.*; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 37,1 : 1 mois ou 2; — *Epitom.*, 36,2; — EUTROP., IX, 16 : 2 mois, 20 jours (cf. OROS, VII, 24,1), quelques jours seul, le reste simultanément avec Probus.

Le règne de Tacite a duré de 6 à 7 mois [ZONAR., XII, 28, III, p. 154 Dind. : moins de 7 mois; — *Chroniq. d'*EUSÈBE (vers. Armén., éd. A. Schöne, p. 184); — *Chroniq. Saint Jérôm.*, *id.*, p. 185 : 6 mois; — CHRONOG. ANN. 354, p. 148 : 8 mois, 12 jours (erroné); — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 36, 2; — *Epitome* 36, 1 : 200 jours; — EUTROPE (IX, 16), dit que Tacite fut tué le sixième mois. — L'avénement de Tacite se place donc, en adoptant le chiffre d'AURELIUS VICTOR et de l'*Epitome*, qui est le plus précis, dans le dernier tiers du mois de septembre 275. — L'auteur de la *Vita Taciti* dit, à deux reprises, que Tacite a été proclamé empereur au mois de septembre [3, 2 : date du 25 septembre ; 13, 6 : *Hic* (*Tacitus*) *mensem septembrem Tacitum appellari jussit idcirco quod eo mense et natus et factus est imperator*]. — Si cette indication ne se trouvait que dans l'*Histoire Auguste*, elle resterait fort suspecte. Mais la concordance avec les résultats obtenus d'autre part et sans tenir compte de la chronologie de l'*Histoire Auguste*, mérite de retenir l'attention. Il est difficile d'admettre qu'elle soit fortuite. — Je pense donc que l'avénement de Tacite a eu lieu à la fin de septembre (le 25 ?) ; Aurélien, comme nous l'avons vu, était mort dans les derniers jours du mois d'août 275, ou, ce qui est plus vraisemblable, au début de septembre.

Un certain nombre de textes (*Vita Aurelian.*, 40, 2-4; 41, 15; — *Vita*

Taciti., 1 et 2; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 35, 9-12; 36, 1; — *Epitom.*, 35, 10) mentionnent, après la mort d'Aurélien, un long interrègne pendant lequel il n'y aurait pas eu d'empereur. Le Sénat et l'armée se seraient pendant plusieurs mois, renvoyé l'élection de l'empereur; la durée de cet interrègne aurait été selon la *Vita Aureliani* (40, 4 : *Per sex menses*), la *Vita Taciti* (2, 6 : *Sextus mensis est peractus*), et AURELIUS VICTOR (*loc. cit.* : *Mense circiter post Aureliani interitum sexto*), d'environ 6 mois ; selon l'*Epitome* (*loc. cit.* : *Septem mensibus*), de 7 mois. Il n'est question de cet interrègne ni dans les sources grecques, ni dans le CHRONOGRAPHE de 354, ni dans EUTROPE.

Un interrègne de six mois est chronologiquement inadmissible, puisqu'Aurélien est mort, au plus tôt, dans les derniers jours d'août 275, et que Tacite était déjà empereur avant le 10 décembre. — Tacite ne succéda pas immédiatement à Aurélien. Il y eut un interrègne, mais cet interrègne ne dura pas 6 mois. Il résulte de la *Vita Aureliani* (40, 2), de la *Vita Taciti* (2, 5), (cf. AUREL. VICTOR., *loc. cit.*,) qu'il y eut un premier message de l'armée au Sénat, pour lui annoncer la mort d'Aurélien et lui demander d'élire un autre empereur (*Vita Aurelian.*, *loc. cit.*; — AUREL. VICT., *Cæsar.*, 35, 9), une réponse négative du Sénat (*Vita Aurelian.*, 40, 3; — *Vita Tacit.*, 2, 6; — AUREL. VICT., *loc. cit.*), et un second message par lequel l'armée maintenait sa décision première (*Vita Aurelian.*, 40, 4; — AUREL. VICT., *loc. cit.*). — Il y eut trois allées et venues (*Vita Aurelian.*, 40, 4 : *tertio*, cf. 41, 15) : un premier message au Sénat, puis : *cum iterum atque iterum mitteretur, ex Senatus consulto, quod in Taciti Vita dicemus, Tacitus factus est imperator.*

La distance de Cœnophrurium à Rome était de 1340 à 1350 milles (= 1.900 kilomètres); les courriers devaient parcourir cette distance en 8 jours environ, soit, pour les trois voyages, environ 24 jours. L'interrègne dura de 3 à 4 semaines, ce qui concorde parfaitement avec les dates établies plus haut : fin d'août/début septembre, mort d'Aurélien. — Fin septembre, proclamation de Tacite.

Cette tradition d'un interrègne de 6 mois est née d'une confusion.

Les règnes très courts et très effacés de Tacite et de Florianus ont été tout d'abord regardés comme un « interrègne » entre les règnes d'Aurélien (5 ans, 6 mois) et de Probus (6 ans, 4 mois). — La *Vita Taciti* (14, 5) le dit formellement : *Duo igitur principes una exstiterunt domo, quorum alter sex mensibus, alter vix duobus, imperaverunt, quasi* quidam interreges *inter Aurelianum et Probum.* Cf. l'*Epitome* (35, 10) : *Hoc tempore septem mensibus* interregni species *evenit.* — D'autre part, il y avait eu réellement, à la mort d'Aurélien, un interrègne de quelques semaines. Une confusion s'est introduite entre l'interrègne réel, et le pseudo-interrègne formé par les règnes de Tacite et de Florianus; on a donné au premier la durée du second. De là provient cette tradition d'un interrègne de 6 mois que ne connaissent ni les historiens grecs, Zosime, Zonaras, Eusèbe, ni le Chronographe de 354, ni Eutrope.

Ce point fixé, il reste à déterminer la date d'avénement d'Aurélien. Les données relatives à la durée du règne d'Aurélien dans les différents textes, sont les suivantes : ZONAR., XII, 27, III, p. 153 Dind. : 6 ans moins quelques mois ; — EUSEB., *Hist. Ecclés.*, VII, 29, 22 : 6 ans;

— *Chroniq. d'*Euseb. (vers. Armén., éd. A. Schöne, p. 184; 7 (évidemment pour 5 ans), 6 mois; — *Chroniq. Saint Jérôm* (*id.*), p. 185 : 5 ans, 6 mois; — Syncell., I, p. 721 (Bonn): 6 ans; — Malalas, XII, p. 299 (Bonn): id.; — *Chroniq. Paschal.*, p. 508 (Bonn) : id.; — Cedren., p. 455 (Bonn.), id.; — *Vita Aurelian.*, 37, 4 : 5 ans, 6 mois, moins quelques jours; — *Epitom.*, 35, 1 : 5 ans, 6 mois. — Chronogr. Ann. 354, p. 148 : 5 ans, 4 mois, 20 jours; — Chroniq. Cassiodor. (*Chronic. minor.*, éd. Th. Mommsen, II, p. 148) : 5 ans, 6 mois; — Le chiffre le plus sûr est celui d'Eusèbe (vers. Armén., *loc. cit.*), et de la *Chroniq. Saint Jérôm.* (*loc. cit.*): 5 ans, 6 mois, chiffre qui est probablement arrondi. Aurélien a régné un peu moins de 5 ans et 6 mois. Son avénement se place donc dans la première moitié de mars 270.

Nous avons vu plus haut (p. 41, not. 7) que Quintillus avait régné environ deux mois et demi et que sa mort avait suivi de très près la proclamation d'Aurélien à Sirmium. La mort de Claude et l'avénement de Quintillus ont eu lieu vers le milieu de janvier 270, ce qui concorde avec l'indication chronologique donnée par la *Vita Claudii*, 11, 3; 12, 2.

La chronologie du règne d'Aurélien s'établit donc de la manière suivante :

270. *Vers le milieu de janvier.* — Mort de Claude. — Avénement de Quintillus.
Milieu de mars. — Aurélien proclamé à Sirmium. — Trib. Pot. I.
Fin mars. — Mort de Quintillus. — Aurélien seul empereur.
Décembre : 10/31 — Trib. Pot. II.
271. Cos. — Trib. Pot. II.
Décembre : 10/31 — Trib. Pot. III.
272. Trib. Pot. III.
Décembre : 10/31 — Trib. Pot. IV.
273. Trib. Pot. IV.
Décembre : 10/31 — Trib. Pot. V.
274. Cos. II. — Trib. Pot. V.
Décembre : 10/31 — Trib. Pot. VI.
275. Cos. III. — Trib. Pot. VI.
Fin août/début septembre. — Mort d'Aurélien.
Septembre. — Interrègne.
Fin septembre 275 (le 25 ?). — Avénement de Tacite.

Les erreurs chronologiques sur les inscriptions et les monnaies d'Aurélien.

a) Inscriptions. — Il y a cinq inscriptions d'Aurélien sur lesquelles le chiffre du consulat ne correspond pas à celui de la puissance tribunicienne.

C. I. L., V, 4319 (Italie, X[e] région, Brixia) : *Trib. Pot. V. Cos. III.*

Orelli-Henzen, 5551 (Lugdunaise : Orléans) : *Trib. Pot. VII. Cos. III.*

C. I. L., XII, 5456 (Narbonnaise : Route Forum Julii-Aix) : *Trib. Pot. IV. Cos. III.*

C. I. L., II, 4506 (Tarraconaise : Barcino) : *Trib. Pot. III. Cos. III. Proc. III.*

C. I. L., VIII, 10.017 (Proconsulaire : Route Tacapæ-Leptis Magna). *Trib. Pot. III. Cos. II.*

Dans l'inscription d'Orléans (Orelli-Henzen, 5551), c'est le chiffre de la puissance tribunicienne qui est erroné. Aurélien est mort avant le 10 décembre 275, par conséquent dans sa VI[e] puissance tribunicienne. Il faut donc lire : *Trib. Pot. VI. Cos. III.* — L'inscription de Brixia (*C. I. L.*, V, 4319) est régulièrement datée, sauf que le mot *Des(ignatus)* a été omis après la mention du consulat : la date est décembre 274 (cf. l'inscription de Rome, *C. I. L.*, VI, 1112, datée de 274, avant décembre). Dans les trois autres inscriptions, l'erreur porte sur le chiffre du consulat :

C. I. L., II, 4506 : le chiffre de la puissance tribunicienne a été répété, par erreur, pour le consulat et même, fait caractéristique, pour le proconsulat.

C. I. L., XII, 5456. — *C. I. L.*, VIII, 10.017 : pour ces deux inscriptions, l'erreur est la même. Aurélien, en 271, est Consul pour la première fois et *Trib. Pot.* II. On a continué la numérotation pour les années suivantes : 272, *Trib. Pot. III et Cos. II*, 273, *Trib. Pot. IV et Cos. III*, alors qu'en réalité Aurélien n'a géré le consulat pour la seconde fois qu'au cours de sa V[e] année tribunicienne, en 274.

Les dates doivent être rectifiées de la manière suivante :

C. I. L., II, 4506 : *Trib. Pot. III, Cos. Procos* (10 décembre 271/9 décembre 272).

C. I. L., XII, 5456 : *Trib. Pot. IV. Cos.* (10 décembre 272/9 décembre 273).

C. I. L., VIII, 10.017 : *Trib. Pot. III. Cos.* (10 décembre 271/9 décembre 272).

b) Monnaies. — Deux monnaies, toutes deux des monnaies d'or, contiennent une erreur de date :

P. M. TR. P. IIII. Cos. III. P. P. (Th. Rohde, *loc. cit.*, *Catal.*, n° 30 ; H. Cohen[2], VI, *Aurélien*, n° 177).

P. M. TB. P. VII, Cos. II. P. P. (H. Cohen[2], *loc. cit.*, n° 179).

Pour les deux monnaies, l'erreur porte sur le chiffre de la puissance tribunicienne. Le fait est évident en ce qui concerne la seconde ; pour la première, il ne peut être question de la IV[e] puissance tribunicienne (10 décembre 272/9 décembre 273), puisque la monnaie est postérieure (Th. Rohde, *loc. cit.*, pp. 318-319), à la grande réforme monétaire de 274. Il faut donc lire :

P. M. TR. P. VI. Cos. III. P. P. (janvier/août 275).

P. M. TR. P. (V ou VI). Cos. II. P. P. (274).

APPENDICE II.

LE SÉNAT EN 270. — FASTES ADMINISTRATIFS.

I. Le Sénat en 270 [1].

Princeps Senatus. — *Pomponius Bassus.* — Né d'une grande famille (Voir plus haut, p. 138, not. 1. — Inscript. G. B. de Rossi, *Roma Sotterran.*, II, pp. 282-283 = *C. I. L.*, VI, 3836 = Kaibel, *Insc. Gr. Ital.*, 1076) : τοῦ γένους λαμπροῦ. Consul ordinaire en 258 (*Fastes*). Correcteur d'Italie (*Inscr. cit.*). Proconsul (le nom de la province est perdu, *id.*). Princeps Senatus au moment de la mort de Claude (janvier 270 : *Epitom.*, 34, 3). Préfet de la Ville (*Insc. cit.*; cf. G. Tomassetti, *loc. cit.*, pp. 547-548). Consul II ordinaire avec Aurélien, en 271 (*Fastes;* cf. Ph. Huschke, *Jurisprudentia Antejustiniana, die jüngst aufgefundenen Brüchstücke aus Schriften Römischer Juristen*, p. 706, n° 30). Promagister du collège des Pontifes (*Insc. cit.*). Sa femme Pomponia Gratidia (*Id.*).

1° Les Sénateurs consulaires.

M'. Acilius Glabrio. — Consul ordinaire en 256 (*Fastes*; — *C. I. L.*, XI, 6335; — *Notiz. d. Scav.*, 1880, p. 261).

M. Ælius Aurelius Theo. — XV vir Stlit. Judic. (*C. I. L.*, XI, 376). Tribun légionnaire laticlave des légions XI Claudia et XII Fulminata. Adlectus au rang des *Quæstorii*. Tribun de la plèbe. Préteur. Sodalis Hadrianalis. Juridicus de Infinito per Flaminiam et Umbriam, Picenum (*Id*). Légat pro prætore d'Arabie, sous Valérien et Gallien (253-260: *C. I. L.*, III, 89-90). Consul désigné (*Id.*, 89).

Æmilianus. — Consul ordinaire en 259 (*Fastes*).

L. Al... Albinus. — Consul ordinaire en 246 (*Fastes;* — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, p. 2000 (Diplôm. Milit. n° LXXXIX).

1. Nous avons classé : 1° comme consulaires à la date de 270, tous les consuls et fonctionnaires de rang consulaire (préfets de la Ville, légats consulaires provinciaux, curateurs) connus, depuis l'avénement de Philippe (244); 2° parmi les non-consulaires, d'une part tous les fonctionnaires de rang non-consulaire, connus de 244 à 270, de l'autre tous les consuls et fonctionnaires de rang sénatorial, de 271 à l'avénement de Dioclétien (284), les consuls pour la II° fois et les préfets de la Ville de 284 à 290. — Nous avons exclu comme suspects les noms qui ne sont donnés que par l'*Histoire Auguste*.

Antonius Memmius Hiero. — Légat pro prætore de Cappadoce, sous Philippe (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.165, 12.180, 12.181, 12,192, 12.199, 12.206, 12.212).

Arcesilaüs. — Consul ordinaire en 267 (*Fastes*).

Armenius Peregrinus. — Fils, probablement, d'Armenius Peregrinus, préteur en 213 et promagister des Arvales (*C. I. L.*, VI, 2086, 2104, 2106; *Id.* 1351, 1447). Consul ordinaire en 244 (*Fastes*).

... *Asturius.* — Ὁ λαμπρότατος ὑπατικὸς πρεσβευτὴς καὶ ἀντιστράτηγος, au temps de Gallien (Euseb., *Hist. Eccles.*, VII, 16, 17; cf. *Acta Sanct.*, *Mart.*, I, p. 223).

Bassus. — Consul ordinaire en 259 (*Fastes*).

C. Bruttius Præsens. — Consul ordinaire en 246 (*Fastes*); — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, p. 2000 (Diplôm. Milit. n° LXXXIX).

Claudius Herennianus. — Vir Clarissimus. Légat pro prætore de Dalmatie sous Philippe (*Archäol. Epig. Mitth. Œsterr. Ung.*, IX, 1885, p. 10; — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 10.174).

S. Cocceius Anicius Faustus Paulinus. — Proconsul d'Afrique sous le règne de Gallien (*C. I. L.*, VIII, 1437 et *Supplém.*, 15.254; — Pallu de Lessert, *Fastes des Provinces Africaines*, I, p. 290).

P. Cornelius Sæcularis. — Consul Suffect (année indéterminée). Préfet de la Ville 258-260 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 56). Consul II ordinaire en 260 (*Fastes*; — *C. I. L.*, XI, 5748.5750).

Dexter. — Consul ordinaire en 263 (*Fastes*).

L. Egnatius Victor Lollianus. — Proconsul d'Asie pendant trois ans, la dernière année sous Philippe (Waddington, *Fastes de la Province d'Asie*, p. 265, n° 173; — *C. I. G.*, 2870, 3516, 3517; — *C. I. L.*, III, 468; VI, 1405; — *Mitt. Athen.*, VIII, p. 316). — Préfet de la Ville en 254 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, pp. 55 et 547; cf. *Bull. Archeol. Com.*, 1889, p. 43). — G. Tomassetti pense que ce Lollianus est celui qui est nommé par Philostrate (*Vitæ Sophistarum*, I, 23), Firmicus Maternus (*Mathes.*, II, 32, et Suidas (Λολλιανός).

Faustinianus. — Consul ordinaire en 262 (*Fastes*; — *Vita Gallien.*, 5,2).

Flavius Antiochianus. — Consul Suffect (année indéterminée). Préfet de la Ville en 269-270 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 57). Consul II ordinaire en 270 (*Fastes*). Préfet de la Ville pour la seconde fois en 272 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 57).

... — Pronepos et élève de l'ora- ... VI, 1416). Orateur lui-même (C. I. L., ... de Bretagne ou de la IIe Légion ... Suffect, année indéterminée (C. I. L. ... G. Tomassetti, loc. cit., p. 57; — ... C. I. L. VI, 1417).

... — Consul ordinaire en 244 (Fastes). Consul II ... — C. I. L. III, 4300; — Id., Supplém., p. 2003

... Paternus. — Consul ordi- ... (C. I. L. VI, 3832). VII vir Epu- ... factus excusatus (Id.). Consul II ... G. Tomassetti, loc. cit., p. 57).

... — Proconsul d'Asie en 249-250 ... Sancti Pionii; — Waddington, ...

... — Consul Suffect (année ... Waddington, loc. cit., n° 1652e; ... n° 177).

... — Consul Suffect (année indéterminée) ... p. 56). Consul II ordi- ...

... — Consul ordinaire en ... (Fastes).

... — Proconsul d'Afrique sous Gallien, postérieu- ... — Pallu de Lessert, Fastes des pro- ... entre 259 et 261).

... — Consul ordinaire en 249 (Fastes). Peut- ... Tertullus Aquilinus, clarissimus ... — Id., p. 899, Diplôme milit., ...

M. Nummius Ceionius Annius Albinus. — Vir Clarissimus. Préteur urbain (C. I. L., VI, 31...). Préfet de la Ville en 256 (G. Tomassetti, loc. cit., p. 56); — Cf. Vita Aureliani, 9, 2). Préfet de la Ville II en 261-263 (G. Tomassetti, loc. cit., p. 56). Consul II ordinaire en 263 (Fastes). Il mourut, probablement, au début du règne d'Aurélien (Contin. Dion, Fragm. Hist. Græc., éd. C. Müller, IV, p. 197, fragm. 2; édit. Dion Cass., L. Dindorf, V, p. 228).

...nius Tuscus. — Consul ordinaire en 258 (Fastes). Peut- ... Prosop., II, N, n° 188), père du préfet de la Ville en 302-303.

Optimus. — Proconsul d'Asie sous Decius (*Acta Sincera*, éd. Ruinart, p. 157 : *Acta Sancti Maximi*). — Douteux.

Ovinius Pacatianus. — Préfet de la Ville en 276-277 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 57).

..... *Paternus.* — Consul ordinaire en 267 (*Fastes*).

..... (*Aspasius*) *Paternus.* — Consul Suffect (année indéterminée). Proconsul d'Afrique, connu sous le nom d'Aspasius Paternus, en 257 (Pallu de Lessert, *Fastes des provinces Africaines*, I, pp. 286-287). Préfet de la Ville en 264-266 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 56). Consul II ordinaire en 268 (*Fastes*).

T. Petronius T. F. Taurus Volusianus. — Equo Publico (*C. I. L.*, XI, 1836). Tribun de la Ire Cohorte Prétorienne. Protector. Préfet des Vigiles Perfectissimus Vir. Préfet du Prétoire Eminentissimus Vir. Consul ordinaire en 261 (*Fastes*). Patron d'Arretium. Préfet de la Ville en 267-268 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 57).

Post(uminus ?). — Légat pro prætore de Mésie Inférieure, sous Decius (*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.515).

Postumus Suagrus. — Préfet de la Ville en 275 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 57).

Prastina Messalinus. — Légat pro prætore de Mésie Inférieure sous Philippe (T. E. Mionnet, *loc. cit.*, *Supplém.*, II, pp. 114, 347 et 348).

Sabinillus. — Consul ordinaire en 266 (*Fastes*). Auditeur de Plotin (Porphyr., *Vita Plotini*, I, 7).

Saturninus. — Consul ordinaire en 264 (*Fastes*). — Peut-être le Saturninus Vir Clarissimus dont il est question dans un rescrit d'Aurélien (Cod. Justin., VII, 2,2).

Sohæmus. — Consulaire au temps de Valérien (Hesych. Miles., *Hist. fragm.* I, *Fragm. Hist. Græc.*, éd. C. Müller, IV, p. 145).

Titianus. — Consul ordinaire en 245 (*Fastes*). — Peut-être le même que C. Mæsius Aquillius Fabius Titianus (*C. I. L.*, X, 7345).

L. Valerius L. F. Poplicola Balbinus Maximus. — Sevir Equitum Romanorum (*C. I. L.*, VI, 1531, 1532). III vir Capitalis (*Id.*, 1532). XV vir Sacris Faciundis (*Id.*, 1531, 1532). Quæstor candidatus. Prætor candidatus Tutelarum (*Id.*). Præfectus Alimentorum viæ Flaminiæ (*Id.*, 1532). Curator Aquarum et Miniciæ (*Id.*, 1532 ; — L. Cantarelli, *la Serie dei Curatores Aquarum, Bull. Archeol. Com.*, 1901, p. 207, n° 25). Cognoscens ad sacras appellationes (*Id.*, 1531, 1532). Curator Reipublicæ Laur(entium) Lavinatium (*Id.*). Consul Suffect (année indéterminée).

[illegible] Consul II [illegible]

[illegible] — [illegible] de Cappadoce, sous [illegible]

[illegible] — [illegible] année indéterminée. [illegible] *C. I. G.*, [illegible]

[illegible] — [illegible] legat pro prætore [illegible] *C. I. L.*, III. *Supplem.*, [illegible]

[illegible] — Consul ordinaire en [illegible] *Fastes*.

[illegible] — Consul ordinaire en [illegible] *Fastes*. — Préfet de [illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible] sous Gallien, vers 260 [illegible]

[illegible] — Consul ordinaire en [illegible] *Fastes*.

[illegible] — [illegible] juridicus provinciæ [illegible] *C. I. L.*, [illegible]

[illegible] — [illegible] Curator Alvei Tiberis [illegible] *la Serie* [illegible]

M. [illegible] — [illegible] de Venetie sous Carinus [illegible] contre Carinus, prit le [illegible] *Epitom.*, 38,6; — [illegible] — Pour. [illegible] — Monnaies : [illegible] *[illegible] or unpublished* [illegible] 270-272.

M. [illegible] — [illegible] Præses provinciæ [illegible] pro prætore en 283 *C. I. L.*, II, [illegible] de Pannonie inférieure *C. I. L.*, III, [illegible] probablement sous Carinus.

[illegible] — Consul ordinaire en 2[illegible] *Fastes*.

[illegible] — Préfet de la Ville en 2[illegible]-285 G. Tomassetti, [illegible]

Claudius Illyrius. — Proconsul d'Achaïe, sous Gallien. (Δελτίον Ἀρχαιολογικόν, V, 1889, p. 133, n° 14 ; — *C. I. A.*, III, 399, 400, 705,2).

M. Claudius Tacitus. — Consul ordinaire en 273 (*Fastes*). Prince du Sénat en 275, selon l'*Histoire Auguste* (*Vita Aurelian.*, 41,4). Empereur en 275-276.

Cornelius Æmilianus Calpurnius Rufilianus. — Vir Clarissimus. Légat pro prætore de Bretagne Supérieure, vers 250 (*C. I. L.*, VII, 98).

Clodius. — Consularis Ædium Sacrarum en 280 (*Insc. Græc. It.*, Kaibel, 993).

Desticius Juba. — Légat pro prætore de Bretagne Supérieure sous Valérien et Gallien (253-260 : *C. I. L.*, VII, 107).

Gratus. — Consul ordinaire en 280 (*Fastes*).

M. Junius Priscillianus Maximus. — Vir Clarissimus. Quæstor candidatus (*Bull. Archeol. Com.*, 1895, p. 144). Préteur urbain. Pontifex Major. Pontifex Dei Solis. Electus ad legationem provinciæ Asiæ. Vates Primarius. Consul Suffect (année indéterminée). Consul II ordinaire en 286 (*Fastes*) ; — (Cf. *C. I. L.*, VI, 2136). Préfet de la Ville en 286-287 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 58). Curator Laurentium Lavinatium (*C. I. L.*, XIV, 2074,2075,2076 ; — *Bull. Archeol. Com.*, 1895, p. 144).

Junius Tiberianus. — Consul ordinaire en 281 (*Fastes*). Consul II ordinaire en 291 (*Id.*). Préfet de la Ville I en 291, II en 303 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 58 ; — Cf. *Vita Aurelian.*, 1, 2, 9 ; 2, 1).

M. Junius Valerius Nepotianus. — Præses de Galatie et de Pont sous Decius (R. Munro, *Some Pontic Milestones, Journal of Hellenic Studies*, XX, 1900, p. 161 ; — Cf. R. Cagnat, *Ann. Epig.*, 1900, n° 150 et *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.184[25]).

Junius Veldumnianus. — Préteur urbain (date indéterminée : *C. I. L.*, VI, 319). — Consul ordinaire en 272 (*Fastes*).

C. Macrinius Decianus. — Vir Clarissimus. Légat pro prætore de Numidie (peu avant 260) et de Norique (en 260). (*C. I. L.*, VIII, 2615) ; — Pallu de Lessert, *loc. cit.*, I, pp. 251-252).

Messala. — Consul ordinaire en 280 (*Fastes*) (Nommé Junius Messala, *Vita Carin.*, 20, 4).

Paulinus. — Consul ordinaire en 277 (*Fastes*).

Pomponius Januarius. — Consul ordinaire en 288 (*Fastes*). Préfet de la Ville en 288-289 (G. Tomassetti, *loc. cit.*, p. 58).

[illegible] *Victorinus*. — Consul ordinaire [illegible] G. Tomassetti [illegible]

[illegible] — Consul ordinaire en [illegible] [illegible] Bull. [illegible]

[illegible] — [illegible] correcteur de Campanie en [illegible]

[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] — [illegible] G. Tomassetti,

[illegible] — [illegible] G. Tomassetti.

[illegible]

[illegible]

[illegible] — [illegible] Bull. [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible]

[illegible]

274 : *Aurelianus II.*
Capitolinus.

275 : *Aurelianus III.*
Marcellinus.

Cf. pour les détails, J. KLEIN, *Fasti consulares*, p. 110.

III. PRÉFETS DE LA VILLE.

269-270 : *Flavius Antiochianus.*

271 : *Ti. Flavius Postumius Varus.*

272 : *Flavius Antiochianus II.*

273-274 : *Virius Orfitus.*

275 : *Postumus Suagrus.*

Cf. G. TOMASSETTI, *loc. cit.*, p. 57 ; cf., pp. 547-548.

IV. FASTES PROVINCIAUX.

Les seuls gouverneurs de provinces dont les noms soient connus, sont :

Sardaigne. — *P//////tius.* — *V(ir) P(erfectissimus)*, (*Ephem. Epig.*, VIII, n° 747).

Septimius Nicrinus. — *V(ir) E(gregius)* (*Ephem. Epig.*, VIII, n° 775), promu ensuite au rang de *V(ir) P(erfectissimus)* (*Id.*, n° 796).

Mésie Inférieure. — *Aurelius.....* — ὑπατευόντος τῆς ἐπαρχείας τοῦ διασημοτάτου (=*perfectissimi*) Αὐρηλίου .....(*Archäol.Epig. Mitth. Œsterr. Ung.*, XVII, 1894, p. 188, n° 45).

Sur l'inscription *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 7586 (Callatis), le nom du gouverneur de Mésie Inférieure et celui d'Aurélien sont martelés ; il en est de même sur l'inscription *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.460, pour le nom du gouverneur de la province.

Mésopotamie. — *Marcellinus.* — Préfet en 272 et chargé du gouvernement général de l'Orient (ZOSIM., I, 60).

Perpetuo (Imperatori Lucio) | Domitio (Aure) | liano pi(o felici) Aug(usto) P(ontifici) M(aximo) T(ribunicia potestate) | Co(n)suli P(atri) P(atriæ) Pr(oconsuli) | Mog(untiaco) XXV (IIII).

Lugdunaise. — Orelli-Henzen, 5551 (= Wilmanns, 1044). — Près d'Orléans. — Date : 275 — Milliaire.

Imp(eratori) C(æsari) L(ucio) D(omitio) Aure | liano p(io) f(elici) in-vic(to) | Aug(usto Pont(ifici | M(aximo) T(ribunicia) P(otestate) VII | Co(n)suli III Germ(anico) Got(hico) M(aximo) Pa | r(thico) M(aximo) Da(cico) M(aximo) Car(pico) M(aximo) Im(peratori).

Rob. Mowat, *la Station de Vorgium* (*Revue Archéol.*, 1874[1], p. 7). — Milliaire.

Magno (et invicto) | Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio Domitio) | Aurelian(o pio felici) | invicto (Augusto pontifici maximo) | Trib(unicia) Pot(estate VI consuli) | III P(atri) P(atriæ) P(roconsuli) | A D(ariorito) L(eugæ) XI.

Narbonaise. — *C. I. L.*, XII, 2673 (= 5571). — Route Alba Helviorum (Aps) à Burgus S. Andolii. — Date : 274 — Milliaire.

(Imperator Cæsar) | L(ucius) Dom(itius) | Aurelian(us) | p(ius) f(elix) A(ugustus) P(ontifex) M(aximus) | Germ(anicus) Max(imus) | Goth(icus) Max(imus | carpicus maximus | parthicus maximus) Tr(ibunicia) Pot(es-tate) | (pater) P(atriæ Co(n)s(ul) II (proconsul ?) | (in)d(u)l(gentissimus) invictis(simus) | Pri(nceps) restit(uit | mi)lia.

C. I. L., XII, 5456 (Route de Forum Julii à Aix). — Date : 273, avant le 10 décembre. — Milliaire.

Restitutori Orbis | Imp(eratori) Cæs(ari) | L(ucio) D(omitio) Aureliano | pio fel(ici) invicto | Aug(usto) Pont(ifici) | Max(imo) Germ(anico) Max(imo) | Got(hico) Max(imo) Part(hico) Max(imo) | Trib(unicia) Pot(estate) IIII Co(n)s(uli) III | P. P. P. Cos | V.

C. I. L., XII, 5548 (Route Lyon-Arles, sur la rive gauche du Rhône, près de Tain). — Date : décembre 273. — Milliaire.

Imp(eratori) Cæs(ari) | Luc(io Dom(itio) | Aureliano | p(io) fel(ici) inv(icto) | Aug(usto) | Pont(ifici) Max(imo) Gutico Max(imo) | Car(pico) Max(imo) | (Tribunicia) Po(testate) V (im)p(eratori) III | Co(n)s(uli) P(atri) P(atriæ) XXXVIII.

C. I. L., XII, 5549 (même route, Valence). — Date : postérieure à la fin de 273. — Milliaire.

Imp(erator) Cæsar L(ucius) Domit(ius) | Aurelianus p(ius) f(elix) inv(ic-tus) | (au)g(ustus) P(ontifex) M(aximus) Ger(manicus Maximus | go)thi-c(us) Ma(ximus carpicus maximus | par)thic Ma(ximus tribunicia potes-tate..... consul) | ////// P(ater) P(atriæ) Proco(nsul restitutor et pacat)or Orb(is) ////// | restituit ////////// | Milia (passuum) | III.

C. I. L., XII, 5553 (même route, Montélimar). — Milliaire[1]..

Imp(eratori) Cæs(ari) | L(ucio) Domitio | Aureliano | p(io) f(elici) | i(n-

[1] Fragment d'inscription *C. I. L.*, XII, 5511, trouvé à Vienne (route Lyon-

victo) Aug(usto) P(ontifici) M(aximo) | [germanico ma]x(imo) G[othico maximo........

C. I. L., XII, 5561 (Route Vienne-Tournon, sur la rive droite du Rhône, à Arras). — Date : postérieure à la fin de 273. — Milliaire[1].

Pacatori | et Ristituto | ri Orbis | Imp(eratori) Cæs(a)ri | L(ucio) Domitio | Aureliano | p(io) fel(ici) inv(i)cto | Aug(usto) Ger(manico) Max(imo) Goth(ico) Max(imo) | Carp(ico) Max(imo) | Pers(ico) Max(imo) Pont(ifici | maximo).......

Alpes-Maritimes. — *C. I. L.*, XII, 58 (Briançonnet, près d'Entrevaux).

Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Domitio Aureliano p(io) f(elici) invic(to) Aug(usto) P(ontifici) M(aximo) ord(o) Brig(.......)

ESPAGNE. — **Tarraconaise.** — *C. I. L.*, II, 4506 (Barcelone). — Date : 10 décembre 271/9 décembre 272.

Imp(eratori) Cæs(ari) | L(ucio Domitio Au | reliano pio fe(lici) | invicto Aug(usto) | Arabico Max(imo) | Gothico Max(imo) | Carpico Max(imo) | Trib(unicia) P(otestate) III | Co(n)suli III | Proc(onsuli) III Princi | pi n(ostro) ordo Barc(inonensium) | numini majestatiq(ue) ejus | (semper devotissimus).

C. I. L., II, 3832 (Sagonte) :

Deo | Aureli | ano.

Bétique. — *C. I. L.*, II, 2201 (Cordoue).

Imp(eratori) Cæs(ari) | Luc(io) Domitio | Aureliano pio | fel(ici) invicto | Aug(usto) Respub(lica) Astig(itanorum) devota | numini majestatique ejus.

C. I. L., II, 4732 (même lieu de trouvaille). — Date : Année 270. — Milliaire.

Imp(erator) Cæs(ar) | L(ucius) Domitius | Aurelian(us) pius fel(ix) | invictus | P(ontifex) M(aximus) Tr(ibunicia) | P(otestate).

Lusitanie. — R. CAGNAT, *Ann. Epig.*, 1897, n° 491 (= *Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1897, p. 172). Cf. *Ann. Epig.*, 1900, n° 31. (Faro, anc. Ossonoba. Portugal.) Date : janvier/9 décembre 271.

Imp(eratori) Cæs(ari) | L(ucio) Domitio | Aureliano | pio fel(ici) Aug(usto) | P(ontifici) M(aximo) T(ribunicia) Po(testate) P(atri) P(atriæ) | II Co(n)s(uli) Proc(onsuli) | R(es)P(ublica)Ossonob(ensis) | ex decreto ordin(is) | d(evota) n(umini) m(ajestatique) ejus.

SARDAIGNE. — *Ephemeris Epigraphica*, VIII, 1899 (supplément au

Arles, par la rive gauche du Rhône) : *M)ax. Got(hico max) | Trib(unicia) Pot(estate) III Co(n)s(uli) II P(atri) P(atriæ)*, peut se rapporter à la fois à Aurélien et à Probus. S'il s'agissait d'Aurélien, il faudrait admettre qu'il y a une erreur sur le chiffre du consulat (cf. plus haut, *Appendice I*, pp. 340-341) : l'inscription se placerait alors du 10 décembre 271 au 9 décembre 272.

1. Un fragment d'inscription, *C. I. L.*, XII, 5568*, trouvé sur la rive droite du Rhône, vis-à-vis de Valence, se rapporte peut-être à Aurélien ; on ne peut l'affirmer avec certitude. Le texte est ainsi donné par O. HIRSCHFELD : .. *L... p f... Aug | (p)a...cos III | (a) L. B. M(ilia) p(assuum) VIIII.* S'il s'agissait du IIIe consulat d'Aurélien, la date serait 275.

volume X du *Corpus*), n° 747. Route Caralis-Olbia, à Telti près de Terranova. — Date : 270/271. — Milliaire.

M(ilia) P(assuum) CLXV. | D(ominus) n(oster) Imp(erator) Cæs(ar) Domitius | .... anus | ///////// | Karalib(us) Olbi(am) | corrupta(m) r(estituit) | P//////tius V(ir) P(erfectissimus) | Præses Pr(ovinciæ) | (Sard)ini(a)e.

N° 775 (même route, Sbrangatu). — Date : année 271. — Milliaire.

M(ilia) P(assuum) CLX. | Imp(erator) Cæs(ar) L(ucius) Do | mitius Aure | lianus pius fe | lix invictus | Aug(ustus) P(ontifex) M(aximus) Trib(unicia) Pot(estate) | Co(n)s(ul) viam quæ ducet a Kara(libus) Olbi(æ) vetu(state | corrupta(m) resti(tu) | (it) cur(ante) Septimio Necrino V(iro) E(gregio) Proc(uratore) suo.

N° 787 (même route, Sbrangatu). — Date : année 270. — Milliaire :

M(ilia) P(assuum) XVIIII. | (Lucio Domitio Aureli)ano pio fe(lici) | Pont(ifici) Max(imo) Trib(unicia) Pot(estate) (viam) | quæ ducit a Karalibus Olbiæ | (vetu)state (corruptam) curante | ..... ou Præses Pro(vinciæ) Sard(iniæ).

N° 796 (même route, Pedra-Zoccada). — Date : année 270. — Milliaire.

D(omino) n(ostro) Imp(eratori | Lucio D(omitio) | Aurelian(o pio felici) | invicto..... | Aug(usto) Pontifici Maximo | Tribunici(a) Pot(estate) viam quæ | ducit a Karalib(us) Olb(iæ) | vetustate corrupta | restituente | Septimio | Nicrino V(iro) P(erfectissimo) Proc(uratore) suo S(enatus Con(sulto).

Provinces africaines. — **Maurétanie Césarienne.** — *C. I. L.*, VIII, 9040 (Auzia, Aumale). Date : 10 décembre 271/9 décembre 272.

(Imperatori Cæsari Lucio Domitio Aureliano | pio felici invicto augusto germanico | gothico Parthico P ontifici maximo) | Trib(unicia) Pot(estate) III Co(n)s(uli) Proco(n)suli) | provincia de(vota mente qua numinibus (ejus vovit | extrux sit et excoluit dedicante...

C. I. L., VIII, 10.374 (près de la route Lambèse-Sitifis, non loin de Bir Akrich). — Milliaire.

Imp(erator) Cæsar | L(ucius) Domitius Au | relianus pius | felix Aug(ustus) | Mil | iaria Orbis | sui restitu | it.

C. I. L., VIII, 10.443 (route Sitifis-Cæsarea, sur le Djebel El Fernan, près de Medeah). — Milliaire.

D(omino) n(ostro) | Imp(eratori) Cæ | s(ari) L(ucio Domitio) Aureli | ano invic(to) | pio felici Au | gusto | VIIII.

C. I. L., VIII, 10.450 (Zuccabar). — Milliaire.

D(omino) n(ostro) Imp(eratori) L(ucio) Do | mitio Aurel | iano | Aug(usto) | a Zucc(abar) | M(ilia) P(assuum) IIII.

***Bulletin du Comité des Travaux historiques*, 1889, p. 267** (Tipasa). — Date : 270/271. — Milliaire.

D(omino n(ostro) Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) | Domitio | Aureliano | invicto pi o felici Aug(usto) | Pontifici Ma | ximo Tri | b(unicia) Pot(estate) Co(n)s(uli) P(atri) | P(atriæ) Proco(n)s(uli) | T(ipasa) M(ilia) P(assuum) II.

Numidie. — *C. I. L.*, VIII, 2626 (Lambèse).
I(ovi) O(ptimo) M(aximo) | P(ro) S(alute) D(omini) n(ostri) Aurell(ia)ni Aug(usti) | Alb(um) vet (eranorum).

C. I. L., VIII, 2665 (Lambèse).
Deo Bono Pu | ero pro salu | te D(omini) n(ostri) L(ucii) Domi | ti Aureliani | p(ii) f(elicis) inv(icti) Aug(usti) | M(arcus | Aurel(ius) For | tunatus V(ir) E(gregius) Præf(ectus) Leg(ionis) III | Aug(ustæ) Aurelia | næ et Ælia | Optata C(larissima) F(emina) Con(jux) v(otum) s(olverunt) l(ibentes) a(nimo).

C. I. L., VIII, 4877 (Khamisa).
Deo Aureli | ano R(es)p(ublica C(oloniæ) | Tu(bursicitanæ).

C. I. L., VIII, 5143 (Thagaste, Soukh Aghas). — Date : 275.
Soli Invicto Sacr(um) | pro salute et inco | lumitate | perpetui | Imp (eratoris) Cæs(aris) L(ucii) Domi | ti Aureliani pii fel(icis) | Aug(usti) P(ontificis | Maximi) T(ribunicia) P(otestate) VI Co(n)su(lis) III | P(atris) P(atriæ) Proconsulis.

C. I. L., VIII, 10.133 (route Theveste-Cirta, à Mrâkib Talha). — Milliaire.
Perpetuo | Imp(eratore) (Cæsare) | L(ucio) Domi | tio Aure | liano pio | felici Aug(usto) | ////////......

C. I. L., VIII, 10.134 (Même lieu de trouvaille). — Milliaire.
Aureliano | invicto | pio fel(ice) | Aug(usto).

C. I. L., VIII, 10.147 (même route, à Daher el Kammîn). — Milliaire.
Imp(eratore) Cæs(are) | Luc(io) Do | mitio Aureli | ano invicto | p(io) f(elice) Aug(usto).

C. I. L., VIII, 10.154 (route Thacia-Sigus-Cirta, à Ksar Sbai). — Milliaire.
Perp | etuo Im | p(eratore) Cæsare | Domitio | Aurelia | no invicto | pio fe | lice Aug(usto)...

C. I. L., VIII, 10.177 (route Theveste-Timgad). — Date : janvier/9 décembre 274. — Milliaire.
Perpetu | o victor | iosissimo | indulgen | tissimo | Imp(eratori) L(ucio) Dom | itio Aure | liano pio | felici Au | g(usto) P(ontifici) M(aximo) T(ribunicia) P(otestate) V | Co(n)s(uli | II P(atri) P(atriæ) VIII.

C. I. L., VIII, 10.180 (même route). — Milliaire.
Imp(eratori) D(omino) n(ostro) L(ucio) Domi | tio Aureli | ano pio fel- | ici Aug(usto).

C. I. L., VIII, 10.205 (même route, Timgad). — Milliaire.
Perpetuo | victoriosissi | mo indulgen | tissimo | imp(eratori).......

C. I. L., VIII, 10.217 (route Timgad-Lambèse). — Date : janvier/9 décembre 274. — Milliaire.
Perpetuo victori | osissimo indul | gentissimo Imp(eratori) Restitutori Orbis | L(ucio) Domitio | Aureliano pio | felici Aug(usto) Pont(ifici) | Max(imo) Trib(unicia) Pot(estate) V | Co(n)s(uli) II P(atri) P(atriæ) Proco(n)s(uli) Res P(ublica) Col(oniæ) Tha | mug(adi) VIII.

[illegible] *Pater Patriæ* [illegible] *Pro Prætore* [illegible] *Milia*

[illegible] — [illegible] avant le 10 décembre.

[illegible] *felix Augus-* [illegible] *Proconsul* [illegible] *maximus Car-* [illegible] *præses* [illegible]

[illegible]

[illegible] *Imperator Aurelianus* [illegible] *Carsium* [illegible]

[illegible] Route [illegible] Noviodunum- [illegible] — Milliaire.

[illegible] *pio felici* [illegible] *invicto* [illegible]

[illegible] p. 188, n° 45 Gostilica, [illegible]

[illegible] Αὐτοκράτορα [illegible] βουλὴ καὶ ὁ [illegible] ἐπαρχείας [illegible] Νικοπολειτῶν Δουροστόλ[illegible].

[illegible] — [illegible] III, [illegible] Sofia, l'ancienne Serdica. [illegible]

[illegible] *Lucio Domitio Aureliano pio* [illegible] *Augusto Pontifici maximo* [illegible] *Maximo* [illegible] *Sarma-* [illegible] *Patriæ Proconsuli* [illegible] *recu-* [illegible]

[illegible] III, [illegible] Sivnica. — Inscription identique [illegible]

[illegible] *publica.*

[illegible] — *C. I. G.*, 1219 [illegible] en Argolide.

[illegible] Αὐτοκράτορα [illegible] Αὐρηλιανὸν Σεβαστόν [illegible]

[illegible] 1069 Andros. — Inscription mutilée.

[illegible] Ἀνδρίων πόλις [illegible] τῆς πόλεως Ἀνδ. Δομι- [illegible] Λ. Δομίτιον Αὐρηλιανόν.

[illegible] Chypre, route [illegible]-Paphos. — Milliaire. — [illegible] inscriptions [illegible] de Dioclétien et de ses [illegible] empereur [illegible] et de Jovien.

[illegible] Καίσαρα Λούκιον Δομίτιον Αὐρηλιανὸν Εὐσεβῆ Εὐ-

τυχῇ 'Ανίκη)τον Σεβ(αστὸν | ἀρχιερέα) μέγιστον | .... (Γ)ερμανικὸν | (μέγιστον, Γοτθικὸν) μέγιστον | (δημαρχικῆς ἐξ)ουσίας | (τὸ....., αὐτοκρ)άτορα | (τὸ.....,) πατέρα | (πατρίδος) ὕπατον.

Asie Mineure. — *C. I. L.*, III, 313 (Ancyre). — Milliaire.
F (Bonum Factum ou *Bona Fortuna ?) D(omini) n(ostri) Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Dom(itio) Aureliano p(io) f(elici) invicto Au(gusto)* VIII.

C. I. L., III, *Supplém.*, 6902 (Route Ancyre-Sivrihissar). — Milliaire.
B. F. D(omini) n(ostri) L(ucio) Do(mitio) Aureliano p(io) f(elici) invicto Aug(usto).

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.184[19] (Route Ancyre-Iconium, à Tschakalkeui). — Milliaire.
B. F. D(omini) n(ostri) | Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Dom(itio) | Aureliano | p(io) f(elici) invicto | Aug(usto) | ////// V.

C. I. L., III, 472 (Cimetière d'Hadjilar, à 2 heures à l'Est de Smyrne). — Colonne milliaire avec cinq inscriptions, dont une d'Aurélien.
(Αὐ)τοκράτωρ | (Κα)ῖσαρ Λούκ(ιος) | (Δομίτιος Αὐρηλιανὸ)ς Εὐσε | βὴς Εὐτυχὴς Σεβ(αστὸς) | (καὶ Οὐ)λπ(ία) Σεβηραῖνα Σεβ(αστὴ) | (ἀπὸ Σ)μύρνης | μζ.

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.184[3] (Satala, en Cappadoce).
Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Dom(itio) Au(reliano) | p(io felici) invicto Aug(usto) Pontif(ici) Ma(ximo) | //////////arma | ////////// | ////////// | ////////// | ////////// | ////Divo//// | ////////// (maj) | esta(ti) ///////.

Arabie [1]. — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.149[18] (trouvée à 46 milles de Petra sur l'ancienne route Petra-Philadelphia à la sortie des ruines de Touaïneh). — Milliaire.
Imp(eratori) Cæs(ari) Lu(cio) Domitio Au | reliano | pio fel(ici) | Aug(usto (p) ontif(ici) Max(imo) | Trib(unicia) Po(testate).......

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.149[18] (même route). — Milliaire.
(Imperatori) Cæs(ari) Lucio Domit(io) | (Au)reliano pio fe(lici) | (inv)icto Aug(usto) Pontifex M(aximus) | Trib(unicia potestate.....)

II. Inscriptions de Severina. — Italie. — Région IV. — *C. I. L.*, IX, 2327 (Allifa, près de Bénévent).
Ulpiæ Se | verinæ Aug(ustæ) | co(n)jugi) D(omini) n(ostri) invicti | Aureliani | Aug(usti).

Région VII. — *C. I. L.*, XI, 2099 (Clusium).
(Ulpiæ Severinæ Augustæ) conjugi D(omini) n(ostri) | invicti Aure | lian)

1. Le fragment d'inscription, *C. I. L.*, III, 122, trouvé à Schakka (anc. Saccæa), en Syrie, se rapporte probablement à Aurélien. Waddington (*loc. cit.*, n° 2137), le complète de la manière suivante :
[L. Domitius Aurelianus pius fel] ix Augustus Germanicus [maximus gothicus maximus pontifex maximus tri]bunici(a)e protestatis pate[r patriæ....... im]perator Restitutor Orbis Alem [annorum victor].

C. I. L., VIII, 10.961 (route Timgad-Theveste, plaine des Cherria). — Probablement un milliaire (?).

Divo | Aureli | ano | Aug(usto).

C. I. L., VIII, *Supplém.*, 17.881 (Timgad).

Divo | Aureli | ano.

M. Besnier, *Inscriptions et monuments de Lambèse et des environs* (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole Française de Rome*, XVIII, 1898, p. 485, n° 61). — Route Bône-Calama (Guelma), près du col de Fedsous. — Milliaire.

Perpetuo | Imperatori | L(ucio) Domitio | Aureliano | p(io) f(elici) invicto | Augusto Kal. Apr. (= *Kalend. Aprilib*).

Proconsulaire. — *C. I. L.*, VIII, 231 (Sbeïtla).

Imp(eratori) Cæ(sari) | Lucio) Domi(ti | (o) (Aureli an(o) | p(io) f(elici) invicto | (augusto pontifici) M(aximo) Tr(ibunicia) | (potestate consuli, proconsuli).

C. I. L., VIII, 10.017 (route Tacapæ-Leptis Magna, à Henchir Lemta). — Date : 10 décembre 271; 9 décembre 272. — Milliaire.

Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) D(omitio) | Aureliano pio | felici Aug (usto) Pon | tifici Max(imo) Ge | r(manico) Max(imo) Gothi | co Max(imo) Trib(unicia) | Pot(estate) III *Co(n)s(uli* II | *Proc(onsuli) P(atri) P(atriæ) | M(ilia) P(assuum)* XIIII.

C. I. L., VIII, 10.076 (route Carthage-Theveste, à Henchir Edja). — Milliaire.

Perpetuo | Imp(eratori) Cæs(ari) | L(ucio) Domitio Au | (reliano.......

C. I. L., VIII, 10.088 (route Carthage-Theveste, près du Kef. — Milliaire

C. Aurelia | no invicto | pio felici Aug(usto) n(ostro)//// | LXXXXIII.

C. I. L., VIII, 11.318 (Sbeïtla).

Victoriæ Aug(usti) n(ostri) | Imp(eratoris) Cæs(aris) Divi | Aureliani | pii felicis | invicti | D(ecreto) D(ecurionum) P(ecunia) P(ublica).

L'inscription portait primitivement : *L(ucii) Domiti Aureliani;* après la mort et la divinisation d'Aurélien, ces mots ont été remplacés par : *Divi Aureliani.*

C. I. L., VIII, *Supplém.*, 15.450 (Henchir ed Duâmis, Uci Majus). — Date : année 270.

Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Do | mitio Aureliano | pio felici Aug(usto) Pon | tifici Max(imo) Trib(unicia) Pot(estate) P(atri) P(atriæ) Proco(n)su(li) Res Pu | blica Col(oniæ) Marianæ | Aug(ustæ) Alexandri(a)næ | Vchit (anorum) Majorum | devota numini majestatique ejus D(ecurionum) D(ecreto) P(ecunia) P(ublica).

Ephemeris Epigraphica, V, n° 1098 (Route Carthage-Theveste, à Aïn-Gharsa). — Milliaire.

Pacatissimo | Imp(eratori) L(ucio) Domi | tio Aurelia | no invicto | pio fel(ici) Aug(usto) n(ostro) LXXXXIIII.

Ephemeris Epigraphica, VII, 597 (Même route, à Henchir el Allamia). — Milliaire.

Pacatissimo | Imp(eratori) L(ucio) Domi | tio Aurelia | no invicto | pio fel(ici) Aug(usto) | n(ostro) LXXXXIIII.

Ephemeris Epigraphica, VII, 602 (Même route, à Henchir Nadja). — Milliaire.

Pacatissimo | Imp(eratori) Dom | itio Aurel | iano pio fe | lici invic | tissimo | Aug(usto) n̄ C̄I.

Ephemeris Epigraphica, VII, 607 (Même route, à 10 kilomètres de Bordj Messâudi). — Milliaire.

Pacatissimo | Imp(eratori) L(ucio) Domitio | Aureliano | felici invicto | Aug(usto) nostro | CVIIII.

Ephemeris Epigraphica, VII, 611 (Même route, près de Bordj Messaûdi). — Milliaire.

Pacatissi(mo) | L(ucio) Domitio | Aure | liano pio | felici | Aug(usto nostro | CXV.

Ephemeris Epigraphica, VII, 618 (Même route, à Henchir Meyala). — Milliaire.

Perpetuo | Imp(eratore) L(ucio) Domitio Aureliano | pio felice Aug(usto) nostro CX(V).

Ephemeris Epigraphica, VII, 623 (Plaine du Sers). — Milliaire.

Perpetuo | L(ucio) Domitio | Aureliano | pio felice | invicto | Aug(usto) nostro | CXXI.

Ephemeris Epigraphica, VII, 625 (Route Carthage-Theveste, à Ebba). — Milliaire.

Perpetuo | Imperator(i) | L(ucio) Domitio | Au(reli)an(o)...

Provinces Danubiennes. — **Dalmatie.** — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 13.317 (= 14.020), fragment d'inscription trouvé près Radišici. — Ce n'est probablement pas un milliaire.

Imp(eratori) Cæsar(i) | D(om)itio | (Aur)eliano.

C. I. L., III, *Supplém.*, 13.314. — Fragment de milliaire trouvé à Kiridžinskidol.

D(omitius) Aureli | anus.

Mésie Supérieure.—*C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.508 (*Jahresheft. des Œsterr. Archäol. Instit. in Wien.*, IV, 1901, *Beiblatt*, p. 98). Fragment trouvé près de Kostolac.

p]ro sal(ute) | D(omini) n(ostri) Au[reliani?...]

Mésie Inférieure. — *C. I. L.*, III, 6238 (= *Supplém.*, 14.459 : Maratin) près de Rusčuk). — Date : année 271. — Milliaire.

Imp(eratori) Cæs(ari) Lucio Domi | tio Aureli | ano p(io) f(elici) Aug(usto. | Pontifici Maxim(o) Ger(manico) | Max(imo) Bis Co(n)s(uli) P(atri) P(atriæ) Proco(n)s(uli) | M(ilia) P(assuum).

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.460 (Dolapite, près de Rusčuk. — Milliaire,

Imp(erator) Cæs(ar) | Dom(itius) Aure | lianus p(ius) f(elix) | invict(us)

Aug(ustus) | *P(ontifex) Max(imus) Trib(unicia) Pot(estate) P(ater) P(atriæ)* | ////////////// | ////////// | *Leg(atus) Aug(usti) Pr(o) Pr(ætore)* | *M(ilia) P(assuum).*

C. I L., III, *Supplém.*, 7586 (Callatis). — Fin 272, avant le 10 décembre.

(Im)p(erator) Cæsar | *(Lucius Domitius Aurelianus* | *pius fe)lix Augustu(s* | *tribu)niciæ Pote(stati)s III Co(n)sul P(ater) P(atriæ)* | *(Pro)consul Pon* | *(tifex m)aximus Gutticus maxim)us Germanicus* | *maxim)us Carpicus* | *(maximus r)estitutori Patri(æ)* ////////////////// *s (pra)eses provincia (e)* | *dev(otus) numini majestatiq(ue) ejus.*

C. I. L., III, *Supplém.*, 12.456 (Durostorum).

[Iovi Optimo Maximo... gratum referens quod i]mp(erator) Aure(lianus) vicit (reginam Ze)nobiam inviso (sque tyrannos et Carpos inter Ca)rsium et Sucid (avam delevit) Duros(torum) Aurel(ianum).

C. I. L., III, *Supplém.*, 12.517 (Route du bord de l'Euxin Noviodunum-Callatis, à Costanța, anc. Tomi). — Milliaire.

(Domino nostro | *Lucio) Dom(itio Aur* | *)eliano pio felic(i)* | *(in)victo Aug(usto)* | *Germanico Max(imo)* | *(got)hico Max(imo)...*

Archäol. Epig. Mitth. Œsterr. Ung., XVII, 1894, p. 188, n° 45 (Gostilica, sur la Jantra).

Ἀγαθῇ τύχῃ | τὸν γῆς καὶ θαλάσσης πάσης | οἰκουμένης δεσπότην | Αὐτοκράτορα Καίσαρα Αὐρηλιανὸν | Εὐσεβῆ Εὐτυχῆ Σεβαστὸν ἡ κρατίστη | βουλὴ καὶ ὁ ἱερώτατος δῆμος | τῆς Νεικοπολειτῶν πόλεως | ὑπατεύοντος τῆς ἐπαρχείας | τοῦ διασημοτάτου Αὐρηλίου..... | εὐτυχῶς ἐν ἐμπορίῳ Νεικοπολειτῶν Δουροστελῖς.

Thrace. — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.333 (Sofia, l'ancienne Serdica). — Date : 274-275.

D(omino) n(ostro) | *Imp(eratori) C(æsari* | *Lucio Domitio Aur)eliano pio felic(i)* | *(incompar)abili ac invi* | *(cto semp)er Augusto Pon* | *(tifici maxim)o Germ(anico) Maxi* | *(mo brit)tan(nico) Maximo* | *(gothico* ou *carpi)co Sarmat(ico) Ma* | *(ximo repa)ratori Con(servatori) Patriæ Proc(onsuli)* | *(recupe)rata Republica.*

C. I. L., III, *Supplém.*, 13.715 (Slivnica). — Inscription identique dont il ne reste que la fin.

... *(c)on(servatori* | *pat)riæ Pro(consu)li* | *Recup(er)a(t)a R(e)publica.*

Grèce et Iles. — *C. I. G.*, 1219 (Hermione, en Argolide).

....(τὸν) μέγιστον Καίσ(αρα σεβασ) | τὸν Κύριον ἡμέ(τερον ἀή(τ) | τητον Αὐτοκρά(το) | ρα Λ(ούκιον) Δομίτιον | (Αὐρη)λιανὸν Σεβασ(τὸν) | ἡ λαμπροτάτη πό(λις τῶν) | Ἑρμιονέων.

C. I. G., *Add.* 2349", vol. II, p. 1069 (Andros). — Inscription mutilée.

(τὸν παρ)ασημ(ό) τατον ἡ (μῶν κύριον | γ)ῆς σωτῆρα καὶ θεὸν ἡ Ἀνδρίων πό(λ)ις ψήφῳ βουλ(ῆς) εἰς κό (σμον) ἑαυτῆς...... λογι(σ)τεύοντος τ(ῆς πόλεως Α)ὐρ. Δο(μιτίου ?) στρατηγοῦντος Εὐπόρου τοῦ Ε(ὐπόρου) (Λ. Δομίτιον Αὐρη)λι(ανόν).

C. I. L., III, 219 (Chypre, route Curium-Paphos). — Milliaire. — Colonne portant quatre inscriptions d'Aurélien, de Dioclétien et de ses trois collègues, d'un empereur inconnu et de Jovien.

Αὐτοκρ(άτορα) | Καίσαρα Λο(ύκιον) | Δομίτιον | (Αὐρη)λιανὸν) Εὐσ | (εβῆ Εὐ-

τυχῇ 'Ανίκη)τον Σεβ(αστὸν | ἀρχιερέα) μέγιστον | .... (Γ)ερμανικὸν | (μέγιστον, Γοτθικὸν) μέγιστὸν | (δημαρχικῆς ἐξ)ουσίας | (τὸ....., αὐτοκρ)άτορα | (τὸ.....,) πατέρα | (πατρίδος) ὕπατον.

ASIE MINEURE. — *C. I. L.*, III, 313 (Ancyre). — Milliaire.
F (*Bonum Factum* ou *Bona Fortuna ?*) *D(omini) n(ostri) Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Dom(itio) Aureliano p(io) f(elici) invicto Au(gusto)* VIII.

C. I. L., III, *Supplém.*, 6902 (Route Ancyre-Sivrihissar . — Milliaire.
B. F. D(omini) n(ostri) L(ucio) Do(mitio) Aureliano p(io) f(elici) invicto Aug(usto).

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.184[19] (Route Ancyre-Iconium, à Tschakalkeui). — Milliaire.
B. F. D(omini) n(ostri) | Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Dom(itio) | Aureliano | p(io) f(elici) invicto | Aug(usto) | / · //.·/ V.

C. I. L., III, 472 (Cimetière d'Hadjilar, à 2 heures à l'Est de Smyrne). — Colonne milliaire avec cinq inscriptions, dont une d'Aurélien.
(Αὐ)τοκράτωρ | (Κα)ῖσαρ Λούκ(ιος) | (Δομίτιος Αὐρηλιανό)ς Εὐσε | βὴς Εὐτυχὴς Σεβ(αστός) | (καὶ Οὐ)λπ(ία) Σεβηραῖνα Σεβ(αστή) | (ἀπὸ Σ)μύρνης | μζ.

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.184[3] (Satala, en Cappadoce).
Imp(eratori) Cæs(ari) L(ucio) Dom(itio) Au(reliano) | p(io felici) invicto Aug(usto) Pontif(ici) Ma(ximo) | //.// //.///arma | /../.·//.// . | /////.//// | //////.// | /.//.//////.' | ///Divo//// | /////.·// (maj) | esta(ti) //////.

ARABIE[1]. — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 14.149[18] (trouvée à 46 milles de Petra sur l'ancienne route Petra-Philadelphia à la sortie des ruines de Touaïneh). — Milliaire.
Imp(eratori) Cæs(ari) Lu(cio) Domitio Au | reliano | pio fel(ici) | Aug(usto (p) ontif(ici) Max(imo) | Trib(unicia) Po(testate).......

C. I. L., III, *Supplém.*, 14.149[18] (même route). — Milliaire.
(Imperatori) Cæs(ari) Lucio Domit(io) | (Au)reliano pio fe(lici) | (inv)icto Aug(usto) Pontifex M(aximus) | Trib(unicia potestate.....)

II. Inscriptions de Severina. — ITALIE. — Région IV. — *C. I. L.*, IX, 2327 (Allifa, près de Bénévent).
Ulpiæ Se | verinæ Aug(ustæ) | co(n)jugi) D(omini) n(ostri) invicti | Aureliani | Aug(usti).

Région VII. — *C. I. L.*, XI, 2099 (Clusium).
(Ulpiæ Severinæ Augustæ) conjugi D(omini) n(ostri) | invicti Aure | lian)

1. Le fragment d'inscription, *C. I. L.*, III, 122, trouvé à Schakka (anc. Saccæa), en Syrie, se rapporte probablement à Aurélien. WADDINGTON (*loc. cit.*, n° 2137), le complète de la manière suivante :
[*L. Domitius Aurelianus pius fel*] *ix Augustus Germanicus* [*maximus gothicus maximus pontifex maximus tri*]*bunici(a)e protestatis pate*[*r patriæ....... im*]*perator Restitutor Orbis Alem* [*annorum victor*].

Aug(usti) | Ordo sp(l)en | di(dissimus) | Clusinorum | d(evotus) n(uminii) m(ajestatique) ejus.

Région X. — *C. I. L.*, V, 29 (Pola).

Ulpi(a)e Seve | rin(a)e Aug(ustæ) conjugi D(omini) n(ostri) | Aure | liani invicti Aug(usti) | Matri Castrorum | Respub(lica) Polens(ium).

C. I. L., V, 3330 (Vérone).

Ulpiæ Sever(inæ) co(n)ju(gi) | D(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Aurel(iani).

Afrique. — **Proconsulaire.** — *Bulletin du Comité des Travaux historiques* 1893, p. 222, n° 31. (Cf. R. Cagnat, *Ann. Epig.*, 1894, n° 59) — Henchir Dzemda, Tunisie.

Ulpiæ Se | verinæ piæ | conjugi | D(omini) n(ostri) Imp(eratoris) Cæs(aris) | L(u)c(ii) Domitii Aure | liani pii felicis | Aug(usti) M(unicipium) aug(ustum) | Sem(ta) devotum numini ma(jestatique) eju(s).

Ile d'Andros. — *C. I. G.*, 2349*.

[Τ]ὴν (ἐπιφανεστάτην) Κυρίαν ἡμῶν | [Ο]ὐ[λπίαν] Σεουερίναν | Αὐγούσταν | ἡ Ἀνδρίων πόλις.

Asie Mineure. — *C. I. L.*, III, 472 (Smyrne). — Milliaire sur lequel Severina est mentionnée en même temps qu'Aurélien (Voir aux inscriptions d'Aurélien, p. 359).

Lydie. — *Journal of Hellenic Studies*, XX, 1900, pp. 79-80, W. R. Paton, *Sites in E. Karia and S. Lydia.* = R. Cagnat, *Ann. Epig.*, 1900, n° 145. — Boghdaylik.

Οὐλπίαν Σευη | ρεῖναν Σεβαστ | ὴν γυναῖκα | τοῦ Κυρίου ἡμῶν | αὐτοκράτορος | Καίσαρος Λ(ουκίου) Δομι | τίου Αὐρηλιαν(οῦ) | Σεβαστοῦ | (ἡ πόλις ἡ) Ἀντιοχ(έων).

III. **Inscriptions diverses.** — *a*) Inscriptions datées du règne.

Sans indication d'année. — *C. I. L.*, X, 222 (Grumentum, Saponara. Bruttium). — *Balnea | ex disciplin(a domini nostri) L(ucii) Domiti Aur(eliani in) | victi | Aug(usti), po(st) longam | seriem ann(orum restit)ui(t) Q. Æmilius Victor | Saxonianus.*

Année 270. — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 8117 (Semendria, Mésie Supérieure). Inscription funéraire.

Id., 6143 (= 12.341) : Tirnova, Mésie Inférieure. — Inscription dédicatoire à Silvain.

C. I. L., III, *Supplém.*, 12.648 (Arčar, Ratiaria. Mésie Supérieure). — Inscription dédicatoire.

Année 271. — *C. I. L.*, IX, 3314 (Superæquum, Castelvecchio Subrego. IVe région). — Date : XVI Kal. Jun. (17 mai). — Inscription honorifique.

[illegible] 272. — *C. I. L.*, III, 1661 (Singidunum, Mésie Supérieure). [illegible]e à Vulcain (?).

C. I. L., VIII, 9964 (Lalla Maghnia, Maurétanie Césarienne). — Inscription funéraire.

Années 272/273. — E. KALINKA, *Inschrift. aus Syrien, loc. cit.*, p. 29, n° 30. — Hémèse. — Inscription funéraire.

Année 273. — *C. I. L.*, VIII, *Supplém.*, 18.844 (Grottes du Mont Thaya, Numidie). — Date : Kal. Sept. (1er septembre). — Inscription funéraire.

G. B. DE ROSSI, *Inscript. Christian. Urb. Rom.*, I, p. 19, n° 12. — Date : XIII Kal. Feb. (20 janvier). — Inscription funéraire.

Année 274[1]. — *C. I. L.*, III, *Supplém.*, 12.736 (Gradina, près Srebrenica, ancien Municipium Domavianum, en Dalmatie).

Imp(eratore) Cæs(are) L [D(o)m(iti)o (Au)re(li)ano (A)u(gusto] | II et Capitolino Co(n)s(ulibus) | Aur(elius) Verecundus V(ir) E(gregius) Pro | (curator) argentariarum balneum | vetustate conlapsum | ad pristinam faciem re | formare curavit.

G. B. DE ROSSI, *Inscript. Christian.*, I, p. 20, n° 13. — Inscription funéraire.

Année 275. — *Bull. Archeol. Com.*, 1882, p. 151, n° 545 ; — *Notiz. d. Scav.*, 1882, p. 230. — Dédicace d'une statue de Mercure, dans l'édifice compital de la VIIIe Région en bordure de la Via Sacra, à Rome. — L'inscription dédicatoire porte : *Deo Mercurio ;* la date est inscrite sur l'un des côtés.

Dedicat(um) | D(omino] n(ostro) Aureliano Aug(usto) III e(t) | Marcellino Co(n)s(ulibu)s | VII Kal. Mai. (= 25 avril 275).

C. I. L., VI, 10.060 : Inscription funéraire de Cl. Aurelius Polyphemus. — Date : XIII. Kal. Febr. (= 20 janvier).

C. I. L., VIII, 5515 (= *Supplém.*, 18.845 : Grottes du Mont Thaya, en Numidie). — Inscription dédicatoire.

b) INSCRIPTIONS POSTÉRIEURES DANS LESQUELLES IL EST QUESTION D'AURÉLIEN.

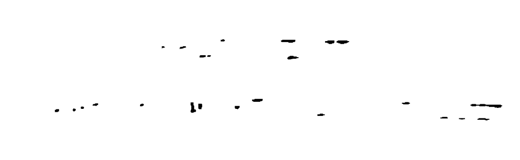
C. I. L., XI, 556 (Cæsena, Emilie).

Balneum Aurelianum ex liberalitate | Imp(eratoris) Cæs(aris) M(arci) Aurelii pii fel(icis) Aug(usti) | servata indulgentia pecuniæ ejus quam Deus Aurelianus concesserat | facta usurarum exactione | curante Statio Juliano V(iro) E(gregio) Curatore | Res P(ublica) refecit.

C. I. L., III, 327 (Nicomédie, Bithynie).

Di Manes | Claudi Herculani | Protectoris Aureliani Augus | ti Vixit annos | quadraginta | Posuit memo | riam Claudius | Dionysius | Protector Aug | usti frater | ipsius.

1. L'inscription de 274, donnée par PANVINIO (*Fast., ad. ann.* 1027 ; — cf. GRUTER, 1082, 12), est fausse (*C. I. L.*, VI, 5, n° 3120*).



[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	79-93
[illegible]	[illegible]	94-99
[illegible]	Ant. : [illegible]	100
[illegible]	[illegible] — Ant. : [illegible]	101-104
Jovi Conservatori	[illegible] : 23. — Ant. : [illegible]-197 Supp. n° 2	105-114
Jovi Statori	Ant. : [illegible]	115
Jovi Victori	Ant. : 205	116. 117

[illegible] * indique que la légende monétaire n'existe ni pour Claude, ni [illegible]llus. — L'abréviation Ant. désigne les Antoniniani.

LES LÉGENDES MONÉTAIRES (*suite*)

LÉGENDES	NUMÉROS du Catalogue de TH. ROHDE	NUMÉROS d'H. COHEN (2e édit. Tom. VI. — Aurélien)
Lætitia Aug.	Ant. : 206-207	118
Liberalitas Aug.	Ant. : 212	»
Libertas Aug.	Ant. : 208-211	119-122
Mars Invictus. *	Ant. : 213-216	123-126
Marti Pacifero	Ant. : 217-222. Supp. n° 3	127-133
Minerva Aug.	Ant. : 223-226	134-137
Oriens Aug.	Or : 24-25. — Ant. : 227-259	138-160
»	1/2 Ant. : 419	»
Pacator Orbis. *	Ant. : 260-262	161-163
Pacator Orientis *	Ant. : 263	164
Pannoniæ	Ant. : 264-266	165-166
Pax Æterna	Ant. : 267	»
Pax Augusti	Ant. : 268-272	167-169
Pietas Aug.	Ant. : 273-276	170-171
P. M. Tr. P. Cos.	Or : 26	172
P. M. Tr. P. Cos. PP.	Or : 27-29	173-174
P. M. Tr. P. PP. Cos.	Ant. : 277-280	175-176
P. M. Tr. P. III. Cos. III. P. P.	Or : 30	177
P.M.Tr.P.VI.Cos.III.P.P.	Or : 31	178
P.M.Tr.P.V.Cos.II.P.P.	Or : 32	»
P.M.Tr.P.VII.Cos.II.P.P.	»	179
Principi Juventutis (FR. GNECCHI, *Rivist. Ital. di Numismat.*, I, 1888, pp. 152-153)	»	»
Providentia Aug.	Ant. : 281. 285-292	180-182. 185-190
Providentia Deorum... *	Or : 33. — Ant. : 282-284	183. 184
Restitutor Exerciti.... *	Ant. : 332-333	206
Restitutor Orbis.	Ant. : 294-317. 334-341	192-200. 207-215
Restitutor Orientis.... *	Or : 34-36. — Ant. : 319-331	201-205
Restitutor Sæculi..... *	Ant. : 293	191
Romæ Æternæ	Or : 37. — Ant. : 342-345	216-222
»	Bronz. : 441-442	»
Sæculi Felicitas.	Ant. : 346-347	223-224
Securitas Aug.	Ant. : 348	225-227
Sol Dominus Imperi Romani. — Rev. : Aurelianus Aug. Cons.... *	Bronz. : 444-446	15-17

[illegible] TYPES MONÉTAIRES (*suite*)

[illegible]	NUMÉROS du Catalogue de Th. Rohde	NUMÉROS d'H. Cohen 2e édit. Tom. VI. — Aurélien
[illegible]	Ant. : 349-350	228
[illegible]	Ant. : 351-365. — Bronz. : 434-435	229-238
[illegible]	Ant. : 366	»
[illegible]	Ant. : 367-368	239
[illegible]	1/2 Ant. : 431	»
[illegible]	Or : 38-42. Supp. p. 426	240-258
	Ant. : 369-382. Supp. n° 4	»
	1/2 Ant. : 422-429	»
[illegible] mica...	Ant. : 384	259
[illegible]	Ant. : 383. Ined. (Cf. Fr. Gnecchi, *Rivist. Ital. di Numismat.*, IX, 1896, p. 191, n° 190.)	260
[illegible]	Ant. : 385	»
[illegible]	Or : 43-51. — Ant. 387-395 Supp. n° 5-6	262-278
	1/2 Ant. : 430	»
[illegible]um......	Ant. : 396	279
[illegible]	Or : 52-54	280-283
	Ant. : 397	»
[illegible]um......	Or : 55.—Ant. : 386.398-402	261. 284-287
—		
[illegible] ET SEVERINA		
[illegible]	Bronz. : 447-449	(Aurel. et Sever.) : Nos 1-3
—		
SEVERINA		
[illegible]	Ant. : 452-455	(Severina) : 1-3
[illegible]	Or : 450-451.—Ant. 456-460	4-8
[illegible]	Ant. : 461. — Bronz. : 466	9-10
[illegible]	1/2 Ant. : 464	11
[illegible] Deorum...	Ant. : 462-463	12-13
[illegible]	1/2 Ant. : 465	14

Monnaies provinciales et coloniales

LÉGENDES	NUMÉROS du catalogue de TH. ROHDE
CREMNA (COLONIE)	
Apo(llini) Col(onia) Cre(mne)...........	Bronz. : 9
Colonia Julia Cremna	*id.* : 8
Fortuna Col(oniæ) Crem(ne)	*id.* : 7
PERGA	
Περγαίων Νεωκόρων	Bronz. : 1-4 (et E. BABELON, *Inventaire sommaire de la collection Waddington*, nos 3432 et 3433).
SIDE	
'Αθηνᾷ 'Ασύλῳ Σιδήτων.................	Bronz. : 5
SILLYUM	
Σιλλυέων.............................	*id.* : 6

II. — Les Monnaies datées du règne d'Aurélien.

LÉGENDES	NUMÉROS du catalogue de TH. ROHDE	DATES
P. M. TR. P. V. Cos. II. P. P.	32	Date : Janvier/9 décembre 274.
P. M. TR. P. VI. Cos. II. P. P.	31—H. COHEN², 178	— 10/31 décembre 274.
P. M. TR. P. VII. Cos. II. P. P.	— *id.* 179	— 274. — Il y a erreur sur le chiffre de la Puissance Tribunicienne.
P. M. TR. P. III. Cos. III. P. P.	30 — *id.* 177	— 275. — Même remarque.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible] Aug	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Apollini [illegible] Augusti	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	Apollon debout tenant une palme de la main [illegible]	[illegible]	"
"	Apollon, debout à g., tient une palme de la main droite et une lyre de la main gauche	Or : 3	"
Apollini Conservatori	Apollon, assis à g., appuie le bras gauche sur sa lyre et tient de la main droite une palme	Or : 4	
"	Apollon debout, la main droite levée, le bras gauche appuyé sur un autel et tenant une palme		Rome
"	Aurélien, debout à gauche, tenant un long sceptre de la main gauche, tend la main droite à la Concorde debout. Dans le champ, la tête du Soleil radiée	Bronz. : 432-433 437-439	Indét.
Concordia Aug(usti)	Aurélien et Severina se donnant les mains. Dans le champ, la tête du Soleil	Bronz. : 430	
"			

Conservat(or) Aug(usti)	Le Soleil, debout à dr., tient un bâton de la main droite, un globe de la main gauche. Sous ses pieds, un prisonnier couché	Ant. : 122	Antioche[3]
»	Le Soleil, marchant à g., la main droite levée, tient un globe de la main gauche; il place le pied droit sur le dos d'un prisonnier assis devant lui	Ant. : 123-124	Antioche[3]
Iovi Conser(vatori)	Le Soleil, debout à gauche, tient un fouet de la main droite, un globe de la main gauche. Aurélien, debout devant lui, tient un long sceptre; entre eux, un prisonnier assis	Ant. : 189	Serdica[3]
Mars Invictus	Le Soleil, debout à gauche, tient un fouet de la main droite, un globe de la main gauche. Mars casqué, debout devant lui, tient une longue lance	Ant. : 213	Cyzique[3]
»	*Id.* : entre le Soleil et Mars, un prisonnier assis	Ant. : 214	Cyzique[3]
Marti Invicto	Le Soleil, debout à gauche, tient un fouet de la main droite. Mars debout en face de lui, tenant de la main gauche une lance, lui tend un globe. Entre eux, un prisonnier assis	Ant. : 216	Indét.
Oriens Aug(usti)	Le Soleil, debout à gauche, la main droite levée, tient un fouet de la main gauche	Ant. : 227	Siscia[2]
»	Le Soleil, debout à gauche, la main droite levée, tient un globe de la main gauche	Ant. : 228	Indét.
»	»	1/2 Ant. : 419	Serdica



LES MONNAIES RELATIVES A LA RELIGION DU SOLEIL (*suite*)

LÉGENDES	TYPES MONÉTAIRES	NUMÉROS du Catalogue de TH. ROHDE	DATE ET LIEU de frappe
»	Le Soleil, debout à gauche, la main droite levée, tient un globe de la main gauche. A ses pieds, un prisonnier assis ou couché..............	Ant. : 229	Siscia[3]
»	»	»	Serdica[3]
»	»	»	Cyzique[3]
»	»	Ant. : 230	Tarraco[2]
»	»	»	Siscia[3]
»	»	»	Serdica[3]
»	»	Ant. : 231	Siscia[4]
»	»	»	Cyzique[3]
»	»	Ant. : 232. 233. 234.	Siscia[3]
»	»	237-238	Cyzique[3]
»	»	239-242	Siscia[3]
»	»	243	Tarraco[2]
»	»	Or : 24	Siscia
»	»	— 25	Siscia ou Rome (après 274)
»	*Id.* : deux prisonniers assis ou couchés, l'un à droite, l'autre à gauche..................	Ant. : 235	Indét.
»	»	— 236	Siscia[3]
»	Le Soleil, marchant à gauche, la main droite levée, tient un globe de la main gauche ; de part et d'autre, un prisonnier assis. Le Soleil pose le		

	pied droit sur le dos du prisonnier placé à sa gauche..................................	Ant. : 244	Tarraco[3]
»	»	»	Rome[3]
»	»	»	Siscia[3]
»	»	»	Serdica[3]
»	»	»	Cyzique[3]
»	»	Ant. : 245	Rome[3]
»	»	»	Serdica[3]
»	»	»	Cyzique[3]
»	»	Ant. : 246	Rome[3]
»	»	Ant. : 247	Serdica[3]
»	»	Ant. : 248	Cyzique[3]
»	»	Ant. : 249-250	Serdica[3]
»	*Id.* : mais le Soleil tient un fouet de la main gauche....	Ant. : 251	Serdica[3]
		Ant. : 252	Siscia[3]
		»	Cyzique[3]
»	Le Soleil, marchant à droite; la main droite levée tient une palme, la main gauche, un arc. Il pose le pied gauche sur un prisonnier couché qui lève la main..........................	Ant. : 253	Rome[3]
		»	Cyzique[3]
		Ant. : 254-255	Rome[3]
»	Le Soleil, marchant à droite, tenant un trophée de la main droite, un globe de la main gauche ; sur le globe, une demi-lune. Il pose le pied gauche sur un prisonnier couché qui lève la main	Ant. : 256	Rome[3]
»	Aurélien, debout à droite, tenant un long sceptre; le Soleil, debout en face de lui, tenant un		

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pacator Orbis	[illegible]	[illegible]	[illegible]
"		[illegible]	[illegible]
P(ontifex) M(aximus) Tribunicia P(otestate) Co(n)s(ul)	Apollon [illegible]	[illegible]	[illegible]
P. M. Tr. P. VI. Cos. II. P(ater) P(atriae)	Le Soleil, la tête radiée, la main droite levée, tient de la main gauche un globe [illegible] un prisonnier assis	[illegible]	[illegible]
"		[illegible]	[illegible]
Restitutor Orbis	Le Soleil, debout à gauche, tient un fouet de la main gauche; en face de lui, Apollon debout tenant un long sceptre : tous deux tiennent en commun un globe. A l'exergue, deux prisonniers	Ant. : 334 335-336	Cyzique? Indét.
"	"		

Restitutor Orientis	Le Soleil, debout à gauche, la main droite levée, tenant un globe de la main gauche	Or : 34-36	Antioche
Soli Conservatori	Aurélien, debout à gauche, tient un long sceptre de la main gauche ; le Soleil, debout en face de lui, lui donne la main droite. A l'exergue, deux prisonniers	Ant. : 349	Cyzique[2]
»	*Id.* : le Soleil tient un fouet de la main droite, et de la main gauche, tend un globe à Aurélien.	Ant. : 350	Cyzique[2]
Soli Invicto	Le Soleil, debout à gauche, la main droite levée, tient un globe de la main gauche	Ant. : 351	Rome[2]
»	»	»	Antioche[3]
»	»	Ant. : 352	Rome[2]
»	*Id.* : à ses pieds, à gauche, un prisonnier assis	Ant. : 353	Indét.*
»	»	Ant. : 354	Siscia[3]
»	»	»	Antioche[3]
»	»	Ant. : 355	Antioche[3]
»	Le Soleil, marchant à gauche, la main droite levée, tient un globe de la main gauche ; de part et d'autre, un prisonnier assis. Il pose le pied droit sur le dos du prisonnier assis à gauche	Ant. : 356	Tarraco[3]
»	»	Ant. : 357-360	Serdica[3]
»	*Id.* : le Soleil tient un fouet de la main gauche	Ant. : 361	Serdica[3]
»	Aurélien casqué, debout à droite, tenant une longue lance de la main gauche et un bou-		

LÉGENDES	TYPES MONÉTAIRES	[illegible]	[illegible]
	élevé; le Soleil, debout en face de lui, tenant un fouet de la main gauche, lui tend un globe. Entre les deux, un prisonnier assis, sur le dos duquel le Soleil met le pied	Aur. [illegible]	[illegible]
"	Le Soleil, tenant un fouet de la main gauche, un globe de la main droite, debout de face sur un quadrige.	Bronze [illegible]	[illegible]
"	*Id.* le quadrige va vers la gauche	Bronze [illegible]	[illegible]
Dr/ Sol Dominus Imperi Romani	Voir la description, pp. [illegible]	Bronze [illegible]	[illegible]
Rev/ Aurelianus Aug(ustus) Cons(ul)	"	[illegible]	"
Virtus Aug(usti)	Aurélien debout à droite, le Soleil debout en face de lui, tenant un fouet de la main gauche, lui tend un globe de la main droite. Entre les deux, un prisonnier assis	Aur. [illegible]	[illegible]
Περγαίων Νεωκόρων	Diane de Perga, dans un temple à colonnes, entre le Soleil et la Lune. De part et d'autre, un cyprès	Bronze [illegible]	Perga

IV. — Monnaies sur lesquelles Aurélien est représenté avec une Divinité.

LÉGENDES	TYPES MONÉTAIRES	NUMÉROS du Catalogue de TH. ROHDE	DATE ET LIEU de frappe
AURÉLIEN ET JUPITER			
Concord(ia) Militum.............	Jupiter, debout à gauche, tenant une lance; Aurélien, debout devant lui, tenant un sceptre. Jupiter lui tend un globe..................	Ant. : 118	Cyzique[2]
Fides Militum..................	Jupiter, debout à gauche, tenant un globe et une lance; en face de lui, Aurélien debout, tenant un sceptre................................	Ant. : 142	Cyzique[2]
Iovi Conservatori...............	Jupiter, debout à droite, tenant un sceptre; Aurélien, debout en face de lui, tient également un sceptre de la main gauche. Jupiter lui tend un globe..........................	Or : 23	Siscia
»	Le même type se retrouve, avec quelques variantes de détail, sur les Antoniniani, nos 164-188. 190-195. 197.		
»	»	Ant. : 164 gr[b]. 191 gr[b]. 192	Tarraco[2]
»	»	Id. 164 gr[a]. 181. 183. 185. 190. 191 gr[a]. 192.	Siscia[2]

MONNAIES SUR LESQUELLES AURÉLIEN EST REPRÉSENTÉ AVEC UNE DIVINITÉ (*suite*)

LÉGENDES	TYPES MONÉTAIRES	NUMÉROS du Catalogue de TH. ROHDE	DATE ET LIEU de frappe
»	»	Ant. : 164 gr[a]. 166 gr[a]. 174-177. 178. 179. 180. 182. 191 gr[a]. 193. 194.	Serdica[2]
»	»	Id. : 178.	
»	»	Id. : 164 gr[a]. 166 gr[b].	Cyzique[1] Cyzique[2]
»	»	Id. : 165. 173. 184. 186. 187. 188. 195-197.	Indét.
AURÉLIEN ET MARS			
Mars Invictus	Mars, debout, casqué ; Aurélien debout en face de lui. Mars lui tend un globe	Ant. : 215	Indét.
Restitutor Exerciti	Mars debout à droite, casqué ; Aurélien, debout en face de lui, tenant un long sceptre. Tous deux tiennent en commun un globe	»	»
—			
AURÉLIEN ET LE SOLEIL			
»	Voir ci-dessus III, aux légendes : Apollini Conservatori Augusti. Iovi Conservatori. Oriens Augusti. Restitutor Orbis. Soli Conservatori. Soli Invicto. Sol Dominus Imperi Romani. Virtus Augusti.		

APPENDICE V.

LA PERSÉCUTION D'AURÉLIEN ET LES ACTES DES MARTYRS.

Il résulte des textes mentionnés plus haut[1] qu'il n'y a pas eu, en réalité, de persécution sous Aurélien, soit que l'édit de persécution n'ait pas été promulgué (EUSEB., *Hist. Eccles.*, VII, 29, 20-22; — *Chroniq.* d'EUSEB., Vers. Armén., éd. A. Schöne, p. 184; SYNCELL., I, p. 722, éd. Bonn), soit qu'Aurélien ait été tué avant que l'édit n'ait pu recevoir son exécution (Ps. LACTANC., *De Mortib. Persecut.*, p. 179, II. 14-21).

Cependant, un certain nombre d'Actes de Martyrs sont rapportés par la tradition à la persécution d'Aurélien.

I. **Italie.** — III Kal. Jun. (= 30 mai), martyre du pape Félix, à Rome. — Prid. Id. Déc. (= 12 déc.), martyre du lecteur Synésius à Rome.

VI. Id. Jun. (= 8 juin), ou IV Id. Jun. = (10 juin), martyre de Basilidès, Tripos, Mandalis et 20 autres, à Rome.

IV Id. Aug. (= 10 août), martyre de 65 (ou de 165) soldats, à Rome.

VIII Id. Jul. (= 8 juillet) et Id. Jul. (= 15 juillet), martyre d'Eutropius, Zosime, Bonosa et de 50 soldats, à Porto.

XV Kal. Sept. (= 18 août), martyre d'Agapitus et, le XII Kal. Sept. (= 21 août), d'Anastasius, à Preneste.

VI Kal. Jun. (= 27 mai), martyre de Restituta et de plusieurs autres, à Sora.

V Non. Jul. (= 3 juillet), martyre d'Ireneus et de Mustiola, à Clusium.

IX Kal. Jul. (= 23 juin), martyre de Félix, à Sutrium.

II. **Gaule.** — XII Kal. Febr. (= 21 janvier), martyre de Patroclus; IV Kal. Febr. (= 29 janvier), de Sabinianus; XII Kal. Sept. (= 21 août), de Julia, Claudius, Justus, Jucundinus et 5 autres; XVIII Kal. Dec. (= 14 nov.) de Venerandus ou Veneranda, à Troyes.

Prid. Kal. Jan. (= 31 décembre), martyre de Colomba, à Sens.

1. P. 195, not. 1. — Pour la critique de ces textes, B. AUBÉ, *loc. cit.*, pp. 466-473; — Fr. GOERRES, *Zur Kritik einiger auf die Geschichte des Kaisers Aurelianus bezüglichen Quellen*, *Philologus*, XLII, 1884, pp. 615-624.

Kal. Jun. (= 1er juin), martyre de Reverianus et Paulus, à Autun.

VII Kal. Jun. (= 26 mai), martyre de Priscus, Cottus et beaucoup d'autres, à Auxerre.

III. **Asie Mineure.** — XVI Kal. Sept. (= 17 août), martyre de Mamas, à Césarée (Cappadoce).

XV Kal. Nov. (= 18 octob.), martyre d'Athénodore, à Neocésarée (Pont).

XVI Kal. Sept. (= 17 août), martyre de Paulus, Juliana, et plusieurs autres, à Ptolémaïs (Palestine).

IV Kal. Jun. (29 mai), martyre de Conon et de son fils à Iconium (Lycaonie), — et beaucoup d'autres[1].

Dans leur ensemble, ces Actes de Martyrs, que nous n'avons pas à étudier ici, n'ont aucune valeur[2]. Les uns ont été fabriqués de toutes pièces à une époque postérieure, les autres se rapportent en réalité aux autres persécutions (Decius, Valérien, Dioclétien), notamment à celle de Marc-Aurèle. L'analogie de noms entre M. Aurèle et Aurélien a sans doute contribué à cette confusion. — D'ailleurs les témoignages d'Eusèbe et du Pseudo-Lactance sont formels. Il n'y a pas eu de persécution effective sous Aurélien.

Nous nous bornerons à relever deux faits qui intéressent l'histoire générale du règne.

1° *Dates des Actes.* — Aurélien a été tué (Voir *Appendice* I, *Chronologie générale du règne*), fin août — début de septembre 275. L'édit (Ps. Lactanc., *De Mortib. Persecut.*, *loc. cit.*) a été rendu peu de temps auparavant. Les actes des martyrs, s'ils étaient tous authentiques, devraient se placer exclusivement au cours de l'été 275. Or, en fait, ils se répartissent sur toute l'année (Italie : 30 mai, 12 décembre, 8 juin, 10 août, à Rome ; 8 et 13 juillet, à Porto ; 18 août, à Préneste ; 27 mai à Sora ; 3 juillet, à Clusium ; 23 juin à Sutrium ; — Gaule : 1er juin, à Autun, 31 décembre, à Sens, 26 mai, à Auxerre, 21 et 29 janvier, 21 août, 14 novembre à Troyes ; — Asie Mineure : 17 août, à Césarée, 18 octobre, à Néocésarée, 17 août à Ptolémaïs, 29 mai, à Iconium).

2° *Martyrs de la Gaule.* — La tradition place des martyrs à Autun, Sens, Auxerre et Troyes. On sait que, lors de son second séjour en

1. Ces actes ont été étudiés par B. Aubé (*loc. cit.*, pp. 473-485) et par Fr. Goerres [*Die Martyrer der Aurelianischen Verfolgung* (*Jahrbuch für Protestantische Theologie*, IV, 1880, pp. 449-494 ; — cf. article *Christenverfolgungen*, dans la *Real Encyclöpedie der Christlicher Altertümer* de Fr. X. Krauss, p. 241)]. — Les conclusions de Fr. Goerres sont les suivantes : la persécution …élien a duré peu de temps. Aurélien est mort avant d'avoir pu appliquer d'une manière systématique. Il y a eu sans doute quelques martyrs en …e, dans la région où se trouvait Aurélien lors de la promulgation de … mais on ne peut citer aucun nom. Tous les actes de martyrs placés par …dition au temps d'Aurélien doivent être rejetés.

Fr. Goerres, *loc. cit.*

Gaule, en 274, Aurélien a séjourné à Lyon. D'autre part, il a dû passer à Genabum, qui semble avoir pris son nom (*Aureliani*) et à Dijon, dont il a achevé l'enceinte commencée sans doute par Tetricus. Or Autun se trouvait sur la route de Lyon à Genabum; Sens (Agedincum) et Troyes étaient situés sur la route Genabum-Andematunnum (Langres) et Dijon; Auxerre, au Sud et au voisinage de cette route. Le souvenir d'Aurélien était probablement resté très vif dans cette partie de la Gaule, où il avait séjourné : ce qui expliquerait à la fois pourquoi son nom apparaît dans les Actes des Martyrs de ces quatre villes et pourquoi on ne le trouve que là.

INDEX.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

S

T

U

V

W

Z

[illegible] [illegible] [illegible] s'établit à Antioche. [illegible] [illegible] la ville. 65. Vaincue à [illegible] [illegible] assiégée à Palmyre. [illegible] [illegible] la ville et est [illegible] prisonnière. [illegible]. Mise en par[illegible] [illegible] emmenée par Aurélien en [illegible] [illegible] sert au triomphe. [illegible] [illegible] [illegible] près de Tibur. [illegible] [illegible] [illegible]. [illegible]

[illegible] — [illegible] pour le Règne d'Aurélien. [illegible]

[illegible]ume. — [illegible] pour le Règne d'Aurélien. [illegible]



LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS.

Ann. Epig. — *Année Épigraphique* (R. Cagnat).
Ann. Inst. — *Annali dell'Istituto di Corrispondenza Archeologica.*
Archäol. Epig. Mitth. Œsterr. Ung. — *Archäologische Epigraphische Mittheilungen aus Œsterreich-Ungarn.*
Athen. Mitth. — *Mittheilungen des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts. Athen. Abtheilung.*
Bonn. Jahrbüch. — *Bonner Jahrbücher.*
Bull. Archeol. Com. — *Bullettino Archeologico Comunale di Roma.*
Bull. Inst. — *Bullettino dell'Instituto di Corrispondenza Archeologica.*
C. I. A. — *Corpus Inscriptionum Atticarum.*
C. I. G. — *Corpus Inscriptionum Græcarum.*
C. I. L. — *Corpus Inscriptionum Latinarum.*
Ephem. Epig. — *Ephemeris Epigraphica.*
Herm. — *Hermes.*
Insc. Gr. It. — *Inscriptiones Græcæ Siciliæ et Italiæ* (Ed. G. Kaibel).
Korresp. Bl. — *Korrespondenzblatt* (*Westdeutsche Zeitschrift*).
Notiz. d. Scav. — *Notizie degli Scavi.*
Numism. Cronicl. — *Numismatic Cronicle.*
Rev. Archéol. — *Revue Archéologique.*
Rev. Histor. — *Revue Historique.*
Rev. Numism. — *Revue Numismatique.*
Röm. Mitth. — *Mittheilungen des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts. Römisch. Abtheilung.*
Westd. Zeitschr. — *Westdeutsche Zeitschrift.*
Wien. Numism. Zeitschr. — *Wiener Numismatische Zeitschrift.*
Zeitschr. für Numism. — *Zeitschrift für Numismatik* (Berlin).



TABLE DES MATIÈRES.

QUATRIÈME PARTIE.

LA RÉORGANISATION MILITAIRE DE L'EMPIRE. L'ENCEINTE DE ROME.

CINQUIÈME PARTIE.

DERNIÈRES CAMPAGNES D'AURÉLIEN. ABANDON DE LA DACIE TRANSDANUBIENNE. MEURTRE D'AURÉLIEN (fin 274-275).

APPENDICES.

Vu et lu

en Sorbonne, le 30 *Mai* 1903,

par le Doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris,

· A. CROISET.

Vu et permis d'imprimer :

Le Vice-Recteur de l'Académie de Paris,

L. LIARD.

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, Rue Gambetta, 6.

ERRATA

Page : 33, note, ligne 3, lire : *solus*.

» 49, note 2, ligne 42, supprimer la parenthèse qui suit le mot *centrale*,

» 99, note 4, ligne 1, lire : Τοὐναντίον.

» 134, ligne 3, lire : prêt au lieu de près.

» 151, note 1. ligne 3, lire : *Æmilius* au lieu *d'Aurelius*.

» 155, note 1, ligne 1, lire : *Mommsen*.

» 176, note, ligne 6, lire : *Verpflegungswesen*.

» 194, note 2, ligne 8 ; 314, note 2, ligne 20 ; 376, note 1. ligne 4. lire : *Encyclopädie*.

» 220, ligne 11, lire : *Circumsepsit*.

TOURS

IMPRIMERIE DESLIS FRÈRES

6, Rue Gambetta, 6.

ERRATA

[illegible] ligne 3, lire : *solus.*

[illegible] ligne 42, supprimer la parenthèse qui suit le [illegible] [illegible]

[illegible] ligne 1, lire : Τοὐναντίον.

[illegible] lire : prêt au lieu de [illegible].

[illegible] ligne 3, lire : *Æmilius* au lieu d'*Aurelius*

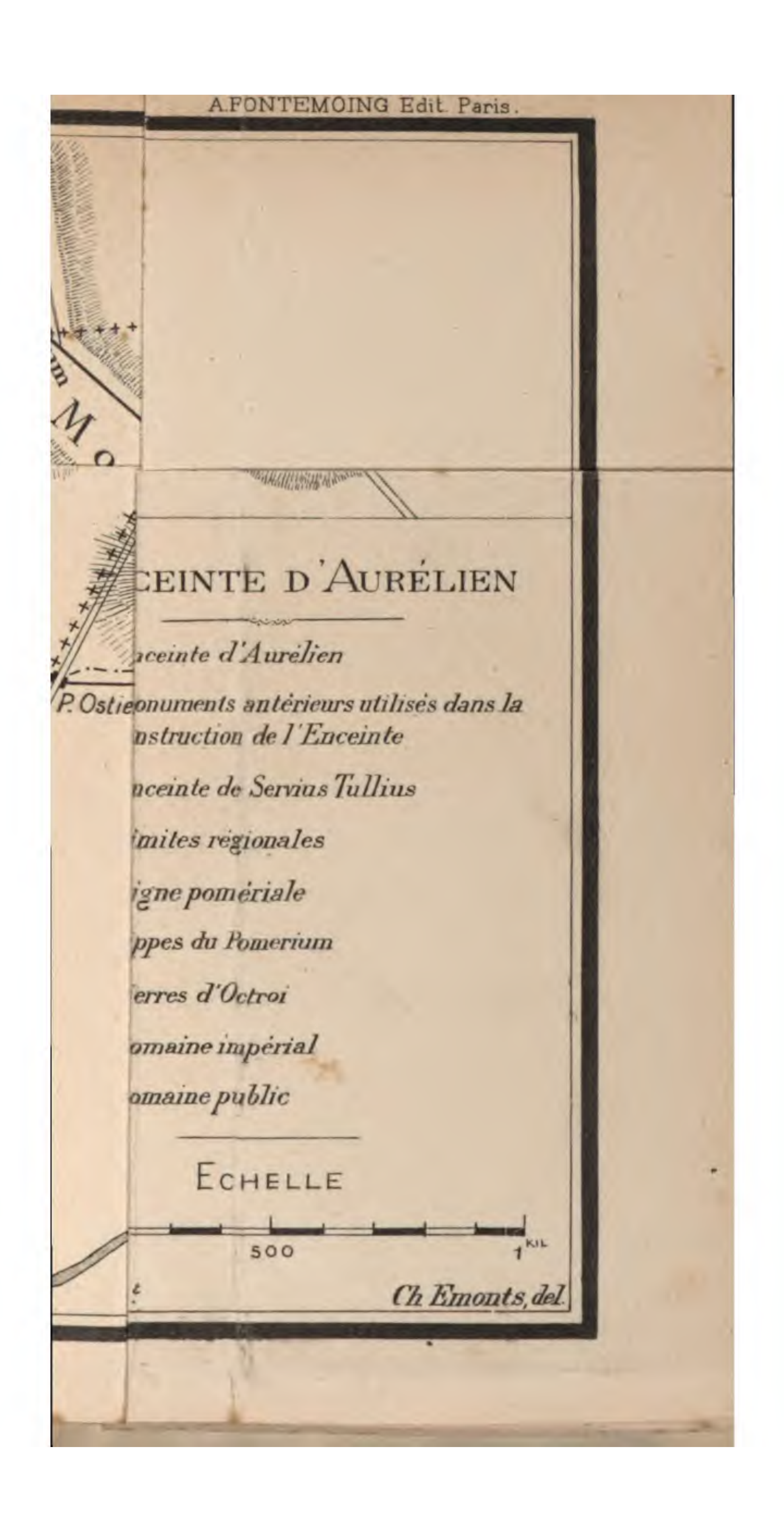
[illegible] ligne [illegible], lire : *MOMMSEN.*

[illegible] ligne [illegible] lire : *Verpflegungs[illegible].*

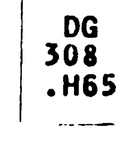
[illegible] lignes 314, note 2, ligne 20 ; 376, note 1, ligne 4 [illegible]

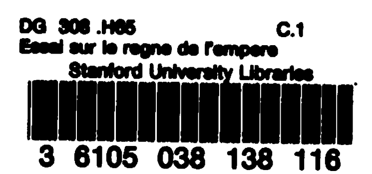
[illegible] *[illegible]*.

[illegible] lire : *Circumspicit.*


A.FONTEMOING Edit. Paris.
M
P. Ostie
CEINTE D'AURÉLIEN
nceinte d'Aurélien
onuments antérieurs utilisés dans la
nstruction de l'Enceinte
nceinte de Servius Tullius
imites régionales
igne pomériale
ppes du Pomerium
erres d'Octroi
omaine impérial
omaine public
ECHELLE
500
1 KIL
Ch Emonts, del.







	DATE DUE		
		JUN	1987

